



Amélie Dakouré

Allier urbanisme et sciences participatives à Paris : une stratégie gagnante pour le bien-être et la biodiversité dans la ville de demain

DAKOURÉ, Amélie. *Allier urbanisme et sciences participatives à Paris [en ligne] : une stratégie gagnante pour le bien-être et la biodiversité dans la ville de demain.* Sous la codirection de Lise BOURDEAU-LEPAGE et de Jean-Yves GEORGES. Thèse de doctorat : Géographie-Aménagement. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2024.

Disponible sur : <https://www.theses.fr/2024LYO30066>



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »
Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



N° d'ordre NNT : 2024LYO30066

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Membre de la ComUE Université de Lyon

École doctorale n° 483 - Sciences sociales

Discipline : **Géographie - Aménagement**

Soutenue publiquement le 17/12/2024, par

Amélie DAKOURÉ

Allier urbanisme et sciences participatives à Paris : une stratégie gagnante pour le bien-être et la biodiversité dans la ville de demain

Laboratoire de recherche : **EVS, Environnement, ville, société**

Codirecteurs de thèse : **Mme Lise BOURDEAU-LEPAGE** et **M. Jean-Yves GEORGES**

Devant le jury composé de :

Mme Lise BOURDEAU-LEPAGE

Professeure des universités,
université Jean Moulin Lyon 3, France. Codirectrice de thèse

M. Jean-Yves GEORGES

Directeur de recherche,
CNRS, Institut pluridisciplinaire Hubert Curien, Strasbourg, France. Codirecteur de thèse

Mme Héloïse NEZ

Professeure des universités,
université Paris Cité, France. Présidente du jury

Mme Cyria EMELIANOFF

Professeure des universités,
université Rennes 2, France. Rapporteure

M. Jean-Louis YENGUÉ

Professeur des universités,
université de Poitiers, France. Rapporteur

M. Dominique BOURG

Professeur honoraire,
université de Lausanne, Suisse. Examinateur

À mon amie disparue, Éléonore, à sa bienveillance et son humanité qui m'ont guidée tout au long de cette thèse

Remerciements

Je tiens à remercier Lise Bourdeau-Lepage d'avoir accepté de diriger cette thèse. Ses conseils sur les enjeux de nature en ville, de bien-être et son expertise sur les proximités ont été une réelle source d'inspiration. Je la remercie vivement pour son accompagnement précieux et permanent, son écoute et sa confiance tout au long de ce travail de recherche. Je remercie également Jean-Yves George d'avoir suivi ce travail et de m'avoir encouragée à étudier la ville comme un socio-écosystème. Je tiens également à remercier Sébastien Harlaux et Oriane Pillet pour leur disponibilité et précieux conseils concernant les enjeux du Plan Local d'Urbanisme ainsi que Julie Walk pour sa bienveillance et son suivi de la CIFRE. Je remercie l'ensemble des associés et l'équipe d'Une Fabrique de la Ville pour leur accueil.

Je remercie les membres du jury, Dominique Bourg, Cyria Emelianoff, Héloïse Nez et Jean-Louis Yengué d'avoir accepté de siéger dans mon jury, de s'intéresser à mon travail, et de me faire l'honneur d'évaluer ma thèse.

Je remercie les membres du comité de suivi individuel, Emmanuel Thimonier et Laurent Simon pour leur accompagnement et bienveillance. Je remercie également Loïc Blondiaux, Camille Guirou, Damien Chaney et Katherine Dawson pour leur conseil sur les enjeux participatifs, les cartes cognitives et l'écologie urbaine politique.

Je remercie chaleureusement les 41 participants au test de l'outil DisPAUS pour leur grande gentillesse, leur encouragement et leur disponibilité.

Au cours de cette thèse, j'ai également eu la chance de participer à la vie académique. Je remercie l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 pour leur disponibilité et pour leur accompagnement des jeunes chercheurs notamment lors des journées du laboratoire EVS. Je remercie également les enseignants-chercheurs du laboratoire IPHC particulièrement Audrey Bergouignan et Josefa Bleu pour leur accompagnement.

Je remercie également l'ensemble des membres de l'ASRDLF pour m'avoir accueillie en tant que porte-parole des jeunes chercheurs pendant deux années et m'avoir fait découvrir le métier d'enseignant-chercheur dans sa globalité.

Sommaire

Introduction générale de la thèse	7
Première partie.	
Les défis de la gouvernance urbaine classique à Paris, le cas de la révision du Plan Local d'Urbanisme	17
Introduction de la première partie	18
Chapitre 1. La formation de nouveaux publics, un défi de gouvernance étudié en France puis à Paris	21
Chapitre 2. Concertation PLU : de l'information à la contribution, des publics formés et mobilisés pour la ville de demain.....	65
Chapitre 3. La continuité de la participation dans le cadre d'une concertation PLU, un enjeu politique, juridique et de démocratie locale	136
Conclusion de la première partie.....	183
Seconde partie.	
La gouvernance écologique urbaine, théorie et application.....	185
Introduction de la seconde partie	186
Chapitre 4. Vers une gouvernance écologique urbaine.....	189
(GEU)	189
Chapitre 5. Mise en application de la GEU : Le	230
DisPAUS, un outil pilote pour former un petit public	230
biophilique.....	230
Chapitre 6. Le DisPAUS, enseignements et limites.....	286
d'une application de la GEU	286
Conclusion de la seconde partie	352
Conclusion générale	356
Annexes	361
Bibliographie.....	370
Webographie.....	384
Littérature grise.....	385
Revue de Presse	386
Liste des Tables.....	392

Liste des abréviations

- **AMO** : Assistant à Maîtrise d’Ouvrage
- **CIFRE** : Convention industrielle de formation de la recherche
- **CNDP** : Commission Nationale du Débat Public
- **COP** : Les conférences des Parties
- **DATAR** : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
- **DisPAUS** : Dispositif Participatif Associant Urbanisme et Sciences
- **EPU** : Écologie Politique Urbaine
- **GCI** : Gouvernance Climatique Internationale
- **GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- **GUC** : Gouvernance Urbaine Classique
- **ICU** : Ilot de chaleur urbain
- **MVAC** : Maison de la Vie Associative et Citoyenne
- **ODD** : Objectif de Développement Durable
- **OAP** : Orientation d’Aménagement et de Programmation
- **PADD** : Projet d’Aménagement et de Développement Durables
- **PAEE** : Plan d’Aménagement, d’Embellissement et d’Extension
- **PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial
- **PEB** : Plan d’exposition au bruit
- **PLU** : Plan Local D’Urbanisme
- **PLH** : Plan Local de l’Habitat
- **POS** : Plan d’occupation des sols
- **PUC** : Politique Urbaine Climatique
- **PGRI** : Plans de gestion des risques d’inondation
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Ville
- **SAGE** : Schémas d’aménagement et de gestion des eaux
- **SCoT** : Schémas de cohérence territoriale
- **SDAU** : Schémas directeurs d’aménagement urbain
- **SFU** : Société française des urbanistes
- **SRADDET** : Schéma régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires

- **SRU** : Solidarité et renouvellement urbain
- **SSE** : Système Socio-Écologique
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette

Glossaire des concepts

- **Avis vert** : un message qui aborde les espaces verts ou des espèces végétales
- **Expert de la participation** : des praticiens qui travaillent dans leur quotidien sur des projets participatifs
- **Nouveaux engagés** : des participants à DisPAUS qui participent pour la première fois à un projet participatif dans leur ville ou quartier
- **Engagés réorientés** : des participants à DisPAUS qui ont déjà participé à la vie de leur quartier mais jamais à une concertation PLU
- **La continuité de la participation ou chemin de contributions** : la cohérence des échanges entre élus et les publics mobilisés ainsi que l'influence que peuvent exercer ces publics sur le processus de décision engagé par les pouvoirs publics dans le but d'adapter le territoire urbain aux enjeux socio-environnementaux.
- **La stratégie ATTIRE** : Une stratégie de gouvernance participative qui met l'accent sur l'Accessibilité, Transparence, Temps, Information, Restitution et Explication
- **L'hypothèse biophilique** : « *la tendance innée à se concentrer sur la vie et les processus semblables à la vie et, plus tard, l'affiliation émotionnelle innée des êtres humains aux autres organismes vivants* » (Wilson 1993, cité par Gunderson, 2014, p. 187)
- **Public biophilique** : un public dont la formation est motivée par la préservation du vivant ou/et le contact avec d'autres espèces
- **Non-humain** : une espèce végétale, animale, *voire* une unité de ressource comme l'eau
- **Prescriptions localisées** : identifier et localiser des éléments dans la ville comme des bâtiments, ou des espaces verts pour y associer une règle de préservation par exemple dans le Plan Local d'Urbanisme

Introduction générale de la thèse

Les villes, à travers le monde, font face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents (IPCC, 2023). La santé écologique de nos sociétés urbaines se dégrade. Dans ce contexte de crise écologique, l'Organisation des Nations Unies prévoit que près de 70% de la population mondiale vivra dans les villes en 2050 (UN, 2018). Il est donc urgent d'adapter ces territoires de façon à mieux appréhender la crise climatique et à assurer un cadre de vie sain aux populations urbaines. Nous rejoignons l'analyse développée par Cyria Emelianoff (2016) qui relève que « *Préserver l'environnement régional, donner accès à la nature en ville, déployer les singularités et les caractères historiques des villes, ainsi que la participation civique : telles sont les clefs de transformation des conditions de vie des citadins* » (Emelianoff, 2016, p. 546). La participation civique est alors considérée comme étant un ingrédient essentiel du changement. Adapter les villes à ces enjeux climatiques est ainsi étroitement lié aux enjeux démocratiques.

Cependant, à travers le monde, et notamment en France, le sentiment démocratique ne fait que chuter (The Economist, 2024). La santé démocratique de nos sociétés urbaines est dans un état de plus en plus critique.

En France, cette tendance est illustrée par le rassemblement de 110 000 personnes dans plusieurs villes françaises le 7 septembre 2024 pour dénoncer un « déni démocratique » à la suite des élections législatives anticipées (France Info, 2024). Des citoyens n'hésitent alors plus à brûler leur carte électorale pour manifester leur désarroi à l'instar d'une habitante de Brest lors de la manifestation du 7 septembre 2024 (Jaffrelot, 2024).

Ces événements récents reflètent la méfiance et l'éloignement entre le peuple et ses dirigeants.

À l'heure où les santés écologique et démocratique de nos sociétés sont détériorées, il est urgent de repenser notre façon de faire société, de fonctionner ensemble et durablement dans nos territoires. Il est alors indispensable de s'intéresser au mode de gouvernance de nos territoires et d'imaginer leur évolution pour répondre aux crises actuelles.

Le concept de gouvernance et le Public

Le concept de gouvernance est polysémique selon les disciplines, les échelles (de la gouvernance internationale aux territoires locaux) ou encore les domaines (privés ou publics) (Baron, 2003). Il est de plus en plus utilisé au détriment du terme de gouvernement.

Pourtant, le concept de gouvernance n'est pas synonyme de celui de gouvernement (Bryant, 2018).

Nous entendons dans cette thèse concept de gouvernance comme un modèle pour élargir le processus de décision, relatif aux affaires publiques, à un large ensemble d'acteurs. Or, rapprocher un grand nombre d'acteurs du processus de décision nécessite une gouvernance caractérisée par une communication transparente pour faciliter la coordination entre les acteurs et lever les ambiguïtés sur la finalité des procédures ou initiatives engagées. La transparence est un indicateurs clé de la « bonne gouvernance ». En effet, l'appel à la « bonne gouvernance » s'appuie sur une communication transparente (Beuret & Cadoret, 2011), des initiatives et/ou procédures claires organisées entre les différents acteurs (Theys, 2003), y compris les communautés locales. Cette « bonne gouvernance » en démocratie a donc vocation à associer les communautés locales à l'évolution des décisions les concernant. Les études relatives à la participation du public aux prises de décisions se sont intensifiées à partir des années 1960 (Blondiaux & Fourniau, 2011) avec le lancement d'un mouvement étudiant américain, marqué par un manifeste, *Statement of Students for a democratic Society* (Hayden, 2008).

Dans cette thèse, nous nous concentrons plus précisément sur la gouvernance territoriale et donc aux publics formés pour participer aux prises de décision relatives à l'évolution de leur territoire. En effet, dans un article datant de 2014, Hélène Rey-Valette et ses co-auteurs évoquent alors la « *diversification des publics dans les processus participatifs* » (Rey-Valette *et al.*, 2014, p. 83) comme un produit de la gouvernance territoriale. Il ne s'agit ici plus d'*un* public mais *des* publics.

Plus précisément, nous nous intéressons, dans cette thèse, aux outils de la gouvernance territoriale en France pour planifier les territoires et associer un ensemble d'acteurs, y compris les communautés locales, à cette planification. Nous qualifions cette gouvernance des territoires de « classiques » car il s'agit d'un mode de gouvernance qui ne s'adapte pas aux enjeux écologiques et démocratiques actuels. En effet, les outils de gouvernance déployés aujourd'hui, notamment les outils participatifs, restent ancrés dans une dynamique verticale et sectorielle qui ne facilite pas la coopération entre les autorités locales et les communautés locales ni la transition écologique des territoires. Ce phénomène est particulièrement visible en milieu urbain car les outils participatifs sont régulièrement utilisés en ville. En effet, dans de nombreux cas les concepteurs de projets urbains sont juridiquement dans l'obligation de concerter les habitants (Denolle & Duval, 2016). L'urbanisme est ainsi devenu un champ d'application des outils participatifs. Mais, comment l'urbanisme est-il devenu un domaine d'étude, autant

théorique que pratique, central au point de refléter la santé environnementale, socio-économique et démocratique de nos sociétés ?

L'urbanisme, une construction disciplinaire et juridique au cours du XIX et XXème siècle

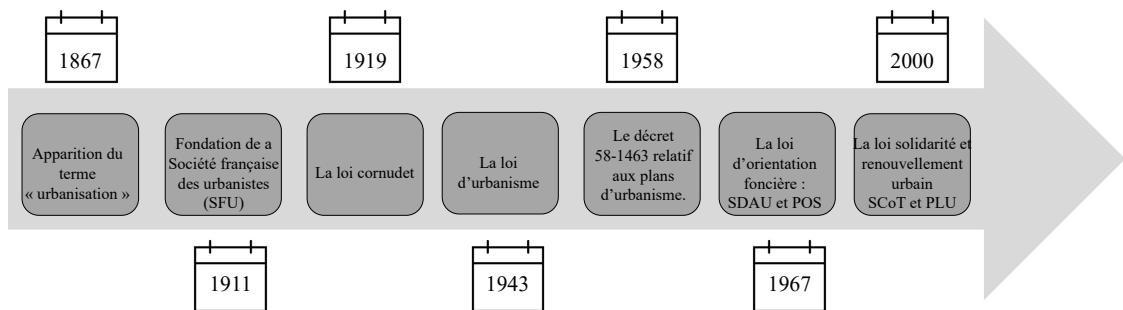
Le terme d'urbanisme est mentionné pour la première fois dans un ouvrage de 1867 « la théorie générale de l'urbanisation » de Ildefons Cerdà. Cette théorie met en exergue les problématiques de la ville industrielle notamment celles relatives au logement et à la circulation. En effet la ville souffre à cette époque d'un certain nombre de maux. Par exemple, à la fin de XIXe siècle, la ville rencontre des problèmes sanitaires. La concentration et la croissance de la population engendrées, entre autres, par l'industrialisation, font émerger la nécessité de penser et planifier la ville. En 1911, la Société française des urbanistes (SFU), lieu d'échange et de réflexion entre professionnels, est fondée, majoritairement par des architectes, au sein du Musée social. La SFU joue alors un rôle essentiel dans la structuration de l'urbanisme comme discipline en France (Ghorayeb, 2019). Il faudra attendre la période d'entre-deux-guerres, avec la loi Cornudet (1919 modifiée en 1924), pour obtenir une réglementation relative à la planification urbaine. Cette loi impose à certaines communes urbaines l'élaboration d'un « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (PAEE) (Renaud, 2016). Après, la Seconde Guerre mondiale, les objectifs relatifs à l'hygiène en ville ne sont plus une priorité contrairement aux enjeux de reconstruction. Ainsi, sous le régime de Vichy, en 1943, la loi d'urbanisme entend répondre à cette nécessité de reconstruction (Joye, 2017)

La période des Trente Glorieuses influence, à son tour, les défis auxquels les urbanistes et juristes doivent faire face. En effet, la croissance urbaine devient un enjeu à traiter (Priet, 2015). Il est alors possible de lire dans le Journal officiel de la République française (Lois et décrets n° 0003 du 04/01/1959), le décret 58-1463 du 31 décembre 1958 relatif aux plans d'urbanisme qui indique à l'article 1 que le plan d'urbanisme directeur « *trace le cadre général de l'aménagement et en fixe les éléments essentiels. Il peut être complété au fur et à mesure des besoins par des plans d'urbanisme de détail portant sur certains secteurs ou quartiers.* »

Il est précisé à l'article 2 que « *le plan d'urbanisme directeur comporte d'une part : La répartition du sol en zone suivant leur affectation : le tracé des principales voies de grande circulation à conserver, à modifier ou à créer avec leur largeur et leurs caractéristiques. Les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces libres ; l'indication des espaces boisés à maintenir ou à créer ; les avant-projets directeurs d'alimentation en eau et assainissement ; d'autre part : Un règlement qui fixe les règles et servitudes relatives à l'utilisation du sol justifiées par le caractère de la région ou de*

l'agglomération ou les nécessités générales ou locales ainsi que par les nécessités de la protection civile. » Dans les années qui suivent, les instruments de planification urbaine se complexifient avec l'établissement des schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) et des plans d'occupation du sol (POS) institués par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 (*Cf. Figure 1*).

Figure 1. L'urbanisme : la construction d'une réponse juridique aux enjeux contemporains



Elaboration : A. Dakouré, 2024

Depuis la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) de décembre 2000, les SDAU ont été remplacés par les Schémas de cohérence territoriale, (SCoT), cadre de référence qui traduit un projet de territoire sur 20 ans, et les POS par les PLU (Renard, 2017). Il est à préciser que selon l'article L103-2 du code de l'urbanisme, l'élaboration des PLU doit alors faire « *l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées* ».

Ainsi, l'urbanisme a évolué à travers les décennies en réponse aux enjeux sanitaires, démographiques ou encore socio-économiques qui ont touché les communes françaises depuis plus d'un siècle (*Cf. Figure 1*). La réponse par l'urbanisme s'est complexifiée en s'appuyant sur des instruments juridiques qui se sont multipliés avec le temps. Or ces instruments juridiques portant sur l'urbanisme ne sont pas des documents indépendants puisqu'ils sont soumis à la hiérarchie des normes. Rappelons que la hiérarchie des normes signifie qu'*« un ensemble de normes [entretiennent] entre elles un rapport de création/application : une norme est créée selon une procédure elle-même déterminée par une autre norme de sorte que la première norme sert de fondement de validité à une seconde norme. Si la validité de la seconde norme est fondée sur la validité de la première, on peut conclure que ces deux normes entretiennent entre elles un rapport hiérarchique. En d'autres termes, les normes qui règlent*

la création d'autres normes sont dites supérieures à celles-ci, lesquelles, à leur tour sont dites inférieures à celles-là. » (Brunet, 2013, p.1). Le PLU doit donc être compatible avec le SCoT. C'est ainsi que le SCoT se situe à l'articulation entre différents schémas cadres que sont le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le plan d'exposition au bruit (PEB), les plans de gestion des risques d'inondation (PRGRI) et les documents intercommunaux ou communaux comme le PLU.

Conforme à cette architecture réglementaire, le PLU encadre les évolutions de nombreuses dimensions de la ville, de la gestion de l'eau, des espaces verts à la densité urbaine en passant par la qualité architecturale et paysagère. Il représente alors un document clef pour l'adaptation aux enjeux contemporains à l'image du dérèglement climatique. En effet, la crise écologique actuelle peut être décomposée en plusieurs sous-problèmes qui concernent les systèmes urbains et/ou sont induits par les systèmes urbains. Il s'agit notamment du risque d'inondation dû à l'artificialisation des terres, ou de la nécessité de ramener la nature en ville (Bertrand & Simonet, 2012 ; Gralepois & Guevara, 2015). Le PLU devient alors un outil privilégié en France pour appliquer les directives de la gouvernance climatique internationale (GIC).

Les directives de la gouvernance climatique internationale et l'intégration du Public

La gouvernance climatique internationale est animée par plusieurs sommets internationaux et groupe d'acteurs. Notons en 1992, le sommet de la Terre qui s'est déroulé à Rio marquant un moment historique dans la gouvernance climatique avec 175 chefs d'États réunis et l'élaboration de l'Agenda 21 qui fixe plusieurs actions à mettre en place pour favoriser un développement durable des sociétés.

En 2015, avec les accords de Paris et la mise en place de l'agenda 2030, la GCI affine la définition de ses objectifs de durabilité et accélère le calendrier. 17 objectifs de développement durable (ODD) ont alors été établis en 2015. Parmi ces 17 ODD, diverses thématiques sont abordées. En considérant que la santé humaine, celle de la planète et des autres espèces sont co-dépendantes (Whitmee, *et al.*, 2023), et qu'une majorité de la population humaine réside en ville, nous nous concentrerons sur l'ODD 3 qui donne « *aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges* », l'ODD 11 qui vise à « *Mettre les villes et les établissements humains au service de tous, sûrs, résilients et durables* » et l'ODD 15 qui se concentre sur « *Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, et stopper et inverser*

la dégradation des terres et enrayer l'appauprissement de la diversité biologique » (Agenda 2030).

Pour atteindre ces objectifs, le GCI valorise l'association des communautés locales aux processus décisionnels locaux (Bulkeley & Castan Broto, 2013). En effet, dès la définition de l'Agenda 21, en 1992, notamment l'Agenda 21 local, la participation est désignée comme étant essentielle pour atteindre les objectifs de durabilité (ARPE, 2011 ; Coenen, 2009). Depuis 1992, le rôle des gouvernements locaux et communautés locales est de plus en plus important dans la gouvernance climatique internationale (van der Heijden, 2019). Cela car les habitants sont considérés comme des experts du lieu dans lequel ils vivent (Nez & Sintomer, 2013). Ce faisant, ils sont des acteurs clefs de la transition écologique qui passe par une nouvelle utilisation des ressources et une transformation de plusieurs zones urbaines (Lefrançois & Watcher, 2021).

La citoyenneté et conscience écologique pour habiter la ville aujourd’hui et demain

Associer les habitants aux projets urbains apparaît donc pour de nombreux auteurs et les instances internationales indispensable pour permettre la transition écologique des territoires. Cependant, la grande majorité des modes de vie actuels ont un impact négatif sur la santé planétaire dont nous rappelons qu'elle comprend la santé des espèces humaines et non humaines (Mackenzie & Jeggo, 2019). Il apparaît donc essentiel d'opérer un profond changement d'attitude vis-à-vis des écosystèmes naturels et semi-naturels notamment dans les villes, car d'ici 2050, les zones urbaines abriteront près de 70% de la population humaine (UN, 2018).

L'urgence de l'adaptation dans les villes est d'autant plus grande que cette crise écologique entraîne une augmentation des inondations et des vagues de chaleur. En conséquence, la santé environnementale dans les villes est sur le point de se détériorer considérablement, en particulier pour les populations les plus vulnérables (par exemple, les personnes âgées isolées, les communautés pauvres ou les enfants) (Shrestha *et al.*, 2016).

La nature joue un rôle crucial dans l'adaptation de la ville à cette crise écologique en réduisant la chaleur et en améliorant la gestion de l'eau (Bouzouidja *et al.*, 2022). Cependant, les citadins qui n'ont pas l'expérience de la nature en ville ont une relation ambiguë avec les autres espèces. Certaines espèces sont désirées (comme les platanes, les mésanges et les abeilles), d'autres non désirées (comme les petits mammifères et les guêpes) (Dakoure *et al.*, 2022). « *Il y a aussi des cas plus ambigus, comme les araignées, les fourmis et les mouches, qui sont à la fois accueillies et retirées des espaces privés urbains* ». (Dakoure *et al.*, 2022, p.26). Or, aujourd'hui, à l'heure où la biodiversité est en danger, « *Les villes jou[ent] un rôle de plus en plus important dans la conservation de la biodiversité mondiale* » (Oke *et al.*, 2021,

p. 3, traduction libre), il est donc essentiel que les humains et non-humains cohabitent durablement en ville. En d'autres termes, nous pensons que les citadins devraient développer leur citoyenneté écologique. C'est sur cette idée que notre thèse est construite.

Nous savons que la notion de citoyenneté écologique se distingue de la notion de citoyenneté environnementale. En effet, contrairement à la citoyenneté environnementale qui, par des mesures fiscales par exemple, peut être instauré par l'État, la citoyenneté écologique s'affranchit de la relation entre le citoyen et l'appartenance à un État. Cette forme de citoyenneté s'est imposée dans la recherche environnementale au début des années 2000, après le numéro spécial de *Environmental Politics* (Dobson & Valencia Saiz, 2005).

La citoyenneté écologique « *se fonde sur le concept d'empreinte écologique. L'empreinte écologique fait référence à l'impact environnemental de l'homme sur les systèmes écologiques. Des modes et des niveaux de vie différents auront des empreintes écologiques différentes*

 » (Humphreys, 2014, p. 173, traduction libre). Les recherches qui abordent la citoyenneté écologique portent un intérêt particulier sur les pratiques citoyennes et les actions durables menées par les citoyens. Une tendance moins dominante, incarnée par exemple par Katia Marzall (2005), s'intéresse à la sensibilité éthique plutôt qu'à un ensemble de règles à suivre pour transformer les comportements. Cette approche converge avec les travaux de Latta (2007) qui considère la citoyenneté écologique comme un espace dynamique de contestation, stimulée par une éthique écologique, en faveur d'une politique de la nature plus démocratique (Latta, 2007). Ainsi, la citoyenneté écologique encourage les actions qui profitent à d'autres, y compris à d'autres espèces (Phillips & Matsuda, 2022).

Au vu des enjeux écologiques auxquelles font face les territoires urbains, nous soutenons dans cette thèse, qu'il est indispensable d'adapter le modèle de gouvernance pour permettre à la citoyenneté écologique de se déployer. En effet, la gouvernance urbaine classique, c'est-à-dire telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, fait face à de nombreuses limites notamment pour honorer l'une des injonctions de la GCI qui est de mieux associer les communautés locales à la prise de décision.

Vers une nouvelle gouvernance qui favorise le développement de la citoyenneté écologique

Dans le cadre de cette thèse, une nouvelle approche est adoptée pour atténuer les limites de la gouvernance urbaine classique à attirer de nouveaux publics dans les instances participatives et à stimuler la citoyenneté écologique aujourd'hui indispensable comme nous l'avons vu. Pour développer cette approche, nous partons du postulat que si « la démocratie est écologique ou

elle n'est pas» (Zask, 2022, p. 53), *de facto*, la gouvernance démocratique urbaine est écologique ou elle n'est pas.

C'est pourquoi nous définissons un nouveau concept, celui de gouvernance écologique urbaine (GEU). A cette fin, nous mobilisons plusieurs champs d'étude comme celui de l'écologie politique urbaine (EPU) (Swyngedouw, 1996), celui des politiques urbaines climatiques (van der Heijden *et al.*, 2019) et celui de l'étude des systèmes socio-écologiques (Ostrom, 2009). Selon nous, la GEU vise à faciliter et à renforcer les actions écologiques comme la défense de la nature en ville. À travers cet objectif, la GEU cherche à attirer de nouveaux publics animés par une citoyenneté écologique (Dobson, 2007), à lever l'ambiguité sur l'utilisation des contributions de ces publics et à tendre vers une « bonne gouvernance » caractérisée par de la transparence (Beuret & Cadoret, 2011).

Plus précisément, nous suggérons que, pour attirer ces nouveaux publics, la GEU devrait s'appuyer sur l'hypothèse biophilique définie par Wilson comme « *la tendance innée à se concentrer sur la vie et les processus semblables à la vie et, plus tard, l'affiliation émotionnelle innée des êtres humains aux autres organismes vivants* » (Wilson 1993, cité par Gunderson, 2014, p. 187). Ainsi, pour attirer ces nouveaux publics, la GEU tente de mobiliser les individus qui ressentent un désir de nature (Bourdeau-Lepage & Rolland, 2012 ; Robert & Yengué, 2018). Aussi proposons-nous une mise en application de cette gouvernance écologique urbaine à partir d'un outil que nous avons créé qui permet de faire participer les personnes en leur proposant de découvrir des programmes de sciences participatives portant sur la faune et la flore en ville. Ainsi les sciences participatives servent la participation et la préservation de la nature en ville. Ces sciences sont définies comme « *des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels - qu'il s'agisse d'individus ou de groupes - participent de façon active et délibérée.* » (Houllier & Merilhou-Goudard, 2016, p. 6). Nous avons donc formulé l'hypothèse que la mise en application de la GEU aiderait les citadins à se connecter avec d'autres espèces, amélioreraient leur capacité d'agir et leur apprentissage (*empowerment*) au sens de Sen (Sen, 1999 ; Julliard, 2017) et leur bien-être (Ryff, 1989 ; Bourdeau-Lepage, 2019).

Pour appliquer et tester le concept de GEU, nous avons créé et testé un outil intitulé « Dispositif Participatif Associant Urbanisme et Sciences » (DisPAUS). Cet outil associe la concertation obligatoire dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) à Paris (Denolle & Duval, 2016) et le recensement d'espèces arborées sur le territoire parisien. Il a été testé de mai 2022 à novembre 2022 à Paris. Nous avons choisi la ville de Paris car, depuis 2020, la ville conçoit un plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) pour s'adapter à la crise climatique

(DU, 2020). Le PLU représentait un terrain tout désigné pour notre projet conduit dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (cifre) en partenariat avec le cabinet d'urbanisme, Une Fabrique de la Ville, mandaté par la ville de Paris pour travailler sur le volet réglementaire du PLU.

La ville de Paris qui venait de terminer son Plan Arbre, affichait un intérêt particulier pour les arbres, leur intégration dans la ville et leur préservation. C'est pourquoi, les arbres sont apparus comme des candidats privilégiés pour tester l'outil DisPAUS. Les avantages prouvés des arbres urbains pour relever les défis écologiques tels que les îlots de chaleur urbains (ICU) et la relation biophilique avérée entre l'humain et l'arbre (Vainio *et al.*, 2023) ont conforté ce choix. En effet, la santé des habitants de la capitale française est fragilisée par les ICU qui touchent Paris.

Dans un tel contexte écologique et sanitaire, associer les habitants au mieux devient un enjeu de gouvernance prioritaire. Dans cette thèse, nous allons donc (1) analyser les défis de la gouvernance participative à Paris ; (2) interroger la stratégie menée par la ville de Paris pour dépasser les limites du participatif connues et mobiliser les publics parisiens dans le cadre de la concertation PLU, (3) appliquer la stratégie de DisPAUS pour tester ces limites et former de nouveaux publics grâce à la citoyenneté écologique et à la biophilie.

Ce travail de recherche vise donc à alimenter les réflexions sur l'évolution de la gouvernance environnementale dans les villes en s'intéressant à la participation des communautés locales, à leur bien-être et à leur désir de nature. Il est guidé par une question majeure et les objectifs de recherche suivants.

Question & objectifs de recherche

Le mode de gouvernance privilégié par une municipalité peut agir positivement ou négativement sur le bien-être des communautés locales, leur pouvoir d'agir et sur leur mode de vie ainsi que sur la préservation des espèces non-humaines et les configurations de cohabitation. Nous proposons alors d'étudier, dans cette thèse, deux modes de gouvernance, et leurs effets, la GUC et la GEU. Quels sont les apports et limites en termes de bien-être, d'*empowerment* et de connexion avec la nature de ces deux approches de la gouvernance urbaine que sont la gouvernance urbaine classique (GUC) et la gouvernance écologique urbaine (GEU) ?

Le premier objectif de notre thèse s'attache à considérer la GUC, à savoir les mécanismes de formation des publics, les modalités de concertation dans le cadre de la révision du PLU à Paris et ses limites. Ainsi, 9 réunions publiques, 3 promenades urbaines et 2 ateliers participatifs ont été observés, en s'appuyant sur la grille d'observation de Nez (2011) qui propose des axes

généraux pour comparer les modalités pratiques ou encore les formes d’interactions de différents dispositifs participatifs.

Le deuxième objectif de cette thèse consiste à cibler les apports de l’outil DisPAUS, en tant que mise en application de la GEU pour dépasser les difficultés à former un nouveau public et à lever l’ambiguïté sur l’utilisation des contributions de ces publics. Le but est de former, avec l’outil DisPAUS, un public animé par une citoyenneté écologique et de travailler avec ce public pour identifier les apports et limites de DisPAUS. Nous utilisons l’expérimentation cas-témoin pour identifier les spécificités du public formé dans le cadre de DisPAUS, et apprécier leur sensibilité écologique.

Plan de la thèse en deux parties

Pour répondre à la question de recherche posée et atteindre les deux objectifs de recherche détaillés, la thèse est composée de deux parties.

Nous chercherons, dans la première partie intitulée « Les défis de la gouvernance participative à Paris, le cas de la révision du plan local d’urbanisme » structurée en 3 chapitres, à démontrer les dynamiques et limites de la gouvernance urbaine que nous avons qualifiée de classique, la GUC. Dans le premier chapitre, nous détaillerons les enjeux de la gouvernance territoriale et présenterons les différentes initiatives participatives existant en France avant de se concentrer sur le cas de Paris et de la gouvernance parisienne. Dans deuxième chapitre, nous traiterons plus particulièrement de la gouvernance urbaine dans le cadre de la révision du PLU de Paris. Nous évaluerons dans ce chapitre la stratégie mise en place pour former des publics et les modalités de participation. Nous étudierons dans le troisième chapitre la façon avec laquelle les contributions des publics mobilisés sont entendus par les décideurs.

Dans la seconde partie, titrée « La gouvernance écologique urbaine, théorie et application » également constituée de 3 chapitres, nous nous intéresserons aux fondements théoriques de la GEU et à son application. Nous détaillerons, dans le quatrième chapitre, les bases théoriques de la GEU et présenterons, dans le cinquième chapitre, la méthode de sa mise en application, l’outil DisPAUS. Dans le sixième chapitre, nous révèlerons les résultats de DisPAUS et les atouts de l’outil pour dépasser les limites constatées lors de l’évaluation de la GUC.

Première partie.

Les défis de la gouvernance urbaine classique à Paris, le cas de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Introduction de la première partie

Le 21 juin 2020 à la veille du second tour des élections municipales, la maire de Paris, Anne Hidalgo, affirme sur Twitter « *La participation citoyenne aura encore davantage sa place dans mon prochain mandat, il faut faire confiance aux citoyens, à leur énergie et leurs idées.* ».

Ainsi, la participation des habitants aux prises de décision relatives à l'évolution du territoire parisien devient un enjeu majeur pour le nouveau mandat socialiste.

Cette volonté de la ville s'est traduite par plusieurs initiatives participatives. Nous pouvons citer la conférence citoyenne de 100 habitants organisée en 2020 pour définir les grandes orientations du plan local d'urbanisme (PLU) avant le lancement officiellement de sa révision, ou le référendum sur l'accès des trottinettes en libre-service du 2 avril 2023 qui a conduit à leur interdiction. Un dernier exemple, datant de 2024, est le projet collectif « vers Paris 2050 » qui a fait l'objet de quatre dispositifs participatifs à savoir un concours étudiant, des cycles d'ateliers de prospectives, un appel à projet artistique et des ateliers d'écriture (Ville de Paris, 2024).

Bien que la Ville de Paris, à travers ces exemples, démontre une volonté d'encourager les habitants à participer à la vie de la cité, les techniques déployées restent produites par, ce que nous appelons dans cette thèse, une gouvernance urbaine classique (GUC). Dans cette première partie de la thèse, composée de trois chapitres, nous démontrerons que la participation en France et particulièrement à Paris reste ancrée dans une GUC caractérisée par un modèle vertical de prise de décision, par des difficultés à encourager la participation de différents publics et à faciliter la coopération entre acteurs. La GUC est également fragilisée par un manque de culture de l'évaluation des dispositifs participatifs. Cette première partie a donc pour objectif d'évaluer les dispositifs participatifs en France, l'organisation de la participation des habitants à Paris et plus précisément celle ayant lieu dans le cadre de la révision du PLU de Paris de 2020 (*Cf. Figure 1*). L'objectif est alors de cibler précisément les limites de la GUC dans notre cas d'étude pour proposer dans la seconde partie de la thèse un modèle alternatif de gouvernance.

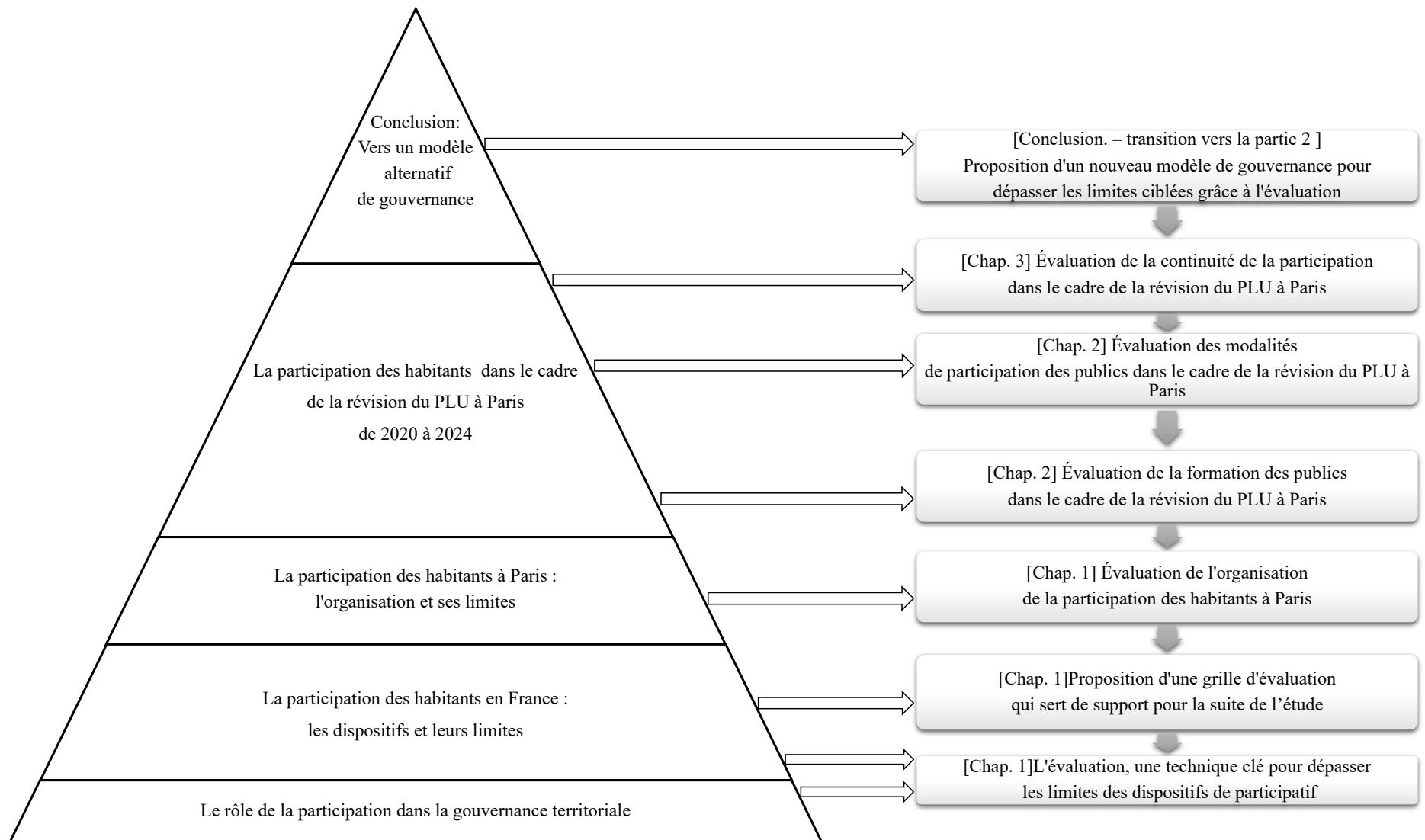
Pour cela, nous soulignerons dans le premier chapitre le rôle de la participation des habitants dans la gouvernance territoriale ainsi que la façon avec laquelle cette participation prend forme en France et à Paris à travers plusieurs dispositifs réglementaires et non réglementaires. Nous mettrons alors en évidence certaines limites. Nous proposerons ensuite

l'évaluation comme technique clef pour dépasser les limites de ces dispositifs participatifs en développant une grille d'évaluation.

Nous étudierons dans le deuxième chapitre la participation dans le cadre de la révision du PLU de Paris pour évaluer ses limites en s'appuyant sur la grille d'évaluation proposée dans le chapitre 1. Nous nous concentrerons particulièrement sur les modalités de la participation des publics, l'organisation des dispositifs et leur déroulé.

Enfin, dans le troisième chapitre, nous poursuivrons cette évaluation en s'intéressant à la continuité de la participation de la contribution des habitants à la prise de décision. Cette continuité intègre la cohérence des échanges entre élus et habitants ainsi que l'effet des contributions des habitants sur la décision finale (*Cf. Figure 1*).

Figure 2. Organisation de la première partie de la thèse



Chapitre 1. La formation de nouveaux publics, un défi de gouvernance étudié en France puis à Paris

Dans ce chapitre, nous nous intéressons particulièrement à la gouvernance des territoires, particulièrement urbains. L’Insee définit les pôles urbains selon « *la continuité du bâti et le nombre d’habitant* ». (INSEE, 2024). Nous complétons cette définition en nous intéressant aux limites du territoire urbain définies de façon plus simple que la notion de pôle urbain.

En effet, il est important de noter que « *les limites du territoire (...) définissent le lieu d’intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d’interdépendances entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d’un devenir commun.* » (Leloup *et al.*, 2005, p. 326). Le territoire est une conception en perpétuelle évolution façonnée par une multitude d’acteurs connectés entre eux (Moine, 2006).

La gouvernance territoriale a pour principaux objectifs la mise en place de projets qui visent à développer le territoire, cibler les trajectoires de développement nécessaires pour le territoire tout en facilitant la coordination entre les acteurs du territoire (Torre, 2023). La gouvernance territoriale est ainsi perméable aux mouvements de la population comme les départs et les arrivées, les migrations pendulaires (qui concernent les déplacements quotidiens entre le domicile et le travail) ou encore les dynamiques touristiques. La gouvernance territoriale varie selon les dynamiques et spécificités des territoires étudiés. Elle est également dépendante des obligations nationales et internationales, telles que les politiques de décentralisation des années 1980 qui ont modifié le rôle, ou encore le tissu économique de certains territoires.

Nous détaillerons dans ce premier chapitre les objectifs de la gouvernance territoriale pour introduire et souligner le rôle et les limites de la participation dans la gouvernance territoriale (section 1). Nous introduirons ensuite une description et une analyse des initiatives participatives en France qui inciteront à former des publics (section 2 et 3) avant de détailler les limites observées par les spécialistes du sujet et de présenter les conseils de ces experts pour dépasser les difficultés recensées.

Puis, nous soutiendrons dans ce chapitre que l’évaluation des politiques publiques participatives est une méthode incontournable pour dépasser ces limites. Nous proposerons alors dans cette

thèse une méthode d'évaluation de la participation en se focalisant sur les mécanismes à l'œuvre dans la formation et mobilisation des publics (section 4). Cette méthode d'évaluation sera ensuite mobilisée pour analyser et évaluer la participation dans le cadre de la gouvernance de Paris (section 5).

1. La gouvernance territoriale dépendante des spécificités des villes, des départements et de la participation des habitants

Cette première section met en évidence les difficultés de généraliser les projets de territoire sans considérer les spécificités locales notamment celles connues et révélées par les habitants. Pour cela, cette section met l'accent sur la variété d'enjeux auxquels font face les territoires, selon les crises, les tailles des villes et les départements.

1.1. La gouvernance territoriale face à des enjeux territorialisés

La gouvernance territoriale dépend fortement des crises en cours, des caractéristiques de son territoire pour y faire face et des instruments dont une collectivité territoriale peut se saisir pour agir. Les collectivités territoriales peuvent, entre autres, avoir recours aux outils qui participent à l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire est aujourd'hui l'un des secteurs clefs de l'action publique notamment à l'échelle communale, intercommunale, départementale ou encore régionale à travers différents plans structurants comme le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) ou encore les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les priorités données à ces plans évoluent en fonction de l'intensité des enjeux de cohésion territoriale ou encore de l'accélération de la crise écologique.

Les politiques d'aménagement territorial : des priorités qui évoluent selon les enjeux de cohésion et de transition écologique

Les politiques d'aménagement territorial deviennent, à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, par l'intermédiaire de la délégation de l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), le « *chef d'orchestre de la ‘gouvernance multiniveaux’* ». [En effet] elle négocie, en liaison avec la commission européenne, les ministères et les collectivités locales françaises, la définition des priorités nationales et régionales contenues dans des documents dits de « programmation »» (Massardier, 2020, p. 42).

En 2014, la DATAR est remplacée par le commissariat général à l'égalité des territoires (GGET) lui-même remplacé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en 2020 (Boubay-Pagès, 2021). Les politiques d'aménagement du territoire doivent alors mettre l'accent sur la solidarité et la cohésion entre les territoires (Massardier, 2020) notamment urbains *versus* ruraux, les métropoles *versus* les petites villes.

Néanmoins, à l'heure du dérèglement climatique, les villes doivent également faire face à des aléas climatiques qui accélèrent (GIEC, 2022). Ainsi, depuis les années 90, les politiques d'aménagement du territoire cherchent à devenir durables (Emelianoff & Laurent, 2005).

Pour accompagner les municipalités face à ce défi, la gouvernance climatique internationale (Rice, 2014) (GCI) s'articule autour d'acteurs scientifiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'acteurs politiques réunis lors des conférences des parties (COP), de textes structurants et programmatiques comme l'Agenda 21 (1992), le protocole de Kyoto (1997), les accords de Paris (2015) ou encore l'agenda 2030 (2015). La GCI s'attèle en particulier à développer des agendas multi-échelles pour assurer une cohérence entre les régions du monde, notamment, à travers les agendas 21 locaux qui recommandent d'associer toutes les parties prenantes présentes sur le territoire à la prise de décision y compris la population locale (Nations Unies, 1998).

Dans ce contexte, les politiques d'aménagement territorial en France, sont dans l'obligation d'accélérer la transition pour atteindre les objectifs des accords de Paris fixés en 2015 et respecter l'agenda 2030. Ces politiques mettent alors de plus en plus l'accent sur les enjeux d'adapter les villes aux bouleversements écologiques à l'instar des pluies diluvienues qui transforment les rues minéralisées de Paris en rivières torrentielles en août 2022 (France Info, 2022).

Bien que présents dans tous les territoires urbains, la priorité donnée à ces impératifs fluctue selon les tailles des villes.

Les spécificités territoriales selon la taille des villes

En France, les rythmes d'adaptation et la prise en compte des questions écologiques varient, entre autres, selon la taille des villes et leur situation géographique.

Les orientations politiques données aux outils d'aménagement dans les grandes villes et les objectifs des programmes de développement territorial à destination des villes moyennes et petites reflètent les différences de priorités.

Dans les grandes villes d'au moins 100 000 habitants, et plus particulièrement les grandes aires urbaines métropolitaines qui comptent au moins 500 000 habitants (Carré *et al.*, 2020), la qualité médiocre du cadre de vie et son impact sur le bien-être et la santé des citadins ne sont plus à démontrer. La pollution atmosphérique persistante redondante et les îlots de chaleur urbains nous le rappellent régulièrement. Il existe donc un véritable enjeu de santé environnementale dans ces territoires (Jomier et Surel, 2017). Pour améliorer le bien-être des habitants de ces villes, un consensus émerge au sein de la société, celui d'augmenter la présence de la nature en ville (EHESP/DGS, 2014). L'attrait de la nature en ville est visible depuis une décennie (Bourdeau-Lepage, 2012) et particulièrement depuis la pandémie de COVID-19 (Bourdeau-Lepage, 2020). En effet, la nature est de plus en plus désirée par les citadins (Bourdeau-Lepage, 2019). Ainsi, la volonté politique des grandes villes est, du moins à travers leur discours institutionnel, de mettre en avant les bienfaits de la nature en milieu urbain et, plus largement, de promouvoir davantage d'écologie. Les récentes orientations des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de certaines grandes villes de France illustrent bien la prise de conscience politique et sociale des enjeux urbains dans les métropoles et l'évolution de cette volonté politique. A titre d'exemple, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU métropolitain de Nantes Métropole, en vigueur depuis 2019, mentionne dès les premières pages que la métropole « *devra répondre aux besoins de chacun, en matière de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, de nature en ville et des espaces publics de qualité. [...] L'aménagement durable de notre territoire sera considéré comme un élément majeur de notre action en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.* » (Nantes Métropole, 2019, p. 12). La ville de Grenoble ou encore celle de Paris s'inscrivent aussi dans cette dynamique. En effet, un « *environnement et cadre de vie pour une métropole durable et agréable à vivre.* » fait partie des 4 points centraux mis en avant dans le PADD du PLUi de Grenoble Alpes Métropole, entré en vigueur en 2009 (Grenoble Alpes Métropole, 2009, p. 5), et la ville de Paris, à travers son nouveau plan climat, indique que « *à l'heure de l'emballlement climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre à Paris pour atteindre la neutralité carbone est plus que jamais une priorité* » (Ville de Paris, 2023, p. 4)

Les petites (entre 2 000 et 20 000 habitants) et moyennes villes françaises (entre 20 000 et 100 000 habitants) (Taulelle, 2010) sont, quant à elles, confrontées à l'enjeu de revitaliser leur territoire, c'est-à-dire de relancer le dynamisme et l'attractivité de leur territoire. Répondre à

cet enjeu a pour effet d'estomper quelque peu la question de l'écologie du devant de leur scène publique. Ces villes pâtissent du phénomène de métropolisation autour des grandes villes (Depraz, 2017). Certaines d'entre elles en sont réduites à une seule fonction qui leur attribue une identité de « ville-dortoir » (Taulelle, 2010). Depuis 2017, les villes moyennes font l'objet d'un programme d'envergure intitulé *Action cœur de ville* supposé répondre en priorité aux difficultés d'attractivité que traversent les villes moyennes (Agence Nationale de la Cohésion des territoires, 2020).

Les petites villes font également face à des enjeux d'attractivité territoriale comme l'illustre le programme *Petites villes de demain*, lancé le 1^{er} octobre 2022, qui concerne les villes de moins de 20 000 habitants. Il s'agit de leur procurer un soutien public spécifique pour élaborer des projets de revitalisation urbaine, comme « la reconquête du bâti ancien à Joinville » en région Grand Est (Agence Nationale de la Cohésion des territoires, 2023). Pour ces territoires urbains l'enjeu de revitaliser les centres villes peut paraître opposé à celui d'adapter la ville à l'accélération des aléas écologiques.

Le débat autour de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) des sols institués par la loi Climat et Résilience en 2020, illustre cette opposition. Également soumis à cet objectif, les élus des petites et moyennes villes qui ont besoin de se dynamiser dénoncent une injustice. A titre d'exemple, Jacques Oberti, Président de l'association des maires d'Occitanie, exprime par l'intermédiaire de la plume des journalistes de la Tribune, « *cette loi [Climat et Résilience] est mal pensée car le national a attribué des quotas de fonciers aux régions sans se préoccuper de leur dynamique. Devons-nous loger à la même enseigne toutes les régions ?* » (Merlet, 2023). Il résulte des développements précédents que, selon la taille des villes, la priorité des enjeux varie. Dans les petites villes et, dans une moindre mesure, dans les villes moyennes, l'enjeu de revitalisation est au cœur de la volonté politique. Au contraire, les grandes villes faisant face à des urgences différentes, les élus affichent souvent la volonté prioritaire de construire une ville écologique autant sur le plan social, qu'industriel et biologique.

Cette première approche, élaborée selon la taille des villes mérite d'être nuancée. La réalité de chaque ville dépend aussi de sa situation économique, géographique ou encore sociale. Cette première analyse doit donc être enrichie au regard des spécificités, de chaque territoire, étudié à une échelle suffisamment fine comme l'échelle départementale.

Les spécificités des départements selon leur situation géographique et économique

Le département, « organe de la décentralisation » (Ozouf-Marginier, 2020, p. 147), apparaît aujourd'hui comme une échelle centrale qui fait l'objet des politiques publiques territorialisées.

Les efforts des politiques publiques mis en œuvre pour développer le territoire varient en fonction des budgets, des spécificités territoriales des villes ou des départements (*Cf. Tableau 1*) et des enjeux identifiés. Malgré ces variations, l'INSEE met en avant des enjeux majoritairement socio-économiques et environnementaux (*Cf. Tableau 1*).

Tableau 1. Les différents enjeux selon les spécificités des départements

Spécificités des départements relevées par l'INSEE (2021)	Enjeux identifiés par l'INSEE (2021)
Départements contenant de grandes métropoles	Inégalité de revenus, densité importante, artificialisation des sols, valorisation des déchets, risques pour l'environnement, notamment en matière de pollution (réduire les émissions, la pollution atmosphérique) et de biodiversité, développement de mécanismes de ségrégation sociale et d'exclusion
Départements de la façade atlantique au climat océanique	Artificialisation des sols
Département du pourtour méditerranéen	Inégalité des revenus, artificialisation des sols
Départements à l'agriculture intensive	Pollution des eaux et des sols
Départements traditionnellement industriels	Nécessité de réduire les émissions de CO ₂ , difficultés sociales (pauvreté, difficultés de logement et difficultés d'insertion des jeunes)
Départements touristiques	Artificialisation des sols, accès au logement, pression sur le marché immobilier et les ressources naturelles
Départements ultra-marins	Difficultés scolaires et problèmes d'insertion Un taux de jeunes non diplômés important (particulièrement en Guyane et à Mayotte) Vulnérabilités face aux intempéries, au dérèglement climatique ou plus globalement aux catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tempêtes, tsunamis, etc.).

Source : Dossier INSEE, édition 2021, p. 23 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Les enjeux étant variés, les instruments à mobiliser pour y répondre, les acteurs concernés et les liens entre eux se différencient à travers le pays. Les enjeux socio-environnementaux et économiques des départements sont influencés par la situation géographique, démographique et l'activité économique du département. Ainsi, les départements caractérisés par une agriculture intensive, nuisible pour les sols et les écosystèmes, doivent faire face à des enjeux de pollution des eaux et des sols. Les départements anciennement industriels, qui cherchent à retrouver un dynamisme économique, sont marqués par des taux de chômage élevés notamment parmi les jeunes mais également par un manque d'attractivité et par un dépeuplement provoqué par le départ de la jeunesse (Laménie, 2016). L'insertion de la jeunesse est également un enjeu crucial pour les départements ultra-marins qui sont touchés par des aléas particulièrement violents et fréquents du fait du dérèglement climatique. Ces phénomènes deviennent une réalité pour les départements français y compris les départements de la façade atlantique fragilisés par des sols artificialisés et les départements sièges de grandes métropoles. Ces derniers, les plus peuplés du territoire français, abritent des foyers avec des profils socio-économiques contrastés sur un territoire contraint ce qui se traduit par une densité importante, des situations de promiscuité, des inégalités d'accès au logement et un manque d'espace pour aménager des espaces de nature. Le manque d'espace est également un enjeu pour les départements marqués par une forte activité touristique qui doivent lutter contre l'artificialisation des sols, la pression du marché immobilier, protéger l'accès au logement et les ressources naturelles du territoire. En considérant les diversités des enjeux selon les caractéristiques socio-économiques, environnementales et la situation géographique d'un département, nous suggérons dans cette thèse qu'il convient, pour saisir le plus justement les enjeux d'un département, de réaliser un travail de terrain à partir d'observation et d'échanges avec la population locale.

La proximité géographique est comme une clef incontournable pour comprendre la réalité d'un territoire, ses besoins et perspectives d'évolution.

En effet, selon Alain Faure (2020) « *le qualificatif « territorial » semble suggérer une représentation du politique qui serait à la fois plus vertueuse (par la professionnalisation et l'expérimentation dans les territoires infranationaux) et plus citoyenne (par la proximité et la participation des individus) (...) cette citoyenneté territoriale repose sur l'idée que pour bien gouverner, il faut se situer au plus près des individus* » (Faure, 2020, p. 30-31). Les politiques de décentralisation des années 1980 ont participé activement à un récit corrélant compétence, engagement et proximité géographique.

Nous lisons ainsi à l'article 1 des lois Deferre que : « *Les communes, les départements et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité.* » (Légifrance, LOI n°83-8 du 7 janvier 1983).

Cette participation des communautés locales à la vie locale est alors un atout de la gouvernance territoriale. Elle permet d'apprécier les spécificités des territoires vécus et perçus, et tenter d'améliorer la démocratie locale en rapprochant les habitants du processus de décision qui joue sur l'évolution de leur cadre de vie.

1.2. La gouvernance territoriale participative : un enjeu démocratique commun

« *La gouvernance territoriale est la condition sine qua non pour obtenir un développement plus équilibré du territoire et parvenir, par le biais de la participation des différents acteurs (le public, le privé, tiers secteur, etc.), chacun avec son rayon d'action, à la cohésion territoriale.* » (Farinós Dasí, 2009, p. 96).

Dans un contexte où la démocratie représentative traverse une crise de confiance, la participation des habitants, en tant que pierre angulaire de la gouvernance territoriale, contribuerait à recréer du lien entre les gouvernements locaux et la population. Elle participerait alors à « démocratiser la démocratie » (Giddens, 1994). Ainsi, les enjeux de gouvernance territoriale et de démocratie participative sont étroitement liés. Comment définir la démocratie participative pour mieux qualifier ce lien ?

Qu'est-ce que la démocratie participative ?

Ces enjeux de gouvernance participative d'un territoire qui s'articulent autour de la définition des publics, de la mobilisation des publics ou encore d'engagement des publics sur une problématique sont des questionnements qui font vivre la démocratie.

En France, jusqu'à la fin des années 2010, la notion de gouvernance participative se distingue de la notion de démocratie participative. La gouvernance participative a une connotation technocratique, orchestrée par des institutions présumées néolibérales. Cependant, à partir de l'élection présidentielle de 2007, les deux termes sont de plus en plus employés de façon similaire (Sintomer, 2011).

La « démocratie participative » est une notion née d'un mouvement étudiant américain dans les années 60, notamment avec le manifeste du *Port Huron Statement of Students for a democratic Society* écrit par Tom Hayden, publié et distribué par les étudiants américains en 1962 (Hayden, 2008). Le manifeste stipule que « *En tant que système social, nous cherchons à établir une démocratie de participation individuelle, régie par deux objectifs centraux : que*

l'individu participe aux décisions sociales qui déterminent la qualité et l'orientation de sa vie ; que la société soit organisée de manière à encourager l'indépendance des hommes et à leur fournir les moyens d'une participation commune. » (Hayden, 1962 p. 5, traduction libre). Ce besoin de plus de participation résulte, en partie, d'une critique de la démocratie représentative formulée, notamment, par la politologue britannique Carole Pateman (1970). Selon Carole Pateman (1970), les institutions représentatives constituées à l'échelle nationale ne suffisent pas pour irriguer la démocratie. D'après l'autrice, la théorie de la démocratie participative s'appuie sur l'idée centrale que les individus et leurs institutions ne peuvent pas être compris comme étant des entités séparées. « *Pour un maximum de participation de la part de tous les publics, la démocratie doit prendre place dans plusieurs sphères* » (Pateman, 1970, p. 41). Selon cette théorie, ces moments démocratiques, qui prennent la forme de processus de participation, doivent permettre aux individus de développer les capacités psychologiques et comportementales adaptées aux processus de participation. De fait, plus les individus participent, plus ils ont les compétences et qualités nécessaires pour participer. La participation serait alors un exercice d'apprentissage de la démocratie. Ainsi, la fonction majeure de la participation dans cette théorie de la démocratie participative est une fonction éducative.

Les théoriciens de la démocratie participative de la première heure (1970-1980) privilégient la formation d'un public fidèle à la philosophie pragmatique de John Dewey (1927). Ainsi, la participation repose sur l'idée de former des citoyens actifs, prêts à s'engager et de contribuer au phénomène de politisation des publics (Blondiaux, 2008).

Cependant, la démocratie participative s'essouffle à la fin des années 1990. En France, la notion n'est pas mentionnée lors de la loi de 2002 qui a, pourtant, pour mission de renforcer la participation des citoyens aux prises de décision. La notion de « démocratie de proximité » lui est alors préférée (Sintomer, 2011) ce qui reflète le caractère local et territorial de la participation.

Le renouveau de la participation, un défi pour la gouvernance territoriale

La démocratie participative reprend, néanmoins, de l'audience dans les représentations autant de la sphère politique que scientifique grâce à une expérience menée à des milliers de kilomètres de la scène européenne, à Porto Alegre, au Brésil. Le Parti des Travailleurs arrive au pouvoir dans la ville de Porto Alegre en 1988. Il propose alors un budget participatif qui sera mis en place à partir de 1989. Concrètement, le budget participatif à Porto Alegre consiste en « *un cycle annuel de délibérations et de décisions en matière de choix d'une partie des fonds municipaux destinés aux investissements, à partir d'assemblées locales, ouvertes à tous,*

établies sur des bases territoriales et sectorielles, qui nomment à leur tour des représentants dans des assemblées plus larges. Les projets présentés sont discutés en fonction d'une double priorité, celle accordée par les assemblées et celles définies par la municipalité. Les projets retenus sont ensuite soumis au conseil municipal, qui reste formellement l'instance de décision en matière budgétaire, mais qui de fait accepte les propositions venues du dispositif délibératif. » (Garibay, 2015, p. 11). L'exemple de Porto Alegre est devenu une référence à l'échelle internationale en termes de gestion participative urbaine (Sintomer, 2011 ; Garibay, 2015). Ce dispositif acquiert une notoriété internationale à partir du début des années 2000 (Porto de Oliveira, 2010). Ainsi, sur la scène internationale le renouveau de la démocratie participative est permis par un exemple d'outil participatif concret utilisé dans le cadre de la gouvernance territoriale. De fait, les vertus de la démocratie participative sont réanimées par l'enthousiasme provoqué par la dynamique participative brésilienne. Ses particularités sont identifiées par Yves Sintomer (2011) qui évoque la dimension procédurale du dispositif expérimenté au Brésil, la capacité démontrée à mobiliser les classes populaires, à poursuivre un objectif de justice sociale ou encore l'efficacité de gestion urbaine dont l'outil a fait preuve. Redimensionnée et faisant appel à des références nouvelles, la démocratie participative redore son blason dans les villes en Amérique et en Europe. Cependant, cette nouvelle dynamique autour de la démocratie participative locale ne s'accompagne pas d'un rebond de la participation aux élections locales. En France « *l'abstention a battu tous les records lors des élections municipales de 2020 : 55,3 % au premier et 68,4 % au second tour. La France semble avoir franchi un cap et évoluer toujours plus vers une démocratie de l'abstention* » (Braconnier & Dormagen, 2020, p. 151)

Dans ce contexte de crise de la participation, comment les dispositifs participatifs conçus en France permettent-ils la formation de publics ? Quelles en sont les limites ?

2. La formation et mobilisation des publics en France : acteurs et initiatives participatives

Dans cette section, nous nous concentrons sur les dispositifs participatifs développés en France. L'objectif est ici de définir concrètement les acteurs concernés et d'identifier les démarches participatives ainsi que leur cadre institutionnel.

Les démarches participatives peuvent être catégorisées selon deux dynamiques différentes : une dynamique ascendante (*bottom up*) caractérisée par des initiatives provenant des habitants et une dynamique descendante (*top down*) qui concerne les initiatives enclenchées par les décideurs ou les entités compétentes sur un plan juridique (Zetlaoui-Léger, 2022). Ces deux dynamiques favorisent la formation de publics avec des interactions, attentes et fonctionnements différents.

Avant d'analyser, les jeux d'acteurs et la nature des initiatives visant à la formation des publics, nous posons la question de la composition de ces publics. En effet, il existe dans la littérature (Neveu, 2011) un débat sur la notion à privilégier entre « habitants » ou « citoyens » dans les dispositifs participatifs. Cette discussion tend à nier toute complémentarité entre ces deux notions. Dans le cadre de cette thèse nous tenons donc à poser cette question essentielle : Qui se cache derrière la notion « des publics » ?

Parlons-nous de publics de citoyens ? ou de publics d'habitants ? Est-ce qu'une notion est plus englobante et inclusive qu'une autre ?

Poursuivant l'objectif de comprendre comment les publics se forment et s'engagent dans des dispositifs participatifs, il semble essentiel d'adopter une notion qui n'exclut pas une partie des communautés locales.

2.1. Les publics de citoyens ou d'habitants ?

Le terme « habitant(s) » désigne à travers les années différentes catégories. Dans les années 60, avec la création des comités de quartier de Roubaix, le terme « Habitant » est utilisé pour incarner une forte proximité avec les théories des luttes des classes. L'« Habitant » était à la résidence ce que le prolétariat était à l'usine (Neveu, 2011). Dans les années 1970, le terme perd son H majuscule et prend un « s ». Les « habitants » sont considérés comme des acteurs moteurs à l'échelle locale. Dans ce contexte, les références aux théories des luttes se raréfient. Les habitants sont alors considérés comme la population éloignée, contrairement à l'habitant (au singulier) qui, à partir des années 90, désigne l'« expert d'usage » doté de compétence de terrain, d'un savoir singulier (Neveu, 2011).

Le terme de « citoyen » est davantage utilisé pour qualifier une participation à l'échelle nationale. Cette qualification semble porter une dimension politique plus prégnante. Le citoyen se positionne dans un débat qui traite d'enjeux politiques pour son pays. Le citoyen, par sa posture, est garant de l'intérêt général. Le terme d'« habitant » fait davantage appel à un ancrage territorial, à une relation avec l'espace habité. Il met alors en avant les notions de « mode d'habiter » (Mathieu, 2014) ou encore celle de « la culture habitante » (Morel-Brochet, 2006). En effet, le concept de « mode habiter » comprend à la fois l'actif et le passif de la dimension d'habiter. Ce concept se glisse entre le sujet – l'habitant - et l'objet – l'espace habité (Mathieu, 2014). Selon la dimension active du concept de « mode habiter », Nicole Mathieu (2014) écrit que « *l'habitant (ou l'homme-habitant ou l'être géographique) est un « moi » actif en pensée comme en action. Habiter est un acte. Il implique une volonté (ou une volonté contrariée), le désir et le choix (ou le sentiment contraire de contrainte), il renvoie donc à des pratiques spécifiques elles-mêmes liées aux représentations du sujet et à ses valeurs.* » (Mathieu, 2014, p. 100). En ce sens, d'après la géographe, « *être à l'écoute des habitants de leurs cultures de la nature de leurs savoirs locaux pour (re)penser l'habitabilité des lieux.* » (Mathieu, 2007, p. 34). Cette approche fait écho au concept de culture habitante mobilisé par Annabelle Morel-Brochet (2006) qui mentionne dans sa thèse que « *la culture habitante intègre également un registre ontologique et mémoriel, et donc intime, qui s'appuie sur l'expérience géographique, habitante. Ainsi, la culture habitante constitue comme nous l'avons dit un filtre, une grille, un prisme à travers lequel on appréhende le monde, qui relève de notre identité et donne sens aux lieux et aux milieux dans lequel nous évoluons et nous séjournons.* » (Morel-Brochet, 2006, p. 96).

Ainsi, la géographie nuance l'approche de l'anthropologie ou des sciences politiques des habitants. L'habitant entretient un rapport au lieu que le citoyen n'entend pas ou pas de la même façon. Le terme « habitant » peut faire appel à l'intimité qui se forme dans un lieu et par rapport à lui. Les concepts géographiques soulignent le fait que l'identité et la saveur voire les identités et les saveurs d'un lieu existent à travers l'expérience d'un ou des habitants. Les contours d'un lieu se dessinent à travers les représentations des habitants en tant qu'être géographique.

Nous étirons ce raisonnement jusqu'à considérer que l'acte quotidien d'habiter peut ainsi incarner une forme de citoyenneté. « *La citoyenneté moderne spécifique aux régimes démocratiques est à la fois politique, juridique, éthique et affective.* » (Xypas, 2003, p. 287). D'après Constantin Xypas (2003), l'aspect affectif de la citoyenneté se traduit par un sentiment

d'appartenance. Un sentiment d'appartenance à une nationalité, à une culture ou à une langue qui contribue à composer notre identité, peut être renforcé par un sentiment d'appartenance sociale, familiale ou encore territoriale (Guérin-Pace, 2006). Ainsi, il est possible de déduire que le sentiment d'appartenance à un lieu (la culture habitante) contribue à forger la dimension affective de la citoyenneté. Les figures de citoyen et d'habitant ne sont donc pas opposées. Elles sont complémentaires. Le fait d'habiter participe à la citoyenneté.

De plus, l'acte d'habiter dépend des milieux physiques, des caractéristiques socio-économiques d'un espace, du besoin ou désir de l'individu d'arriver, rester ou partir. Considérée sous un angle juridique, la citoyenneté conditionne le droit d'habiter un lieu. La complémentarité entre les deux s'impose. Ainsi, selon la dimension affective et juridique de la citoyenneté, cette dernière est alimentée par le fait d'habiter et le conditionne.

Cependant, le citoyen a un droit de vote que l'habitant qui ne détient pas la nationalité du pays de résidence n'obtient pas systématiquement même pour des élections locales comme le souligne Bourdeau-Lepage (2020) dans ces travaux sur le bien-être et les inégalités socio-spatiales en France. Selon elle, cette distinction ne peut être ignorée lorsque les politiques publiques sont évaluées.

Par conséquent, bien que nous partagions le constat de Catherine Neveu (2011) qui invite à dépasser la dichotomie entre la figure du citoyen *versus* celle de l'habitant, nous considérons la figure de l'habitant comme étant plus englobante. Nous privilégions, à la suite de Bourdeau-Lepage, le terme d'habitant pour évoquer les membres qui composent la variété des publics participatifs.

Les collectifs d'habitants sont d'ailleurs nombreux à privilégier ce terme.

Ces publics d'habitants sont nombreux à se mobiliser contre des projets notamment des projets urbains. À cette fin, certains ont demandé le soutien d'associations et d'universitaires spécialisés pour contester des projets (Deboulet *et al.*, 2018).

En effet, les associations, qui se considèrent comme étant des entités incontournables de la démocratie locale, ont été « Crées en réponse aux failles des institutions et aux limites du système de représentation politique traditionnel » (Rui & Villechaise-Dupont, 2005, p. 22). Elles sont aujourd'hui identifiées comme étant des moteurs pour faciliter la participation d'autres habitants, organiser des événements participatifs ou initier des rispostes.

2.2. Les associations : des acteurs incontournables de la participation dans les territoires

En France, la loi de 1901 n'a pas provoqué l'engouement associatif escompté. Le secteur associatif ne se consolide qu'à partir des années 1960 (Barthélémy, 2000). Barthélémy (2000) définit la participation associative comme « *un processus volontaire de mobilisation des individus dans un groupe constitué plus ou moins durable et intervenant dans la sphère publique.* » (Barthélémy, 2000, p. 13). Cette définition est dans le sillage de la définition des publics de John Dewey. Une association peut avoir une vocation militante, elle peut être d'intérêt général ou encore se concentrer sur une thématique précise comme la protection des arbres, le « droit au sommeil », ou encore pour satisfaire un but pratique comme l'association étudiante « Etu'récup » qui œuvre pour récupérer les objets sur les campus et leur offrir une seconde vie.

Bien qu'auto-constituées, les associations ne se détournent pas des processus participatifs institutionnalisés. Il arrive qu'elles développent une logique d'instrumentalisation en considérant ces processus comme une opportunité de déployer l'action collective. « *Les instances participatives sont ainsi utilisées comme une tribune pour rappeler publiquement que l'engagement des associations constraint parfois la mairie à prendre des mesures.* » (Rui & Villechaise-Dupont, 2005, p. 34)

A l'échelle locale, les associations jouent donc un rôle dans les rapports de pouvoir. La démocratie à l'échelle locale animée par des initiatives associatives endosse une dimension participative et sociale. Cette dimension a été renforcée par la décentralisation qui a participé à redessiner les rapports de pouvoirs du local. Les habitants organisés en association dans un cadre de proximité géographique permanente sont directement concernés par l'habitabilité du lieu qu'ils occupent et des transformations programmées par les villes. À cette échelle et dans cette configuration, les sujets qui vont inciter les citoyens à s'organiser pour augmenter le poids de leur parole dans la sphère publique et politique ont souvent trait au cadre de vie et donc à la gestion urbaine et à l'urbanisme.

À Paris, certaines luttes locales ont été animées par des associations locales contre la rénovation dans divers quartiers, dans le 13^e ou encore dans le 20^e arrondissement de Paris dans les années 70. Néanmoins, aucun mouvement d'ensemble n'émergera. Il existe alors une telle diversité des revendications qu'il est préférable de parler de luttes plutôt que de mouvements. Qu'il s'agisse d'une association locale ou nationale, la critique essentielle consiste à dire que la planification urbaine n'est pas démocratique et qu'elle reproduit les inégalités sociales. Plus

qu'interroger les prises de décisions, ces mouvements associatifs aspirent à une diminution des pouvoirs de l'État dans la société (Mehl, 1980).

Dans ce contexte, ces luttes poursuivent l'objectif d'améliorer la démocratie locale. Cette préoccupation majeure pour ces associations les conduit à se professionnaliser dans les enjeux de participation locale. Elles contribuent alors à une professionnalisation de la participation, avec « *l'ascension de la figure de l'expert-militant* » (Nonjon, 2005, p. 102).

Néanmoins, il convient de différencier les associations environnementales d'ampleur nationale, comme France Nature Environnement, et les petites associations d'habitants. Leur objectif et leur pouvoir sont différents. Comme l'explique Philippe Subra en 2003, les grandes associations vont parfois obstruer le débat, en empêchant le citoyen *lambda* d'accéder facilement au débat, « pour peu que joue l'ivresse d'être sous les projecteurs, (...) que se mette en place une dynamique de confrontation et de surenchère, entre acteurs opposés, le débat dérape rapidement vers le spectacle » (Subra, 2003, p. 162).

Les associations d'habitants, quant à elles, n'ont pas autant d'espaces que les associations nationales pour se faire entendre des pouvoirs publics. Ces associations d'habitants accordent donc un intérêt particulier aux débats organisés dans un cadre participatif.

Elles ont ainsi déjà pu faire basculer des projets en s'imposant comme des partenaires incontournables à une échelle micro locale. Relevons ainsi le refus du projet de l'arbre aux hérons à Nantes qui a enclenché une vague de protestation ou encore le rejet du projet Euratlantique à Bordeaux (Luce, 2022).

À Paris également, très marqué à gauche, héritier de la Commune de Paris, le 20^e arrondissement garde encore aujourd'hui une identité d'habitants engagés et d'associations actives. A titre d'illustration, l'association « la Bellevilleuse » fondée en 1989 par des habitants inquiets d'une opération d'urbanisme de démolition des bâtiments existants prévue par la ville de Paris, sans avoir consulté préalablement la population, avait particulièrement fait du bruit à la fin des années 90 en multipliant les recours contre ce projet urbain. La pression était telle qu'en 1994, le premier projet a été annulé. Un nouveau projet a été alors proposé par la mairie de Paris et la Bellevilleuse s'est imposé comme un partenaire incontournable pour l'aménagement du quartier. Forces de propositions, et de contre scénarii, l'association participe pleinement à l'amélioration du projet et permet le relogement de plusieurs dizaines de ménages (Nez, 2009).

Le 20^e arrondissement n'est pas le seul à héberger de fortes mobilisations habitantes à Paris. Le 13^e et le 18^e arrondissement ont aussi été marqués par la formation d'associations dont l'objectif était de contester des projets urbains. Notons le projet Paris Rive Gauche dans le 13^e

arrondissement dans les années 90 imaginé sur le modèle du quartier de la Défense ou encore le projet de la Halle Pajol dans le 18^e arrondissement pensé au milieu des années 90 pour construire plus de 600 logements en détruisant la halle (Gardesse et Grudet, 2015). Des associations se sont fortement mobilisées pour contester ces projets, certaines déjà existantes comme Ada 13 dans le 13^e et d'autres nées à ces occasions comme TAM-TAM (Tolbiac – Austerlitz – Masséna) dans le 13^e (Sirota-Chelzen, 2018) ou l'association La Chapelle dans le 18^e arrondissement (Gardesse et Grudet, 2015). Dans ces cas, les associations sont devenues des partenaires incontournables pour concevoir les projets après de fortes mobilisations des habitants qui se sont notamment traduites par des recours en justice et ou/et des propositions de projets alternatifs (Gardesse et Grudet, 2015).

Quelques années plus tard, en 2017, ce sont les habitants d'une copropriété du 12^e arrondissement qui se mobilisent pendant plus de cinq ans pour sauver l'espace de pleine terre sur leur parcelle et le mur végétalisé vieux de 30 ans, reconnus refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Cet espace, rebaptisé « Oasis verte », était menacé par un projet immobilier qui prévoyait de détruire le mur végétal et d'augmenter l'emprise bétonnée au sol.

Ces exemples ne sont qu'une petite partie du nombre de conflits entre riverains et élus. En effet, les conflits avec les riverains sont difficiles à éviter pour les élus. Ces derniers « *qui éprouvent une difficulté grandissante à garder le contact avec leurs administrés sont à la recherche de nouvelles formes de légitimité d'action. C'est ainsi qu'il faut comprendre la mise en place, surtout depuis les élections municipales de 1995, de diverses techniques et procédure permettant d'établir un contact et dialogue avec la population* » (Lefebvre, 2020, p. 140) comme les conseils de quartier (Lefebvre, 2020), les publics standardisés comme les conférences ou jurys citoyens ou encore les dispositifs réglementaires comme l'enquête publique, le débat public ou encore la concertation au titre du code de l'urbanisme. Nous détaillons ces diverses procédures en commençant par la présentation des conseils de quartier.

2.3. Les conseils de quartier, un public consultatif

Les conseils de quartiers, institutionnalisés par la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité pour toutes les villes de plus de 80 000 habitants, ont d'abord été expérimentés à Paris dans deux arrondissements de gauche, le 19^e et le 20^e arrondissement en 1995 et 1996 puis dans toute la capitale en 2001-2002 (Nez, 2007). L'article L2143-1 de la loi dispose que le périmètre fixé « *est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le*

quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement. » Il revient au conseil municipal de définir la composition et les modalités de fonctionnement du conseil de quartier (Collectivités locales, 2002).

Dans d'autres territoires notamment à Marseille et Toulon, l'instauration des conseils de quartier a bousculé l'équilibre entre les comités de quartier qui prévalaient jusqu'alors et les pouvoirs publics, en modifiant le périmètre territorial d'action, en intégrant des associations nouvelles qui peuvent fragiliser les relations que les comités de quartier avaient construites avec la municipalité. Ainsi, Césare Mattina écrit en 2008 que « *l'analyse des modalités de mise en place des conseils de quartier dans le cadre de l'application de la loi Vaillant nous a finalement paru un bon moyen de tirer des enseignements sur les nouveaux enjeux du gouvernement urbain et du pouvoir politique dans la ville. (...) Les relations de pouvoir entre leadership politique et société urbaine, la recherche d'une légitimité historique et territoriale de la part des acteurs associatifs au sein de la société locale, les enjeux liés au leadership entre partis et leaders politiques nous ont semblé en effet structurer les politiques publiques locales de proximité autant qu'elles sont structurées par eux.* » (Mattina, 2008, p. 199).

La dimension participative des conseils de quartier est ainsi remise en question car ils apparaissent aussi, dans certains territoires, comme une nouvelle arène d'expression et d'action pour les pouvoirs locaux.

En parallèle des conseils de quartiers, il existe des publics standardisés comme les conférences ou jury citoyen ou des dispositifs réglementaires, inscrits dans la loi comme les enquêtes publiques, le débat public ou encore la concertation au titre du code de l'urbanisme qui participent à façonner le paysage français du participatif. Nous poursuivons notre présentation en étudiant les publics que nous qualifions de « standardisés ».

2.4. Les publics standardisés : des démarches descendantes

Les dispositifs participatifs que nous qualifions de « standardisés » et qui s'inscrivent dans une dynamique descendante, prennent différents intitulés celui de « convention citoyenne », « conférence citoyenne » ou encore de « panel citoyen », « forum citoyen » ou « jury citoyen ».

Les termes de « conférence » ou de « convention » sont davantage appliqués à des échelles nationales ou régionales. Les termes de jury ou de panel qualifient davantage les dispositifs locaux. Il s'agit de tirer au sort un nombre dit de citoyennes et citoyens. L'objectif

ici est de composer un échantillon représentatif selon différents paramètres que sont le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle. Les tirés au sort sont invités à participer pendant une durée donnée à des sessions de formation pour ensuite fournir un avis « éclairé » au décideur. Cette procédure est organisée par un comité qui doit assurer que l'information délivrée aux participantes et participants est neutre (Blondiaux, 2008). Quel que soit le format privilégié selon la configuration locale, « *il s'agit d'associer, le temps d'une consultation formelle, un groupe de citoyens supposés « profanes » à la formulation d'un choix collectif dans une situation marquée par de véritables incertitudes* » (Blondiaux, 2008, p. 59). Dans ce format, les avis des habitants ne sont considérés qu'après un temps de formation intensive.

Parmi ces dispositifs non réglementaires notons également le « budget participatif », sur un modèle proche de celui de Porto Alegre. En France, depuis 2014, ces dispositifs se multiplient. La ville de Grigny est pionnière. Les projets étaient débattus en réunion publique puis votés (Broussolle, 2019). Ces budgets doivent être décidés par la majorité en place et sont organisés par et selon la collectivité. Cependant, ces dispositifs de budget participatifs peinent à dépasser les problématiques de ségrégation sociale et spatiale. Ils ne permettent pas non plus d'attirer des populations éloignées du champ politique et reproduit les limites d'autres dispositifs participatifs qui attirent « toujours les mêmes » publics (Blatrix et Méry, 2019). Pour des raisons qui diffèrent selon les contextes, développer des démarches participatives peut être compliqué pour des élus locaux. Les élus ont alors de plus en plus recours à des professionnels et/ou experts de la concertation qui jouent alors un rôle clef. Ainsi, le marché de la participation qui s'est largement développé, ces dernières années, offre des expériences pour faire participer, des formations aux élus ou encore aux agents de la collectivité (Nonjon, 2005). Dans ce contexte, Anne-Sophie Denolle et Eugénie Duval (2016) alertent « *Il faut toutefois veiller à ce que cela ne conduise pas à une certaine opacification ou encore à un formatage de la participation.* » (Duval, 2016, p. 38).

L'étude des différents publics formés en France, selon une dynamique ascendante ou descendante révèle la légitimité populaire induite par le statut d'habitants. Cependant, une partie de la population ne rejoint pas les publics et ne se mobilise pas. Ce qui peut s'expliquer par les filtres de la participation, comme la langue, la formation ou encore les difficultés à s'exprimer en public qui freinent la mobilisation d'une partie de la population locale. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que la mobilisation des habitants intervient dans un jeu d'acteurs territoriaux dense.

Nous entendons la notion d'acteurs à la suite de Considère et Liénart (2016) « *comme l'ensemble des personnes, physiques et morales, dont les décisions ont des conséquences sur les organisations socio-spatiales et qu'il faut savoir identifier afin de comprendre et d'expliquer ces organisations.* » (Considère et Liénart, 2016, p. 275). Cela nous permet de souligner le rôle différencié des acteurs. Certains acteurs jouent un rôle décisionnaire actif quant à l'avenir d'un territoire, et d'autres habitent ou utilisent un territoire. Pour mieux appréhender l'évolution d'un projet de territoire, les géographes évoquent l'importance d'analyser les « jeux d'acteurs » (Considère et Liénart, 2016). Nous dans notre travail de thèse, nous soutenons l'idée que l'analyse des rapports entre acteurs, de leurs intérêts et positions contribue à mieux comprendre les décisions prises. Pour répondre à l'appel de la bonne gouvernance qui incite à plus de transparence, la gouvernance territoriale devrait intégrer un travail de transparence de façon à mettre en évidence les jeux d'acteurs et le contexte de la décision. Nous défendons l'idée que ce travail de transparence désamorcera, parfois, l'illusion que le peuple a le pouvoir de co-décision ou peut fortement influencer la prise de décision grâce à un dispositif participatif. Cette illusion souvent déçue participe au découragement démocratique dont souffre la France. Ce travail de transparence est d'autant plus important que, depuis les années 80, une accumulation des dispositifs participatifs est constatée particulièrement dans le domaine de l'urbanisme.

Ainsi, la concertation préalable et le débat public sont de nouvelles procédures qui viennent s'additionner à celle de l'enquête publique. « *Le droit de l'urbanisme apparaît alors comme un terreau fertile au développement de l'idée participative en France* » (Denolle & Duval, 2016, p. 32). Nous terminons donc notre présentation des procédures participatives en France en évoquant les dispositifs réglementaires.

3. Les dispositifs réglementaires et juridiques : l'urbanisme et la concertation

Jodelle Zetlaoui-Léger (2013) rappelle que les lois françaises imposent l'association des habitants organisés ou non de la conception à la finalisation des projets en matière d'urbanisme, tout en laissant des ambiguïtés. En France, le terme de « concertation » est plus largement utilisé dans la réglementation que celui de « participation » qui est pourtant majoritaire dans d'autres pays. La chercheuse en urbanisme considère que cette notion perd de sa substance autant dans les textes que dans les pratiques observées sur le territoire français (Zetlaoui-Léger, 2013). Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire d'identifier différentes nuances entre les niveaux

de participation. En effet, il existe 4 niveaux de participation différents de l'information à la co-construction en passant par la consultation et la concertation (Arnstein, 1969).

Le processus d'information se résume à la diffusion auprès d'un large public avant le processus de consultation. L'objectif principal de cette étape informationnelle est de sensibiliser les gens et de leur donner un ensemble exhaustif de clefs pour comprendre les projets urbains. Vient ensuite le niveau de consultation. Il vise à recueillir un ensemble d'avis des habitants afin de mieux cibler les attentes et les besoins des personnes interrogées. Le projet initial peut être amélioré après la consultation. Néanmoins, la consultation ne donne pas lieu à un débat. La consultation et la concertation sont des niveaux de participation différents car dans le cadre de la concertation le projet n'est pas abouti avant d'être présenté aux habitants. En effet, la concertation s'effectue autour d'un projet préalablement présenté, sous une forme non aboutie, par les autorités compétentes. À titre d'exemple, lorsqu'une équipe de conception veut réaménager une place, si elle veut consulter les riverains, elle prépare le projet en amont et demande aux habitants leur avis dans un second temps. Elle demande alors « *Nous avons imaginé ce projet, qu'en pensez-vous ou de quoi avez-vous besoin ?* ». Si l'équipe de conception veut concerter les habitants, elle doit demander aux riverains leur souhait avant de préparer le projet. L'équipe de conception demande alors, « *Nous souhaitons réaménager la place, que souhaitez-vous ?* ». Dans les deux cas, l'équipe de conception peut, ou non, considérer les retours des riverains.

Également structurée autour du débat, la co-construction est le niveau de participation qui implique le plus les habitants et les acteurs locaux. Cependant, les dispositifs réglementaires n'incitent pas à aller jusque-là. Il existe trois principaux dispositifs réglementaires que nous présentons dans la section suivante, avant de nous concentrer sur la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme : l'enquête publique, la concertation préalable et le débat public.

3.1. L'enquête publique

Initialement, les enquêtes publiques étaient les principaux dispositifs participatifs dans la loi. Avant la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, la procédure d'enquête publique était associée à la défense de la propriété privée (Denolle & Duval, 2016). La loi de 1983 modifie le but des enquêtes qui cherchent alors à « *recueillir les appréciations, suggestions et contre-propositions du public afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information* » avant tout projet susceptible d'affecter l'environnement » (Blatrix, 1996, p. 299). Ainsi, l'enquête publique doit garantir l'accès à l'information à toutes et tous dès lors qu'un

projet est susceptible de nuire à l'environnement (C. envir., art.L .123-1) (Tonnelat, 2023). La consultation publique est alors davantage motivée par les potentielles dégradations environnementales et par les attentes démocratiques suscitées par une procédure de décision publique.

Concrètement, cette procédure est organisée par un commissaire enquêteur préalablement choisi. Elle se déroule en trois temps : l'information, le recueil des avis et le rendu de l'avis du commissaire enquêteur. Dans un premier temps, un dossier constitué de différents éléments nécessaires à la compréhension du projet est déposé en mairie, puis mis en ligne. Des affiches sont accrochées dans l'espace public pour relayer l'information et des annonces légales sont faites (Tonnelat, 2023). Néanmoins, selon Cécile Blatrix (1996), l'information diffusée auprès des publics ne permet par une compréhension facile de ce dont il s'agit. Elle écrit « *le vocabulaire utilisé, qui appartient à l'univers du droit et la dénomination en des termes officiels du projet, rendent parfois peu clair l'objet de l'enquête publique. (...) Leur fonction semble être davantage de satisfaire aux exigences légales que de susciter une réelle participation. C'est donc l'image d'une procédure formelle et protocolaire que renvoie l'information.* » (Blatrix, 1996, p. 302-303). Ensuite des permanences sont organisées pour recueillir l'avis des publics et le commissaire enquêteur doit rendre rapidement, en un mois, un avis sur le dossier. Il peut être favorable ou non. Néanmoins, cet avis n'est que consultatif (Denolle & Duval, 2016).

Ce processus d'enquête publique connaît quelques lacunes recensées dans la littérature. D'abord, il est tardif. Il est prévu à un stade relativement avancé du projet d'aménagement. L'enquête publique n'assure pas aux publics participants d'être entendus par les décideurs. De plus, le commissaire enquêteur rend un avis favorable dans une très grande majorité des cas (Tonnelat, 2023). Dans le cas où l'avis du commissaire enquêteur serait défavorable, l'autorité décisionnelle concernée n'est pas contrainte de suivre cet avis. « *En 2008, Louis-Narito Harada avait évalué le niveau participatif de la procédure d'enquête publique environnementale à l'aide d'outils sociologiques de référence développés par l'américaine Sherry Arnstein. Il en avait conclu que l'enquête publique relevait de la « coopération symbolique »* » (Denolle & Duval, 2016, p. 32). Ainsi, comme l'explique Cécile Blatrix en 1996, l'enjeu de l'enquête publique est davantage de respecter une procédure juridique imposée et de répondre à des injonctions légales que d'assurer une véritable participation de qualité. Cette dimension fragilise la participation et l'engagement de nouveaux publics qui ne cible pas la finalité de leur engagement. Rappelons que l'enquête publique est précédée d'une concertation préalable qui présente les mêmes difficultés à assurer une participation de qualité.

3.2. La « concertation préalable » au titre du code de l'urbanisme

Conformément à ce qui est énoncé dans l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, « *font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme* ». Ainsi, dans le cadre d'une révision d'un plan local d'urbanisme, il convient d'associer, le plus tôt possible, les habitants à l'élaboration du document.

La concertation préalable est organisée avant le vote du plan local d'urbanisme au conseil municipal. Une fois le document voté, les modifications opérées ne peuvent être que marginales. La concertation préalable a donc pour vocation de recueillir les contestations, avis, questionnements avant le vote au conseil municipal qui a pour effet de figer une grande partie du document. La loi, applicable sur l'intégralité du territoire français indépendamment de la taille des communes et de leur moyen, ne précise pas les modalités de cette concertation. En effet, les modalités de concertation doivent être définies par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) conformément à l'article L153-8 et L153-11. L'article L. 103-4 prévoit simplement que le public doit pouvoir « *accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et (...) formuler des observations et propositions* »

Cette imprécision juridique concernant les modalités, qualifiée de « flou définitoire » dans la littérature scientifique (Nonjon, 2005), ne fournit pas d'outils législatifs clairs pour lever les incertitudes concernant la prise en compte des avis donnés par les habitants et les ambiguïtés relatives à la prise de décision.

Plus précisément, les habitantes et habitants n'ont pas connaissance de ce que nous choisissons de nommer le chemin des contributions. Ils ne savent pas concrètement comment leur contribution va être utilisée par les politiques ou les services techniques. Ils manifestent également une crainte relative à la prise de décision. La méfiance quant au sérieux de la parole politique est omniprésente.

Pour pallier ce manque de cadre juridique à la concertation, l'ingénierie de la concertation se façonne à travers la pratique des acteurs, la production de guides et l'organisation d'événements. Notons le cahier méthodologique produit par l'ADEME et intitulé « Réussir la planification et l'aménagement durables » (ADEME, 2016), les retours d'expériences des agences de concertations à travers leur site internet ou encore l'organisation annuelle des rencontres européennes de la participation organisée par le *think tank* Décider Ensemble. Ces

outils d'ingénierie de la concertation ont également comme effet de développer une culture de la concertation. Le développement de cette ingénierie contribue également à la professionnalisation de la participation et à l'émergence d'agence de concertation mandatée par la collectivité pour animer la concertation. Ces agences, qui animent la concertation préalable ne sont pas indépendante. Au contraire, le débat public est animé par une instance indépendante, la commission nationale du débat public.

3.3. La commission nationale du débat public

Une commission nationale du débat public (CNDP) est constituée de 21 membres, parmi lesquels on peut compter un président, deux vice-présidents, quatre magistrats, huit élus, et six représentants de la société civile, toutes et tous nommé(e)s par le gouvernement pour un mandat de cinq ans. Son rôle est de concevoir les modalités de la concertation locale. Au niveau local, une petite équipe compose une « commission particulière » du débat public. Elle est toujours présidée par un membre de la commission nationale. La concertation publique se déroule de quatre à six mois. Il s'agit principalement de réunions mais l'information peut être diffusée également par des lettres ou autres supports. Le maître d'ouvrage rédige en amont de la concertation, un dossier d'information sur le projet qui est ensuite diffusé auprès des habitants. Ensuite les avis recueillis sont résumés par la commission particulière, envoyées à la CNDP puis aux ministres concernés par le projet (Subra, 2003).

La loi du 27 février 2002 accentue l'indépendance de la CNPD. Elle devient une autorité administrative indépendante, qui peut être saisie pour des projets planifiés par le privé et pour des projets qui ne sont pas nécessairement de grands projets d'intérêt général. De plus, soumise à un devoir de transparence, les avis formulés par la CNDP sont publics. Cependant, la CNDP ne formule pas de recommandations, elle relaye essentiellement les avis exprimés par les publics présents. « *Le rôle de la CNDP et des commissions particulières se limite à mettre en place et animer des opérations ponctuelles de concertation, à veiller à ce qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions de transparence et de dialogue. Et à en restituer finalement le contenu à celui qui demeure le décideur. (...) L'État est alors libre de reprendre à son compte tout ou une partie des arguments et de modifier ou non le projet initial. (...) Elle est dotée d'une image de neutralité forte et (...) est un garant de l'honnêteté de l'exercice et doit préserver la liberté du choix du maître d'ouvrage. À la liberté totale du débat, répond la liberté totale de la décision.* » (Subra, 2003, p. 158-159). Selon Loïc Blondiaux (2008), la singularité qui

caractérise le débat public réside dans le fait que ce débat a vocation à améliorer la décision grâce à l'intelligence collective qui permet la discussion.

Par la suite, l'article L. 120-1 du code de l'environnement dispose que « *l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations du public ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. La synthèse des observations indique les observations du public dont il a été tenu compte.* » [Legifrance]. Ainsi, la participation produit de l'expertise et informe tandis que la représentation (à travers le gouvernement ou les élus locaux) ou encore les maîtres d'ouvrage décident. Le débat public assure le droit à l'information et le droit de participer aux discussions avant que les décisions soient prises. Malgré son caractère consultatif, la synthèse délivrée par la CNPD est intéressante car elle permet de mesurer le niveau d'intégration des avis des publics dans la décision (Denolle & Duval, 2016). Le chemin des contributions est alors, partiellement, connu par les habitants qui peuvent se référer à ce document pour évaluer la façon avec laquelle leurs avis ont été, ou non, considérés par le décideur.

Le débat public et le seul des trois dispositifs réglementaires mobilisés dans cette section à prévoir une synthèse produite par une instance indépendante des décideurs. Cependant, l'influence de cette synthèse sur la prise de décision n'est pas plus importante que les deux autres dispositifs réglementaires décrits dans ce chapitre, l'enquête publique et la concertation préalable (*Cf.* Tableau 2).

Tableau 2. Tableau récapitulatif des dispositifs juridiques en concertation urbaine

Dispositifs	Code/loi	Modalités de concertation	Domaine d'application	Degré d'influence sur la décision et transparence
Enquête publique	Code de l'environnement – Origine – Moyen âge Loi 1983	Commissaire -enquêteur	Projet susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement	Faible – dispositif informatif et consultatif
Concertation préalable du public	Code de l'urbanisme	Autorité publique	Projet d'urbanisme modification du cadre de vie	Incertain– aucune précision dans la loi. Cela varie selon les dispositifs et la culture participative de la collectivité
Débat public	Loi de 2002, CNP indépendante	CNDP	Peut-être saisi pour des projets de nature différente	Faible degré d'influence et transparence partielle car la synthèse doit préciser les motifs de la décision et est élaborée par une instance indépendante

Source : A. Dakouré, 2024

Ces dispositifs concernent toutes les communes françaises. Néanmoins, comme évoqué précédemment, les modalités de la concertation préalable ne sont pas explicitées dans la loi ce qui permet aux collectivités, selon leur organisation, de mettre en place différents outils. Ce dernier point n'est pas la seule limite identifiée par les chercheurs qui étudient les dispositifs participatifs. En effet, plusieurs limites de la participation sont constatées en étudiant ces différents publics standardisés et issus des dispositifs réglementaires.

4. L'évaluation pour dépasser des limites de la participation des publics

Plusieurs limites à la participation sont constatées en France par des études empiriques des publics et dispositifs réglementaires énumérés précédemment. Dans cette section, nous choisissons cinq limites en nous appuyant, notamment, sur les critiques fondamentales formulées par Loïc Blondiaux en 2007 dans son texte *La démocratie participative sous conditions et malgré tout : Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique*. Nous

avons décidé de nous appuyer sur ce texte car l'auteur identifie plusieurs limites de la démocratie participative qui agissent directement sur la formation des publics. Nous avons alors ciblé particulièrement les limites en nous concentrant sur celles qui touchent aux enjeux fondamentaux de l'engagement comme la motivation et la compréhension de la problématique, qui créent et influencent d'autres limites. Nous avons ainsi choisi de saisir la logique derrière l'engagement des individus et des groupes pour analyser les limites des dispositifs participatifs à élargir la participation à de nouveaux publics.

Cette section cible ensuite les conseils formulés dans la littérature pour ouvrir passer ces difficultés avant de mettre en exergue les atouts de la culture de l'évaluation pour identifier les limites à mobiliser de nouveaux publics. Enfin, l'évaluation étant une étape indispensable pour comprendre les limites d'un outil participatif à mobiliser de nouveaux publics, nous proposons une grille d'évaluation qui s'inspire de la théorie situationnelle des publics, et s'appuie sur l'économie de l'attention et la psychologie de l'engagement.

4.1. Les limites de la participation documentées

La première limite des dispositifs participatifs, soulignée, consiste à considérer la démocratie participative comme un moyen qui, par essence, doit aboutir à un consensus entre différents acteurs. D'après Loïc Blondiaux (2007), l'enjeu de la participation est de permettre au peuple de renouer avec le pouvoir politique. Selon la pratique habituelle de la concertation dans le système politique français, la participation doit favoriser le consentement d'une décision qui est déjà prise.

Ainsi, la démocratie participative est perçue comme un processus permettant d'*« éradiquer le conflit »* (Blondiaux, 2007, p. 123). Cette approche doit être nuancée car elle nie le fait que la démocratie puisse être animée par les revendications et la contestation (Blondiaux, 2007).

Une deuxième limite constatée dans la littérature souligne que la démocratie participative comme système érigé *« contre des groupes organisés »* (Blondiaux, 2007, p. 125) ne projette pas seulement le fantasme d'un habitant exemplaire, elle se lance également à la recherche de l'habitant « ordinaire », apolitique. Cette valorisation de l'habitant « ordinaire » compris comme étant l'opposé d'un habitant formé ne résonne pas avec les principes de la théorie de la démocratie participative qui défend l'idée que le processus de participation a un rôle éducatif. Si nous nous fions à la théorie de la démocratie participative avancée par Carole Pateman (1970), le citoyen qui contribue à un processus de participation est un habitant en formation.

Nous considérons alors que l'habitant « ordinaire » ne définit pas un type d'habitant mais une étape intermédiaire qui se situe en amont entre l'information, la mobilisation et l'engagement de l'habitant qui passe ensuite à une étape de formation puis d'affirmation de ses connaissances.

Cependant, passer d'une étape à une autre n'est pas toujours une opération évidente pour toutes les populations. En effet, les académiques qui travaillent sur cette thématique sont nombreux à dénoncer des « filtres de la participation » (Blatrix, 2009) qui constituent une troisième limite. Ainsi, la participation telle qu'elle est imaginée aujourd'hui favorise les rhétoriques, promeut la capacité à prendre la parole en public et à aménager du temps pour se rendre au bon endroit au bon moment. Lorsqu'elle se manifeste de la sorte, la démocratie participative devient « instrument de renforcement des inégalités sociales » laissant de côté les populations les plus vulnérables, les individus qui ne se sentent pas légitime à intervenir ou qui ne maîtrisent pas bien la langue utilisée, ce que nomme Lise Bourdeau-Lepage (2023), les « *discrets, c'est-à-dire des personnes que l'on n'entend que rarement, qui ne participent pas aux exercices de concertation, aux réunions publiques, à la maîtrise d'usage quand elle existe, car elles n'ont pas le temps de se rendre à ces événements ou qu'elles n'osent pas s'y rendre ou prendre la parole car elles n'en ont pas l'habitude, qu'elles ne s'en sentent pas capables, stressées parfois par l'effet de groupe* » (Bourdeau-Lepage, 2023, p.14). Dans ce contexte, l'hypothèse de la participation comme un exercice d'apprentissage par la pratique ne se vérifie que pour les individus déjà engagés, disponibles et informés. En effet, les individus les plus enclins à participer aux événements de participation participent une première fois, continuent à y participer et s'habituent à ces processus. À l'inverse, les populations les plus vulnérables (les jeunes, personnes âgées isolées, personnes ne parlant pas français...) n'auront pas un accès facile à la participation qui, de fait, n'exercera pas sa fonction éducative.

Ce qui nous conduit à une quatrième limite qui force le constat que parfois la démocratie participative n'est qu'un artifice. Les modalités de « participation » ne laissent que très peu de place aux dialogues et aux changements d'outils, les citoyens sont ici des « *citoyens-cobayes* » (Blondiaux, 2007, p. 126) qui ne sont pas associés à la critique constructive du dispositif et des modalités de participation. L'objectif poursuivi relève davantage de la communication politique que d'un exercice démocratique. Il serait naïf de penser que les stratégies des différents partis politiques n'ont pas trouvé de parade pour profiter du flou définitoire autour du terme de « participation ». Ainsi, est constaté une absence de débat avec les responsables politiques (Beaujolin, 2022), et la tendance à « *multiplier les dispositifs sans se soucier réellement de leur utilité, donnant à voir une offre de participation alimentée sans but précise* » (Gourgues, 2016, p. 76).

La dernière limite introduite est la suite logique de ce qui vient d'être présenté. Les débats et dispositifs participatifs ne paraissent pas toujours effectifs. Comment s'assurer qu'ils pèsent sur la discussion ? Le chemin qu'empruntent les contributions des citoyens, de la formulation à l'intégration dans la prise de décision, est rarement dessiné et transparent. Le dilemme de la décision n'est pas levé et, de fait, les dispositifs manquent de crédibilité aux yeux des citoyens (Blondiaux, 2008).

Néanmoins, en s'appuyant sur le travail des chercheurs spécialisés dans le participatif et l'étude des politiques publiques, il est possible de comprendre et de dépasser ces limites.

4.2. Dépasser les limites en s'appuyant sur des principes structurants

Dans la littérature, plusieurs études ont analysé ces limites en apportant des conseils pour les dépasser, améliorer les dispositifs participatifs et respecter les principes généraux de la participation.

En effet, dans un contexte démocratique, la participation est encadrée par des principes généraux (Morio, 2020). Camille Morio (2020) en liste quatre : *i)* le « principe de liberté de création des procédures consultatives » sauf lorsque les modalités sont juridiquement très cadrées, *ii)* la « prohibition de l'incompétence négative », « *il est interdit à toute autorité administrative de confier son pouvoir de décision à autrui (...) En l'état actuel du droit, les dispositions dérogeant à ce principe sont rares. Il s'agit en réalité uniquement de celles autorisant les collectivités territoriales à organiser un référendum local, qui peut être décisoire dans certaines conditions et d'autres cas très particuliers de référendums* ». (Morio, 2020, p. 22) ; *iii)* l'« égalité, impartialité sincérité », ce principe entérine le fait que tous les participants doivent être considérés de façon similaire, doivent bénéficier d'une information fiable et sincère de la part des pouvoirs publics et sont assurés d'une procédure sans vice , et *iv)* la « demande de prise de position formelle » qui peut intéresser les collectivités qui souhaitent s'assurer de la légalité des dispositifs imaginés.

Ainsi, pour respecter ces principes, les chercheurs tentent de sensibiliser les décideurs et praticiens à prendre en compte certains points. Selon eux, pour clarifier leur dispositif et l'objectif de leur démarche, les porteurs du projet doivent afficher les objectifs de ce processus de participation (Bryson *et al.*, 2013). Il est central de définir le plus précisément possible les contours du problème abordé dans le processus participatif de façon à y apporter une solution adaptée et ne pas prendre le risque de créer une nouvelle difficulté issue d'une solution inappropriée (Gourgues, 2016).

En effet, mettre l'accent sur une information fiable et de qualité est un élément incontournable de la « bonne gouvernance ». Camillo Morio (2020) plaide ainsi pour une politique de transparence qui peut aller jusqu'à mettre toutes les données en accès libre. La chercheuse appelle également à définir des modalités à travers une charte de la participation signée par les différentes parties prenantes y compris les citoyens. Ce qui participe aux devoirs de transparence, à la nécessité de dialogue et à la crédibilité du dispositif. Une telle charte peut également servir à préciser les démarches d'évaluation et à participer à la diffusion d'une culture de la participation.

Camille Morio (2020) souligne, dans ses écrits, qu'il faut considérer la mobilisation des citoyens comme étant à la fois dépendante de la technique développée pour les associer et de l'enjeu qui les préoccupe. En effet, les individus sont motivés à se rendre dans des espaces de démocratie participative lorsqu'ils pensent qu'ils pourront interpeler les élus sur un sujet particulier et faire entendre leur avis (Morio, 2020). « *Ce n'est qu'à condition que les pouvoirs publics soient prêts à faire surgir cette parole, à l'écouter à interagir avec elle et à prendre en compte les résultats de cette interaction qu'une mobilisation est possible ou envisageable* » (Morio, 2020, p. 25). Si les habitantes et habitants ne pensent pas que leur apport pèsera sur la décision, la mobilisation ne durera pas. Loïc Blondiaux identifie deux conditions nécessaires pour que la mobilisation citoyenne ne faiblisse pas : « *un véritable enjeu de la discussion* » et « *un dispositif crédible au sens où il semble en mesure de pouvoir peser efficacement sur la décision* » (Blondiaux, 2008, p. 33). Loïc Blondiaux (2007) ainsi que Rey-Valette et ses collaborateurs (2014) expliquent que la démocratie participative peut devenir un instrument de justice sociale à condition de ne pas ménager les efforts de communication pour attirer les populations les plus éloignées des débats politiques. Il est, par exemple possible de s'appuyer sur les forces vives du territoire pour faciliter l'information, la mobilisation, l'élaboration du dispositif et le maintien des mesures discutées sur le moyen voire le long terme (Rey-Valette *et al.*, 2014). Rapprocher durablement ces populations de la sphère politique nécessite que leurs prises de paroles soient respectées par les acteurs politiques (Blondiaux, 2007). D'après le politologue, il faudrait permettre aux participantes et participants de s'exprimer sur les modalités de participation. Loïc Blondiaux (2007) défend l'idée d'une « *démocratie participative comme arme de contestation* ». (Blondiaux, 2007, p. 128). D'après lui, il est possible que des discussions sur le dispositif participatif (Blondiaux, 2007) apparaissent dans les processus de démocratie participative pour critiquer la façon avec laquelle la participation a été organisée. L'auteur évoque le risque de « *politisation par réaction* » (Blondiaux, 2007, p. 126) que les pouvoirs publics prennent à cumuler les dispositifs participatifs. Cette analyse

rejoint celle de Guillaume Gourgues (2016) qui identifie cette tendance à additionner les dispositifs sans lever le doute sur le pourquoi de la participation et sur le résultat de la participation.

D'autres mesures sont proposées dans la littérature. Cependant, il est difficile de trouver des propositions concrètes pour évaluer la difficulté d'attirer l'attention des gens dans un espace public saturé d'information. En effet, les dispositifs participatifs ne parviennent pas à attirer l'attention de nouveaux publics à l'heure où l'attention des gens est de moins en moins disponible tant le nombre d'informations, vraies ou fausses, leur parviennent en continu.

Cette thèse tente d'apporter des réponses à ces défis de former et mobiliser de nouveaux publics, dans un contexte où l'attention est une ressource qui se rarifie, en s'appuyant sur des champs d'étude qui n'appartiennent pas à la géographie ou à la science politique comme l'économie de l'attention ou encore la psychologie de l'engagement.

4.3. Dépasser la limite d'attirer de nouveaux publics en évaluant les procédures participatives

Comme développé précédemment, la difficulté à attirer de nouveaux publics, peu habitués à prendre la parole en public, qui ne se sentent pas légitimes à s'exprimer sur des sujets techniques ou n'ont pas la disponibilité d'emploi du temps suffisante est l'une des limites majeures de la démocratie participative telle qu'elle est pratiquée par la gouvernance territoriale actuelle. Cette situation constraint la fonction éducative de la participation qui n'est alors réservée qu'aux habitués de la participation

Le défi central est ainsi de déployer de nouvelles stratégies pour encourager la formation puis la mobilisation de nouveaux publics.

Pour poursuivre l'objectif de cette thèse qui est de dessiner les contours d'une nouvelle stratégie pour attirer l'attention des publics, nous mobiliserons des études en articulant divers champs disciplinaires, en faisant appel à la science de la communication et des relations publiques, avec la théorie des publics situationnelle de James E. Grunig (2003), à la sociologie sur l'économie de l'attention (Kessous *et al.*, 2010) ainsi qu'à la psychologie avec les travaux sur l'engagement (Brault-Labé & Dubé, 2009).

Ces trois domaines complémentaires ont comme point commun de donner une place centrale à l'information. En effet, le pouvoir de l'information est au cœur de la formation des publics.

La théorie situationnelle des publics : l'information au cœur de la formation des publics

Le professeur en relation publique et communication James E. Grunig (2003) revisite la théorie des publics de John Dewey (1927) en développant la théorie situationnelle des publics. James E. Grunig a théorisé le fait que les publics émergent lorsque les organisations prennent des décisions qui ont des conséquences sur les personnes qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur des organisations impliquées dans cette prise de décision.

Cette théorie est dite situationnelle parce que les problèmes sont temporaires et ne mobilisent que les individus concernés par ces situations problématiques. Ainsi, les publics naissent et disparaissent lorsque les problèmes sont résolus ou modifiés. Cette théorie des publics prend racine à partir des théories classiques d'opinion des publics et évolue en une théorie de relation des publics. D'après James E. Grunig (2005), la formation des publics dépend de *i)* la reconnaissance du problème, qui signifie que les individus comprennent que quelque chose devrait être fait à propos d'une situation, *ii)* la reconnaissance des contraintes lors de laquelle les individus perçoivent qu'il y a des obstacles dans une situation qui les contraignent et qui circonscrivrent leur capacité d'agir dans une situation donnée et *iii)* le degré d'implication qui correspond au périmètre de connexion dans lequel les individus se connectent les uns aux autres dans une situation (Grunig, 2005).

D'après les professeurs James E Grunig et Jeong-Nam Kim (2011), l'enseignement le plus important de la théorie situationnelle des publics est que « *la consommation d'informations devient systématique lorsque les gens constatent que l'information correspond à leurs problèmes subjectifs de vie (Grunig, 1997). Les gens investissent de manière sélective leurs ressources communicatives et cognitives dans un problème uniquement lorsqu'ils perçoivent l'effort comme nécessaire et pertinent.* » (Grunig et Kim, 2011, p. 122, traduction libre).

Les auteurs supposent que « [p]lus on s'engage dans la résolution du problème, plus on devient acquéreur d'informations relatives au problème, sélectif dans le traitement de l'information et transmissif dans la transmission aux autres. » (Grunig & Kim, 2011, p. 125, traduction libre). Attirer l'attention des individus pour qu'ils réceptionnent l'information est alors une démarche essentielle pour former un public.

Pour mieux appréhender les mécanismes à l'œuvre dans la formation et la mobilisation des publics, il est alors nécessaire de s'intéresser à la qualité de l'attention dont les individus disposent.

Les mécanismes de l'attention à l'œuvre dans la formation des publics

Dans le contexte actuel marqué par une quantité importante d'information disponible et sur des supports très diversifiés, l'attention des individus devient une ressource rare. Les sociologues Emmanuel Kessous, Kevin Mellet et l'ergonome Moustafa Zouinar (2010) décrivent la façon avec laquelle les concepteurs des appareils numériques, comme les portables intelligents ou les plateformes numériques, intègrent des systèmes de filtrage qui permettent aux individus de sélectionner l'information. Les auteurs énumèrent six déclinaisons de l'attention. Ils mentionnent l'attention *captée* lorsqu'un élément est imposé à l'attention. Au contraire, l'*attention volontaire* signifie que l'attention est spécifiquement portée sur un élément. L'attention *pérophérique*, quant à elle, traduit une situation lors de laquelle l'attention n'est pas consciente par exemple lorsque l'action est réalisée de façon automatique ou lorsque les informations sont situées dans les zones périphériques du champ de vision ; Et l'*attention focalisée* qui se manifeste lorsque l'individu est conscient de l'attention qu'il porte. Elle est explicite. L'*attention répulsive* apparaît lorsque l'attention évite volontairement un élément qui risque de provoquer une expérience jugée négative. Et enfin l'*attention attirée*, survient quand l'attention se pose sur un élément qui promet une expérience positive (par exemple, la beauté d'un paysage).

Internet étant une extension de l'espace public (Cardon, 2010), nous défendons l'idée que ce système de filtrage, composé des différentes attentions des individus est également présent dans tous les espaces publics.

L'individu peut contourner l'information ou au contraire la sélectionner. L'attention peut être attirée et volontaire ou au contraire répulsive. Pour qu'un processus participatif incite à la formation et à la mobilisation de nouveaux publics, il doit miser sur une attention attirée puis volontaire et focalisée plutôt que répulsive pour éviter que l'information ne parvienne pas aux nouveaux publics potentiels. L'information, même située en périphérie du champ visuel, doit être attractive. Le choix du vocabulaire employé est alors essentiel pour éviter de provoquer une attention répulsive avec un vocabulaire réglementaire et technique. En effet, pour déclencher l'engagement, il est nécessaire que les habitants accèdent à l'information relative à un projet participatif et en comprennent les enjeux. Nous allons voir dans la section suivante, en nous concentrerons sur l'échelle de l'engagement (Brault-Labé & Dubé, 2009), qu'il est peu probable que les habitants s'engagent si les enjeux des dispositifs participatifs ne sont pas clairs.

Évaluer la participation dans les territoires en considérant, la stratégie d'information, les différentes formes d'attention et l'engagement des publics

Nous poursuivons cette réflexion sur la formation et mobilisation des publics à l'ère du numérique et dans le cadre de la gouvernance territoriale, en ajoutant l'échelle de l'engagement (Brault-Labé & Dubé, 2009).

En effet, la mobilisation d'un public après acquisition, sélection et transmission d'information dépend de variables qui agissent sur l'engagement des publics. Pour décrire les mécanismes de l'engagement, nous mobilisons l'échelle de l'engagement élaboré par Anne Brault-Labé et Lise Dubé (2009). Les auteurs mentionnent trois composantes de l'engagement :

1. La composante motivationnelle (M) : Pourquoi les publics s'engagent-ils ? ;
2. La composante comportementale (Com) : Comment les publics s'engagent-ils ?
3. La composante cognitive (Cog) : Pour quelle finalité les publics s'engagent-ils ?

Il est nécessaire que ces trois composantes soient réunies pour que l'habitant d'informé devienne un habitant engagé et pour qu'un public (in)formé se transforme en un public mobilisé. Cependant, il est rare que les dispositifs participatifs fassent l'objet d'évaluation pour s'assurer qu'ils répondent à ces trois composantes de l'échelle de l'engagement. Les porteurs de projets et/ou pouvoir public en charge de la participation ont davantage tendance à choisir l'expérimentation pour tenter de pallier les difficultés rencontrées notamment celles relatives à la formation et mobilisation de nouveaux publics.

Guillaume Petit (2023) appelle alors à contrer le réflexe expérimental qui contribue à coincer les dispositifs participatifs dans un « *renouvellement permanent* » (Petit, 2023, p. 132) à travers une création constante de nouvelles offres participatives. De plus, les « *chercheurs spécialistes s'accordent à dire que la transférabilité et la reproductibilité des méthodologies d'évaluation pourraient présenter plusieurs avantages, tels que le renforcement de la validité des processus* » (Falanga & Ferrao, 2020, p. 2). Malgré ces observations, le manque d'une culture de l'évaluation des dispositifs participatifs est constaté partout dans le monde (Falanga & Ferrao, 2020). Ce manque de culture de l'évaluation va de pair avec l'absence de clarté quant à la définition de l'objectif et, de fait, de celle de la réussite. « Les chercheurs s'accordent à dire que l'évaluation de la participation des citoyens doit tenir compte d'une définition claire de la "réussite" des processus participatifs. (...) Définir la réussite, c'est prendre en compte les objectifs normatifs d'amélioration de la démocratie et/ou les objectifs instrumentaux d'amélioration des politiques poursuivis par les processus participatifs. » (Falanga & Ferrao, 2020, p. 2).

Cette thèse considère que la réussite d'un dispositif participatif repose sur l'engagement de nouveaux publics en considérant l'accès à l'information, les différentes formes d'attention qui

existent et les mécanismes motivationnels, comportementaux, et cognitifs en fonctionnement lorsqu'un individu s'engage.

A partir de ce constat, nous proposons de développer une grille d'analyse de la participation, intitulée *EngagePublics*, en combinant la stratégie d'information, les différentes déclinaisons de l'attention et les trois composantes de l'échelle de l'engagement (*Cf. Figure 3*). Cette grille est structurée à partir de notre définition de l'engagement des publics.

Présentation générale de la grille

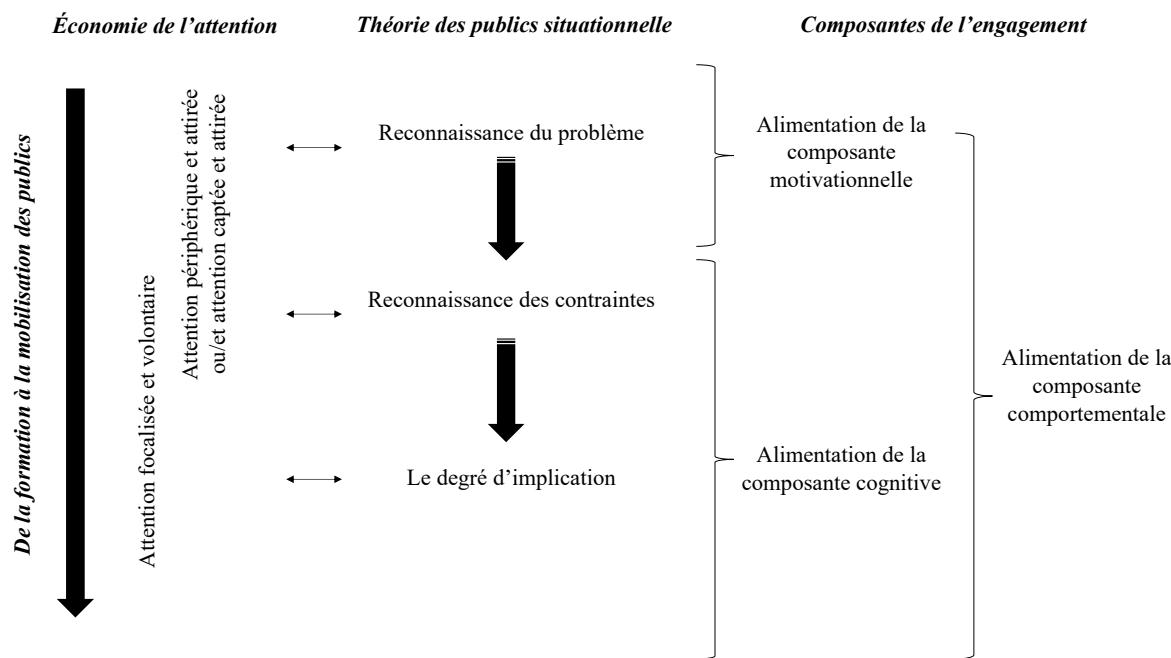
De la formation à la mobilisation des publics, nous définissons l'engagement des publics comme étant un processus cognitif et comportemental qui commence avec l'attention des individus et se termine par leur implication. En effet, l'individu ne s'engage dans une démarche que lorsqu'il a reconnu le problème, c'est-à-dire l'enjeu de cette démarche, et que cet enjeu le motive. Pour cela l'attention (péphérique ou captée) de l'individu doit être attirée par l'information communiquée sur ce dit problème. L'individu doit ensuite reconnaître les contraintes liées à cette démarche et au problème identifié. Son attention devient alors focalisée et volontaire car l'individu est à la recherche de cette information sur les contraintes, elle n'est pas imposée dans son champ de vision. À cette étape du processus d'engagement, l'individu cherche la réponse à la question : s'engager pour quelle finalité ? Il comprend alors les contours de la démarche, par exemple : à quoi sa contribution va servir et quels sont les obstacles pour être entendu ?

En adaptant son attention pour trouver l'information recherchée et en prenant ses dispositions pour s'impliquer, l'individu ajuste son comportement ou en adopte un nouveau.

À partir de cette définition nous avons élaboré *EngagePublics*, dont l'utilité a été imaginée pour évaluer les dispositifs participatifs à différents moments (*ex ante, in itinere et ex post*) (*Cf. Figure 3*).

Cette grille est structurée par trois colonnes qui correspondent aux trois champs d'étude (économie de l'attention, théorie situationnelle des publics et composantes de l'engagement). La colonne du milieu ici est conçue en soulignant trois étapes centrales allant de la reconnaissance du problème porté par le dispositif participatif au degré d'implication de l'individu. Nous soutenons dans cette thèse que l'évolution des attentions en action (à gauche dans la grille) et l'évolution des composantes de l'engagement (à droite dans la grille) influencent et permettent de passer de l'étape de reconnaissance du problème à l'implication de l'individu. Il s'agit donc d'identifier et d'évaluer les paramètres du processus d'engagement des publics et leur évolution.

Figure 3. La grille *EngagePublics* pour évaluer la participation dans les territoires



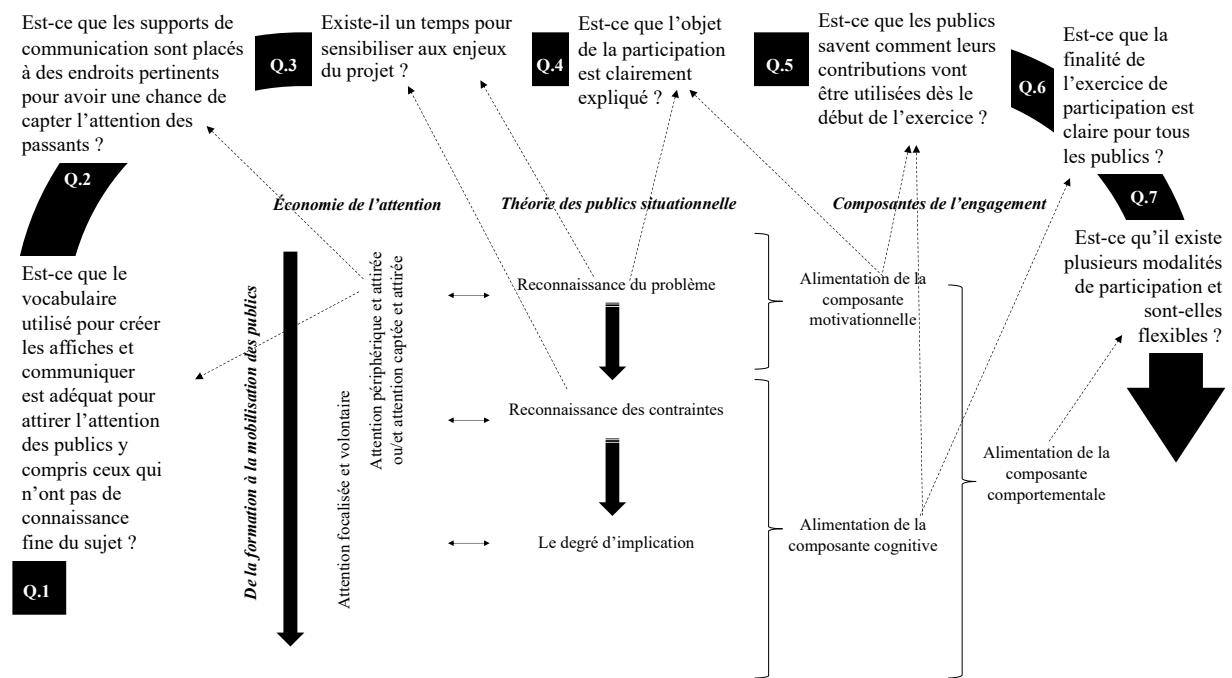
Source : Grunig, 2003 ; Brault-Labé & Dubé, 2009 ; Kessous *et al.*, 2010. ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Cette grille incite les agents des collectivités ou porteurs de projet du secteur privé en charge de la participation à concevoir les dispositifs participatifs en considérant les mécanismes de formation et mobilisation des publics. La grille encourage alors les porteurs de projet à se poser plusieurs questions avant de concevoir le dispositif. Parmi ces questions, nous nous concentrerons sur les suivantes : Est-ce que le vocabulaire utilisé pour créer les affiches et communiquer est adéquat pour attirer l'attention des publics y compris ceux qui n'ont pas de connaissance fine du sujet ? Est-ce que les supports de communication sont placés à des endroits pertinents pour avoir une chance de capter l'attention des passants ? Est-ce que l'objet de la participation est clairement expliqué ? Existe-t-il un temps pour sensibiliser aux enjeux du projet ? Est-ce qu'il existe plusieurs modalités de participation et sont-elles flexibles ? Est-ce que la finalité de l'exercice de participation est clair pour tous les publics ? Est-ce que les publics savent comment leurs contributions vont être utilisées dès le début de l'exercice ? (*Cf. Figure 4*).

La grille *EngagePublics* s'utilise de gauche à droite en s'intéressant d'abord aux attentions en action (à gauche dans la grille), ensuite à la reconnaissance du problème et de ses contraintes puis aux composantes de l'engagement (à droite de la grille).

Nous proposons alors de commencer la série de questionnement par les questions 1 et 2 qui portent sur la stratégie communicationnelle à adopter pour attirer l'attention (qu'elle soit captée ou périphérique). Nous suggérons de continuer avec les questions 3 et 4 qui traitent directement de l'explication du problème abordé par la démarche participative étudiée et de finir avec les questions 5, 6 et 7 qui ciblent plus précisément les composantes cognitives et comportementales de l'engagement en évoquant la finalité de l'exercice et les modalités de participation (*Cf. Figure 4*).

Figure 4. Mode d'utilisation de la grille *EngagePublic* : quelles questions poser pour analyser et évaluer ?



Source : Grunig, 2003 ; Brault-Labé & Dubé, 2009 ; Kessous *et al.*, 2010. ;

Élaboration : A. Dakouré, 2024

Cette grille, et les questions qui en découlent, peuvent ainsi devenir des supports pour évaluer l'action participatif de la gouvernance territoriale d'une collectivité. Ainsi, les collectivités qui affichent un intérêt fort pour les enjeux de participation pourraient s'appuyer sur la grille *EngagePublics* pour développer une culture de l'évaluation avant d'avoir recours à l'expérimentation. Parmi les collectivités françaises qui s'intéressent à la participation, nous ciblons la gouvernance parisienne. En effet, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir à Paris au début des années 2000, la gouvernance parisienne donne naissance à plusieurs dispositifs participatifs (Busquet *et al.*, 2010). Pourtant, la ville de Paris, qui présente la particularité d'être

à la fois une commune et un département, fonctionne, de façon particulièrement centralisée comme nous avons maintenant le voir.

5. Le cas de Paris, illustration de la gouvernance urbaine classique, fonctionnement

Cette section a vocation à détailler le fonctionnement de la gouvernance parisienne fortement influencée par l’Histoire de la ville.

En effet, « *Paris est une ancienne ville ouvrière et une vieille ville aristocratique et bourgeoise européenne jadis gouvernée par ses bourgeois mais aussi une ville d’État, la capitale d’un vieil État centralisé unifié par la monarchie, la Révolution, les deux empires puis les républiques* » (Le Galès, 2020, p. 13). La ville de Paris incarne ainsi le caractère centralisé de l’État. Le pouvoir est concentré dans les mains des élus et la culture de la consultation y est particulièrement forte et ancrée malgré la diversité des profils et des situations entre les habitants.

Il existe à Paris une surconcentration des habitants et des emplois (Artioli et Prat, 2020, p. 148). La Ville de Paris appartient aujourd’hui à l’unité urbaine la plus peuplée de France avec 10,9 millions d’habitants. Dans ses frontières, la ville compte 2 145 906 millions d’habitants (INSEE, 2020). Ce contexte participe à faire de Paris une collectivité territoriale singulière, composée de 17 arrondissements et d’une multitude d’élus d’arrondissement. Malgré cette forte représentativité, le pouvoir décisionnaire reste dans les mains de la mairie centrale. L’histoire politique de la ville explique en partie ce fait.

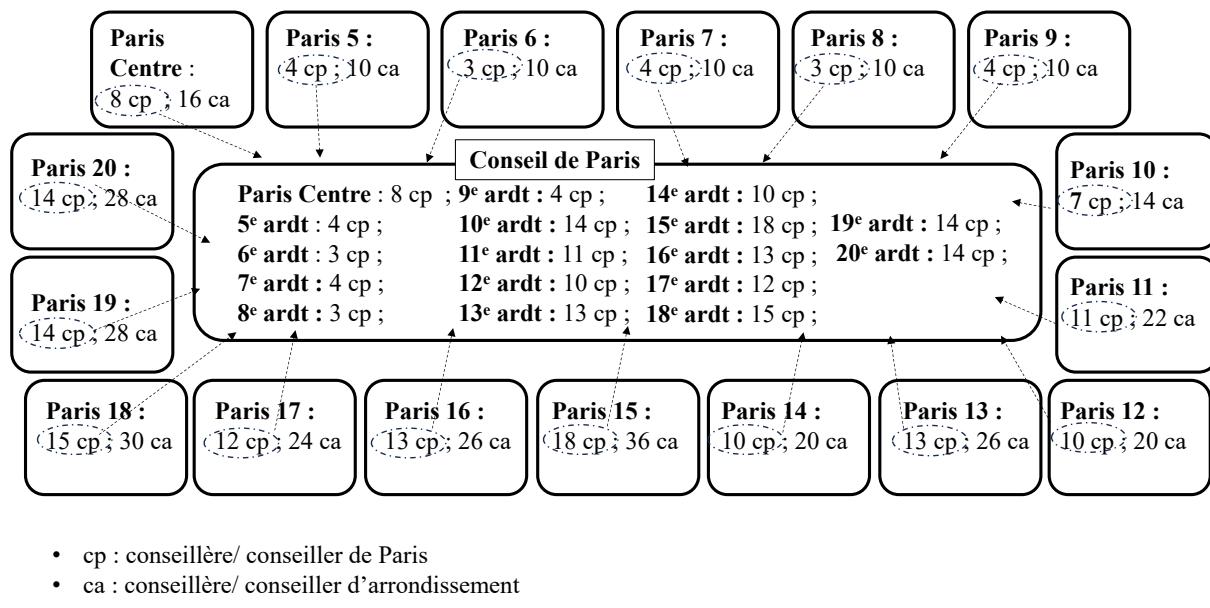
5.1. La gouvernance parisienne, un pouvoir centralisé malgré de nombreux élus

De 1871 à 1977, Paris est administrée par l’État. Il faut attendre la loi du 10 juillet 1964 pour que la ville de Paris devienne une « collectivité territoriale à statut particulier » et 1977 pour que le premier maire, Jacques Chirac, soit élu. Au fur et à mesure des années et de l’évolution des lois, la particularité parisienne s’est atténuée. Le statut institutionnel de la ville de Paris tend de plus en plus vers le droit commun des collectivités locales (Estèbes et Le Galès, 2003). Néanmoins, certaines spécificités perdurent, notamment le cumul des compétences de département et celles de la commune (loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris).

En effet, la ville de Paris, comme celle de Marseille et Lyon, est composée de plusieurs arrondissements municipaux. La capitale devient un territoire découpé en 20 arrondissements à partir de 1860 lorsque les faubourgs intègrent définitivement la ville (Le Galès, 2020), puis en

17 arrondissements depuis la fusion des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, en 2020, pour former une seule entité administrative « Paris Centre » qui devient un seul secteur électoral. Dans chaque arrondissement, la population vote pour les conseillers d'arrondissement. Certains sont ensuite désignés pour entrer au Conseil de Paris. Le nombre de conseillers de Paris varie selon la démographie de l'arrondissement avec un minimum de 3 conseillers de Paris par arrondissement et un maximum de 20 conseillers de Paris par arrondissement. La Ville de Paris compte aujourd'hui 503 élus, parmi eux 163 sont conseillers de Paris (*Cf. Figure 5*).

Figure 5 : Répartition actuelle des 503 élus parisiens



Source : Ville de Paris, 2024 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Les conseillers de Paris, qui comptent tous les maires d'arrondissement, élisent la ou le maire de Paris à la majorité absolue. Bien que la ville compte un nombre conséquent d'élus, le pouvoir est centralisé autour de la ou du maire de Paris. Ce pouvoir du ou de la maire de la capitale est renforcé par la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Cette loi complète les missions de la ou le Maire de Paris (Chapitre 3 de la loi du 28 février 2017). Par exemple, la ou le maire de la ville de Paris est compétent pour réguler la circulation et le stationnement, le « bruit de voisinage » ou encore assurer le « maintien du bon ordre dans les foires et marchés » (légifrance, Chapitre 3, art 25, loi du 28 février 2017).

Néanmoins, cette centralisation du pouvoir dans la capitale n'est pas récente. En 1977, Jacques Chirac est le premier maire élu. Directe héritière d'un pouvoir étatique centralisé, la mairie de Paris reste longtemps extrêmement centralisée.

5.2. Le participatif à Paris : une importante culture de la consultation

L'époque de Jacques Chirac est marquée par une opacité et une uniformité politique ne laissant que très peu d'espaces au débat qui se déroule exclusivement au Conseil de Paris. Une fois le vote déposé dans l'urne, les Parisiens n'ont plus de moments ni d'espaces pour s'exprimer à l'exception des associations qui se manifestent aux comités d'initiative et de consultation. Les effets de la loi PLM (Paris Lyon Marseille) issue de la loi du 31 décembre 1982 sont considérablement limités par une situation contradictoire : les citoyens sont appelés à voter pour des maires d'arrondissement qui ne disposent pas de réels moyens pour agir. Or à Paris, les enjeux locaux sont tels que le quartier devient un espace politique à part entière que les stratégies de gauche ne manquent pas d'investir. Ainsi, après le départ de Jacques Chirac entre 1995 et 96, les sept premiers conseils de quartiers sont expérimentés dans le 20^e arrondissement historiquement marqué à gauche. L'expérience est ensuite étendue au 19^e arrondissement de la capitale. Néanmoins, à la fin des années 90, le pouvoir étant encore très centralisé et celui des maires d'arrondissement étant réduit, le dispositif ne convainc pas tous les maires de gauche à l'instar du maire du 11^e arrondissement qui refuse de devenir le porte-voix d'un conseil de quartier à qui il ne pourra faire que des promesses non tenues (Rullier, 2004). Il donne alors raison à John Dewey (1927) pour qui « le vieux dicton suivant lequel on ne peut soulager les maux dont souffre la démocratie que par davantage de démocratie n'est pas acceptable qu'il signifie qu'on pourrait remédier à ces maux en introduisant plus de machinerie du même type que celui qui existe déjà » (Dewey, 1927, p. 238).

Avec l'arrivée des socialistes au pouvoir en 2001, l'espoir d'un élan participatif a soufflé sur la capitale après des années de mandature de droite. Dans son livre programmatique, « L'exigence démocratique », Bertrand Delanoë donne le ton en titrant son premier chapitre « Paris changeons d'ère : dialoguer avec les Parisiennes et les Parisiens, remettre Paris en mouvement ». Après l'élection de Bertrand Delanoë, une délégation spécifique pour la démocratie locale est créée. La loi de 2002 conforte le choix de généralisation des conseils de quartier de la municipalité de gauche. Néanmoins, avec la loi, le rôle purement consultatif des conseils de quartier est sacré. Les parlementaires craignent que des conseils de quartier qui auraient un pouvoir plus fort que seulement consultatif puissent déposséder les élus issus du suffrage universel. Certains parlementaires font l'éloge des maires à l'instar de François Fillon alors député de la Sarthe qui affirme que « *tout dépend du maire, tout dépend de sa volonté de promouvoir ou non le débat démocratique* » (Journal officiel, 2001). Nous partageons le constat de Loïc Blondiaux (2008) pour qui « *cette défense et illustration de la fonction démocratique*

du maire, perçu comme la seule figure politique légitime, s'inscrit en France dans une pratique quasi monarchique du pouvoir à l'échelle locale ». Cette pratique résonne avec l'Histoire française, comme l'explique John Dewey (1927) « *malgré des révolutions soudaines et catastrophiques, la continuité fondamentale de l'histoire est doublement garantie. (...) les conditions objectives qui fournissent les ressources et les outils d'action sont (...) des précipités du passé* » (Dewey, 1927, p. 258).

Ainsi, les aspirations à plus de démocratie participative locale dans cette ville se sont heurtées aux dilemmes de la participation, et du malaise entre représentation-participation.

La généralisation des conseils de quartier s'accompagne de la création de trois instances centrales autour du Conseil de Paris, chargées de promouvoir la participation des habitants à la vie de la ville : le conseil parisien de la vie étudiante (création en novembre 2001), le conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires (création en janvier 2002), et le conseil parisien de la jeunesse (création en février 2003). Par ailleurs, à l'échelle des arrondissements des conseils de jeunesse sont créés. L'association des habitants, notamment à travers les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement est recherchée dans deux domaines qualifiés de "sensibles" : l'urbanisme et le budget. « *La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'effectue de façon inédite et sans équivalent en France, en associant les habitants par l'organisation de réunions publiques spécifiques ou délibérations des conseils de quartier, invités à hiérarchiser les priorités.* » (Rullier, 2004, p. 25). Sans élément de comparaison pertinent, cet épisode démocratique de la vie parisienne est évalué positivement car les habitants ont formulé 11 350 propositions, une quantité jugée alors importante.

La loi accorde une marge de manœuvre large aux conseils d'arrondissement pour fixer les règles des conseils de quartiers. De fait, les 121 conseils de quartier parisiens ont tous un mode de fonctionnement différent. Bernard Rullier (2004) note, qu'à Paris, les modes d'organisation passent d'un extrême à l'autre. Les 1^{er} et 16^e arrondissement choisissent les habitants qui peuvent participer aux conseils de quartier contrairement aux 10^e et 9^e qui accueillent toutes personnes étant présentes de façon régulière dans le quartier. « *La démocratie locale à Paris est aussi un enjeu local et national.* » (Rullier, 2004, p. 27). Les risques associés à la démocratie participative y sont décuplés.

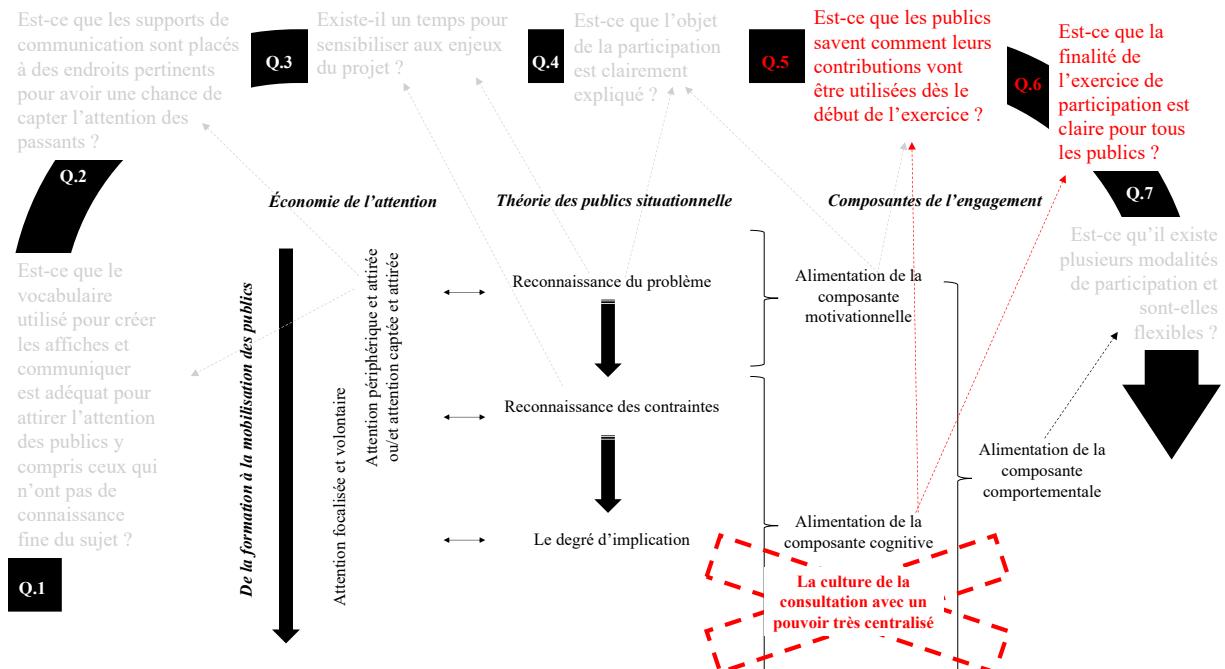
Comme nous l'avons démontré dans cette section, le participatif, tel que conduit par la gouvernance territoriale parisienne, accorde une place importante aux conseils de quartier qui n'ont pourtant qu'un pouvoir consultatif. La prise de décision est, quant à elle, concentrée autour de la mairie centrale laissant peu de marge de manœuvre aux mairies d'arrondissement

et autres acteurs de la société civile. En nous appuyant sur la grille *EngagePublics*, nous démontrons que cette réalité de la gouvernance territoriale parisienne représente une limite pour l’engagement des publics. La culture de la consultation dans un contexte marqué par un pouvoir centralisé décourage la composante cognitive de l’engagement car les publics n’identifient pas la valorisation et la finalité de leur contribution.

Pour aboutir à ce constat, nous avons utilisé la grille *EngagePublics* (*Cf. Figure 6*). Il ne s’agit pas, dans cette section, de l’étude d’un projet en particulier. C’est pourquoi nous nous sommes principalement intéressés aux questions 5 et 6 qui traitent particulièrement de la finalité de l’exercice et du mode de décision.

A partir de notre analyse sur le participatif à Paris nous avons répondu aux questions suivantes : Est-ce que la finalité de l’exercice de participation est clair pour tous les publics ? Est-ce que les publics savent comment leurs contributions vont être utilisées dès le début de l’exercice ? Nous avons répondu négativement à ces deux questions car comme nous l’avons vu, à Paris, les conseils de quartier jouent un rôle principalement consultatif et les mairies d’arrondissement n’ont que peu de pouvoir décisionnel. Le pouvoir est donc centralisé à Paris et une culture de la consultation est omniprésente au détriment de la concertation ou de la co-construction (*Cf. Figure 6*). Cependant, cette culture de la consultation n’est pas systématiquement assumée. Un doute persiste concernant le modèle de participation et sa finalité notamment lorsque les dispositifs réglementaires parlent de concertation et non de consultation.

Figure 6. *EngagePublics* appliquée à la gouvernance territoriale parisienne



Source : Grunig, 2003 ; Brault-Labé & Dubé, 2009 ; Kessous *et al.*, 2010. ;

Élaboration : A. Dakouré, 2024

Conclusion du chapitre 1

Le but de ce chapitre était de présenter les différents objectifs et enjeux de la gouvernance territoriale. Dans un premier temps, nous avons démontré, en nous appuyant sur différents auteurs et sur les enjeux des différents types de départements français, que les enjeux de gouvernance varient en fonction des territoires. Les départements contenant de grandes métropoles ne sont pas confrontés aux mêmes enjeux que les départements à forte activité agricole. Les priorités diffèrent également selon la taille des villes. Dans les grandes villes qui font face à des îlots de chaleur urbains, l'enjeu d'adapter le territoire aux fortes chaleurs semble prioritaire. En revanche, dans les petites villes, l'enjeu d'attractivité et de revitalisation tient une place importante comme en témoignent les programmes gouvernementaux à l'instar du programme *Petites villes de demain*. Les spécificités des territoires dépendent ainsi de nombreux facteurs différents qu'il est difficile de standardiser. Pour saisir au mieux les enjeux des territoires tels qu'ils sont vécus par leurs habitants, la gouvernance doit satisfaire l'objectif d'associer la population locale aux prises de décisions relatives à l'évolution du territoire. Aussi, la gouvernance territoriale incarne-t-elle pleinement les enjeux de démocratie participative locale.

Dans un second temps, pour mieux déceler la façon avec laquelle les défis du participatif se manifestent en France, nous avons décrit les mécanismes à l'œuvre dans la formation des publics. Nous avons souligné qu'en France plusieurs dispositifs existent. Les publics au sens de Dewey qui se sont formés en association spontanément pour réagir à un problème, les « publics standardisés » comme les conseils citoyens ou les jurys citoyens et les publics formés pour répondre à une injonction réglementaire.

Nous avons également révélé qu'en pratique, les dispositifs réglementaires que ce soit la concertation préalable, l'enquête publique ou encore le débat public sont principalement consultatifs car les décideurs n'ont généralement pas d'obligation de prendre en compte les contributions des habitants. Cette dimension ne facilite pas la formation et la mobilisation de nouveaux publics parce qu'il est plus difficile pour des publics de se former et de se mobiliser sans percevoir l'issue démocratique de l'exercice.

Nous avons ensuite souligné que les modalités de la concertation particulièrement les modalités de la concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, ne sont pas explicitées dans la loi.

Ainsi, les collectivités ont une marge de manœuvre sur 1) la prise en compte des contributions et sur 2) l'élaboration des outils de concertation. Cette liberté, permise par la loi, peut être

expliquée par les différences de taille, de budget ou encore de démographie entre les communes françaises. Nous considérons qu'il serait périlleux de standardiser les modalités de concertation alors que les communes sont caractérisées par des situations et organisations différentes. Cependant, cette configuration ne facilite pas l'engagement de nouveaux publics.

En effet, nous avons démontré en nous appuyant sur la littérature et sur l'étude des initiatives participatives permises par la gouvernance territoriale en France que l'un des défis de la démocratie participative à l'échelle locale est de mobiliser de nouveaux publics. Il est difficile d'encourager de nouveaux publics à se rendre dans les espaces de rencontre, virtuels ou non, conçus pour que les habitants donnent leur avis sur un sujet ou une thématique définie. Plusieurs raisons expliquent ce manque d'intérêt. Parmi elles, nous soulignons le manque de lisibilité de l'information disponible dans l'espace public qui ne permet pas de facilement comprendre l'enjeu de la participation (la composante motivationnelle de l'engagement est alors faible) et la difficulté qu'ont les habitants à saisir la finalité de leur engagement (la composante cognitive de l'engagement est alors peu élevée voire inexistante).

Face à ces défis, il nous paraît primordial d'évaluer les actions participatives menées pour cerner les limites à dépasser. Pour cela, nous avons proposé, dans ce chapitre, une grille d'évaluation des dispositifs participatifs, nommée *EngagePublics*, qui croise plusieurs champs de recherche à savoir l'économie de l'attention, la psychologie de l'engagement ou encore les mécanismes au sein de la théorie situationnelle des publics.

A partir de cette méthode d'évaluation, nous avons développé une analyse et une évaluation de la participation à Paris.

Parmi l'ensemble des collectivités françaises, la Ville de Paris a un statut particulier. Elle a la particularité d'être à la fois une commune et un département. Elle est alors composée de 17 arrondissements, et possède plus de 500 élus. Pourtant, le pouvoir reste centralisé dans les mains de la ou du maire de la capitale. Dans ce contexte, les aspirations à plus de démocratie participative locale à Paris se sont heurtées au malaise entre représentation-participation. La culture de la consultation qui caractérise la gouvernance participative parisienne freine considérablement l'engagement des publics parisiens qui ne saisissent pas l'objectif de leur participation. En cela, la gouvernance participative parisienne illustre la gouvernance urbaine classique caractérisée par l'opacité et la verticalité du mode de décision.

Afin d'analyser de façon plus fine et récente, la façon avec laquelle la question de la participation est abordée à Paris, le chapitre suivant étudiera les initiatives participatives portées par la ville pour préparer puis conduire la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) que la ville souhaite bioclimatique.

Chapitre 2. Concertation PLU : de l'information à la contribution, des publics formés et mobilisés pour la ville de demain

Depuis 2020, la ville de Paris a lancé une procédure de révision de son plan local d'urbanisme (PLU) espérant en concevoir un bioclimatique. Aussi la ville est-elle tenue par le code de l'urbanisme, d'associer les habitants lors de cette procédure de révision du PLU car cette révision a des effets directs sur l'évolution du cadre de vie des communautés locales. En effet, la révision d'un PLU consiste en une révision complète des règles d'occupation du sol. Le PLU peut alors, à cette occasion, considérablement évoluer. A titre d'exemple, une révision générale peut protéger de nouveaux bâtiments ayant une valeur historique ou encore préserver des espaces verts dans la ville. Une telle révision a donc un impact direct et marquant sur le cadre de vie des habitants. Il est donc indispensable d'associer largement les habitants à cette transformation.

Dans le cadre de cette thèse, l'organisation de la participation à Paris pour réviser le PLU est étudiée de façon à identifier avec précision les limites de la participation telle qu'elle est menée par la gouvernance urbaine classique parisienne.

Ce chapitre tente de répondre aux questions suivantes. La stratégie d'information élaborée par la ville de Paris et ses sous-traitants, notamment *État d'Esprit-Stratis*¹, permet-elle à des publics non experts de se mobiliser ? La participation à Paris est-elle « *un véritable enjeu de la discussion* » et « *un dispositif crédible au sens où il semble en mesure de pouvoir peser efficacement sur la décision* » (Blondiaux, 2008, p. 33) ?

À travers l'étude du processus de révision du PLU, ce chapitre a donc vocation à démontrer le caractère classique des outils de gouvernance utilisés par la ville de Paris et leurs limites à associer de nouveaux publics. Pour cela, ce chapitre détaille les raisons pour lesquelles la révision d'un PLU, par sa nature profondément politique et démocratique, représente un cas d'étude pertinent pour révéler les failles participatives de la gouvernance urbaine classique.

¹ *État d'Esprit-Stratis* se présente comme une agence spécialisée dans la communication et la concertation publique.

Après avoir présenté le PLU et la façon avec laquelle l'exercice de révision du PLU cristallise les enjeux de participation de la gouvernance territoriale urbaine (section 1), nous évaluerons la stratégie d'information et de communication élaborée par la ville de Paris pour former de nouveaux publics (Section 2). Ensuite, nous étudierons le déroulé des dispositifs participatifs et plus largement les modalités de participation déployées par la ville pour permettre l'expression des publics (section 3).

Il s'agira d'analyser et d'évaluer les mécanismes de la gouvernance parisienne à l'œuvre dans la formation et la mobilisation des publics comme l'accès à l'information ou encore l'efficacité de la concertation. A cette fin, nous mobiliserons la grille *EngagePublics* que nous avons élaborée (section 4) pour révéler les limites de la gouvernance urbaine classique à Paris concernant la formation des publics et les modalités de participation.

1. Étudier la concertation PLU pour évaluer les pratiques participatives de la gouvernance territoriale parisienne

Cette première section a vocation à démontrer en quoi la révision d'un PLU est une étape centrale dans la vie d'une collectivité. Cette révision reflète alors le modèle de gouvernance adopté par la collectivité.

Dans un premier temps, nous exposerons la structure du PLU et démontrons en quoi cet outil a un impact fort sur le cadre de vie des communautés locales. Nous insisterons alors sur l'importance d'associer la population à la révision d'un PLU. Dans un second temps, nous expliquerons en quoi il est essentiel que les habitants comprennent le rôle considérable que joue le PLU sur leur cadre de vie dès l'élaboration ou la révision de ce document juridique.

1.1. Le PLU, un outil qui dessine l'évolution d'un territoire et du cadre de vie ?

Le PLU ou PLU intercommunal (PLUi) est avant tout un document juridique. Depuis sa création par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, il remplace le Plan d'Occupation des sols (POS). Les articles L121-1 à L121-9 du code de l'urbanisme énumèrent ainsi les principes généraux et conditions que doivent respecter les plans locaux d'urbanisme élaborés ou révisés sur le territoire français. Bien que le PLU(i) soit encadré dans un cadre juridique contraint, l'enjeu politique que son élaboration ou sa révision fait de ce document une clef politique car en influençant la dynamique paysagère, économique, écologique ou encore sociale de la ville, l'évolution des règles de construction touche aux missions d'une grande partie des élus de la ville.

Plus concrètement, les PLU(i) sont composés de trois pièces : *i)* d'un rapport de présentation (contenant notamment le diagnostic), *ii)* d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grandes orientations politiques du PLU(i), *iii)* d'un règlement et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui, en phase avec le PADD, compose le volet réglementaire du PLU(i).

Chaque pièce du document doit être appréciée au regard de la loi, cohérente avec les enjeux du territoire et répondre aux attentes des habitantes et habitants. Bien que les techniciens et les élus répètent que le « PLU ne peut pas tout », les enjeux qui définissent l'évolution d'un territoire urbain sont en partie regroupés dans ce document.

Cependant, les PLU(i) sont avant tout des documents juridiques. En effet, les PLU(i) respectent un périmètre juridique particulier, ils doivent contenir certains éléments et peuvent en contenir d'autres (*Cf. Figure 7*).

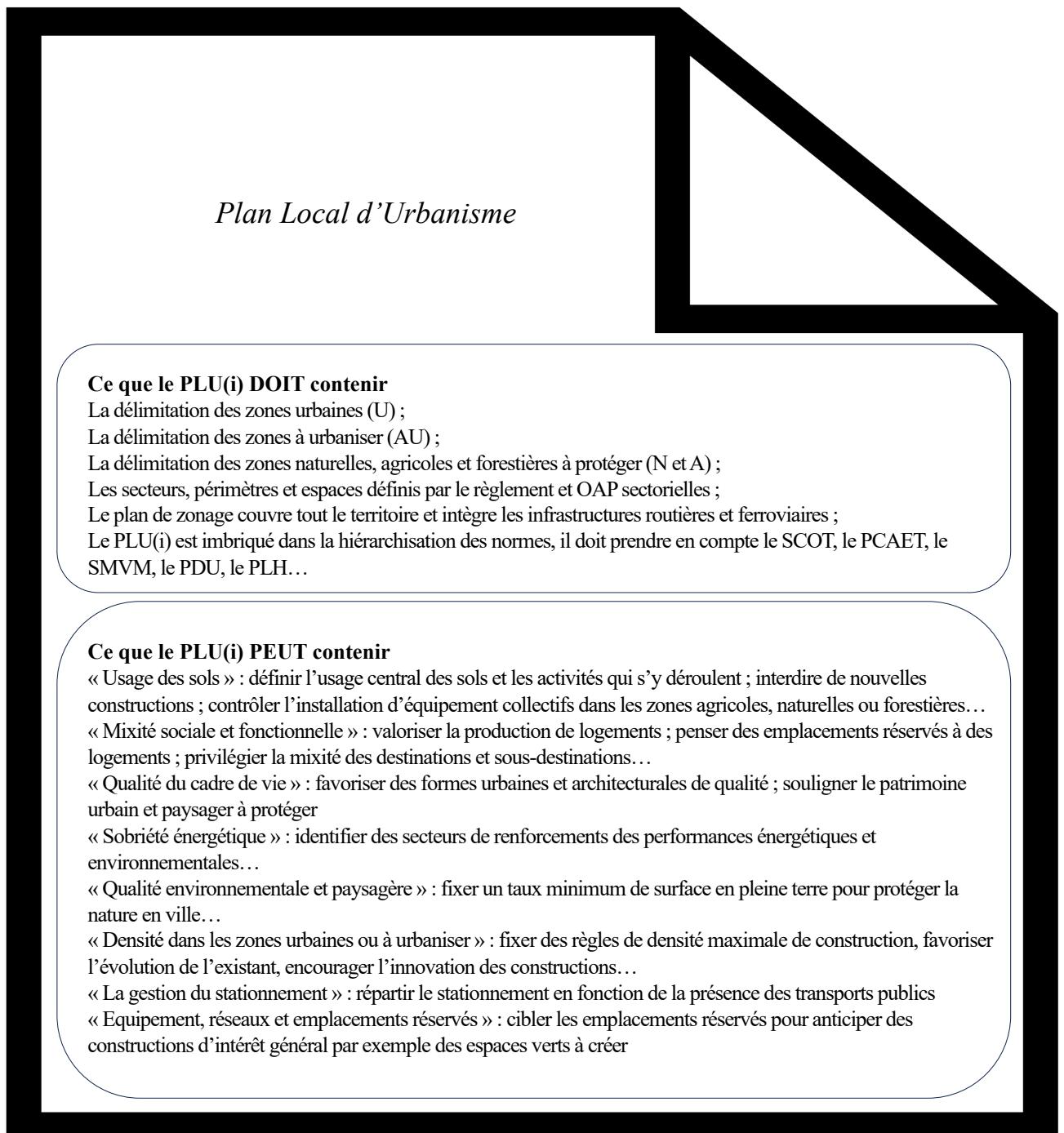
Le PLU(i) doit comporter la délimitation des zones urbaines (U), des zones à urbaniser (AU) et des zones naturelles, agricoles et forestières à protéger (N et A). Le document doit également indiquer les secteurs, périmètres et espaces définis par le règlement et OAP sectorielles. Le plan de zonage qui couvre tout le territoire et intègre les infrastructures routières et ferroviaires est également un des éléments que doit contenir un PLU(i). De plus, le PLU(i) étant imbriqué dans la hiérarchisation des normes, il doit prendre en compte les plans élaborés à des échelles plus importantes comme le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), le plan de déplacements urbains (PDU) ou encore le plan local de l'habitat (PLH) (*Cf. Figure 7*). Le PLU peut, sans obligation, intervenir dans d'autres domaines comme la mixité sociale, la qualité du cadre de vie ou encore la qualité paysagère.

Par conséquent, le PLU(i) peut juridiquement définir l'usage central des sols et les activités qui s'y déroulent, interdire de nouvelles constructions et contrôler l'installation d'équipement collectifs dans les zones agricoles, naturelles ou forestières. Ce document peut également valoriser la production de logements, penser des emplacements réservés à des logements ou privilégier la mixité des destinations et sous-destinations. Il a également la possibilité de favoriser des formes urbaines et architecturales de qualité, ou encore de souligner le patrimoine urbain et paysager à protéger. La loi lui fournit également des possibilités d'action dans le domaine environnemental avec le pouvoir d'identifier des secteurs de renforcements des performances énergétiques et environnementales, de fixer un taux minimal de surface en pleine terre pour protéger la nature en ville ou de cibler les emplacements réservés pour anticiper des constructions d'intérêt général par exemple des espaces verts à créer. Sans pouvoir agir

efficacement directement sur la réduction du trafic automobile, le PLU peut indirectement l'infléchir en réduisant par exemple le nombre de stationnement. Cette tactique peut ainsi avoir un effet positif sur la santé environnementale de la ville en participant à la réduction du trafic automobile.

Ce document est également juridiquement équipé pour répondre aux enjeux de densité urbaine en fixant des règles de densité maximale de construction, favoriser l'évolution de l'existant, ou encore encourager l'innovation des constructions (*Cf. Figure 7*).

Figure 7. Obligations et possibilités d'un PLU (synthétique)



Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. *Guide sur les dispositions opposables du PLU*, mars 2020. ;

Élaboration : A. Dakouré, 2024

Ainsi le PLU(i) impose les délimitations des zones urbaines, à urbaniser, naturelles ou encore agricoles. Il fixe les règles d'évolution du cadre urbain (*Cf. Figure 7*).

La concertation réglementaire organisée dans le cadre de son élaboration ou de sa révision représente donc une opportunité pour les habitants qui souhaitent s'exprimer sur leur cadre de vie voire influencer son évolution.

De fait, la tension qui se cristallise autour de ce document qui, sur une durée d'environ 15 ans, définit les règles d'occupation du sol et ainsi, décide de l'évolution des parcelles, est importante. Cette tension est d'autant plus forte, dans une capitale comme Paris, caractérisée par une vie politique animée et médiatisée. Pour toutes ces raisons, l'élaboration ou la révision de ce document dure, en général, plus de cinq ans. Ce n'est pourtant pas le cas dans le contexte parisien.

La révision du PLU à Paris : un calendrier particulièrement restreint

En 2020, la mairie de Paris a fixé un calendrier restreint pour la révision du PLU parisien. Comme l'explique le maire adjoint, Jacques Baudrier, lors d'une des réunions de concertation publique sur le volet réglementaire du PLU (Mairie du 13^e arrondissement, le 30 septembre 2022) un PLU est généralement révisé en estimant une durée de six à sept ans. Dans ce cas précis, le calendrier prévoit une révision en moins de quatre ans pour faire évoluer toutes les pièces du document.

En 2020, la maire précise au Conseil de Paris le déroulé de la concertation : « *selon le calendrier prévisionnel actuel, quatre temps particuliers d'information et d'échange avec les Parisiennes et les Parisiens sont envisagés : un temps d'information préalable, qui débutera début 2021 ; un temps d'échange sur le diagnostic, en milieu d'année 2021 ; un temps d'échange sur les grandes orientations début 2022 ; un temps d'échange sur le projet de règlement, en milieu d'année 2022. (...) Ainsi, les Parisiennes et les Parisiens auront à chaque étape de la concertation la possibilité de s'informer, d'échanger, de débattre et de s'exprimer* » (Conseil de Paris, décembre 2020, p. 10) (*Cf. Figure 8*).

Figure 8. Calendrier de la concertation de la phase de diagnostic au volet réglementaire



Source : Ville de Paris, 2022 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

En effet, un PLU comprend plusieurs documents qui doivent être cohérents entre eux. Le rapport de présentation est le premier document qui contient notamment le diagnostic, réalisé dans le cas parisien par l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Il doit faciliter la compréhension des enjeux pour la ville. Il représente une photographie du territoire parisien à un moment donné. Cette photographie sert à identifier les manques d'équipements publics, les quartiers déficitaires en espaces verts, les îlots de chaleur urbain, les rues canyons, les réservoirs, corridors écologiques, les zones avec une forte concentration de restaurants, les arrondissements de logements *versus* les arrondissements de bureaux, la répartition des différents types d'architecture qui ont dessiné Paris à travers les siècles.

Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est le deuxième document clef du PLU. Il a été mis au point dans le cadre de la révision du PLU parisien par la société de conseil et d'accompagnement Algoé en coopération avec les équipes de la ville. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement constituent le volet réglementaire du PLU. Ce volet réglementaire est rédigé pour et avec la ville par le bureau d'étude, Une Fabrique de la Ville qui a accueilli cette thèse dans le cadre d'une cifre.

Après avoir présenté le PLU et son rôle central dans l'évolution d'un territoire, nous expliquons en quoi il est essentiel que les habitants soient correctement informés sur ce qu'est un PLU, le cadre juridique du document et sur les mesures envisagées par la ville.

1.2 Associer les habitants à l'évolution de leur cadre de vie : la concertation du PLU

À des fins pédagogiques, pour expliciter pourquoi il est important pour les habitants d'être associés et de s'associer à l'élaboration de ce document, nous choisissons la métaphore des « conditions générales d'utilisation » indiquées à la fin, par exemple, de la présentation d'un outil ou d'une location saisonnière.

Selon cet exemple, une fois que l'usager coche la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation », il ou elle confirme avoir compris et accepté avec les différentes règles qui

régissent, par exemple, l'utilisation de l'outil en question, ou la location temporaire d'un lieu. Si l'usager est en désaccord avec les conditions générales, il peut ne pas cocher la case et trouver une autre solution. Il est possible d'imaginer un autre scénario selon lequel la définition de ces conditions soit soumise à concertation. Dans ce cas, l'usager peut également participer à l'élaboration des règles. Il sera alors plus facile pour lui de cocher la case une fois les conditions générales établies. Pour poursuivre cette métaphore, nous proposons de considérer le PLU de Paris comme les conditions générales d'utilisation du territoire parisien.

Il est fréquent que les Parisiens et Parisiennes comprennent qu'ils sont en désaccord avec ces conditions générales d'utilisation du territoire parisien lorsqu'un projet immobilier conforme aux règles du PLU va à l'encontre de leur vision de leur territoire. Nous pensons à la Tour Triangle dont le projet a été contestée par les habitants qui percevait ce projet comme un coup de canif dans le paysage parisien et dont le permis de construire a été délivré (Tribune, 2022), ou encore la mobilisation des habitants de l'Oasis Verte dans le 12^e arrondissement qui se sont battus contre un permis de construire depuis 2017 pour éviter la destruction d'un mur végétal et d'un espace de pleine terre sur leur parcelle. Dans ce cas, les contestataires n'ont plus d'autres options que de saisir les tribunaux directement ou indirectement *via* des associations nationales comme France Nature Environnement.

La révision du PLU est, l'occasion pour les habitants de participer à l'élaboration des conditions générales d'utilisation du territoire parisien. Il est alors essentiel que les habitants soient informés au mieux sur ce qu'est un PLU, sur les mesures envisagées ou le cadre légal du document. L'enjeu de l'information et de son accessibilité dans cette situation est primordial car une fois le jeu démocratique achevé, les règles sont validées lors d'un vote au Conseil municipal et les habitants n'ont plus d'autres options que de saisir les tribunaux pour agir contre un projet qui risque de modifier leur cadre de vie.

De façon à déterminer si les habitants accèdent aux informations, s'ils disposent de tous les outils participatifs pour partager leur avis sur ce document et donc sur l'évolution de leur cadre de vie, nous nous penchons dans la section suivante sur la stratégie d'information pour capter l'attention des publics et les renseigner sur la révision du PLU.

Pour évaluer si la stratégie d'information a honoré son devoir démocratique dans un délai aussi restreint, nous avons choisi d'analyser les termes employés sur les affiches administratives diffusées par la ville de Paris. A cette fin, nous développerons des constats similaires à la critique formulée par Cécile Blatrix en 1996 qui dénonçait un vocable juridique qui vise à

satisfaire une obligation réglementaire plutôt qu'un devoir démocratique. Nous verrons ensuite que ce n'est pas le seul facteur qui agit sur la formation des publics dans ce cas précis.

2. La formation des publics, une étude des facteurs explicatifs

Cette section a vocation à évaluer les facteurs qui agissent sur la formation des publics dans le cadre de la révision du PLU de Paris.

Dans un premier temps, nous évaluerons la stratégie d'information mise au point par les services de la ville et le bureau d'étude *Etat D'Esprit-Stratis* à partir d'un travail d'observation de terrain (section 2.1). Dans un second temps, nous nous appuierons sur les données issues d'entretiens menés auprès des acteurs territoriaux pour étudier les facteurs explicatifs de la formation des publics tels que les acteurs territoriaux se les représentent (section 2.2).

2.1. La stratégie d'information et de communication : observation du terrain

Pour étudier la stratégie d'information et de communication de la ville de Paris, nous avons mené un travail de terrain qui utilise trois méthodes différentes.

Nous avons mené une recherche en ligne pour identifier la façon avec laquelle la mairie de Paris informe la population parisienne sur internet (méthode 1), nous avons également effectué une observation de terrain que Jean-Michel Chapoulie qualifierait de « analytique [car elle] correspond à un travail de repérage focalisé sur un ou des aspects particuliers des phénomènes étudiés en un temps et dans un lieu déterminés » (Chapoulie, 2000, p. 7) (méthode 2). Nous avons également observé la communication effectuée dans la rue ou encore dans les mairies d'arrondissement. De plus, nous avons conduit une observation socio-éthnographique des réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du PLU (méthode 3) en nous appuyant sur les travaux de Nez (2011).

Nous avons constaté, à partir de ce travail de terrain, que la stratégie d'information et de communication de la ville de Paris n'est pas la même selon les publics visés. En effet, le public standardisé formé lors de la conférence citoyenne qui s'est déroulée avant le vote de la révision et qui, de fait, n'était pas contraint par la loi, a bénéficié d'un travail d'information et de sensibilisation plus poussée que celui mené lors de la concertation préalable (*Cf. Figure 8*), ouvert à tous les publics et devant respecter les exigences réglementaires.

En effet, avant de réviser le PLU de Paris, la ville fait le choix de former ce qu'ils ont appelé une conférence citoyenne pour définir les grands objectifs du PLU avec les habitants après un temps de sensibilisation et d'information aux enjeux (*Cf. Encadré 1*).

Encadré 1 : Explication du déroulé de la participation

Déroulé de la participation dans le cadre de la révision du PLU de Paris de 2020 à 2024 :

- **Avant le vote municipal de 2020** qui lance officiellement la révision du PLU, la ville de Paris, en collaboration avec *État d'Esprit-Stratis*, organise une conférence citoyenne composée de 100 habitants de la ville de Paris tirés au sort
- **Après le vote municipal de 2020** qui lance officiellement la révision du PLU, la ville de Paris est obligée comme toutes municipalités, par le code de l'urbanisme, d'organiser une concertation préalable ouverte à toutes et tous. La révision est composée de trois étapes, la révision du diagnostic, la révision du plan d'aménagement et de développement durable et la révision du volet réglementaire. Chaque étape est marquée par une phase de concertation dédiée.

Source : Ville de Paris, 2020 ; Élaboration : A.Dakouré, 2024

Une révision de PLU préparée avec une conférence citoyenne : un public standardisé tiré au sort, sensibilisé et (in)formé sur les enjeux de l'urbanisme

En novembre 2020, avant le début de la procédure de révision, une conférence citoyenne, qui appartient à la catégorie de public que nous qualifions dans cette thèse de public standardisé, est organisée pour fixer les grands objectifs. Le bureau d'étude mandaté par la ville de Paris, *État d'Esprit-Stratis*, publie un rapport qui nous informe que cent citoyennes et citoyens ont été tiré(e)s au sort et sélectionné(e)s selon différents critères : « *Une parité. Une structure familiale ou composition du ménage (célibataire avec et sans enfants, en couple avec et sans enfants) ; Une répartition par âge en 3 tiers : avant l'entrée dans la vie professionnelle / actif / post actif. 4 groupes [de catégorie socioprofessionnelle (CSP)] en 4 quartiers environ : étudiants/salariés du privé ou du public (prévoir différentes CSP au sein des salariés : cadres, ouvriers, artisans, professions libérales, employés...) / inactif (chômeurs ou retraités).* » (*État d'Esprit*, 2020, p. 7).

Le rapport du bureau d'étude en 2020 insiste sur le volet pédagogique de cette conférence citoyenne. Les agents de la ville ont, par exemple, expliqué ce qu'était un PLU en s'appuyant sur un exercice de *persona* emprunté au monde du design. Les agents ont imaginé neuf profils

présentés sur une carte. Ces cartes étaient ensuite distribuées aux membres de la conférence. Chacune et chacun devait s'exprimer sur le PLU en se mettant dans la peau du profil identifié sur la carte qu'elle ou il détenait. Les membres de la conférence, informés sur les dimensions du PLU et les enjeux de la ville, bénéficiaient également d'un temps pour questionner les experts. De fait, les avis des habitants ont d'abord été façonnés par des entretiens d'experts et après un travail de sensibilisation aux enjeux du PLU. Ce constat rejoint la remarque de Loïc Blondiaux (2008) qui souligne une dimension de ces publics standardisés qui consiste à « *construire l'opinion et [à] gérer les citoyens participants* » (Blondiaux, 2008, p. 23).

La concertation préalable qui s'est, quant à elle, déroulée après le vote de la révision au conseil de Paris (*Cf. Encadré 1, Figure 8*) n'a pas été l'objet du même travail d'information et de sensibilisation. La stratégie d'information était alors plus standard et mécanique.

La concertation préalable dans le cadre de la révision du PLU : une stratégie d'information de la Ville de Paris qui ne cherche pas suffisamment l'attention des publics non experts

Plusieurs dispositifs ont été pensés par la ville de Paris, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et *État d'Esprit-Stratis* pour informer et sensibiliser la population parisienne. Une première série de dispositif a été conçue pour informer et sensibiliser dès 2020 malgré la crise sanitaire et les restrictions associées. Une deuxième série de dispositifs a été déployée en plus à partir de 2022, une fois la crise et restrictions sanitaires passées.

En 2020, la maire expose au Conseil de Paris les modalités pour informer largement la population parisienne que nous supposons non experte sur le sujet (*Cf. Tableau 3*). Elle mentionne « *une page dédiée sur le site paris.fr, un dépliant ou une exposition visible dans les mairies de secteur, une affiche apposée dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur [qui] annoncera la mise à disposition du public sur internet des documents soumis à chaque étape de concertation.* » et, « *à chaque étape de concertation, la mise à disposition du public sur paris.fr des documents soumis à la concertation [qui] sera annoncée par voie de presse.* » (Conseil de Paris, décembre 2020, p. 10). Des capsules vidéo à visée pédagogique sont mises à disposition sur le site internet du CAUE qui collabore avec la ville de Paris sur ce projet de révision du PLU. Des conférences-débat ont également été organisées pour annoncer le début de chaque phase de concertation « Quel Paris en 2030 avec le futur PLU bioclimatique ? » retranscrite en direct en ligne.

À partir de 2022, une fois la crise sanitaire passée, de nouveaux dispositifs ont été mis en place.

Des maisons du PLU ont notamment été pensées pour informer et sensibiliser sur ce qu'est le PLU et l'ambition d'en faire un bioclimatique. De plus, le bureau d'étude *État d'Esprit-Stratis* a envoyé des agents sur le terrain pour faciliter « des rencontres de proximité » dans l'objectif d'informer et de questionner les Parisiennes et les Parisiens (*État d'Esprit-Stratis*, 2022) (Cf. Tableau 3).

Tableau 3. Présentation des dispositifs d'information et de sensibilisation

Dispositifs	Temporalités	Objectifs
Une page dédiée sur le site paris.fr	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer la population parisienne
Un dépliant ou une exposition visible dans les mairies de secteur	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer la population parisienne
Une affiche apposée dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer la population parisienne
La mise à disposition du public sur paris.fr des documents soumis à la concertation.	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer la population parisienne
La concertation annoncée par voie de presse.	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer la population parisienne
« Des rencontres de proximité »	Pour toutes les phases de concertation de 2022 à 2024 car entre 2020 et 2022 il existait des restrictions sanitaires pour protéger de la COVID 19	Informer et sensibiliser la population parisienne
Des capsules vidéo à visée pédagogique	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Information, pédagogie et sensibilisation
Des conférences-débat	À toutes les phases de concertation de 2020 à 2024	Informer et sensibiliser la population parisienne

Des maisons du PLU	Pour toutes les phases de concertation de 2022 à 2024 car entre 2020 et 2022 il existait des restrictions sanitaires pour protéger de la COVID 19	Information, pédagogie et sensibilisation
--------------------	---	---

Source : *Etat D'Esprit-Stratis*, 2022 ; Élaboration : A.Dakouré, 2024

Au vu de la multiplication des dispositifs pour informer et sensibiliser, du nombre d'acteurs de la ville et des partenaires engagés pour mettre au point tous ces dispositifs, la volonté de montrer un engagement pour informer les publics ne peut être ignorée. Néanmoins, à l'exception du travail un peu plus fin effectué dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un public non expert n'ira pas facilement vers ces dispositifs d'information et de sensibilisation. En effet un public non expert est un public qui n'appartient à aucun conseil de quartier, qui n'est pas familiarisé avec les notions d'urbanisme ou qui ne regarde pas les publications de courte (« story ») ou longue durée (« post ») des politiques de la ville de Paris sur les réseaux sociaux.

Nous soutenons dans cette thèse que ce public non expert, composé d'une grande partie de la population parisienne, n'aura pas nécessairement l'attention attirée par une affiche « concertation préalable », « PLU » ou des stands « PLU » dans la rue (Image 1). L'existence des « filtres de la participation » est donc comprise par les pouvoirs publics qui essayent d'y remédier, notamment par des dispositifs dans les QPV, en déployant les « rencontres de proximité » mais sans parvenir à supprimer ces filtres. L'information est, de ce fait, accessible pour un large public déjà concerné par le sujet.

Image 1. Affichage administratif sur l'espace public



Image 2. L'exposition en mairie du 12^{ème} arrondissement



©Dakouré A., septembre 2022, Paris

Pour compléter notre analyse, nous avons observé 9 réunions publiques.

Information pour et en réunion publique

Nous avons ciblé des réunions publiques s'étant déroulées dans des arrondissements aux caractéristiques géographiques et couleurs politiques différentes. Plus précisément, nous avons analysé les réunions publiques qui se sont déroulées dans le 5^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et le 20^{ème} arrondissement au cours de la révision du volet réglementaire du PLU (*Cf.* Figure 8). Nous nous sommes rendus ainsi à 9 réunions publiques en soirée pour observer et noter la configuration des lieux, les personnalités publiques en présence, l'organisation de la réunion et les interactions qui s'y déroulaient. Nous avons utilisé la grille d'observation de Nez (2011) en faisant attention aux éléments suivants : Comment les habitants sont-ils informés ? Combien de temps à l'avance ?

À chaque réunion publique, nous avons constaté que la communication se faisait de façon similaire. En effet, nous avons noté trois éléments communs. D'abord, la communication dans les arrondissements se résumait à l'affichage administratif accroché la semaine du 31/08-6/09/22 nous n'avons aperçu aucune autre communication lors de nos déplacements pour observer les réunions publiques (nous n'avons aperçu ni grands panneaux, ni brochures dans les magasins etc...), ensuite dans toutes les mairies d'arrondissement les flyers étaient distribués sur le siège en arrivant et enfin, à chaque fois la présentation power point était en ligne quelques jours après la réunion.

Les dates et lieux des réunions publiques ont été mis en ligne le mercredi 31 août sur le site de la mairie de Paris. Les dates n'étaient pas déjà disponibles sur les sites des mairies d'arrondissement avant cette date. Il y a également eu un article dans le journal *Le Parisien* le 5 septembre mais il ne précise pas les dates des concertations par mairie.

Pour assister à notre première réunion publique, nous nous sommes rendus à 19h à la mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris, le 7 septembre 2022, ce qui signifie que l'information concernant le jour et l'heure était disponible en ligne et visible dans la rue qu'une semaine avant cette réunion publique.

Quelques jours plus tard, le 12 septembre 2022, nous avons assisté à la réunion publique à la mairie du 20^{ème} arrondissement à partir de 19h. Les affiches dans la rue ont été installées, et les dates mises en ligne, 10 jours avant cette date. Nous avons remarqué de larges panneaux d'exposition dans le hall. Nous avons également noté une incompréhension concernant les horaires. Il était inscrit 19h sur le site de la mairie centrale ainsi que sur les affiches diffusées et 19h30 sur les autres canaux de communication. Les habitants étaient donc arrivés à 19h et les élus à 19h30. Ce malentendu a accentué la tension entre les habitants et les élus qui était légèrement plus perceptible dans cette réunion publique que dans d'autres réunions observées. Le lendemain, le 13 septembre 2022, nous avons observé à partir de 19h, la réunion publique à la mairie du 12^{ème} arrondissement. Ici aussi, les habitants étaient informés par le site, par les affiches dans le hall (placés derrière les informations relatives au budget participatif, les affiches n'étaient pas mises en évidence). L'information sur le site de la mairie de Paris était apparue, le mercredi 31 octobre, donc environ deux semaines avant la réunion.

Une petite semaine après, le 19 septembre 2022, nous nous sommes rendus à la mairie du 18^{ème} arrondissement pour écouter les échanges, en réunion publique, à partir de 19h. Les dates et le lieu ont été mis en ligne sur le site de la mairie de Paris presque 20 jours avant. Nous avons observé de larges panneaux d'exposition dans le couloir qui mène à la salle de réunion.

Le lendemain, le 20 septembre 2022, nous avons analysé la réunion publique à la mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris. Les dates et le lieu étaient alors annoncés 21 jours avant la tenue de la réunion publique. Nous observons de larges panneaux d'exposition dans la salle de réunion.

Le jour suivant, le 21 septembre 2022, c'est à la mairie du 9^{ème} arrondissement que les habitants avaient rendez-vous, à 18h30, pour assister à la réunion publique sur le volet réglementaire du PLU. Les dates et le lieu avaient alors été communiqués 22 jours avant sur le site de la mairie de Paris. Les larges panneaux d'exposition étaient positionnés dans le couloir qui mène à la salle de réunion.

Le jour d'après, le 22 septembre, à 19h, la réunion publique sur le volet réglementaire du PLU se déroulait dans le 7^{ème} arrondissement de la capitale. Les habitants avaient alors eu 23 jours pour prendre connaissance de la date et du lieu de la réunion.

Moins d'une semaine après, le 26 septembre 2022, nous avons assisté à la réunion publique dans le 11^{ème} arrondissement dès 19h. Les habitants avaient alors eu presque un mois (27 jours) pour s'informer sur la date et le lieu de la réunion publique. Les larges panneaux d'exposition étaient ici aussi affichés dans le couloir qui mène à la salle de réunion.

Nous notons des dispositions similaires lors de la réunion à la mairie du 13^{ème} arrondissement organisée à partir de 19h, le 30 septembre 2022. Les dates et le lieu avaient été communiqués plus d'un mois avant la date de la réunion. Et les larges panneaux d'exposition, observés presque dans chaque arrondissement, étaient ici également positionnés dans le couloir qui mène à la salle de réunion (Annexe 1).

Ainsi, les dates et lieux des réunions publiques, promenades urbaines et ateliers participatifs sont diffusés une semaine avant les premières réunions publiques. Les affiches administratives (*Cf. Image 1*) sont les principales sources d'informations disponibles dans l'espace public. L'exposition, quant à elle, se trouve soit dans le hall de la mairie soit dans le couloir proche de la salle réservée pour la réunion publique.

Il nous paraît judicieux d'apporter davantage d'éléments de contexte pour apprécier la disponibilité de l'information et son accessibilité pour de larges publics.

L'accessibilité de l'information dans l'espace public

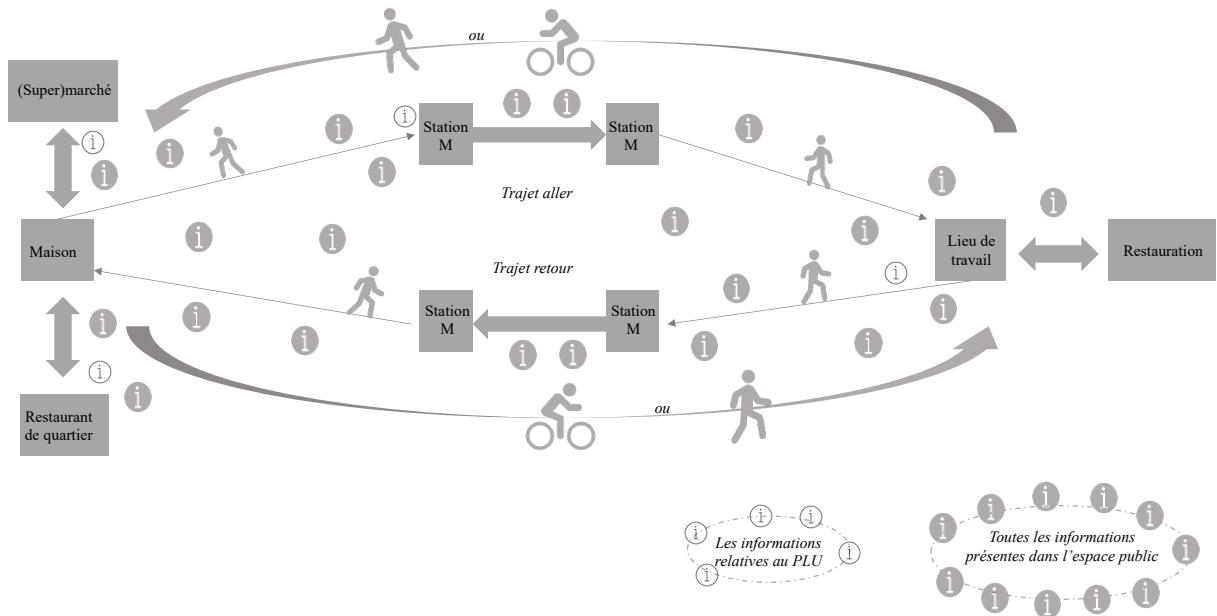
Une avenue, une rue ou un boulevard à Paris regorge d'informations différentes. Il est possible d'y trouver des informations concernant les initiatives menées par la ville sur les grands écrans de la ville comme pour le budget participatif, des affiches de théâtre tapissées sur les colonnes Morris, des publicités pour des films ou des produits aux arrêts de bus. L'espace public est

également marqué par un trafic important autant piéton que cycliste ou automobile selon les arrondissements. De nombreux restaurants apparaissent également dans les champs de vision des passants avec des ardoises affichant les menus sur le trottoir. L'espace public a également son lot de vitrines de magasins. En somme, l'information est présente en permanence et est abondante dans l'espace public parisien. Sans un œil connaisseur, les probabilités que l'attention des passants soit attirée par les affiches administratives se réduit.

En plus d'être marquée par un vocabulaire administratif, l'information n'est que peu présente dans l'espace de vie de la population parisienne. Nous caractérisons l'espace de vie de la population parisienne en plusieurs espaces (privé, partagé, public) que côtoient quotidiennement les habitantes et habitants de la ville (*Cf. Figure 9*).

Pour illustrer ce propos nous considérons le quotidien d'une active parisienne ou d'un actif parisien qui se rend au travail en prenant le métropolitain (M), ou à vélo, qui profite de temps en temps d'une pause déjeuner au restaurant près de son lieu de travail et qui, sur son temps libre, va au supermarché et au restaurant près de son domicile. L'espace de vie de cet individu est alors composé par son domicile, son lieu de travail, ses trajets et les différents lieux de vie auquel il se rend par besoin ou plaisir. Comme le montre la figure suivante, cet espace de vie est marqué par une multitude d'information (*Cf. Figure 9*).

Figure 9. Schématisation de l'espace de vie de la population parisienne

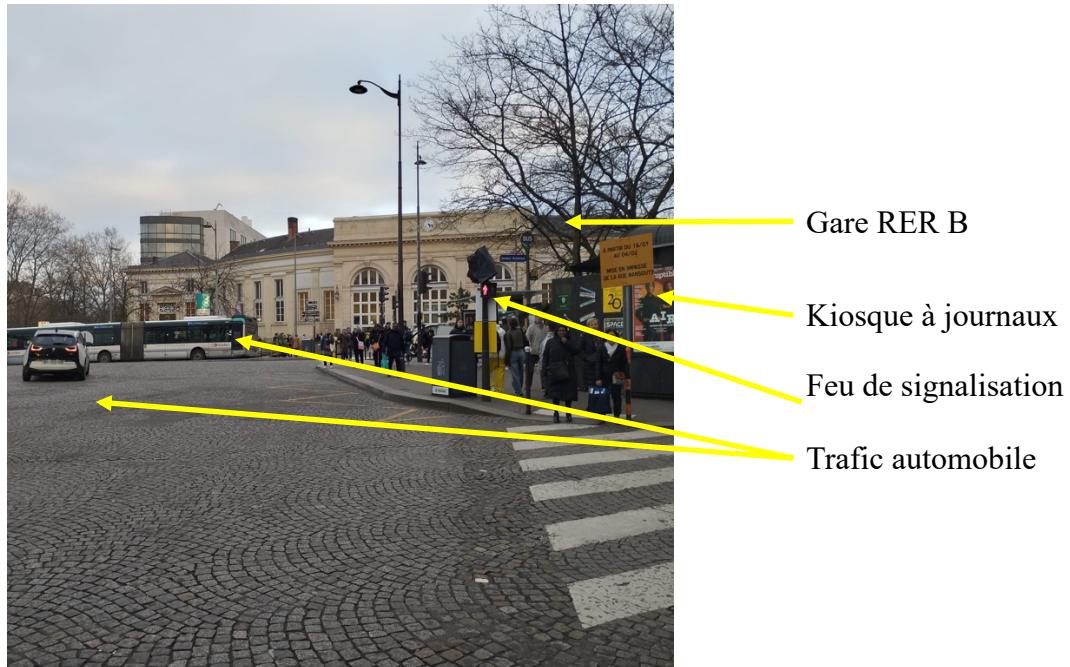


Élaboration : A. Dakouré, 2024

Or, nous savons que l'espace cognitif d'un individu est soumis à une quantité importante d'information dans son espace de vie quotidien (*Cf. Figure 9*). De plus, en partant du postulat qu'« *internet élargit l'espace public* » (Cardon, 2010, p. 10), l'espace de vie des individus à l'ère du numérique comprend également l'espace virtuel. Entre la quantité d'informations réelles présentes dans la rue et les informations virtuelles contenues dans les téléphones intelligents, l'espace cognitif des individus est saturé. Les individus sont en surcharge environnementale et virtuelle (Bourdeau-Lepage, 2019). Il paraît alors nécessaire d'anticiper cette réalité pour développer une stratégie d'information et de communication dans l'espace public.

Pour illustrer plus concrètement ce point, l'image 3 est une photographie de la place Denfert-Rochereau dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. L'attention des passants est captée par de nombreux éléments. Il s'agit d'une place qui reçoit un trafic automobile important avec, entre autres, des bus qui se dirigent vers le centre de Paris, les portes de Paris ou vers l'aéroport d'Orly. La place est également marquée par la présence de la gare du Réseau Express Régional (RER) B qui dessert la capitale sur un axe nord-sud. L'attention des passants se portent aussi facilement sur le kiosque de journaux situé à droite de l'image qui affiche les Unes des journaux quotidiens ou hebdomadaires. Bien que cette photographie ait été prise en janvier 2024, les trois éléments énumérés existaient en septembre 2022.

Image 3. La place Denfert-Rochereau à Paris, 14^{ème} arrondissement



© Amélie Dakouré, Paris 75014, 2024

En 2022, l'affiche administrative annonçant l'avis de concertation préalable était positionnée à l'endroit indiqué par la petite punaise jaune (*Cf. image 4*).

Image 4. Positionnement de l'affichage administratif



© Amélie Dakouré, Paris 75014, 2024

Il est clair que, dans une zone aussi dynamique, l'attention des passants est principalement concentrée sur le trafic automobile, la foule ou encore les feux de signalisation. L'attention de passants non experts en urbanisme sera très difficilement attirée par une affiche administrative sur laquelle il est possible de lire un titre réglementaire, « Avis de concertation préalable ». Cet exemple démontre qu'un affichage administratif comme celui-ci ne facilite pas la participation de publics non experts particulièrement dans un espace urbain saturé d'information.

Après avoir détaillé ces observations de terrain concernant la stratégie pour attirer l'attention de la population parisienne dans leur espace de vie, nous étudierons les facteurs, y compris informationnels, qui agissent sur la formation des publics selon les représentations des acteurs du territoire. Nous avons donc mené des entretiens dans le but d'évaluer les dispositifs participatifs de la gouvernance territoriale parisienne.

2.2. Entretiens de recherche : Les facteurs agissant sur la formation des publics selon la représentation des acteurs du territoire

Pour évaluer les dispositifs participatifs de la gouvernance parisienne dans le cadre de la révision du PLU, nous nous sommes intéressés à la représentation que les acteurs se font de cette question de former des publics.

En effet, en accord avec les écrits de Sylvan et Voss (1998), nous considérons dans cette thèse que comprendre « *la manière dont un problème est représenté est cruciale aux solutions possibles de ce problème* » (traduction libre) (p. 3) car saisir les représentations des acteurs participant à la compréhension des mécanismes tacites qui agissent sur la formation des publics. Étant chacun expert d'une partie qui concerne le PLU que cela soit de la dimension juridique, environnementale ou encore patrimoniale, les acteurs ont, chacun, lors des entretiens, transmis leur vision de la révision du PLU, y compris sa dimension participative.

Méthode de récolte des données : entretiens semi-directifs avec les acteurs du territoire

Après le vote au conseil de Paris du 5 juin 2023, nous avons interrogé 37 acteurs du territoire qui ont travaillé sur la révision de ce PLU pour en faire un PLU bioclimatique. Nous avons choisi les acteurs en fonction de leur rôle dans la production du document (juridique, écologique, politique...) et de leur rôle dans l'organisation et le déroulé de la concertation. Nous les avons interrogés de juin 2023 à octobre 2023.

Le guide d’entretien (*Cf.* Tableau 4) élaboré, était composé de deux parties. La première était commune à tous les acteurs interrogés. Elle s’intitulait « les thématiques transversales ». Le premier thème s’intéressait aux principales missions confiées au service/organisme de l’acteur lors de la révision du PLU de Paris. En effet, la révision d’un PLU rassemble une variété d’acteurs allant des politiques aux juristes en passant par les praticiens de l’urbanisme. Aussi avons-nous cherché à obtenir la vision la plus globale possible.

Le deuxième thème portait sur les spécificités de l’exercice de révision du PLU. Le troisième se concentrat sur les innovations dans les pratiques pour répondre à la demande d’un PLU bioclimatique et le dernier et quatrième thème transversal se concentrat sur les enjeux pour adapter la ville au dérèglement climatique (*Cf.* Tableau 4, dernière colonne à droite)

La seconde partie du guide d’entretien, composée des « Thématiques abordées selon les expertises des acteurs interrogés » (*Cf.* Tableau 4, colonne du milieu), regroupait les questions propres à chaque domaine comme le domaine de l’environnement, de l’urbanisme et de l’architecture, de la réglementation et de la politique et concertation (*Cf.* Tableau 4, première colonne à gauche).

Tableau 4. Les thématiques partagées ou spécifiques du guide d'entretien

Domaines	Thématiques abordées selon les expertises des acteurs interrogés	Thématiques transversales
Environnement	<p>Ressources utilisées pour la production de l'EIE et de l'étude d'impact</p> <p>Les données relatives aux arbres à Paris (disponibilité, manque, production et utilisation)</p> <p>Une approche par les services écosystémiques (perçus/réels) envisagée ?</p> <p>Les situations lors desquelles la présence d'un arbre peut être non souhaitée</p> <p>Les concurrences spatiales identifiées (logement VS bureaux, VS espaces verts...)</p> <p>Différences entre les arrondissements</p> <p>Considération de l'arbre dans la révision du PLU et globalement à Paris : Une approche par les services écosystémiques (perçus/réels) envisagée ? indicateur de la qualité d'un espace vert ?</p> <p>La définition d'un arbre remarquable à Paris</p> <p>Les données relatives aux arbres à Paris (disponibilité, manque, production et utilisation)</p> <p>Nommer les arbres à Paris</p> <p>Les habitant(s) et les arbres : cohabitation</p> <p>L'Observatoire des arbres de Paris : Données recueillies : utilisation & objectif</p> <p>Les balades urbaines : organisation, évolution, différences entre les arrondissements, recensement d'arbres pendant les balades</p>	<p>Missions confiées</p> <p>Spécificités de l'exercice de révision du PLU</p> <p>Innovations dans les pratiques pour répondre à la demande d'un PLU bioclimatique</p> <p>Enjeux pour adapter la ville au dérèglement climatique – hiérarchiser</p>
Urbanisme et architecture	<p>La place de l'arbre dans l'existant aujourd'hui et demain</p> <p>La place de l'arbre dans le neuf demain</p> <p>Le rôle de l'arbre dans le bâti (S.E souligné ?)</p> <p>Distance entre les arbres et le bâti</p> <p>Les ressources utilisées pour le diagnostic : questions des données (disponibilité, production...) Produire la donnée avec les habitants</p> <p>Les concurrences spatiales identifiées (logement VS bureaux, VS espaces verts...)</p> <p>Différences entre les arrondissements</p> <p>Considération de l'arbre dans la révision du PLUb et globalement à Paris : Une approche par les services écosystémiques (perçus/réels) envisagée ? indicateur de la qualité d'un espace vert ?</p> <p>Accessibilité de l'information produite par l'APUR</p> <p>Leviers identifiés pour adapter la ville/les limites</p> <p>Les concurrences spatiales identifiées (logement VS bureaux, VS espaces verts...)</p> <p>Considération de l'arbre dans la révision du PLUb et globalement à Paris : Une approche par les services écosystémiques (perçus/réels) envisagée ? indicateur de la qualité d'un espace vert ?</p>	

	<p>L'intégration des retours de la concertation dans la production du diagnostic et/ou du PADD selon l'acteur interrogé</p> <p>Les concurrences spatiales identifiées (logement VS bureaux, VS espaces verts...)</p>
Réglementation	<p>Procédure d'instruction des permis de construire</p> <p>Critères de vigilance relatifs aux arbres et plus largement aux espaces vers avant et après le PLU Valeur juridique des données naturalistes sur les arbres : <i>plus de protection ?</i></p> <p>La concertation : <i>faciliter la prise en compte d'une décision par le tribunal administratif</i></p> <p>Ouverture pour améliorer le code de l'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Émergence de nouvelles questions dans le domaine de l'urbanisme en droit, adapter la loi</i> ○ <i>Les contours de la concertation préalable</i> ○ <i>Préserver les arbres remarquables ou non</i>
Le politique et la concertation	<p>Les concurrences spatiales identifiées (logement VS bureaux, VS espaces verts...) Montrer les différentes situations et demander de commenter (reprendre la planche)</p> <p>Différences entre les arrondissements</p> <p>Considération de l'arbre dans la révision du PLU et globalement à Paris : Une approche par les services écosystémiques (perçus/réels) envisagée ? indicateur de la qualité d'un espace vert ?</p> <p>La définition d'un arbre remarquable</p> <p>Les habitants et les arbres cohabitation : des remontées ? plaintes ? demandes ?</p> <p>Les maires d'arrondissement : quelles contributions ? point de vigilance</p> <p>Les retours de la concertation ? Lien avec les associations ?</p> <p>Définition de la participation</p> <p>Gestion de l'information : supports, stratégie, diffusion</p> <p>Les retours de la concertation ? Lien avec les associations ?</p> <p>Stratégie de la concertation : « <i>aller-vers</i> » ? charte ?</p> <p>Limites de la participation dans le cadre de la révision du PLU</p> <p>Modèle de restitution</p>

Selon les acteurs, leur mission lors de la révision du PLU et les thématiques abordées, les entretiens ont duré de 16 minutes à 53 minutes. En moyenne, ils ont duré 32 minutes (*Cf. Tableau 5*). Au total, 20 heures d'entretien ont été retranscrits. Plus de la moitié de ces entretiens (19/37) ont duré entre 25 et 39 minutes. Près d'un tiers de ces entretiens (9/37) ont duré de 16 à 24 minutes et la même proportion d'entretiens ont duré de 40 à 53 minutes (*Cf. Tableau 5*).

Tableau 5. Répartition du nombre d'entretien selon leur durée

Durée de l'entretien	Nombre d'entretiens
16- 24 minutes	9
25-39 minutes	19
40-53 minutes	9

Pour plus de flexibilité, plusieurs modalités d'entretiens étaient proposées aux acteurs ciblés : téléphone, visioconférence ou face à face. Dès que l'option en face à face était possible, elle était privilégiée. 16 entretiens se sont déroulés en visioconférence, 4 se sont tenus par téléphone, et 17 ont été menés en face à face. Les modalités d'entretien ne semblent pas avoir affecté les durées des entretiens car les durées diffèrent indépendamment des modalités de communication.

En nous inspirant de la littérature scientifique, nous avons pu regrouper les données récoltées, lors des entretiens, en trois grandes thématiques :

- La formation des publics et les facteurs qui agissent dessus (Dewey, 1927 ; Grunig, 2003) ;
- Les modalités de la participation (Gourgues, 2016) ;
- La continuité de la participation (Arnstein, 1969, p. 221).

Nous avons répertorié les dires d'acteurs selon ces trois thématiques : la *formation des publics*, les *modalités de la participation des publics* sont traitées dans ce chapitre et la *continuité de la participation*, abordée dans le chapitre 3.

Pour illustrer les représentations que les acteurs interrogés se faisaient de la formation des publics et des modalités de leur participation, nous avons recours à l'outil de carte cognitive car il s'agit d'un outil efficace pour analyser et traduire les représentations des acteurs (Guirou, 2017).

La formation des publics : l'étude d'une carte cognitive agrégée

La carte cognitive est un outil méthodologique qui facilite la compréhension des représentations mentales d'un individu à un moment donné. « *Le postulat avancé est le suivant : les décideurs, en se représentant leur environnement, accumulent des informations qu'ils organisent ensuite pour aboutir à une décision.* » (Chaney, 2010, p. 94). Camille Guirou explique que la carte cognitive est une « *invitation à la découverte de l'univers cognitif des acteurs* » (Guirou, 2017 p. 156). La cartographie cognitive a pour objet de faire ressortir les relations d'influence

entre les concepts mobilisés par un acteur à un instant t . Elle peut être utilisée pour récolter les données. On parle alors de méthode structurée. Dans ce cas, elle est alors intégrée dans le guide d'entretien et directement élaborée par l'acteur interrogé. Elle peut aussi être un instrument pour analyser les connexions que l'acteur a fait dans son discours entre différents concepts. Il convient alors de parler de méthode non structurée (*Cf.* Tableau 6).

Nous avons mobilisé la carte cognitive dans le cadre de cette thèse pour saisir la façon avec laquelle les différents acteurs du territoire qui ont travaillé sur la révision PLU directement ou indirectement se représentent le défi de faire participer au mieux les habitants à cette révision du PLU. Plus particulièrement ici, nous nous concentrerons sur l'étape de formation des publics considéré comme la première étape du processus participatif.

Tableau 6. Les méthodes de collecte de données pour élaborer la cartographie cognitive

	Les méthodes structurées	Les méthodes non structurées	
		Les méthodes d'entretien : entretiens semi-directifs, méthodes projectives	Les méthodes documentaires
Techniques d'investigation	On demande au sujet de considérer des variables présélectionnées par le chercheur	On interroge le sujet en profondeur	On recueille le discours sur la base de documents : communications, rapports d'activités, courriers...
Avantages	Orientation du sujet vers les variables pertinentes pour le chercheur	Le sujet s'exprime dans une logique naturelle : accès aux représentations idiosyncrasiques	Possibilité de revenir au texte si des éléments nécessaires sont nécessaires
	Les comparaisons entre les cartes sont facilitées	Validité accentuée : vérification de l'interprétation avec le sujet	Absence de contraintes dialogiques
	Lourdeur moindre dans le traitement des données, concision	Recueil de représentations explicites et implicites : richesse du matériau recueilli	Accessibilité des données
	Fiabilité des données : stabilité et réplicabilité	Possibilité de standardisation des données pour faciliter les analogies	Possibilité d'études longitudinales
Inconvénients	On impose des concepts au répondant	Lourdeur des traitements post-recueil	On traite uniquement les données explicites
	Un trop grand nombre de variables à considérer peut amener le sujet à une forme de rejet	La comparaison des cartes nécessite une standardisation de concepts similaires : c'est la phase de fusion des concepts	Les données sont destinées à une communication à des tiers : le discours est réfléchi, non naturel
	Le sujet est enfermé dans un discours qui n'est pas le sien	La fiabilité est restreinte : chaque chercheur mènera l'entretien selon ses propres moyens	L'interprétation peut rarement être vérifiée avec les auteurs

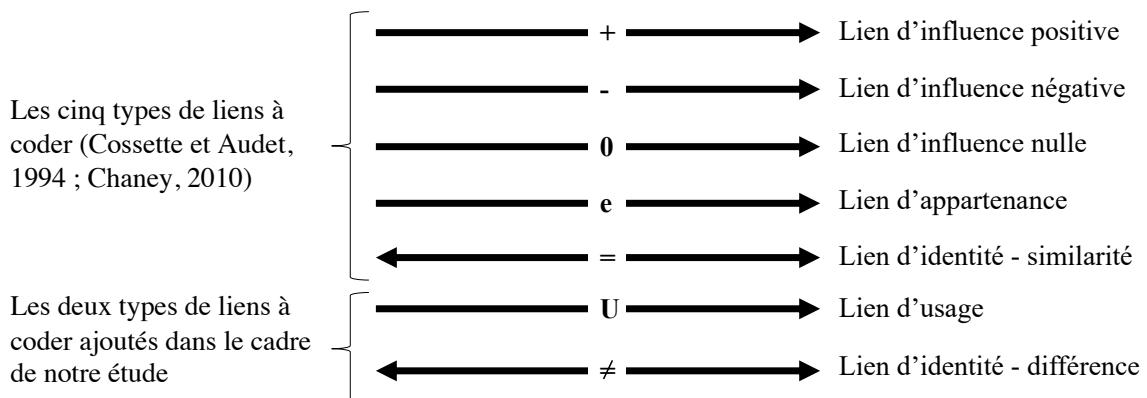
Source : Chaney, 2010, p. 101 – « Les deux grands types de techniques de collecte de données de la cartographie cognitive (d'après Cossette et Audet, 1994 ; Ehlinger, 1996 ; Allard-Poesi, Drucker-Godard et Ehlinger, 2003). » Élaboration : Chaney, 2010

Comme cela a été marqué par le cadre noir (*Cf.* Tableau 6), nous avons choisi la méthode non structurée car nous souhaitions que les acteurs territoriaux interrogés s'expriment dans une logique naturelle pour obtenir leurs représentations personnelles de la situation étudiée. Nous avons ensuite codé les différents liens existants entre leurs idées.

Pour coder les différents liens d'influence entre les concepts identifiés dans les discours des acteurs interrogés, nous avons utilisé le système de codage élaboré par Cossette et Audet (1994) et repris par Chaney (2010) car ce système permet de faire la distinction entre les facteurs positifs et négatifs affectant la situation étudiée en fonction de la personne interrogée. Il facilite donc la traduction du système de représentation, relatif à la situation étudiée, de la personne interrogée. Ce codage est composé de 5 liens. Le lien d'influence positive qui traduit l'action d'augmenter, d'induire ou encore de faciliter. À l'inverse, le lien d'influence négative signifie

réduire, diminuer ou encore empêcher ou gêner. Le lien d'influence nulle, quant à lui, indique l'absence d'effet. Et enfin, le lien d'appartenance notifie une inclusion et le lien de similarité caractérise l'équivalence. Nous avons complété les 5 liens définis dans la littérature pour mieux traduire les liens faits par nos acteurs dans les données que nous avons récoltées. Ainsi, nous avons ajouté deux autres liens ; le lien d'usage, qui traduit l'utilisation, et le lien d'identité de différence qui, contrairement au lien de similarité, souligne un contraste, une divergence par exemple entre deux outils participatifs (*Cf. Figure 10*).

Figure 10. Les sept types de liens à mobiliser pour coder les relations entre les concepts



Source : Chaney, 2010 complété par A. Dakouré, 2024 ; Élaboration. : A. Dakouré, 2024

L'analyse de la carte cognitive agrégée : mise en évidence des facteurs influençant la formation des publics selon les acteurs

Sur les 37 acteurs interrogés, 27 ont mentionné des éléments concernant la formation des publics. Aussi, avons-nous d'abord extrait dans un tableau les dires de ces 27 acteurs (N=27) avant de coder chaque lien établi dans l'esprit de chacun de ces 27 acteurs. Une fois le codage fait, la carte a pris forme (*Cf. Figure 11*).

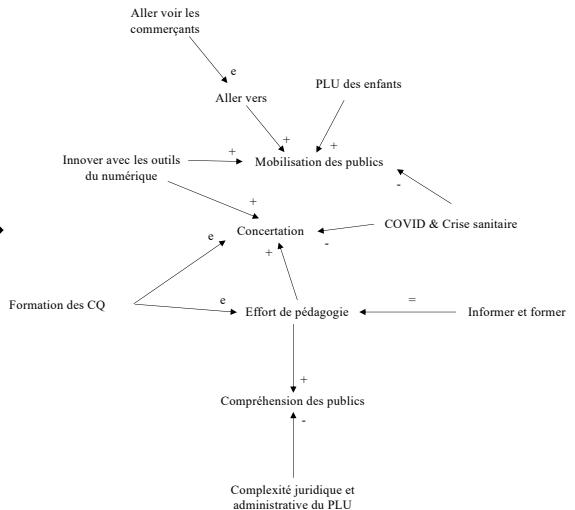
À titre d'exemple, un acteur territorial nous confie qu'« *Il y a eu des temps d'échange avec les conseils de quartier (...) tous les conseillers de quartier ont été formés au PLU dès le début parce que souvent c'est un outil que le citoyen lambda quand il n'est pas urbaniste, architecte ou autre ne connaît pas forcément donc il y avait toute cette étape de pédagogie de formation des conseils de quartier* ». Il explique que tout le monde peut échanger sur le PLU, « *Toute la population pas une population en particulier* ». Il évoque également les ateliers avec des classes d'enfants. Il ajoute que lors de « *cette concertation même si les conditions n'étaient pas forcément réunies (COVID) pour réunir tout le monde au même endroit, les agents de la ville ont réussi à « innover avec les outils numériques* ». Ils sont allés voir les commerçants car

« pour bien participer il faut informer et former ». (Entretien mené le 10 juillet, 2023, visioconférence, Paris). Cet extrait d'entretien a été codé en 12 concepts différents. Nous avons identifié la concertation (1) au cœur du propos, la COVID et la crise sanitaire associée (2) qui ont agi négativement sur la mobilisation des publics (3). Le PLU des enfants (4) et l'aller-vers (5) qui comprend le fait d'aller voir les commerçants (6), agissent positivement sur la mobilisation des publics comme le fait d'innover avec les outils du numérique (7). La formation des conseils de quartier (CQ) (8) intégrée à l'effort de pédagogie (9), qui équivaut à informer et former (10), influence positivement la compréhension des publics (11) qui est, quant à elle, diminuée par la complexité juridique et administrative du PLU (12) (*Cf. Figure 11*).

Figure 11. Exemple de codage d'un extrait de texte à une carte cognitive

Un extrait de dire d'acteur concernant la formation des publics → **Transformation de cet extrait en une carte cognitive**

« Il y a eu des temps d'échange avec les conseils de quartier (...) tous les conseillers de quartier ont été formés au PLU dès le début parce que souvent c'est un outil que le citoyen lambada quand il n'est pas urbaniste, architecte ou autre ne connaît pas forcément donc il y avait toute cette étape de pédagogie de formation des conseils de quartier »
 Il explique que tout le monde peut échanger sur le PLU, « [t]oute la population pas une population en particulier ». Il évoque également les ateliers avec des classes d'enfants. Il ajoute que lors de « cette concertation même si les conditions n'étaient pas forcément réunies (COVID) pour réunir tout le monde au même endroit les agents de la ville ont réussi à « innover avec les outils numériques ». Ils sont allés voir les commerçants car « pour bien participer il faut informer et former ».



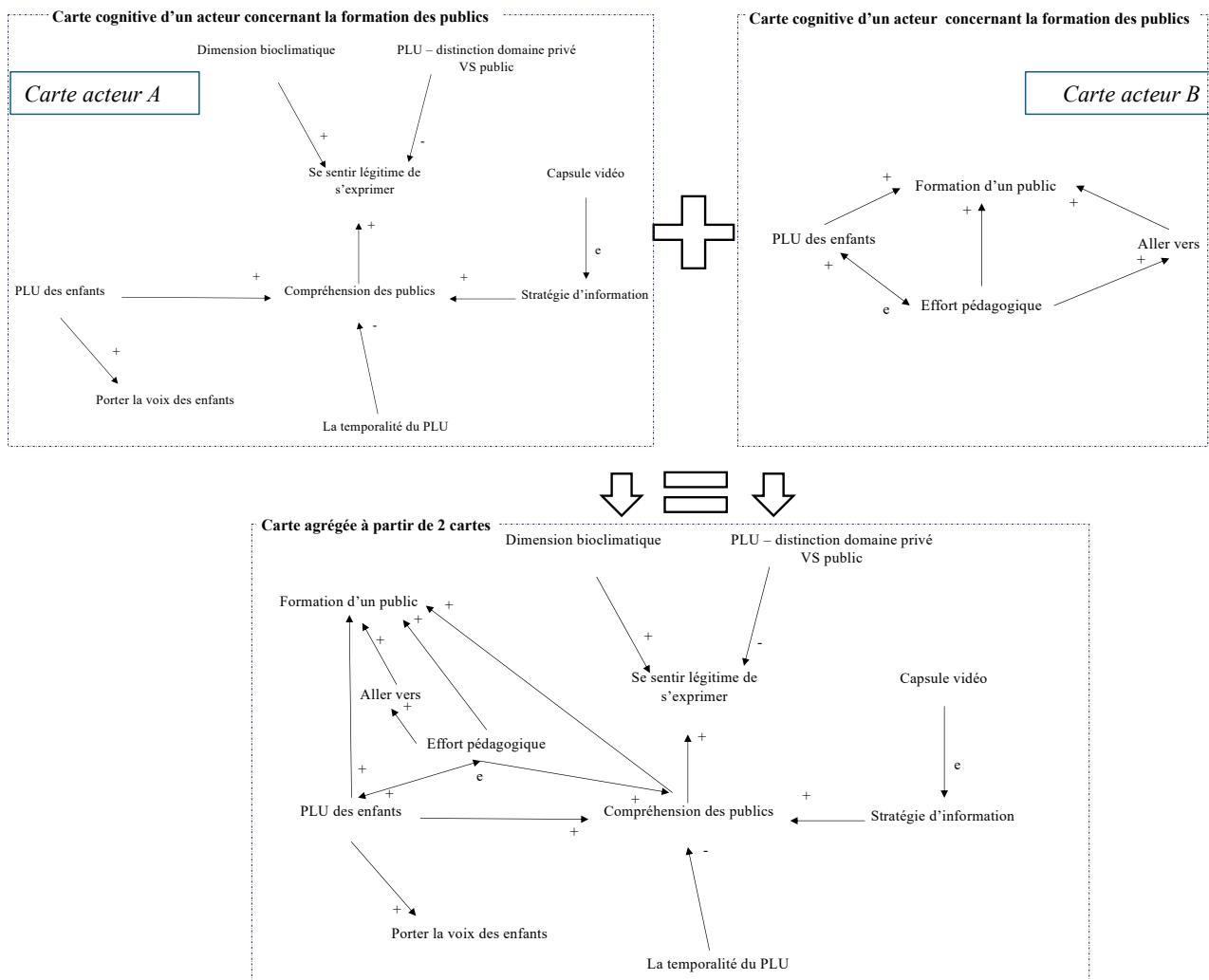
Source : A.Dakouré, 2024

Nous avons ainsi codé les 27 extraits issus des entretiens où des éléments concernant la formation des publics étaient mentionnés. Nous avons donc produit 27 cartes cognitives relatives à la formation des publics. Il est impossible de lire à l'œil nu les 27 cartes cognitives ainsi représentées. Nous avons donc fait le choix d'agréger ces 27 cartes de façon à mettre en évidence les concepts qui, selon ces 27 acteurs, influencent la formation des publics à Paris dans le cadre de cette concertation PLU (*Cf. Figure 12*).

Pour cela, nous avons regroupé les concepts et liens d'influence de toutes les cartes entre elles. Ainsi, notre carte cognitive est indéniablement la résultante de la représentation des acteurs à

un instant t et de la représentation que la chercheuse doctorante a des données. Les cartes cognitives sont alors marquées d'un double filtre comme le souligne Camille Guirou (2017) dans son travail doctoral. Dans ce cas, le double filtre est composé de la représentation des acteurs territoriaux et de celle de la chercheuse.

Figure 12. Exemple de regroupement de cartes cognitives



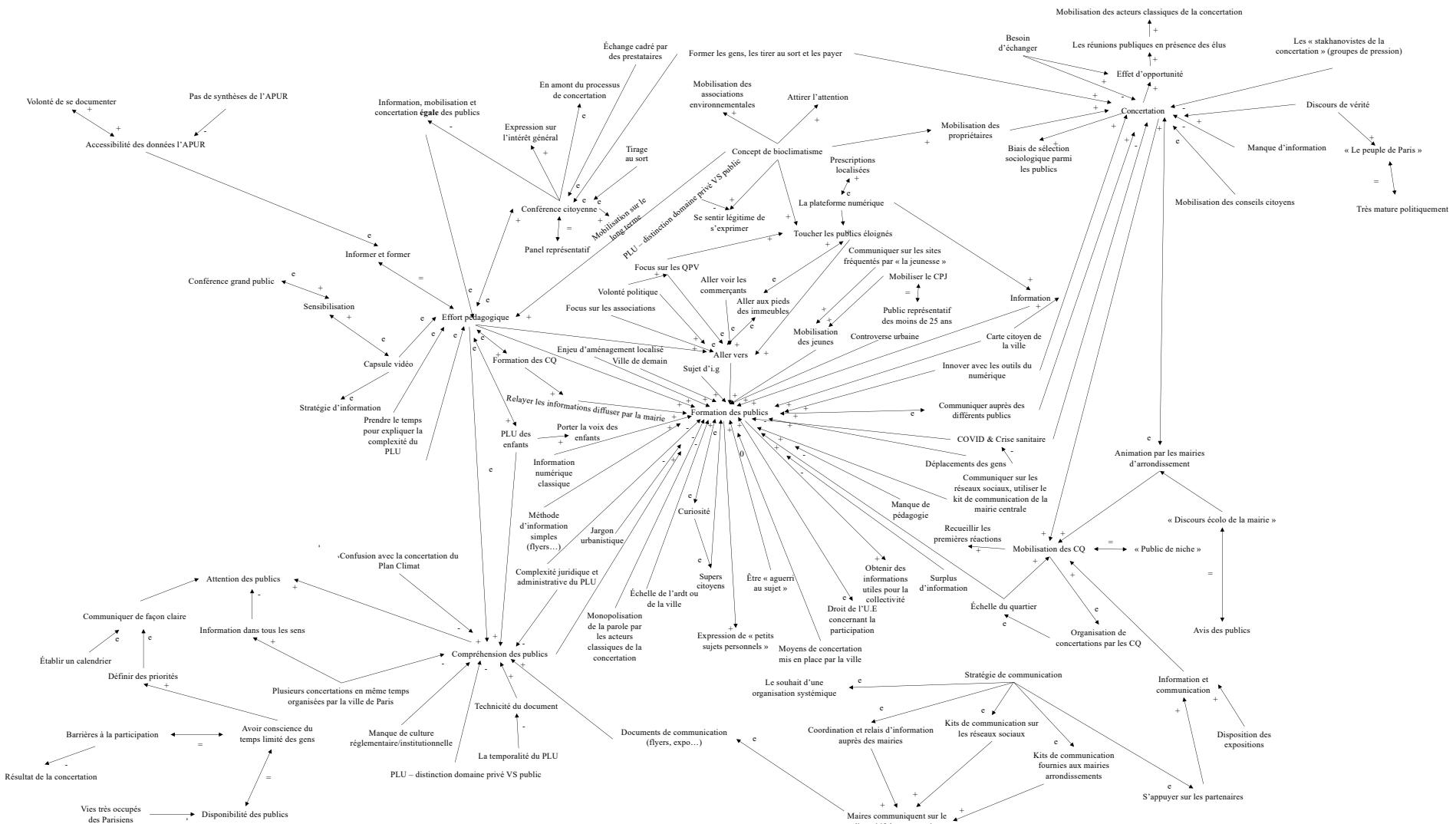
Source : A.Dakouré, 2024

Pour regrouper les 27 cartes cognitives et créer une seule carte, nous avons procédé de la manière suivante. Nous avons d'abord analysé chacune des cartes individuelles de façon à identifier les concepts que ces cartes cognitives individuelles avaient en commun. À titre d'exemples, le concept commun de la carte cognitive de l'acteur A et celui de la carte cognitive de l'acteur B et « PLU des enfants ». Nous avons donc fusionné ces deux cartes en nous appuyant sur ce concept commun.

Une fois les deux cartes fusionnées à partir du concept commun, il convient de s'assurer d'une cohérence d'ensemble de la carte. Pour cela, il est nécessaire de trouver les liens entre des concepts différents appartenant à deux cartes individuelles différentes. Pour trouver ces liens il est également nécessaire de partir du concept commun et de liens que ce concept commun a avec ces autres concepts. A titre d'exemple, la carte cognitive de l'acteur B montre que le concept « PLU des enfants » est intégré dans le concept « effort pédagogique » et dans la carte cognitive de l'acteur A il est possible de lire que le concept « PLU des enfants » agit positivement sur la « compréhension des publics ». Nous déduisons donc que le concept « effort pédagogique » agit positivement sur la « compréhension des publics ».

Nous avons ainsi continué à assembler les 27 cartes cognitives individuelles en appliquant cette méthode. Après avoir regroupé les concepts et liens, des 27 cartes, entre eux, nous avons obtenu la carte agrégée suivante (*Cf. Figure 13*).

Figure 13. La carte agrégée concernant la formation des publics



Source : A. Dakouré, 2024

Ici encore, il est difficile de lire la carte à l'œil nu. Nous avons donc procédé à une autre analyse de manière à apporter des éléments de lecture. De façon à souligner les concepts clefs, nous avons procédé aux calculs de la complexité et de la centralité de la carte (*Cf.* Figure 13). Cette méthode, qui consiste à identifier la façon avec laquelle la carte est organisée, permet de cerner le nombre de concepts, de liens entre les concepts et le nombre de groupes (*Cf.* Tableau 7), permettant de révéler les principaux concepts autour desquels la carte agrégée est structurée.

Tableau 7. Les indicateurs de la complexité et de la centralité de la carte

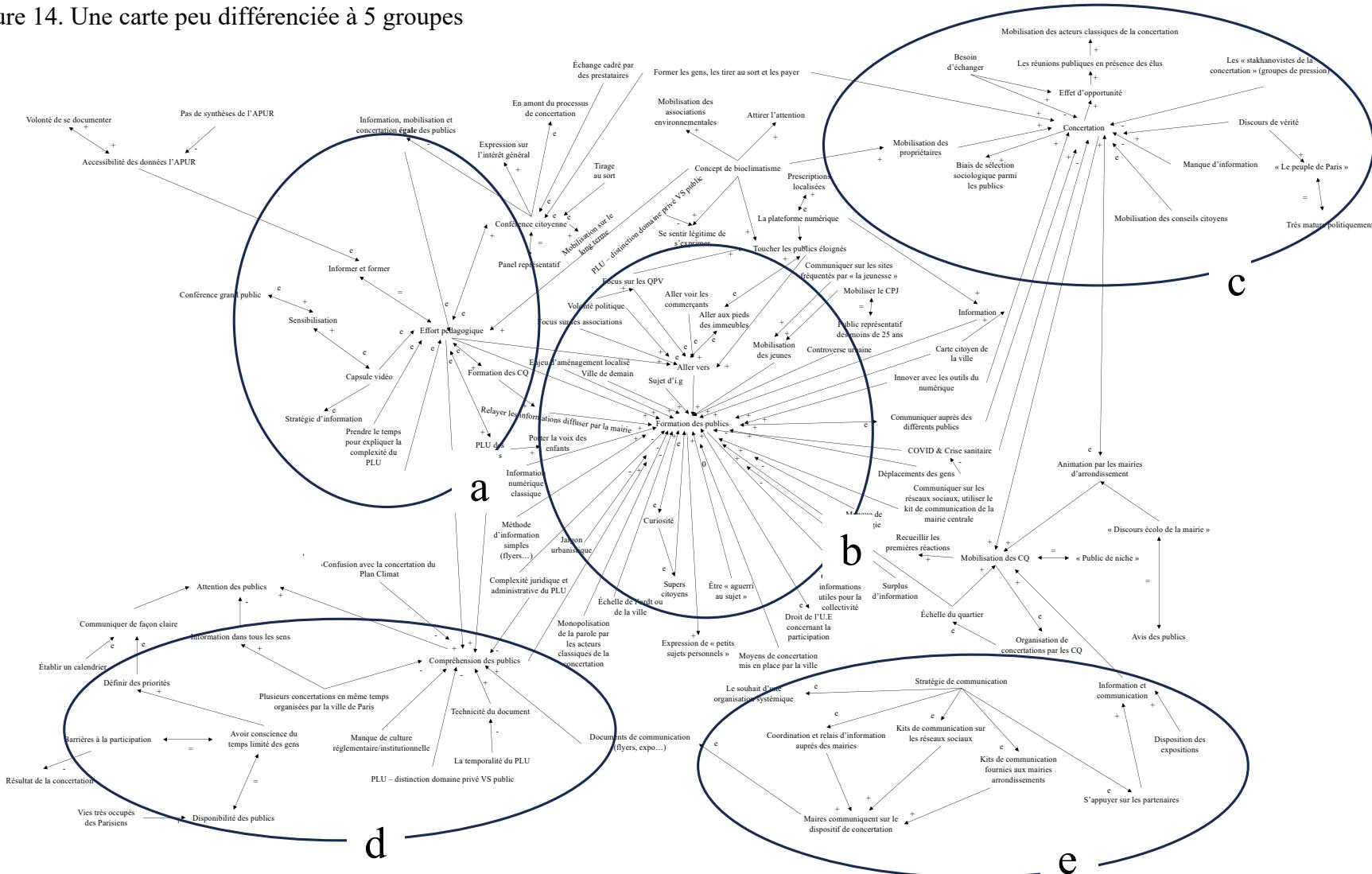
Indicateurs	Significations
Les concepts de la carte	Le nombre de concepts que les acteurs ont évoqué (citation ou qualification par le ou la chercheuse) par rapport aux sujets soumis lors de l'entretien (≥ 5 liens d'influence : +/ 0/ - / = si signification « démontre »...)
Les groupes de la carte	Le regroupement de l'ensemble des concepts qui sont les plus interconnectés
Les liens de la carte	Le nombre de relations recensées entre les concepts
La densité	Le nombre de liens par rapport au nombre de concepts
L'intensité relationnelle	Le nombre de liens recensés par rapport au nombre de liens théoriquement envisageables au vu du nombre de concepts observés sur la carte $\frac{\text{Nombre de liens observés}}{\frac{\text{Nombre de concepts}}{2} \times (\text{Nombre de concepts} - 1)}$
La centralité simple	Ici un concept est qualifié de central s'il est directement ou indirectement connecté à de nombreux autres concepts que cela soit comme un facteur influencé ou influençant.

Source : Chaney, 2010, p. 104 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

La carte agrégée (*Cf. Figure 13*) qui a trait à la formation des publics compte 118 concepts et 144 liens. Pour obtenir ce résultat, il convenait de compter le nombre de concepts et de liens qui les relient entre eux sur la carte comme indiqué précédemment

Nous avons observé que ces concepts sont concentrés dans 5 groupes principaux (*Cf. Figure 14*). Nous avons nommé le premier groupe « pédagogie et information » (groupe a), le deuxième « les facteurs qui influencent la formation des publics » (groupe b), le troisième « acteurs de la concertation « classiques » » (groupe c), le quatrième « attention disponible des publics » (groupe d) et enfin le cinquième « stratégie de communication » (groupe e).

Figure 14. Une carte peu différenciée à 5 groupes



Source : A. Dakouré, 2024

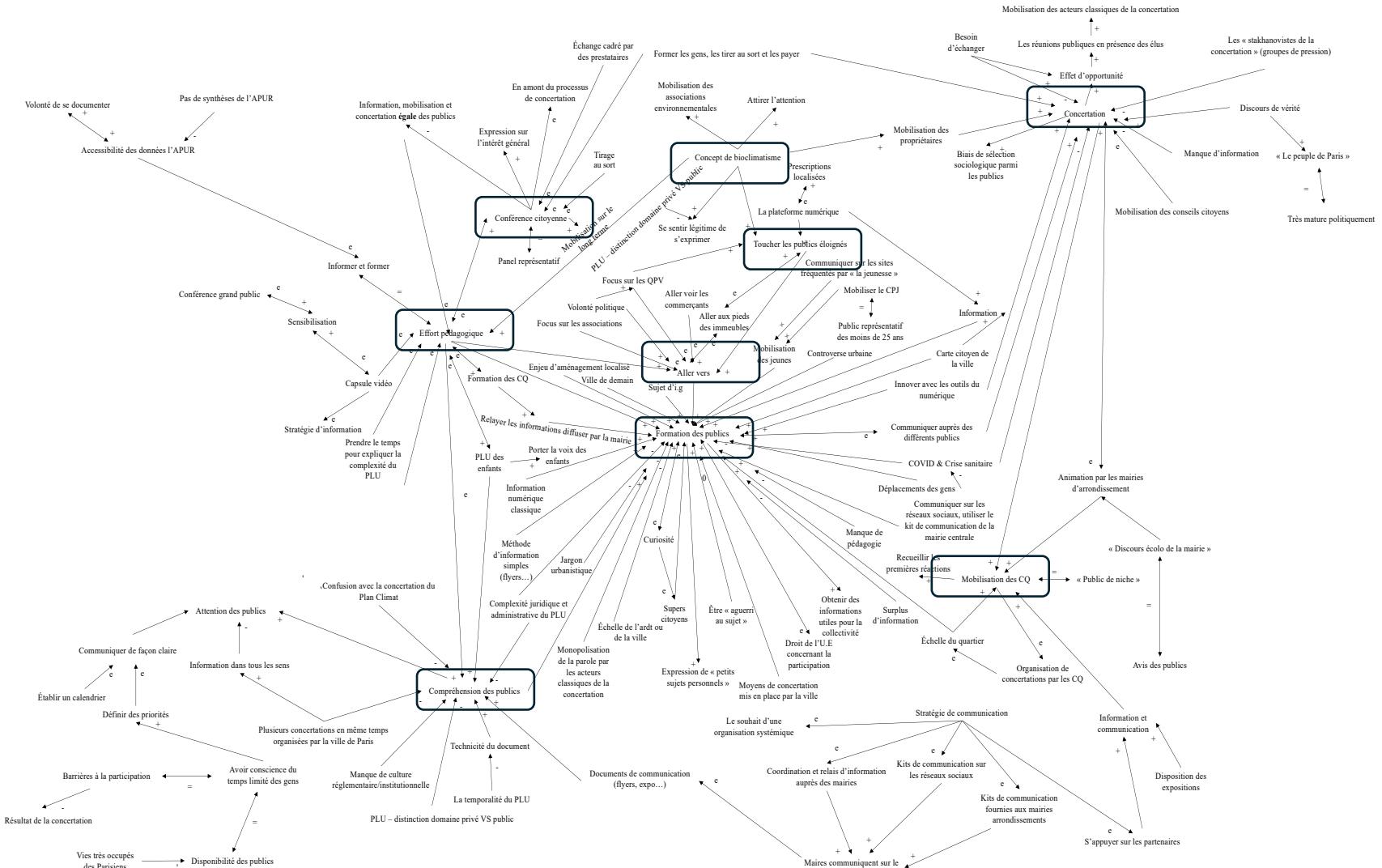
Il s'agit donc d'une carte compacte mais peu différenciée car le nombre de groupes est faible. Ils ne sont qu'au nombre de 5, ce qui signifie que la carte n'est pas dispersée en plusieurs petites centralités. Nous avons calculé de la carte et son intensité relationnelle pour déterminer le volume de concepts qui influencent la thématique de la formation des publics selon les acteurs interrogés.

La densité de la carte est de 1,2 et l'intensité relationnelle est de 0,01 (= 144/6 903), ce qui signifie que les représentations des acteurs se concentrent sur un nombre limité de thématiques et autour de concepts centraux.

Forts de ce résultat, nous avons ensuite cherché à déterminer quels étaient les facteurs qui influencent les concepts centraux de la carte dont celui de la formation des publics. Pour cela nous avons identifié quatre éléments, d'abord, les concepts centraux de la carte, ensuite les facteurs influencés et influençant, puis les facteurs qui agissent positivement et ceux qui agissent négativement en suivant la méthode de Damien Chaney (2010).

A cette fin, nous avons d'abord positionné les concepts centraux de la carte (*Cf. Figure 15*).

Figure 15. La centralité simple de la carte, les concepts centraux



Source : A.Dakouré, 2024

La carte agrégée obtenu (*Cf. Figure 15*) compte 9 concepts centraux (encadrés sur la carte) qui sont :

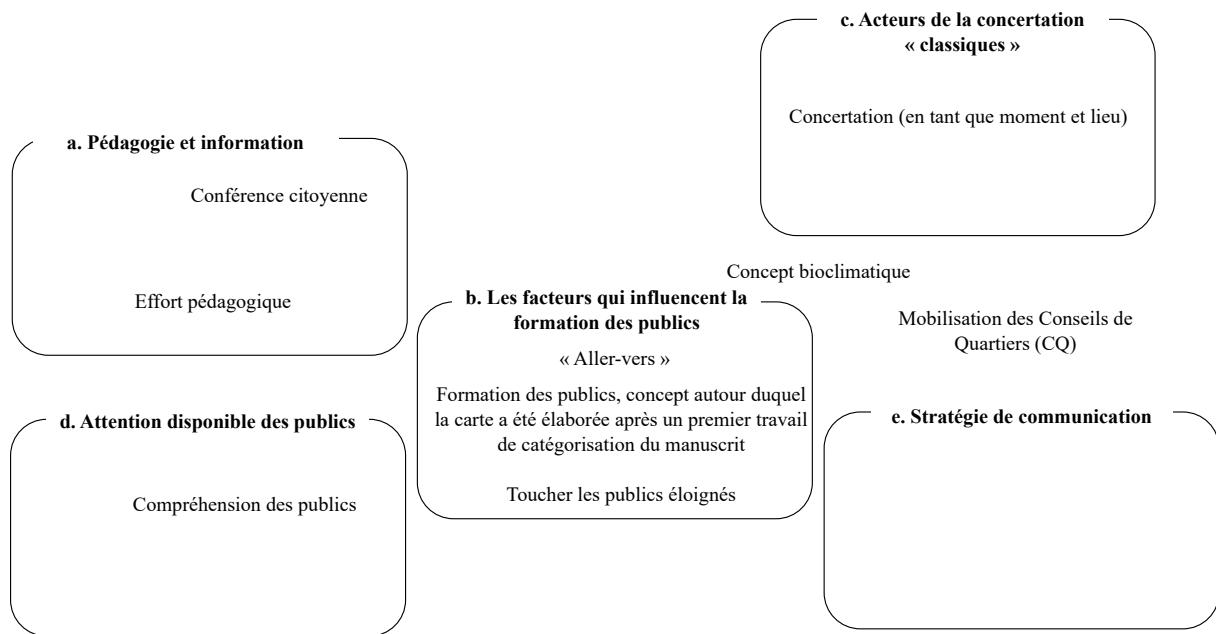
- Formation des publics, concept autour duquel la carte a été élaborée après un premier travail de catégorisation du manuscrit,
- Concertation (en tant que moment et lieu),
- Effort pédagogique,
- Compréhension des publics,
- Conférence citoyenne,
- « Aller-vers »,
- Mobilisation des Conseils de Quartiers (CQ),
- Concept bioclimatique,
- Toucher les publics éloignés.

Ces 9 concepts centraux sont distribués dans les cinq groupes précédemment énumérés à l'exception du concept bioclimatique et de la « mobilisation des conseils de quartier » qui se situent à l'interface entre deux groupes. Le « concept bioclimatique » est lui positionné entre les « acteurs de la concertation « classiques » » (groupe c) et les « facteurs qui influencent la « formation des publics » » (groupe b). La « mobilisation des conseils de quartiers » est un concept situé entre « acteurs de la concertation « classiques » » (groupe c) et la « stratégie de communication » (groupe e).

Nous suggérons donc que le concept bioclimatique est une clef intéressante pour chercher de nouveaux publics. Pourtant, la ville de Paris ne semble pas exploiter ce levier et concentre une partie importante de sa communication sur les conseils de quartier alors que leur mobilisation ne semble pas favoriser la formation de nouveaux publics.

Après ce premier travail d'analyse, nous avons obtenu une carte synthétisée composée des principaux concepts répartis selon les principaux groupes (*Cf. Figure 16*).

Figure 16. Carte synthétisée de la formation des publics autour des groupes et concepts centraux



Source : A. Dakouré, 2024

Pour compléter cette carte, nous avons identifié la nature de ces concepts et le rôle qu'ils jouent dans la dynamique de formation des publics selon la représentation des acteurs de façon à identifier les concepts qui influencent positivement ou négativement la formation des publics. Nous avons constaté que la formation des publics est influencée négativement par 1) la monopolisation de la parole par les acteurs classiques de la concertation, 2) le « jargon urbanistique », 3) la complexité juridique et administrative du PLU, 4) le surplus d'information, 5) le manque de pédagogie et 6) la crise sanitaire due à la COVID 19.

À l'inverse, parmi les facteurs influençant positivement la formation des publics, nous comptons les 5 concepts centraux suivant : 1) l'« aller-vers », 2) la compréhension des publics, 3) l'effort pédagogique, 4) le concept de bioclimatique (indirectement) et 5) le fait de toucher les publics éloignés (indirectement).

En affinant, notre analyse pour détailler davantage les relations d'influences, nous pouvons dire que parmi ces concepts centraux, l'« aller-vers » est positivement influencé par l'effort de pédagogie et toucher les publics éloignés.

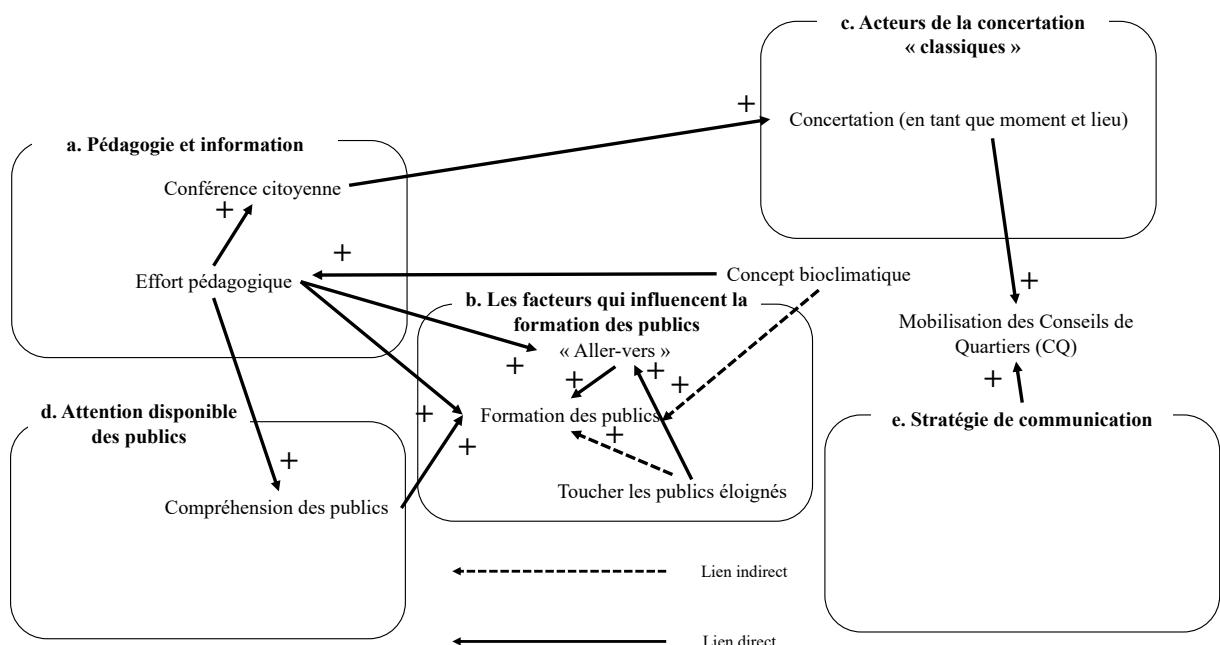
L'effort pédagogique est quant à lui influencé positivement par le concept de bioclimatisme, et influence positivement la compréhension des publics, la conférence citoyenne et la formation des publics. Nous notons que la conférence citoyenne est influencée positivement par l'effort pédagogique et influence positivement la concertation (en tant que moment et lieu) ;

Enfin, toucher les publics éloignés est positivement influencés par le concept de bioclimatisme, et influence positivement l'aller-vers.

Nous avons également révélé que la mobilisation des conseils de quartier est influencée positivement par la concertation (en tant que lieu et moment) et par la stratégie de communication. Ainsi, nous avons montré que les efforts de communication de la ville de Paris sont axés vers les conseils de quartier, confirmant que la stratégie participative de la gouvernance territoriale parisienne accorde une place essentielle aux conseils de quartier. Cette attention portée aux conseils de quartier a été marquée également par un temps de formation dédié aux membres des conseils de quartier. Les conseils de quartier ont bénéficié d'un temps pédagogique particulier.

Nos travaux démontrent enfin que la compréhension des publics est influencée positivement par l'effort pédagogique et influence positivement la formation des publics. La gouvernance parisienne devrait alors considérer l'objectif d'assurer la compréhension optimale des publics concernant les enjeux d'urbanisme comme une boussole de leur initiative participative. A partir de ces analyses nous proposons la carte synthétisée suivante (*Cf. Figure 17*).

Figure 17. Carte synthétisée de la formation des publics autour des groupes et concepts centraux avec les liens d'influence



Source : A. Dakouré, 2024

Force est de constater, à travers cette carte cognitive agrégée et synthétisée autour des concepts centraux, que l'effort pédagogique et la compréhension des publics sont des éléments clefs pour encourager la formation des publics. Il est également intéressant de cibler que, pour certains acteurs, le concept bioclimatique influence positivement l'effort de pédagogie. Nous nuançons ce point en citant un acteur du territoire interrogé, « *Je pense qu'il y a des habitants qui se sont dits mais qu'est-ce qu'ils nous inventent encore comme terme, c'est quoi le bioclimatisme? mais après finalement quand on enlève le concept de bioclimatisme, expliquer qu'on veut adapter la ville au réchauffement climatique bah ça paraît évident à tout le monde finalement.* » (Entretien d'acteur, Paris, juillet 2023).

Il apparaît donc que la volonté d'adapter la ville au changement climatique peut agir positivement sur l'effort de pédagogie et sur la formation des publics. Néanmoins, le terme de « bioclimatique/sme » peut provoquer une incompréhension. Le choix du vocabulaire agit alors fortement sur la formation des publics car il contribue à capter l'attention des publics et à faciliter leur compréhension du sujet.

Formation des publics : les principaux résultats de la carte cognitive agrégée

Le regroupement des 27 cartes cognitives individuelles, relatives à la thématique de la formation des publics, forme une carte cognitive agrégée sur laquelle nous avons pu effectuer un travail d'analyse. Ce travail d'analyse de la complexité et de la centralité de la carte, nous a conduit à identifier 5 groupes principaux qui concentrent le plus de connexions et 9 concepts centraux, qui concentrent le plus de liens d'influence positive ou négative, qui sont la formation des publics, la concertation (en tant que moment et lieu), l'effort pédagogique, la compréhension des publics, la conférence citoyenne, l'aller-vers, la mobilisation des conseils de quartier et le concept bioclimatique. Ce travail d'analyse résulte en une carte agrégée et synthétique autour des concepts et groupes centraux avec les principaux liens d'influence. Nous avons pu alors constater que les principaux concepts qui agissent positivement sur la formation des publics sont la compréhension des publics et l'effort de pédagogie. La conférence citoyenne est indiquée comme ayant un effet positif sur la concertation et étant positivement influencée par un effort pédagogique. Néanmoins, l'accès à cette conférence étant filtré par le tirage au sort, elle ne permet pas à toutes et tous de bénéficier de l'information. Ainsi, ce modèle ne peut

être poursuivi dans le cadre du dispositif réglementaire de la concertation préalable qui impose un accès égal à l'information pour toute la population.

Il convient également de préciser que ce qui peut agir positivement sur l'effort de pédagogie et sur la formation des publics est la signification du terme bioclimatique, à savoir adapter la ville au changement climatique.

À l'inverse, parmi les concepts, non centraux, qui agissent négativement sur la formation des publics nous soulignons le « jargon urbanistique » et la complexité juridique et administrative du PLU. Ce dernier concept de, complexité juridique et administrative du PLU, influence également négativement la compréhension des publics.

À l'instar des observations étayées précédemment dans ce chapitre, il apparaît une fois encore que le vocabulaire réglementaire mobilisé pour informer les habitantes et habitants dans l'espace public n'aurait pas un effet positif sur la formation des publics. Au contraire, l'objectif environnemental du document, à savoir l'adaptation au dérèglement climatique, exercerait une influence positive indirecte sur la formation des publics.

La formation des publics est alors influencée positivement par de nombreux éléments étudiés dans cette section comme l'effort de pédagogie, l'aller-vers ou encore la dimension environnementale du document.

Nous allons maintenant étudier la façon avec laquelle ces publics sont concrètement invités à participer. Quelles sont les modalités de participation mis en place par la mairie de Paris ? Et comment les acteurs territoriaux se représentent ces modalités ?

3. Les modalités de participation selon les observations de terrain et les représentations des acteurs

Après s'être intéressés à la stratégie d'information qui visait à motiver les individus à participer la concertation du PLU, nous nous intéressons maintenant à la question : comment participer ? L'intérêt ici est de déterminer comment la municipalité organise la concertation et si cette organisation facilite la participation.

Pour étudier les modalités de concertation, nous avons observé plusieurs promenades urbaines [concertation 2- PADD], réunions publiques [concertation 3 – volet réglementaire] (section 3.1) et mené des entretiens en mobilisant, par la suite, l'outil de la carte cognitive et la méthode développée dans la section précédente (section 3.2).

3.1. Observation des déroulés des concertations : application concrète des outils présentés

Pour étudier l'organisation de la concertation de la ville de Paris, nous avons ici aussi conduit un travail de terrain en observant les promenades urbaines, ateliers et réunions publiques qui se sont déroulés en présentiel et parfois en distanciel dans chaque arrondissement. Nous avons choisi d'observer ces dispositifs car ils ont été présentés comme étant les principaux outils de concertation relative à la révision du PLU.

Les promenades urbaines, organisées dans le cadre de la révision du PADD par le CAUE de Paris, participaient à un objectif pédagogique. Dans le cadre de cette étude, quatre promenades devaient être observées. Néanmoins, étant positive à la COVID 19, il nous a été impossible d'assister à la dernière promenade urbaine organisée dans le cadre de la concertation. C'est pourquoi nous n'avons retranscrit que les observations des trois premières promenades (*Cf. Image 5 ; Tableau 8*), à savoir celle de la ZAC Claude-Bernard, Paris 19^e du mercredi 2 mars 2022 à 14h qui comprenait 10 étapes, celle intitulé Ville et Nature, Paris Centre du mercredi 9 mars 2022, à 14h avec 10 étapes et celle Ville productive, inclusive et solidaire du samedi 12 mars 2022, à 14h (qui comprenait 12 étapes).

Ce travail d'observation s'est appuyé sur la grille élaborée par Héloïse Nez (2011) car cette grille d'observation permet de comparer plusieurs moments participatifs autant sur le fond des échanges que sur la forme de la rencontre (*Cf. Encadré 2*).

Encadré 2. Grille d'observation inspirée de celle de Héloïse Nez (2011) mobilisée lors des réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du PLU.

Date, heure et lieu et durée :

Quelle posture adoptée en tant que chercheur ?

Ordre du jour :

Qui sont les élus présents ?

Structure de la réunion : Combien d'élus sont présents ? ; Y-a-t 'il des membres du cabinet ? ; Y-a-t 'il des gens de la DU ? De la DEVE ? Autres ? ; Comment la réunion est-elle organisée ? Quels supports sont utilisés pour la présentation ? Quels documents sont mis à disposition du public ?

Comment la salle est spatialement organisée ? Comment les acteurs sont répartis les uns par rapport aux autres ? La configuration de la salle met-elle en avant certains participants comme les élus ? Est-ce que certains participants sont présentés en début de séance ?

La réunion est-elle ouverte à tous ? Comment les habitants sont-ils informés ? Par qui ? combien de temps à l'avance ? Quels sont les moyens informationnels/ de communication mobilisés ? Qui est présent dans la salle ? Estimation du nombre de présents et des caractéristiques générales de l'assemblée (genre, âge, origine sociale) ;

Homogénéité ou diversité des participants ; Les participants sont-ils des usagers de la ville et/ou des riverains ? ou des groupes avec une raison sociale d'être présent ? (Commerçant par exemple) ; Certains habitants se présentent-ils comme des pro (archi, urba ...) ? Sont-ils de fait plus écoutés lorsqu'ils s'expriment ?

Sujet débattu au cours de la réunion ? ; Les thématiques abordées ?; Y-a-t 'il d'autres projets évoqués par les participants ?; Y-a-t 'il un point du Règlement ou OAP plus abordé que les autres ? Par qui ? Est-ce une volonté politique d'imposer un sujet plutôt qu'un autre ? ; Quelle thématique suscite un intérêt ? Quelle thématique est ignorée ? ; Thématique intérêt :

Sujet ignoré : Quels arguments s'affrontent ? ; Qu'est-ce qui domine dans les prises de parole information ou échange ; Prise de parole des intervenants :

Participants : Quel registre de parole domine : Quelle est la part d'échanges entre habitants et élus/services sur le mode classique de questions/réponses ? Les habitants se positionnent en acteurs ou représentés ? Quelles propositions font les habitants ? est-ce qu'ils justifient ? Comment les habitants justifient leur proposition ? Observe-t-on des comportements de type Nimby (not in my backyard) ?

Les participants mettent-ils en avant leurs intérêts particuliers ? intérêt du groupe ? intérêt général ? Certains acteurs incitent-ils à se déplacer vers l'intérêt général ? de quel registre relève cet intérêt général ? service public ? écologie ? santé ? bâtiment ? Tout le monde peut s'exprimer au cours de la réunion ? Nature des échanges : pacifier, pousser au débat, laisser les conflits s'exprime ; Comportement entre les acteurs plutôt coopératif, conflictuel ? entre quels acteurs ? les habitants cherchent-ils à se convaincre entre eux ? Les participants s'écoulent ils mutuellement ?

Réactions de la salle lors des prises de parole : applaudissements, sifflements calme plat...

Les réponses ?

Chaque flyer, distribué par les organisateurs du CAUE, pendant la promenade aux publics présents et formés, indique les étapes de la promenade, l'itinéraire sur une petite carte ainsi que les descriptions des éléments ou projets visités (*Cf. Image 5*).

Chacune des étapes, décidée au préalable par le CAUE, avait vocation à illustrer la thématique de la promenade. Chaque thématique faisait écho aux thématiques qui structurent l'avant-projet du PADD à savoir « *une ville en transition vertueuse et résiliente* » et « *une ville inclusive, productive et solidaire* » (Avant-projet PADD 2022, p. 3).

Ainsi, la promenade urbaine du 2 mars sur la thématique de la « ZAC Claude-Bernard » présentait les enjeux de réhabilitation et rénovation du bâti urbain avec la visite des entrepôts Macdonald ou encore des tours de la cité Curial-Cambrai rénovées en 2014.

Lors de la promenade urbaine du 9 mars, la thématique Ville et Nature dans Paris Centre était illustrée par la visite du square René Viviani (étape 1) avec l'observation du plus vieil arbre de la ville, le Robinier planté par le botaniste du roi Henri IV, Jean Robin. La thématique était également illustrée par la cour oasis de l'école élémentaire neuve Saint-Pierre (étape 5).

Lors de la promenade urbaine du 12 mars, la thématique ville productive, inclusive et solidaire était incarnée par différents projets, plus ou moins anciens, comme la ferme du rail, rue de l'Ourcq, livrée en 2020.

Image 5. Les premières pages des flyers distribués lors des trois promenades

PROMENADE URBAINE

ZAC CLAUDE-BERNARD, Paris 19e
Mercredi 2 mars 2022 à 14h00



PLU
Quel urbanisme pour Paris ?

PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

75 c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

VILLE DE PARIS



PROMENADE URBAINE

Ville & Nature, Paris Centre
Mercredi 9 mars 2022 à 14h00



Quel urbanisme pour Paris ?

PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

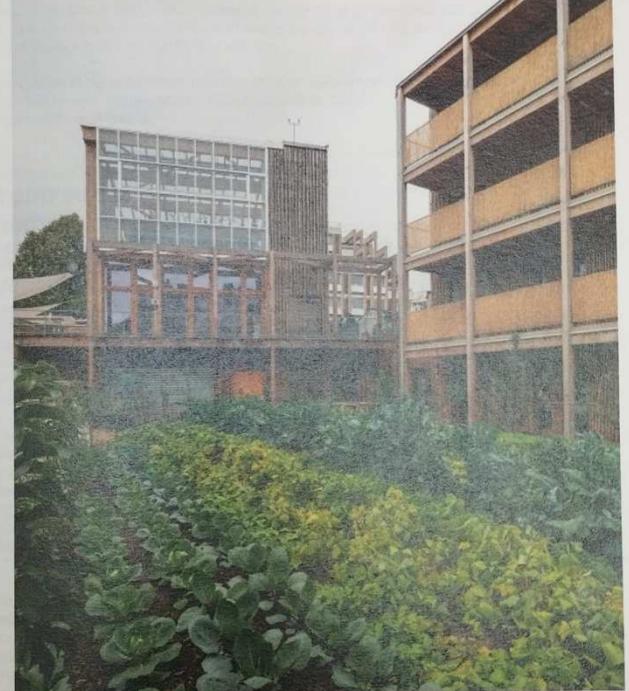
75 c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

VILLE DE PARIS



PROMENADE URBAINE

VILLE PRODUCTIVE, INCLUSIVE ET SOLIDAIRE
Samedi 12 mars 2022 à 14h00



© Pierre L'Excellent, Pavillon de l'Arsenal

75 c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

VILLE DE PARIS



Nous avons observé que les promenades favorisent une approche par la démonstration sur le terrain, encourageaient les participants, plongés dans la ville, à partager des connaissances, facilite l'apprentissage et les échanges avec les animateurs et également entre eux (*Cf. Tableau 8*). En effet, le registre de parole était axé principalement sur les questions. Ces promenades ont, ainsi, un effet pédagogique non négligeable. Les élus n'étant pas présents, les revendications étaient rares voire inexistantes. L'atmosphère était calme et propice aux échanges constructifs. Les participants s'écoutaient et cherchaient à apprendre à la fois des animateurs et des questions posées par les autres participants. Plusieurs questions ont été posées concernant l'évolution du bâti, les enjeux du PLU ou encore les sujets énergétiques.

Cependant, participer à ces promenades urbaines nécessite un emploi flexible. Cette dimension représente une limite. En effet, assister aux promenades demande une disponibilité le mercredi après-midi de 14h à 16h. Cela exclut une partie de la population parisienne, notamment une partie importante des actifs qui travaillent les après-midis durant la semaine.

Bien que les âges des personnes présentes étaient variés, au moins la moitié des présents étaient retraités que cela soit en semaine le 2 et 9 mars 2022 ou les jours de week-end comme le 12 mars 2022.

Ce format de promenade urbaine permet également à des novices curieux de se joindre à la marche en cours de route. Ainsi, le 9 mars sur la thématique ville et nature et le 12 mars sur la thématique ville productive, inclusive et solidaire, des passants, intéressés par ce qu'ils entendaient se sont joints à la marche (*Cf. Tableau 8*).

Cela fut particulièrement le cas lors de la promenade urbaine du samedi 12 mars après-midi car la population parisienne active généralement plus disponible le week-end qu'en semaine, avait la possibilité de se joindre au groupe en se promenant dans leur quartier. De façon à faciliter la participation de cette population active les réunions publiques dans le cadre de la réunion PLU, se sont déroulées, quant à elles, en soirée.

Tableau 8 : Observation des trois promenades urbaines (révision du PADD)

Questions	Balade urbaine du 2 mars 2022	Balade urbaine du 9 mars 2022	Balade urbaine du 12 mars 2023
Date et heure	2/03/2022 à 14h	9/03/2022 à 14h	12/03/2022 à 14h
Lieu	19ème arrondissement, ZAC Claude-Bernard	Centre de Paris Square René Viviani 75005	6-8 passage Delessert, 75010
Météo	Frais, ciel couvert avec quelques éclaircies, il ne pleut pas	Ciel dégagé, 15 degrés	Pluie éparses
Nombre de personnes présentes	16 participants et 3 animateurs (un jeune homme, une femme plus expérimentée et une jeune fille qui ne s'est pas exprimée) + moi	22 sans les animateurs et sans moi	13 participants hors animateurs, photographe et moi (à la base 31 inscrits), une dame nous a rejoint en cours de route avec son bébé
Caractéristiques générales de l'assemblée (genre, âge, origine sociale)	Diversité dans les âges, je dirais que 7 ou 8 personnes ont plus de 60 ans ; 18 femmes, et 4hommes parmi les 4 hommes il y a le photographe de la mairie de Paris, deux de la mairie (DEVE et Mairie du 11e) + 1 homme plutôt âgé (= le seul riverain parmi les hommes)	Diversité en âge : 7 ont > ou = 60 ans je dirais, cela reste majoritairement féminin avec seulement 3 hommes	

Diversité ou homogénéité des participants ?	Homogénéité globalement (une exception)	Hétérogène	Hétérogène
Les participants : Usagers de la ville (qui y travaillent) et Riverains : combien ? ; Usagers : combien ? ; Riverains : combien ? ; Des groupes ; Autre :	Ce sont des riverains et des usagers (courses, transports...)	Riverains (j'ai entendu dans les conversations "moi j'habite à deux rues" ou encore une dame à croiser une copine de classe de sa petite fille qui lui a demandé "elle est où jeanne ?"), des curieux sur la thématique, une journaliste qui est aussi riveraine et des membres de la mairie)	Riverains, et curieux qui n'habitent pas Paris
Participant-ils en tant qu'individu ou citoyen organisé (militant associatif ou politique)	En tant qu'individu	En tant qu'individu ou en tant que professionnel	En tant qu'individu
Certains habitants se présentent-ils comme des professionnels (urbaniste, architecte, écologue etc.) ? si oui cb ?	Les habitants ne se présentent pas comme des professionnels	Oui deux écologues qui se sont présentés comme faisant partie de la DEVE	Non, simplement un monsieur qui est le Président de l'association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est, il ne s'est pas présenté comme tel au début mais participe beaucoup
Supports utilisés par les animateurs ?	Des brochures, des cartes dans un grand classeur	Des brochures, des cartes dans un grand classeur	Des brochures, des cartes dans un grand classeur

Quel organisme anime ? CAUE ; y-a-t-il d'autres organismes ?	Le CAUE organise avec la ville de Paris et anime	Le CAUE organise avec la ville de Paris et anime	Le CAUE organise avec la ville de Paris et anime
Y-a-t 'il des membres de la mairie de paris ?	Non	Oui 2 de la mairie du 11e et 2 de la direction des espaces verts une femme et un homme dans les deux duos	Non
Combien de personnes animent ?	3 (Laurence (la directrice); Théo et une autre agente)	2 (Vincent et Clara)	2 (Théo et Camille)
Comment l'itinéraire a-t-il été choisi ?	L'itinéraire en 10 étapes, ZAC en aménagement : les étapes correspondent aux objectifs du PADD ; 1 étape reflète un 1 obj	Itinéraire en différentes étapes avec à chaque étape des éléments clés : macarons, plus vieil arbre de paris, parc labelisé éco-jardin, cours oasis...	
Combien de temps dure la balade ?	La balade devait durer 1h30 elle a plutôt duré 1h45	La balade a duré plus de deux heures	La balade a duré environ deux heures
Est-ce que des échanges s'installent lors de la balade avec le CAUE ?	Oui entre les participants et avec les animateurs	Oui entre les participants et avec les animateurs	Oui entre les participants et avec les animateurs
Quel est l'ordre du jour ? Qui l'a fixé ?	L'ordre du jour a été fixé à la fois par la mairie de Paris et les mandataires (à travers le PADD) sinon surtout le CAUE (réponse à affiner avec les entretiens CAUE)	L'ordre du jour a été fixé à la fois par la mairie de Paris et les mandataires (à travers le PADD) sinon surtout le CAUE (réponse à affiner avec les entretiens CAUE)	L'ordre du jour a été fixé à la fois par la mairie de Paris et les mandataires (à travers le PADD) sinon surtout le CAUE (réponse à affiner avec les entretiens CAUE)

Tout le monde peut-il s'exprimer au cours de la balade ?	Oui	Oui	Oui
Quel registre de parole domine : interpellation/plainte, proposition/action/suggestion, information (demande d'information) ?	Principalement : proposition/action/suggestion, information ; à part une plainte de l'enseignante	Question/ d'informations	demande Avis/questions

Source : A. Dakouré, 2024

En effet, les réunions publiques étaient organisées le soir à partir de 18h30 ou 19h selon les arrondissements. Nous avons également analysé les observations que nous avons recueillies lors des 9 réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du volet réglementaire du PLU (concertation 3).

Ces réunions ont été planifiées entre le 7 septembre 2022 et le 30 septembre 2022 dans différents arrondissements (*Cf. Tableau 9*). L'objectif était d'étudier la façon avec laquelle la mairie de Paris accueillait la population parisienne et organisait les échanges sur les enjeux du PLU.

D'après la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), la réunion publique est le « *format le plus connu et le plus classique de la participation citoyenne. (...) Elle permet de rythmer le débat ou la concertation : ouverture, clôture mais aussi bilan intermédiaire par exemple. En posant des règles du jeu pour rythmer les prises de paroles et en adaptant la disposition de la salle pour éviter un effet « tribune vs public », il est possible d'éviter d'en faire un format trop descendant (des intervenants vers les participants), pour aller vers plus horizontalité.*

 » (site de la CNDP, 2023)

Tableau 9. Les 9 réunions publiques observées

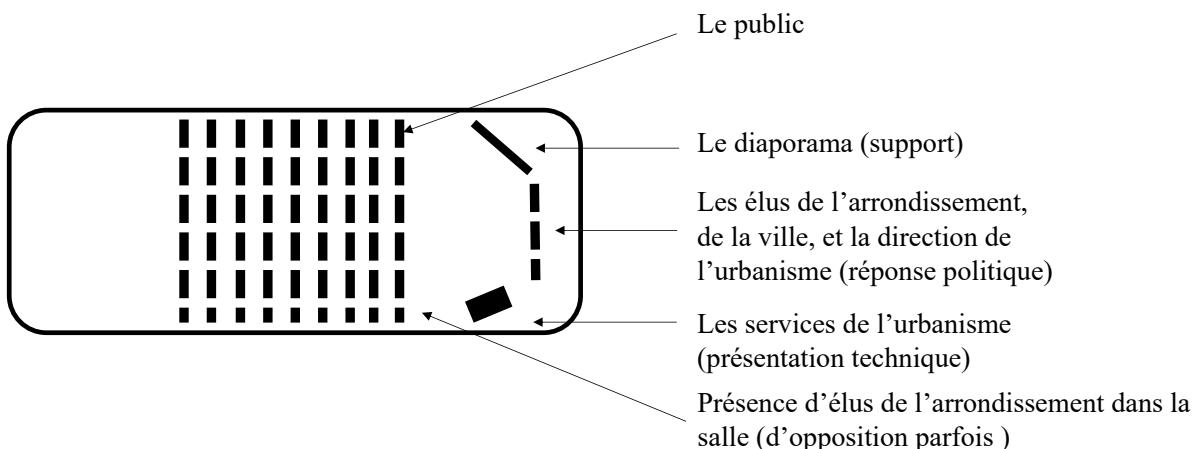
Arrondissement	Lieu	Date	Heure
75005	Mairie d'arrondissement	7 septembre	19h
75007	Mairie d'arrondissement	22 septembre	19h
75009	Mairie d'arrondissement	21 septembre	18h30
75011	Mairie d'arrondissement	26 septembre	19h
75012	Mairie d'arrondissement	13 septembre	19h
75013	Mairie d'arrondissement	30 septembre	19h
75015	Mairie d'arrondissement	20 septembre	19h
75018	Mairie d'arrondissement	19 septembre	19h
75020	Mairie d'arrondissement	12 septembre	19h

Source : A. Dakouré, 2024

Notre observation socio-ethnographique des réunions publiques s'est appuyée sur la grille développée par Héloïse Nez (2011) qui permet de comparer entre elles les neuf réunions publiques du PLU (*Cf. Encadré 2*). L'ensemble des réunions publiques observées étaient composées d'un public, d'une scène qui lui faisait face, d'un pupitre à destination des services de la ville et d'un diaporama. Ce format allait alors à l'encontre des recommandations de la

CNDP. Le schéma ci-dessous propose un modèle standard de la configuration des salles en mairie d'arrondissement caractérisé par un format audience *versus* scène (Cf. Figure 18 ; Annexe 2).

Figure 18. Configuration de la salle des réunions publiques



Source : A. Dakouré, 2024

Ces réunions publiques, qui duraient de 1h30 à 2h, débutaient toutes par un temps introductif, puis un temps de présentation générale avant de permettre un temps de questions-réponses. Ensuite un temps de présentation ciblée sur les évolutions dans l'arrondissement prenait place, puis un temps de questions-réponses et enfin une présentation des outils de participation particulièrement *idee.paris*. Nous avons constaté que les réunions publiques présentent plusieurs traits communs.

Le premier, déjà mis en exergue dans la section précédente, est relatif à la méthode d'information. En effet, les dates ont été mises en ligne la semaine du mercredi 31 août sur le site de la mairie de Paris. Les dates n'étaient pas disponibles sur le site des mairies d'arrondissement avant cette date. Les affiches administratives dans la rue sont apparues au cours de cette semaine également du 31août au 6 septembre 2022. La mairie centrale a également envoyé des mails notamment aux conseillers de quartier et aux mairies d'arrondissement.

Le deuxième point commun est relatif à l'accessibilité du lieu. Les réunions publiques étaient accessibles à toutes et tous. Aucun filtrage à l'entrée n'était prévu.

Le troisième point est lié aux supports de communication. Dans chaque réunion publique, il était possible de prendre des flyers, de découvrir l'exposition du PLU et d'être informé de la mise en ligne de l'avant-projet et du power point de la réunion. Ainsi,

l'information utile pour informer et sensibiliser les habitants de façon à former les publics n'est disponible que pour les publics déjà formés.

Le quatrième trait commun est relatif à l'organisation de la réunion. Il s'agissait d'une grande assemblée, aucun petit groupe de travail n'était prévu. L'ordre du jour était structuré autour de quatre points, d'abord les « grands avancement du PLU », ensuite « à quoi sert un règlement ? à quoi sert une OAP ? », suivi d'une explication relative aux « évolutions proposées par le nouveau PLU ? » et enfin pour conclure une « explication des dispositifs de concertation déployés ». La moitié des réunions environ était dédiée à temps de présentation sans échange. En théorie, pendant les temps d'échanges, tout le monde pouvait s'exprimer. Cependant, il existait une contrainte de temps et une autre liée à l'utilisation d'un microphone. L'animateur détenait le microphone et décidait de qui, parmi les volontaires, pouvait prendre la parole en premier. Ainsi, une personne qui n'aurait pas pu avoir le microphone dans les mains pour s'exprimer n'aura pas l'occasion de le faire.

En effet, nous avons remarqué que la durée des réunions étant limitée, il n'était pas toujours assuré que tous les individus qui souhaitaient prendre la parole puissent le faire. Dans ce contexte contraint par le temps, le rôle animateur, qui détenait le microphone et était chargé de le faire circuler entre les présents, devenait central dans le dialogue démocratique. Force était de relever que l'animation était assurée par un bureau d'étude, *État d'Esprit-Stratis*, mandaté par la Ville de Paris, qui n'a aucune légitimité démocratique. Il convient alors de s'interroger sur le fait que l'animateur décide de qui peut s'exprimer voire empêche un individu de s'exprimer dans le cadre d'une réunion publique. L'animation, sans légitimité démocratique, bénéficierait alors, le temps du dialogue démocratique d'une réunion publique, du pouvoir de réguler la parole.

Nos observations de terrain révèlent que globalement, les animateurs ont essayé de donner la parole à l'ensemble des personnes qui lèvent la main surtout lorsque la ou le maire y prête particulièrement attention. Ce fut par exemple le cas dans le 9^{ème} arrondissement. La maire a fait attention à ce que toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer puissent le faire. Selon les réunions publiques entre 8 et 13 personnes ont pu intervenir lors des temps d'échanges.

Cependant, une scène qui s'est déroulée pendant ces réunions publiques pose question. Lors de la réunion publique du 18^e arrondissement. L'animateur a empêché une dame, gênée de ne pas comprendre la présentation, de s'exprimer spontanément dans le public. Ce refus s'est opéré alors que l'élu présent, Emmanuel Grégoire, n'entendant pas son incompréhension, demandait, au contraire, à cette dame de s'exprimer plus fort. L'animateur s'est rapproché de

la dame, a demandé à l'agent de la ville qui présentait le diaporama de parler plus fort et ce malgré le fait que Emmanuel Grégoire exprimait le souhait de mieux entendre la réclamation. Le micro ne lui a donc pas été donné, la dame n'a pas pu s'exprimer devant tout le monde avec le micro spontanément. Bien que ce choix puisse s'expliquer pour des raisons de logistique, il soulève une question démocratique fondamentale.

Constraint par le temps, les réunions publiques ne proposaient pas de phase d'ateliers ou de petits groupes de travail. Il s'agissait davantage d'une présentation sous le format tribune *versus* public déconseillé par la CNDP.

Néanmoins, les mairies d'arrondissement, services de la ville et AMO ont également organisé des ateliers participatifs qui se déroulaient à d'autres dates, dans d'autres salles de la mairie ou dans les Maison de Vie Associative et Citoyenne (MVAC) des arrondissements. Cependant, il est noté que ces ateliers n'attiraient pas un grand nombre de participants.

En effet, nous avons également assisté, le 5 octobre 2022, à un atelier participatif, à la MVAC du 18^e arrondissement, de 19h à 22h, animé par le bureau d'étude *État d'Esprit-Stratis* qui ne comptait que 13 personnes. Seulement 3 tables sur 6 étaient occupées. La capacité de la salle n'était remplie que de moitié.

Nous avons ce jour-là observé l'ordre du jour suivant. L'atelier a débuté avec une présentation d'environ 30 minutes similaire à celle de la réunion publique. Il s'est poursuivi avec un temps de travail sur les axes généraux (10 minutes par axe). Ensuite, un temps de travail sur les cartes a été organisé pour identifier des prescriptions localisées. Enfin, l'atelier s'est terminé avec un temps de restitution.

Image 6. Atelier participatif dans le cadre du PLU, 18ème arrondissement de Paris



© A.Dakouré, Paris 75018, 2022

La durée de l'atelier semblait courte par rapport à l'objectif poursuivi car ce format ne permet pas suffisamment de temps pour que les participants travaillent et restituent. Nous avons entendu et noté des signes de frustration parmi les participants. L'animateur a d'ailleurs dit qu'il était normal de sortir frustré de l'exercice et les renvoyait vers la plateforme mise en ligne par la ville de Paris.

Dans l'objectif de mieux comprendre comment les habitants sont associés à cette révision, nous allons nous intéresser une nouvelle fois aux représentations que les acteurs territoriaux ont des modalités de la participation.

3.2. Les modalités de participation selon les représentations des acteurs

Sur les 37 acteurs interrogés, le nombre d'acteurs ayant évoqué les modalités de participation des publics est moins importante que le nombre d'acteurs ayant évoqué les facteurs agissant sur la formation des publics. En effet, seulement 24 ont mentionné des éléments concernant les modalités de participation de publics alors qu'ils étaient 27 à mentionner des facteurs influençant la formation des publics.

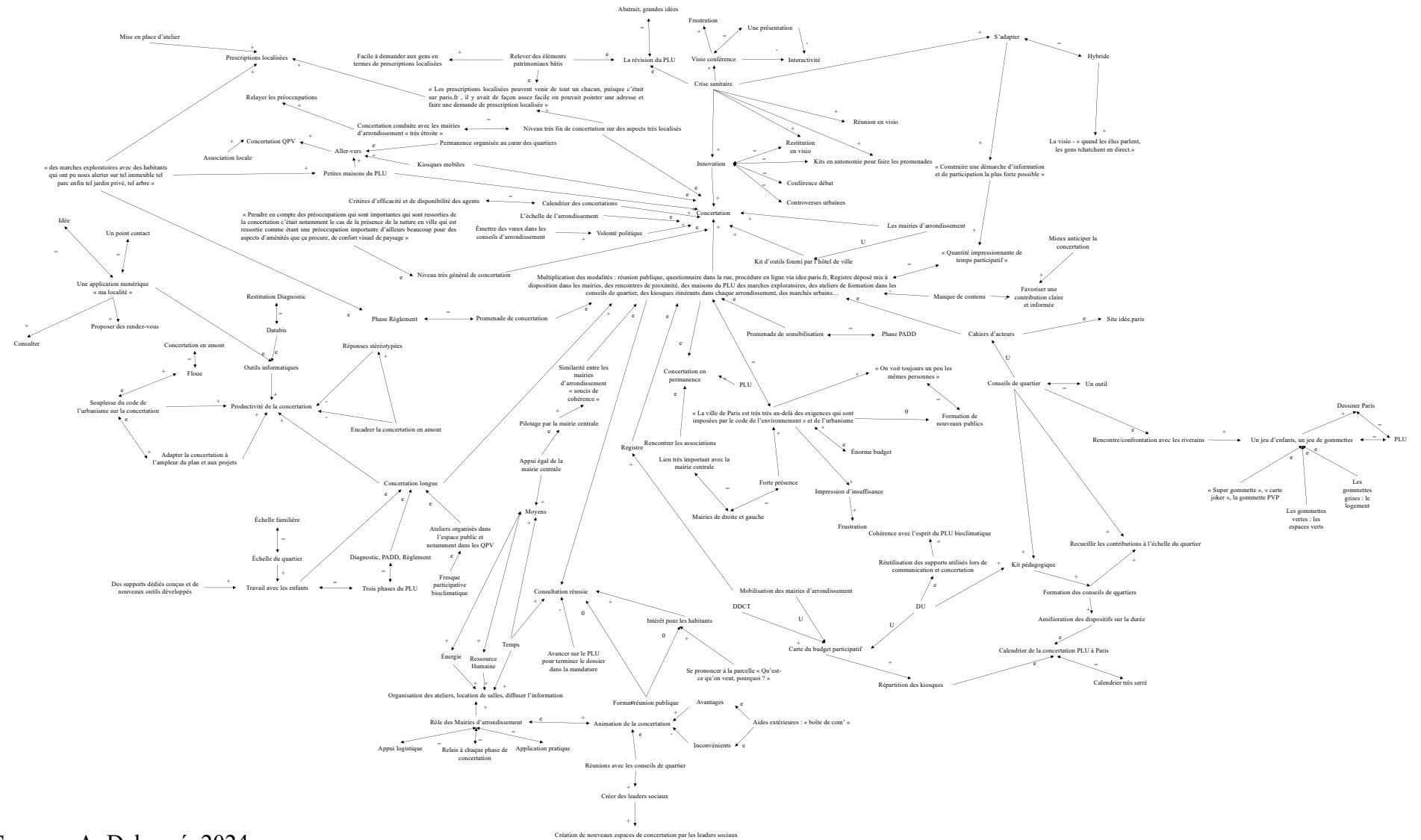
Il s'agit ici d'analyser la façon avec laquelle les acteurs se représentent les modalités déployées par la ville de Paris pour permettre aux publics de participer dans le but d'évaluer la capacité de la gouvernance parisienne à associer les publics à ce projet.

Aussi, avons-nous d'abord extrait dans un tableau les dires de ces 24 acteurs ($N=24$) avant de coder chaque lien établi dans l'esprit de l'acteur (*Cf. Figure 19*). La méthode employée est la

même que celle détaillée dans la section 2 (*Cf.* Figure 11), c'est-à-dire que nous avons aussi identifié les concepts majeurs au sein de chaque discours d'acteur pour structurer une carte cognitive à partir de ces concepts.

Après avoir regroupé entre eux les concepts et liens des 24 cartes cognitives, nous avons obtenu la carte agrégée suivante (*Cf.* Figure 19).

Figure 19. La carte agrégée concernant les modalités de participation



Source : A. Dakouré, 2024

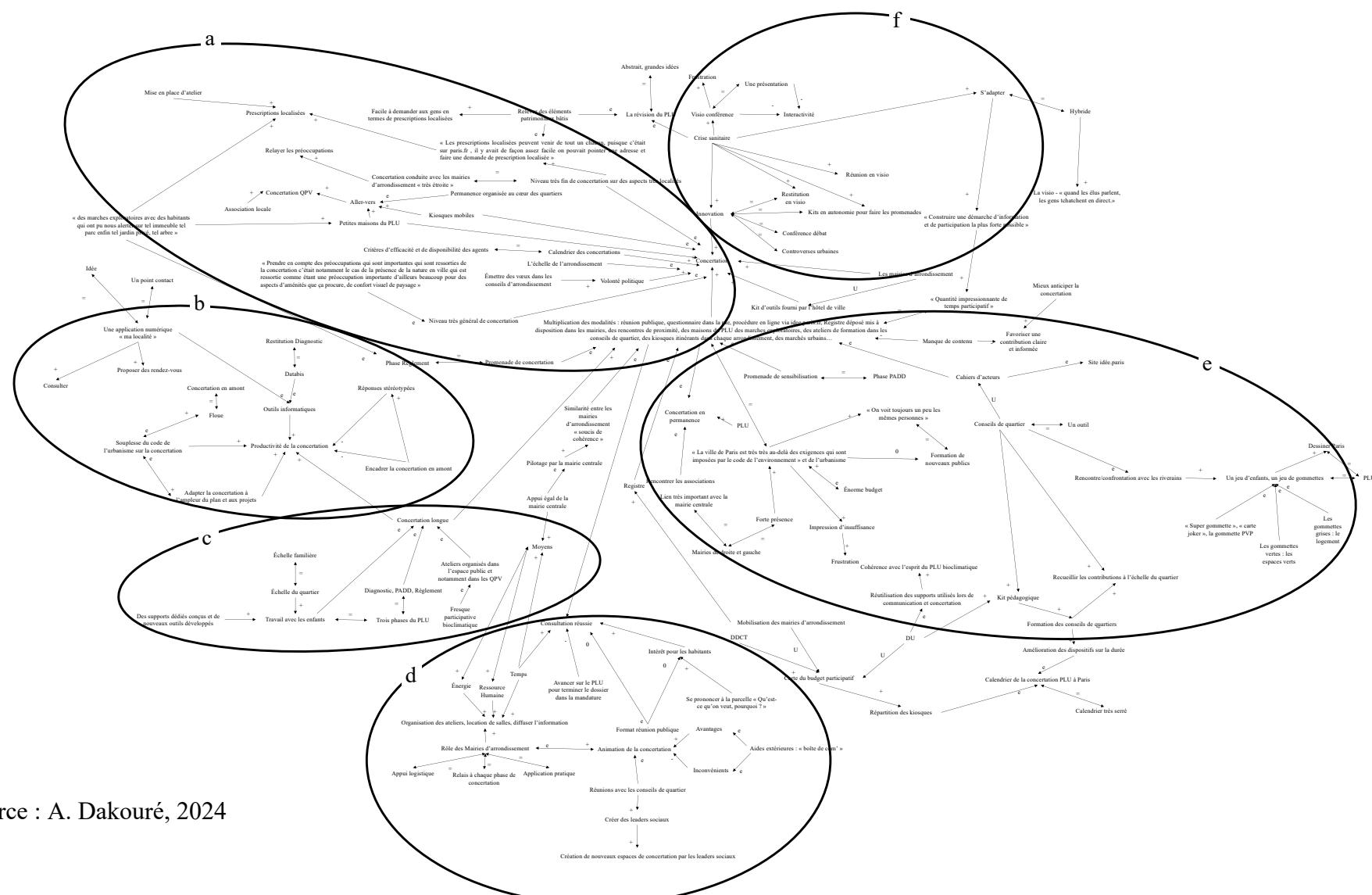
La carte agrégée étant difficilement lisible à l’œil nu, nous avons procédé à un travail d’analyse. De façon à souligner les concepts clefs, nous avons calculé la complexité et de la centralité de la carte (*Cf. Figure 20*).

Mise en avant de la consultation dans la construction de la carte cognitive agrégée

Comme cela a été expliqué précédemment, cette méthode de carte cognitive permet de cerner le nombre de liens entre les concepts et le nombre de groupes qui existent dans la carte (*Cf. Tableau 7*) permettant d’illustrer les représentations que les acteurs interrogés se font de la situation étudiée en mettant l’accent sur les facteurs qui influencent cette situation.

La carte agrégée relative aux modalités de participation compte 135 concepts et 155 liens. Il s’agit d’une carte compacte et peu différenciée car le nombre de groupes est peu élevé. Aussi pouvons-nous dire que la carte n’est pas dispersée en plusieurs petites centralités. Les liens sont concentrés dans 6 groupes principaux (*Cf. Figure 20*). Le premier groupe évoque la « proximité et localité » (groupe a). Le deuxième a trait à l’« efficacité et productivité » de la concertation (groupe b). Le troisième groupe considère l’« échelle spatiale et temporelle » de la concertation (groupe c). Le quatrième regroupe des éléments qui ont trait à l’« animation de la concertation » (groupe d). Le cinquième groupe évoque la « pédagogie et performance » (groupe e) et enfin le sixième fait écho à « crise sanitaire et adaptation » de la concertation à cette crise (groupe f).

Figure 20. La carte cognitive agrégée des modalités de participation peu différenciée à 6 groupes

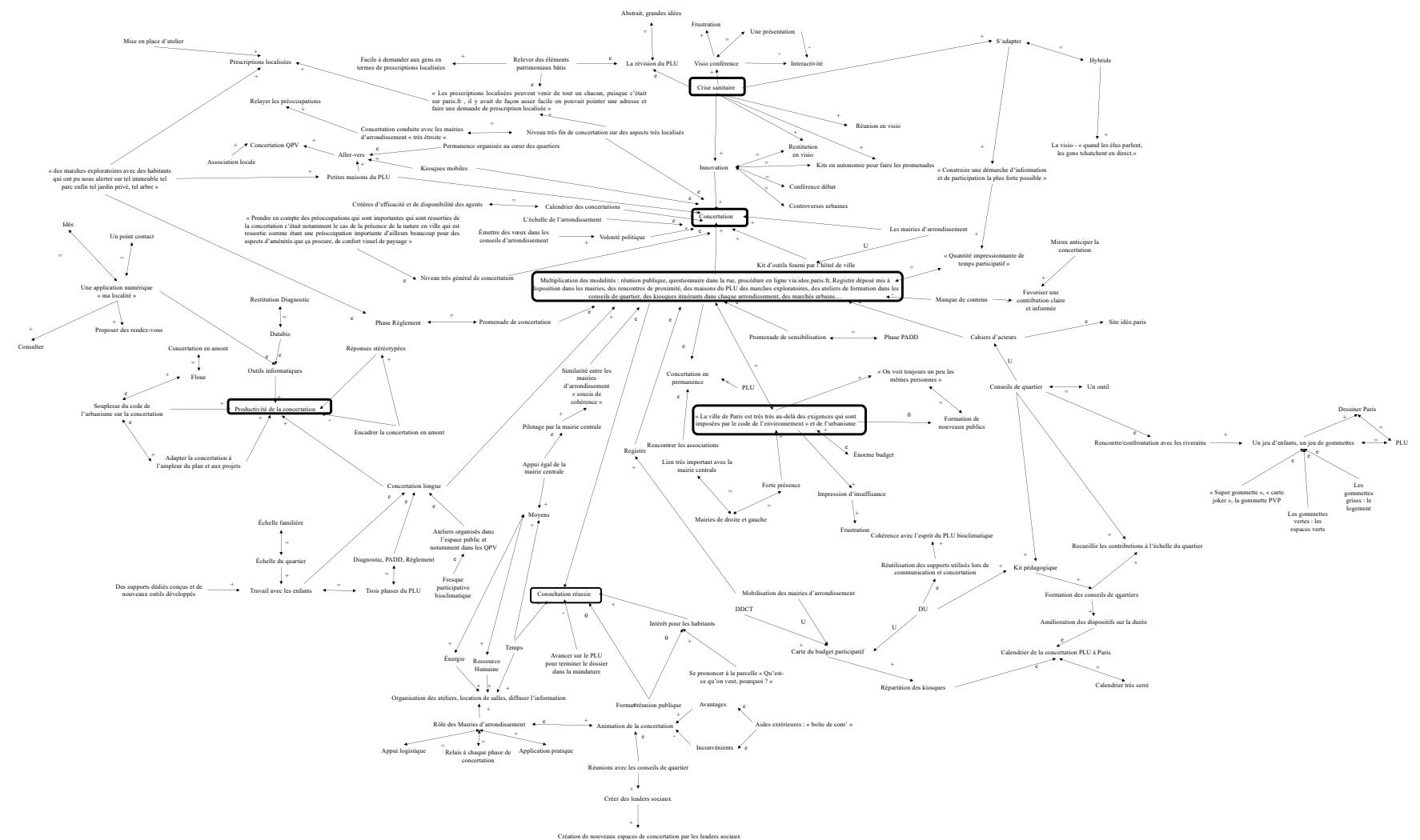


Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons calculé la densité de la carte et son intensité relationnelle. La densité est de 1,15 (=155/135) et l'intensité relationnelle est de 0,01 (=155/9 045), ce qui nous permet de déduire la carte cognitive liée aux modalités de participation, est centralisée autour de concepts clefs qui forgent la représentation des acteurs.

Nous avons ensuite cherché à déterminer quels étaient les facteurs qui influencent positivement et négativement les concepts centraux de la carte dont celui des modalités de participation pour aboutir à une évaluation des outils classiques déployés par la ville de Paris, identifier les limites et avantages de ces outils (*Cf. Figure 21*). A cette fin, nous avons identifié quatre éléments : les concepts centraux de la carte, les facteurs influencés et influençant, les facteurs qui agissent positivement et ceux qui agissent négativement.

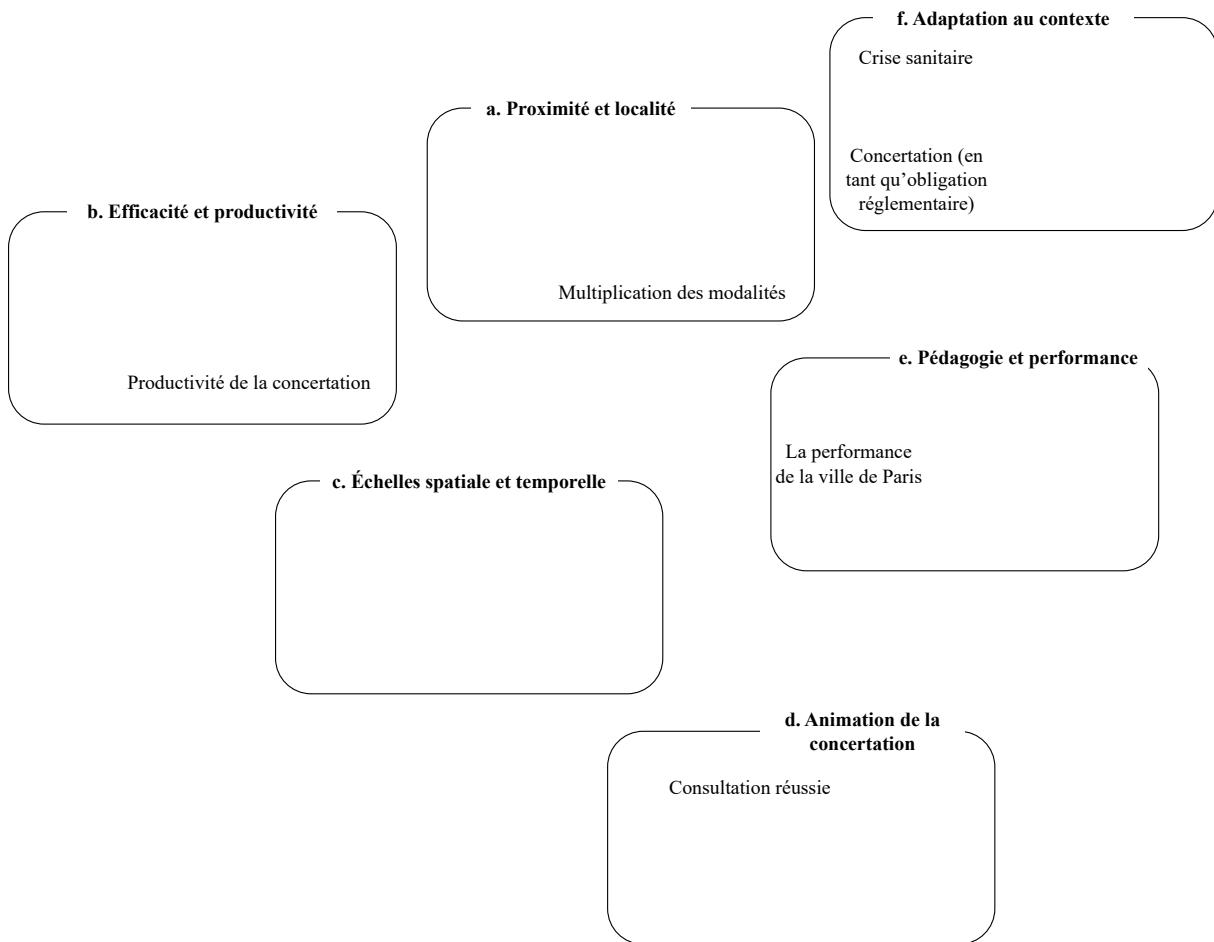
Figure 21. La centralité simple de la carte, les concepts centraux



Source : A. Dakouré, 2024

Il ressort de notre analyse que la carte agrégée compte 6 concepts centraux (encadrés sur la figure 21). Le premier concept cible la « crise sanitaire », le deuxième évoque la « concertation (en tant qu’obligation réglementaire) », le troisième met en avant la « multiplication des modalités », le quatrième fait écho à la « performance de la ville de Paris », le cinquième évoque la « consultation réussie » et enfin le sixième mentionne la « productivité de la concertation ». Après ce travail d’analyse qui avait pour objectif de cibler les concepts et groupes centraux de la carte nous avons élaboré une carte synthétisée. Cette carte synthétisée est composée des principaux concepts et groupes (*Cf. Figure 22*).

Figure 22. Carte synthétisée des modalités de participation autour des groupes et concepts centraux



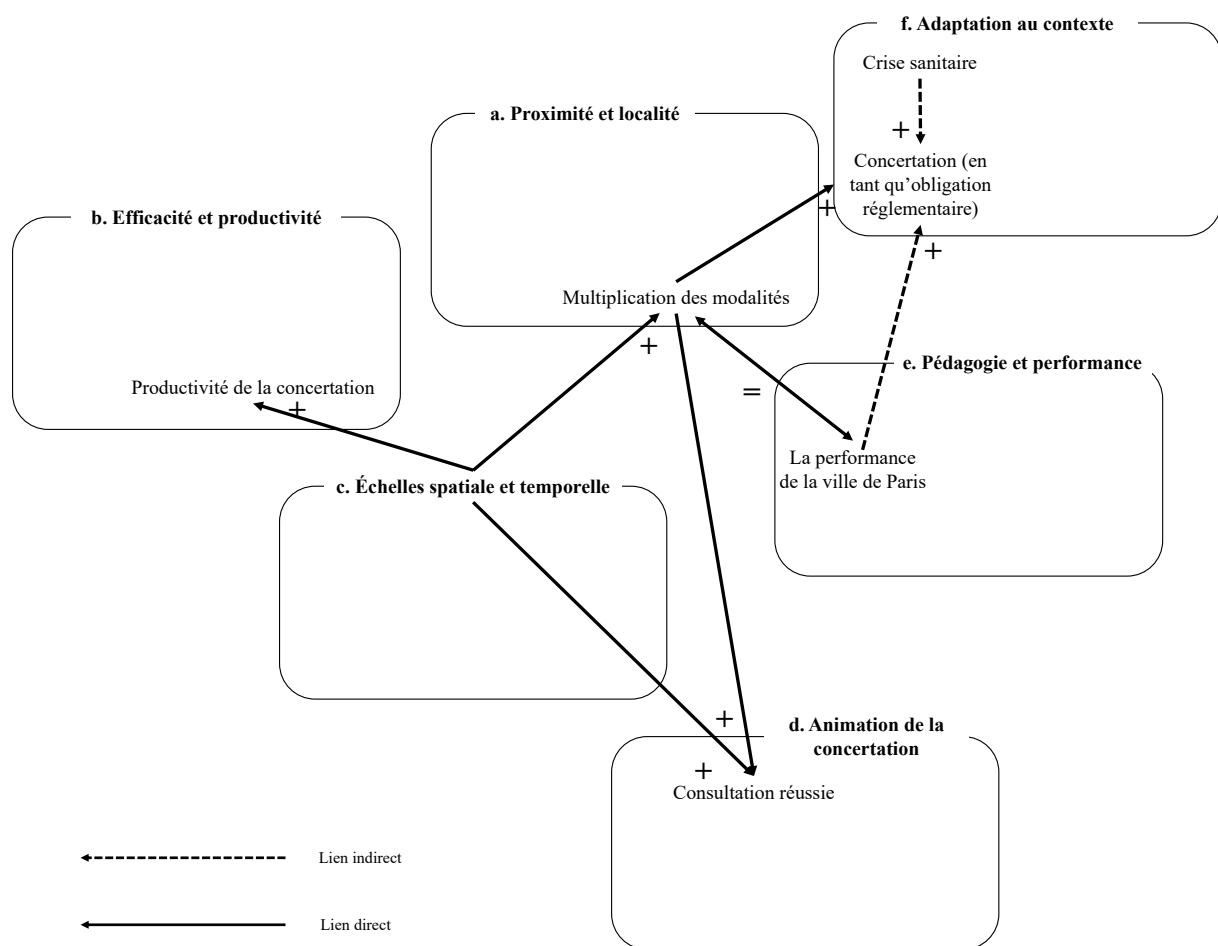
Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons ensuite complété cette carte en identifiant la nature des concepts et le rôle qu'ils jouent dans les modalités de participation selon la représentation des acteurs.

Nous observons que l'adaptation au contexte de « crise sanitaire » influence indirectement positivement la « concertation (en tant que qu'obligation réglementaire) ». « La multiplication des modalités » est un concept qui conduit positivement « la consultation réussie, la concertation (en tant que qu'obligation réglementaire) » et démontre la « performance de la ville de Paris ». « La productivité de la concertation » est un concept influencé positivement par « la concertation longue » qui n'est pas un concept central dans la carte mais qui influence également positivement « la multiplication des modalités ». « Le temps » est un concept du même registre que « la concertation longue » influençant positivement « la consultation réussie ». Ce registre temporel appartient au groupe « l'échelle spatiale et temporelle ».

Le temps apparaît alors comme un élément important pour associer au mieux les habitants. Cependant, la révision du PLU ayant été courte (4 ans au lieu de 6 ou 7 en moyenne), le temps ne semble pas avoir été suffisant pour optimiser les dispositifs participatifs classiques mis au point ici. Pour approfondir notre propos, nous avons proposé les liens d'influence synthétiques suivants (*Cf.* Figure 23).

Figure 23. Carte synthétisée des modalités de participation autour des groupes et concepts centraux avec les liens d'influence



Source : A. Dakouré, 2024

À partir de la figure 23 ci-dessus, nous avons constaté que la multiplication des modalités de participation agit positivement sur la « consultation réussie », la « concertation en tant qu'obligation réglementaire », démontre les « performances de la ville de Paris » et est positivement marquée par le temps long. Il convient également de souligner que l'échelle temporelle agit également sur « la productivité de la concertation » d'après les acteurs interrogés. Comme évoqué précédemment, le temps long ne caractérise pas cette révision du

PLU. Cependant, cette révision du PLU est marquée par un début en 2020 en pleine crise sanitaire.

De façon contre intuitive, le contexte de crise sanitaire, a, selon certains acteurs, agi indirectement positivement sur la concertation en incitant les praticiens à innover avec des outils numériques. Les participants disposent alors de plusieurs moyens pour participer assurant ainsi une « consultation réussie » sans pour autant connaître les critères pour que leur contribution soit jugée pertinente et accentue ainsi la « productivité de la concertation ».

Nous en avons déduit alors que certaines limites de la participation comme le flou autour de la finalité de l'exercice et l'utilisation des contributions n'ont pas été levées ici.

A partir de cette analyse des représentations des acteurs, nous proposons maintenant d'évaluer la capacité de la gouvernance territoriale parisienne à former des publics et concevoir des modalités de participation qui facilitent l'expression de ces publics (Section 4).

Nous le faisons à partir de notre travail de terrain et des données récoltées issus des entretiens avec les acteurs territoriaux. Nous utilisons la grille *EngagePublics*, présentée dans le premier chapitre de cette thèse (*Cf. Figure 6, Chapitre 1*), pour identifier les limites des outils de gouvernance classiques mis au point par la mairie de Paris pour associer les habitants à la révision du PLU.

4. Évaluation de la gouvernance territoriale classique à Paris

Notre travail de terrain et nos entretiens, présentés dans les sections 2 et 3, qui visaient à étudier les dispositifs d'information et de participation de la ville de Paris, nous ont permis d'identifier certaines limites à associer largement les habitants à la révision du PLU. Nous allons maintenant les présenter en nous appuyant sur la grille *EngagePublics* que nous avons élaboré dans le chapitre 1.

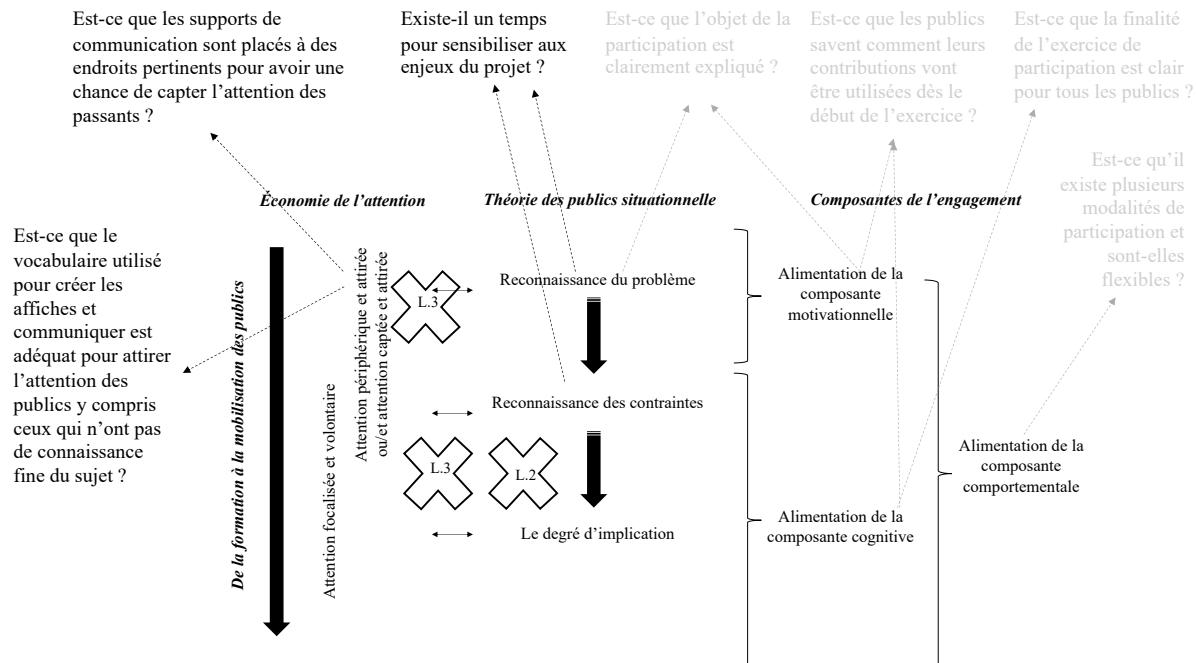
4.1. Les limites relatives à la stratégie d'information pour former et mobiliser des publics

Nous avons constaté, dans la section 2, en analysant les stratégies d'information et de sensibilisation mises en place selon les dispositifs de concertation déployés à Paris (conférence citoyenne ou concertation préalable), que le processus d'information relatif à la conférence citoyenne dans le cadre de la révision du PLU de Paris était singulier, unilatéral et ne bénéficie qu'aux participants tirés au sort. Le processus d'information s'est donc fait à huit clos (Limite 1(L.1)). Cela nous conduit à mettre en évidence une différence nette avec la concertation règlementaire qui doit être ouverte à un large public.

A Paris, les conseils de quartier ont également bénéficié d'une (in)formation particulière dans le cadre de la révision du PLU. Nous savons que leur rôle consultatif est sacré depuis la loi de démocratie de proximité de 2002. Cela signifie que le public des conseils de quartier a peu d'outils pour agir sur les problèmes qui surviennent. Ayant conscience que leur contribution ne sera au mieux que consultée, sur les 121 conseils de quartier de Paris, seulement une petite partie se sont mobilisés. Cela nous conduit à conclure que le degré d'implication de ce public a été relativement faible dans le cadre de la révision du PLU. (Limite 2, (L.2)).

Notre analyse nous a conduit également à considérer que la stratégie d'information de la ville de Paris n'a pas non plus permis de former des publics de non experts. En effet, nous avons observé que la concertation réglementaire a incité les autorités locales à utiliser un vocabulaire réglementaire et urbanistique qui est peu compréhensible pour les Parisiens et les Parisiennes qui ne sont pas fins connaisseurs des techniques d'urbanisme et du vocabulaire réglementaire. La formation des publics n'est donc favorisée car la stratégie élaborée par la ville de Paris ne permet pas d'attirer et capter l'attention des publics dans les espaces publics, de diffuser l'information et d'activer la composante motivationnelle de l'engagement. Nous considérons que ce mode de communication réglementaire peut au contraire favoriser une attention répulsive. (Limite 3, (L.3))

Figure 24. Évaluation des limites de la stratégie de formation des publics



A partir de cette analyse, nous avons positionnée, sur la grille *EngagePublics* (Cf. Figure 24), les 2 dernières limites identifiées lors de notre analyse sur la formation des publics et modalité de participation.

4.2. Les limites relatives à l'organisation de la participation des publics

Pour positionner ces limites nous avons utilisé la grille *EngagePublics*. À travers les questions qui l'accompagnent, la grille nous aide à mieux préciser les limites et les indiquer dans la dynamique globalement de la formation des publics. Nous avons alors repris les questions suivantes : Existe-t-il un temps pour sensibiliser aux enjeux du projet ? Est-ce que l'objet de la participation est clairement expliqué ? Est-ce que les publics savent comment leurs contributions vont être utilisées dès le début de l'exercice ? Est-ce que la finalité de l'exercice de participation est claire pour tous les publics ? Est-ce qu'il existe plusieurs modalités de participation et sont-elles flexibles ? (Cf. Figure 25).

Nous avons observé que la multiplication des outils de concertation ne permet pas de lever l'ambiguïté sur la prise de décision et l'enjeu de la concertation. Selon nous, cet aspect a constraint la composante cognitive de l'engagement. *Les publics n'arrivent pas identifier la finalité de leur démarche.* (Limite 4 (L.4)) A quoi bon s'engager si les publics ne comprennent pas à quoi cet engagement va servir ?

De plus, au cours de la révision du PLU, les horaires et jours des réunions publiques, ateliers participatifs et promenades urbaines n'ont pas facilité la participation de toute une partie de la

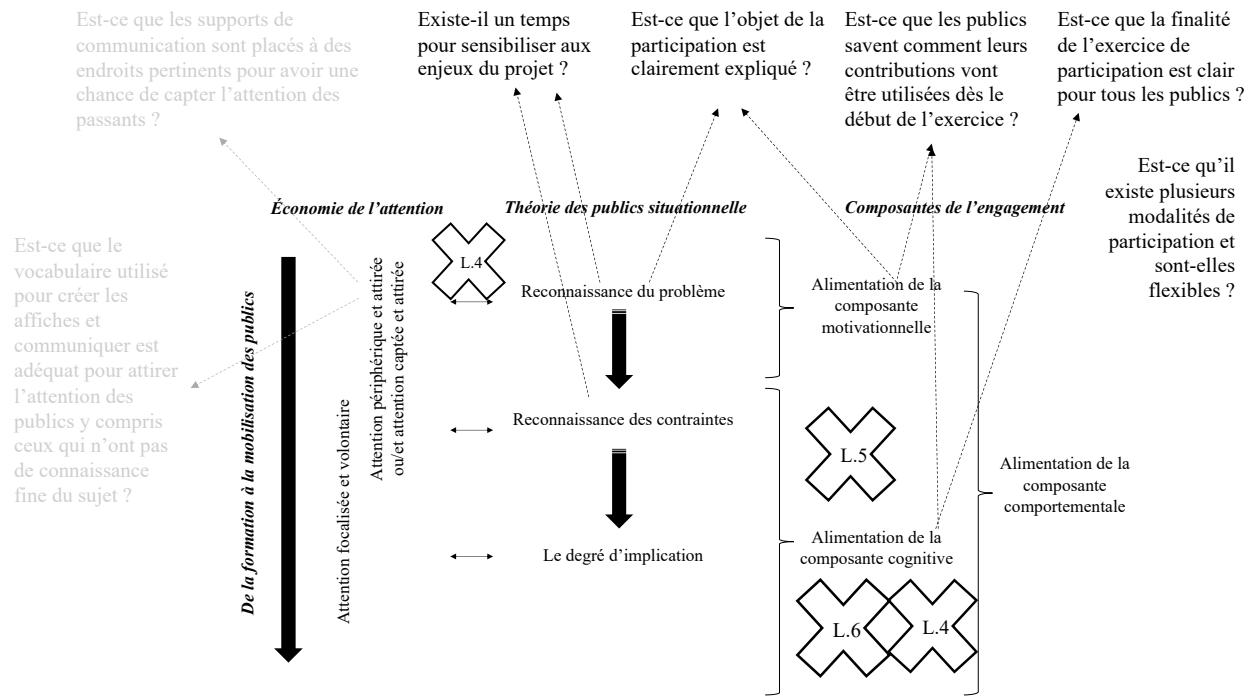
population active. En effet, les promenades et ateliers se sont déroulée pour certains en semaine dans l'après-midi. La population active n'a pas pu s'y rendre (Limite 5, (L.5)). Ainsi, ce manque de flexibilité de calendrier a constraint la composante comportementale de l'engagement. En d'autres termes, nous pouvons dire que les publics ne se mobilisent pas car ils ne le peuvent pas. Ils ne peuvent pas adapter leur comportement pour des raisons pratiques et légitimes.

La dernière limite que nous avons identifiée lors de nos analyses, est relative au temps accordé aux échanges en réunion publique et plus largement à la concertation. Quel est l'intérêt pour les publics de se déplacer s'ils ne sont pas certains d'avoir la parole et d'avoir le temps de poser leurs questions ? (L.6). Ce manque de temps participe également à vider la composante cognitive de l'engagement. A quoi bon venir si les publics ne sont pas sûrs d'avoir le temps de s'exprimer ou d'avoir le droit de le faire ?

A partir de cette analyse, nous avons positionnée les 3 limites identifiées qui ont trait aux modalités de participation dans la grille *EngagePublics* (*Cf. Figure 25*), pour cibler pourquoi les outils classiques déployés par la ville de Paris ne permettent pas, aussi efficacement que souhaiter, à associer largement la population parisienne. Nous soulignons un manque de transparence et d'information claire quant aux sujets de la participation et à l'objectif de cette participation. La participation n'est pas accessible pour tous non plus.

De façon à mesurer les effets de ces limites sur l'engagement des publics, nous utilisons la grille *EngagePublics*.

Figure 25. Évaluation des limites des modalités de participation– Grille *EngagePublics*



Source : Dakouré.A, 2024

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a introduit le rôle du PLU dans l'évolution du cadre de vie des habitants, l'importance pour les habitants de participer à cette réflexion sur l'évolution de leur territoire, et l'organisation de la concertation dans le cadre de la révision du PLU. Ce chapitre avait vocation à analyser les facteurs qui influencent la formation des publics, les modalités de participation et enfin les limites de ces dispositifs.

Malgré une multitude de dispositifs, les analyses et les observations que nous avons menées montrent plusieurs limites qui empêchent la mobilisation de publics variés. Tout d'abord, le vocabulaire réglementaire employé pour informer et communiquer peine à attirer la population parisienne et, *de facto*, à attirer de nouveaux publics. Ainsi, la limite soulignée, il y a presque 30 ans par Cécile Blatrix (1996), est toujours d'actualité. En effet, elle écrivait en 1996 que « *le vocabulaire utilisé, qui appartient à l'univers du droit et la dénomination en des termes officiels du projet, rendent parfois peu clair l'objet de l'enquête publique. (...) Leur fonction semble être davantage de satisfaire aux exigences légales que de susciter une réelle participation. C'est donc l'image d'une procédure formelle et protocolaire que renvoie l'information.* » (Blatrix, 1996, p. 302-303).

Le PLU, étant un document particulièrement technique, un effort pédagogique conséquent doit être déployé. A Paris, la conférence citoyenne a joué un rôle éducatif auprès du public tiré au sort. Néanmoins, l'accès à cette pédagogie a été filtré à l'entrée par un tirage au sort ce qui pose la question de la démocratisation de l'information et ne peut être intégré dans le dispositif réglementaire qui, lui, impose une égalité d'accès à l'information pour toute la population.

Les promenades urbaines que nous avons observées ont révélé ces espaces de sensibilisation permettent aux participants de se rendre concrètement compte de la façon avec laquelle différentes thématiques abstraites prennent corps dans le tissu urbain et de poser des questions et gagner des connaissances. Cependant, ces promenades ont été inaccessibles pour une large partie de la population active parisienne qui n'a pas pu, pour des raisons professionnelles, se libérer deux heures un après-midi en semaine. Le travail de sensibilisation n'a donc atteint ses objectifs que pour un public précis de la population qui peut se libérer sur ces créneaux et, souvent, déjà habitué à la participation : des retraités, des bénévoles...

Les réunions publiques, quant à elles, se sont tenues le soir. Elles avaient pour objectif d'encourager le dialogue démocratique. Cependant, deux éléments ont été constatés qui peuvent gripper les échanges et décourager les publics. L'animateur détient le pouvoir, lors de la réunion

publique, de réguler la prise de parole. Or, lorsque l'animation est assurée par un bureau d'étude ou une association, aucune légitimité démocratique ne justifie cette position. La configuration de la salle, sous un format vertical audience *versus* tribune, ne facilite pas les échanges. Ce format est, de ce fait, déconseillé par la CNDP.

En conclusion, nous pouvons dire que quel que soit le dispositif, la finalité de l'exercice n'a pas été claire. Les publics ne savaient pas clairement comment leur contribution sera utilisée ni quel poids ils pouvaient espérer faire peser sur la prise de décision relative au PLU. La continuité de la participation demeure ainsi l'angle mort du participatif.

Bien que les critères d'évaluation des contributions et les modalités de décision aient été flous, des centaines d'individus ont contribué aux trois phases de la concertation dans le cadre de la révision du PLU à Paris. Ils ont ainsi fait part des éléments les plus importants dans leur espace de vie, des priorités qu'ils souhaitent appuyer en termes de logement, patrimoine ou encore nature en ville, et des lieux qu'ils désirent protéger dans la ville de Paris (bâtiment, espace vert, équipement...). Nous proposons maintenant d'analyser ces contributions des publics dans le chapitre suivant dans le but de comprendre les attentes des citadins ainsi que la réaction des pouvoirs publics.

Chapitre 3. La continuité de la participation dans le cadre d'une concertation PLU, un enjeu politique, juridique et de démocratie locale

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Paris votée en 2020, la population parisienne a pu s'exprimer lors des trois phases de concertation qui se sont déroulées de 2021 à 2022.

Après avoir étudié et évalué dans les chapitres précédents les mécanismes de formation (stratégie d'information et de communication) et les modalités de participation de des publics mobilisés, dans le cadre de la révision du PLU de Paris, nous avons identifié un enjeu majeur pour les participants qui est de mieux comprendre le but de l'exercice participatif. Quelles contributions sont retenues ? Pourquoi ? Quelle est la finalité de la participation des habitants ?

Pour répondre à ces interrogations, qui reflètent le manque de transparence autour de la prise de décision, ce chapitre a pour objectif d'étudier les contributions des publics mobilisés lors des différentes phases de concertation dans le cadre de la révision du PLU. Il sert également à identifier les éléments, notamment juridiques, qui influencent la façon avec laquelle les décideurs considèrent les contributions des habitants.

Ce troisième chapitre se propose donc de retracer le chemin des contributions des publics, de leur formulation à la version du PLU soumise au vote au Conseil de Paris le 5 juin 2023. Il vise à identifier la continuité de la participation que nous définissons comme la cohérence des échanges entre élus et les publics mobilisés ainsi que l'influence que peuvent exercer ces publics sur le processus de décision engagé par les pouvoirs publics dans le but d'adapter le territoire urbain aux enjeux socio-environnementaux.

Pour cela, nous analyserons les contributions des habitants diffusées en ligne ou exprimées lors des 9 réunions publiques observées (section 1 et 2). Ensuite, nous évaluerons la continuité des échanges à partir d'une analyse comparative entre les contributions des publics en réunion publique et les réactions des élus et services aux interventions des habitants en réunion publique. Nous tenterons ensuite de lever le flou sur la continuité de la participation en soulignant les éléments réglementaires qui contraignent le choix des décideurs. Nous

chercherons à identifier dans laquelle nous placerons les chances de prises en compte d'une contribution selon le cadre réglementaire du PLU (section 3). Enfin, dans l'objectif de mieux comprendre les réactions étudiées des élus et services en réunion publique, nous détaillerons la façon avec laquelle les élus et agents qui ont travaillé sur le PLU se représentent la continuité de la participation. Nous produirons alors une carte cognitive agrégée des représentations des acteurs du territoire (section 4).

Pour analyser les contributions des habitants nous mobilisons plusieurs corpus de données. Dans un esprit de cohérence, la présentation et l'analyse des contributions se font en suivant la nature des dispositifs déployés : virtuel (corpus n°1 et 2) et face à face (corpus n°3).

1. Les contributions en ligne du diagnostic à la prescription réglementaire

Les premières contributions analysées (corpus n°1) ont été formulées par les habitants en ligne lors de la phase de révision du diagnostic qui s'est déroulée en 2021, en pleine crise sanitaire (*Cf.* Figure 8, Chapitre 2). La concertation, à ce moment-là, s'était alors majoritairement déroulée en ligne pour respecter les mesures de distanciation sociale mise en place par le gouvernement national dans le but de se protéger de la COVID 19. Cette première phase de concertation liée au diagnostic consistait alors à demander aux habitants d'ajouter des éléments (un bâtiment, un équipement public, un espace vert...) au pré-diagnostic élaboré en 2020 par l'APUR et mis en ligne en accès libre (*Cf.* Tableau 10).

Les deuxièmes contributions étudiées (corpus n°2) ont été diffusées plusieurs mois plus tard, en 2022, lors de la phase de révision du volet réglementaire du PLU (*Cf.* Figure 8, Chapitre 2). Cette concertation proposait, entre autres, aux habitants de formuler des prescriptions localisées, c'est-à-dire des demandes concernant un espace vert, un équipement ou encore un bâtiment situé à un endroit précis dans Paris (*Cf.* Tableau 10)

Tableau 10. Les corpus composés de contributions faites en ligne

Phase de concertation	Corpus	Source du corpus
Concertation 1 – Diagnostic	Corpus n°1	Idee.paris.fr (formulaire)
Concertation 3 - Volet règlementaire	Corpus n° 2	Idee.paris.fr (formulaire)

1.1. Corpus n°1 : les contributions pour le diagnostic

Notre premier corpus regroupe les réponses publiées sur la plateforme en ligne *idee.paris* élaborée par la ville de Paris lors de la phase de diagnostic. *Idee.paris* est un « *site de coopération entre les services de la ville, les Parisiens et les acteurs des projets de la ville de Paris* » (Ville de Paris, 2020). Ses principaux objectifs sont de permettre aux habitants d'être informés sur les projets, de participer à un projet et de voir les concertations publiées. Concernant le diagnostic lié à l'examen du plan d'urbanisme local, la période de concertation s'est déroulée du 12 avril 2021 au 16 juillet 2021. Les répondants pouvaient lire le diagnostic et partager leurs idées sur la plateforme. Ils pouvaient également réagir aux observations des autres répondants en votant ou en commentant. Les répondants devaient indiquer une adresse postale. C'est peut-être leur adresse personnelle, mais rien ne le garantissait. C'est pourquoi le mot « répondant » est ici plus approprié que le mot « habitants ». 1 284 propositions ont été publiées, lors de cette phase, sur la plateforme *idee.paris*. Ce 1^{er} corpus a fait l'objet d'une analyse lexicale. Pour réaliser cette analyse nous nous sommes appuyés sur des indicateurs thématiques. Néanmoins, nous avons identifié une limite à cette analyse. En effet, personne ne peut dire combien de fois une personne ou un groupe militant publie sur la plateforme *idee.paris*. Selon la typologie des connaissances mobilisées dans un processus participatif de Nez (2011), les propositions de ces répondants peuvent être le résultat de connaissances militantes plus que le résultat de connaissances professionnelles et/ou de connaissances d'habitants. La participation en ligne ne peut donc pas garantir un équilibre des prises de parole entre les associations nationales, les petites associations habitantes de quartier ou les habitants isolés. Cependant, ce format facilite la participation de celles et ceux qui n'ont pas le temps de se rendre aux évènements en présentiel. Il permet également la participation malgré des crises comme la crise sanitaire qui a bouleversé les habitudes en 2020 en interdisant les rassemblements.

L'analyse lexicale et statistique : la construction de groupes thématiques

L'analyse lexicale des termes utilisés par les habitants dans leurs contributions sur *idee.paris*, nous a permis de répartir les mots en 25 groupes thématiques. Pour chaque groupe thématique, les termes utilisés ont été entrés dans une liste afin de corriger les redondances (initiale du mot en majuscule/minuscule, mot au singulier/pluriel, avec/sans accent, fautes d'orthographe, etc.) et de ne conserver que les mots racines. Cette méthode a été inspirée d'une recherche précédente, « reconstruisant les modes d'habiter des humains et des animaux à l'ère urbaine post-confinement » (Dakouré *et al.*, 2022). La liste des mots racines pour chaque grappe est donnée dans le tableau 12. Les scores ont ensuite été mesurés à l'aide du logiciel Excel à l'aide de la formule SUMPRODUCT((ISNUMBER(FOUND)) qui compte les occurrences de chaque mot racine dans chacune des réponses des répondants (*Cf. Tableau 11*).

Tableau 11. Des groupes thématiques construits à partir de réponses sur la plateforme *idee.paris*

Groupes thématiques	Mots-racines						Indicateurs
Éléments de nature	verdure arbre vert végétaliser biodiversité nature	végétal végétalisation	végétalisé végétaux Végétalisation jardin planté végétation	Végétaliser végétalisé bois verte	square Verte Arbre Nature Biodiversité biodiversite	Biodiversite vegetalisation	662
	jardin Jardin arboré Vegetaliser enherbé Parc Square	EVP evp espaces verts	Espaces verts Espace vert Espece Espèces	animal Animal Animaux animaux	faune Faune Flore flore fleur Fleur espece espèce	oasis Oasis BIODIVERSITE	
	NATURE VEGETALISATION Vegetalisation mouette	corneille E.V.P botanique verdissement arboré	Vegetalisation verdissement arboré	parcs oiseaux micro-invertébrés plancton algue bosquet réservoir	écrin arbustive arbuste TVB	végétalising BoulogneVincenne végétaux vegetau Végétaux Vegetaux	
	Chamont forêt cimetière Cimetière	cimetiere Cimetiere pelouse Verdissement tilleul accaci	Chamont forêt cimetière Cimetière	Montsouris verdir végétalisen	plantation floraux enfleuri végétalsés insecte abeille	papillon coccinelle syrphe puceron cochenille	
	mouche aleurode rats cygne paon poumon herbeuse nids	nichoir LPO enherbement	limace	mouineau liminaire Lachaise ZUV buisson haie	mammifère		
Santé	santé Santé sanitaire Sanitaire hospitalière addiction	contamination bronchite particule stress	OMS mort médecin medecin hygiène Hygiene hygiene	Hygiène bien-être bien-être Bien-être	Bien-être pathologie sommeil toilette sanisette WC soins	détente somatique douche bain	569
	télémédecine laboratoire pharmacie médical sérénité	silence					
Mobilité	Mobilité circulation Circulation déplacement deplacement	Déplacement Déplacement vélo	Cyclable Cycliste Cyclable parking Parking desserte	Stationnement stationnement	piéton		462

	piétonnisation automobile	pieton piéton	piétonisation automobile	Desserte pistes	voiture	Voiture			
RER	métro	Tramway bus	tramway tuc-tuc		taxi-partage		robots-taxis		
taxis-aériens	drones	piétonniere	Vélib Vélib		cycliste	péphérique			
velib	route	vélib	Vélib	Véhicule	Véhicule	trotinette	Trotinette		
piéton	motorisé	véhicule	vehicule	Piéton	Piéton				
intermodalité	routier	ferroviaire		aérien		Piétonnière			
pied	Navigo	velorail	circule	transport					
moto	scooter	Scooter	roues	camion	Camion	piétonisation			
	limousine								
Loisir	balade	promenade sportif	promeneur basket	promène foot	promener roller	sport	sportive	393	
	escalade	natation	piscine	pique-nique	jeu	tennis	jogging		
Économie	riche	pauvre touriste	salaire touristique	moyenne financière	revenu	tourisme		369	
	rentable	populaire	entreprise	prix précarité					
	INSEE	speculation		monoactivité	mixité	nolibérale			
	financement	spécialisation		coûteux	coûteuse	salarié	économique		
	tertiaire	budget	Budget						
	télétravail	bureau	Bureau	emploi	Économie		inflation		
	attractivité		coworking	service					
Climat	fraîcheur	fraîcheur	ICU	Chaleur	chaleur			366	
	température			fournaise	rafrachir				
	climat	rafraîchir	canyon	faicheur					
Proximité géographique permanente	Quartier riverain	proximité	proximité	Proximité	Proximité	riverrain		363	
	interconnexion	liaison	Riverain	Riverain	arrondissement	arrdt			
Nuisances	Nuisance odeur	décibel	dB	decibel	Decibel	Décibel	phonique	259	
	Bruyant olfactif	Bruit	bruit	bruyant					
	pollue	Travaux	travaux	chantier	Chantier	Co2	pollution		
	marteaux klaxon	uriner	trafic	sinistre					
	ravageur	Klaxon	KLAXON		auditif	gêne	polluant		
	embouteillage	tapage	embouteillé						
	volatile	inconfort	lampadaire		éclairage	Éclairage	lumineuse		
	conflict								
Esthétique	esthétique	embellissement	embelli	belle	Embellir			253	
	harmonisation	harmonie	paysage	esthétisme	beauté				
Eau	Seine pluviale	Eau canaux	pluie canal	puit	humide	berge	Berge	238	
	Canal Bassin	Quai aquatique	quai Fontaine	Canaux	Pluie	citerne	Bleue		
Gouvernance	sondage	moratoire	démocratie		politique	Politique	citoyen	gouvernance	234
	décisionnel								
	concertation	co-conception		consultation			démocratiquement		
	coconception		participatif						
	participative	concerté	concerter	débat	Mairie		municipalité		
	maire	Maire	mairie						
	Municipalité	mandature		dialogue	Dialogue				
Culture	Théâtre culturel	théâtre Club	théâtre club	Theatre	Théâtre	culture	Culturel	233	
	musée	musée	Musee	Bibliotheque		bibliotheque			
	Bibliothèque			bibliothèque					
	médiathèque	Mediatheque		Médiathèque		Artistique			
	artistique	artiste	Artiste	Culture	concert				
	Concert	cinema	cinéma	Cinéma	BNF				
Manque	carence	carencé	absence	manque	besoin	Manque	Besoin	Carence	224
	Absence	Carencé							
Sols	artificialisation	parterre	terre	Sol	pavé		imperméabilisation		210
	bitumer		désimperméabilisation						
	débitumage		béton	déminalérisation					
Logement	Logement hébergement	logement	hebergement		Hebergement				166
			Hébergement		Loyer	loyer			

	foncier	locataire meublés	SRU	APL	PLA-I	PLI	locatif	
	domicilier	domiciliation		logement				
habiter	Habitation résidentiel	Logement	habitation		Habiter	résidence		
Corridors écologiques	relais écologique	corridor Continuité écologique	Trame écologique	trame	Couloir réseau	couloir collecte	continuité	165
Logistique	logistique	Logistic	égoût	égout	réseau	collecte		154
Éducation	faculté écolier pédagogique éducatif	universitaire école scolaire	université Lycée pedagogique crèche	lycée ludique crèche	Université collège éducative	Collège éducative	École éducatif	152
Social	coexister festif	cohabitation partagé transgénérationnel	convivialité rencontre fête	vivre-ensemble	sociaux voisin	social animation	SDF	146
Sécurité	violence danger	agressivité sécuriser Danger	sûre sécuriser Vigie suicidaire accidentogène	secure pirate	sécurité vigipirate	incivilité incivisme		108
Temps	minute	heure	Heure	Minute Temps	Temps temps			102
Densité	dense	tours suroccupation surchargé	vertical foule	densité densifier	densifié densification			98
Transformation	transition	Transition		transformation	rénovation			86
		réhabilitation		rehabilitation	Renovation			
		renovation		transformer	Transformer		convertir	
Energie	Énergie gaz électrique	isolation carburant	énergie electricite	énergétique label	energétique biosourcé	énergetique climatisation	thermique	49
Déchet	déchet Recyclable compost	Déchet recyclerie ordure	recyclerie poubelle	recyclable POUBELLE	Recyclerie circulaire	Recyclage		47
		Ordure						

Source : *idee.paris* ; Élaboration : A.Dakouré, 2024

La sensibilité environnementale, une question de proximité

Lors de l'analyse des grappes lexicales, les scores les plus élevés sont enregistrés pour « éléments de la nature », « santé » et « mobilité ». Ces groupes thématiques sont mentionnés respectivement dans 52%, 44% et 36% des 1 284 contributions. Viennent ensuite les mots « loisirs », « économie », « climat » et « proximité géographique permanente » qui sont mentionnés plus de 300 fois. Au contraire, « Temps » est l'une des cinq groupes lexicaux ayant les scores les plus faibles et enregistre un score légèrement supérieur à 100.

Les groupes lexicaux montrent que les répondants sont acculturés par un langage technique pour mentionner la dynamique écologique urbaine. Ils ont mobilisé des notions comme « corridors verts », « corridor écologique », « continuité écologique », « relais écologique pour promouvoir la proximité entre les espaces verts (*Cf. Tableau 11*). Il convient de relever qu'il y a une différence significative entre le groupe « biodiversité de proximité » et le groupe « élément de la nature » ($X\text{-carré} = 175,7$, $df = 1$, $p\text{-valeur} < 2,2\text{e-}16$). Comme la valeur p est

inférieure à 0,05 (seuil traditionnellement défini), les scores de ces deux groupes ne sont pas des variables indépendantes. Il devient possible de supposer que plus « élément de la nature » a un score élevé, plus « biodiversité de proximité » a un score élevé, ce qui signifie que plus « élément de la nature » a été mentionné, plus « biodiversité de proximité » a été mentionné. Ce résultat suggère que les répondants n'ont pas évoqué les corridors verts comme un simple outil de planification. En associant des éléments de la nature et de la proximité entre les éléments de la nature, ils définissent ces couloirs et spécifient des moyens de recréer ces couloirs.

L'analyse des votes confirme la sensibilité environnementale des répondants. 42% des votes (1 376 votes sur 3 284 au total) sont concentrés sur 7 propositions (sur les 1 284 propositions) analysées dans le tableau de fréquence ci-dessous (*Cf. Tableau 12*).

Tableau 12. Les 7 propositions les plus votées

Mots	Fréquence
Rue	14
Paris	9
Paradis	9
Poisson	7
Pêche	6
Animals Animaux	6
Hôtel de ville	6
Région	6
Café-restaurants	6
Canaux	5

Source : *idee.paris*, ; Élaboration, A.Dakouré, 2024

En analysant ces 7 propositions, il convient de constater que le bien-être des animaux est un enjeu prioritaire pour les répondants. En effet, parmi ces 7 propositions, une proposition, relative aux conditions des animaux, a reçu 147 voix. Une autre proposition, mentionnant que la prise en compte des conditions des animaux doit être « un critère fondamental dans la prise de décision » a recueilli 177 votes. Une proposition, exprimant le souhait de limiter les nuisances qui fragilisent les poissons, a reçu 191 voix. Ces trois propositions recueillent 517 voix (sur 3 284) ce qui représente près de 15,7%. Ce constat fait écho à l'évolution législative française. En novembre 2021, une loi a été votée intitulée « Loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance des animaux et à renforcer les relations entre animaux et humains » (Loi n° 2021-1539, 30 novembre 2021).

Grâce à la démocratie participative, les gens peuvent exprimer leurs opinions. Comme nous l'avons expliqué, la préservation des autres espèces est un enjeu important pour les répondants. Cette opportunité démocratique permet aux humains de devenir porte-parole d'autres espèces (Dakouré *et al.*, 2022).

Il existe une différence significative entre le groupe de « proximité géographique permanente » et le groupe d'éléments de la nature (test Chi 2, X-carré = 4,1, df = 1, p-valeur = 0,04). Comme la valeur p est inférieure à 0,05, les scores de ces deux groupes lexicaux ne sont pas des variables indépendantes. Il est donc possible de conclure que plus les répondants mentionnent « l'élément de la nature », plus ils mentionnent « la proximité géographique permanente ». Ce résultat peut être interprété par le fait que les citadins demandent des espaces verts autour d'eux. Les espaces verts offrent beaucoup d'effets positifs sur la santé physique des citadins (les espaces verts sont des espaces pour courir, être entourés d'espaces verts ralentissent le rythme cardiaque...), la santé mentale (pour lutter contre l'anxiété...), la santé sociale (les espaces verts sont des espaces

de rassemblement, de pique-nique...) (Manusset, 2012 ; Bourdeau-Lepage et Vidal, 2013 ; Bourdeau-Lepage, 2019). Néanmoins, les citadins ne demandent pas la présence de toutes les espèces. Leur perception des espèces n'est pas unique. Par exemple, la perception qu'ont les citadins des araignées est ambiguë. Grâce à son utilité écologique et à son rôle de moustique prédateur, une araignée peut être redoutée mais elle ne sera pas nécessairement enlevée ou éliminée (Dakouré *et al.*, 2022). Néanmoins, les humains identifient un « juste lieu » pour les espèces (Mauz, 2002). Selon cette approche, certaines espèces bénéficient du droit à la ville (Lefebvre, 1968), d'autres non. La plupart des habitants n'aiment pas les insectes, par exemple les cafards (Blanc & Mathieu, 1996), les moustiques ou certains oiseaux comme les pigeons. Lorsqu'un animal n'est plus considéré comme faisant partie de la nature mais comme une nuisance, la proximité géographique permanente peut exacerber cette « nuisance ».

Ce n'est pas le seul contexte dans lequel la proximité géographique permanente peut causer ou aggraver une nuisance. En effet, la proposition la plus votée (238 voix) explique que « *certaines quartiers de Paris sont envahis par les bars et restaurants. Ils tuent des vies de quartier. Cette tendance va à l'encontre du concept de la ville de 15 minutes. (...). Si la Mairie ne décide pas de renouveler les autorisations de terrasses lors du changement de propriétaire dans les quartiers à activité unique des cafés-restaurants, cela déclencherait une décongestion de ces quartiers ainsi qu'une réduction des loyers commerciaux et un retour des petits commerces. Les cafés-restaurants seraient encouragés à s'installer dans des zones moins bien fournies. Cela permettrait de mieux distribuer les cafés-restaurants sur le territoire parisien. Cela permettrait également aux résidents de trouver plus de tranquillité et une meilleure circulation sur les routes publiques.* » Sous cet angle, la proximité géographique permanente n'est pas perçue et vécue comme une bonne chose, au contraire, cette proximité est source de nuisances (Bourdeau-Lepage, 2022).

Cette sensibilité environnementale doit être préservée et développée (Dobson, 2007). Pour réduire ces nuisances, les élus et le service d'urbanisme de la ville en collaboration avec d'autres, comme le service des espaces verts ou encore juridique, doivent proposer des pistes d'amélioration. Ces pistes sont précisées lors de la révision du volet règlementaire du PLU que nous allons maintenant présenter.

1.2. Corpus n°2 : L'apport de la concertation en ligne lors du volet réglementaire

Notre deuxième corpus (*Cf.* Tableau 10) regroupe les réponses publiées sur la plateforme en ligne *idee.paris*, élaborée par la ville de Paris, lors de la phase du volet réglementaire (concertation 3). Ce volet réglementaire, constitué du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), présente les règles d'occupation du sol en général et selon les zones (zone urbaine, forestière, à urbaniser...).

La concertation sur ce volet réglementaire s'est déroulée du 5 septembre au 4 novembre 2022. À travers cette phase de concertation, la population parisienne est invitée à cibler des lieux à préserver (par exemple un bâtiment historique ou un espace vert) ou encore pour contester une proposition faite par la ville (par exemple la création de logement ou de bureau à un endroit). La population peut également inciter à créer des équipements, des espaces verts, des logements, des commerces ou encore des bureaux à un endroit dans la ville. Nous avons choisi de nous concentrer sur les contestations, les demandes de protection ou de création de lieux, d'activités ou d'espaces verts.

L'analyse lexicale et statistique

Après avoir pris connaissance des contributions faites en ligne par les répondants, nous les avons analysés pour les regrouper en thématique. 17 thématiques se sont dégagées à partir des données. Elles regroupent à la fois les éléments du PLU (équipement, logement, nature...), les éléments indirectement liés au PLU et sur lequel le PLU peut indirectement agir (nuisances, inégalité...) et enfin les actions requises (protéger, créer, préserver ou encore réservoir) (*Cf.* tableau 13).

Pour chaque groupe thématique, les termes ont été rassemblés dans une liste afin de les uniformiser en supprimant les différences d'écriture (avec majuscule, sans majuscule, accent, pas d'accent...) et ainsi pouvoir utiliser la formule SUMPRODUCT sur Excel.

Tableau 13. Des groupes thématiques construits à partir de réponses sur la plateforme *idee.paris*

Groupes thématiques	Mots-racines	Indicateurs
Éléments du PLU		
Nature	Nature ; végétalisation ; vegetalisation ; arbre ; verdure ; vert ; Vert ; Végétaliser ; vegetalise ; arboré plantation ; nature ; biodiversité ; Biodiversite ; plantes ; jardin bois ; espèces ; vegetaliser ; Arbre ; Oiseau ; Oiseaux ; oiseaux ; oiseau ; Vegétaliser ; végétalisée	824
Artisanat et commerces	Emploi ; Emploi ; emplois ; Emplois ; artisan ; artisans ; commerce ; COMMERCE ; commerciaux ; Commercial ; commercial ; commerçant ; Commerciaux ; artisanat ; ARTISANAT	349
Équipement	Equipement ; Equipment ; ÉQUIPEMENT ; équipement ; sportif ; Crèche ; école ; gymnase ; GYMNASE	347
Densité	Densification ; Densifié ; Dense ; dense ; densifié ; densité ; Densité ; dense ; tours ; vertical ; densité ; densifier ; densifié ; densification ; suroccupation ; surfréquentation ; surchargé ; foule ; densément	326
Patrimoine	Patrimoine ; Louvre ; historiques ; céramiques ; ballustrade ; ferronneries ; époque ; patrimoniale ; remarquable ; REMARQUABLE ; Remarquable	293
Logement	logement ; loyer ; Logemen ; Logement ; Loyer ; logements ; Logements	161
Mobilité	Circulation ; transport ; Mobilité ; accessibilité ; mobilité ; Transport ; circulation ; automobilie ; Automobile ; cyclable ; cycliste ; vélo ; Vélo ; Cyclable ; cyclables ; Cyclables	124
Bureaux	Bureau ; bureau ; BUREAUX ; Bureaux	90
Logistique	entrepôt ; ENTREPÔT ; STOCKAGE ; fret ; logistique ; LOGISTIQUE ; stockage ; entrepot	28
Effets liés indirectement au PLU		
Nuisances	Nuisance ; sommeil ; bruit ; sonore ; pollution ; Pollution ; nocturne ; Pollutions ; Bruit ; air ; atmosphérique ; nuisances ; nuisance ; polluant ; Polluant ; tranquilité ; sécurité	336
Inégalité	Inégalité ; inégalement ; inegalite ; equitable ; equitamment ; manque ; rare ; Manque ; Rare ; inégale ; inegal ; inégal ; Inégale ; équité ; inéquité ; injuste ; Injuste	244
Social	Coexister ; cohabitation ; convivialité ; sociaux ; social ; SDF ; partagé ; partage ; rencontre ; festif ; transgénérationnel ; vivre-ensemble ; animation	141
Santé	santé SANTE ; soin ;médical ; infirmière ; hôpital ; HOPITAL ; hospital ; soignant ; médecin ; Médecin ; infirmiere infirmière anxiété ; pathologie ; sanitaire ; Sanitaire ; hospitalière ; addiction ; contamination bronchite particule ; stress ; anxiété ; mort ; médecin ; medecin ; hygiène ; Hygiene ; hygiene ; Hygiène ; bien-etre ; bien-être ; Bien-etre ; sommeil ; Bien-être ; mort ; médecin ; medecin ; hygiène ; Hygiene ; hygiene ; Hygiène ; bien-etre bien-être ; Bien-etre ; soins ; détente ; somatique ; télémédecine laboratoire ; pharmacie ; medical ; sérénité ; silence	110
Action requise		
Protéger	protégé ; proteger ; protéger ; Protéger ; Protégé ; PROTEGER ;EVP	441
Créer	Créer ; Création ; créer ; création ; imaginer ; Imaginer ; Prévoir ; prévoir ; concevoir ; Concevoir ; création	401
Préserver	Préserver ; preservation ; Préservation ; preserver ; préserver ; conserver ; CONSERVER ; PRESERVER ; PRÉSERVER ; PRÉSERYATION ; conservation ; Conservation ; Conserver	188
Réserver	Réservé ; reserve ; réservé ; reserver ; Réserver ; réservé	160

Source : *idee.paris* ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Les éléments directement liés au PLU enregistre les plus forts indicateurs. En effet, l'analyse des groupes lexicales démontre que « Nature » enregistre l'indicateur le plus élevé. Viennent ensuite les mots relatifs à « Artisanat et commerces », « Équipement », et « Densité » qui sont

mentionnés plus de 300 fois chacun. Cependant les actions requises enregistrent également des indicateurs élevés notamment pour « Protéger » et « Créer ». Concernant les effets liés indirectement au PLU, les « Nuisances » et « Inégalités » enregistrent les scores les plus élevés.

Dans le but de saisir au mieux la signification des contributions des habitants, nous avons ensuite cherché à savoir s'il existe des liens entre les contributions qui abordent les enjeux relatifs au logement et celles qui mentionnent la question de la nature car la répartition de ces deux éléments est un enjeu critique pour adapter la ville au dérèglement climatique.

Arbitrer entre un espace dédié au logement versus un espace de nature

Après avoir obtenu ces différents indicateurs (*Cf. Tableau 13*), nous avons cherché à savoir s'il existe un lien statistique entre les différentes thématiques de façon à comprendre les arbitrages faits par la population.

En effet, dans une ville déjà dense comme la ville de Paris, il existe une compétition spatiale entre différents éléments. L'augmentation du nombre de bureaux n'étant pas priorisée par la ville, nous avons choisi de nous concentrer sur la nature et le logement. Ce choix est conforté par 1) les conseils pour de futurs recherches formulés en 2015 par Christine Haaland, Cecil Konijnendijk van den Bosch concernant la place d'espaces verts dans des villes qui tendent à se densifier davantage, et 2) les informations obtenues en entretien :

« Je pense la concurrence, espace vert et logement qui sont deux éléments hyper importants. Si je devais dire que le PLU marche sur deux jambes ça serait ces deux jambes là. » (Entretien d'acteur, mené en présentiel à Paris, 16 juin 2023).

Avant d'analyser le lien entre « Nature » et « Logement », nous avons étudié les liens statistiques entre le groupe « Nature » les deux actions requises les plus mentionnées « Protéger » et « Créer » pour déterminer si la population évoquait un souhait de protection et une intégration des espaces de nature dans la ville. En effet, la concurrence entre le logement et la nature n'existe que s'il existe un souhait de protéger les espaces de nature existants ou d'en créer de nouveau.

Nous avons observé une différence significative entre le groupe « Protéger » et le groupe « Nature » ($X^2 = 187.26$, $df = 1$, $p\text{-value} < 2.2e-16$). Comme la valeur p est inférieure à 0,05 (seuil traditionnellement défini), les scores de ces deux groupes ne sont pas des variables indépendantes. Il devient possible de supposer que plus « Protéger » a un score élevé, plus

« Nature » a un score élevé. Ce résultat peut laisser entendre que les répondants ont mentionné des éléments de nature pour les protéger. En associant des « Nature » et « Protéger », ils participent à défendre les éléments de nature et plus largement le vivant dans Paris.

Il semble qu'il y ait une différence significative entre le groupe « Créer » et le groupe « Nature » ($\chi^2 = 199.58$, $df = 1$, $p\text{-value} < 2.2e-16$). Comme la valeur p est inférieure à 0,05 (seuil traditionnellement défini), il est possible d'affirmer qu'il existe un lien statistique entre les scores de ces deux groupes. Il devient possible de supposer que plus « Créer » a un score élevé, plus « Nature » a un score élevé. Ce résultat peut laisser entendre que les répondants ont mentionné des éléments de nature pour encourager leur création. En associant des « Nature » et « Créer », ils participent à l'intégration de la nature en ville.

Ainsi, nous pouvons dire que la population qui a participé à cette concertation confirme son désir de nature, deux ans après la phase de diagnostic. Cette sensibilité environnementale persiste. Cependant ce désir de nature connaît, entre autres, deux limites. La première, développée précédemment, se traduit par un inconfort en présence d'espèces méconnues ou considérées comme nuisibles. Cet inconfort est amplifié par une perte d'expérience de nature en ville. La crise du logement et le manque d'espaces en ville peut inciter la population à favoriser le logement au détriment des espaces verts. Ce deuxième point représente une seconde limite. Nous allons donc vérifier cette hypothèse ici en cherchant des liens entre les variables relatives au logement et celle concernant la nature.

A cette fin, nous avons divisé la catégorie logement ($N=161$) en deux catégories : les contributions souhaitant plus de logement et celles souhaitant moins de logement. Parmi ces 161 contributions, 61% (99) sont favorables à plus de logement y compris des logements de meilleur qualité et 39% (62) s'expriment pour moins de logement. Nous avons alors créé deux variables : LOGM (moins de logement) et LOGP (plus de logement) pour affiner le sens de notre analyse. Nous avons cherché un lien statistique entre chacune de ces variables et la variable « Nature ».

Nous constatons une différence significative entre le groupe « LOGP » et le groupe « Nature » ($\chi^2 = 44.098$, $df = 1$, $p\text{-value} = 3.123e-11$). Comme la valeur p est inférieure à 0,05 (seuil traditionnellement défini), les scores de ces deux groupes ne sont pas des variables indépendantes. Ce résultat pourrait signifier que les répondants n'opposent pas nature et logement.

Nous constatons une différence significative entre le groupe « LOGM » et le groupe « Nature » ($\chi^2 = 52.709$, $df = 1$, $p\text{-value} = 3.867e-13$). Comme la valeur p est inférieure à 0,05

(seuil traditionnellement défini), il est possible d'affirmer qu'il existe un lien statistique entre les scores de ces deux groupes. Cependant, cela ne signifie pas que les répondants opposent nature et logement.

Nous avons donc plus précisément analysé les 62 contributions défavorables à la construction de logement ou la transformation de bureaux en logement. Il en ressort que seulement 5 contributions mentionnent la nature. En revanche, ils sont 38 à évoquer le bureau. Nous constatons, ainsi, que le souhait de moins de logement est davantage justifié par un refus de transformer des locaux de bureaux en logement.

L'analyse des contributions sur *idee.paris* nous conduit à conclure que la sensibilité environnementale observée au sein des répondants sur la plateforme *idee.paris* est limitée par le manque d'expérience de nature. Ainsi certaines espèces peuvent être non désirées et une proximité géographique avec ces dernières créent un inconfort. Une autre limite supposée est que, dans un contexte de forte pression foncière et de crise du logement, la population locale privilégierait le logement. Cependant, nous observons que la population parisienne n'oppose pas le logement à la nature. La nature peut même être perçue comme un élément améliorant la qualité du logement.

Pour approfondir ces résultats, nous avons également étudié la concertation qui s'est tenue en présentiel. Nous avons ainsi observé 9 réunions publiques (corpus n°3) lors la révision du volet réglementaire et analysé la contribution des publics présents. Nous présentons les résultats dans la section suivante.

2. Les contributions en présentiel : les réunions publiques

L'objectif de cette section est de mettre en exergue les interventions des habitants lors des réunions publiques observées (corpus n°3) de façon à mieux comprendre par la suite si les thématiques abordées par les habitants en réunion publique convergent avec les réponses des décideurs et services de la ville.

2.1. Méthode d'observation et d'analyse des données recueillies

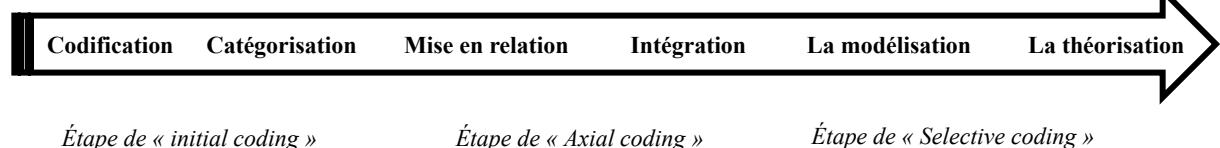
Pour identifier les attentes et souhaits des participants, nous avons analysé les interventions lors des 9 réunions publiques observées en 2022 à Paris dans le cadre de la révision du volet réglementaire du PLU. Ce travail d'observation s'est appuyé sur la grille d'observation élaborée par Héloïse Nez en 2011 (*Cf.* Encadré 1, chapitre 2). 107 interventions des participantes et participants aux réunions publiques ont été retranscrites grâce à cette grille. Une fois

retranscrites, ces interventions ont été analysées et catégorisées en s'inspirant des étapes de la théorisation ancrée.

En effet, nous avons eu recours à la méthode la théorisation ancrée pour étudier cette quantité de données qualitatives en restant fidèle au corpus. « *La théorisation ancrée peut se caractériser par la conceptualisation des données empiriques. (...) Le principal outil est la catégorie, elle permet de faire le lien entre la technique qualitative et l'effort de conceptualisation.* » (Méliani, 2013, p. 436). La théorie ancrée est composée de plusieurs éléments à savoir, « *une catégorie [qui] tient par elle-même en tant qu'élément conceptuel de la théorie. Une propriété [qui quant à] elle, représente un aspect conceptuel ou un élément d'une catégorie. Nous avons donc à la fois les catégories et leurs propriétés.* » (Glaser et Strauss, 2010, p. 129). D'après Barbey G. Glaser et Anselm L. Strauss (1999, 2010), ces éléments conceptuels doivent être « *analytiques, suffisamment généralisés pour pouvoir désigner les caractéristiques d'entités concrètes (...) Ils doivent ensuite être sensibilisants, produire une image « sensée », soutenue par des illustrations pertinentes afin qu'on puisse saisir la référence à sa propre expérience* » (Glaser et Strauss, 2010, p. 133, traduction libre). Une fois les catégories élaborées, certaines peuvent être regroupées. Il s'agit ici de l'étape d'*intégration* « *qui englobe la plus grande variété possible de catégories et de propriétés (...) élaborées et reliées entre elles* » (Glaser et Strauss, 2010, p. 136, traduction libre). Une fois cette étape terminée, les catégories intégrées forment un modèle qui est ensuite théorisé (*Cf. Figure 26*)

Figure 26. La théorie ancrée, les étapes d'une analyse qualitative

Méthode : La théorie ancrée, *Grounded Theory*



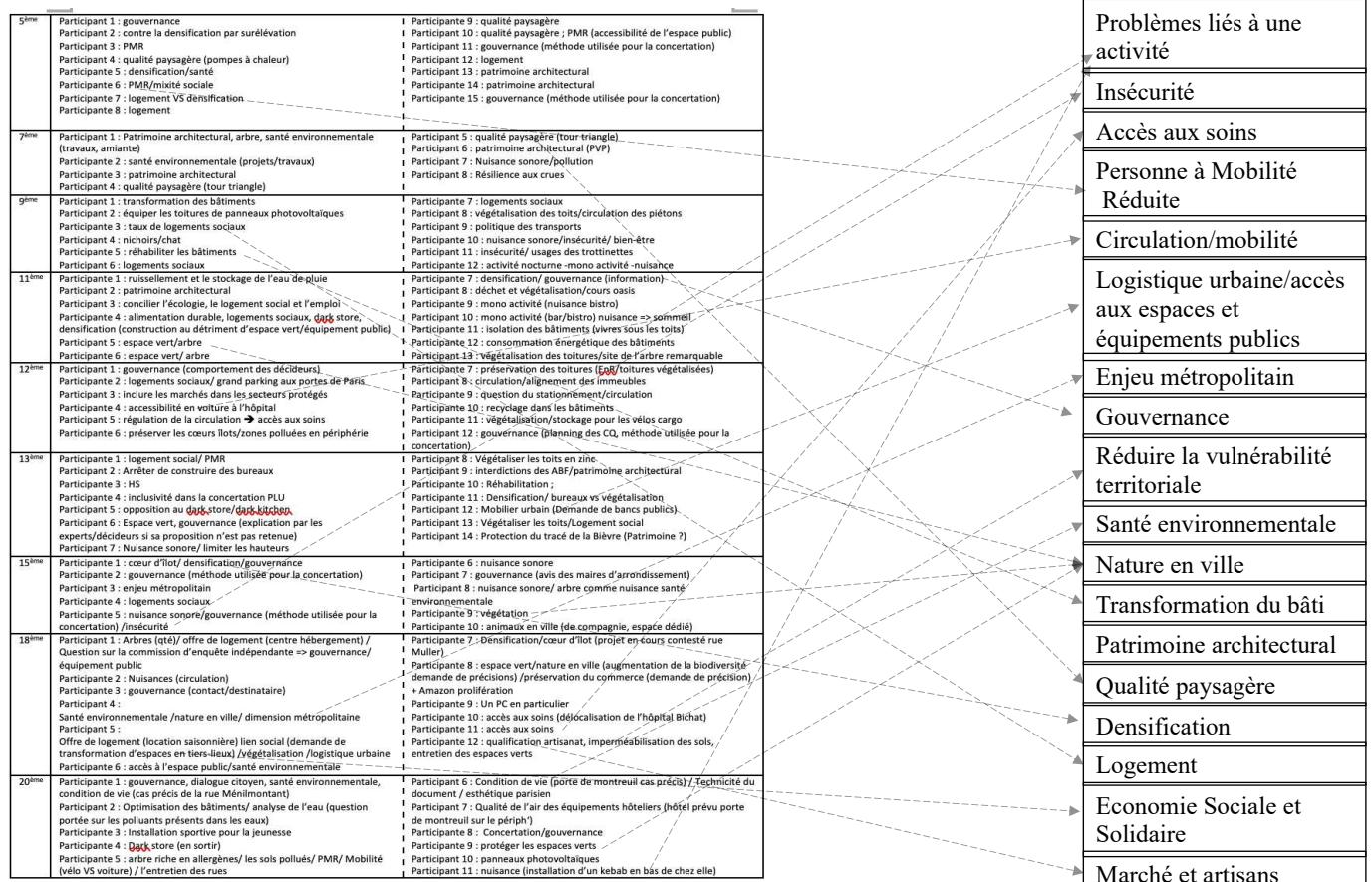
Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons donc entamé cette analyse par la première étape de codification et catégorisation.

2.2. Analyse des interventions : recours à la théorisation ancrée

Les 107 interventions ont été codées et catégorisées en 18 petites catégories selon le degré de ressemblance ou convergence des sujets exprimés (*Cf. Figure 27*).

Figure 27. Codification des interventions



Source : A. Dakouré, 2024

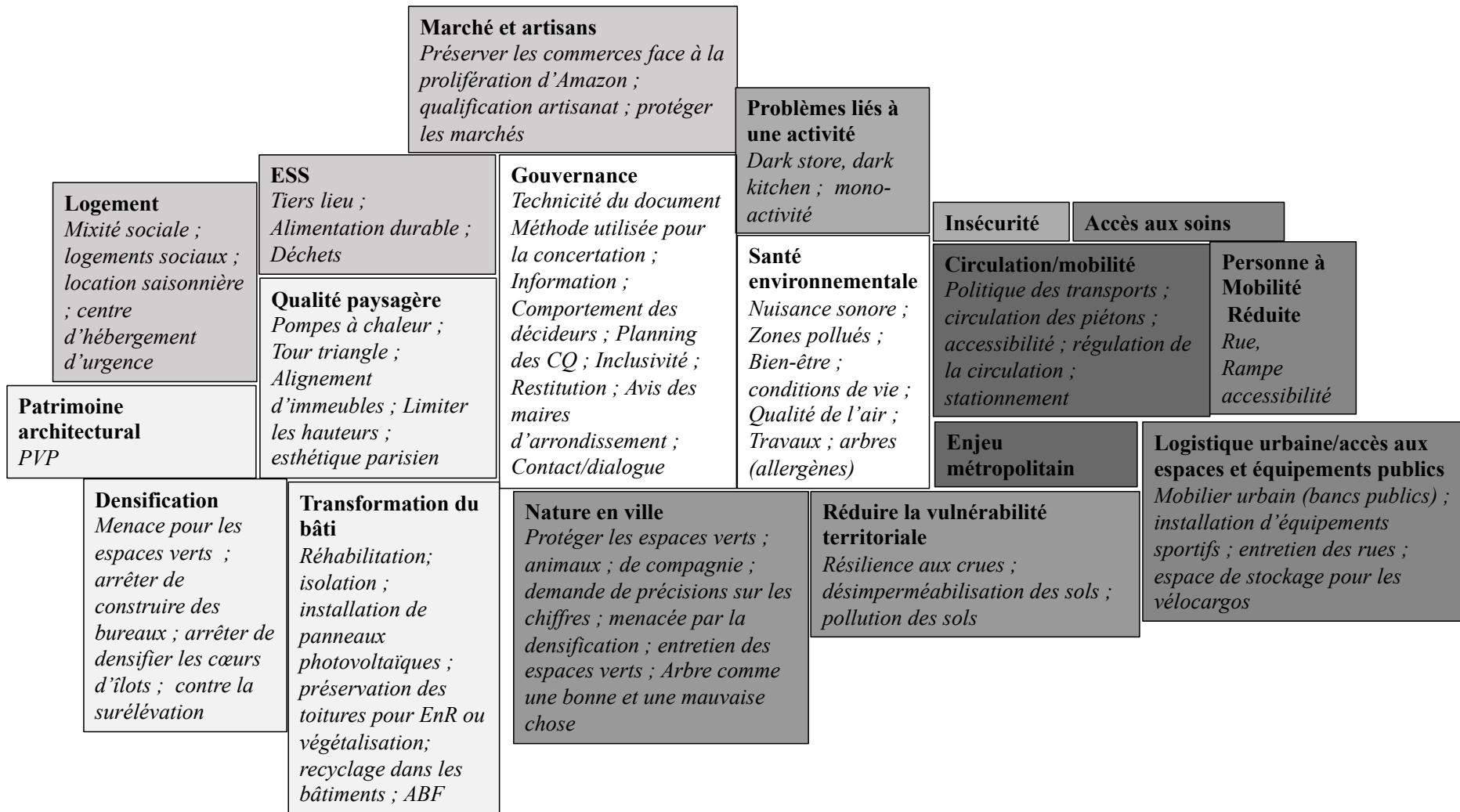
Ces 18 petites catégories ont ensuite été positionnées les unes par rapport aux autres selon les liens constatés entre elles. Il s'agit ici de l'étape de mise en relation.

A titre d'exemple, les enjeux de circulation et de mobilité tels qu'ils sont définis par la population observée sont étroitement liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, à la logistique urbaine, également à l'enjeu métropolitain de continuité et d'intégration. La catégorie de « gouvernance » et « santé environnementale » sont placées au centre car, en tant que catégories transversales, elles influencent ou sont influencés par toutes les autres catégories (*Cf. Figure 28*).

Une fois les catégories mises en relation, nous avons intégré les catégories les unes aux autres les unes aux autres. Nous avons alors cherché à répondre aux questions suivantes : Quelles sont les catégories les plus proches ? Quelles catégories peuvent-être intégrées dans un seul et même groupe ?

Ainsi, les catégories ont été intégrées par thématique. Cette intégration est illustrée par le dégradé de gris dans la figure 28.

Figure 28. Intégration des catégories regroupant les interventions des habitants en réunion publique, dans des thématiques englobantes



Source : Amélie Dakouré, 2024

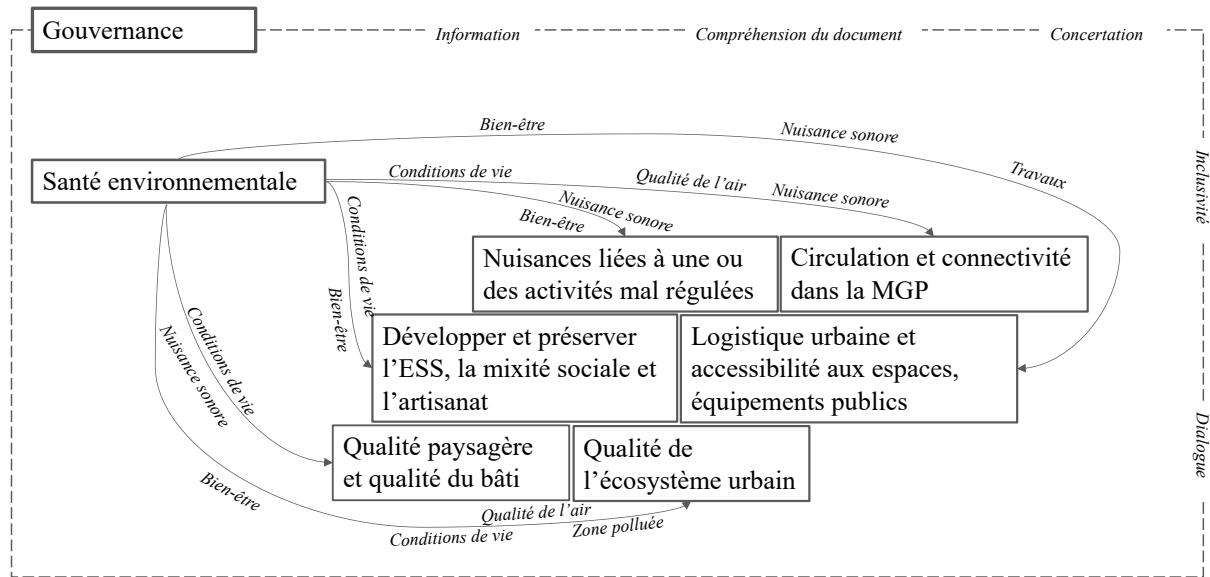
Une fois l'intégration faite, la modélisation a commencé à prendre forme. Chaque grande catégorie, issue de l'intégration des petites catégories initiales, a dû être placée les unes par rapport aux autres en fonction de leur signification (*Cf. Figure 29*).

Modélisation

Ainsi, nous avons abouti à une modélisation des interventions des habitants en 8 grandes catégories.

Les problèmes liés à une activité et à l'insécurité ont été intégrés dans une catégorie intitulée « Nuisances liées à une ou des activités mal régulées » (catégorie 1). Les enjeux de circulation et de connectivité au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) ont été intégrés dans la catégorie « Circulation et connectivité dans la MGP » (catégorie 2). Les interventions relatives à l'accès au soin, à l'accessibilité des équipements publics, à la logistique urbaine et à la vulnérabilité du territoire ont été intégrées dans une catégorie « Logistique urbaine et accessibilité aux espaces, équipements publics » (catégorie 3). Cette catégorie est liée avec la catégorie « Développer et préserver l'économie sociale et solidaire (ESS), la mixité sociale et l'artisanat » qui regroupe les trois catégories relatives au marché et artisan, à l'économie sociale et solidaire (ESS) et au logement (catégorie 4). Cette catégorie 4 est proche de celle relative à la qualité paysagère et à la qualité du bâti qui intègre les enjeux de transformation du bâti, de densification, de patrimoine et de qualité paysagère (catégorie 5). Les enjeux d'adaptation du bâti et de qualité paysagère étant étroitement liés à la résilience du territoire et à l'intégration de la nature en ville, la catégorie « qualité de l'écosystème urbain » qui regroupe les enjeux de réduction des vulnérabilités territoriales et de nature en ville a été rapprochée de la catégorie « qualité paysagère et qualité du bâti » (catégorie 6). La catégorie relative aux enjeux de santé environnementale a été considérée comme une catégorie transversale dont les composantes irriguent toutes les autres catégories. Elle a donc été modélisée comme telle (catégorie 7). La catégorie relative aux enjeux de gouvernance a été considérée comme étant une catégorie structurante, elle a donc été représentée comme étant un cadre qui intègre les autres enjeux de la ville (catégorie 8) (*Cf. Figure 29*).

Figure 29. La modélisation des contributions des habitants lors des réunions publiques



Source : A. Dakouré, 2024

Ces 8 catégories, qui composent la modélisation des interventions des habitants, démontrent le degré de sensibilisation des publics mobilisés aux enjeux de la ville durable. En effet, cette modélisation, réalisée à partir des interventions des habitants, fait écho aux caractéristiques de la problématique de la ville durable observées par Cyria Emelianoff (2007) durant la période « post-Rio ». Elle décrit alors les premiers enjeux de la ville durable comme allant « *De l'enjeu climatique à l'éco-construction, de l'éco-construction à la mobilité « durable », des coûts de l'étalement au resserrement urbain, des courtes distances aux circuits courts, de la ville dense à la ville dense mais renaturée... de la haute qualité de vie à la basse qualité environnementale, du bien-être à l'injustice environnementale... »* (Emelianoff, 2007, p. 54).

Ainsi, nous avons observé que les principales composantes de la modélisation des interventions des habitants (*Cf.* Figure 29), à savoir agir sur les nuisances, la circulation, la qualité du bâti, la santé environnementale ou encore la qualité de l'écosystème urbaine, convergent avec les premiers enjeux abordés par le modèle de la ville durable.

Bien que proches du modèle de la ville durable, présenté comme un modèle réaliste qui cherche à affronter les enjeux sociaux, environnementaux et économiques des villes (Héran, 2015), les interventions des habitants n'ont pas toujours considérées par les décideurs.

La méthode de sélection et de prise en considération des contributions faites par la population manque de transparence. La traçabilité des contributions à l'échelle de l'arrondissement n'est pas assurée. En effet, le bilan de la concertation, dans lequel doivent figurer les suites données à la concertation c'est-à-dire les traitements et les apports des

contributions, ne livrent qu'une vision globale en quelques paragraphes. Les suites données à la concertation n'ont pas été déclinées à l'échelle des arrondissements, ni à celle des quartiers dans le document diffusé lors des réunions publiques. Un acteur interrogé lors de notre enquête nous explique ainsi que « *C'est vrai que la restitution, on communique moins sur les résultats que sur la mobilisation* » (Entretien mené en présentiel à Paris, le 3 juillet 2023).

Il nous est alors difficile de suivre le chemin des contributions de leur formulation jusqu'à la publication du document. Cependant, il est possible de décrire une partie de ce chemin en s'intéressant aux réactions des élus et des services lors des réunions publiques après avoir écouté, ou du moins entendu, les interventions des habitants.

C'est pourquoi dans la section suivante, nous allons analyser la cohérence des échanges en réunion publique pour déterminer si les élus et les services de la ville ont considéré les thématiques et sensibilités exprimées par les habitants.

3. Les réactions du politique et du technicien aux contributions des publics

Dans cette section, nous détaillons la façon avec laquelle les élus et praticiens ont réagi aux interventions des publics dans les réunions publiques de façon à évaluer la cohérence des échanges et la continuité de la participation.

Bien que contraints par le cadre juridico-administratif présenté précédemment, l'association de tous les acteurs demeurent une obligation pour la collectivité. Comme explicité lors du chapitre précédemment, parmi les modalités de participation déployées, nous avons assisté, à partir du 5 septembre 2022, à 9 réunions publiques (*Cf. Tableau 9 - chapitre 2*).

Nous nous sommes rendus dans des arrondissements caractérisés par des sensibilités politiques différentes. Ainsi, nous avons assisté à des réunions publiques dans des arrondissements administrés par :

- Un ou une maire à droite et centre droit : le 5^e, 7^e et le 15^e
- Une maire centriste : le 9^e
- Une maire écologique (majorité municipale) : le 12^e
- Un ou une maire au parti socialiste (majorité municipale) : le 11^e, 13^e, 18^e et 20^e

Les mairies de gauche étant majoritaires à Paris, nous avons *de facto* observé plus de réunions publiques en mairie de gauche que de droite.

Les élus étaient accompagnés par des services de la ville notamment le service d'urbanisme pour répondre aux interventions.

En effet, les réponses ont été assurées par les élus des arrondissements particulièrement les maires, des élus de la mairie centrale, Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, Anouch Toranian, adjointe à la maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public, Anne-Claire Boux, adjointe à la maire de Paris en charge de la politique de la ville, à la santé publique et environnementale ou encore Jacques Baudrier, adjoint à la mairie de Paris en charge des travaux publics, de la transition écologique du bâti et du logement. Le conseiller d'Emmanuel Grégoire en charge de la révision du PLU, Charles-Antoine Depardon, a également activement participé à répondre aux interrogations et interpellations des habitants ou, parfois, des maires d'arrondissement dans les situations d'opposition politique. Le directeur à l'urbanisme à la ville de Paris, Stéphane Leclerc ou la directrice adjointe à l'urbanisme, Caroline Haas (aujourd'hui directrice des constructions publiques et de l'architecture à la ville de Paris) ont également alimenté les réponses.

Pour restituer les réponses, nous avons effectué un travail de catégorisation en plusieurs thématiques de façon à comparer les thématiques abordées par les participants et celles évoquées par les techniciens et les élus pour qualifier la continuité entre les interventions des habitants et les réactions des élus et des services.

3.1. Analyse des réactions : recours à la théorisation ancrée

En nous appuyant sur la grille de Nez (2011), nous avons retranscrit les réactions des élus et des services de la ville aux interventions des habitants pendant les 9 réunions publiques observées.

Les élus et services ont réagi sur les enjeux de gouvernance en ciblant les attentes de la concertation et les liens entre les différents groupes politiques, les enjeux de logistique en appuyant sur les enjeux d'accessibilité, d'espace public, ou encore de stockage des marchandises. Ils ont notamment réagi en évoquant les différentes OAP thématiques prévues dans l'avant-projet, à savoir l'OAP Espace public et lien métropolitain. Les enjeux relatifs aux commerces, aux artisans, à la préservation du patrimoine, du paysager, à la gestion de l'eau de la biodiversité ou encore aux conditions des logements et à la transformation des bureaux ont également alimenté les réponses des élus et des services.

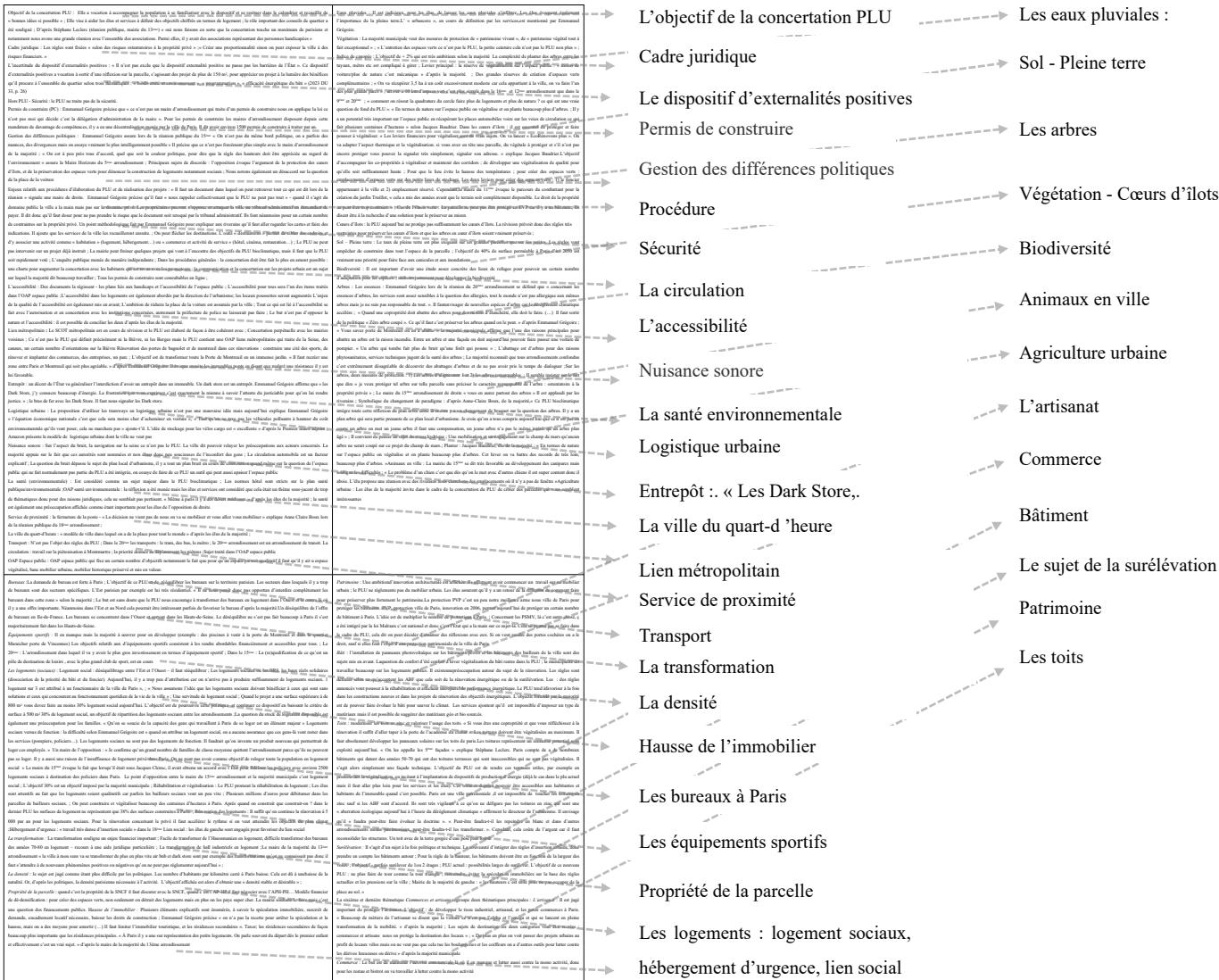
Catégorisation, mise en relation et intégration

Une fois retranscrites, ces réactions ont été analysées et catégorisées en s'inspirant des étapes de la théorisation ancrée. Nous avons choisi cette méthode pour rester le plus fidèle possible au corpus de données. L'objectif est de définir les principales thématiques abordées par les élus et les services pour apprécier la continuité des échanges et la qualité du format de ces réunions, avec un temps question et un temps réponse, pour assurer la cohérence des échanges.

Les réactions des élus et services ont ainsi été retranscrites en 38 catégories (*Cf. Figure 30*). Les 38 catégories retranscrites dans la figure 30 traitent d'un plus grand nombre de sujets que les 27 catégories formées à partir des interventions des habitants. Les élus et services évoquaient notamment davantage le cadre juridique et réglementaire du PLU et ajoutaient également des précisions sur les nouveaux éléments intégrés dans le PLU comme notamment le système d'externalités positives. Les élus et agents de la ville mentionnaient également plus de mots techniques pour qualifier certains faits urbains comme les enjeux de propriété de la parcelle ou encore de l'évolution des cœurs d'îlots (*Cf. Figure 30*).

Fidèle aux étapes de la théorisation ancrée, nous avons ensuite intégré ces catégories dans des catégories plus larges que nous avons ensuite mises en relation les unes avec les autres en fonction de leur degré de ressemblance (*Cf. Figure 31*). Ainsi, par exemple les catégories de circulation, d'accessibilité et de logistique urbaine ont été regroupées dans une même grande catégorie appelée « Espace (semi)public, circulation et logistique urbaine » ou encore les catégories eaux pluviales, biodiversité et animaux en ville ont été regroupées dans une grande catégorie nommée « Eau et nature en ville ».

Figure 30. Codification des réponses, émergence de 38 catégories



Source : A. Dakouré, 2024

Figure 31. Mise en relation et intégration des catégories

Espace (semi) public, circulation et logistique urbaine

La circulation, L'accessibilité, Entrepôt , Logistique urbaine

.. « Les Dark Store., Service de proximité, Nuisance sonore, Lien métropolitain, La santé environnementale, ville du quart-d 'heure, Transport

Commerces et artisans

Architecture et patrimoine
Bâtiment, Le sujet de la surélévation, Patrimoine, les toits

Enjeu de gouvernance :

L'objectif de la concertation PLU , Cadre juridique , Permis de construire, Procédure Gestion des différences politiques, Le dispositif d'externalités positives , Sécurité

Eau et nature en ville

Les eaux pluviales : mieux de les laisser s'infiltrer; l'urbascore et la pleine terre , Sol - Pleine terre, Végétation Coeurs d'îlots; Arbres, Biodiversité, Animaux en ville et Agriculture urbaine

Parcellaire privé et équipements : Hausse de l'immobilier, Les bureaux à Pari, Les équipements sportifs, Les logements : logement sociaux, hébergement d'urgence, lien social , Propriété de la parcelle, La transformation , la densité

Source : A.Dakouré, 2024

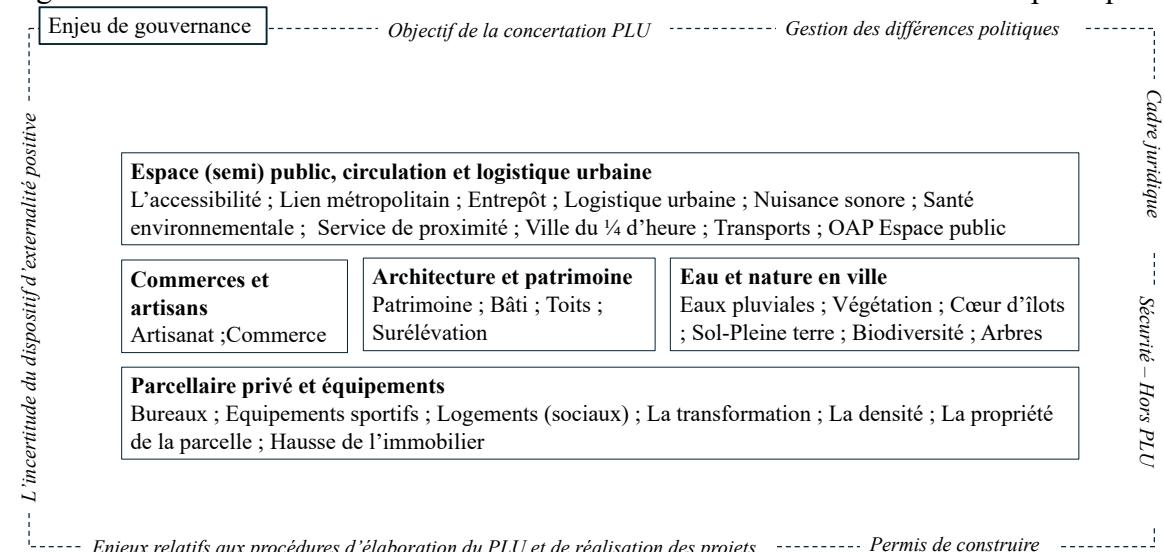
Après avoir mis en relation et intégrées ces grandes catégories, nous avons proposé une modélisation des réactions des élus et des services de la ville en réunion publique dans le cadre de la révision du PLU (*Cf. Figure 32*).

Modélisation

Les enjeux de la gouvernance sont considérés comme structurants car le cadre juridique, la question de l'instruction du permis de construire ou encore les objectifs de la concertation sont des enjeux qui structurent et influencent toutes les autres catégories dans le cadre d'une révision de PLU.

Cette modélisation est donc composée d'une catégorie structurante qui traite des enjeux de procédure juridique, de gestion et de politique et de 5 catégories au centre qui regroupent les dimensions sociale, économique, environnementale et logistique de la ville (*Cf. Figure 32*).

Figure 32. Modélisation des réactions des élus et services de la ville en réunion publique



Source : A.Dakouré, 2024

La modélisation des réactions des élus et services de la ville en réunion publique (*Cf. Figure 32*) retrace les enjeux d'adaptation de la ville. En effet, nous avons retrouvé, dans cette modélisation, les pierres angulaires de la ville durable. Ont été évoqués les enjeux de gouvernance, les enjeux relatifs à l'eau et à la nature en ville, et les enjeux socio-économiques de l'activité commerçantes, artisanales et du logement.

Dans cette section, nous avons présenté et analysé les réactions des élus et services lors des réunions. De nombreuses thématiques ont été abordées dans les réactions allant des enjeux de

la concertation à la gestion des eaux pluviales en passant par les contraintes d'accessibilité, de logement et d'intégration de la nature en ville. Mais ces réactions étaient-elles cohérentes avec les interventions des habitants ou les réactions se sont concentrées sur des thématiques décalées, plus techniques, juridiques ou politiques ? Les modalités d'échange en réunion publique ont-elles permis une continuité dans les échanges ? La durée entre les interventions et les réponses a-t-elle participé à rompre le dialogue ?

Pour répondre à ces interrogations et évaluer le chemin des contributions, nous allons dans la prochaine section comparer les thématiques abordées par les habitants lors des réunions publiques aux thématiques évoquées par les élus et services. Ainsi, ayant modélisé les réponses des praticiens et élus, nous allons comparer la modélisation ancrée des interventions de la population (*Cf. Figure 29*) et la modélisation des réponses des élus (*Cf. Figure 32*) dans la section suivante (3.2).

3.2. Modélisation des réponses versus modélisation des interventions en réunion publique : analyse de la continuité de l'échange

Plusieurs sujets ont été abordés par les habitants lors de ces 9 réunions publiques comme nous l'avons vu précédemment.

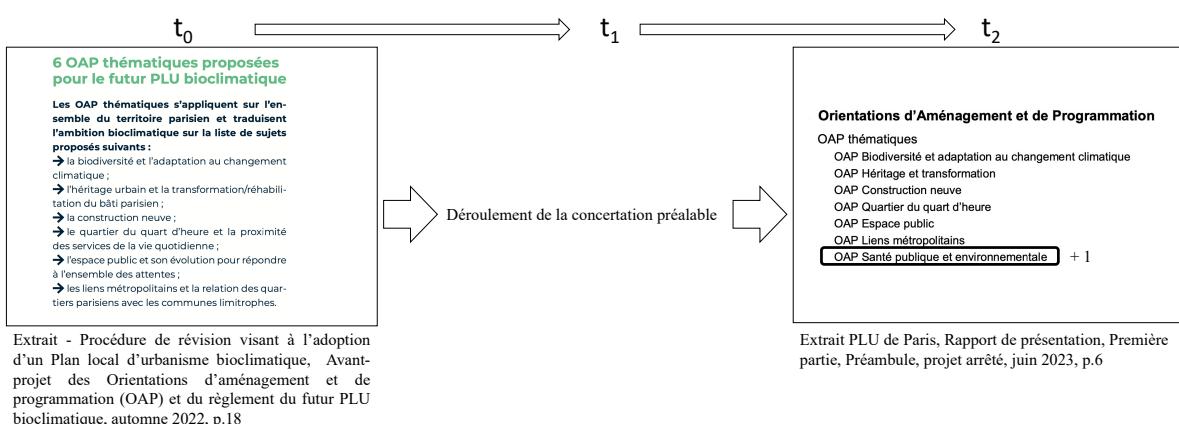
Concernant les enjeux de gouvernance, les publics mobilisés ont mis en avant le besoin d'information et d'outils pour comprendre le document. La préoccupation de l'inclusivité et le désir de dialogue avec les pouvoirs publics ont également été posés. En réaction, les praticiens et politiques ont souligné les contraintes relatives au cadre juridique et les limites de la procédure. La direction d'urbanisme a réagi sur l'inclusivité en assurant avoir cherché à inclure le plus de monde possible. Les élus ont expliqué que la concertation visait à accompagner la population à se familiariser avec le dispositif, à se resituer dans le calendrier et à recueillir de bonnes idées. Ils ont également précisé que la concertation avait vocation à aider à définir des objectifs chiffrés concernant par exemple les logements. Ils ont aussi souligné le rôle important des conseils de quartier dans cet exercice participatif. Cependant, les efforts pédagogiques pour accompagner au mieux les publics à saisir les enjeux du PLU, qui est un document très technique, n'ont pas été observés lors de ces réunions publiques qui ne pouvaient durer plus de deux heures pour des questions de logistique.

Les différents publics mobilisés ont été systématiquement dirigés vers les pages internet *idee.paris.fr* ou *paris.fr* pour en savoir davantage. Il n'y a pas eu de stratégie de sensibilisation au PLU sur le long terme explicité.

Sur ce point, les réactions ont été cohérentes avec les interventions des habitants. Cependant, l'effort d'inclusivité qui entend intégrer les publics non-experts le plus largement possible et l'objectif d'accompagnement mis en avant par les élus et les services n'a pas été traduit par une campagne de sensibilisation de long terme sur les enjeux du PLU auprès de la population parisienne le plus largement possible. L'effort d'inclusivité et l'objectif d'accompagnement évoqués par les élus de la majorité et le service d'urbanisme ont davantage été des efforts ciblés sur des publics en particulier notamment dans les QPV, dans les écoles ou encore dans les conseils de quartier qu'une recherche large de publics non-experts.

A l'inverse, les interventions qui ont porté sur la santé environnementale ont influencé les réactions, les actions et décisions qui ont suivi. En effet, les élus affichaient, dans leur discours, une forte ambition en termes de santé environnementale. Après avoir hésité à créer une OAP *ad hoc*, les services de la ville et les élus ont élaboré cette OAP santé environnementale à la suite de la concertation. Cet élément n'était pas présent dans l'avant-projet soumis à la concertation et est apparu après la concertation et la mobilisation des publics (*Cf. Figure 33*). L'apport de la concertation et la prise en compte de l'intervention d'un habitant en réunion publique est ici clair.

Figure 33. Avant – Après concertation : ajout de l'OAP santé environnementale



Source : A. Dakouré, 2024

Les nuisances sonores, une thématique étroitement liée à la santé environnementale, ont été l'une des préoccupations les plus importantes pour les publics mobilisés. Les élus et services ont répondu qu'un plan bruit était en cours d'élaboration. Ils ont ajouté que même si le bruit

était un sujet qui dépassent le PLU, car l'enjeu relève de l'espace public, il était quand même intégré dans le PLU. En effet, le PLU intègre une OAP Espace public. Il est notamment écrit dans la partie « justification des choix » du rapport de présentation que l'une des raisons de l'OAP Espace public est de « *limiter le bruit réfracté par les espaces publics* » (PLU de Paris, Rapport de présentation, Justification des choix, projet arrêté, juin 2023, p. 50). Les nuisances atmosphériques également liées à l'automobile sont traitées par cette OAP qui vise à « *accroître ou améliorer la part de l'espace public dédiée aux mobilités actives, telles que le vélo (...) Faire évoluer l'offre de stationnement au profit des mobilités décarbonées et actives* » (PLU de Paris, Rapport de présentation, Justification des choix, projet arrêté, juin 2023, p. 50). Cette OAP a également pour vocation d'agir sur l'accessibilité aux espaces publics.

Les enjeux de circulation et connectivité avec les communes voisines qui composent, avec la capitale, la métropole du Grand Paris, ont également été avancés par la population et traités dans une OAP singulière, l'OAP liens métropolitains. Les élus ont répondu être en perpétuelle concertation avec les mairies voisines. Ainsi, sur ces thématiques, les inquiétudes exprimées par les habitants convergeaient avec le travail effectué par les services et les élus.

Cette convergence des préoccupations entre habitants et élus s'est aussi reflétée sur la question de l'écosystème urbain de qualité qui est adressée par l'OAP biodiversité et adaptation au changement climatique. Les élus ont répondu en évoquant les externalités positives. Il est possible de lire dans la version du règlement arrêté en juin 2023 « *l'apport des externalités positives des projets est pris en compte par référence à une série de critères de performance énoncés ci-après, regroupés suivant les thématiques de la biodiversité et de l'environnement, de la programmation, de l'efficacité énergétique et de la sobriété.* » (PLU de Paris, Tome 1, Projet arrêté— Délibération du Conseil du Paris 2023 DU 33 – 5-9 juin 2023, p. 110). Les services et praticiens ont répondu vouloir, intégrer davantage de végétation, préserver au mieux la biodiversité, les cœurs d'îlots et les arbres présents sur les espaces privés et publics. Ils ont envisagé notamment de protéger les arbres remarquables et les arbres d'alignement. Ainsi, les préoccupations manifestées par les habitants ont convergé avec les engagements pris par les élus en séance publique. Cependant, il est essentiel que, sur ce point, les habitants voient également, par la suite, les effets de ces engagements.

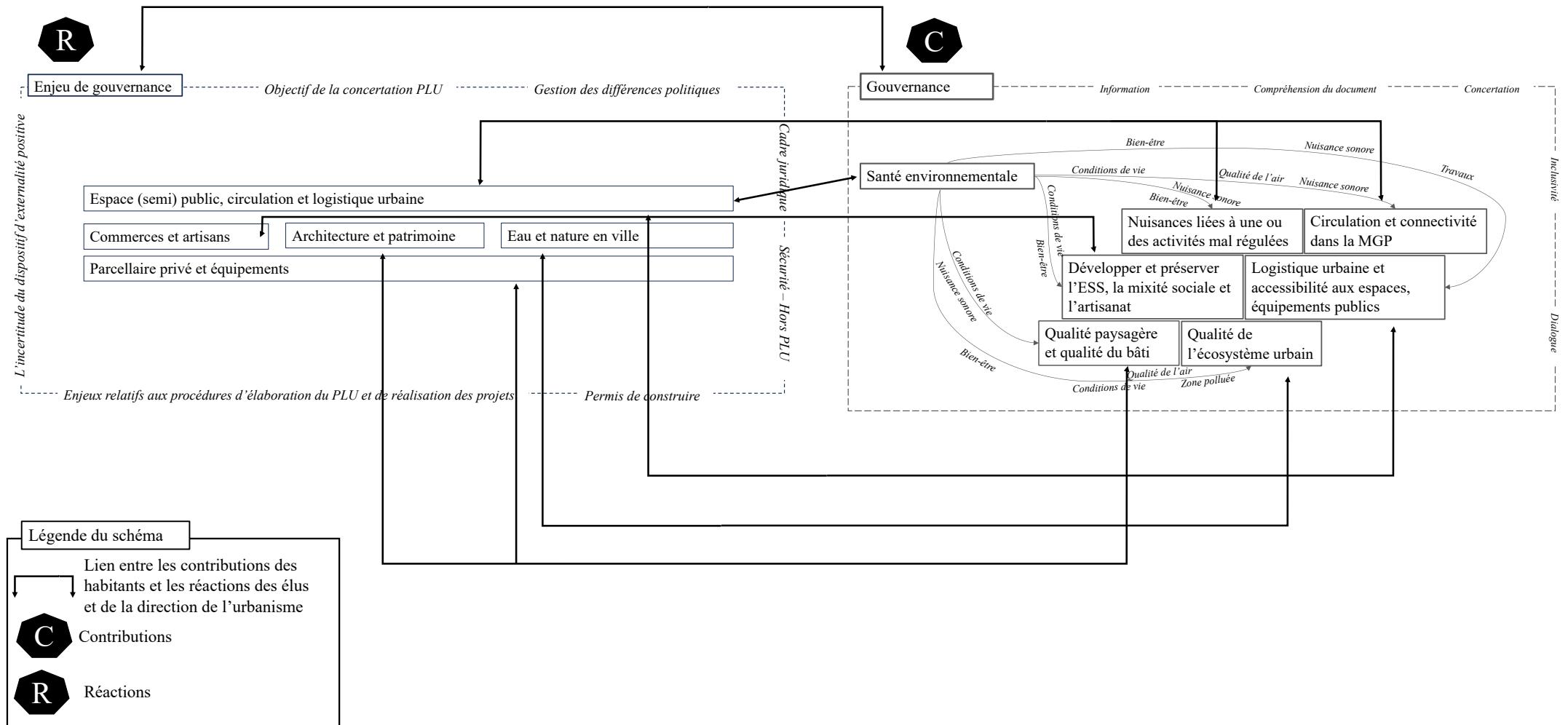
En plus de la qualité de l'écosystème urbain, la qualité paysagère et la qualité du bâti ont été des enjeux mis en avant par les publics mobilisés. Les élus et services ont répondu en évoquant la règle des hauteurs ainsi que le changement de paradigme concernant les

constructions neuves qui ne permettront plus la construction de tour comme la tour triangle. Cette vision participe au récit de « rendre la densité désirable » (Propos tenu par Charles-Antoine Depardon, conseillé du Maire adjoint à l'urbanisme, en Réunion publique, mairie du 5^{ème} arrondissement). Ce récit est également étroitement lié à l'accès au logement. Sur ce thème, les élus ont répondu que des mesures contre la hausse de l'immobilier pour garantir une mixité sociale été envisagées. Ils ont aussi évoqué l'ambition de transformer certains bâtiments de bureaux en logement. Sans détériorer l'activité artisanale et celle des petits commerçants qui est apparue comme centrale pour les habitants et que les élus ont dit vouloir protéger avec ce PLU. Ainsi, les réactions des élus et conseillers relatives à la protection du paysage de la ville et de l'activité par exemple artisanale à Paris ont bien rencontré les préoccupations exprimées par les habitants.

Les thématiques abordées par les habitants ont convergé majoritairement avec les réflexions menées par les élus en collaboration avec les services de la ville notamment d'urbanisme. Cependant, le doute autour de la décision, la cohérence entre le discours et les actions perdurent ce qui n'a pas permis aux habitants de voir les apports de leur contribution comme l'OAP santé environnementale qui est, en partie, issue des habitants et de la concertation.

Pour visualiser le lien entre les contributions des publics mobilisés et les réactions des élus et services de la ville, nous proposons une comparaison des modélisations (*Cf. Figure 34*).

Figure 34. Modélisation de la continuité des échanges lors des 9 réunions publiques étudiées



Source : A. Dakouré, 2024

Nous voyons que conformément à ce qui est détaillé précédemment, les deux modélisations présentent des thématiques convergentes et complémentaires. Nous constatons alors que chaque grande thématique élaborée à partir des contributions de la population trouve une thématique « miroir » dans les réactions. À titre d'exemple la catégorie « qualité paysagère et qualité du bâti » issue des interventions des habitants converge avec la catégorie « Architecture et patrimoine » issue des réponses des élus. Cependant, cela ne signifie pas que chaque participante ou participant a obtenu une réponse exhaustive ou satisfaisante à son interrogation. Il s'agit d'une modélisation fidèle aux données mais qui présente une vision agrégée. Il est donc possible que les participants aient posé des questions précises sans avoir eu l'impression d'obtenir une réponse adaptée. Toutefois, la complémentarité entre ces deux modélisations suggère que les habitants, qui sont intervenus, ont pu obtenir des éléments de réponses liés à la thématique qu'ils ont souhaité aborder.

Cependant, cela ne signifie pas que toutes les contributions sont considérées ni que les publics présents se sont sentis écoutés. Ce résultat signifie simplement que la modélisation des interventions des publics et la modélisation des réactions des politiques et des services démontrent une cohérence générale entre les interventions des habitants et les réactions des services et élus. Ainsi, cette cohérence entre les échanges n'assure pas aux habitants une cohérence entre les discours des élus et les actes qui suivront. Nous notons donc une continuité dans les échanges qui traduit une influence du public sur les échanges, mais ne signifie pas nécessaire une influence des publics sur la prise de décision.

Pour compléter notre analyse, nous allons maintenant analyser les chances qu'une contribution soit considérée par les décideurs en fonction du cadre juridique et politique.

3.3. Échelle d'évaluation des contributions : résultat d'un travail empirique

Selon les éléments avancés, une contribution a plus ou moins de chance d'être considérée par les services de la ville et les élus. Seulement, les critères de sélection ne sont pas clairement présentés aux publics mobilisés.

Comme Sherry R. Arnstein le signale « *en général, peu ou pas de réflexion sur la manière de garantir la continuité de la participation des citoyens pendant la phase de mise en œuvre. (...) [que] peu de mécanismes ont été élaborées (...) pour assurer que les citoyens exercent une certaine influence* » (Arnstein, 1969, p. 221, traduction libre). Cette remarque, formulée en 1969, est toujours d'actualité. Pour lever un peu ce brouillard autour de la décision, nous allons nous appuyer sur les spécificités du PLU et sur les réactions des élus et services pour proposer une échelle de la considération des contributions (*Cf. Tableau 14*).

Il nous est apparu judicieux d'intégrer la représentation des acteurs interrogés dans cette échelle car la sélection des contributions est issue de la coordination entre ces différents acteurs et de leur représentation. Rappelons que l'évaluation des contributions est également contrainte par le cadre juridique que nous avons donc intégré.

Tableau 14. Échelle de la considération des contributions à partir des réactions en réunion publique et des spécificités du PLU

La possibilité que la contribution soit considérée est...	
Faible	Forte
N'aide pas à définir des objectifs chiffrés	Aide à définir les objectifs chiffrés
Ne permet de faire des indications sur la carte	Permet de faire des indications sur la carte
N'aide à flécher une destination	Aide à flécher une destination
Demande de garder les Dark store	Signale les Dark store
Demande de ne pas adapter la logistique	Apporte des propositions de logistique comme l'idée de stockage pour les vélos cargos
N'aborde pas la question du confort d'été et d'hiver	Aborde la question du confort d'été et d'hiver
Demande de ne pas favoriser une politique de végétalisation du bâti	Évoque la végétalisation du bâti
Demande d'imposer un type de matériaux	Demande de suggérer un type de matériaux
Incite à ne pas essayer d'utiliser les toitures	Incite à rendre les toitures utiles
Aborde le sujet de la sécurité	Evite le sujet de la sécurité
Porte préjudice à la propriété privée	Prend en compte le droit à la propriété privée
Concerne un projet déjà instruit	Concerne un projet qui n'est pas encore instruit
N'est pas cohérent avec le SCoT Métropolitain	Prend en compte la cohérence avec le SCoT Métropolitain
Propose une réglementation sur la Bièvre ou les Berges	Ne concerne pas la Bièvre ou les Berges
Aborde la navigation sur la Seine	Ne mentionne pas les enjeux de navigation sur la Seine
Concerne la fermeture de la poste	Concerne les décisions de la ville
Aborde les transports	Aborde les enjeux de place de stationnements sur les terrains privés
Évoque l'entretien des espaces verts	Évoque les espaces verts à protéger
Mentionne la Petite ceinture	Concerne l'espace privé parisien
Demande de classer une parcelle avec un bâtiment en EVP	Demande de classer une parcelle avec une surface de pleine terre majoritaire en EVP
Souhaite protéger un arbre sans préciser son caractère remarquable	Souhaite protéger un arbre en précisant son caractère remarquable
Concerne le mobilier urbain	Ne concerne pas le mobilier urbain
Cible des bâtiments pour des PSMV	Cible des bâtiments pour des PVP
Demande à retirer les toitures en zinc dans des arrondissements patrimoniaux	Demande à transformer les toitures en zinc dans des arrondissements non patrimoniaux sous réserve d'avoir l'accord des ABF
Dénonce le bruit de certaines activités	Propose des destinations
Faible	Forte

N'aide pas à définir des objectifs chiffrés	Aide à définir les objectifs chiffrés
Ne permet de faire des indications sur la carte	Permet de faire des indications sur la carte
N'aide à flécher une destination	Aide à flécher une destination

Source : A. Dakouré, 2024

L'échelle de la considération des contributions (*Cf.* Tableau 14) est composée de 25 critères définis dans le cadre de cette thèse à partir des réactions des élus et services en réunion publique. Nous observons que les différences entre une possibilité faible et forte qu'une contribution soit prises en compte peuvent paraître fines pour un non expert (*Cf.* Tableau 14). Par exemple une contribution, qui « demande d'imposer un type de matériaux », a une chance faible d'être prise en compte alors qu'une contribution qui « demande de suggérer un type de matériaux » a une chance plus importante d'être prise en compte. La différence paraît alors très fine. Cela démontre la dimension juridique, technique et stricte du document entre ce qu'il peut ou ne peut pas contenir. En effet, toute règle doit être fondée en droit et ne doit porter atteinte au droit de la propriété privée protégée en France par la constitution.

Pour avoir connaissance de ces détails et de ces subtilités, il est nécessaire d'être sensibilisé à ce qu'est un PLU. Or, comme l'explique un acteur interrogé dans le cadre de cette thèse, il manque de « culture » populaire autour du PLU et de ce qu'il permet.

La transparence de la continuité de la participation passe donc par un effort pédagogique plus important pour permettre aux habitants de placer leur contribution selon leur chance d'être prises en compte.

Les services peuvent également faire le choix de traduire une contribution en un langage plus adapté au PLU. Par exemple, dans le 7^e arrondissement, une intervention dénonce le trafic des deux roues à Paris. Il ne s'agit pas d'un sujet PLU, la chance d'être considérée est donc, à première vue, faible. Néanmoins, il est possible de traduire cette contribution en suggérant de réduire le nombre de stationnement des deux roues dans l'espace privé. Une contribution formulée ainsi a plus de chance d'être considérée.

Ainsi, bien que les services et élus soient contraints par la dimension juridique du PLU pour intégrer les avis des publics, ils sont libres d'informer les habitants des enjeux du PLU et de considérer, *a minima* de façon globale, les sensibilités exprimées par les habitants.

C'est pourquoi dans la section suivante, nous allons étudier, la façon avec laquelle les agents et élus qui ont travaillé sur le PLU se représentent la continuité de la participation pour mieux comprendre la façon avec laquelle les contributions sont perçues et utilisées.

4. La carte agrégée concernant la continuité de la participation

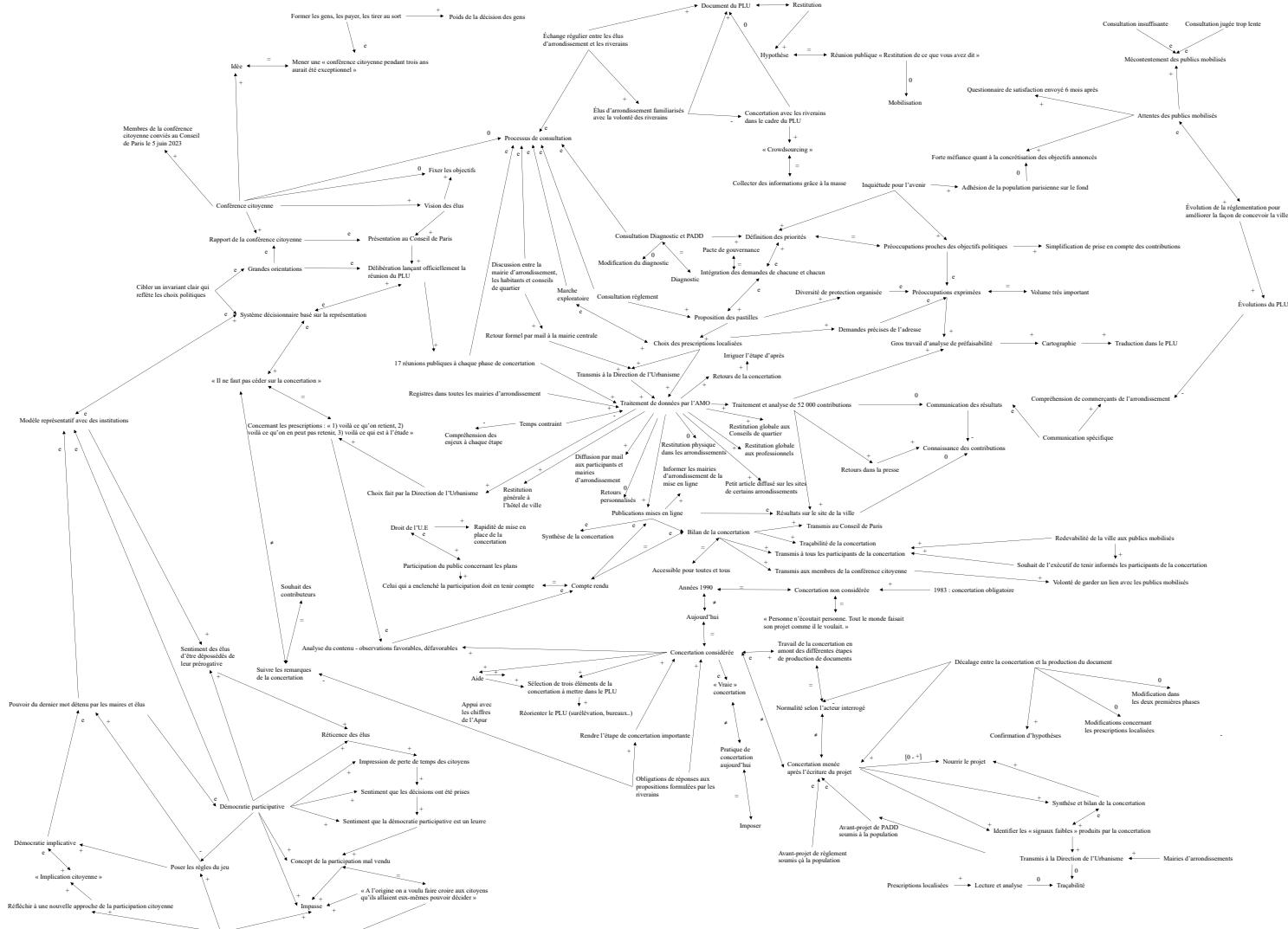
Pour identifier les liens que les acteurs interrogés font entre les contributions, le cadre juridico-administratif du PLU, la volonté politique et la prise de décision, nous avons eu recours une nouvelle fois, à l'outil de carte cognitive.

Une première lecture des entretiens nous a permis de cibler les éléments mentionnés par les acteurs qui peuvent être intégrés dans la catégorie de la *continuité de la participation*.

Sur les 37 individus interrogés, 27 ont évoqué des éléments qui ont trait à la continuité de la participation. Ainsi, 27 cartes cognitives individuelles ont été agrégées en une grande carte cognitive suivant la même méthode que celle exposée dans les chapitres précédents (Figure 8). Les liens d'influence ont donc été codés de la même manière que précédemment (*Cf. Figure 10, chapitre 2*). Ce travail de codification nous a conduit à élaborer la carte agrégée présentée dans la section suivante.

4.1. Carte agrégée : des représentations concentrées autour du traitement des données, de la qualité de la concertation et du bilan de la concertation

Figure 35. La carte agrégée de la continuité de la participation



Source : A. Dakouré, 2024

Cette carte étant illisible à l'œil nu, un travail d'analyse nous a permis de divulguer des clefs de lecture et ainsi faciliter la compréhension de la carte.

La différenciation de la carte et la centralité

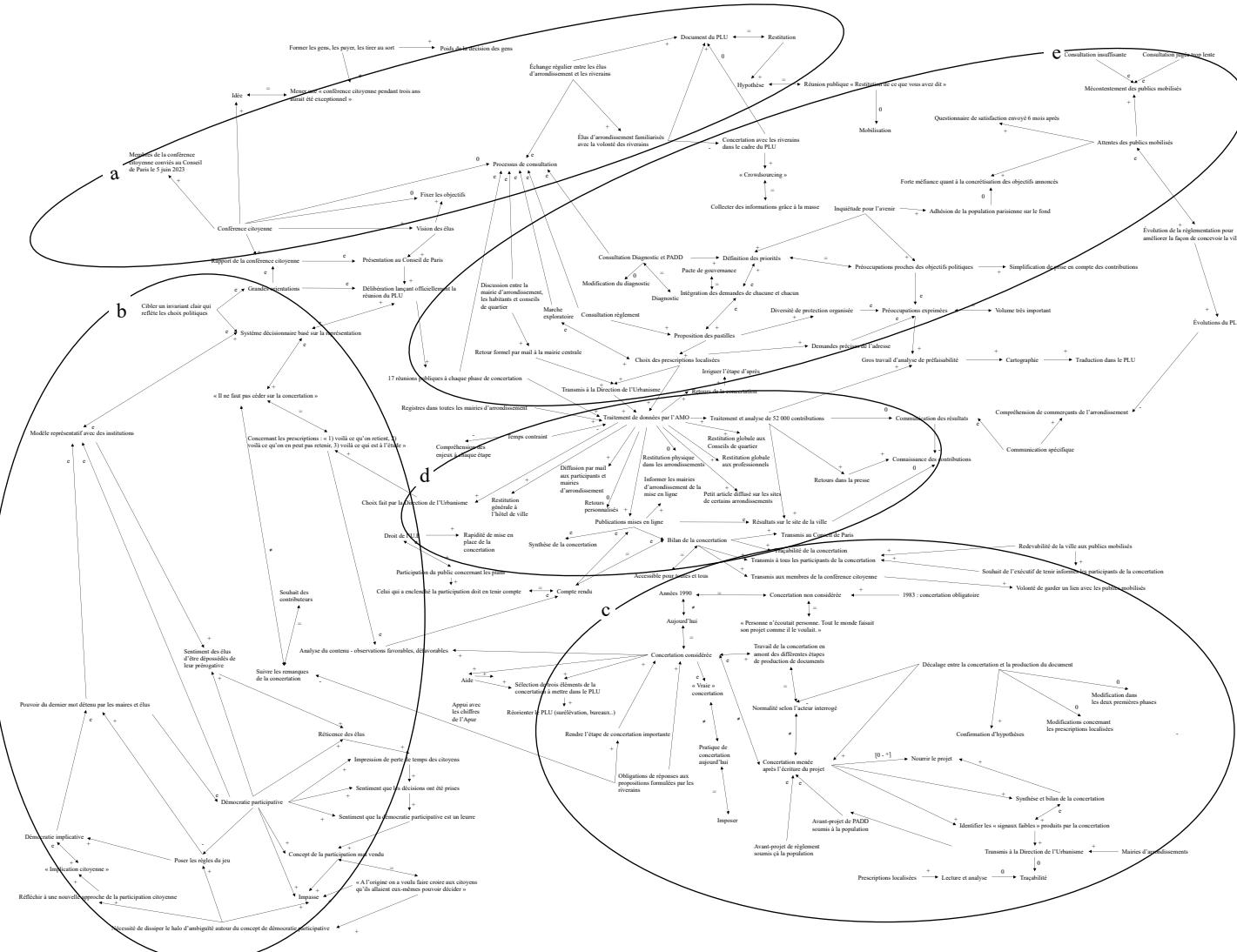
La première étape de l'analyse consiste à identifier les concepts clefs. Pour cela, nous avons calculé la complexité et de la centralité de la carte (*Cf. Figure 35*). Comme cela a été expliqué précédemment, cette méthode permet de cerner le nombre de liens entre les concepts et les groupes (*Cf. Tableau 7 chapitre 2*).

Nous obtenons une carte agrégée qui a trait à la continuité de la participation qui compte 148 concepts et 194 liens.

Il s'agit d'une carte compacte et peu différenciée car le nombre de groupes est peu élevé. Ce qui signifie que la carte n'est pas dispersée en plusieurs petites centralités. Les liens sont concentrés dans 5 groupes principaux (*Cf. Figure 36*).

Le premier groupe a trait aux modalités de la participation (groupe a). Le deuxième concerne le concept de démocratie participative et ses limites (groupe b). Le troisième s'intéresse à l'incohérence entre le calendrier de la conception et de la concertation (groupe c). Le quatrième se concentre sur le traitement de contributions (groupe d) et enfin le quatrième est relatif à l'attente des publics (groupe e).

Figure 36. Une carte peu différenciée à 5 groupes

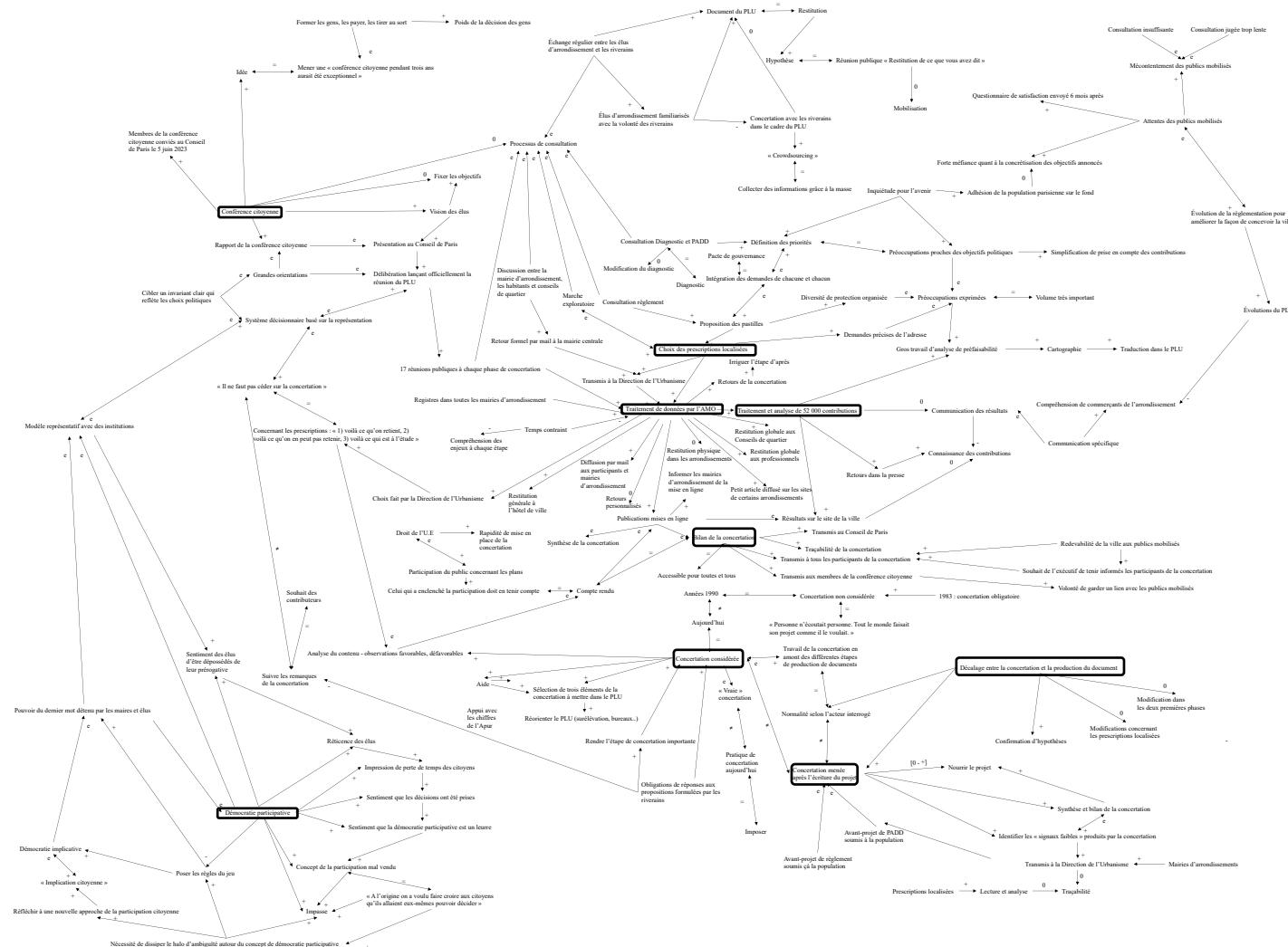


Source : A. Dakouré, 2024

Ne présentant que 5 groupes, la carte est un peu différenciée. Ce qui signifie que les représentations des acteurs ainsi agrégées sont centrées sur un nombre limité de concepts (*Cf.* Figure 37). En effet, la densité de la carte est de 1,3 et l'intensité relationnelle est de 0,01 (=194/10 878). La carte est donc concentrée autour d'un petit nombre de concepts centraux. Nous avons donc cherché à déterminer quels étaient les facteurs qui influencent les concepts centraux de la carte.

Pour cela nous avons identifié quatre éléments, les concepts centraux de la carte, les facteurs influencés et influençant, les facteurs qui agissent positivement et enfin les facteurs qui agissent négativement.

Figure 37. La centralité simple de la carte, les concepts centraux



Source : A. Dakouré, 2024

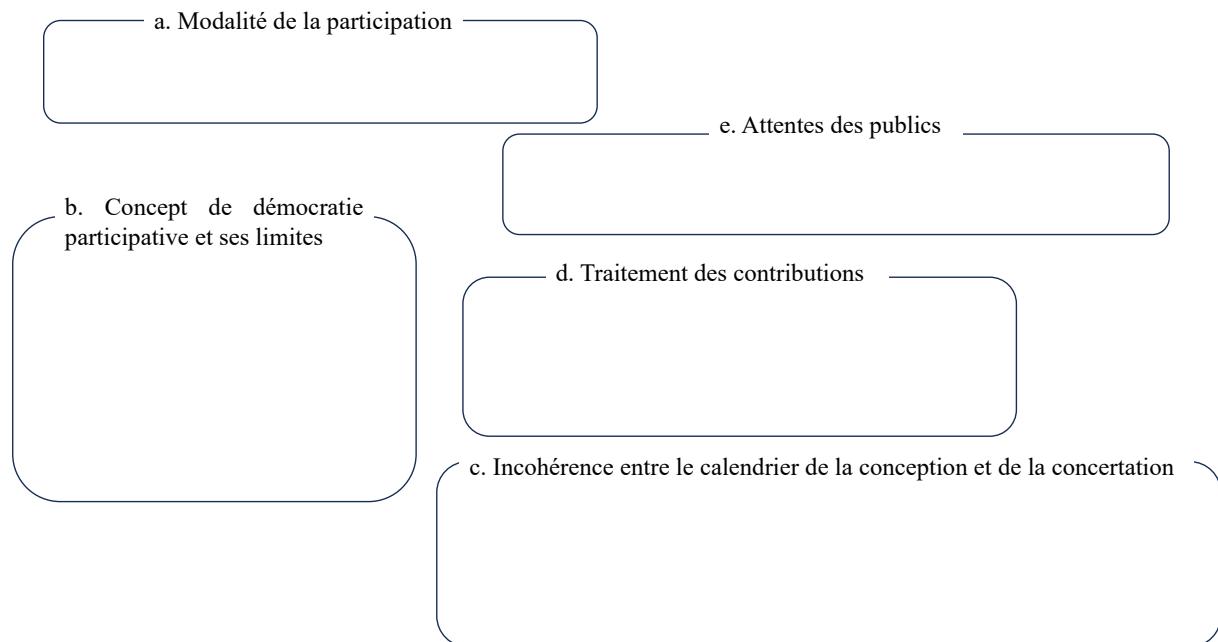
Nous obtenons une carte agrégée comprenant 9 concepts centraux (encadrés sur la carte Figure 37). Le premier concerne la « conférence citoyenne », le deuxième la « Démocratie participative », le troisième « la concertation considérée » et la quatrième la « concertation menée après l'écriture du projet ». La cinquième met en avant « le décalage entre la concertation et la production du document ». La sixième cible les « choix des prescriptions localisées », la septième le « traitement de données par l'AMO », la huitième le « traitement et analyse de 52 000 contributions » et enfin la neuvième est relative au « bilan de la concertation ».

Ces 9 concepts centraux sont distribués dans les 5 groupes identifiés précédemment. Cette distribution facilite le travail de synthétisation de la carte présenté dans la section suivante.

4.2. Synthétisation de la carte de la continuité de la participation : plutôt une consultation qu'une concertation

De façon à rendre le message de la carte plus clair, nous avons procédé à une synthétisation de cette carte en nous appuyant sur les groupes et concepts centraux (*Cf. Figure 38*).

Figure 38. Carte synthétisée autour des groupes et concepts centraux



Source : A. Dakouré, 2024

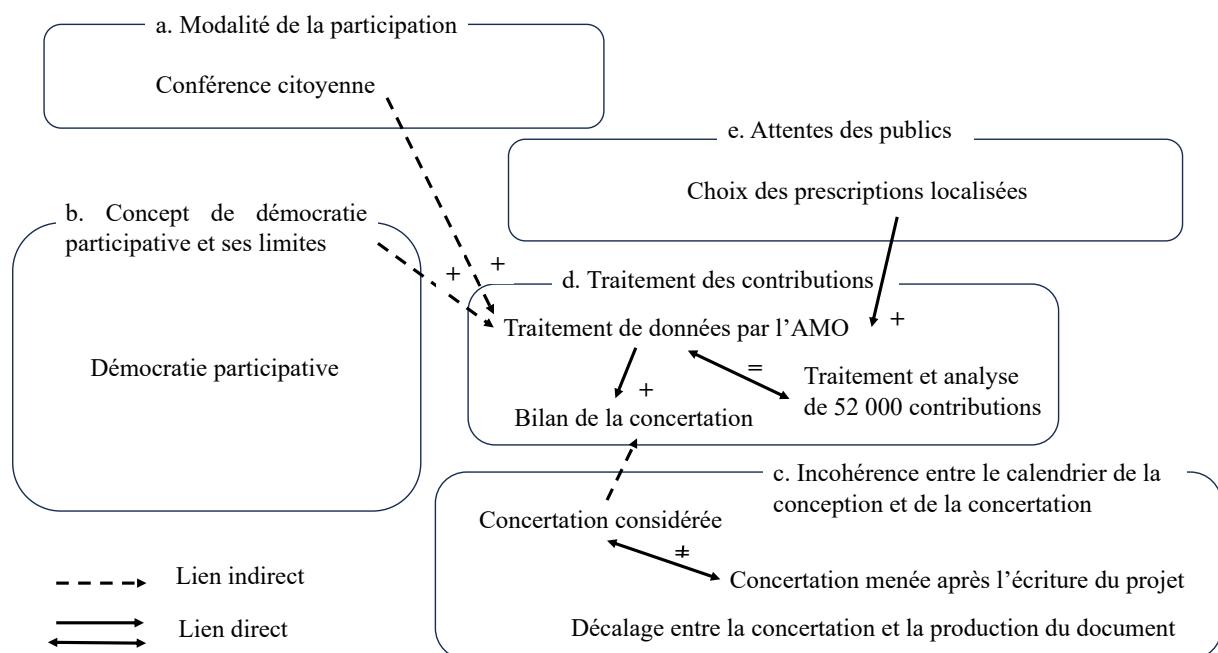
Pour compléter cette carte, nous avons identifié la nature de ces concepts et le rôle qu'ils jouent dans les modalités de participation selon la représentation des acteurs (*Cf. Figure 39*). Ainsi, nous avons constaté que le concept « Conférence citoyenne » influence à la fois positivement et négativement.

Le groupe « Traitement des contributions » apparaît comme étant le plus central de la carte sur la continuité de la participation (*Cf. Figure 39*).

À partir de ces résultats, nous avons compris que la « Conférence citoyenne » agit positivement sur le lancement du PLU et sur les orientations politiques, et donc influence indirectement les critères de « Traitement de données par l'AMO ». Le « Concept de démocratie participative », qui pour certains est mal présenté car le système de démocratie représentative veut que la décision reste dans les mains des élus, oriente indirectement positivement le « Traitement de données par l'AMO ». En effet, sans participation, il n'y a pas de données à traiter.

Le « Traitement de données par l'AMO » influence lui positivement le bilan de la concertation intégré dans le PLU. Ce bilan est marqué positivement par le fait que la concertation soit, pour certains acteurs, considérée en comparaison à la situation de la fin des années 1990. Cependant, il apparaît que les « Incohérences entre le calendrier de la conception et de la concertation » ne reflètent pas une tendance de « Concertation considérée ». Le fait que la concertation [soit] menée après l'écriture du projet traduit davantage une consultation qu'une concertation considérée. Pourtant l'un des objectifs du PLU est d'associer au mieux les habitants à la prise de décision.

Figure 39. Carte synthétisée autour des groupes et concepts centraux avec les liens d'influence



Source : A. Dakouré, 2024

Il est alors indispensable d'intégrer une multitude d'acteurs, y compris les communautés locales, le plus tôt possible dans le processus de décision.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre avait pour objectif d'étudier les contributions des publics mobilisés lors des différentes phases de concertation dans le cadre de la révision du PLU et d'identifier la continuité de la participation. Dans le cadre de cette thèse, nous avons définis la continuité de la participation comme étant à la fois la cohérence des échanges entre habitants et élus et l'influence que les contributions des habitants ont eu sur les décisions relatives à l'évolution de leur cadre de vie.

Nous avons mis en évidence que lors de la concertation dans le cadre de la révision du PLU à Paris, les répondants sur la plateforme *idee.paris* ont montré une sensibilité environnementale marquée par un désir de nature. Ainsi, malgré le manque d'espace dans la ville pour construire des logements, la population parisienne n'a pas opposé le logement à la nature. La nature a même été perçue comme un élément améliorant la qualité du logement.

En réunion publique, cette sensibilité environnementale a également été observée. Le travail de modélisation que nous avons fait à partir des interventions des habitants a abordé des enjeux proches du modèle de la ville durable tel qu'il est présenté dans la littérature (Emelianoff, 2007), à savoir agir sur les nuisances, la circulation, la qualité du bâti, la santé environnementale ou encore la qualité de l'écosystème urbaine.

Nos travaux ont révélé que bien que les interventions des habitants aient été proches du modèle de la ville durable défini comme réaliste dans la littérature, les interventions des habitants ne n'ont pas toujours été considérées par les décideurs pour des raisons politiques et juridiques. Cependant, le travail comparatif entre les interventions des publics et les réactions des élus et des services que nous avons mené, a démontré une cohérence générale entre les thématiques abordées par les habitants et celles évoquées par les décideurs dans leur réponse. Nous avons par conséquent noté une continuité dans les échanges qui traduit une influence du public sur les échanges, mais ne signifie pas nécessairement une influence des publics sur la prise de décision.

En effet, l'échelle des chances de considération des contributions que nous avons élaboré dans la cadre de cette thèse démontre le cadre juridique contraint du PLU dans lequel les contributions se sont exprimées et ont été évaluées. Malgré ce cadre contraint, nous avons démontré que le politique, étant en mesure de répondre sur les mêmes thématiques que les habitants, peut décider de traduire les contributions dans un langage plus adapté au PLU. Cela relève de la volonté du politique de considérer le plus possible les intentions et préoccupations des habitants.

Bien qu'ils aient affiché une forte ambition en termes de participation, nous avons montré que l'effort pédagogique nécessaire pour développer une « culture » populaire autour du PLU à Paris, indispensable pour que les contributions soient considérées, n'a pas entièrement été réalisé et que la concertation ayant été menée qu'une fois le projet rédigé en grande partie, il s'agissait davantage d'une consultation.

Conclusion de la première partie

Cette première partie avait pour objectif de démontrer les limites de la participation telle qu'elle est orchestrée par la gouvernance urbaine classique (GUC).

Après avoir détaillé les mécanismes propres à la France et cinq limites de la participation habitante jugées ici fondamentales, nous avons montré dans le premier chapitre que l'évaluation des dispositifs participatifs est un début de solution pour dépasser ces limites.

Nous avons alors proposé alors une grille d'évaluation construite autour de trois principes centraux. Le premier est relatif à l'importance de considérer l'attention des individus comme étant une ressource rare qu'il est nécessaire de solliciter de façon attractive en évitant un vocabulaire inaccessible. Le deuxième principe rappelle la nécessité de faciliter la compréhension du sujet de la concertation et de ses contraintes aux communautés locales. Le troisième soutient qu'il est nécessaire de s'assurer que le dispositif participatif imaginé alimente les trois composantes de l'échelle de l'engagement à savoir la composante motivationnelle (pourquoi s'engager ?), la composante comportementale (comment s'engager ?) et la composante cognitive (pour quelle finalité s'engager ?).

En s'appuyant sur cette nouvelle grille d'évaluation, appelée *EngagePublics*, et les questionnements qu'elle suscite, nous avons évalué la participation des habitants dans le cadre de la gouvernance territoriale classique parisienne.

Nous avons révélé qu'une culture de la consultation très ancrée dans la capitale française constraint les composantes motivationnelle et cognitive de l'engagement.

Les chapitres 2 et 3 ont approfondi certains éléments de cette évaluation en ciblant le cas de la révision du PLU de Paris en cours depuis 2020. Ainsi, nous avons étudié la formation des publics (stratégie d'information et de communication) et l'organisation de la participation des habitants (déroulé des dispositifs, organisation de la prise de parole, continuité de la participation...) dans le cadre de la révision du PLU de Paris de 2020. Nous avons mis en évidence que le vocabulaire utilisé par la ville de Paris ne permet pas d'attirer l'attention des habitants, particulièrement des publics non-experts. En effet, le vocabulaire choisi présente un caractère réglementaire. L'effort pédagogique mis en place par la ville de Paris, nécessaire pour faciliter la compréhension des habitants et, de fait, la formation des publics y compris non experts n'est pas suffisante. Nous avons souligné que les dispositifs participatifs élaborés par la ville nécessitaient une flexibilité d'emploi du temps contraignant fortement la participation. Nous avons révélé qu'à ces contraintes, se sont ajoutés l'incertitude autour de la prise de

décision et de l'utilité de la participation. En effet, nos travaux ont souligné le fait que les habitants n'avaient pas d'idée claire sur la prise en compte de leur contribution, ni si leur démarche servirait concrètement à la révision du PLU, ni comment orienter leur contribution pour qu'elle ait une chance d'être considérée. A cela s'ajoutons que la méfiance des habitants a été amplifiée par le fait que le travail semblait déjà presque abouti avant la concertation. Les « avant-projets » disponibles en ligne étaient des documents déjà complets ou presque. Nous avons ainsi conclu qu'il s'agissait davantage d'une consultation que d'une concertation. Nous avons également révélé que malgré tout, les publics formés et mobilisés à cette occasion ont fait preuve d'une sensibilité écologique singulière et d'une réelle conscience des enjeux de la ville durable qu'il serait sage de prendre en compte et de valoriser à l'heure de la crise écologique.

La partie 1 a donc démontré que la participation des habitants dans le contexte de la GUC à Paris ne permettait pas de lever les limites fondamentales de la participation. Les habitants non experts ne sont pas attirés par des communications réglementaires sur un sujet qu'ils ne connaissent pas et les publics formés, qui pourtant montrent une sensibilité écologique et une responsabilité importante, n'ont pas la garantie d'être écoutés. C'est pourquoi dans la suite de cette thèse, nous allons proposer un nouveau modèle de gouvernance qui s'appuie sur la richesse de la culture habitante et sur la sensibilité écologique des habitants. Ainsi, la partie 2 de notre thèse tente de lever les limites fondamentales de la participation habitante en élaborant un nouveau modèle de gouvernance territoriale intitulée gouvernance écologique urbaine (GEU).

Seconde partie.

La gouvernance écologique urbaine, théorie et application

Introduction de la seconde partie

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la gouvernance urbaine classique à Paris pâtit d'une difficulté à mobiliser de nouveaux publics mais également d'un manque de transparence quant à l'intégration des avis des publics dans le processus de prise de décision.

En effet, le vocabulaire technique utilisé, dans le cadre de la révision du PLU de Paris, pour communiquer auprès des habitants, l'effort pédagogique insuffisant et le manque de transparence relatif à l'utilisation des contributions des habitants ont agi négativement sur la mobilisation des publics selon les experts qui ont travaillé sur le PLU (*Cf. Chapitre 2*).

Or, à l'heure de la crise de la démocratie représentative marquée par de forts taux d'abstention aux élections municipales, le besoin de faire participer de (nouveaux) publics aux affaires publiques est plus présent que jamais. Ce besoin est également mis en avant par la gouvernance climatique internationale (GCI).

La GCI (Bulkeley & Broto, 2013), renforcée par des traités et des accords tels que l'Agenda 21, l'Accord de Paris ou l'Agenda 2030 pour le développement durable, a établi plusieurs objectifs. Parmi ces différents objectifs, retenons les 17 objectifs de développement durable (ODD) signés en 2015. Pour atteindre ces objectifs, la GCI valorise, l'association des communautés locales aux processus décisionnels locaux (Bulkeley & Broto, 2013). Cela car les habitants sont considérés comme des experts du lieu dans lequel ils vivent et des ressources qu'ils utilisent (Nez & Sintomer, 2013). Ce faisant, ils sont des acteurs clefs de la transition écologique. Les convier à la prise de décision améliore l'acceptabilité des nouveaux projets, la confiance des habitants ainsi que le respect de la décision prise (Zetlaoui-Léger, 2005).

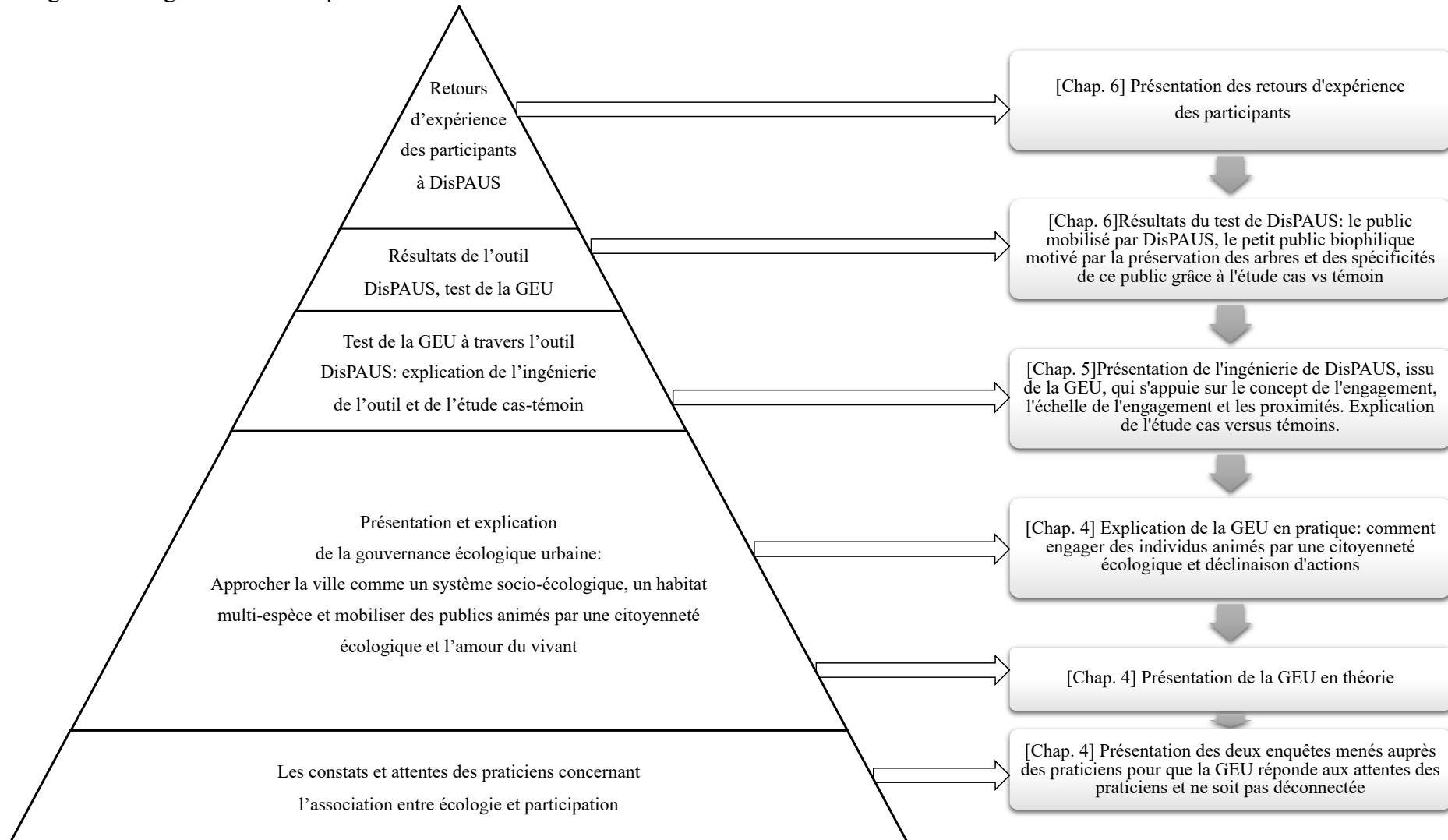
Par conséquent, si les gouvernements locaux et nationaux veulent atteindre les objectifs signés dans les accords de Paris et dans l'Agenda 2030, il est nécessaire d'impliquer davantage les habitants dans le processus de décision défini comme un « *processus de réduction suffisante de l'incertitude et du doute sur les alternatives pour permettre un choix raisonnable entre elles* » (Harris, 2012 cités par Stanitsa *et al.*, 2022, p. 1). Il nous apparaît alors indispensable de dépasser les limites de la GUC identifiées précédemment. Aussi, pour atteindre ces objectifs de durabilité en ville en tenant les délais de l'Agenda 30 et en associant davantage les habitants à la décision, la gouvernance urbaine doit-elle être étudiée sous un angle nouveau (Lee *et al.*, 2023).

Cette seconde partie est dédiée à développer cette nouvelle approche de la gouvernance urbaine. À partir des résultats de deux enquêtes menées auprès de praticiens de la participation, nous présenterons dans le chapitre 4 les fondements de ce que nous appelons la gouvernance

écologique urbaine (GEU) et une feuille de routes déclinant les actions concrètes de cette GEU. Dans le chapitre 5, nous développerons la méthodologie d'une mise en application de la GEU qui s'apparente à un outil que nous avons intitulé « dispositif participatif qui associe urbanisme et sciences » (DisPAUS), afin de pouvoir attirer par cet acronyme les participants, même si, dans les faits, il s'agit davantage de l'élaboration d'un outil que d'un dispositif. Nous présenterons ensuite la technique de cas-témoin utilisée pour mettre en exergue les spécificités du public mobilisé dans le cadre de DisPAUS et les effets de DisPAUS. Il s'agira de comparer les participants à DisPAUS, les cas, avec un autre groupe, les témoins, sélectionnés à partir des profils socio-économiques des membres de DisPAUS. Cela nous conduira dans le chapitre 6, à présenter les différents résultats de l'expérimentation menée avec DisPAUS.

L'organisation de la seconde partie de la thèse est décrite dans la figure suivante (*Cf. Figure 40*).

Figure 40 : organisation de la partie 2 de la thèse



Source : A. Dakouré, 2024

Chapitre 4. Vers une gouvernance écologique urbaine (GEU)

Cibler les trajectoires de développement nécessaires pour le territoire (Torre, 2023) en tenant compte des ODD est l'un des principaux objectifs de la gouvernance urbaine. C'est pourquoi dans notre recherche, nous nous concentrons principalement sur l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), le 11 (villes et communautés durables) et le 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres). Nous avons choisi de mettre l'accent sur ces objectifs car les crises des sociétés urbaines notamment liées à une forte promiscuité, à un étalement urbain qui érode le vivant autour des villes, à un manque de nature et de conditions pour cette nature illustrent les liens existants entre la santé des écosystèmes, la santé humaine et la santé socio-économique. Ce constat fait écho à trois concepts récents largement portés par la communauté scientifique internationale, *One Health*, *EcoHealth* et *Planetary Heath*, qui promeuvent une approche intégrée et systémique de la santé publique et environnementale (Lerner & Berg, 2017). C'est pour ces raisons que nous pensons que la gouvernance urbaine devrait intégrer ces approches en considérant le lien étroit entre les différentes santés.

Les habitants qui détiennent une connaissance des lieux façonnée par l'expérience de l'habiter sont témoins de ce lien entre la santé de l'environnement, leur santé et la santé socio-économique de leur territoire. Au-delà d'un savoir technique ou politique, les habitants sont les experts du quotidien de leurs espaces de vie (Bourdeau-Lepage & Rolland, 2024). Ils connaissent les pratiques les plus fréquentes, les différences selon les horaires, ou encore les variantes selon les saisons. Ce savoir est indispensable pour transformer les lieux dans l'objectif d'améliorer ou de conserver leur capacité à accueillir des populations malgré l'accentuation des bouleversements écologiques.

Nous défendons donc l'idée que la gouvernance urbaine devrait multiplier les occasions pour les communautés locales de s'exprimer et d'agir en faveur de la transition écologique. Pour ce faire, la gouvernance urbaine doit proposer des expériences démocratiques locales. Comme l'écrit Joëlle Zask (2022), « *si, par démocratie, on entend cette organisation qui encourage à tous égards le recours à l'expérience plutôt qu'à la force, à l'autorité, à la contrainte ou à la manipulation, alors en effet la démocratie est écologique ou elle n'est pas* » (Zask, 2023, p. 53). Ainsi, pour pousser la formule encore plus loin, on peut affirmer que la gouvernance démocratique urbaine est écologique ou ne l'est pas. En d'autres termes, il convient aujourd'hui

de se concentrer sur les opportunités qu’offre une gouvernance écologique urbaine (GEU). Aussi dans ce chapitre, allons-nous développer le cadre théorique de la GEU.

Mais, en pratique, quels sont les constats que dressent les praticiens en associant les enjeux écologiques aux évènements participatifs relatifs aux projets de territoire ? Comment le cadre théorique de la GEU, que nous développons permettrait-il de dépasser les limites dressées par les praticiens ?

Considérer les constats des praticiens nous a semblé indispensable pour éviter de développer un cadre théorique de la GEU décorrélé des réalités. De plus, le cadre théorique de la GEU vise à être une source d’inspiration pour mettre en place des outils à destination des praticiens de la participation. C’est pourquoi il nous paraît essentiel que ce cadre converge avec les attentes et constats de ces praticiens. Nous avons donc mené deux enquêtes exploratoires auprès d’experts, du secteur privé ou semi-public, en France et au Québec, qui travaillent avec des dispositifs participatifs et apprécient l’articulation des enjeux de démocratie locale et des enjeux écologiques. Nous avons choisi de mener deux enquêtes pour pouvoir utiliser deux méthodes différentes et complémentaires, l’entretien et le questionnaire.

Nous allons donc questionner d’abord, la perception des praticiens engagés dans la participation et qui, au quotidien, apprécient la manière avec laquelle les enjeux écologiques s’intègrent dans les dispositifs de démocratie locale (sections 1 et 2). Ensuite, à partir des réponses des praticiens, nous développerons, le cadre théorique et analytique de la GEU en nous appuyant sur les concepts et leviers existants dans la littérature (section 3).

Nous avons regroupé les fondements théoriques de la GEU autour de trois dimensions. La première dimension relève du cadre de l’écologie politique urbaine (Swyngedouw, 1996), qui considère la ville comme un espace à la fois humain et non-humain. Cette idée incarne la philosophie générale de la GEU qui pense la ville comme un habitat hybride composé d’êtres humains et d’autres espèces vivantes. La deuxième dimension que nous avons retenue, est inspirée du cadre des politiques climatiques urbaines (Heijden *et al.*, 2019), qui identifie *l'empowerment* des communautés locales comme étant un moteur de l'action environnementale dans la ville. La troisième dimension, qui complète notre cadre théorique de la GEU, s’appuie sur les études des systèmes socio-écologiques (SSE) qui cherchent à « *redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement l’ensemble des acteurs, en intégrant donc l’homme comme une composante active du système.* » (Lagadeuc & Chenorkian, 2009, p. 194, traduction libre).

À la suite de ce travail théorique, nous proposerons, plusieurs actions pour appliquer la GEU (section 4). Ces actions sont retranscrites sous la forme d'un agenda.

1. Écologie et démocratie participative : entretiens exploratoires

Dans le but de comprendre les enjeux d'associer écologie et participation dans les projets urbains, nous avons mené 10 entretiens exploratoires au cours de l'année 2022-2023 avec les professionnels de la participation qui ont duré entre 30 minutes et une heure chacun.

1.1. La méthode

La prise de contact s'est faite par mail ou aux Rencontres Européennes de la Participation organisées par Décider Ensemble à Rouen en 2023.

Nous avions en amont mené une veille pour établir une liste des organismes à interroger. Dans le cadre de cette enquête, nous n'avons pas interrogé les praticiens de ces sujets appartenant à une collectivité territoriale car nous ne voulions pas cibler une collectivité en particulier et souhaitions avoir un aperçu général en interrogeant des organismes qui travaillent sur différents territoires français, européens ou encore québécois. Nous avons alors identifié 17 organismes à contacter à partir des critères suivants : exercice en ville, activité qui contribue au développement des territoires (projet urbain, adaptation du cadre de vie...), diversification des projets participatifs dans des régions différentes, utilisation de la langue française et organismes privés. Parmi les organismes privés contactés, 10 ont répondu positivement à notre sollicitation. Selon la taille de l'organisme, les fonctions des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues variaient. Nous avons échangé avec les directeurs et fondateurs d'organismes participatifs lorsque l'organisme est une petite structure de moins de 5 salariés, avec des chargées de missions et des chefs de projet lorsque l'organisme dépasse les 10 salariés. Étant soumis à la réglementation européenne de la protection des données, nous ne révélerons pas les noms des organismes enquêtés, ni celui des personnes interrogées.

Ces entretiens ont été menés en présentiel, en visio et par téléphone. Nous privilégions le présentiel quand cela était possible (*Cf. Tableau 14*). Cependant, lorsque la personne interrogée préférait que l'échange se tienne à distance, nous répondions positivement à cette demande.

Tableau 15. Les modalités des entretiens

Modalité des entretiens	Nombre d'entretiens (N=10)
Téléphone	6
Présentiel	2
Visio	2

Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons choisi d'élargir ces entretiens au Québec, pour identifier les tendances plus générales que celles propres au système français. Nous souhaitions dépasser les frontières nationales comme l'entend le concept de citoyenneté écologique. Nous avons ainsi interrogé un expert canadien spécialisé et neuf français.

Les entretiens suivaient une grille structurée selon cinq questions principales relatives à (1) l'évolution des initiatives écologiques-participatives à l'échelle locale sur les 5 dernières années (fréquence, demandes plus fréquentes ou différentes de la municipalité, de maîtrise d'ouvrage etc.), (2) à l'organisation de la participation à l'échelle locale, (3) aux limites rencontrées lors de l'exercice, (4) aux enjeux écologiques rencontrés dans leurs projets et enfin (5) aux avantages du couple écologie et participation selon eux. Ces différents points sont intégrés comme étant les entrées de la grille remplie au fur et à mesure des entretiens exploratoires. Les résultats relatifs à l'organisation de la participation et à ses limites d'après les experts sont présentés dans le paragraphe qui suit.

1.2. Organisations et limites de la participation

Concernant l'organisation de la participation (*Cf. Tableau 15*), les experts ont expliqué que les appels à projet étaient globalement standardisés et valorisaient majoritairement l'information et la consultation. La codécision était rare que cela soit au Québec ou en France. Sur les dix experts, trois ont précisé qu'ils intervenaient parfois pour faire de la co-construction avec les habitants témoignant ainsi d'une légère évolution des pratiques. En effet, l'un d'entre eux a remarqué une évolution positive des pratiques. D'après cet interrogé, il y avait plus de co-construction et de concertation qu'il y a 20 ans et moins de confusion entre concertation et communication. Un autre expert a conforté ce point en soutenant qu'il y avait de plus en plus d'efforts faits par les collectivités en la matière. Cependant, cet expert a mis en avant un biais «*j'ai un énorme biais, j'ai l'impression que tout le monde fait de la participation citoyenne*

parce que je ne traite qu'avec des gens qui en font, toutes les collectivités avec qui je travaille et discute sont des collectivités qui ont envie de développer des choses. Donc si on regarde un peu le nombre de budget participatif en France il reste extrêmement faible par rapport aux 36 000 communes. 1 000 budgets participatifs aujourd'hui, ça reste assez peu... quand même ce sont des choses qui se développent, j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus de monde qui fait de la participation citoyenne, et il y a de plus en plus de petites collectivités moins de 10 000 habitants qui se saisissent aussi de ces questions et de ces enjeux-là » (Entretien mené par visio, 13 mars 2023). Pour associer leurs administrés, il nous a été rapporté que les collectivités avaient également de plus en plus recours aux *civic-techs*. Mais malgré cette tendance positive, les 10 interrogés ont noté trois limites principales (*Cf. Tableau 16*).

La première est le manque de temps et les limites du budget. L'un d'entre eux expliquait alors qu'il existe une contradiction dans les commandes car ils doivent toujours travailler dans l'urgence alors que l'aller-vers, c'est-à-dire le déplacement des équipes vers les populations qui ne se mobilisent pas facilement, requiert du temps. Ainsi, un expert affirme « *ah oui c'est sur limite de temps et limite de budget clairement, c'est la première limite. Beaucoup de villes, de collectivités disent avoir de l'ambition et vouloir des formats innovants mais dès qu'on propose des choses qui changent de l'ordinaire il y a beaucoup moins de gens motivés ou alors il n'y a pas de budget* » (Entretien mené par téléphone le 15 mars 2023). Devoir travailler dans l'urgence alors que la pédagogie et l'aller-vers prennent du temps, a également été décrié par cet expert qui se désolait d'un rythme de travail inadapté à l'enjeu du participatif surtout lorsqu'il s'agissait de document technique.

La deuxième limite est relative au flou autour de la prise de décision. Un interrogé questionne sur les pratiques des décideurs, « *comment ils démontrent que la concertation a servi à quelque chose ?* » (Entretien mené par téléphone le 16 mars 2023). Un autre interrogé cible également cette limite en expliquant que « *les décideurs (...) très peu acculturés à ces dispositifs-là, sont encore sur des schémas très verticaux* » (Entretien mené par téléphone, le 7 mars 2023). Une des praticiennes précise qu'il n'est pas grave de ne pas coconstruire, ou codécider mais « *il faut qu'on se le dise* » (Entretien mené par téléphone le 13 mars 2023). La troisième limite qui a été mise en avant est relative à la mobilisation et la représentativité. « *C'est pas du tout évident de mobiliser un nombre significatif de personnes* » (Entretien mené par téléphone le 16 mars 2023). Un expert nous a expliqué qu'il souhaiterait arriver à engager plus largement et plus de jeunes, et un autre a évoqué le phénomène « *toujours les mêmes* ». Un des interrogés a identifié les freins à la participation comme étant responsables de cette difficulté à mobiliser.

Nous considérons que cette troisième limite est étroitement liée à la première car mobiliser des personnes éloignées de ces dispositifs demande du temps (*Cf. Tableau 16*).

Tableau 16. Zoom sur l'organisation de la participation et les limites rencontrées

Numéro de l'interrogé	Organisation de la participation	Limites rencontrées
1	Les appels à projet sont standardisés, la tendance : recueillir des informations	Devoir travailler dans l'urgence alors que la pédagogie et l'aller-vers demande du temps et parfois il y a des contradictions dans la commande
2	Évolution positive des pratiques : plus de co-construction et la concertation qu'il y a 20 ans et moins de confusion entre concertation et communication	La limite de la mobilisation, Comment on démontre que la concertation a servi à quelque chose ? Il y a des progrès mais encore du travail
3	Définir le « périmètre » de la participation et de bien positionner les ambitions	Le manque de représentativité des publics qui viennent participer aux actions participatives » ; L'ambiguïté de la prise de décision
4	80% de ce qui existe c'est de la consultation, de l'information	« Les décideurs (...) très peu acculturés à ces dispositifs-là, ils sont encore sur des schémas très verticaux »
5	Peu de « co-décision c'est assez rare au Québec, en France vous avez des personnes dans les municipalités qui sont dédiées à ça, on ne voit pas nécessairement ça ici (...) On a les mêmes repères, l'échelle qu'on utilise au sein de l'écologie urbaine de l'information à la co-construction » mais ils n'utilisent pas le terme « concertation »	La mobilisation est la force mais c'est aussi la limite ; Limite de justice environnementale, d'inclusion toutes et tous, de s'assurer d'offrir un espace de parole à toutes personnes qui pourraient avoir une réflexion sur la question ; quand l'éco anxiété est trop forte c'est un frein
6	Régulièrement ce qui est demandé c'est information, communication, concertation.	Les acteurs politiques peuvent parfois craindre assez la parole des citoyens. Les limites : la mobilisation des personnes et l'enjeu financier
7	Très variable, concertation, panel citoyen...	Limite de temps et limite de budget
8	Intervention pour de la co-construction	Mobilisation et représentativité : Arriver à engager plus largement, plus de jeunes...
9	De plus en plus d'efforts faits par les collectivités, en atteste la multiplication des budgets participatifs dans le pays ; S'appuyer sur les Civic-techs	Une erreur : présenter la participation citoyenne comme un remède miracle à la crise de confiance et à la crise démocratique ; Phénomène toujours les mêmes (représentativité et mobilisation)
10	S'appuyer sur les civic-techs et cadre réglementaire : enquêtes publiques en ligne, les questionnaires « la porte d'entrée pour mener une première consultation » ils organisent aussi des « appels à idée »	Les freins à la participation

Source : A. Dakouré, 2024

Malgré ces limites du participatif, notamment le manque de représentativité, de temps, de budget et de culture participative des élus, les enjeux écologiques apparaissent comme étant de plus en plus abordés et associés aux projets urbains participatifs.

En effet, les 10 entretiens ont misé en évidence qu'un changement de paradigme était en cours actuellement concernant la place et le rôle des enjeux écologiques dans la gouvernance locale urbaine. Que cela soit en France ou au Québec, la vision écologique est de plus en plus intégrée notamment à l'échelle locale et concernent les projets d'aménagement selon les experts (*Cf. Tableau 16*).

L'évolution de ces prérogatives peut être expliquée par différents phénomènes retrançerts dans la littérature ou soulignés par les interrogés. Un des experts interrogés suppose qu'il y a un « avant/après » convention citoyenne pour le climat en France. Plus globalement, cette évolution peut être expliquée par la sensibilité grandissante au sein de la population induit par une prise de conscience liée à la pandémie, aux fortes chaleurs et aux travaux des scientifiques (Gomez & Jaeger, 2019). Les *smogs* dans les villes d'Amérique du Nord qui font suite au déclenchement des feux de forêts sont également évoqués par l'expert canadien interrogé comme étant également une explication de la prise de conscience du dérèglement climatique et de ses effets dans le quotidien des gens et sur leur cadre de vie.

Cependant, dans le cas canadien l'éco-anxiété est, parfois, selon l'expert, autant une motivation qu'un frein à la mobilisation lorsque cette dernière est trop forte. Or, il a été démontré que l'éco-anxiété est apaisée par l'action (Desmarais *et al.*, 2022). Nous supposons donc que plus les individus éco-anxieux auront une meilleure idée de l'objectif de la démarche participative, plus ils auront l'impression d'agir utilement et seront apaisés. Il apparait qu'associer écologie et participation a de nombreuses autres vertus énumérées par les experts que nous présentons dans la sous-section suivante.

1.3. Les avantages de l'association écologie-participation pour lever les limites identifiées

Les 10 experts interrogés ont mené des projets qui présentaient des enjeux écologiques. Quatre principaux enjeux ont été identifiés par les experts, les enjeux énergétiques, la qualité de l'air, la mobilité et la nature en ville. À côté de ces quatre principaux enjeux, les experts entendent également, lors de missions, la question de la gestion des ressources, la question globale du climat, les préoccupations liées au risque incendie et l'inconfort des ICU.

Les 10 experts interrogés ont mis en avant plusieurs avantages à associer l'écologie et la participation notamment dans le cas de projets urbains.

L'un des premiers avantages est que cela attire les gens car « *ce qui attire les gens c'est leur cadre de vie, et l'écologie en fait partie.* » (Entretien mené par téléphone le 9 mars 2023). « *La question de la transition fait venir* » (Entretien mené à l'Académie du Climat, Paris 4^{ème} arrondissement, France, le 22 février 2023).

Selon une étude menée par l'organisme d'un des experts interrogés « *plus de 90% des gens [croient] aux conclusions du GIEC et avaient conscience des enjeux du réchauffement climatique. [ils avaient] 600 réponses de personnes représentatives de la population. On se rend compte que de toutes façons il y a cette demande de la population.* » (Entretien mené en visioconférence, le 21 mars 2023). Un expert ajoute que l'aspect écologique est concret et que cela attire. Ainsi selon lui, « *la dimension écologique mobilise, notamment les propriétaires pour adapter leur cadre de vie aux dérèglements climatiques. Et la dimension écologique apporte une dimension très concrète, donc pour certaines personnes c'est plus simple car c'est plus concret. Aller dans l'hyperlocale c'est plus simple. L'échelle locale conjuguée à la dimension écologique vient ajouter une force.* » (Entretien mené en présentiel à Montréal, Canada, le 30 octobre 2023).

Un deuxième avantage souligné par les experts est l'influence des populations locales sur les décideurs ou les propriétaires comme les bailleurs sociaux. Les préoccupations des décideurs s'adaptent alors aux attentes des riverains et les décisions relatives aux projets urbains prennent davantage en compte les désirs des riverains.

Aborder les enjeux écologiques faciliterait également la compréhension de ces enjeux par les habitants et la conjugaison des enjeux sociaux et écologiques. Cependant, ces avantages sont accompagnés de quelques risques.

Parmi ces risques les experts ciblent le risque d'instrumentalisation de la cause écologique « *parfois les arguments écologiques ne sont utilisés que quand ça va dans le sens des gens quoi* » (Entretien mené par téléphone le 15 mars 2023). Ce même expert met également en avant les ambiguïtés des habitants concernant certains sujets comme la nature en ville. « *La protection des arbres les gens comprennent bien. Après certains veulent la protection des arbres mais surtout pas d'étourneaux, les étourneaux... personne ne veut en entendre parler.* » (Entretien mené par téléphone le 15 mars 2023). Ce propos met en exergue la dichotomie entre nature désirée et non-désirée (Dakouré *et al.*, 2022) qui témoigne d'un manque d'expérience de nature chez les habitants des villes.

Tableau 17. Zoom sur les enjeux écologiques et les avantages d'associer écologie-participation

Numéro de l'interrogé	Enjeux écologiques rencontrés dans vos projets	Avantage de l'association : écologie & participation ?
1	L'économie d'énergie et la rénovation thermique des bâtiments	Ce qui attire les gens c'est leur cadre de vie, et l'écologie en fait partie.
2	Dans les projets urbains ce qui ressort le plus c'est le climat décliné dans des sujets très variés ; une autre question qui revient c'est la question de la qualité de l'air liée à la mobilité	la Convention Citoyenne pour le climat est un bon exemple. Il dit que la CC a provoqué des prises de décisions et il donne des exemples en citant par exemple les ZFE ou le ZAN
3	La gestion des ressources sous différentes formes donc des ressources alimentaires, eau, énergie, la nature en ville surtout par le besoin de lutter contre les îlots de chaleur urbain etc...et de façon localisée : la question des incendies, la question de la forêt	Cela permet d'accompagner les habitants sur les transformations et de les former
4	Le thème de l'énergie porte énormément notamment avec le coût et la question de la mobilité mais plus en considérant le « temps passé » à circuler	« Pour moi, l'environnement est consubstantiel à la question de la participation. » Influencer les préoccupations des décideurs ou des propriétaires comme les bailleurs sociaux
5	Projet de verdissement, convaincre les bons propriétaires de passer à l'action pour lutter contre les îlots de chaleur	Les rencontres des savoirs des citoyens avec ceux des professionnels Adapter l'espace pour qu'ils conviennent vraiment aux riverains et corresponde à leurs attentes « une réappropriation d'espace public et communautaire »
6	Enjeux liés à l'adaptation de la végétation au futur climat ; la résilience urbaine ; traitement des eaux ; « propositions de nouvelles paysagères, on a des enjeux liés à l'agriculture urbaine (...) la pollution des sols. On a des enjeux qui sont liés à l'économie circulaire. »	Selon une étude qu'ils ont menée « plus de 90% des gens qui [croient] aux conclusions du GIEC et qui avaient conscience des enjeux du réchauffement climatique. On avait 600 réponses de personnes représentatives de la population. On se rend compte que de toutes façons il y a cette demande de la population » ; risque d'instrumentalisation de la cause écologique
7	Désimperméabilisation, nature en ville...	Concernant les citoyens oui et non : « la protection des arbres les gens comprennent bien. Après certains veulent la protection des arbres mais surtout pas d'étourneaux, » (nature désirée vs nature non désirée) Et parfois les arguments écologiques ne sont utilisés que quand ça va dans le sens des gens quoi.
8	La mobilité et ses enjeux	« La question de la transition fait venir »

9	« Ceux qui me reviennent le plus, transport mobilité, pollution de l'air (...) on va parler d'aménagement, d'aménagement de parc par exemple quand on refait un centre-ville on va porter une attention à la fois aux questions de la mobilité, et aux questions des espaces verts »	« ça permet aux citoyens de comprendre et en partie au moins certains outils qui peuvent paraître très technocratique (...) il y a un vrai défi d'inclusivité. D'autant plus qu'on sait que sur les questions climatiques, la justice sociale et transition écologiques ne vont pas toujours de pair »
10	Le retour à la nature en faisant des composteurs, des ruches, la relation avec l'animal ; le bien manger, avoir accès à des produits locaux sains et de bonne qualité ; concernant la mobilité, l'acteur interrogé constate un vrai développement du vélo	La participation va de pair avec la dimension écologique, les participants vont d'eux-mêmes venir souligner des enjeux écologiques dans leur contribution.

Source : A. Dakouré, 2024

Ainsi, les bienfaits de cette association écologie-participation se manifestent sur le plan de la mobilisation et de la pédagogique. Les transformations induites par la transition écologique doivent être, selon les experts, 1) comprises, 2) inclusives, 3) accompagnées.

D'après les dires d'experts restitués dans le tableau 16, l'association de ces deux dimensions que sont la démocratie participative et la transition écologique, participe à atteindre un objectif pédagogique (sans pour autant être la seule solution). De plus, les experts ajoutent qu'aujourd'hui, les enjeux écologiques se glissent dans les enjeux plus généraux du cadre de vie. De fait, les habitants préoccupés par leur cadre de vie vont, par ricochet, intégrer dans leur réflexion les préoccupations écologiques locales. Ceci est confirmé par les enquêtes menées en France sur la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants (Bourdeau-Lepage & Kotosz, 2022).

Les experts énumèrent ainsi un large panel d'enjeux écologiques rencontrés dans leur mission qui touchent particulièrement au quotidien des gens et de fait affectent leur cadre de vie. Notons les enjeux de mobilité, de chaleur en ville, de nature en ville (en réponse aux enjeux de chaleur), d'économie d'énergie des bâtiments ou encore de bien manger local et de bonne qualité. Les enjeux plus « localisées » comme les feux de forêts concernent les territoires qui ont subi ces traumatismes, comme la Gironde, d'après un expert français. Ce qui fait écho à ce que l'expert canadien a exprimé concernant les *smogs* dans les villes Nord-Américaines et l'effet sur la prise de conscience des populations.

Le fait d'aborder tous ces enjeux écologiques contribue au développement d'une vision écosystémique du territoire. Ces entretiens ont permis de conforter les résultats d'une autre enquête menée sur le territoire français et menée en ligne via un questionnaire à l'automne

2021, présentée ci-dessous. Elle apporte d'autres éléments de contexte quant aux évolutions de la place et du rôle des enjeux écologiques dans la gouvernance urbaine participative.

2. Associer les enjeux de démocratie de participative avec les enjeux écologiques : une pratique souhaitée par les professionnels et qui s'installe

Ainsi, nous avons mené une étude en ligne auprès de 114 agents du service public ou de salariés du secteur privé aux profils contrastés qui mobilisent la concertation habitante dans l'exercice de leur fonction à l'échelle locale dans le but, ici aussi, de confronter la théorie de la GEU aux constats dressés par les experts sur le terrain.

2.1. Méthode

Ainsi, nous avons mené une étude en ligne auprès de 114 agents du service public ou de salariés du secteur privé aux profils contrastés qui mobilisent la concertation habitante dans l'exercice de leur fonction à l'échelle locale dans le but, ici aussi, de confronter la théorie de la GEU aux constats dressés par les experts sur le terrain.

L'enquête a été annoncée sur les réseaux sociaux principalement LinkedIn, Twitter, Facebook, par mail et *via* les formulaires de contact des collectivités territoriales dès le 27 octobre 2021. Après avoir vérifié les différents taux d'audience de chaque réseau, le questionnaire a été diffusé en semaine, un jeudi, de 7h à 8h sur LinkedIn, de 10h à 11h sur Facebook et de 11h30 à 13h30 sur Twitter. Dans chaque mail, annonce ou tweet, un lien vers le questionnaire Framaform était inséré. De nombreuses personnes ou institutions ont relayé nos annonces, comme l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne. Notre enquête a pris fin le 11 novembre 2021 au soir.

Notre questionnaire comprenait 7 questions fermées, pour obtenir des réponses sans ambiguïtés. Son objectif était d'identifier des dynamiques claires concernant l'intégration des enjeux écologiques dans le processus de concertation relatif au projet urbain et à ses effets selon la taille des villes en France. Nous avons considéré trois types de ville : la petite ville avec moins de 20 000 habitants, la ville moyenne ayant une population entre 20 000 et 100 000 habitants, et la grande ville comptant plus de 100 000 habitants. Ce découpage est inspiré de celui de l'INSEE qui qualifie les villes de 20 000 à 99 999 habitants comme étant des villes moyennes (Floch et Morel, 2011).

Les 7 premières questions du questionnaire traitaient de l'écologie au sens large. Elles se présentaient ainsi : 1) Est-ce que l'exercice de participation habitante en ville fait partie de votre métier ? ; 2) Où travaillez-vous ? ; 3) Selon vous, lors des processus de concertation, les enjeux

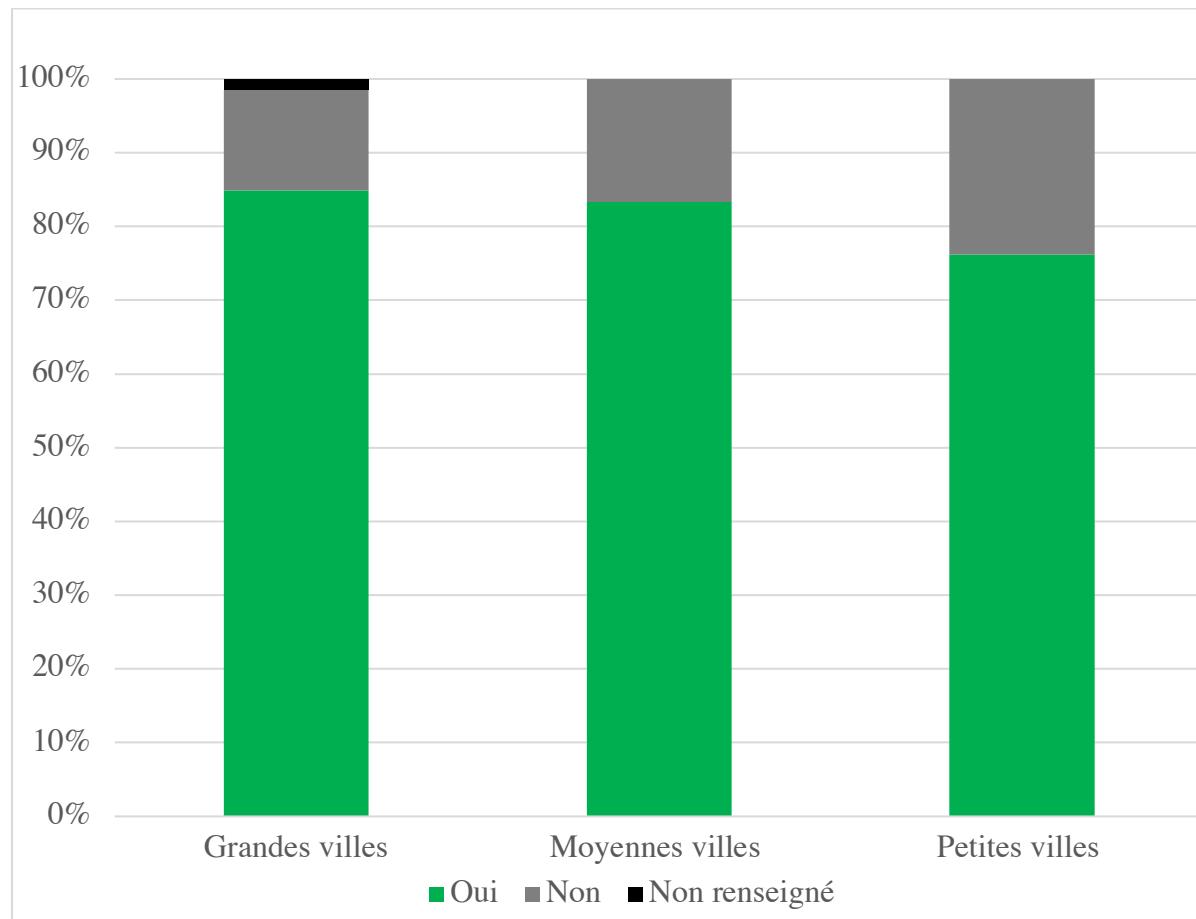
éologiques sont-ils abordés ? ; 4) Selon vous, le fait de donner une place à l'écologie dans les réunions de concertation a-t-il un impact positif sur le processus de concertation lui-même ? ; 5) Selon vous, le fait de donner une place importante à l'écologie dans les réunions de concertation encourage-t-il les promoteurs ou maîtrises d'ouvrage à innover lors de la conception du projet urbain ou de la ville pour plus d'écologie ? 6) A l'échelle de la ville où vous travaillez, constatez-vous que la préservation à l'échelle locale de la biodiversité locale (différentes espèces végétales et animales locales) est une préoccupation forte pour ses habitants ? 7) Comment, selon vous, pourrait-on mieux prendre en compte la biodiversité locale lors des discussions de concertation ?

Les questions étant fermées, le nettoyage des réponses a consisté à supprimer les réponses enregistrées deux fois par erreur. Les questions ont ensuite été croisées pour faire ressortir les tendances. Nous n'avons pas demandé aux experts le code postal de la ville dans laquelle ils exercent. Conformément au règlement général de la protection des données, les enquêtés ne peuvent pas être reconnus. L'analyse a ensuite été effectuée sur Excel.

2.2. L'écologie, un sujet incontournable pour optimiser les bienfaits de la concertation

Nos résultats montrent que l'intégration des enjeux écologiques dans les processus de concertation a des effets positifs sur ce dernier. Pour 85% des experts des grandes villes et 83% des experts des villes moyennes, aborder l'écologie dans les processus de concertation agit positivement sur le processus en lui-même. La proportion des experts des petites villes (76%) est relativement moins élevée mais reste importante comme le montre la figure 41.

Figure 41. Pourcentage d'experts ayant répondu qu'il y avait un effet positif de l'écologie dans le processus de concertation selon la taille des villes



Sources : Enquête, « La prise en compte de l'écologie dans les processus de concertation relatifs à un projet urbain » 2021, Dakouré A., Bourdeau-Lepage L. et J.-Y. Georges.

Ces résultats (*Cf. Figure 40*) traduisent les efforts fournis à l'échelle territoriale pour favoriser un développement urbain durable. Depuis l'apparition du concept de développement urbain durable dans les années 1990, les objectifs de durabilité se sont imposés dans les politiques publiques d'aménagement urbain partout en Europe (Emelianoff, 2007). Il devient alors important pour les experts territoriaux d'informer et de dialoguer avec les habitants sur ces sujets. Impliquer les habitants en amont de la conception du projet permet de mettre en lumière les divers usages que les habitants font d'un lieu et, de désamorcer les tensions que la transition écologique peut créer notamment entre les professionnels de l'aménagement et les habitants qui n'ont pas toujours la capacité financière pour adopter des pratiques écologiques (Lefrançois et Wachter, 2021). Dans leur ouvrage « Gouverner avec les habitants », Dominique Lefrançois et Serge Wachter (2021), illustrent ce propos avec l'exemple du parking qui n'est perçu par la

maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre ou le bailleur que comme un espace vide dans lequel les voitures sont stationnées. Pour les habitants, ces lieux sont également des espaces de rangement, des espaces de bricolage ou encore de rencontre entre voisins. Ce lieu « *se révèle à l'aune de ses différents usages comme [...] un espace à part entière ; un espace qui plus est à usage pluriel, contribuant à qualifier la sphère du domicile. Les habitants peuvent sur le sujet être force de proposition - ils n'hésitent du reste, pas à faire des plans pour montrer que l'on peut ranger plus de voitures là où on ne pensait en faire stationner qu'une poignée* » (Lefrançois et Wachter, 2021, p. 184).

Selon nos enquêtés, les propositions que peuvent formuler les habitants permettent aux professionnels du bâti et de la fabrique de la ville de penser les programmes en intégrant pleinement les pratiques habitantes. Ainsi, pour les projets visant de plus en plus à accélérer la transition écologique des usages, surtout dans les grandes villes, il apparaît nécessaire d'associer les habitants pour que la conception du projet permette d'atteindre les objectifs fixés sans générer des conflits d'usage. Mais la concertation ne présente-t-elle pas d'autres avantages ?

2.3. Articuler écologie et concertation pour donner un coup de pouce à l'innovation territoriale

Selon nos enquêtés, la réponse est positive, notamment en matière d'innovation. 90% des experts des petites villes considèrent qu'aborder l'écologie lors d'exercices de concertation exerce une influence positive sur les motivations des maîtrises d'ouvrage à innover pour tendre vers des projets urbains plus écologiques. 86% des experts des grandes villes et 88% des experts des villes moyennes abondent également en ce sens. Quel que soit la taille de la ville, les experts considèrent très majoritairement (plus de 85%) qu'aborder les enjeux écologiques lors de la concertation incite les maîtrises d'ouvrage à innover vers plus d'écologie.

Nous observons que les avis de nos experts suivent des tendances sensiblement similaires concernant les effets positifs sur les motivations des maîtrises d'ouvrage à innover selon la fréquence avec laquelle l'écologie est abordée dans les processus de concertation. Parmi les experts qui indiquent l'aborder rarement, 88% signalent des effets positifs. La proportion est identique parmi ceux qui l'abordent souvent. Chez les experts qui soutiennent toujours aborder l'écologie, 83% y voient un effet positif.

La première étape de la concertation étant dédiée à l'information, aborder les préoccupations écologiques dans les moments dédiés à la concertation a aussi une visée informationnelle et un

objectif de sensibilisation (ADEME, 2016). Sensibilisés et impliqués, les habitants sont porteurs de solutions pour que les dimensions environnementale, sociale et économique du projet s’imbriquent durablement sans point de rupture. De facto, les habitants semblent être incontournables pour développer durablement un territoire. L’implication des habitants dans les solutions, dans l’élaboration des biens et des dispositifs écologiques faciliterait donc une appropriation habitante des nouvelles pratiques écologiques ainsi qu’un sentiment de responsabilité. En faisant ce qui est nécessaire pour préserver les espaces communs, transformés et plus écologiques, l’habitant œuvrera pour l’intérêt général. Cette dynamique encourage une interpellation « *des systèmes de valeurs des manières d’habiter des lieux et le monde, impliquant un mode d’investissement des affects et de l’émotionnel liant l’espace physique et l’espace imaginaire* » (Zetlaoui-Léger, 2013, p. 6). A l’inverse, « *les innovations imaginées d’un point seulement technique risquent d’être non comprises, détournées, ou contraires aux pratiques des habitants et comme telles de devenir très vite obsolètes* » (Lefrançois et Wachter, 2021, p. 187). Certains auteurs comme Lefrançois et Wachter (2021) soulignent également que les habitants étant force de propositions pour conjuguer leur réalité avec les objectifs écologiques d’un projet, les architectes, bailleurs ou maîtrise d’ouvrage ont intérêt à profiter des arguments des habitants pour redoubler de créativité. Lors de la Séance 2 du groupe de travail 12 du 26 mai 2016 intitulé « L’aménagement urbain en mode participatif », organisé par le ministère du Logement, de l’Égalité des territoires et de la Ruralité, Jodelle Zetlaoui-Léger écrit « *l’innovation ne se décrète pas. C’est en mélangeant les gens qu’on est obligé de faire de l’innovation et de déconstruction des idées préconçues. Les collectivités les plus innovantes sont celles qui avaient commencé le plus tôt [la participation] (notamment via agenda 21). On dépasse aussi les mouvements contestataires vers des logiques de coproduction.* » (Réseau National des Aménageurs, 2016, p. 6).

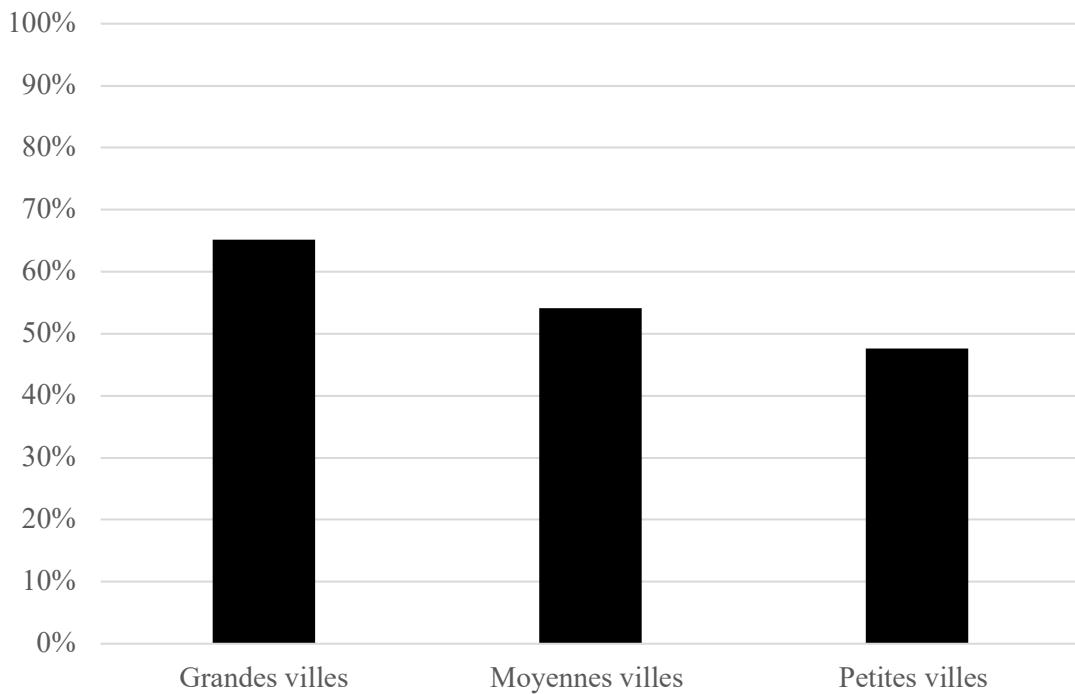
Parmi les objectifs écologiques que visent les villes, celui d’une intégration pérenne de la biodiversité en ville devient incontournable notamment pour conjuguer les enjeux de densité et de conditions de vie satisfaisantes (GIEC, 2022). Néanmoins, d’après nos experts, la préservation de la biodiversité locale n’a pas la même importance pour toutes les villes.

2.4. La préservation de la biodiversité locale, un enjeu écologique qui ne suscite pas le même degré de préoccupation selon la taille des villes

En effet, les experts que nous avons interrogés en novembre 2021, considèrent que la préservation à l’échelle locale de la biodiversité locale n’a pas la même importance pour les

habitants selon la taille de la ville. Selon eux, dans les grandes villes, la préservation de cette biodiversité serait plus importante pour les habitants (65%) que dans les villes moyennes (54%) et les petites villes (48%) (*Cf.* Figure 42).

Figure 42. Pourcentage d'experts considérant que la préservation à l'échelle locale de la biodiversité locale (différentes espèces végétales et animales locales) selon la taille des villes d'exercice

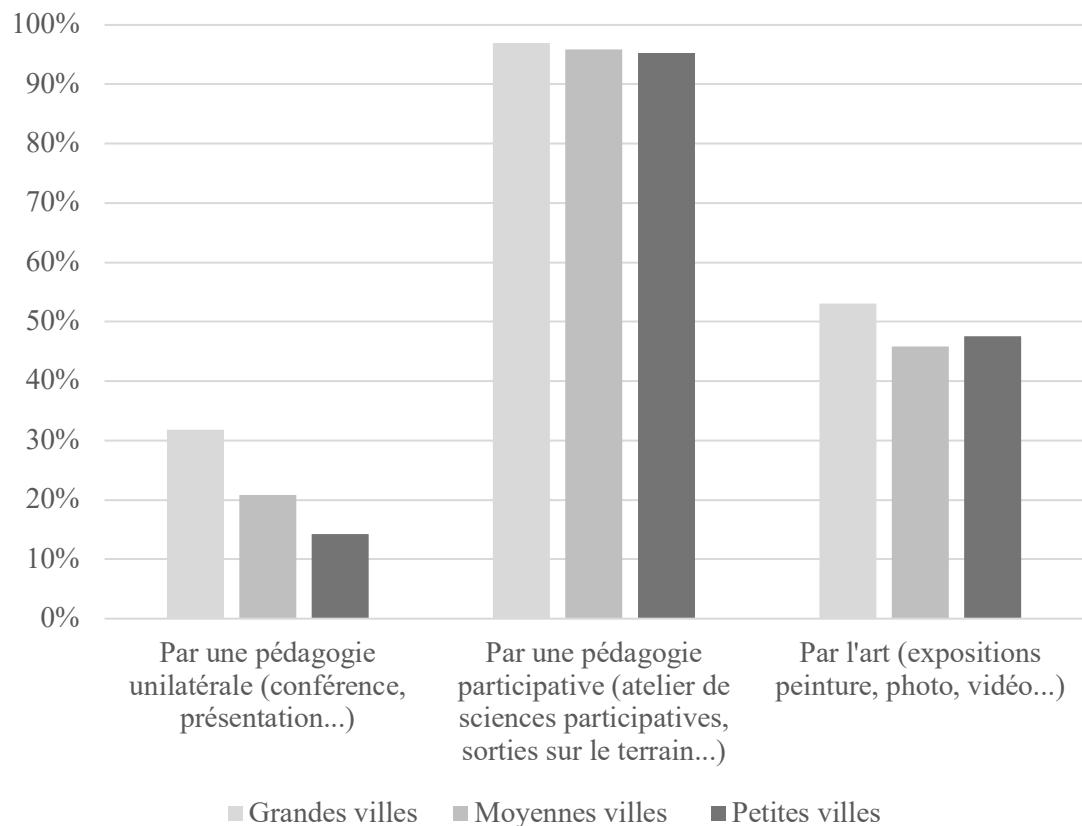


Sources : Enquête, « La prise en compte de l’écologie dans les processus de concertation relatifs à un projet urbain » 2021, Dakouré A., Bourdeau-Lepage L. et J.-Y. Georges.

Bien que cette préoccupation ne soit pas équivalente dans toutes les villes d'après les experts, leurs réponses concernant les moyens à envisager pour mieux intégrer cet enjeu dans la concertation sont, quant à elles, plus uniformes (*Cf. Figure 8*).

Quel que soit la taille des villes d'exercice, les experts indiquent que la pédagogie participative, ici définie par des ateliers de sciences participatives et/ou sorties de terrain, est le moyen le plus efficace pour mieux prendre en compte la biodiversité (plus de 95% de réponses positives quel que soit la taille des villes). Vient ensuite l'art (les expositions, la peinture, les photos...) comme le second moyen le plus efficace parmi ceux proposés (plus de 45% de réponses positives quel que soit la taille des villes). La pédagogie unilatérale, qui caractérise les réunions publiques, apparaît comme étant l'un des moyens les moins efficaces pour intégrer efficacement l'enjeu d'une préservation de la biodiversité locale dans les processus de concertation (14% pour les petites villes, 21% pour les villes moyennes et 32% pour les grandes villes) (*Cf. Figure 43*).

Figure 43. Les moyens envisagés pour mieux prendre en compte la biodiversité locale lors des discussions de concertation selon le % experts enquêtés



Sources : Enquête, « La prise en compte de l’écologie dans les processus de concertation relatifs à un projet urbain » 2021, Dakouré A., Bourdeau-Lepage L. et J.-Y. Georges.

Initialement pensées pour augmenter la quantité de données relatives aux espèces et ainsi consolider les programmes de suivis d’espèces locales, les sciences participatives « *ont une potentialité transformative, notamment en contribuant à l’empowerment au sens d’Amartya Sen des participants, d’autant plus quand elles concernent leur cadre de vie. Elles leur offrent la possibilité de mieux appréhender leur environnement proche, et d’agir en conséquence.* » (Julliard, 2017, p. 417).

Ainsi, les résultats de notre première enquête mettent en avant le besoin de mobiliser de nouveaux publics. Nous avons également appris dans notre première enquête présentée que la présence de certaines espèces, comme les étourneaux, pouvait poser un problème aux citadins qui se plaignent ensuite de leur cohabitation avec d’autres espèces. Ce phénomène peut être en

partie expliquée par la perte d'expérience de nature qui se traduit par une disparition de l'habitude d'interactions régulières avec d'autres espèces (Soga & Gaston, 2016)

Les résultats de la deuxième enquête mettent, quant à eux, en avant, les bienfaits de l'association entre l'écologie et la participation, avec notamment un accent mis sur l'importance de la nature pour les habitants et la pédagogie participative pour mieux connaître et comprendre les espèces locales (*Cf.* Figure 42). Cependant, comme précisé par les praticiens (*Cf.* Tableau 16), dans certaines situations, les enjeux écologiques sont instrumentalisés à d'autres fins ou les enjeux écologiques sont représentés comme allant à l'encontre d'autres enjeux socio-économiques.

Pour renforcer les bienfaits de l'association entre l'écologie et la participation des habitants, il nous paraît indispensable de stimuler la citoyenneté écologique de la population locale. En effet, la gouvernance écologique à l'échelle des territoires est à la fois impulsée par les habitants et peut également inciter les habitants à agir pour le bien commun.

Cependant, pour que les habitants s'approprient ces nouveaux équipements et ces possibilités jusqu'à l'intégrer dans leur mode d'habiter, nous considérons qu'il est nécessaire de 1) les associer à la prise de décision, de 2) valoriser leur citoyenneté écologique pour changer leurs attitudes durablement (Dobson, 2007) et 3), de recréer l'expérience de nature parmi les citadins. Il est alors nécessaire de penser la ville comme un habitat à la fois humain et non-humain. Autrement dit, il faut aujourd'hui que la gouvernance pense la ville comme un système socio-écologique. La gouvernance écologique urbaine, détaillée dans la section suivante, approche alors la ville comme un système socio-écologique.

3. La gouvernance écologique urbaine, l'approche de la ville comme un système socio-écologique

La GEU s'ancre dans le courant de pensée de l'écologie politique urbaine (EPU). Ce qui signifie que la GEU approche la ville comme un métabolisme socio-naturel. En effet, selon les chercheurs de l'EPU « *l'idée de métabolisme continue de s'exprimer à travers un nombre grandissant de processus urbains socio-naturels interdépendants et interconnectés, et les configurations inégales qui en résultent* » (Heynen, 2014, p. 599, traduction libre). Cependant, aujourd'hui le métabolisme urbain traverse une phase de rupture. En effet, la ville, qui participe activement au développement du capitalisme (Delhomme & Gentile, 2021), incarne le phénomène nommé « *rupture irréparable* » par Marx ou « *rupture du métabolisme* » par Foster (1999). Cette rupture métabolique, qui se reflète dans la crise écologique actuelle,

consiste en une rupture du cycle naturel entre l'humain et la nature. Cette rupture se manifeste par des drames épouvantables comme les 1 500 décès attribués à la canicule en France en 2023 (Santé Publique France, 2023) ou par des évènements spectaculaires comme les rues et stations de métro de Paris inondées à l'été 2022 (France Info, 2022). Les effets causés par cette rupture ne s'arrêteront pas là. La crise écologique qui s'intensifie va de pair avec une aggravation des injustices et inégalités environnementales en milieu urbain. Dans un tel contexte, l'urgence est de dépasser ce point de rupture.

Nous pensons que pour dépasser cette crise, il faut replacer l'humanité, et son lien avec les autres espèces, au centre du développement des sociétés urbaines. Face à ces questionnements et les défis qu'ils les accompagnent, nous rejoignons ici la géographe américaine Jennifer L. Rice (2014) qui soutient que l'EPU est un concept nécessaire pour évaluer la gouvernance climatique urbaine « *en raison de son accent soutenu sur la ville comme processus socio-écologique* » (Rice, 2014, p. 381).

Ancrés dans ce courant de pensée, nous concevons la GEU comme un modèle de gouvernance issu des études des systèmes socio-écologiques (SSE). La GEU considère donc la ville comme un socio-écosystème, composés de plusieurs sous-systèmes. La GEU intègre également les règles et propriétés développées dans les études systèmes socio-écologiques.

3.1 Les systèmes socio-écologiques : plusieurs sous-systèmes

Les études sur les SSE sont marquées notamment par les travaux d'Elinor Ostrom. Elinor Ostrom (2007) introduit *la gestion communautaire* qui est pour elle indispensable pour une gestion durable des ressources. Pour cette chercheuse, établir des règles de gestion collective est une condition à la fois sociale et écologique pour gérer durablement les ressources. Ostrom étudie alors la conjonction des attributs des sociétés et des critères écologiques pour avoir une chance d'aboutir à une gestion auto-établie. Ostrom (2009) « *place la situation d'action, un modèle général de théorie des jeux de choix médiatisés par les institutions au centre de son cadre interdisciplinaire. Cela implique que tous les résultats dans les SSE peuvent être compris en termes de processus sociaux et d'agrégation de décisions humaines* » (Vogt *et al.*, 2015, p. 2, traduction libre).

Selon les écrits d'Ostrom (2009), les systèmes socio-écologiques sont constitués de plusieurs sous-systèmes et des variables internes qui les composent. La chercheuse propose un cadre dans lequel elle montre 4 sous-systèmes qui interagissent les uns avec les autres : 1) le système de ressources (par exemple le système de l'eau ou encore les parcs), 2) les unités de ressources (par exemple le flux d'eau), 3) le système de gouvernance (les règles et la manière

dont les règles sont créées) et 4) les acteurs (les habitants qui utilisent les ressources). Cette approche met également en évidence les avantages mutuels potentiels de chaque composante. Elle suggère que la reconnaissance de ces avantages peut conduire à une action, afin de s'assurer que les résidents qui utilisent les ressources adoptent « *une stratégie des biens communs* » (Ostrom, 2009, p. 420, traduction libre).

Le système socio-écologique : des interactions régies par des règles puis des propriétés

Quelques années plus tard, en 2013, un nouveau cadre du SSE est développé (Epstein *et al.*, 2013) sur la base de celui initié par Ostrom (2009). Dans ce nouveau cadre, la situation d'action est une caractéristique essentielle qui « *structure le raisonnement fondé sur des règles sur la base d'institutions sociales sous la forme de règles, de normes et de stratégies partagées* » (Epstein *et al.*, 2013, p. 436, traduction libre). Selon ce cadre, la situation est caractérisée par une suite d'interactions entre les différents sous-systèmes qui se déroulent dans le respect de règles. Les auteurs poursuivent leur analyse en mettant en évidence 7 règles qui encadrent ces interactions : « *Limite, position, choix, information, regroupement, portée et bénéfice. Les règles précisent quelles actions doivent, ne doivent pas ou peuvent être entreprises dans certaines conditions* » (Epstein *et al.*, 2013, p. 436-437, traduction libre).

Pour une meilleure compréhension de ce qui suit, nous proposons de détailler ces règles. La règle des limites, signifie que les acteurs rencontrent des limites en interagissant. La règle des positions, indique que les acteurs adoptent des positions à partir desquels ils font leur choix d'actions (la règle du choix). Ces actions menées par les acteurs selon leurs positions vont engendrer des résultats. Cette dynamique qui associe les actions et positions des acteurs aux résultats potentiels de ces actions est influencée par les règles d'information, qui font référence au processus d'information (comment les acteurs sont-ils informés ? quelle est cette information ?) et les règles de regroupement, qui se rapportent au processus de regroupement des décisions des acteurs (pourquoi et comment les décisions ont-elles été regroupées ?)

La qualité des résultats potentiels des actions menées par les acteurs est mesurée en fonction des coûts et bénéfices associés (la règle de la portée des résultats).

Ainsi les interactions dans un SSE doivent se faire dans le respect des limites des sous-systèmes, de leur position, de leur choix, en assurant un accès à l'information et une possibilité de regroupement de leur décision en mesurant la portée et le bénéfice des interactions et des décisions. Deux ans plus tard, une nouvelle étude introduit des propriétés. Nous suggérons alors

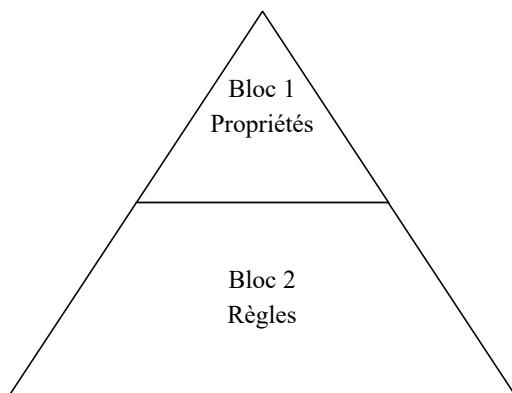
de compléter les règles développées par Epstein *et al.* (2013) par ces propriétés en suggérant une complémentarité entre ces règles et ces propriétés.

Petrosillo, Aretano et Zurlini (2015) proposent 7 propriétés de SSE. La première propriété mise en exergue est la « *non-linéarité* ». Cela signifie qu'il s'agit d'un système dont les composantes ne peuvent être considérées isolément les unes des autres. La deuxième propriété est la « *hiérarchie* ». Les composants sont positionnés de manière hiérarchique. Si un effet x est exercé sur l'une des composantes de l'extérieur ou de l'intérieur, cet effet x sera ressenti par les autres selon la dynamique hiérarchique. La troisième propriété concerne la « *causalité interne* ». Un effet x peut aussi être le résultat d'une décision interne car il existe une auto-organisation. La quatrième propriété impose la « *stabilité dynamique* ». Il n'y a pas de point d'équilibre pour le système (Petrosillo *et al.*, 2015, p. 2, traduction libre). La cinquième propriété prétend qu'il y a « plusieurs états stables ». La sixième propriété porte sur le cycle de la résilience. Les interactions suivent le cycle de renouvellement adaptatif en quatre étapes de Holling (2001) : exploitation, conservation, libération et réorganisation. Les chocs inattendus donnent lieu à une adaptation et à une réorganisation. La septième et dernière propriété concerne le « *comportement chaotique* » du système qui traduit le fait que l'humain doit accepter qu'il ne puisse pas tout appréhender et contrôler la façon avec laquelle le système va se comporter (Petrosillo *et al.*, 2015).

3.2 Une complémentarité entre règles et propriétés des SSE, l'émergence de la GEU

Dans l'objectif de construire notre propre cadre théorique, nous suggérons ici que les règles énumérées ci-dessus sont encadrées par ces propriétés car le respect de certaines règles comme le respect des choix et des positions ne peut se faire que dans un cadre qui garantit la durabilité du système (*Cf.* Figure 44).

Figure 44. Hiérarchie entre propriétés et règles dans les systèmes socio-écologiques



Source : A. Dakouré, 2024

Ainsi, les différents sous-systèmes du système socio-écologique interagissent en fonction de règles qui doivent être appliquées dans le respect de propriétés qui garantissent la durabilité du système. Nous remarquons que les villes ne sont jusqu’ici pas conçues dans le respect de ces règles et propriétés comme le montre l’abatage de 18 arbres aux abords du château de Vincennes pour permettre de nouveaux aménagements (Ville de Vincennes, 2024).

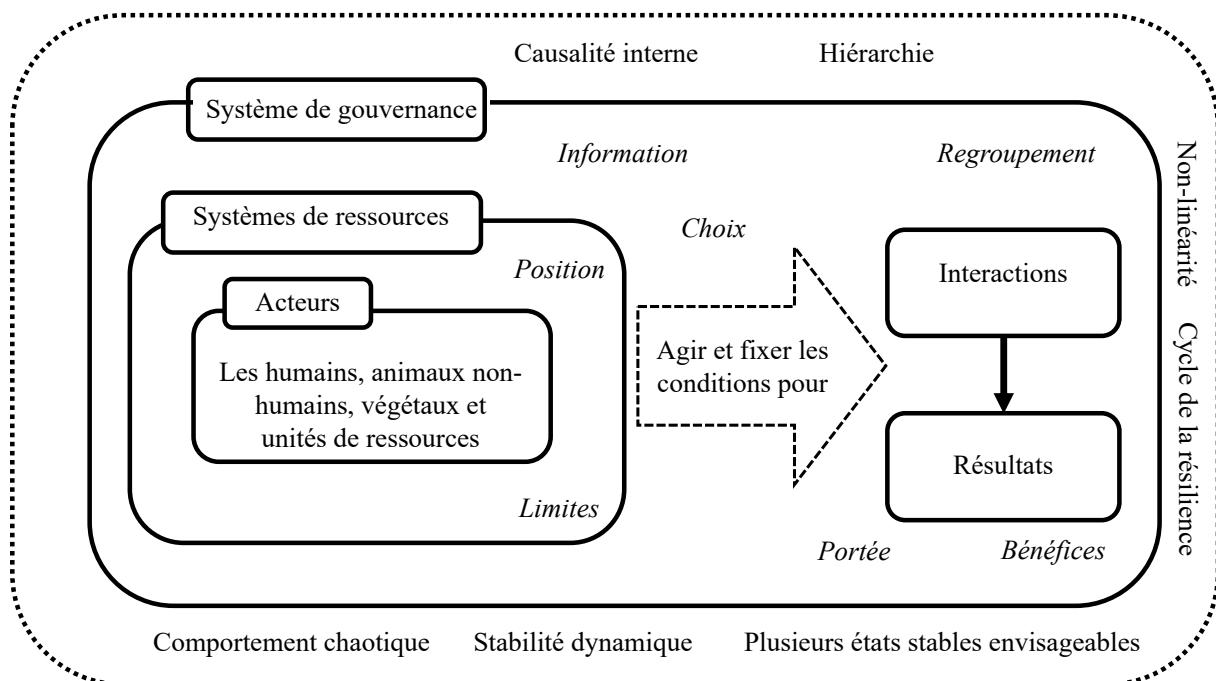
En effet, la fabrique de la ville, guidée pendant des années par la pensée que la ville est un habitat principalement humain, a favorisé les habitats humains au détriment des autres espèces auxquelles l’humain a attribué une « juste place » (Mauz, 2002) et en rejetant des espèces « non-désirées » (Blanc & Mathieu, 1996) comme l’illustre le terme de « mauvaises-herbes » pour évoquer les espèces végétales spontanées. Ni choix, ni position, ni limites d’autres acteurs qu’humains ne sont respectées et priorisés en ville. Cette dynamique a participé à fragiliser les villes et leur capacité à faire face aux bouleversements écologiques (chaleur, inondation...).

A partir de notre constat que la fabrique de la ville doit être repensée, nous proposons notre propre cadre théorique du SSE en considérant que les acteurs sont à la fois des habitants humains, des végétaux et des animaux. Ces acteurs non-humains, à l’instar des humains, font des choix, en fonction de leur position, de l’information à disposition et des décisions d’autres acteurs, qui conduisent à des actions et des interactions entre acteurs et entre les acteurs et les différents sous-systèmes qui composent le SSE.

La GEU : le cadre théorique reformulé du SSE

Notre cadre théorique de la GEU s’articule autour des acteurs, des systèmes de ressource et de la gouvernance et s’intéresse aux interactions.

Figure 45. Cadre du SSE selon la GEU



Source : A. Dakouré, 2024

Ce cadre théorique et analytique de la SSE que nous avons élaboré (*Cf. Figure 45*) propose une nouvelle façon de percevoir les interactions entre les sous-systèmes présents dans un territoire (le système de gouvernance, de ressources et les acteurs).

Selon ce nouveau cadre théorique (*Cf. Figure 45*), les règles de gestion collective concernent à la fois les humains et les espèces non-humaines. En d'autres termes, ce nouveau cadre prend également en compte les choix et besoins des espèces non-humaines qui ne sont, ici, pas considérées comme des entités passives.

Ces interactions, entre acteurs et les autres sous-systèmes, se font dans le respect des limites, positions, choix, avec un accès à l'information et une possibilité de regrouper les décisions, avis et besoins de tous les acteurs. Les règles indiquent également de considérer la portée et le bénéfice du résultat des interactions. Ces interactions se font également dans le respect de plusieurs propriétés qui assurent aux systèmes leur durabilité. Les sous-systèmes sont interdépendants (non-linéarité), si l'une est touchée par un élément extérieur, l'effet sera ressenti par tous les sous-systèmes de façon hiérarchique, du sous-système le plus transversale au sous-système le plus petit, de la gouvernance à l'acteur, du collectif à l'individu (hiérarchie). Une cause interne peut également affecter tous les sous-systèmes (causalité interne). Les interactions ne permettent pas d'atteindre un point d'équilibre, les interactions façonnent une

stabilité dynamique entre les sous-systèmes. Les interactions peuvent alors donner lieu à plusieurs états stables. Ces interactions suivent le cycle de renouvellement adaptatif en quatre étapes de Holling : exploitation, conservation, libération et réorganisation. Les chocs inattendus donnent lieu à une adaptation et à une réorganisation. Le système suit un comportement, « *chaotique* », ce qui signifie que les interactions entre les sous-systèmes ne peuvent pas toujours être anticipés et que l'incertitude des interactions fait partie d'un système socio-écologique sain. Si une propriété change, les règles seront modifiées, de même que les interactions.

Ce nouveau cadre du SSE (*Cf. Figure 46*) préconise que le système de gouvernance respecte certaines propriétés, comme le fait que la définition des règles et l'action sont le résultat d'un choix fait par des acteurs informés (ce qui implique une gouvernance démocratique plus qu'humaine qui intègre les autres espèces présentes sur le territoire). Ce cadre suggère que les acteurs humains et non humains ont leurs propres limites et positions au sein des systèmes de ressources (ce qui implique de respecter les limites et positions non humaines), et que leur action et interaction sont influencées à la fois par l'information à disposition et par la façon avec laquelle les décisions prises (sont-elles regroupées ? sélectionnées ?). Ce cadre permet donc de dépasser le clivage nature/culture et d'inclure une multitude de scénarii possibles, ainsi qu'une perte ou une réduction du contrôle excessif exercé actuellement par les humains sur leur métabolisme avec la nature. La loi Labbé de 2017 qui impose l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts municipaux en France (Lambert & Tellier, 2018) est un exemple concret d'une réduction du contrôle de l'humain sur le déploiement d'autres espèces. D'après ce nouveau cadre théorique, les acteurs humains doivent adopter un comportement respectueux envers les non-humains. Il n'existe pas un groupe dominant d'acteurs qui détiendrait plus de droits, tacites ou non, que les autres. Ainsi, les acteurs sont tous entraînés dans un processus d'*empowerment*.

Pour approfondir cette dimension, nous allons maintenant nous intéresser au concept de politique urbaine climatique (PUC) (Certomà *et al.*, 2019), qui s'articule autour de la notion d'*empowerment*. Nous maintenons ce terme en anglais car il n'existe pas de traduction optimale française.

3.3 La GEU : les SSE et l'empowerment des espèces humaines et non humaines

Dans l'idée de gérer un espace urbain multi-espèce et socio-naturel, la GEU s'inspire de la PUC en se concentrant sur les acteurs locaux et leur pouvoir d'agir. En effet, pour faire face à aux défis écologiques et apporter des éléments de compréhension relatifs aux points de blocage aux changements, les chercheurs de la PUC se saisissent de plusieurs notions et concepts. Parmi ceux-ci *l'empowerment* mérite notre attention car les habitants des villes sont nombreux à faire part de leur souhait d'accélérer la transition écologique, faisant part d'une éco-anxiété (Thoron, 2023), et d'agir pour cette transition. Les habitants adoptent particulièrement une attitude responsable envers leur environnement lorsqu'ils acquièrent des connaissances relatives à leur écosystème et aux défis écologiques qui le traversent.

L'*empowerment* des communautés locales, notamment à travers un apprentissage, est alors un levier essentiel pour atteindre les objectifs écologiques à l'échelle locale. Cette notion a notamment été mise en avant dans le livre intitulé « Urban Climate Politics Agency and Empowerment », dirigé par Jeroen van der Heijden, Harriet Bulkeley et Chiara Certomà en 2019. Il nous paraît alors adéquat de détailler les composantes de *l'empowerment* et les éléments qui agissent dessus pour mieux cibler les actions à mener pour les renforcer au sein de la GEU.

La notion d'*empowerment* peut être définie de différentes façons. Au sens large, l'*empowerment* est décrit comme une distribution du pouvoir entre différentes entités. Les universitaires approchent cette notion comme étant l'étude des processus qui permettent aux populations vulnérables et marginalisées d'avoir davantage de contrôle sur leur vie (Heijden *et al.*, 2019). Elle peut également être définie comme « le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif. [Cette notion] articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder ». (Biewener & Bacqué, 2011, p. 82-83). Cette dernière définition fait apparaître le processus d'apprentissage comme une caractéristique essentielle de *l'empowerment* à la fois individuel et collectif. Cela fait écho aux écrits de Jeroen van der Heijden, Harriet Bulkeley et Chiara Certomà (2019) qui considèrent qu'il n'existe pas un mais des *Empowerment* (*Cf.* Tableau 18). Ils identifient ainsi *l'empowerment* individuel et collectif, *l'empowerment* comme résultat et comme processus. De plus, la ville étant un habitat humain et non-humain, nous considérons que la notion d'*empowerment* devrait être étendue aux non-humains qui devraient avoir davantage de contrôle sur leur vie et, pour cela, il est nécessaire de mieux les connaître et de ne pas menacer leur pouvoir d'occuper l'espace urbain.

Nous complétons donc la typologie de l'*Empowerment* de Jeroen van der Heijden, Harriet Bulkeley et Chiara Certomà (2019) (*Cf.* Tableau 18) en détaillant l'*Empowerment* des non-humains et en soulignant la nécessité de l'apprentissage et du processus de recherche de l'information vérifiée.

Tableau 18. Les différents *Empowerment* (analyse inspirée des travaux de Heijden *et al.*, 2019, p. 8-9)

	<i>Empowerment</i> comme résultat	<i>Empowerment</i> comme processus	La nécessité de l'apprentissage
<i>Empowerment individuel</i>	Concerne la capacité à prévoir et gérer sa vie selon ses propres désirs. Cette approche intègre la capacité à dépasser les freins sociaux, institutionnels ou encore psychologiques	Concerne la capacité à prévoir et gérer sa vie selon ses propres désirs pour atteindre un objectif, satisfaire des ambitions précises prédéfinies.	Trouvez les informations vérifiées et adaptées nécessaires pour planifier et gérer ; évitez les idées erronées et les fausses informations.
<i>Empowerment collectif</i>	Se rapprocher des notions de mobilisation ou encore de construction communautaire qui vise à résoudre un problème, enclencher ou accélérer un changement social.	Se rapprocher des notions de mobilisation ou encore de construction communautaire qui vise à résoudre un problème, enclencher ou accélérer un changement social.	Trouver et vérifier et adapter les informations nécessaires pour décrire et comprendre le problème ; gérer une mobilisation collective ; éviter les mauvaises idées pour résoudre le problème.
<i>Empowerment des entités non-humaines naturelles</i>	La capacité directe ou indirecte, notamment <i>via</i> les humains, des entités non-humaines à gérer leur développement selon leur besoin (par exemple, suffisamment de soleil, d'eau...).	La capacité directe ou indirecte, notamment <i>via</i> les humains, des entités non-humaines à atteindre un objectif (par exemple de reproduction ou conservation pour les espèces en ville).	Trouver, vérifier et adapter les informations nécessaires pour connaître et décrire les autres espèces et comprendre leurs problèmes et leurs défis ; évitez les mauvaises idées pour les aider. Apprendre des humains pour éviter les menaces et trouver des ressources.

Source : A. Dakouré, 2024

Les *empowerment* individuel, collectif des entités non-humaines naturelles peuvent se manifester comme résultat ou processus. L'*empowerment* peut-être un objectif en tant que tel (résultat) ou un moyen d'atteindre d'autres objectifs (processus) (*Cf.* Tableau 18). Nous considérons que ces différents *empowerments* sont liés les uns aux autres. L'*empowerment* peut être utilisé comme processus s'il a déjà été atteint comme résultat. L'*empowerment* des entités non-humaines naturelles ne peut être atteint que si l'*empowerment* individuel et collectif est également développé. En effet, les êtres vivants non-humains sont dépendants du pouvoir d'agir

des humains et de leurs sensibilités écologiques pour gérer leur propre développement, besoins et objectifs. Leur *empowerment* est donc entièrement lié à l'apprentissage des êtres humains. En effet, le tableau 18 révèle que l'une des clefs, quel que soit *l'empowerment*, demeure l'apprentissage et l'accès à une information de qualité.

La GEU approche ainsi la ville comme un métabolisme socio-écologique qui peut atteindre un stade de rupture dans le cas d'un non-respect des règles et propriétés qui fondent les systèmes socio-écologiques. Pour cela, la GEU considère que les acteurs, quel que soit leur origine, le sexe ou leur catégorie socio-professionnelle, doivent disposer des outils et de l'information nécessaire pour s'organiser de manière indépendante et autonome pour réaliser les actions écologiques et durables. Le pouvoir local doit être réparti de manière égale, de sorte que les individus (ou un collectif) aient la capacité de prendre le contrôle de leur vie et/ou d'atteindre leur objectif. Les systèmes de ressources, les acteurs et le système de gouvernance interagissent les uns avec les autres selon des règles qui incitent à considérer, par exemple, les limites de chaque système. De fait, les principaux défis de la GEU sont de placer l'humanité comme boussole des sociétés urbaines, d'encourager l'apprentissage, l'empathie et d'entretenir la biophilie. La GEU a également vocation à faciliter l'organisation indépendante et autonome des acteurs humains et espèces non humaines pour réaliser des actions écologiques, à veiller à ce que le pouvoir local ne soit pas concentré dans les mains d'un groupe afin que les individus (ou un collectif) aient la capacité de prendre le contrôle de leur vie et/ou d'atteindre leur objectif écologique. En d'autres termes, la GEU doit concentrer ses actions pour réduire le *disempowerment* de communautés humaines et non-humaines.

Pour que la GEU ait une chance d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'attirer de nouveaux publics à participer à la vie de la cité. Plus particulièrement, pour réduire le *disempowerment* des non-humains, la GEU doit faciliter la participation d'un public humain animé par une sensibilité écologique et à l'écoute des autres espèces. Ce constat fait également écho aux résultats de nos enquêtes, présentées dans la section 1 et 2 de ce présent chapitre, qui mettent en avant le défi de développer une citoyenneté écologique et d'ancrer une conscience écologique au sein des populations locales relatives aux enjeux d'adaptation du territoire, aux pratiques et à la préservation d'autres espèces. De fait dans la section suivante l'urgence de stimuler une conscience (Bourg & Whiteside, 2010) et la citoyenneté écologique est abordée à travers le défi de former de nouveaux publics écologiques.

4. La GEU en pratique : l'importance d'engager des nouveaux publics écologiques et présentation d'une liste d'actions

Dans cette section, nous allons, dans un premier temps aborder, le défi de former de nouveaux publics écologiques en nous appuyant sur la Grille *EngagePublic* pour affiner notre analyse et comprendre les dynamiques concrètes qui peuvent répondre à ce défi. Dans un second temps, nous déclinerons une liste d'actions concrètes pour mettre en place la GEU en tentant de former de nouveaux publics particulièrement animés par une sensibilité écologique qui pourrait influencer leur comportement et être, par la même occasion, amplifiée par le comportement.

4.1. Attirer des publics portés par une citoyenneté et conscience écologique, un moteur de la GEU

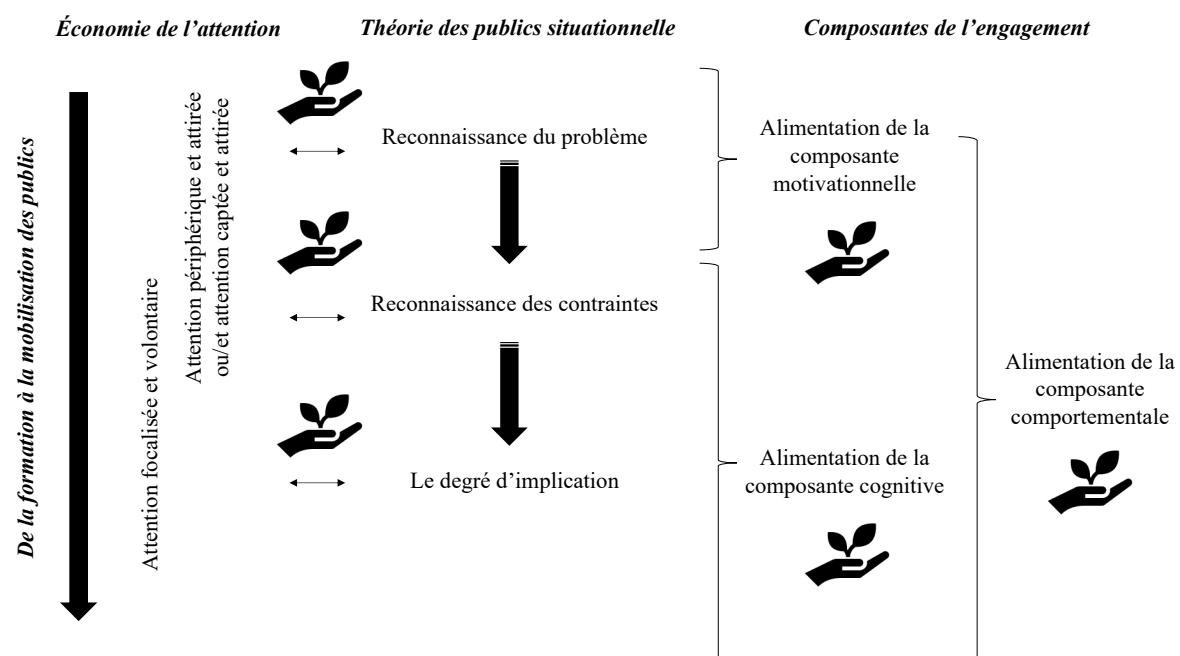
Le développement de la citoyenneté écologique peut être provoqué ou conforté par un changement de comportement. D'après Dobson (2007), les comportements et les attitudes sont liés. Lorsque l'attitude est modifiée dans ses fondements, il y a de fortes chances que les comportements soient également modifiés. En effet, d'après l'auteur, l'attitude est générale, alors que le comportement est contenu à une action particulière. A titre d'exemple, trier ces déchets ne signifie pas adopter une attitude environnementale générale concernant sa consommation, sa quantité de déchet ou ses achats de plastiques. Il est alors intéressant de noter que Hobson (2013) explique que les individus sont plus à même de modifier leur comportement si cela ne leur demande pas un effort important. Nous ajouterons que les individus sont plus à même de modifier leur comportement s'ils ont un accès facile et fluide à l'information. En effet, une information claire et accessible facilite la compréhension d'un problème notamment lorsqu'il incarne un défi écologique.

Joëlle Zask, dans son chapitre « *La démocratie est écologique, ou elle n'est pas* » mentionne « *les publics écologiques dont la démocratie a besoin* » (Zask, 2022, p. 64). Nous défendons l'idée que lorsque que le problème identifié consiste à défendre une ressource ou réduire l'empreinte écologique, le public est écologique car il fait preuve d'une conscience écologique qui se traduit par une conscience de la coévolution entre l'humain, les ressources planétaires et le vivant. L'objectif détenant un caractère écologique, les gens qui composent ce public sont dotés d'une forme de citoyenneté écologique. D'autres publics, comme les mini-publics de Archon Fung (2003) ou des publics standardisés conceptualisés dans le premier chapitre de cette thèse, peuvent également être composés d'individus détenant une citoyenneté écologique. En effet, la participation d'un public, quel qu'il soit, est un levier pour faire entendre sa voix et

agir sur les prises de décisions. Cependant, pour que cette mécanique soit efficiente, il faut que plusieurs conditions soient présentes pour lever les limites identifiées dans la grille *EngagePublics* que nous avons élaborée précédemment (*Cf.* Partie 1). Parmi ces conditions, notons l'importance de diffuser une information avec un message écologique clair de manière à mobiliser les individus détenant une citoyenneté écologique. L'objectif est d'attirer l'attention des publics.

A cette fin, la grille *EngagePublics* écologiques (Cf. Figure 47) accompagne le porteur de projet pour tenter de lever les limites relatives à l'attention, aux motivations, à la finalité et aux comportements.

Figure 47. *EngagePublics* écologiques



Source : A. Dakouré, 2024

L'information tient ainsi un rôle essentiel pour que les publics comprennent que l'objet de la participation a une vocation écologique ou peut avoir une vocation écologique. La grille *EngagePublics* incite à valoriser l'éco-information à l'heure de la surcharge informationnelle. De plus, conformément aux études de Hobson (2013), les individus vont plus facilement modifier leur comportement si l'effort ne leur demande pas un temps conséquent. Or, modifier son comportement demande d'être correctement informé, et la recherche de l'information prend du temps. Il paraît alors incontournable, pour faciliter l'engagement des individus détenant une citoyenneté écologique, de faciliter l'accès à l'information à caractère écologique (à titre

d'exemple : défendre les ressources naturelles locales ou réduire l'empreinte écologique en informations sur des services ou produits alternatifs) notamment dans l'espace public qui est, aujourd'hui, saturé d'informations de toutes natures. Conformément aux droits énoncés dans le cadre de la Convention Aarhus (UN, 1998), il serait intéressant de prioriser l'éco-information partout dans l'espace public qu'il soit numérique ou non.

En associant les concepts théoriques, de la GEU et de la citoyenneté écologique, il est possible de définir des actions concrètes déclinées en familles de propositions, tenant compte de ces impératifs.

4.2. La feuille de route de la GEU en pratique

Après avoir développé le cadre théorique et analytique de la GEU et souligner le besoin d'adapter la stratégie informationnelle pour attirer de nouveaux publics, cette section vise à décliner ce cadre en actions concrètes. L'objectif est ici de proposer une mise en application de la GEU qui permettent d'attirer de nouveaux publics portés par une sensibilité et un conscience écologique singulière ou/et en développement.

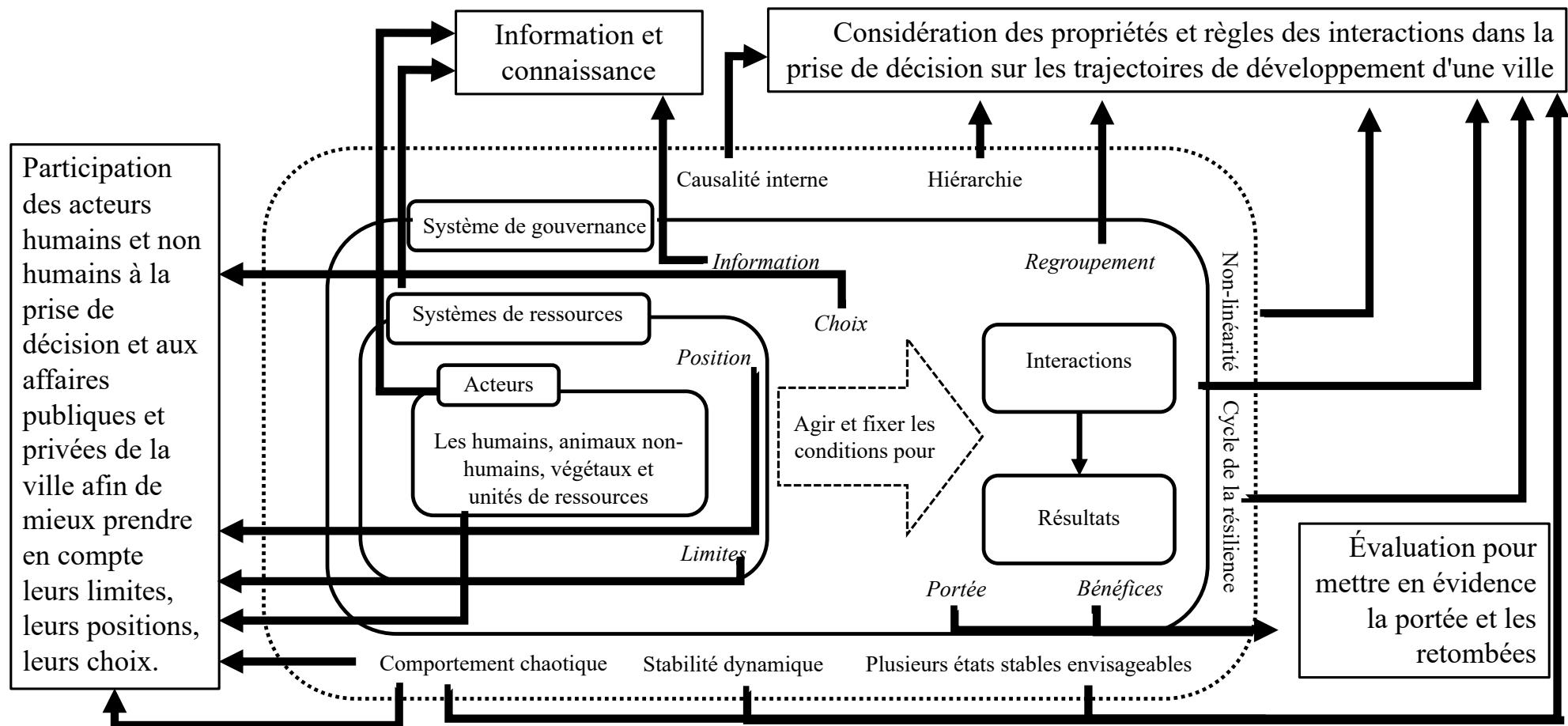
Nous proposons 4 grandes catégories d'actions issues des règles et propriétés qui structurent le cadre théorique de la GEU (*Cf. Figure 47*).

La première catégorie, « Information et connaissance », traduit le besoin qu'ont les différents acteurs d'être informés avant d'interagir. Pour cela, les différents acteurs (êtres humains et non-humains) doivent apprendre les uns sur les autres, et sur les différents systèmes de ressources qui composent le système socio-écologique global (par exemple les parcs, les cours d'eau...). La deuxième catégorie se concentre sur la « Participation des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions, leurs choix ». Cette deuxième catégorie encourage l'association de tous les acteurs (humains et non-humains) aux processus de prise de décision relatifs, par exemple, à l'évolution du cadre de vie. Le but de cette catégorie est de mieux intégrer les règles qui régissent les interactions entre les acteurs et entre les sous-systèmes, comme la position des acteurs dans le système de ressources, leurs limites ou encore leurs choix d'interagir, de façon à maintenir la stabilité dynamique qui maintient le système socio-écologique. Cette association doit se faire en intégrant le fait que toutes les interactions ne peuvent pas être anticipées et contrôlées.

La troisième catégorie met l'accent sur l'importante « Considération des propriétés et règles des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville ». Cette troisième catégorie met en exergue la nécessité de prendre en compte la façon avec laquelle les différents acteurs et ressources du système socio-écologique interagissent en concevant les projets de développement du territoire. Il s'agit ici d'assurer ou de restaurer la stabilité dynamique, sur le moyen et long terme, issue des interactions entre les acteurs et les systèmes de ressources, d'intégrer le fait que certaines interactions sont incertaines et ne peuvent être contrôlées (comportement chaotique), et de ne pas contraindre le cycle de résilience. Il convient, par exemple, de considérer en élaborant un projet urbain que lorsqu'un élément affecte un acteur, un système de ressources ou le système de gouvernance, cela a des conséquences sur toutes les autres composantes du système socio-écologique. Aucun élément du système socio-écologique ne peut être considéré de façon isolée. Pour concevoir un projet territorial, nous insistons, à travers cette troisième catégorie, sur l'intérêt d'adopter une vision systémique la plus exhaustive possible, persuadé que cela nécessite de collaborer en interdisciplinarité.

La quatrième et dernière catégorie proposée valorise un temps d'« Évaluation pour mettre en évidence la portée et les retombées » des interactions. L'évaluation permettra, entre autres, de déterminer si le système d'information peut être amélioré, si les différentes règles des interactions ont été respectées, ou si des éléments contraignent leur application. Cette évaluation incite, par exemple, à répondre aux questions suivantes : Est-ce que la transmission d'information est optimale pour tous les acteurs ? Est-ce que les limites et positions des différents acteurs dans le système général sont prises en compte et respectées ? Est-ce que les acteurs ont pu librement faire part de leur choix (pour les humains) ou leur choix ont-ils été observés et considérés (pour les non-humains) ? Les décisions des acteurs ont-elles été regroupées et considérées dans la prise de décision globale ? (*Cf. Figure 48*). La figure 48 représente les différents liens entre ces quatre catégories et le fonctionnement théorique du SSE.

Figure 48. La GEU en pratique : les catégories d'actions issues des règles et propriétés adoptées par la GEU



Source : A. Dakouré, 2024

Après avoir présenté ces quatre catégories et leurs liens avec le cadre théorique de la GEU, nous allons détailler les différentes actions envisageables au sein de ces différentes catégories (*Cf. Tableau 19*).

Concernant la première catégorie, « Information et connaissance », nous proposons quatre actions possibles. (1) Nous suggérons d'informer efficacement les résidents lorsqu'un changement est prévu, par exemple dans leur cadre de vie. À titre d'exemple, il est préférable d'informer les habitants à l'avance, et de faire attention aux mots utilisés en évitant le vocabulaire trop technique. (2) Nous considérons également qu'il est important, pour permettre des interactions plus stables entre les différentes espèces, de favoriser la connaissance des espèces voisines. Par exemple, indiquer dans les espaces publics (rues, places...) le nom et le fonctionnement des espèces. En effet, plus les humains connaissent les espèces plus ils ont tendance à leur accorder de la place comme l'illustre l'exemple de l'interaction humain-araignée dans une étude interdisciplinaire menée en 2020 qui montre que *« les Arthropodes (araignées et insectes) constituent, après les Oiseaux, le second taxon accueilli au domicile alors qu'ils constituent par ailleurs le taxon qui en est le plus retiré. Si cette ambivalence des comportements exprimés à l'égard des arthropodes peut surprendre un lectorat non averti, l'analyse fine du bestiaire énoncé peut trouver une certaine logique biologique opposant l'araignée, première espèce accueillie, et le moustique, première espèce retirée. Le moustique est vecteur de nombreuses maladies parasitaires et virales, pour certaines émergentes, dont la piqûre et le son du vol en particulier durant le sommeil constituent à eux seuls deux causes majeures d'agacement chez l'humain (Foster et Walker, 2019). À l'inverse, « l'araignée est un animal silencieux, communément peu enclin à s'approcher de l'humain, mais par ailleurs grand prédateur de moustiques. »* (Dakouré et al., 2022, p. 30). (3) Les enfants ayant plus d'empathie et étant moins sujet aux représentations parfois négatives des espèces non-humaines, cette amélioration des connaissances peut également être accélérée par une démocratisation des processus scientifiques participatifs relatifs aux espèces dans les écoles. En effet, en 2015, dans une étude sur les interactions entre les passants et les pigeons réalisée sur trois sites parisiens, il est démontré que les enfants et les touristes interagissent davantage avec les pigeons. L'explication donnée, en dehors du fait que les enfants ont davantage d'empathie que les adultes envers les animaux, est qu'il s'agit d'une « *conséquence de l'image culturellement négative de l'espèce* » (Prévot et al., 2015). (4) L'information et la

reconnaissance mutuelle entre différentes espèces urbaines pourraient également être encouragées par des promenades urbaines dans le cadre de programmes participatifs.

La deuxième catégorie qui traite de la « Participation des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions, leurs choix. » se décline en cinq actions.

(1) Nous suggérons de faciliter la participation d'un large éventail d'acteurs à la prise de décision en permettant aux acteurs humains de devenir les porte-paroles des non-humains voire d'écouter les non-humains en apprenant leur propre langage. Cette idée est notamment défendue dans le livre *When Animals Speak: Towards an Interspecies Democracy* de Eva Meijer (2019). Une telle ouverture démocratique permettrait de dépasser le stade de consultation pour aller jusqu'à la co-construction de projets avec une grande variété d'acteurs. Cependant pour cela, nous appuyons le fait qu'il est indispensable de tenir compte des difficultés que rencontrent certains acteurs pour participer et partager leurs points de vue. (2) Il convient par exemple d'encourager les initiatives participatives d'écologisation en facilitant les procédures administratives. En effet, Amélie Deschamps (2021) démontre dans sa thèse le poids des démarches administratives que les habitants doivent entreprendre pour monter un projet de végétalisation dans les villes françaises.

Pour mieux intégrer et écouter les autres espèces, (3) nous défendons l'association des professionnels travaillant dans les domaines des jardins, des haies, de la faune urbaine, des espaces verts, des arbres et des sols. Ces experts sont essentiels pour mieux prendre en compte les besoins non humains, leurs limites et positions au sein du système de ressources. Les limites et positions des non-humains sont également parfois dues aux perceptions et représentations des humains. Les humains dictent ainsi parfois les positions des non-humains en leur accordant une « juste place » délimitée (Mauz, 2002 ; Marchand, 2013). Pour mieux appréhender ce phénomène, il est pertinent de tenir compte des perceptions et des représentations des acteurs à l'égard des autres espèces. À l'inverse, (4) il est judicieux d'étudier la façon avec laquelle les autres espèces perçoivent la présence de l'humain et des infrastructures humaines autour d'eux. Par exemple, une étude britannique menée en 2019 démontre que bien que les renards urbains soit habitués à la présence de l'humain, leur néophobie et méfiance persistent. Ce qui influence leur interaction avec les humains dans les villes britanniques (Padavoni *et al.*, 2019). (5) La présence des humains et des infrastructures agit également sur les espèces végétales et la perception de leur environnement. Par exemple, dans leur étude « *La santé des arbres urbains : menaces et prévention ?* » Sivajanani Sivarajah et Bastien Castagnyrol (2024) expliquent que

« [l]es arbres en ville sont plus sensibles aux facteurs de stress abiotiques. Les arbres situés dans ou près des rues subissent un niveau de stress plus élevé que ceux des aires boisées municipales. » (Sivarajah & Castagnayrol, 2024, p. 131).

La troisième catégorie, « Considération des propriétés et règles des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville », regroupe également cinq propositions d'actions. (1) L'adoption d'une vision écosystémique en considérant que tous les sous-systèmes sont reliés entre eux et que l'effet d'une action sur l'un affecte également l'autre est, selon nous, indispensable pour assurer la durabilité du système socio-écologique urbain. Cette nouvelle vision incite à (2) reconnaître les interactions entre les acteurs humains et non humains et les conséquences sanitaires de ces interactions (bien-être, santé mentale et physique). Un système socio-écologique sain est animée par des actions individuelles et collectives qu'il faut encourager en (3) supprimant les obstacles, encore nombreux aujourd'hui, à l'interaction entre les acteurs (humains et non-humains), le système de ressources (parcs, cours d'eaux...) et le système de gouvernance (espace consultatif, débat...). Pour lever ces obstacles et faciliter les interactions entre les acteurs non-humains et le système de ressources, nous encourageons l'accélération des corridors écologiques en considérant les risques relatifs à la circulation (Arnould *et al.*, 2011). (4) Nous mettons également l'accent sur l'obstacle économique pour certains ménages qui n'ont plus accès à des zones urbaines récemment végétalisées et gentrifiées (Kim & Wu, 2021). Lever ces obstacles nécessite d'analyser et d'anticiper les limites entre les espèces et les difficultés d'accès à une zone pour certains acteurs (difficulté physique ou issue des représentations). (5) Il convient également d'examiner les positions de certains acteurs par rapport à d'autres, la portée et les bénéfices tirés de ces interactions. Cette dernière action (5) converge avec la dernière catégorie d'actions qui incite à « [évaluer] pour mettre en évidence la portée et les retombées » (*Cf. Tableau 19*).

Cette quatrième catégorie se décline en plusieurs actions orientées vers des outils d'aide à la décision. Ainsi, nous préconisons de préparer une grille d'évaluation des actions menées en tenant compte des différentes interactions entre les sous-systèmes. Cette grille facilitera l'analyse des décisions prises au sein du système de gouvernance qui affectent les systèmes de ressources (espace vert, espace aquatique, etc.). Nous suggérons de préparer une seconde grille d'évaluation des actions menées en tenant compte des différentes interactions entre les acteurs humains et non humains. Cette seconde grille simplifiera l'étude des choix des acteurs lors des interactions, de leurs positions et de la manière dont les différents acteurs s'adaptent à des chocs nouveaux et inattendus.

Ainsi, les quatre catégories d'actions issues du SSE sont déclinées en vingt actions que nous venons de détailler et qui sont synthétisées dans le tableau suivant (*Cf.* Tableau 19).

Tableau 19. 20 actions dans le cadre de la GEU, l'Agenda de la GEU

Catégories d'actions	Descriptions des actions
Information et connaissance	<p>Informer efficacement les résidents lorsqu'un changement est prévu, par exemple dans leur cadre de vie : les informer à l'avance, faire attention aux mots utilisés en évitant le vocabulaire trop technique, etc.</p> <p>Favoriser la connaissance des espèces voisines. Par exemple, indiquer dans les espaces publics (rues, places...) le nom et le fonctionnement des espèces.</p> <p>Démocratiser les processus scientifiques participatifs relatifs aux espèces dans les écoles.</p> <p><u>Encourager les promenades urbaines dans le cadre de programmes participatifs.</u></p>
Participation des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions, leurs choix.	<p>Faciliter la participation d'un large éventail d'acteurs à la prise de décision. Permettre aux acteurs humains de devenir les porte-paroles des non-humains.</p> <p>Co-construction de projets avec une grande variété d'acteurs.</p> <p>Tenez compte des difficultés que rencontrent certains acteurs pour participer et partager leurs points de vue.</p> <p>Faciliter les initiatives participatives d'écologisation en facilitant les procédures administratives, par exemple.</p> <p>Écouter attentivement les professionnels travaillant dans les domaines des jardins, des haies, de la faune urbaine, des espaces verts, des arbres et des sols afin de mieux prendre en compte les besoins non humains, les limites et la position au sein du système de ressources.</p> <p><u>Tenir compte des perceptions et des représentations des acteurs à l'égard des autres espèces.</u></p>
Considération des propriétés et règles des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville	<p>Adopter une vision écosystémique et considérer dans les projets que tous les sous-systèmes sont reliés entre eux et que l'effet d'une action sur l'un affecte également l'autre : anticiper les relations de cause à effet.</p> <p>Reconnaitre les interactions entre les acteurs humains et non humains et les conséquences sanitaires de ces interactions (bien-être, santé mentale et physique).</p> <p>Encourager l'action individuelle et collective et supprimer les obstacles à l'interaction entre les acteurs et les sous-systèmes.</p> <p>Analyser et anticiper les limites entre les espèces et les difficultés d'accès à une zone pour certains acteurs (difficulté physique ou issue des représentations)</p> <p><u>Examiner les positions de certains acteurs par rapport à d'autres, la portée et les bénéfices tirés de ces interactions.</u></p>
Évaluation pour mettre en évidence la portée et les retombées	<p>Préparer une grille d'évaluation des actions menées en tenant compte des différentes interactions entre les sous-systèmes.</p> <p>Analyser la façon avec laquelle les décisions prises au sein du système de gouvernance affectent les systèmes de ressources (espace vert, espace aquatique, etc.).</p> <p>Préparer une grille d'évaluation des actions menées en tenant compte des différentes interactions entre les acteurs humains et non humains.</p> <p>Étudier le choix des interactions et le positionnement des acteurs.</p> <p><u>Étudier la manière dont les différents acteurs s'adaptent à des chocs nouveaux et inattendus</u></p>

Source : Dakouré, 2024

Pour rendre ces actions possibles, il faut donc mobiliser de nouveaux publics et faire en sorte que ces nouveaux publics deviennent des portes paroles et des défenseurs de la nature en ville, facilitent la prise en compte des êtres non-humains, et de leurs besoins, dans la prise de décision. Pour que cela soit réalisable, il convient de s'appuyer sur les désirs actuels des citadins. Nous savons aujourd'hui, notamment grâce aux travaux de Lise Bourdeau Lepage et Romain Vidal (2012), que les citadins humains ont un désir de nature. Il serait donc efficace de mobiliser les citoyens sur la base de ce désir de nature. Cependant, toutes les espèces n'alimentent pas ce désir de nature, à l'instar de certains arthropodes (Blanc & Mathieu, 1996) ou des pigeons (Jerolmack, 2008). Les arbres, quant à eux, sont appréciés des citadins. C'est pourquoi nous proposons, dans le chapitre suivant, une application de la GEU aux arbres urbains. Nous développerons plus particulièrement la méthodologie déployée, inspirée de plusieurs concepts, que sont le concept de l'engagement et la grille des proximités, pour tester la GEU en formant un nouveau public marqué par une sensibilité écologique.

Conclusion chapitre 4

Dans ce chapitre, nous avons démontré que l'association entre information écologique et démocratie locale était source d'innovation et de créativité. Cependant, certaines limites du participatif énumérées par les praticiens que nous avons interrogés doivent être dépassées, comme la difficulté de mobiliser de nouveaux publics.

Pour franchir ces limites, nous avons montré, entre autres, qu'il est crucial de favoriser un accès optimal aux informations relatifs aux enjeux écologiques en ville, de valoriser l'intégration des enjeux écologiques dans les moments et expériences de démocraties locales pour consolider et déployer la citoyenneté écologique des habitants des villes.

Nous considérons qu'une façon de développer la citoyenneté écologique serait de repenser le système de gouvernance urbain en y intégrant davantage les êtres humains et non-humains dans les prises de décisions relatives aux affaires publiques.

Ainsi dans ce chapitre, nous avons alors posé les fondations de ce que nous nommons la gouvernance écologique urbaine (GEU). Il s'agit d'un concept qui s'appuie sur le cadre théorique de l'écologique politique urbaine (EPU), sur celui de la politique urbaine climatique (PUC) et enfin sur l'étude des systèmes socio-écologiques (SSE).

À partir de ce cadre, nous avons détaillé les principaux défis de la GEU qui sont d'encourager les acteurs humains et non humains à s'organiser de manière indépendante et autonome pour réaliser des actions écologiques, de veiller à ce que le pouvoir local soit réparti de manière égale afin que les individus (ou un collectif) aient la capacité de prendre le contrôle de leur vie et/ou d'atteindre leur objectif écologique. De plus, nous avons expliqué que, les systèmes de ressources, les acteurs et le système de gouvernance interagissent les uns avec les autres selon des règles telles que l'information, les limites ou le choix. Chacune de ces interactions et règles fait partie d'un cadre plus large intégrant plusieurs propriétés telles que la non-linéarité et la stabilité dynamique. Nous avons alors montré que la GEU doit prendre en compte les propriétés et les règles du SSE pour soigner le processus de décision, améliorer le métabolisme urbain et réduire la fracture métabolique.

Dans le chapitre suivant, nous proposons de tester la GEU avec l'outil DisPAUS qui sera présenté et développé dans le chapitre suivant.

Chapitre 5. Mise en application de la GEU : Le DisPAUS, un outil pilote pour former un petit public biophilique

Dans le chapitre précédent, nous avons ciblé plusieurs limites de la gouvernance territoriale participative telle qu'elle est conduite aujourd'hui en analysant les résultats de deux études menées (une par entretien et une par questionnaire en ligne (*Cf. Annexe 3*)) auprès d'experts de la participation. Parmi ces limites, le défi de mobiliser de nouveaux publics est apparu comme central. Conformément aux écrits de Howard Becker, nous supposons que les publics, comme les individus, s'engagent sur un sujet selon des valeurs qui les conduisent à favoriser la cohérence de leur comportement (Becker, 2006). Plus simplement, les publics s'engageraient dans une expérience démocratique qui contribue à donner du sens à leur action et participer à un comportement cohérent. Cette idée renvoie à la thèse de Joëlle Zask (2022) qui soutient que pour abonner la démocratie, il faut s'intéresser à la culture et aux habitudes. Ainsi, une façon d'encourager l'engagement du public dans les processus de démocratie participative pourrait consister à rendre ces processus plus attrayants en assurant aux publics qu'ils pourront déployer créativité et citoyenneté, notamment environnementale et écologique, sans se cantonner à un choix politique restreint à un instant *t*.

Par conséquent, les outils de concertation et de gouvernance, dans le cadre de l'aménagement du territoire et qui tentent de pallier ces problèmes de gouvernance (Rufat, 2019), devraient répondre, par exemple, aux attentes des habitants et à l'urgence d'adapter les territoires urbains au dérèglement climatique. Instaurer une gouvernance écologique urbaine (GEU), telle que présentée dans le chapitre précédent, au sein des villes semble être une démarche prometteuse pour les municipalités qui envisagent de dépasser les limites connues du participatif aujourd'hui et prévoient d'atteindre les objectifs d'adaptation fixés par les accords internationaux.

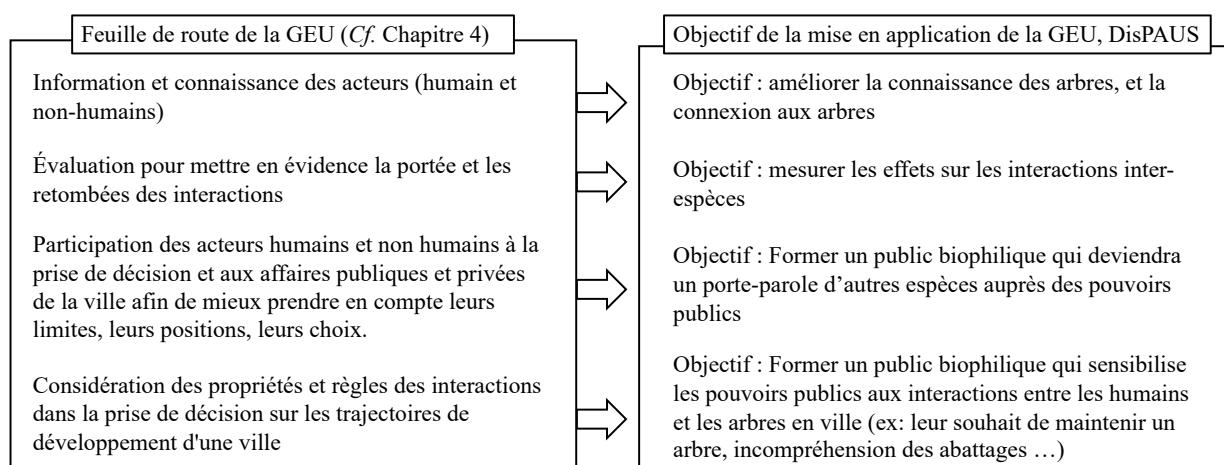
Aussi proposons-nous, dans ce cinquième chapitre, une mise en application de la GEU. Concrètement, nous testerons un outil de gouvernance issu de la GEU, DisPAUS pour « dispositif participatif associant urbanisme et sciences » (DisPAUS). Cet outil vise à former un petit public écologique et plus particulièrement, biophilique. Ainsi dans ce chapitre, nous aurons comme objectif de dévoiler l'outil DisPAUS et son ingénierie. Cette ingénierie se base

sur trois éléments issus de la littérature, le concept de l’engagement, l’échelle de l’engagement et la grille des proximités. Nous détaillerons alors les raisons de ce choix. Nous présenterons également l’expérimentation cas-témoin menée à Paris afin de mettre en lumière les spécificités du petit public biophilique. Il s’agira de comprendre en quoi ce petit public se distingue d’un autre. Cette étude cas-témoin consistera alors en une comparaison entre les membres ayant participé à DisPAUS et un autre groupe sélectionné de façon à ressembler, en termes de sexe, d’âge et de critères socio-professionnels, aux membres de DisPAUS.

1. Le « Dispositif participatif associant urbanisme et sciences » (DisPAUS) : l’objectif de concevoir un petit public biophilique

L’outil DisPAUS est une application de la GEU (*Cf. Tableau 19, Chapitre 4*) telle qu’elle est présentée dans le chapitre précédent. Ainsi, cet outil vise à mieux intégrer les espèces non-humaines dans les prises de décision, fluidifier et augmenter les interactions entre les acteurs humains et non-humains en améliorant leur *empowerment* et leur bien-être. L’outil DisPAUS a plus particulièrement vocation à former un petit public biophilique de façon à mesurer les retombées positives de la participation des habitants humains aux décisions liées au développement de la ville concernant la préservation des arbres par le cas que nous étudions (*Cf. Figure 49*).

Figure 49. De la théorie à l’application de la GEU



Source : A. Dakouré, 2024

Dans la section suivante, nous allons détailler les différentes caractéristiques de notre application de la GEU, à savoir l'outil DisPAUS. Précisons que nous avons placé le désir de nature des citadins au centre de notre réflexion

1.1. L'arbre urbain au cœur de notre application de la GEU

Bien que les citadins expriment un désir de nature (Bourdeau-Lepage & Vidal, 2009), ils sont habitués à contrôler les espèces végétales et faunistiques présentes en ville et sont de plus en plus déconnectés de la nature (Schuttler *et al.*, 2018). Cette perte d'expérience de nature réduit leur connaissance et leur acceptation de la biodiversité (Cormier *et al.*, 2012).

Pourtant, ce lien inter espèce est essentiel pour le bien-être humain (Bourdeau-Lepage, 2021) et pour équilibrer les interactions humain-nature étroitement liées à la perception humaine des espèces non humaines (Dakouré *et al.*, 2020).

Nous considérons que la GEU, pour prendre corps, devrait se concentrer sur les opportunités et le désir des citadins de se (re)connecter avec la nature afin de lutter contre la disparition de ce contact (Cox *et al.*, 2017) et mobiliser les publics dont l'engagement dépend en partie du système de valeur (Becker, 2006). A ce titre, les arbres urbains constituent des organismes privilégiés. Les avantages prouvés des arbres urbains pour relever les défis écologiques tels que les ICU et le concept de relations biophiliques entre l'humain et l'arbre sont reconnus. En effet, nous soulignons ici les résultats de recherche de Vainio *et al.*, (2023) qui suggèrent que « la compagnie multi-espèces des humains et des arbres remet en question les limites du monde humain et non humain (...) les environnements avec plus d'arbres créent non seulement des environnements plus sains pour les gens, mais aussi des environnements dans lesquels les gens peuvent ressentir de la joie et se connecter émotionnellement » (Vainio *et al.*, 2023, p. 657). Les arbres urbains jouent également un rôle essentiel dans l'adaptation des villes au dérèglement climatique. En effet, ils participent activement au refroidissement des villes et représentent un habitat essentiel pour la biodiversité urbaine (Fernandez & Paquette, 2024). Étant ainsi indispensables pour améliorer les conditions de vie en ville des humains et des non-humains, les arbres urbains font l'objet d'actions militantes visant à les protéger (Lagane, 2019). Ils présentent, selon nous, un pouvoir mobilisateur comme nous allons le voir.

L'arbre, un allié historique

Les arbres sont au cœur du fonctionnement urbain alors que les villes tentent de plus en plus de les planter et de les préserver (Castagnyrol *et al.*, 2024). Le développement des espèces

arborées est étroitement lié aux politiques locales passées et présentes. Il est aussi parfois le reflet d'une crise économique, avec la prolifération de friches urbaines qui ne sont plus entretenues. A l'inverse, la présence d'un espace vert peut, selon le contexte, avoir un effet positif sur les prix de l'immobilier, annonçant un embourgeoisement du quartier (Bourdeau-Lepage, 2017). Nous soulignons également l'importance des professionnels de l'arbre, qui jouent un rôle fondamental dans le développement de la foresterie urbaine. Enfin, ces groupements d'arbres urbains ou d'arbres individuels sont influencés par le « contexte de la biorégion ». En fonction de la région et de son histoire biologique et socio-économique, les espèces ne se comporteront pas de la même manière et ne s'adapteront pas avec la même facilité (Roman *et al.*, 2018).

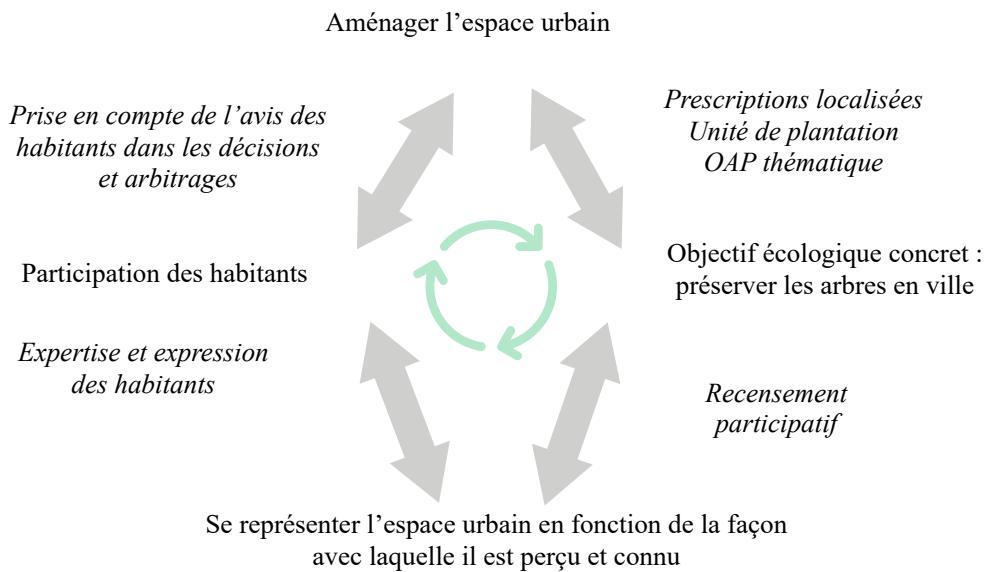
Inversement, la position et l'action des acteurs humains sont fortement influencées par les arbres notamment à travers la défense du droit des arbres : « *Ce qu'implique l'octroi de droits comporte deux aspects. Le premier concerne ce que l'on pourrait appeler les aspects juridico-opérationnels ; le second, les aspects psychiques et socio-psychiques.* » (Stone, 1972, p. 458, traduction libre). Pour illustrer ce dernier point, nous soulignons que l'arbre a déjà été un symbole dans l'imaginaire commun. En effet, au 18^e siècle, la forme de l'arbre, son ancrage dans le sol, sa verticalité et son feuillage en font un symbole de liberté (Fechner, 1987). Ainsi, l'arbre, symbole de liberté, acquiert une notoriété internationale lorsque les Jacobins, se lançant dans la révolution, en font l'un de leurs emblèmes. Tom Paine, en 1775, fera l'éloge du *Liberty Tree* tout en mobilisant la résistance américaine (Schlesinger, 1952). Cette caractéristique historique et culturel qu'incarne l'arbre, fait de lui un candidat idéal pour plaider l'*empowerment* des non-humains particulièrement à l'heure où ils sont indispensables pour adapter les villes aux bouleversements écologiques.

Forts de ces constats, nous avons choisi de placer l'arbre urbain au cœur de nos travaux. C'est pourquoi nous avons intégré sa préservation dans la mise en application de la GEU avec l'outil DisPAUS. Le test que nous avons mené avec DisPAUS, se déroule dans le contexte français, plus précisément à Paris lors de la révision du PLU. Elle suit un schéma socio-écologique issue des quatre catégories d'actions de la GEU (*Cf.* Figure 48, p. 219, Chapitre 4).

La figure 48 (page 219 de ce manuscrit) souligne les liens existants entre l'aménagement de l'espace urbain, la prise de parole des habitants, la considération de leurs représentations, des perceptions de leur espace et des éléments qui le composent comme les arbres urbains (*Cf.* Figure 50). Ces différents éléments, qui constituent le schéma (*Cf.* Figure 50), sont liés entre eux par l'obligation française d'associer les habitants à la révision d'un PLU. En effet, les habitants peuvent donner leur avis sur les composantes du PLU qui aménagent le territoire.

Parmi ces composantes, notons les prescriptions localisées (comme des espaces verts à protéger ou des bâtiments à protéger localisés), les unités de plantation ou encore les orientations d'aménagement et de programmation qui peuvent être localisées ou thématiques.

Figure 50. Schéma de la gouvernance territoriale écologique participative avec l'outil DisPAUS



Source : A. Dakouré, 2024

L'outil DisPAUS a été conçu à partir de l'idée que combiner l'objectif de préserver les arbres urbains, d'aménager l'espace urbain et d'associer les habitants améliorerait l'élaboration des projets territoriaux. En effet, en s'appuyant sur DisPAUS, les projets territoriaux répondraient davantage aux attentes des habitants et aux défis d'adaptation au dérèglement climatique en préservant les arbres qui ont été identifiés comme indispensables pour adapter les villes.

En effet, la feuille de route de DisPAUS (*Cf. Figure 50*) met l'accent sur une meilleure prise en compte des arbres en encourageant le recensement participatif d'espèces arborées.

Nous faisons l'hypothèse que ce recensement permettrait d'améliorer l'apprentissage sur les espèces arborées, comme leurs noms et leurs besoins, qu'il participerait à façonnner les représentations que les êtres humains ont des arbres notamment en améliorant les interactions avec ces êtres. Ainsi, l'expertise et l'expression des habitants lors des instances de participation seraient plus « vertes », c'est-à-dire que les habitants donneraient des avis visant à défendre les espèces arborées et plus globalement les espaces verts composés d'arbres urbains.

Notre outil DisPAUS associe trois dimensions participatives : l'urbanisme participatif (au titre du code de l'urbanisme), le recensement participatif et la recherche participative (particulièrement l'intelligence partagée qui signifie que les résultats sont co-interprétés avec les habitants) (Cosson *et al.*, 2017). En effet, en conciliant, le recensement des espèces arborées, le travail en intelligence partagée avec les scientifiques et la concertation dans le cadre de la révision du PLU de Paris, l'outil DisPAUS que nous avons envisagé tend à former

un petit public biophilique. Mais pourquoi formé un public biophilique ? C'est que nous allons maintenant voir dans la section suivante.

1.2. Les raisons de la nécessité de former d'un petit public biophilique à Paris autour de l'arbre urbain

En ville, la nature est indispensable pour faire face aux défis du dérèglement climatique, comme en atteste le succès des solutions fondées sur la nature qui sont devenues des techniques de plus en plus utilisées dans différentes villes à travers le monde et particulièrement en Europe (Frantzeskaki, 2019 ; Gobert *et al.*, 2023).

En effet, « *l'écologisation et la renaturation des villes sont les mots clefs de la stratégie de l'Union Europe en matière de biodiversité pour 2030. La Commission européenne invite les villes européennes d'au moins 20 000 habitants à élaborer des « plans d'écologisation urbaine » ambitieux, notamment en promouvant des infrastructures vertes et des solutions basées sur la nature, et en plantant au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030. »* (Kong *et al.*, 2021, p. 1, traduction libre). La ville de Paris affiche alors l'ambition de planter 170 000 nouveaux arbres d'ici 2026. Cet objectif est fixé alors que la ville de Paris prépare des scénarii pour adapter la ville de Paris sous une température de 50 degrés (Ville de Paris, 2050).

Cependant, la durée de vie des espèces non-humaines urbaines dépend des perceptions des humains et particulièrement de leur sensibilité biophilique. (Clergeau *et al.*, 2020). La pérennité des arbres en ville dépend donc également de la sensibilité biophilique des habitants de la ville. En effet, malgré le désir de nature des habitants, et la réputation positive des arbres, ces êtres restent menacés en ville. Plusieurs raisons expliquent que les risques persistent pour les arbres en ville. Leur entretien est un enjeu crucial pour les préserver dans les villes. Or, les associations environnementales comme le collectif « Aux arbres citoyens ! » dénoncent un manque d'entretien par la ville de Paris qui conduirait à des abattages pour raison sécuritaire. Il donne notamment l'exemple du Paulownia de la place Furstenberg dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, vieux de 80 ans, abattu en août 2023 (Jacquet, 2023).

De plus, la propriété privée étant constitutionnellement protégée en France, un propriétaire peut abattre un arbre au profit d'un projet immobilier, particulièrement si cet arbre n'est pas recensé par la ville ou par les habitants. Il devient donc indispensable que les habitants des villes se saisissent de cet enjeu de préservation des arbres en ville en, entre autres, recensant les espèces arborées qu'ils considèrent remarquable, selon leurs appréciations pour protéger les arbres dans

leur ville. Il est particulièrement pertinent de faire ce recensement dans le cadre de la révision du PLU de Paris car les arbres inscrits au titre du PLU bénéficient d'une protection réglementaire qui réduit considérablement la menace d'abattage.

Mais nous avons choisi les arbres pour tester la GEU aussi parce que l'arbre est un allié historique de l'humain. Nous avons donc choisi de former un petit public biophilique autour de l'arbre dans le cadre de la révision du PLU de Paris qui devient bioclimatique en intégrant, notamment, les principes de son plan arbre élaboré peu de temps auparavant (Ville de Paris, 2020). Nous avons démontré, dans la première partie de la thèse, que la ville de Paris tentait de former de nouveaux publics dans le cadre de cette révision du PLU. Cependant, en nous appuyant sur notre grille d'évaluation, *EngagePublics*, nous avons identifié plusieurs freins à l'utilisation d'outils de la participation issus d'une gouvernance territoriale participative « classique ». C'est pourquoi, pour former ce nouveau public biophilique, l'outil DisPAUS s'éloigne des outils de la participation classique en se concentrant sur le désir de nature des habitants, y compris dans la stratégie informationnelle, et sur la connexion à la nature. DisPAUS est en effet construit en utilisant plusieurs concepts afin d'attirer des nouveaux publics sensibilisés à la préservation des arbres. L'un des objectifs de la GEU étant d'attirer de nouveaux publics animés par une CE, l'outil DisPAUS, vise à contribuer à la GEU.

2. Ingénierie du DisPAUS : comment favoriser l'engagement d'un nouveau public biophilique pour répondre aux exigences de la GEU ?

L'ingénierie du DisPAUS utilise le concept de l'engagement, l'échelle de l'engagement et la grille des proximités. DisPAUS fait appel à des mécanismes précis développés dans la littérature scientifique en sociologie, psychologie (concept d'engagement), économie (économie de l'attention et grille des proximités)). Le croisement entre les trois éléments suivants (1) le concept de l'engagement (Becker, 1960), (2) l'échelle de l'engagement (Brault-Labé & Dubé, 2009) et (3) la grille des proximités telle qu'elle a été reformulée par Lise Bourdeau-Lepage et Jean-Marie Huriot (2009) a inspiré l'ingénierie de cette expérimentation menée avec DisPAUS. Mais avant de présenter le fonctionnement de DisPAU, nous devons présenter le concept d'engagement et ses mécanismes pour mieux comprendre comment il est possible d'encourager les Parisiens à s'engager dans l'expérimentation conduite avec DisPAUS.

2.1. Le croisement entre le concept de l'engagement de Becker et l'échelle de l'engagement de Brault-Labé & Dubé

L'ingénierie du DisPAUS utilise le concept de l'engagement, l'échelle de l'engagement et la grille des proximités. DisPAUS fait appel à des mécanismes précis développés dans la littérature scientifique en sociologie, psychologie (concept d'engagement), économie (économie de l'attention et grille des proximités)). Le croisement entre les trois éléments suivants (1) le concept de l'engagement (Becker, 1960), (2) l'échelle de l'engagement (Brault-Labé & Dubé, 2009) et (3) la grille des proximités telle qu'elle a été reformulée par Lise Bourdeau-Lepage et Jean-Marie Huriot (2009) a inspiré l'ingénierie de cette expérimentation menée avec DisPAUS. Mais avant de présenter le fonctionnement de DisPAU, nous devons présenter le concept d'engagement et ses mécanismes pour mieux comprendre comment il est possible d'encourager les Parisiens à s'engager dans l'expérimentation conduite avec DisPAUS.

Comprendre les mécanismes de l'engagement est indispensable pour saisir les éléments ou les situations qui poussent un individu à s'orienter vers un type d'action ou à adopter une conduite particulière (Haissat, 2006). C'est pourquoi nous allons maintenant identifier les mécanismes qui poussent un individu à s'engager dans un processus participatif écologique en nous appuyant sur le concept d'engagement.

Le concept d'engagement n'a pas de définition précise en sociologie. Il est employé par différents auteurs dans différents contextes (Becker, 1960). Ainsi, le sociologue Julien Talpin décline quatre trajectoires typiques reprises dans la thèse de Lucie Morère (2017) :

- Celle du cynisme qui se manifeste par un découragement des participants qui s'éloignent des démarches participatives ;
- Celle de l'engagement associatif qui se traduit par un investissement dans les associations de leur choix ;
- Celle de l'engagement politique qui se concrétise par une adhésion à un parti politique par exemple ;
- Celle de l'engagement participatif exclusif qui désigne une contribution à un processus participatif sans autres formes d'engagement.

Ce potentiel à s'investir des individus fait l'objet d'un large ensemble d'études. Nous entendons, ici, le concept d'engagement tel qu'il a été présenté par le sociologue Howard Becker (1960). Howard Becker s'intéresse aux trajectoires des individus émettant l'hypothèse que les individus s'engagent dans des trajectoires cohérentes. Il qualifie ce mécanisme de

« comportements cohérents ». L'auteur souligne l'existence d'un *pari adjacent* qui correspond à l'action de miser sur la cohérence de son comportement. Par exemple, *Monsieur A* fait le pari avec *Madame B* qu'il ne paiera pas plus de 50\$ son voyage en train. Devant le guichet, pour tenir son pari, *Monsieur A* doit s'assurer de ne pas payer plus de 50\$ son voyage en train. Lorsque *Monsieur A* a parié, il a misé sur la cohérence de son comportement, sur le fait qu'il serait cohérent avec son affirmation et ne paierait pas plus de 50\$. Il s'agit d'un *pari adjacent*.

D'après Howard Becker, il existe trois principaux éléments de l'engagement. Le premier traduit le fait qu'une décision a des conséquences sur des intérêts et activités qui ne paraissent pas directement liées. Le deuxième implique que l'individu s'est mis dans cette situation de son propre grès. Le troisième, étroitement lié au second, est le critère de conscience. L'individu est conscient de ses choix et de ses actions. Même s'il ne se rend pas nécessairement compte de toutes les implications de son pari, l'individu en question est conscient lors de son pari adjacent en misant sur la cohérence de son comportement entre l'action à t et action à $t + 1$. Le sociologue précise l'existence d'attentes culturelles ou sociétales qui se lient à des intérêts relatifs à la réputation. En effet, en s'inspirant des écrits de Erving Goffman (1955) qui étudie les interactions sociales de face-à-face, Howard Becker interprète le pari adjacent à travers un prisme social. Dans une interaction sociale, un individu montre une image de lui-même à son interlocuteur ou ses interlocuteurs. Ainsi, l'interlocuteur ou les interlocuteurs deviennent des témoins de l'image affichée par l'individu ce qui va inciter ce dernier à « sauver la face ». Il s'agit de témoins du fait que l'individu a misé sur la cohérence de son comportement. Par exemple, *Monsieur A* assure à *Madame B* qu'il est en mesure de mener des entretiens en italien. *Monsieur A* devra donc « sauver la face » et parler suffisamment bien l'italien lorsque la situation se présentera. Les paris adjacents résultant également de processus sociaux, il est important de considérer le système de valeurs de l'individu pour appréhender ses mécanismes d'engagement. En effet, d'après Howard Becker, l'engagement se traduit par le rejet d'alternatives qui mettraient les paris adjacents en échec.

Nous avons proposé de poursuivre la réflexion de Howard Becker en nous appuyant sur l'échelle de l'engagement mise en avant par Anne Brault-Labé et Lise Dubé (2009). L'échelle de l'engagement est caractérisée par trois composantes : la composante motivationnelle (pourquoi ?), la composante comportemental (comment ?) et la composante cognitive (pour quelle finalité ?). Nous avons choisi d'analyser le mécanisme de pari adjacent, autour desquels s'articule le concept de l'engagement selon Howard Becker, en distinguant trois

temps de l'engagement à savoir (1) le temps n qui précède, (2) le pari adjacent, et (3) le temps $n+1$ qui fait suite au pari adjacent. Ces trois temps sont croisés avec l'échelle de l'engagement et ses trois composantes (*Cf.* Tableau 20) pour affiner notre analyse de la dynamique de l'engagement.

Tableau 20. Les mécanismes de pari adjacent analysés à la lumière des composantes de l'engagement

Composantes de l'engagement (Brault- Labé & Dubé, 2009)	Temps n	→	Pari adjacent	→	Temps n+1
Composante motivationnelle	Valeurs et intérêt		Honorer le pari adjacent		
Composante comportementale	Interaction sociale face – à – face		Moyens déployés pour assurer une cohérence des comportements		
Composante cognitive	Faire un pari adjacent (et créer le temps $n+1$)		Avoir réussi à maintenir un comportement cohérent		

Source : A. Dakouré, 2024.

Nous nous sommes inspirés de ces mécanismes pour concevoir le DisPAUS. Pour favoriser l'engagement, l'outil DisPAUS, qui associe la concertation urbaine dans le cadre du PLU et les sciences participatives relatives aux arbres urbains, intègre des interactions face-à-face entre nous (la chercheur) et les participants, et s'appuie sur les valeurs écologiques des individus. DisPAUS fait alors appel à leur citoyenneté écologique. En se concentrant sur les valeurs des individus, l'engagement des habitants est considéré sous un angle qualitatif. L'engagement qualitatif des habitants, qui invoque la citoyenneté écologique, consiste en un indicateur fort pour évaluer la gouvernance participative locale. Cependant, cet indicateur est souvent négligé au profit d'indicateur quantitatif comme le nombre de participants ou encore la représentativité statistique. Nous avons donc fait le choix de nous intéresser à l'engagement des individus sous un angle qualitatif pour apprécier l'apprentissage permis par l'outil que nous avons développé.

2.2. L'engagement des habitants comme indicateur pour évaluer la gouvernance participative locale : tendre vers l'*empowerment*

Il convient de considérer l'engagement des individus sous un angle qualitatif en privilégiant les valeurs des habitants et l'importance de la cohérence du comportement. Dans un contexte de gouvernance participative, un individu va faire le pari adjacent que sa contribution sera valorisée dans la décision et que sa participation servira à la prise de décision. En effet, ce mécanisme est reflété par les deux conditions présentées par Loïc Blondiaux (2008) pour encourager la mobilisation des publics : la crédibilité du dispositif et le fait de pouvoir peser sur la décision.

L'individu fait alors au moins deux paris : celui d'aller jusqu'au bout de la démarche et celui d'avoir un pouvoir individuel et/ou collectif. Pour que l'habitant qui participe à un dispositif participatif ait l'impression que son comportement est cohérent, il ne doit pas se sentir trompé par les mécanismes de prises de décision ou par la méthode de valorisation de sa contribution. La finalité réelle doit être claire dès qu'il fait son pari adjacent. Nous nous sommes donc assurés dans le cadre de DisPAUS, que la finalité soit claire dès le début.

En effet DisPAUS faisant partie d'une thèse de doctorat, les participants font le pari que leur contribution sera *a minima* valorisée dans un travail académique. N'ayant pas de prise sur le mode de décision des élus et des agents de la ville, seuls maîtres de la valorisation des contributions dans le cadre de la révision du PLU, nous ne pouvions assurer aux habitants-participants qu'une valorisation académique de leur contribution. Nous avons souhaité maintenir un contact régulier avec les participants, organiser un petit-déjeuner de restitution des premiers résultats, le samedi 30 septembre 2023, pour valoriser les échanges entre les participants, interpréter les résultats ensemble, permettre la production de connaissance commune, leur envoyer des liens vers des articles académiques mobilisés dans le cadre de ce travail scientifique ou encore les tenir informés de la suite du processus de révision du PLU. L'objectif était de valoriser les échanges, l'apprentissage partagé des participants et des chercheurs. Cet objectif était particulièrement important car l'apprentissage est un élément essentiel de l'*empowerment*. La notion d'*empowerment*, déjà définie auparavant, s'entend comme l'accès à la fois au pouvoir d'agir et à l'apprentissage (Biewener & Bacqué, 2011).

Dans un premier temps en assurant la valorisation des contributions dans un cadre scientifique, les participants faisaient le pari de pouvoir agir sur les résultats. L'un des objectifs étant d'améliorer le dispositif participatif testé avec eux, leur retour d'expérience était central. Nous

avons, à cet effet, fait attention à tendre vers les critères de réussite de l'*empowerment* définies par [Nina Eliasoph \(1998\)](#) qui explique que le contact régulier et répété est indispensable pour établir une relation de confiance entre les professionnels et les publics. Cette relation de confiance permet alors un *empowerment* des publics. C'est pourquoi nous avons été attentive à maintenir un contact régulier avec les participants.

Nous l'avons fait pendant presque deux ans même après la fin de la dernière étape (de mai 2022 à janvier 2024) en nous appuyant notamment sur les proximités géographiques temporaires et virtuelles. Ainsi, le jeu des proximités joue un rôle important dans la recherche de l'engagement des participants. En effet, l'engagement des habitants est aussi une question de proximités comme nous allons le constater.

2.3. L'engagement des habitants aussi une question de proximités : pourquoi ?

Dans le discours politique depuis la fin du 20^{ème} siècle, la proximité est mise en avant comme étant une pratique incontournable pour que les élus gagnent en légitimité et crédibilité. La notion n'est pas toujours clairement définie ce qui permet aux politiques de l'employer comme étant un synonyme de « terrain », « proche de », « local » ... Ainsi « la proximité est construite comme un des moyens principaux de faire face au discrédit qui frappe la politique » (Lefebvre, 2005, p. 235). Dans ce contexte, Rémi Lefebvre (2004) distingue quatre formes de proximités : la proximité protocolaire qui recouvre les activités classiques des élus locaux, la proximité informelle qui participe d'une impression d'accessibilité et de contact spontané avec l'élu, la proximité d'interpellation qui fait écho aux revendications ou demandes sur le terrain, et la proximité participative.

Nous nous sommes concentrés sur cette dernière forme car la proximité participative « est censée concourir à l'édification d'un véritable espace public local, encore très largement introuvable. » (Lefebvre, 2005, p. 271). À l'échelle locale, si les intérêts et préoccupations relatives à des enjeux locaux sont partagées par la population, une proximité cognitive entre les habitants se développe du fait de leur ancrage territorial. En effet, nous entendons ici l'ancrage territorial comme des liens construits ou en construction, à la fois concrets et abstraits, entre un ou des acteurs, un territoire et les éléments qui composent ce territoire (Aderghal *et al.*, 2017). Cette conception de l'ancrage est conforme aux écrits de Nathalie Bertrand et Patrick Moquay (2004) pour qui « c'est du fait de leur ancrage territorial que les acteurs se rencontrent, dans la mesure cependant où leurs intérêts respectifs peuvent relever de décisions locales, qui les amènent à s'engager dans des démarches locales de pilotage du développement. La proximité

géographique est donc un préalable, puisque c'est elle qui définit la nature de l'intérêt à agir et fonde l'implication locale des acteurs. » (Bertrand & Moquay, 2004, p.85)

De fait, la proximité géographique influence l'engagement des populations locales. Cependant ce n'est pas la seule proximité à opérer cet effet.

De quelle proximité parlons-nous ici ?

En effet, « au-delà des individualités, ces acteurs font partie de groupes, de réseaux ne se limitant pas au strict périmètre géographique du projet. Ils se définissent par une proximité, se déclinant de manière variée qui leur permet de se distinguer des autres groupes, les principes justifiant leur proximité peuvent être l'ancre (pratique ou symbolique) dans un espace donné, la communauté professionnelles des caractéristiques sociales comme l'adhésion à des valeurs spécifiques, de croyances ou bien encore de positionnement particulier face à un problème donné » (Moquay *et al.*, 2005, p. 202). Toutes ces déclinaisons ont fait l'objet de travaux en science régionale sur lesquelles nous allons nous appuyer.

La dynamique des proximités a d'abord fait l'objet d'un livre sous la direction de Jean-Pierre Gilly et André Torre (2000), d'une réflexion sur l'ambiguïté du terme « proximité » menée par Alain Rallet et André Torre (2004) puis d'une reformulation sous la forme d'une grille par Lise Bourdeau-Lepage et Jean-Marie Huriot (2009, p. 243) pour y intégrer la proximité virtuelle. Nous nous inspirons donc de cette dernière grille (Bourdeau-Lepage et Huriot, 2009, p. 243) pour poursuivre notre raisonnement et des travaux de Patrick Moquay, Sylvie Lardon, Emmanuelle Marcelpoil et Vincent Piveteau (2005) sur le lien entre représentation spatiale et proximité institutionnelle.

En nous inspirant de ces travaux, nous mettons en avant six proximités (*Cf. Tableau 21*). La proximité institutionnelle (1), organisée (2), cognitive (3), géographique de localisation permanente et temporaire (4), géographique de configuration (5) et géographique virtuelle (6). Il convient de préciser que ces proximités ne sont pas indépendantes les unes des autres. Conformément aux différentes définitions détaillées dans le tableau 21 ci-dessous, il existe des liens forts, voire une imbrication, entre les trois premières proximités. Certaines proximités peuvent également en favoriser d'autres. Par exemple, les proximités géographiques comme la proximité géographique virtuelle représente une opportunité pour alimenter la proximité organisée et de fait, alimenter la proximité cognitive et institutionnelle. A titre d'exemple, une communauté d'expatriés à l'étranger (proximité géographique de localisation, proximité, cognitive et organisée) s'organise de façon plus fluide grâce aux réseaux sociaux (proximité

géographique virtuelle). Un autre exemple peut être attribué aux groupes de militants pour la protection des arbres qui mobilisent grâce aux réseaux sociaux. Ainsi, le Groupe National de Surveillance des Arbres (proximité institutionnelle, cognitive et organisée) préparent ses événements et encouragent les convaincus à se mobiliser en utilisant la proximité virtuelle. Il existe plusieurs groupes Facebook de GNSA selon les régions de France (proximité géographique virtuelle et de localisation).

Tableau 21. Les six proximités et leur influence sur l'engagement

Les noms	Les définitions et caractéristiques
La proximité institutionnelle	La proximité institutionnelle « exprime l'adhésion d'agents à un espace commun de représentations, de règles d'actions et de modèles de pensée et d'action. (...) [il s'agit du] fondement d'un espace collectif reposant sur les mêmes règles et une finalité commune » (Moquay <i>et al.</i> , 2005, p. 204). Les auteurs précisent que la proximité institutionnelle s'appuie sur la proximité organisée. La proximité institutionnelle est formée à partir d'une proximité organisée et cognitive.
La proximité organisée	La proximité organisée permet des échanges d'informations, connaissances, et de savoir car ces échanges sont facilités car ils se déroulent dans le cadre d'une organisation (Torre et Filippi, 2005). Un cadre cognitif commun se structure.
La proximité cognitive	La proximité cognitive se traduit par des représentations proches relatives aux aspirations des acteurs ou encore à leurs préoccupations. (Moquay <i>et al.</i> , 2005).
La proximité géographique de localisation permanente et temporaire	La proximité géographique de localisation s'interprète à partir de données géographiques comme les coordonnées qui facilitent ou pas les circulations d'information ou les déplacements. Cette proximité peut être permanente, figée dans le temps et n'a pas de limitation dans le temps. Au contraire, la proximité géographique temporaire peut être de courte ou moyenne durée et est limitée dans le temps (Torre & Rallet, 2005).
La proximité géographique de configuration	La proximité géographique de configuration s'appuie sur les relations que les humains ont avec un espace et avec sa configuration. Ainsi les humains ressentent un sentiment d'appartenance lorsqu'il se trouve dans un espace configuré de manière similaire à ce qu'ils connaissent (Moquay <i>et al.</i> , 2005). A titre d'exemple : la configuration des arbres dans l'espace public d'une ville à une autre. Notons, les arbres d'alignement dans l'espace public parisien.
La proximité géographique virtuelle (Bourdeau-Lepage & Huriot, 2009, p.243)	« La proximité géographique virtuelle facilite les communications sans déplacement humain. Le mode virtuel n'est qu'un stade supplémentaire dans une longue évolution de ce type de communication. (...) La proximité géographique virtuelle réduit les coûts de l'interaction à distance en rendant les déplacements non nécessaires » (Bourdeau-Lepage & Huriot, 2009, p. 245)

Source : A. Dakouré, 2024

Les proximités sont liées aux relations spatiales internes (les images cognitives que les individus se font de leur espace) et externes (les supports de communication qui mettent en avant certains objets plus que d'autres). D'après les auteurs, les représentations spatiales externes agissent sur les proximités institutionnelles entre les acteurs. En effet, elles peuvent être des facilitateurs car elles font évoluer les réflexions et représentations des acteurs incitant ainsi aux débats (Moquay *et al.*, 2005). À l'inverse, les proximités, notamment géographiques agissent sur les représentations spatiales.

Ainsi, la proximité géographique de localisation ou/et la proximité géographique virtuelle peuvent être des moyens de renforcer une proximité institutionnelle, organisée ou/et

cognitive. Ce renforcement peut également s'opérer par l'engagement des individus dans une communauté, une institution, ou un groupe. Par conséquent, nous pouvons dire que les concepts de proximité et d'engagement sont étroitement liés.

3. La grille ProxEng qui associe les proximités avec l'engagement : un support pour concevoir l'outil DisPAUS

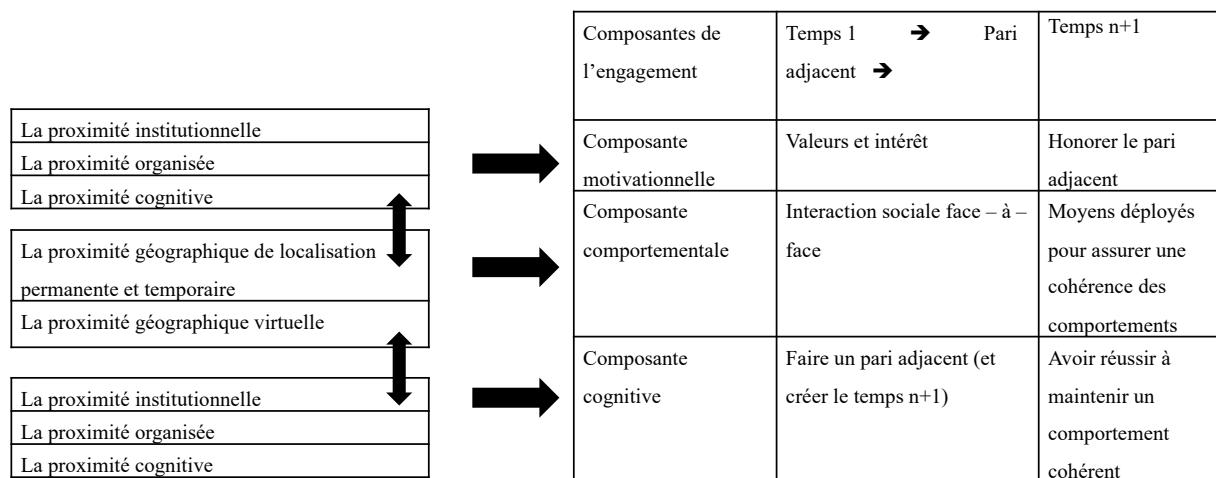
Dans l'objectif de concevoir un outil participatif qui faciliterait la mobilisation de nouveaux publics, il nous a paru pertinent d'analyser les liens entre les composantes de l'engagement et les proximités de façon à concevoir notre outil DisPAUS à partir de ces liens et à optimiser ainsi le potentiel mobilisateur du dispositif. C'est ce que nous proposons de faire maintenant.

3.1. Les liens entre les proximités et les composantes de l'engagement : l'outil d'aide à la décision, la grille *ProxEng*

A partir des définitions que nous avons explorées précédemment, nous pouvons déduire que les proximités cognitive et institutionnelle basées sur des règles et représentations communes influencent la composante motivationnelle de l'engagement également alimentée par les valeurs et intérêts (*Cf. Figure 51*). Plus les valeurs véhiculées par les règles et représentations de l'institution ou de ses acteurs sont proches des intérêts et valeurs admises par l'individu, plus la composante motivationnelle de l'engagement de ce même individu est forte.

De plus, la proximité géographique de localisation (PGL) ou/et la proximité géographique virtuelle (PGV) entre deux individus agit sur la théorie de Erving Goffman (1955) de « l'interaction de face-à-face », car la PGL et PGV facilite l'interaction. Ajoutons que nous supposons que la proximité cognitive influence la composante cognitive de l'engagement car plus la finalité proposée est proche de la finalité recherchée, plus la composante cognitive de l'engagement est forte.

Figure 51. Les liens entre les proximités et les composantes de l'engagement



Source : A. Dakouré, 2024

A partir de ce constat et en reprenant la structure de la grille proposée en 2017 par Delphine Mézière et ses collaborateurs de l'INRAE dans la revue NOV'AE Numéro Spécial 01 (Mérière *et al.*, 2021, p. 32), nous proposons une grille qui se présente comme un outil d'aide à la décision qui intègre les mécanismes d'engagement et les différentes proximités.

Nous avons élaboré cette grille après avoir constaté le manque une culture de la participation et de l'évaluation de la part des décideurs et des gestionnaires de projets urbains (Falanga & Ferrao, 2021). Cette grille est conçue à partir du concept d'engagement et le tableau des proximités (Bourdeau-Lepage & Huriot, 2009) pour à la fois comprendre la logique qui sous-tend l'engagement des individus et saisir la dynamique et les interactions entre les parties prenantes au niveau local.

Cette grille permet de fixer les ambitions d'un projet en fonction de ces différents mécanismes. Elle vise à accompagner les porteurs de projet à répondre aux questions suivantes : Quel est l'objectif du projet ? Quel est le degré d'implication des habitants dans le projet ? Quelles sont les différentes modalités envisagées pour faire participer les habitants ? Sont-elles compatibles avec le degré d'implication souhaité des habitants ? Comment les contributions seront-elles valorisées ? Quelle posture adoptera le porteur de projet ? (*Cf. Tableau 22*)

Cette grille permet d'accompagner le porteur de projet (ici nous) selon ce qu'il peut et souhaite faire. Une fois cette grille remplie, nous la présentons aux participants dans un esprit de transparence pour faciliter la compréhension des enjeux du dispositif participatif et de sa finalité et contribuer à développer une culture de la participation.

Tableau 22. Grille d'aide à la décision ProxEng

← Intermédiaire →

CONSTITUER UN PUBLIC (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE MOTIVATIONNELLE)

Utiliser un vocabulaire pour attirer l'attention sur un sujet thématique (biodiversité, logement, architecture, mobilité ...) faisant appel aux valeurs et intérêts des habitants	Utiliser un vocabulaire technique, administrative ou de spécialiste qui peut provoquer une attention répulsive
Formation d'un public spontané	Conception d'un public à travers un dispositif standardisé
Informier les habitants en utilisant les outils numériques	Ne pas informer les habitants en utilisant les outils numériques
Informier les habitants sur le terrain et/ou lors d'évènements en présentiel	Ne pas informer les habitants sur le terrain et/ou lors d'évènements en présentiel
Questions formulées en collaboration avec les participants	Questions formulées uniquement par les chercheurs
Les acteurs interviennent à différentes étapes de la démarche de recherche	Les acteurs ne sont impliqués que dans la collecte de données
Les participants sont uniquement des habitants sans intérêt économique ou professionnel particuliers en lien avec le projet.	Les participants sont uniquement des acteurs socio-professionnels présents dans le projet au titre de leur activité professionnelle, voire économique.
Projet qui n'est pas accès sur les élèves et/ou des enseignants du primaire ou du secondaire	Projet dont 100 % des participants sont des élèves et/ou des enseignants du primaire ou du secondaire
Acteurs hétérogènes (statuts ou métiers différents) vis-à-vis du sujet traité par le projet	Acteurs homogènes (qui évoluent dans le même milieu, la même thématique) vis-à-vis du sujet traité par le projet

MODALITÉS DE PARTICIPATION (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE COMPORTEMENTALE)

La participation des acteurs passe par des outils de médiation /facilitation tels que des modèles, dessins, cartes mentales, jeux, etc.	La participation des acteurs passe uniquement par la parole ou des outils numériques de collecte de données
Accès aux appareils numériques nécessaires	Pas d'accès nécessaire aux appareils numériques
Accès aux transports en commun	Pas d'accès aux transports en commun requis
Dégager du temps en soirée	Pas de temps pris pendant les soirées
Dégager du temps pendant les week-ends	Pas de temps pris pendant les week-ends
Accès à un appareil photo	Pas d'appareil photo nécessaire
Indemnisation	Pas d'indemnisation prévue
Côtoyer fréquemment les participants lors d'évènements en présentiel ou de rencontres en face à face (Proximité géographique)	Ne jamais côtoyer fréquemment les participants lors d'évènements en présentiel ou de rencontres (Pas de proximité géographique)
Contacter fréquemment les habitants en utilisant les outils numériques (Proximité virtuelle)	Ne jamais contacter fréquemment les habitants en utilisant les outils numériques (Pas de proximité virtuelle)
Ne pas s'appuyer un public déjà organisé (Éviter la proximité organisée)	S'appuyer uniquement sur un public déjà organisé (Proximité organisée)

VALORISATION / APPORT (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE COGNITIVE DE L'ENGAGEMENT)

Une meilleure attention forte et analyse de son environnement et de son territoire	Une attention équivalente ou faible de son environnement et de son territoire
Une transformation sociale rapide	Une transformation sociale sur le temps long
Un apprentissage fort	Un apprentissage faible
Une valorisation (attestation, badge...)	Une valorisation principalement scientifique
Valorisation des résultats dans le milieu académique et non-académique	Valorisation des résultats du projet uniquement dans le milieu académique

POSTURE DU PORTEUR DE PROJET

La chercheure porte le projet en mettant en œuvre de la recherche-action	Les chercheurs ne portent pas le projet mais observent le déroulé
Le projet est mené dans le cadre d'une recherche partenariale	Le projet est mené uniquement par une institution académique sans partenariat
La recherche est participative en intégrant les habitants et d'autres partenaires	La recherche n'intègre que des scientifiques
La recherche est menée en interdisciplinarité en utilisant différentes méthodes de recherche	La recherche est ancrée dans une seule discipline utilisant les méthodes propres à cette discipline

Source : Mérière *et al.*, 2017, p. 32 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Rappelons que les thématiques de la grille ci-dessus sont issues du concept de l’engagement, des différentes attentions (*Cf.* Chapitre 1), et des différentes formes de proximités. Cette grille résume ces divers concepts en les déclinant de façon opérationnelle pour qu’ils puissent être utile à la conception d’un dispositif participatif concret. À titre d’exemple, l’économie de l’attention est traduite ainsi « Utiliser un vocabulaire pour attirer l’attention sur un sujet thématique » et la proximité virtuelle est déclinée comme suit « Contacter fréquemment les habitants en utilisant les outils numériques » (*Cf.* Tableau 22).

Les colonnes, quant à elles, permettent de positionner les deux extrémités possibles pour chacun des concepts (*Cf.* Tableau 22).

Dans le cadre de cette thèse, nous avons utilisé ProxEng pour fixer les ambitions précises de DisPAUS (*Cf.* Tableau 23).

3.2. L’outil d’aide à la décision, ProxEng, testé pour concevoir DisPAUS

Les objectifs de DisPAUS étaient de développer un projet d’intérêt général, de favoriser l’*empowerment* des communautés locales et le travail en équipe. Nous avons cherché à attirer et capter l’attention des habitants en utilisant un vocabulaire thématique axé sur l’arbre. Nous avons également souhaité intégrer des habitants de façon large et à plusieurs reprises dans le projet notamment pour recueillir leur retour d’expérience, et partager avec eux les résultats. Nous souhaitions maintenir une proximité avec les participants en présentiel ou par écran interposé lors de contact téléphonique, de café ou lors de l’évènement de restitution pour évoquer les résultats avec eux. Nous ambitionnions également d’améliorer le rapport que les participants entretiennent avec leur environnement, particulièrement celui arboré, et étions transparents sur la valorisation scientifique du projet (*Cf.* Tableau 22). Aussi les ambitions de DisPAUS sont-elles davantage proches des actions déclinées à gauche et centre du tableau 23. À titre d’exemple, l’outil DisPAUS privilégie l’utilisation d’un vocabulaire thématique pour attirer l’attention des habitants. Il vise à former un public spontané autour d’une thématique définie. Il nécessite un contact assez régulier avec les participants. L’outil DisPAUS a vocation à améliorer le rapport que les participants entretiennent avec leur environnement et prévoit une valorisation des contributions (*Cf.* Tableau 23).

Tableau 23. Grille ProxEng testée pour DisPAUS

← Intermédiaire →

CONSTITUER UN PUBLIC (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE MOTIVATIONNELLE)

Utiliser un vocabulaire pour attirer l'attention sur un sujet thématique (biodiversité, logement, architecture, mobilité ...) faisant appel aux valeurs et intérêts des habitants	X	Utiliser un vocabulaire technique, administrative ou de spécialiste qui peut provoquer une attention répulsive
Formation d'un public spontané	X	Conception d'un public à travers un dispositif standardisé (tirage au sort, composition spécifique...) et organisé par un porteur de projet
Informer les habitants en utilisant les outils numériques	X	Ne pas informer les habitants en utilisant les outils numériques
Informier les habitants sur le terrain et/ou lors d'événements en présentiel	X	Ne pas informer les habitants sur le terrain et/ou lors d'événements en présentiel
Questions formulées en collaboration avec les participants	X	Questions formulées uniquement par les chercheurs
Les acteurs interviennent à différentes étapes de la démarche de recherche	X	Les acteurs ne sont impliqués que dans la collecte de données
Les participants sont uniquement des habitants sans intérêt économique ou professionnel particuliers en lien avec le projet.	X	Les participants sont uniquement des acteurs socio-professionnels présents dans le projet au titre de leur activité professionnelle, voire économique.
Projet qui n'est pas accès sur des élèves et/ou des enseignants du primaire ou du secondaire	X	Projet dont 100 % des participants sont des élèves et/ou des enseignants du primaire ou du secondaire
Acteurs hétérogènes (statuts ou métiers différents) vis-à-vis du sujet traité par le projet	X	Acteurs homogènes (qui évoluent dans le même milieu, la même thématique) vis-à-vis du sujet traité par le projet

MODALITÉS DE PARTICIPATION (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE COMPORTEMENTALE)

La participation des acteurs passe par des outils de médiation /facilitation tels que des modèles, dessins, cartes mentales, jeux, etc.	X	La participation des acteurs passe uniquement par la parole ou des outils numériques de collecte de données
Accès aux appareils numériques nécessaires	X	Pas d'accès nécessaire aux appareils numériques
Accès aux transports en commun	X	Pas d'accès aux transports en commun requis
Dégager du temps en soirée	X	Pas de temps pris pendant les soirées
Dégager du temps pendant les week-ends	X	Pas de temps pris pendant les week-ends
Accès à un appareil photo	X	Pas d'appareil photo nécessaire

Indemnisation	X	Pas d'indemnisation prévue
Côtoyer fréquemment les participants lors d'évènements en présentiel ou de rencontres en face à face (Proximité géographique)	X	Ne jamais côtoyer fréquemment les participants lors d'évènements en présentiel ou de rencontres (Pas de proximité géographique)
Contacter fréquemment les habitants en utilisant les outils numériques (Proximité virtuelle)	X	Ne jamais contacter fréquemment les habitants en utilisant les outils numériques (Pas de proximité virtuelle)
Ne pas s'appuyer un public déjà organisé (Éviter la proximité organisée)	X	S'appuyer uniquement sur un public déjà organisé (Proximité organisée)

VALORISATION / APPORT (S'ADRESSER À LA COMPOSANTE COGNITIVE DE L'ENGAGEMENT)

Une meilleure attention et analyse de son environnement et de son territoire	X	Une attention équivalente ou faible de son environnement et de son territoire
Une transformation sociale rapide	X	Une transformation sociale sur le temps long
Un apprentissage fort	X	Un apprentissage faible
Une valorisation (attestation, badge...)	X	Une valorisation principalement scientifique
Valorisation des résultats dans le milieu académique et non-académique	X	Valorisation des résultats du projet uniquement dans le milieu académique

POSTURE DU PORTEUR DE PROJET

Les chercheurs portent le projet en mettant en œuvre de la recherche-action	X	Les chercheurs ne portent pas le projet mais observent le déroulé
Le projet est mené dans le cadre d'une recherche partenariale	X	Le projet est mené uniquement par une institution académique sans partenariat
La recherche est participative en intégrant les habitants et d'autres partenaires	X	La recherche n'intègre que des scientifiques
La recherche est menée en interdisciplinarité en utilisant différentes méthodes de recherche	X	La recherche est ancrée dans une seule discipline utilisant les méthodes propres à cette discipline

Source : Mérière *et al.*, 2017, p. 32 ; Élaboration : A. Dakouré, 2024

Pour atteindre les objectifs définis dans la grille, dans le but d'appliquer la GEU, nous avons conçu un dispositif en 5 étapes pour faire participer de nouveaux publics autour de la thématique de l'arbre.

4. Le dispositif DisPAUS définition des étapes et formation du public

Nous nous sommes appuyés sur l'ingénierie *ProxEng* pour composer l'outil DisPAUS qui vise à former un petit public biophilique et à préserver les arbres en ville grâce à ce petit public.

Pour atteindre son objectif, DisPAUS est constitué en 5 étapes que nous présentons dans cette section. À travers cette présentation, nous allons également détailler la stratégie de communication et d'information choisie et axée sur un vocabulaire de nature.

4.1. Un dispositif en 5 étapes principales croisant engagement et proximités

La première étape de l'outil se traduit par l'utilisation d'un questionnaire intitulé « Les arbres parisiens, le plan local d'urbanisme et vous ». Ce questionnaire a été pensé pour nous aider à mesurer la fréquence avec laquelle les participants participent à la vie de leur ville (première concertation ou non), l'état de leurs connaissances en urbanisme, leur niveau d'information sur la révision du PLU, la perception et représentation qu'ils ont des arbres en ville et leur tolérance à leur égard.

La deuxième étape de l'outil consiste à prendre un cliché photographique d'un arbre remarqué par les participants et à recenser cet arbre sur la plateforme en ligne de l'observatoire de l'arbre du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Paris. Nous avions choisi cette plateforme car un webinaire qui présente l'outil et sa prise en main y était attaché. Nous avons donc suggéré aux participants une étape initiale facultative pour regarder le webinaire de présentation de la plateforme « Observatoire des arbres du CAUE ». La plateforme ayant ouvert au moment où le test de l'outil allait débuter, elle a aussi été privilégiée pour des raisons de calendrier.

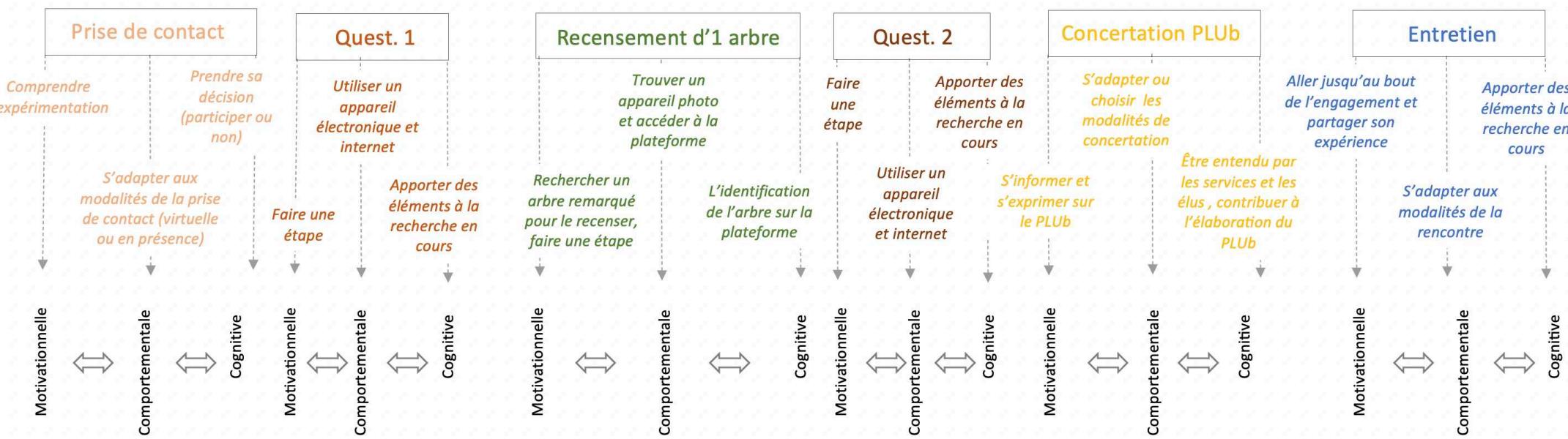
La troisième étape est centrée sur un questionnaire intitulé « Racontez-nous votre découverte lors du recensement des arbres que vous avez considérés comme remarquables » qui nous a permis de connaitre les arbres recensés par les participants n'ayant pas accès à toutes les données enregistrées sur la plateforme par nos participants. Ainsi, nous souhaitions savoir quelles ont été les espèces choisies, où elles ont été localisées, comment les participants ont

vécu l'expérience, si le fait de participer à ce recensement les a incités à contribuer au processus participatif engagé par la ville dans le cadre de la révision du PLU.

La quatrième étape de l'outil DisPAUS est relative à la participation à la concertation du volet réglementaire de la révision du PLU. Plusieurs modalités étaient possibles comme contribuer à la réunion publique, publier sur la plateforme en ligne *idee.paris*, assister aux ateliers de concertation, aux promenades urbaines et écrire dans les registres disponibles en mairie.

La dernière et cinquième étape prend la forme d'un entretien semi-directif d'une trentaine de minutes ayant pour but de faire le bilan de l'expérience de l'outil participatif d'échanger sur leur ressenti concernant les différentes étapes qui composent DisPAUS et sur l'évolution de leur rapport aux arbres. Chacune des 5 étapes alimente les trois composantes de l'engagement connues dans les travaux en psychologie de l'engagement, à savoir la composante motivationnelle (pourquoi ?), comportementale (comment ?) et cognitive (pour quelle finalité ?) (Brault-Labbé et Dubé, 2009) (*Cf.* Figure 52).

Figure 52. Les 5 étapes de DisPAUS présentées selon les composantes de l'engagement qu'elles adressent

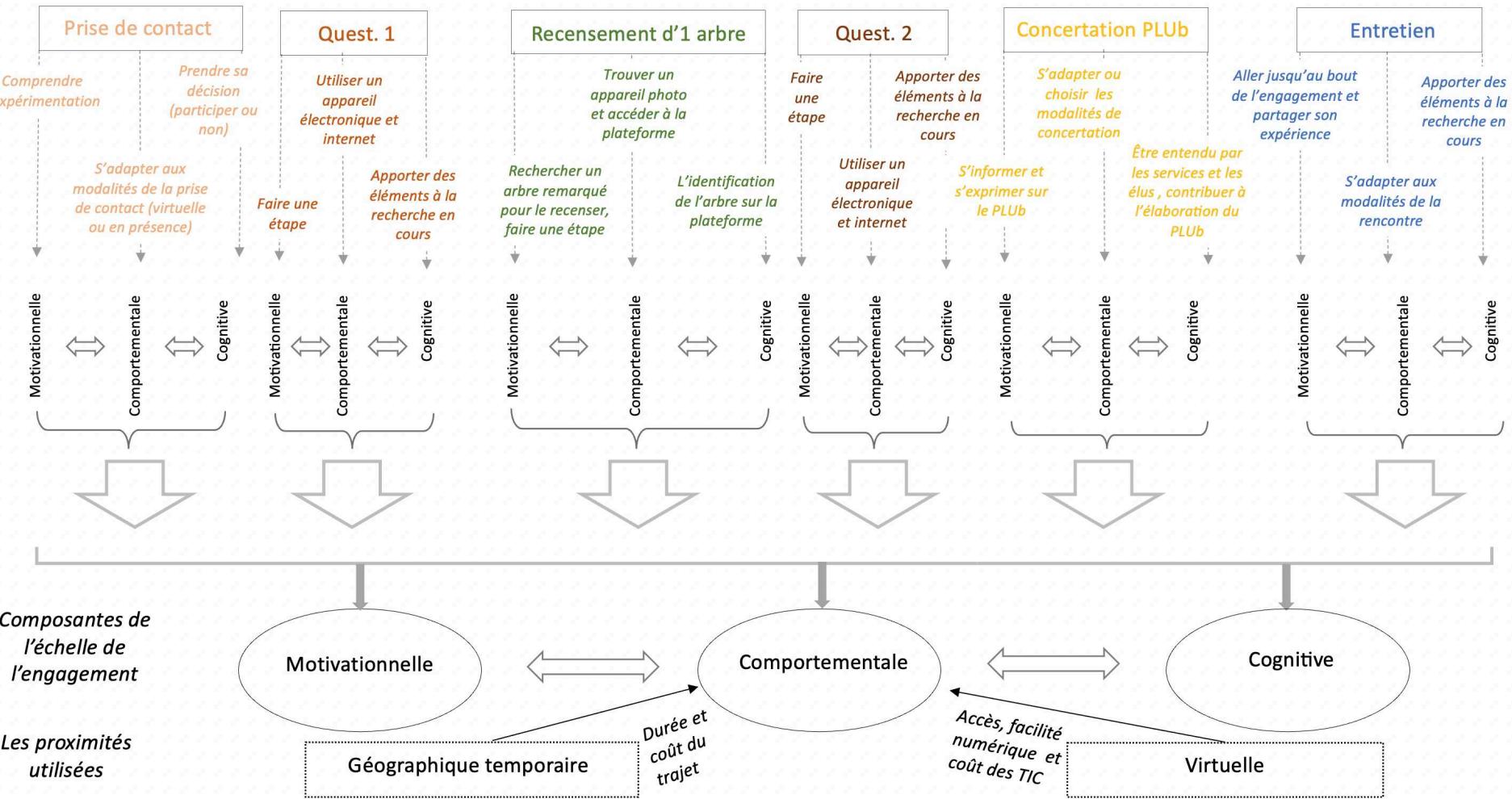


Source : A. Dakouré, 2024

Les composantes globales de l’engagement du DisPAUS sont considérées comme des agrégats des composantes de l’engagement de chaque étape (*Cf. Figure 53*).

Ainsi, la composante motivationnelle générale de DisPAUS regroupe la compréhension du projet, la recherche d’un arbre remarquable, le fait d’avancer dans les étapes, d’accéder à l’information, et de formuler un avis sur le PLU, de tenir son engagement et de partager son expérience. La composante comportementale générale comprend le fait de s’adapter aux modalités de la prise de contact, des rencontres (virtuelles ou en présence physique) et, à l’utilisation d’appareils numériques. La composante comportement est donc directement influencée par le type de proximité choisie. DisPAUS utilise deux types de proximité : la proximité géographique temporaire et la proximité virtuelle (Bourdeau-Lepage & Huriot, 2009). La composante cognitive inclut la prise de décision (participer ou non), la participation à un travail de recherche (d’évaluation), identifier un arbre sur la plateforme dans le but de le préserver, être entendu(e) par les élus et les services de la ville (*Cf. Figure 53*) et voir sa contribution valorisée dans un travail scientifique

Figure 53. Les composantes globales de l'engagement du DisPAUS et l'influence des proximités utilisées



Source : A. Dakouré, 2024

Dans l'objectif d'attirer un public biophilique, nous avons alors développé une stratégie d'information pour attirer l'attention des Parisiennes et Parisiens en mettant l'accent sur la thématique de l'arbre en ville.

4.2. Stratégie d'information : mise en avant de la nature en ville, des arbres et de la science

La stratégie d'information choisie dans ce cadre diffère de celle de la mairie de Paris. En effet, comme précisé précédemment, l'outil portant majoritairement sur l'arbre urbain, nous avons axé l'information sur cette thématique.

Plusieurs supports ont été choisis pour diffuser cette information. Des supports visuels, écrits et radiophoniques. Une affiche au format A3 (*Cf. Image 7*) a été accrochée lors d'une réunion organisée par un conseil de quartier du 13^{ème} arrondissement ou encore lors du stand « DisPAUS » tenu sur le marché dans le 9^{ème} arrondissement le jour de la fête du quartier. Ces lieux ont été choisis car les membres des maisons de la vie associative et citoyenne et des conseils de quartier nous ont invité. Pour souligner la dimension écologique du projet, le fond de l'affiche et du flyer étaient verts faisant ainsi écho aux verts des feuilles d'arbres.

Image 7. Affiche DisPAUS



Source : A. Dakouré, 2022

Ces affiches étaient accompagnées de petits flyers distribués dans lors de la fête du quartier du 9^e arrondissement, la maison de vie associative et citoyenne (MVAC) du 9^{ème} arrondissement, dans les conseils de quartiers sur invitation (10^{ème}, 13^{ème} et 20^{ème} arrondissements) (*Cf. Image 8 et 9*). Nous avons également communiqué ces éléments à la République des Hypers voisins dans le 14^{ème} arrondissement.

Image 8. Flyers DisPAUS distribués



Ces petits flyers qui visent à présenter les acteurs du projet, les différentes étapes du DisPAUS et son objectif (*Cf. Image 9*).

Image 9. La composition du flyers DisPAUS

The image shows the layout of a flyer for the DisPAUS project. At the top, there are logos for Jean Moulin, EVS, CNRS, IPHC, and Université de Strasbourg. Below this is a large green banner with the text "ES-TU DisPAUS". To the right of the banner is a section with a large double quotes symbol containing text about participation. Further down is a logo for ANRT (Association Nationale des Radiodiffuseurs et Télédiffuseurs) and Une Fabrique de la Ville. The main body of the flyer is divided into two main sections: "LES ÉTAPES DU PROJET" and "NOTRE OBJECTIF". Each section has a large double quotes symbol at the beginning. The "ÉTAPES DU PROJET" section details five steps: responding to a questionnaire, recensing trees in Paris, sharing experiences, participating in urban consultation, and having a follow-up interview. The "NOTRE OBJECTIF" section outlines the project's goal: to innovate in city planning by considering the well-being of inhabitants and biodiversity, and to thank Parisians for their support.

ES-TU
DisPAUS

“

**PARISIENNES, PARISIENS
PARTICIPEZ AU PROJET
DISPAUS!**

CONTACTEZ-MOI
Amélie Dakouré
amelie.dakoure@iphc.cnrs.fr
@dispaus75 sur instagram

“

ANRT ASSOCIATION NATIONALE
DES RADIODIFFUSEURS
**UNE FABRIQUE
DE LA VILLE**

LES ÉTAPES DU PROJET

ÉTAPE 1
Répondre à un court questionnaire ;

ÉTAPE 2
Recenser au moins un arbre à Paris avant le 1er novembre 2022 (rue, cour d'immeuble...) et l'indiquer sur la plateforme participative "observatoire des arbres de Paris" ;

ÉTAPE 3
Répondre à un questionnaire qui vise exclusivement à partager votre expérience ;

ÉTAPE 4
Participer à la concertation du projet urbain de Paris (de septembre-novembre 2022) ;

ÉTAPE 5
Participer à un entretien en 2023 au cours duquel vous pourrez partager votre expérience une seconde fois.

“

L'objectif du Dispositif Participatif Associant Urbanisme et Sciences (DisPAUS), au cœur de la thèse menée par Amélie Dakouré encadrée par le laboratoire EVS du CNRS à Lyon, l'Université Jean-Moulin, le laboratoire IPHC du CNRS à Strasbourg et l'entreprise Une Fabrique de la Ville à Paris, est d'innover dans la façon de concevoir la ville de demain. La fabrique de la ville doit prendre en compte le bien-être des habitants et celui de la biodiversité. Chères Parisiennes, chers Parisiens, pour mener ce projet, nous avons besoin de vous !

**Pour plus d'informations,
contactez-moi !**

“

LA FABRIQUE DE LA VILLE DOIT PRENDRE EN COMPTE LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET CELUI DE LA BIODIVERSITÉ.

**CHÈRES PARISIENNES,
CHERS PARISIENS, POUR MENER CE PROJET, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Source : A. Dakouré, 2024

En plus de ces supports, nous avons tenu une page sur Instagram et avons participé à une chronique radio « Camille passe au vert ». Cette émission qui vise à promouvoir l'écologie est réalisée par Camille Crosnier sur France Inter. Nous avons enregistré le 9 juin 2022 et la

diffusion a eu lieu le 13 juin 2022 matin lors de l'émission 5/7. L'objectif était de diversifier les canaux de communication pour informer différentes populations (*Cf. Image 10*).

Image 10. Les différents supports de communications écrits et médiatiques



Source : A. Dakouré, 2024

Ces différents supports de communication (*Cf. Image 10*) ont facilité la prise de contact avec les participants grâce à la proximité qu'ils permettent. Ainsi, les dynamiques de proximité ont prévalu pour concevoir le public DisPAUS.

4.3. Composition du public de DisPAUS

Pour composer le public de DisPAUS, nous nous sommes déplacés et avons eu également recours au numérique. Ainsi, plusieurs types de proximités ont été mobilisés pour former ce public.

Méthode pour composer le petit public biophilique de DisPAUS

Pour composer le petit public biophilique de DisPAUS, nous avons fait le choix d'utiliser des supports de communication accessibles de façon à faciliter une réplique du dispositif. Nous avons communiqué sur le dispositif sans utiliser de canaux privés sans solliciter de personnes en particulier. Nous n'avons pas non plus choisi de tirer au sort des participants pour être en mesure d'évaluer l'attractivité du dispositif.

Nous avons utilisé seulement deux critères pour sélectionner nos participants : 1) les participants devaient être âgés de 18 ans ou plus et 2) résider à Paris. Ce choix de résidence a été opéré car l'analyse est centrée sur les habitants, leur relation avec leurs espaces privés à Paris et sur leur espace de vie. Les usagers de Paris sont très difficiles à classer, et le périmètre de leur espace de vie est également très difficile à définir puisque Paris est une ville globale. Il ne nous a donc pas semblé souhaitable d'étendre l'étude aux usagers des espaces publics ou semi-privés de Paris.

Le nombre de répondants potentiels était d'environ 1 800 000 Parisiens. Par ailleurs, nous voulions comprendre quel type de personne serait réceptive à un outil tel que DisPAUS. Nous cherchions à découvrir la composition du petit public biophilique qui s'est formé autour de cet enjeu de la préservation des arbres. De plus, nous recherchions des répondants capables d'évaluer l'expérience de manière critique (étape 5). Ce dernier élément était expliqué lors de la prise de contact avec les habitants.

L'objectif de la « prise de contact » était de présenter le projet de recherche aux personnes intéressées. Il s'agissait d'expliquer le contexte général et scientifique dans lesquels s'ancrait cette recherche. Les moyens de communication étaient à la fois virtuels (lien d'inscription *via* Instagram, LinkedIn, courriel...) et en présentiel (balade urbaine, marché, invitation de conseil de quartier...). Différents supports de communication ont été mobilisés : flyers, panneau et une présentation pdf jointe à chaque courriel ou encore des courtes vidéos. Souhaitant toucher tous les arrondissements de la capitale, ces supports, marqués par le logo DisPAUS, ont été diffusés sur plusieurs canaux, mêlant ici encore proximité virtuelle et proximité géographique temporaire. Par exemple, comme détaillé précédemment, nous avons assisté aux réunions des conseils de quartier, tenu un stand sur un marché, assisté à la consultation du PADD, sommes passés à la radio (le 5/7 de France Inter) ou encore mis au point une page Instagram pour interroger grâce à des photographies d'arbres et des petits messages. Les photographies diffusées sur Instagram l'ont été avec au système algorithmique des *hashtags* liés à

l'arrondissement comme par exemple, #13ème arrondissement ou #19ème arrondissement. Notre objectif était de cibler des personnes d'âges et de classes sociales différentes. Nous avons décidé de commencer les inscriptions en mai 2022, après l'ouverture la plateforme du CAUE, et mettre fin aux inscriptions le 19 septembre 2022 car les réunions publiques dans le cadre du PLU s'étaient déjà déroulées dans plusieurs arrondissements ce qui réduisait les possibilités de participation pour les nouveaux participants.

Au début du processus, une fois le premier contact établi par mail, et avant le début des premières étapes, trois possibilités se présentaient à la personne concernée :

- Possibilité 1 : la personne ne répond pas au mail de contact. Si la personne n'a pas répondu, alors un rappel lui était envoyé par courrier électronique.
- Possibilité 2 : la personne répond négativement au mail de contact. Un mail de remerciement cordial est envoyé et les échanges prennent fin ici.
- Possibilité 3 : la personne répond positivement au mail de contact. Ici, une réunion téléphonique ou en face à face était organisée pour discuter de l'expérimentation, mettre un visage sur un nom et apprendre à mieux se connaître. Un formulaire de consentement à la participation de cette recherche lui était également transmis.

41 individus se sont mobilisés pour participer à la première étape de DisPAUS.

Le petit public biophilique : un public de 41 individus avec une majorité de femmes

41 individus ont donc signé le formulaire de consentement et reçu les instructions des premières étapes de l'outil. Conformément aux conditions imposées par la réglementation européenne de protection des données, les participants resteront anonymes.

Ayant conscience que la réactivité est une dimension importante dans le maintien de la mobilisation dans le temps (Talpin, 2011), nous avons maintenu un contact régulier avec les participants. Nous leur avons envoyé une adresse électronique et un numéro de téléphone pour qu'ils puissent nous joindre facilement. Ils savaient alors comment nous contacter pour obtenir une réponse rapide. La proximité virtuelle permise par les mails, portables, réseaux sociaux a démontré ici une efficacité pour, par exemple, partager les informations pratiques aux participants : les liens pour enregistrer les informations sur les arbres, les dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme *idee.paris*, les dates des réunions publiques, les dates des ateliers selon leur arrondissement de résidence, et les documents d'information sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur le règlement disponibles sur la plateforme *idee.paris*.

Comme évoqué, les participants n'ont pas été tirés au sort car l'objectif était de déterminer *qui* est attiré par cet outil et si la préservation des arbres est une source de motivation pour les participants. Chaque individu intéressé par le dispositif pouvait soit nous envoyer directement un mail, soit s'inscrire sur la liste Framaform dont le lien était, disponible par mail ou *via* les réseaux sociaux, 26 participants se sont inscrits *via* le Framaform et 19 se sont manifestés par mail ou ont transmis leurs coordonnées lors d'une rencontre sur un marché ou dans un conseil de quartier (*Cf.* Tableau 24). Toutefois, en mai 2022, ils n'étaient plus que 41 à composer DisPAUS et à être informés grâce à la proximité géographique virtuelle (*Cf.* Tableau 24).

Tableau 24. Les modalités de communication pour contacter les participants à DisPAUS

Moyen de communication	Proximité géographique		Total
	temporaire	virtuelle	
Instagram	0	12	12
Conseil de quartier	5	6	11
Association	3	4	7
Concertation PADD	3	1	4
Bouche à oreille	1	2	3
Non connu	0	2	2
LinkdIn	0	1	1
Marché	1	0	1
Total	13	28	41

Source : A. Dakouré, 2024

Ce petit public de 41 personnes, était hétérogène en âge mais peu diversifié en catégorie socio-professionnelle et n'était pas paritaire. En effet, ces 41 personnes formant ce que nous avons nommé le petit public biophilique, était composé majoritairement de femmes.

Ce petit public était composé majoritairement de cadre (20) et de retraités (11) comme l'illustre la figure 53. L'outil DisPAUS n'a donc dépassé certaines limites énumérées précédemment relatives aux filtres de la participation car la diversité des catégories socio-professionnelles n'a pas été atteinte. Ce constat peut être nuancé par les chiffres économiques du territoire parisien. À Paris, 30% des plus de 15 ans appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures et 18,4% sont retraités. Ces deux catégories sont également les plus représentées sur le territoire parisien (Insee, 2023). Les plus de 50 ans représentaient également une majorité de l'effectif DisPAUS. Néanmoins, l'échantillon était également composé à 41% de personnes de moins de 50 ans et à 26% de personnes de moins de 30 ans (*Cf. Tableau 25*). La diversité en âge des membres du petit public biophilique, était donc atteinte par DisPAUS.

Tableau 25. Les membres de DisPAUS par âge et catégorie socio-professionnelle

Age/CSP	CSP+	Retraités	Profession	Ouvriers	Employés	Artisan		Autre	Total
						Intermédiaire	commerçant chez d'entreprise		
18- 24 ans	4	0	0	0	0	0	0	0	4
25-29 ans	4	0	0	0	2	0	1	7	
30-39 ans	1	0	1	0	1	0	0	3	
40-49 ans	2	0	0	0	0	0	1	3	
50-59 ans	4	0	0	1	0	1	0	6	
60-69 ans	4	7	0	0	1	0	0	12	
Plus de 70 ans	0	6	0	0	0	0	0	6	
Total	19	13	1	1	4	1	2	41	

Source : A. Dakouré, 2024

4 participants résident dans le 12^{ème} arrondissement de Paris depuis plus de 10 ans, 5 participants vivent dans le 13^{ème} arrondissement depuis plus de 10 ans, 4 participants habitent dans le 18^{ème} arrondissement depuis plus de 10 ans et 4 ans dans le 20^{ème} arrondissement depuis plus de 10 ans. Nous suggérons que ces participants sont ancrés dans leur quartier et entretiennent une forte relation au lieu (*Cf.* Tableau 26).

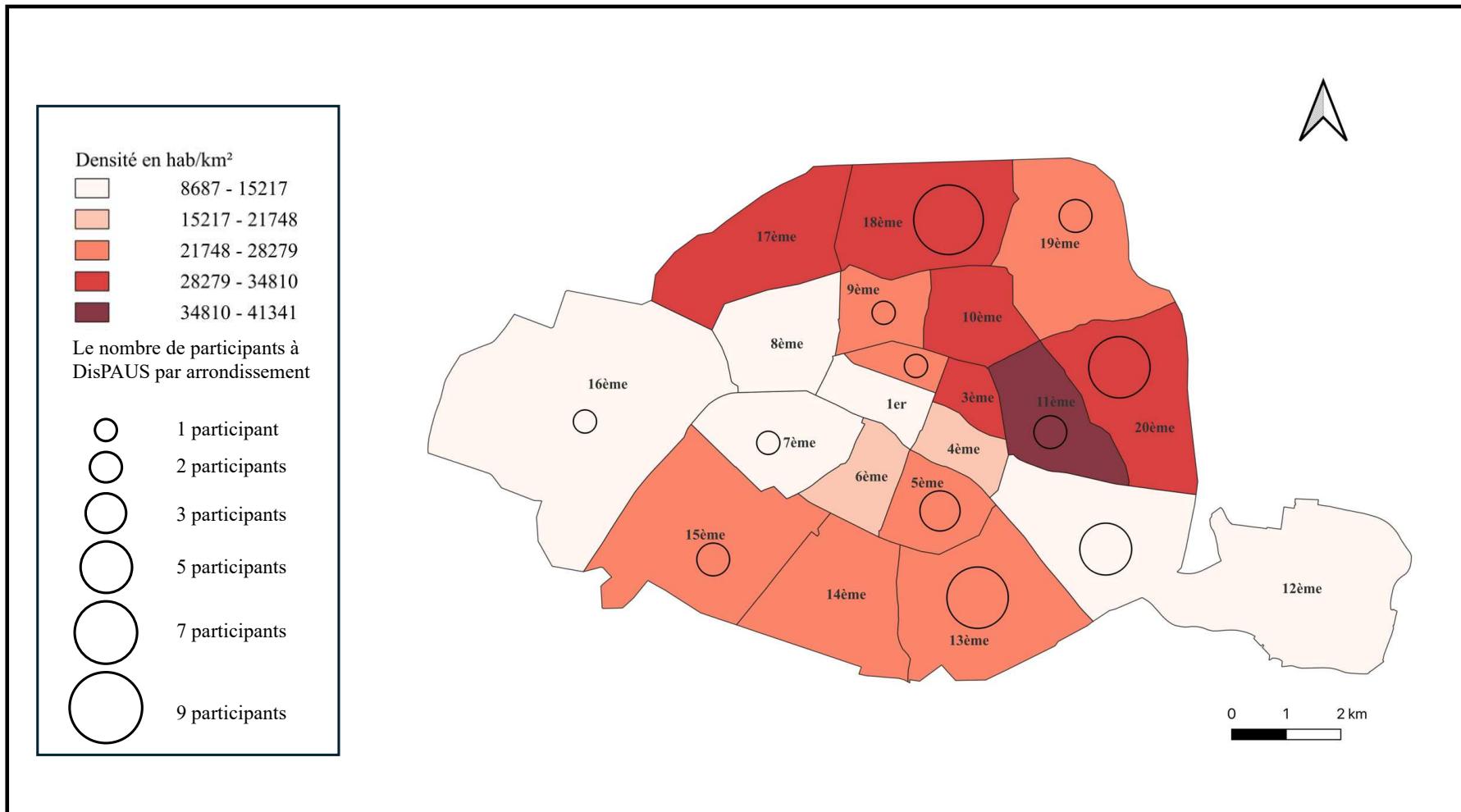
Tableau 26. Les arrondissements des participants à DisPAUS selon leur durée de résidence

Durée de résidence	75002	75005	75007	75009	75011	75012	75013	75015	75016	75018	75019	75020
Moins de 5 ans	0	3	0	0	1	1	1	0	1	4	2	3
Entre 5 et 10 ans	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Entre 10 et 20 ans	0	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	1
Plus de 20 ans	0	0	1	1	1	2	3	2	0	3	0	3

Source : A. Dakouré, 2024

Les participants à DisPAUS sont nombreux à résider dans le 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissement. Ces arrondissements font partie des plus denses de la capitale (*Cf.* Carte 1).

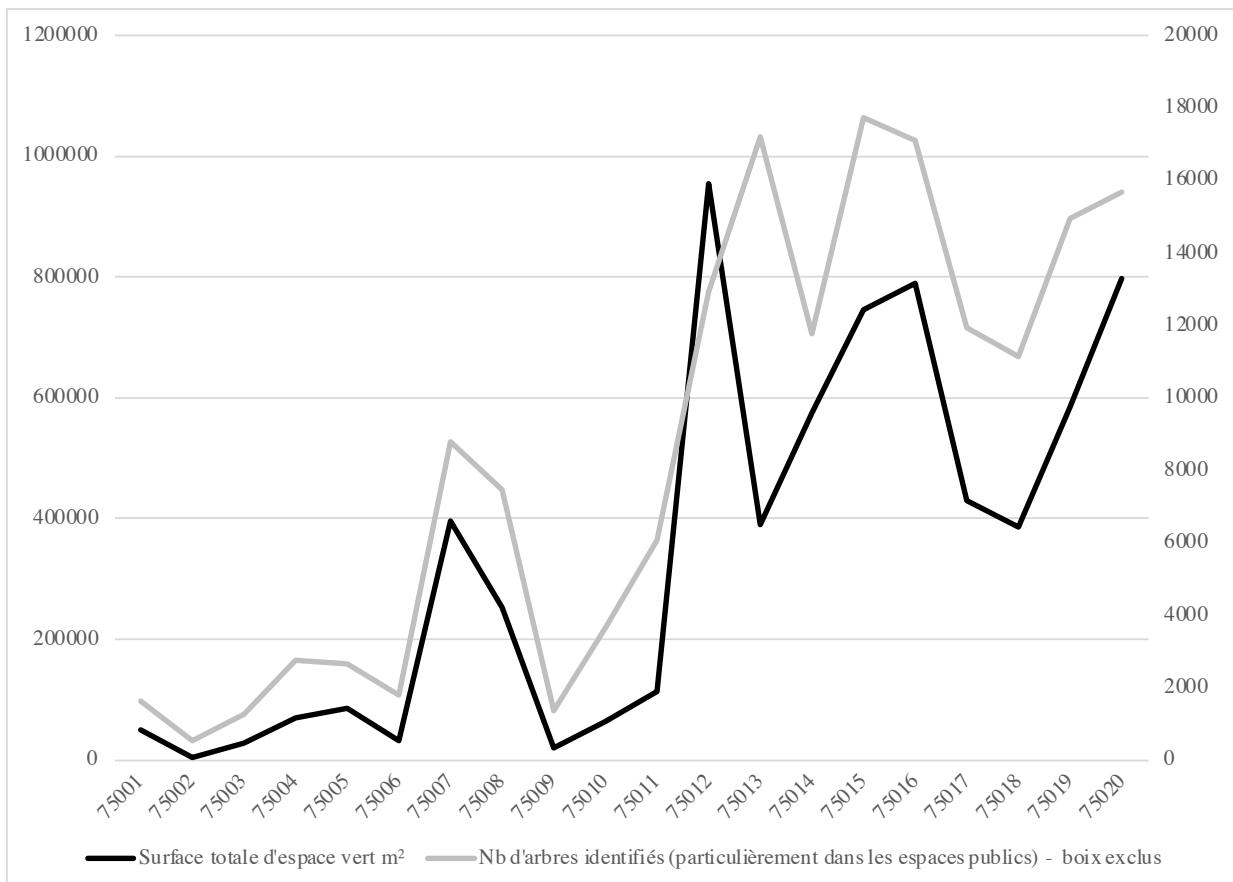
Carte 1. Répartition des membres de DisPAUS dans des arrondissements denses



Source : Actualix, 2012 ; A.Dakouré, 2024 ; Élaboration avec QGIS : A.Dakouré, 2024

Ces arrondissements comptent également un nombre d'arbres et une superficie d'espaces verts relativement plus importante que dans les arrondissements du cœur de Paris très minéraux comme le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} mais aussi 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements (*Cf.* Figure 54). Nous constatons donc que les résidents des arrondissements peu dotés en espaces verts ne sont pas ou très peu présents dans ce projet. Ce résultat nous conduit à questionner les participants sur leur motivation à contribuer à DisPAUS. Est-ce que la préservation des arbres remarquables pour eux les ont incités à participer ? Nous leur avons posé la question dans le premier questionnaire.

Figure 54. La superficie d'espaces verts et quantité d'arbres par arrondissement à Paris



Source : opendata.paris.fr.

Nous avons demandé : Est-ce que la préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu à partir de septembre prochain ?

De plus, pour mieux cibler l'effet mobilisateur DisPAUS, il est important de déterminer la nature des motivations des participant(e)s, leur degré d'information sur les événements en cours dans la ville et leur habitude d'assister aux concertations urbaines.

Nous avons donc posé quelques questions ouvertes aux participant(e)s : Avez-vous déjà participé à la vie de votre quartier (événements de concertation, un engagement associatif ou l'organisation d'événements pour animer la vie de mon quartier) ? ; Est-ce la première fois, dans le cadre de cette étude, que vous allez-vous impliquer dans un processus de concertation relative au Plan Local d'Urbanisme ? ; Saviez-vous, avant d'accepter de participer à cette étude, que le Plan Local d'Urbanisme de Paris est en cours de révision ? ;

Après avoir posé ces questions sur les motivations des participants, nous avons cherché à savoir si ces motivations et raisons de participer avaient été satisfaites. Nous avons alors cherché, lors de leur entretien, à savoir si leur attente était satisfaite et si l'outil pouvait être amélioré pour

mieux répondre à leur attente. Pour cela, nous avons souhaité nous entretenir avec les participants pour obtenir leur retour d'expérience.

Nous avons alors orienté la démarche vers une recherche participative pour encourager une discussion sur l'outil participatif en lui-même. En d'autres termes, nous voulions entamer une discussion sur les modalités de la participation pour améliorer les versions suivantes de l'outil. Nous ne voulions pas seulement travailler sur les participants mais avec les participants.

4.4. Une recherche participative

Depuis quelques années, les scientifiques repensent leur lien avec la société (Crettaz von Roten & Moeschler, 2010). Éloignée du modèle de l'instruction publique qui différencie les institutions scientifiques du reste de la société et confie aux scientifiques le rôle « d'informer le profane pour rétablir la confiance » (Crettaz von Roten & Moeschler, 2010, p. 47), la « recherche participative » (RP) privilégie une co-production des connaissances entre la communauté scientifique et non-scientifique (Bellot & Rivard, 2013). En effet, le terme « recherche participative » (RP) est un terme générique qui regroupe les méthodes de recherche qui mènent une enquête en collaborant directement avec les personnes concernées par la question étudiée dans le but d'adapter ou transformer la méthode. Les RP favorisent ainsi l'engagement de celles et ceux qui ne sont pas nécessairement scientifiques, mais qui appartiennent au groupe de personnes ou représentent les personnes sur lesquelles porte la recherche (Vaughn & Jacquez, 2020).

Toutes les disciplines se saisissent aujourd'hui de ce mode de recherche (Vaughn & Jacquez, 2020). Pour illustrer l'abondance de cette recherche dans le monde académique, Lisa M. Vaughn et Farrah Jacquez (2020) élabore un tableau qui recense 70 références de 1946 à 2020 dans 25 champs d'étude différents. L'éventail des caractéristiques décrivant les RP est ample. Néanmoins, ces initiatives ont en commun de mener les recherches avec plutôt que sur les sujets étudiés. Dans la littérature, sont recensées différentes formes de recherche participative. Céline Bellot et Jacinthe Rivard (2013) évoquent dans un premier temps la « recherche-action » (R-A). Bien que Kurt Lewin soit considéré comme le premier à employer le terme de « recherche-action », l'origine de la R-A est attribuée au philosophe John Dewey (Anadón, 2007) qui aurait influencé la recherche-action associée au courant pragmatique articulée autour de la « *production du savoir par l'action et par l'expérimentation et le rôle de la démocratie participative* » (Anadón, 2007, p. 14). Notre approche s'inscrit dans ce courant de pensée.

Pour clarifier ce point nous nous appuyons sur la synthèse effectuée par Lise Bourdeau-Lepage et Lisa Rolland (2023, p. 12) (*Cf. Tableau 27*)

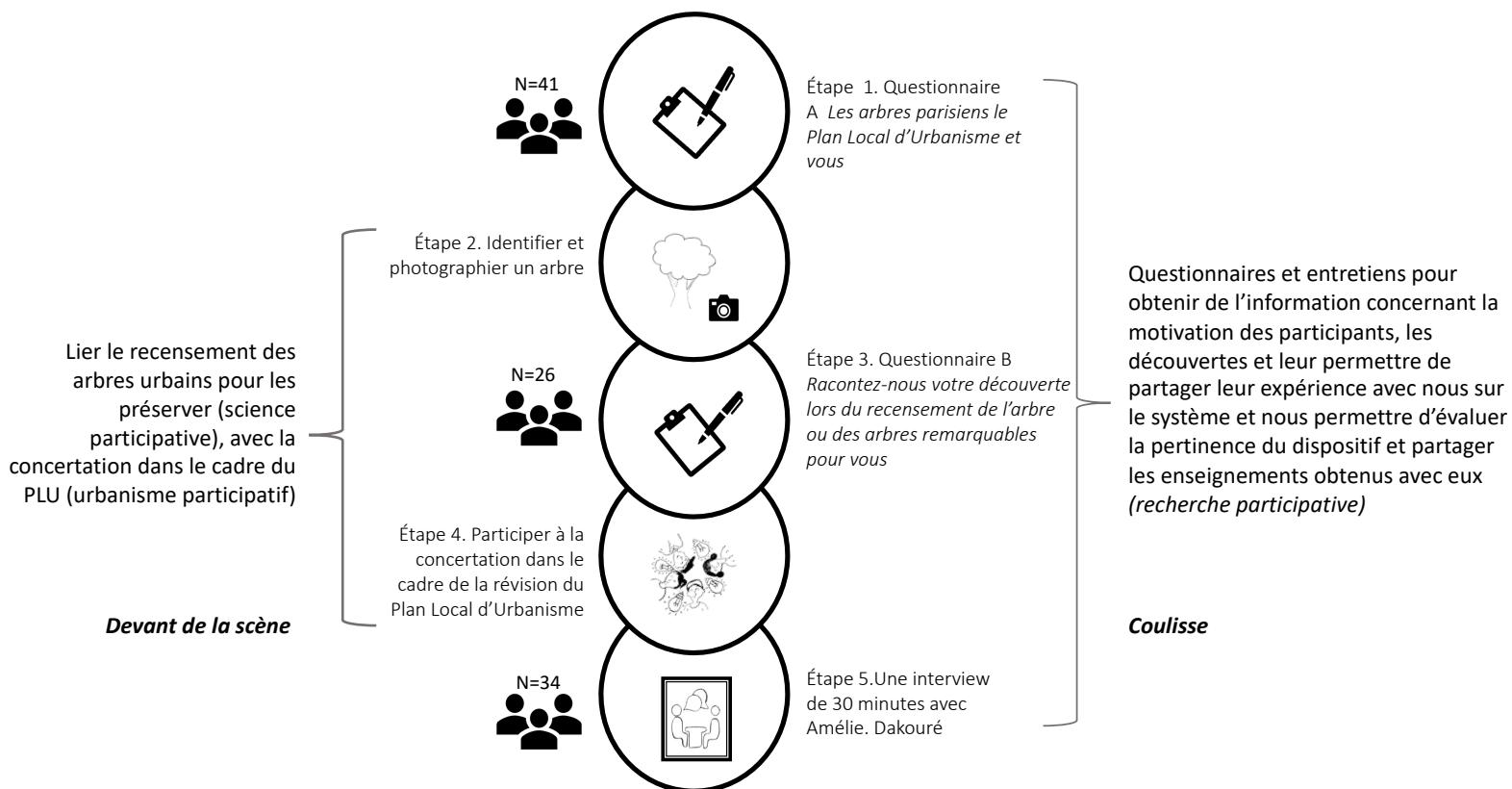
Tableau 27. Les quatre principales postures méthodologiques de coproduction de connaissances (Bourdeau-Lepage et Rolland, 2023, p.12)

	Caractéristiques	Partenaires engagés avec les chercheurs
<i>Recherche-action</i>	Visée opérationnelle de changement Alternance cycles de recherche et d'action sur le terrain Négociation conjointe du plan d'actions	Praticiens
<i>Recherche partenariale</i>	Participation financière des partenaires Implication dans le cahier des charges de la recherche Participation éventuelle à la recherche	Monde économique (surtout entreprises)
<i>Recherche impliquée</i>	Connaissance produite à destination des partenaires Diffusion open-source Absence de méthodologie préalable	Commande sociale
<i>Recherche participative</i>	Participation individuelle ou collective, de façon active et délibérée Aide à la décision Médiation scientifique	Société civile

Source : Auteurs, 2022 d'après Roy et Prévost, 2013 ; laboratoire d'innovation sociale pour la recherche-action (LISRA) ; Inserm, 2017.

Le processus de récolte de données ne s'est ici pas opéré à sens unique. L'objectif de la recherche étant d'améliorer l'outil pilote DisPAUS grâce à la participation et la collaboration des participants, il était essentiel pour nous de partager également nos connaissances, résultats et enseignements avec eux (*Cf.* Figure 55). Conformément travail de recherche réalisé par Lise Bourdeau-Lepage et Lisa Rolland (2023), nous pouvons dire que notre recherche s'inscrit dans une recherche participative en partenariat avec la société civile.

Figure 55. La recherche participative, entre les coulisses et le devant de la scène



Source : A. Dakouré, 2024

Ainsi, l'objectif de DisPAUS est de former un petit public biophilique en intelligence partagée. Nous reprenons le terme d'« intelligence partagée » car conformément à l'échelle de référence élaborée par Hacklay (2013), modifiée par Cosson et ses collaborateurs (Cosson *et al.*, 2017) puis reprise par Mézière et ses collaborateurs de l'INRAE (Mézière *et al.*, 2017, p. 30), DisPAUS se situe entre le niveau 2, « intelligence partagée », et 3 « recherche collaborative », fixé par l'échelle de référence (*Cf. Figure 56*), c'est-à-dire entre l'interprétation simple des données et la formulation d'un problème pour de futures recherches (*Cf. Figure 56*).

Figure 56. Placement de DisPAUS dans la figure 1 page 30 de la revue NOV'AE Numéro Spécial 01 « Que sont les sciences et recherches participatives et comment les caractériser ? »



Source : Cosson *et al.*, 2017, modifié d'après Haklay, 2013

Après avoir décrit l'ingénierie de l'outil DisPAUS dans les sections précédentes, il nous faut décrire la méthode utilisée pour mettre en exergue les spécificités du petit public biophilique. Pour cela, nous avons mené une expérimentation *cas versus témoins*. Nous avons donc comparé les participants à DisPAUS (*les cas*) aux habitants qui ont participé à la concertation du PLU sans contribuer à DisPAUS (*les témoins*).

5. L'expérimentation cas-témoin : à la recherche des spécificités du public de DisPAUS pour démontrer son caractère biophilique

Pour mener cette comparaison, entre un public issu de la GEU et un public issu de la GUC, nous avons choisi la méthode expérimentale. Originellement utilisée dans les laboratoires scientifiques, la méthode expérimentale est aujourd'hui mobilisée par les chercheurs en sciences humaines et sociales sur le terrain (Rufat, 2019). La méthode expérimentale est privilégiée ici car elle permet de cibler l'effet d'une intervention (Berard & Valdenaire). Ici l'intervention correspond à l'ajout du recensement participatif relatif aux arbres, dans le processus de concertation de révision du PLU de la ville de Paris.

5.1. Une expérimentation pour isoler et définir l'effet mobilisateur provoqué par l'outil DisPAUS

Le test expérimental revient à isoler l'effet d'une intervention (Berard & Valdenaire, 2013). Nous avons cherché ici à isoler particulièrement le recensement des arbres urbains. Pour le mettre en œuvre, Marcel Mauss (1971) avance qu'il est possible de s'extraire de la complexité éthique et méthodologique de l'expérimentation en sciences humaines et sociales en choisissant l'analyse comparative dans le cadre d'une « expérimentation naturelle ».

L'expérimentation de terrain naturelle (ETN) désigne une expérimentation durant laquelle les participant(e)s ne changent pas de cadre de vie. Les cas d'étude conservent le même espace de vie que d'habitude. Le géographe Samuel Rufat (2019) distingue deux cas d'ETN possibles. Le premier consiste à comparer une situation avant et après une modification pour mesurer les effets de cette modification. La deuxième vise à étudier deux situations qui diffèrent d'une seule variable (Rufat, 2019). Suivant une logique similaire, en psychologie, Grégoire Borst et Arnaud Cachia (2016) présentent deux plans principaux d'expérimentation : les plans à groupes indépendants et les plans à mesures répétées.

Pour isoler l'effet provoqué par DisPAUS, mieux comprendre les sensibilités des participants à DisPAUS et leur évolution, nous avons mobilisé la méthode du « plan à groupe indépendant » car elle permet de comparer un public issu de la GUC à un public issu de la GEU (les membres de DisPAUS). Les participants de DisPAUS (*les cas*) ont été comparés avec des participants à la concertation du PLU qui n'ont pas participé au projet DisPAUS (*les témoins*). Les effets du DisPAUS recherchés ont été les suivants : quelles sont les spécificités du rapport aux arbres des participants DisPAUS ? (*Effet mobilisateur – se sentir concerné(e)s*) ; Les messages que les participants DisPAUS souhaitent faire passer sont plus ou moins orientés vers la protection des arbres et des espaces verts que les messages portés par les témoins (*Effet biophilique*).

Nous avons pu identifier 20 témoins pour réaliser cette étape comparative du test de l'outil. Nous allons maintenant présenter la manière dont nous avons recherché nos témoins.

5.2. Composition de l'échantillon des témoins

Pour composer le groupe indépendant que nous appelons les « témoins », deux stratégies ont été mises en place, les rencontres en réunion publique et une diffusion de l'enquête par mail.

Nous avons donc assisté à dix réunions publiques en fonction des arrondissements de résidence des participant(e)s à DisPAUS (*Cf.* Tableau 28).

Tableau 28. Calendrier des réunions publiques par arrondissement

Arrondissement	Lieu	Date	Heure
75005	Marie d'arrondissement	07 septembre	19h
75007	Marie d'arrondissement	22 septembre	19h
75009	Marie d'arrondissement	21 septembre	18h30
75011	Marie d'arrondissement	26 septembre	19h
75012	Marie d'arrondissement	13 septembre	19h
75013	Marie d'arrondissement	30 septembre	19h
75015	Marie d'arrondissement	20 septembre	19h
75018	Marie d'arrondissement	19 septembre	19h
75020	Marie d'arrondissement	12 septembre	19h

Source : A. Dakouré, 204

A chaque réunion publique, nous cherchions des « témoins » selon deux critères empiriques : la tranche d’âge et le sexe. En effet, conformément à ce qui a été détaillé, le plan à groupe indépendant revient à analyser deux situations qui n’ont qu’une seule variable ou qu’un seul facteur de différence (Rufat, 2019). Ainsi, il convient de maximiser les similitudes des deux groupes étudiés. Pour rester fidèle à notre échantillon de participants à DisPAUS, nous cherchions des individus correspondants à des critères précis (*Cf.* Tablau 29) :

Tableau 29. Les profils recherchés ressemblant au public de DisPAUS

	Femme	Homme
Moins de 30 ans	8	3
Entre 30 et 40 ans	2	1
Entre 40 et 50 ans	3	0
Entre 50 et 60 ans	3	3
Entre 60 et 70 ans	9	3
Après 70 ans	3	3

Source : A. Dakouré, 204

Outilés d'un porte bloc et d'un formulaire sur lequel étaient imprimés les logos des institutions, nous présentions le projet aux personnes ciblées en leur demandant leur adresse électronique pour leur envoyer un questionnaire anonyme avant suppression des coordonnées partagées.

Nous avons également diffusé le questionnaire aux conseils de quartiers, maisons associatives et citoyennes et acteurs identifiés grâce aux cahiers d'acteurs déposés sur la plateforme de concertation de la ville *idee.paris*. Ce questionnaire sous format électronique framaform, regroupait quelques questions similaires à celles posées aux cas dans le questionnaire « Les arbres parisiens, le PLU et vous » (étape 1) et lors de l'entretien final (*Cf. Tableau 30*).

Tableau 30. Les questions comparées entre les deux groupes

Situations comparées	Questions associées
Situations préalables	Catégorie socioprofessionnelle Âge Sexe Arrondissement Nombre d'années vécues à Paris Comment vous représentez-vous les arbres à Paris ?
Avis exprimés	Quel message avez-vous souhaité faire passer ? ou quel message souhaiteriez-vous faire passer ?

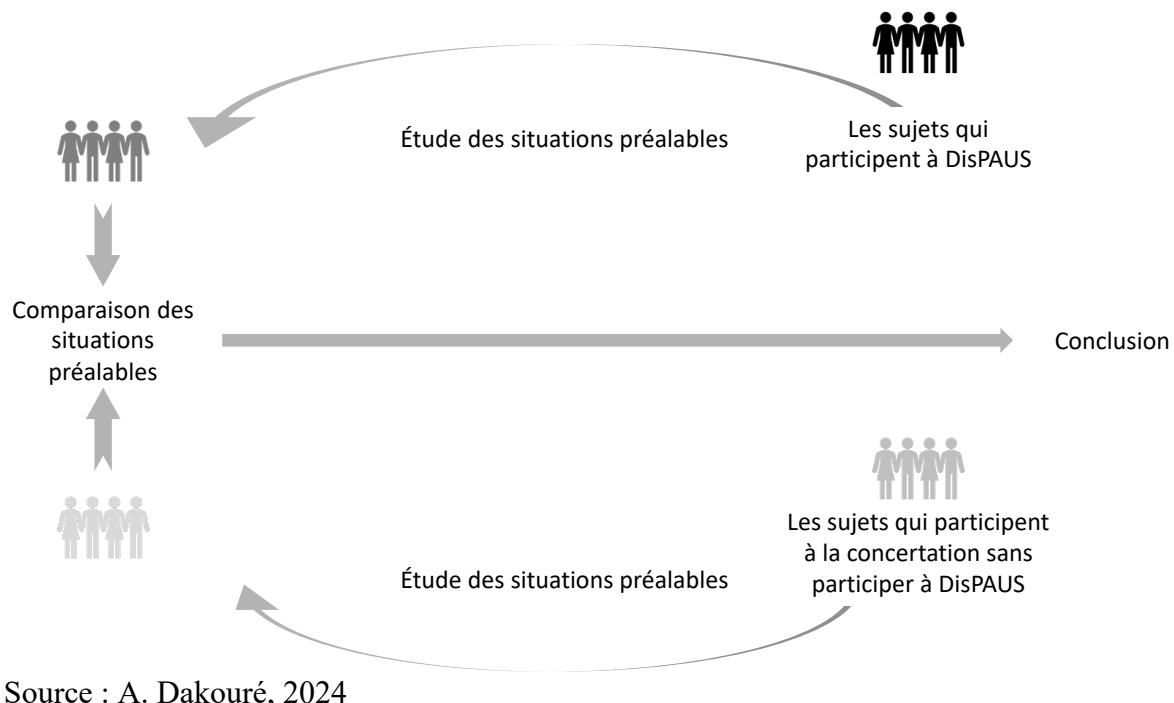
Source : A. Dakouré, 204

Les questions à comparer entre les deux groupes étaient séparées en deux catégories, celles qui traitaient de la situation préalable et celle qui abordaient les avis exprimés. Nous avons fait ce choix pour évaluer les sensibilités de départ et les effets de ces différentes sensibilités sur les avis exprimés par les deux publics différents.

5.3. Comparer les situations initiales et les avis exprimés

L'objectif de cette expérimentation était de comparer les situations initiales de ces deux groupes, les cas et les témoins. Nous cherchions à mieux comprendre les représentations et connaissances des participants à DisPAUS, les cas, par rapport aux témoins de façon à comprendre les motivations des personnes à s'engager dans DisPAUS (*Cf. Figure 57*)

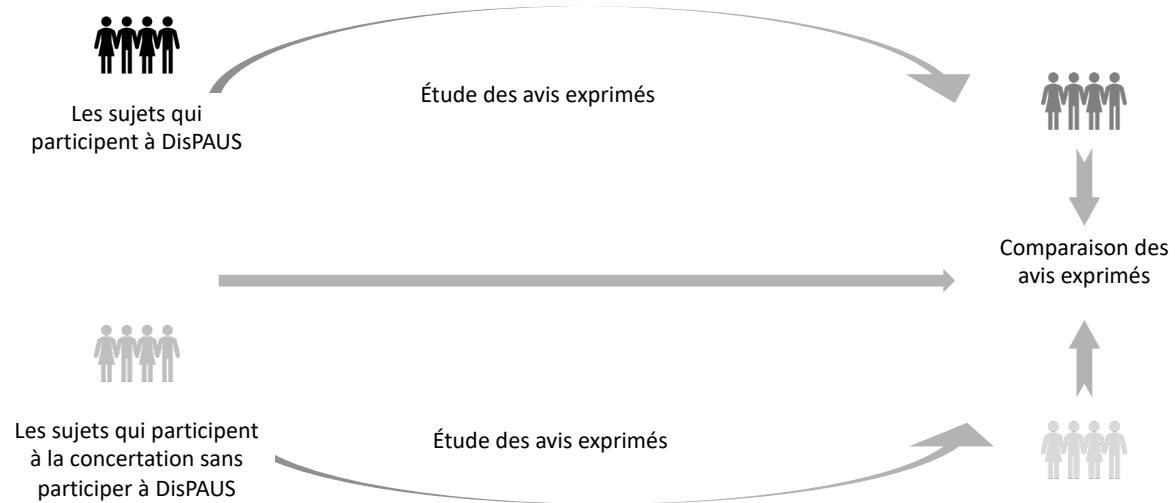
Figure 57. Étape 1 - Comparaison des situations préalables



Source : A. Dakouré, 2024

Nous visionnons également la comparaison des avis exprimés des deux groupes (*Cf. Figure 59*)

Figure 58. Étape 2 – Comparaison des avis exprimés



Source : A. Dakouré, 2024

Pour comparer les cas et les témoins, nous avons suivi la méthode de Haddak et ses collaborateurs (2011). Nous avons donc appairer les cas et les témoins pour obtenir des groupes les plus similaires possibles.

Appariement

Nous avons réussi à recueillir les réponses de 42 témoins potentiels qui ont participé à la concertation du PLU sans participer à DisPAUS.

Étant à la recherche de personnes similaires au public de DisPAUS, nous avons plus de femmes et de catégorie socio-professionnelle à l'instar du public de DisPAUS. Cependant, trouver des personnes de moins de 30 ans est un exercice plus laborieux dans les réunions publiques relatives à la concertation du PLU. Nous n'avons donc pas pu comparer les jeunes de moins de 25 ans entre eux (*Cf.* Tableau 31).

Tableau 31. Les profils obtenus lors de la recherche des témoins

Tranches d'âges	Femme	Homme	Total
18-24 ans	0	0	0
25-29 ans	1	0	1
30-39 ans	6	1	7
40-49 ans	5	3	8
50-59 ans	4	3	7
60-69 ans	7	5	12
Plus de 70 ans	4	3	7
Total	27	15	42
Les catégories socio-professionnelles	Femme	Homme	Total
Les cadres et professions intellectuelles supérieures	16	8	24
Employés	1	0	1
Professions Intermédiaires	2	2	4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2	2	4

Autres personnes sans activité professionnelle	2	0	2
Autre	1	2	3
Retraités	3	1	4
Total	27	15	42

Source : A. Dakouré, 2024

Notre groupe témoins s'est composé d'habitants venant de 14 arrondissements différents. Cependant 13 des 42 témoins venaient du 12^{ème} arrondissement, probablement en raison d'une forte mobilisation des conseils de quartier dans cet arrondissement. Le second arrondissement le plus représenté était le 18^{ème} (N= 7/42). Malgré les efforts réalisés en réunion publique, auprès des conseils de quartier et mairies d'arrondissement pour avoir le plus de répondants possibles dans les arrondissements représentés parmi les cas, nous n'avons pas toujours pu obtenir une représentation satisfaisante. En effet, nous n'avons obtenu qu'une seule réponse dans le 20^{ème} et uniquement 3 dans le 13^{ème} arrondissement (*Cf.* Tableau 32).

Tableau 32. Les effectifs par arrondissement

Arrondissement	Effectif
75012	13
75018	7
75004	5
75002	3
75013	3
75005	2
75009	2
75003	1
75017	1
75020	1
75006	1
75008	1
75011	1
75016	1

Source : A. Dakouré, 204

Malgré ces difficultés, 20 membres de chaque groupe ont pu être appariés à partir de critères de similarité.

Les critères d'appariement

Pour appairer nos deux groupes, nous avons sélectionné les membres selon deux familles de critères. D'abord, les critères que nous qualifions de « stricts » à savoir, dans l'ordre, le sexe, les âges, les catégories socio-professionnelles (*Cf. Tableau 30*). Ce choix est inspiré de la méthode de l'étude « Analyse du risque routier à l'adolescence à travers une enquête « cas – témoins » » menée en 2011 par Haddak et ses collègues. Les auteurs écrivent ainsi que les « *témoins étaient appariés aux cas selon l'âge et le sexe.* » (Haddak *et al.*, 2011, p. 5). Ensuite, les critères que nous qualifions de second ordre sont les arrondissements et la durée de résidence dans Paris. Ce qui signifie que lorsqu'il existait deux cas pour un témoin avec les critères stricts similaires, nous choisissons en fonction des arrondissements et de la durée de résidence à Paris. Le tableau 33 présente les profils appariés selon les critères stricts.

Tableau 33. Les cas et témoins appariés selon l'âge, le sexe et la CSP

Cas	Témoins
Sexe	
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Un homme	Un homme
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme

Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Un homme	Un homme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Une femme	Une femme
Tranches d'âges	
60-69 ans	60-69 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
40-49 ans	40-49 ans
60-69 ans	60-69 ans
25-29 ans	25-29 ans
60-69 ans	60-69 ans
50-59 ans	50-59 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
30-39 ans	30-39 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
30-39 ans	30-39 ans
50-59 ans	50-59 ans
60-69 ans	60-69 ans
60-69 ans	60-69 ans
40-49 ans	40-49 ans
40-49 ans	40-49 ans
60-69 ans	60-69 ans
50-59 ans	50-59 ans
50-59 ans	50-59 ans
60-69 ans	60-69 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
Plus de 70 ans	Plus de 70 ans
40-49 ans	40-49 ans

Catégories socio-professionnelles (source : INSEE)

Retraités	Retraités
Retraités	Retraités
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Autre	Professions Intermédiaires
Retraités	Retraités
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Autre
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Retraités	Retraités
Employés	Employés
Retraités	Retraités
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres et professions intellectuelles supérieures

Source : A. Dakouré, 204

À partir de ce travail d'appariement, nous avons pu sélectionner 20 cas et 20 témoins appartenant chacun à un sexe, une tranche d'âge et une catégorie socio-professionnelle similaire. Cet échantillon était donc composé majoritairement de femmes (N=15), de cadres et professions intellectuelles supérieures (N=13), à 50% de 60 ans ou plus (N=10).

L'objectif de ce chapitre étant d'expliquer les aspects méthodologie, les conclusions de cette étude cas-témoins seront faites dans le chapitre suivant.

Nous présenterons alors les différences des cas et des témoins concernant leur rapport aux arbres ainsi que le type de message porté lors de la concertation.

Conclusion chapitre 5

Ce chapitre a présenté l'outil DisPAUS qui est une mise en application de la gouvernance écologique urbaine. DisPAUS s'articule autour de quatre éléments clefs : l'information, les proximités, l'engagement, et *l'empowerment*.

En nous appuyant sur les travaux de Howard Becker (1970), nous avons soutenu que les valeurs agissent sur le processus d'engagement. Nous avons supposé que les proximités influencent également ce processus. En effet, nous avons mis en avant six proximités qui agissent sur le processus d'engagement au sens de Howard Becker qui sont : la proximité institutionnelle (1), organisée (2), cognitive (3), géographique de localisation permanente et temporaire (4), géographique de configuration (5) et la géographique virtuelle (6).

Pour concevoir DisPAUS en considérant ces mécanismes, nous avons élaboré un outil d'aide à la décision, la grille, *ProxEng*, inspirée de la grille de l'INRAE, qui a vocation à accompagner le porteur de projet à définir précisément ses ambitions en termes de participation. Nous avons donc élaboré une nouvelle grille, nommée *ProxEng* qui présente une plus-value certaine, celle d'expliquer les mécanismes d'engagement et de proximité dans la définition des objectifs d'un dispositif participatif. Ainsi, en utilisant notre grille *ProxEng* tout porteur de projet pourra à l'avenir définir plus finement son projet en tenant compte des mécanismes de formation des publics. En effet, notre grille *ProxEng* prend en considération les différentes composantes de l'échelle de l'engagement (composante motivationnelle, comportementale, et cognitive), les valeurs, et les proximités. Nous avons ensuite utilisé la grille *ProxEng* pour concevoir notre outil DisPAUS qui permet de mobiliser des publics en considérant les mécanismes d'engagement et d'interactions des acteurs issues d'une dynamique de proximité dans un territoire.

Nous avons par la suite, présenté l'outil DisPAUS et ses 5 étapes. Ainsi, nous avons que les trois étapes majeures sont la concertation urbaine, le recensement d'arbres à Paris et les échanges avec les participants sur le dispositif. Nous avons également montré que le test de DisPAUS fait à Paris dans le cadre de la révision du PLU peut être qualifiée de dispositif d'urbanisme participatif, de recensement participatif et de recherche participative.

Pour tester la GEU à travers le test de l'outil DisPAUS, nous avons mobilisé la proximité géographique temporaire et la proximité virtuelle car celles-ci nous permettaient de faciliter le volet comportemental de l'engagement. Dans notre stratégie d'information, nous avons mis en

avant le *pourquoi* pour favoriser la composante motivationnelle de l’engagement. Nous avons alors, dans nos supports de communications, mis en avant l’arbre, la nature en ville et la participation à une activité scientifique. En effet, nous avons souhaité associer les participants pour mener un débat sur les modalités du débat et interprété les résultats avec eux. La finalité du dispositif (composante cognitive) a alors été plus claire pour les participants qu’un dispositif participatif aux contours flous. De plus, nous avons souligné que les participants en s’engageant dans le dispositif, ont fait le pari adjacent qu’ils poursuivraient les étapes jusqu’au bout.

Nous avons constaté que les 41 personnes mobilisées pour participer sont majoritairement des femmes, des retraités et catégories socioprofessionnelles supérieures, et des résidents d’arrondissements relativement plus verts et davantage dotés d’arbres. Cependant, établir les profils sociologiques des participants ne suffit pas pour qualifier le petit public biophilique. C’est pourquoi pour mieux identifier les spécificités de ce petit public biophilique, nous l’avons comparé à un groupe témoin. Ces témoins sont des personnes qui ont participé à la concertation dans le cadre de la révision du PLU de Paris sans participer à DisPAUS. Pour effectuer cette comparaison nous avons eu recours à l’expérimentation cas *versus* témoins. Nous avons pu sélectionner 20 cas et 20 témoins en nous appuyant sur plusieurs critères l’âge, le sexe et les catégories socio-professionnelles. Les résultats de cette comparaison seront présentés dans le chapitre suivant. Nous verrons alors les différences entre les cas et les témoins concernant leur lien aux arbres. Ces résultats seront présentés après les résultats de DisPAUS, concernant les motivations des participants et leurs représentations des arbres.

Chapitre 6. Le DisPAUS, enseignements et limites d'une application de la GEU

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté la méthode choisie pour appliquer la GEU. Notre mise en application s'est faite avec un outil qui prend la forme d'un dispositif participatif associant urbanisme et science (DisPAUS).

Nous avons également expliqué avoir eu recours à l'expérimentation cas-témoin pour permettre une comparaison entre un public issu de la GUC et un public issu de la GEU (ayant participé à DisPAUS) et mettre en exergue les caractéristiques du petit public biophilique issu de la GEU. En effet, DisPAUS a vocation à former un public en se fondant sur la relation biophilique que les êtres humains entretiennent avec les arbres (Vainio *et al.*, 2023). Nous avons assumé et explicité la dimension recherche-action-participative au sein de DisPAUS. Ce qui signifie que nous avons, à plusieurs étapes du dispositif, échangé avec le petit public biophilique formé à l'occasion du DisPAUS pour que les participants partagent leur retour d'expérience et discutent nos résultats. C'est la raison pour laquelle, nous reprenons les termes de Cosson *et al.* (2017) pour mettre en avant l'idée d'un public biophilique qui fonctionne en intelligence partagée avec le chercheur en charge du projet.

Dans ce chapitre 6, nous allons présenter ce petit public biophilique, son rapport aux arbres, et ses caractéristiques grâce à l'expérimentation cas-témoin. Nous révélerons aussi les avantages et les limites de DisPAUS selon les participants.

Ainsi, dans ce chapitre nous allons répondre aux interrogations suivantes : Quelles sont les habitudes de participation des membres de DisPAUS ? DisPAUS a-t-il facilité la mobilisation d'un public grâce à la citoyenneté écologique et la biophilie relative aux arbres ? L'arbre a-t-il été un levier de l'engagement des Parisiens ? Comment l'arbre est-il représenté et perçu par les participants de DisPAUS ? Quelles sont les spécificités des représentations de ces participants et des messages qu'ils ont souhaité faire passer lors de leur participation à la concertation du PLU ? L'outil de DisPAUS a-t-il permis d'atteindre les objectifs de la GEU ?

Pour répondre à ces questions, dans la première section du chapitre, nous détaillerons les habitudes des participants concernant leur engagement dans la vie de leur ville. Nous nous intéresserons ensuite à la motivation des participants à s'engager dans DisPAUS et à la façon

avec laquelle les participants ont suivi le dispositif. À partir de ces résultats, nous définirons trois principaux profils de participants. Dans la deuxième section de ce chapitre, nous décrirons les représentations et les perceptions que les participants de DisPAUS ont des arbres pour expliquer comment les arbres deviennent des leviers d'engagement. Dans la troisième section, nous soulignerons les spécificités des participants de DisPAUS. Pour faire cela, nous nous appuyons sur les résultats de l'expérimentation cas-témoin composée à la fois de membres de DisPAUS (les cas) et de participants à la concertation PLU qui n'ont pas contribué à DisPAUS (les témoins) sélectionnés à partir des profils sociologiques des membres de DisPAUS.

Dans la quatrième section, nous reviendrons sur les perceptions et les représentations d'une catégorie de participants à DisPAU spécifique, les PCPbio, c'est-à-dire les participants qui participent à une concertation PLU pour la première fois et qui ont tous indiqué une motivation biophilique. Nous étudierons alors leurs perceptions et leur représentation des arbres mais aussi du PLU. Enfin, ayant à cœur de co-penser l'évolution du dispositif avec les participants, nous restituerons, dans la cinquième et dernière section, les retours qu'ils nous ont partagé relatif à l'outil DisPAUS. En effet, nous avons pu échanger avec les participants qui ont suivi la dernière étape du DisPAUS (l'entretien, étape 5).

1. Habitudes, motivation et suivi de l'engagement des participants au DisPAUS

Dans cette première section, nous nous intéressons aux habitudes des participants de DisPAUS, à leur motivation à participer à DisPAUS et nous retracçons le suivi de leur participation en fonction de leur motivation.

Ainsi dans cette section, nous visons à déterminer si la citoyenneté écologique animée par une impression biophilique (Fromm, 1973), à savoir l'amour de la vie et de toutes organismes en vie (Gunderson, 2014), particulièrement liée aux arbres ici (Vainio *et al.*, 2023), incite les habitants à se mobiliser. Ainsi avec DisPAUS, nous cherchons à comprendre si et comment la biophilie au sens de Erik Fromm (1973) peut être un moteur démocratique.

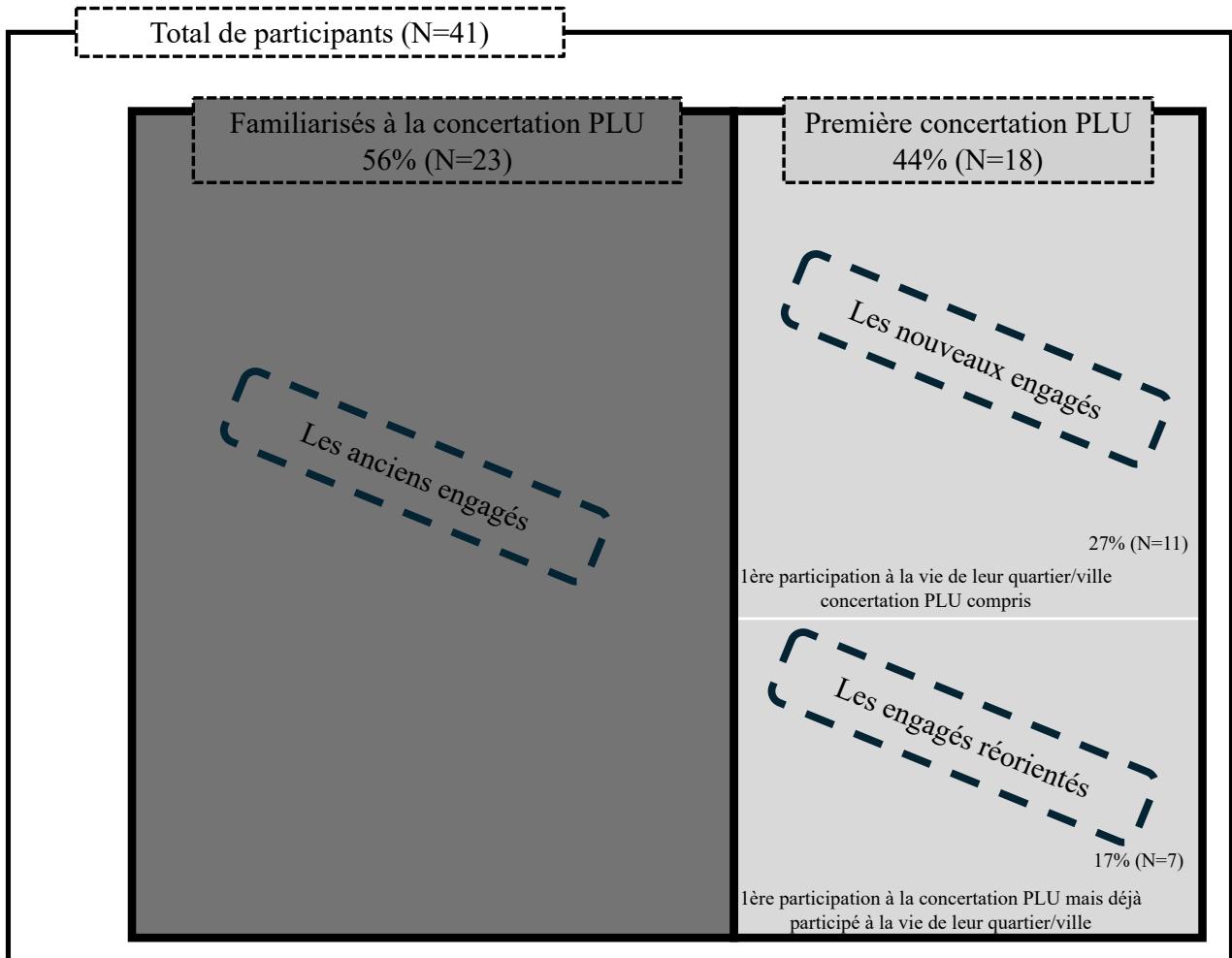
1.1. Les habitudes d'engagement des participants

Notre objectif est donc d'analyser la force mobilisatrice du réflexe biophilique. Il est donc crucial de savoir si les participants ont l'habitude de se mobiliser pour participer au PLU, aux affaires de la cité, à la vie de leur quartier et de leur ville ou s'il s'agit d'une première mobilisation dans ce cadre.

Nous avons donc cherché à connaître les habitudes des participants. Plus concrètement, nous souhaitions savoir si 1) ils s’investissent dans la vie de leur quartier ou de leur ville pour la première fois *via* DisPAUS et 2) s’ils s’impliquent dans la concertation urbaine relative à la révision d’un Plan Local d’Urbanisme pour la première fois.

56% des participants soit 23 des 41 individus sont familiarisés avec la concertation relative au PLU. Nous avons appelé cette catégorie « les anciens engagés ». À l’inverse, 44%, soit 18 parisiens participent à la concertation relative au PLU pour la première fois. Ces 18 individus qui participent à une concertation PLU pour la première fois (noté dans la figure 59 : « Première concertation PLU »), sont divisés en deux sous-catégories. Une première sous-catégorie, que nous avons nommé « les engagés réorientés », est composée de 7 participants qui se sont déjà engagés dans la vie de leur quartier et de leur ville mais jamais à l’occasion d’une concertation PLU. Une seconde sous-catégorie, que nous avons appelé « les nouveaux engagés », est constituée de 11 participants qui n’ont jamais participé ni à la vie de leur quartier, ou de leur ville, ni à la concertation PLU (*Cf.* Figure 59).

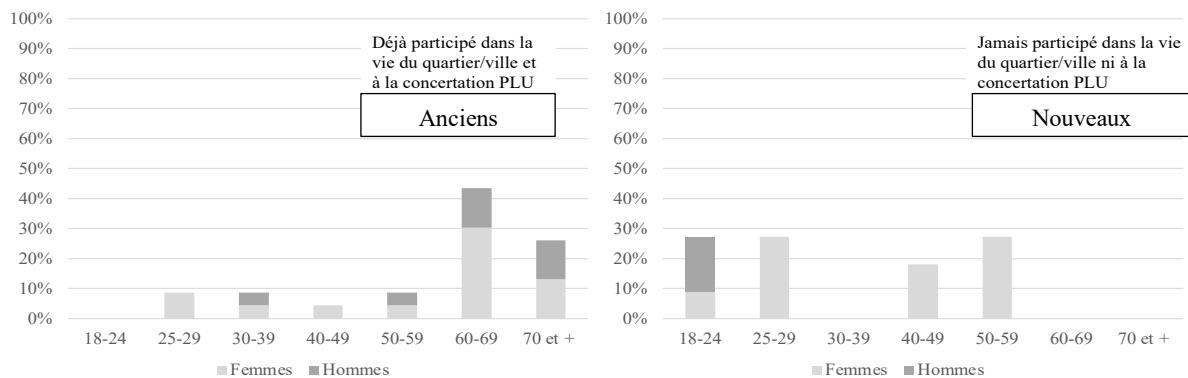
Figure 59. Les différentes catégories de participants en fonction de leur habitude d'engagement



Source : A. Dakouré, 2024

Parmi les 11 nouveaux engagés, 9 appartiennent à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures. Un individu est une employée et un autre individu indique être en reconversion professionnelle. 8 d'entre eux ont moins de 50 ans et la totalité des nouveaux engagés ont moins de 60 ans (*Cf.* Figure 60).

Figure 60. Comparaison des participants à DisPAUS selon leur âge, sexe et habitudes d'engagement



Source : A. Dakouré, 2024

Nous constatons que les catégories illustrées dans la figure ci-dessus suivent une tendance inversée selon l'âge. Ainsi, la majorité des anciens engagés (16/23, 69,5%) ont plus de 60 ans. À l'inverse, les 11 nouveaux engagés ont moins de 60 ans.

Parmi les engagés réorientés, 5 ont moins de 60 ans, et 2 ont plus de 60 ans. Tous les membres de DisPAUS de 70 ans et plus, retraités sont des anciens engagés. Ils ont donc leur propre définition, basée sur l'expérience, de ce qu'est un PLU. Cependant, ce ne sont pas les seuls à avoir une idée de ce qu'est un PLU. En effet, il semble que les engagés réorientés et nouveaux engagés disposent également de leur propre définition du PLU. Alors, est-ce que la préservation des arbres, associée à l'idée qu'ils se font du PLU, a motivé leur participation à DisPAUS ?

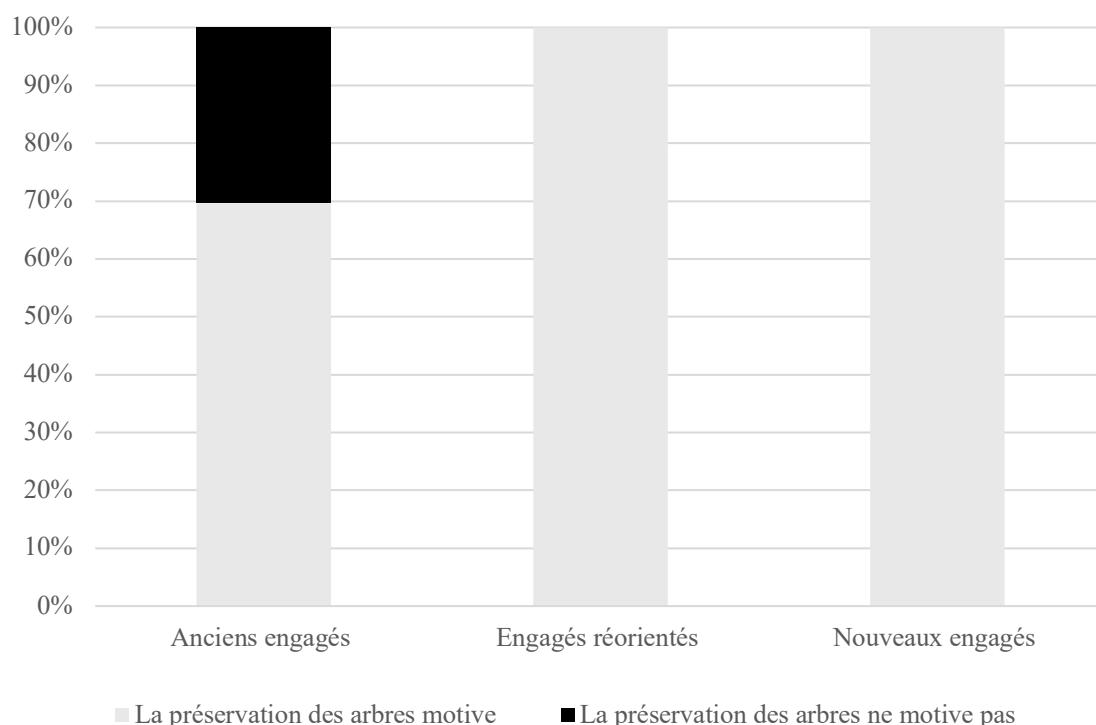
1.2. Les motivations biophiliques des 41 participants

Pour savoir si les arbres, et particulièrement l'enjeu de préserver les arbres à Paris, est au moins une des raisons qui motive les participants, nous leur avons posé dès la première étape deux questions : 1) Est-ce que la préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme ? 2) Est-ce que le fait que ce recensement puisse alimenter le Plan Local d'Urbanisme de Paris, actuellement en révision, motive votre démarche ?

L'écrasante majorité des participants de DisPAUS (83%, soit 34 personnes) a répondu qu'elle était motivée pour participer au projet DisPAUS parce qu'elle considérait que les recensements d'arbres pouvaient contribuer au PLU de Paris actuellement révisé, et qu'elle était motivée pour participer à une concertation urbaine.

En se représentant le PLU comme un document qui fixe les règles et les conditions d’occupation du sol, l’ensemble des 18 néophytes en concertation PLU ont répondu que la préservation des arbres remarquables les a incités à participer à la concertation relative au règlement du PLU (*Cf.* Figure 61). Tous les participants ayant répondu négativement à cette question ont déjà participé à une concertation PLU et à la vie de leur quartier. Ainsi, la préservation des arbres est une motivation à participer à la concertation urbaine, particulièrement dans le cadre de la révision du PLU.

Figure 61. La préservation des arbres, une motivation à participer à la concertation du PLU



Source : A. Dakouré, 2024

Parmi les 7 participants à DisPAUS qui ont répondu négativement à cette question, nous notons trois raisons principales : 1) Pour 3 d’entre eux, ce projet fait partie d’une dynamique plus générale d’engagement. Ainsi la préservation des arbres n’est pas un moteur d’engagement. Ils confient « *Je participe à cette concertation depuis plus longtemps que ce projet...* », « *J'y participe de manière générale dans le cadre de mes activités associatives.* » ou encore j’ai « *envie de faire une activité avec les enfants du quartier* » ; 2) Les habitués sont motivés par d’autres raisons qui ont trait à la transformation de la ville ou aux enjeux relatifs au logement ainsi, l’un d’entre eux nous confie être « *plus motivé par l’obligation de réservé 30% de*

logements sociaux dans tous les arrondissements de Paris. » et une autre nous explique qu'elle est intéressée par « *L'ensemble des éléments du PADD* » ; 3) Enfin, deux autres participantes ont davantage manifesté un intérêt pour le travail scientifique effectué dans ce cadre.

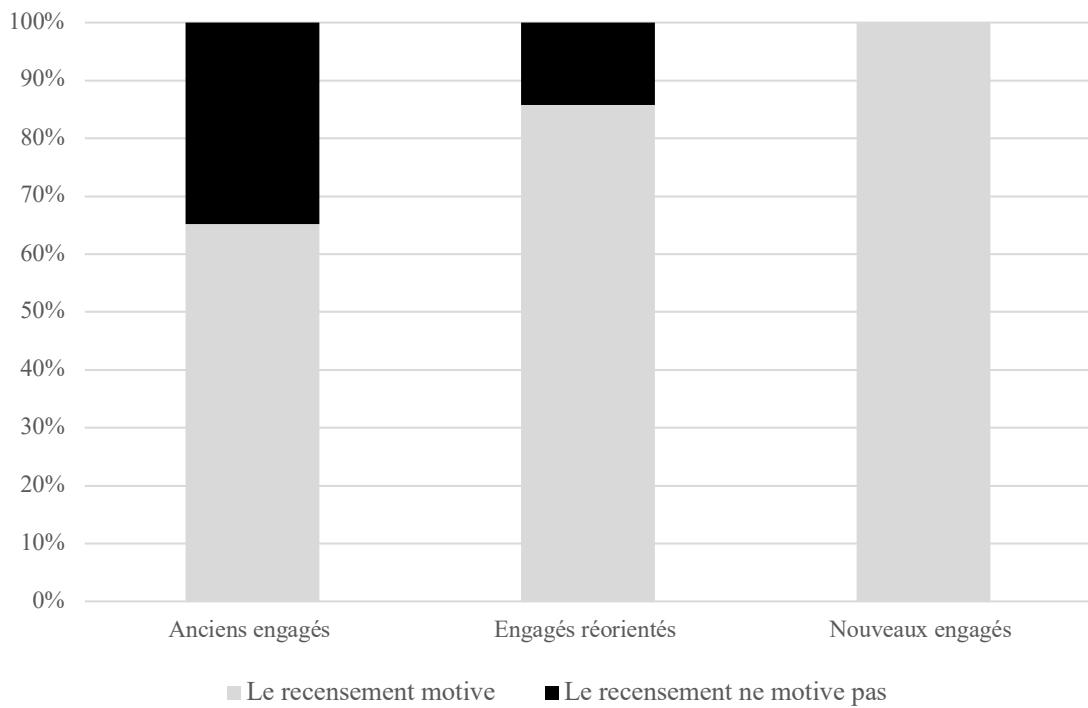
Ces deux dernières raisons (à savoir l'intérêt pour d'autres enjeux comme le logement ou l'intérêt pour le travail scientifique) expliquent également la réponse de 50% de ceux qui indiquent que le fait que le recensement des arbres alimente le PLU ne motive pas leur démarche. Deux autres raisons peuvent être évoquées. D'abord, le fait que les participants n'aient pas conscience que le recensement puisse induire une préservation des arbres et ensuite le fait que les participants ne croient pas que cette préservation soit possible car ils n'ont pas une vision claire du processus de prise de décision. Autrement dit, ils ne se représentent pas le chemin entre le recensement et la préservation des arbres. Cette explication est confortée par le fait qu'il s'agit ici d'individus ayant l'habitude des espaces de concertation PLU et de la participation à la vie du quartier et de la ville. La déception liée à la prise en compte de leur participation est d'ores et déjà exprimée, contrairement au ressenti des nouveaux engagés.

Les 41 participants n'ont pas répondu de la même façon aux deux questions relatives aux arbres. Étonnamment, certains participants (N=3) ont répondu positivement à la question relative au recensement et négativement à celle relative à la préservation des arbres. Parmi les explications données, il y a le fait que le recensement « *semble logique car cela fait partie de la démarche d'élaboration du PLU bioclimatique* », un autre explique que le recensement des arbres l'incite « *[e]ncore un peu plus ; [il] l'étais[t] auparavant par le repérage de lieux à végétaliser ou de tiers lieux... ».*

Enfin, le recensement motive une participante mais pas particulièrement la préservation des arbres car participer à la concertation du PLU s'intègre dans une dynamique d'engagement plus générale.

Les 11 nouveaux engagés (autant dans une concertation PLU que dans la vie de leur quartier/ville) indiquent tous que le fait que le recensement des arbres alimente le PLU motive leur démarche. Seulement une personne, parmi ceux qui ont déjà participé à la vie de leur quartier mais jamais à une concertation PLU indique que cet aspect ne motive pas sa démarche (*Cf. Figure 62*).

Figure 62. Le fait que le recensement des arbres alimente le PLU motive leur démarche



Source : A. Dakouré, 2024

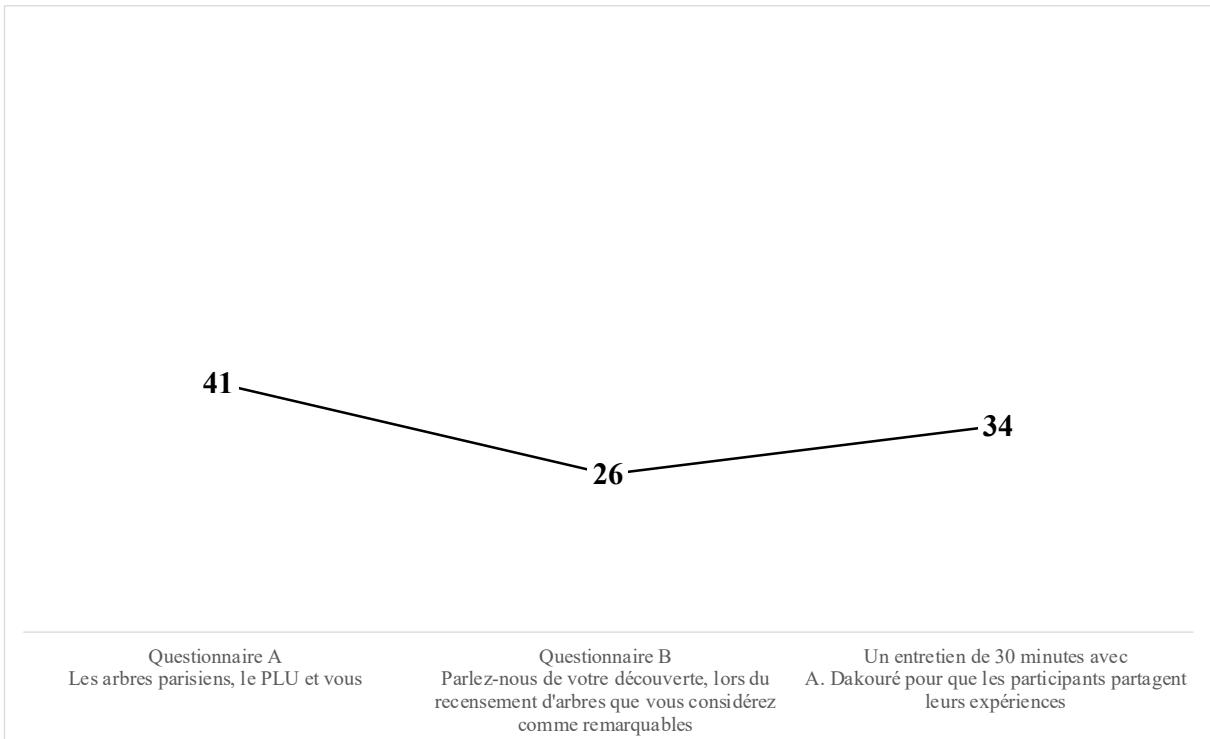
À partir de ces résultats (Cf. Figure 61, Figure 62), nous pouvons conclure que l'enjeu de protéger les arbres en ville a motivé un nouveau public à se former.

1.3. De la motivation au suivi de DisPAUS

Mais est-ce que cette motivation est un moteur suffisamment puissant pour maintenir l'engagement tout le long de la durée du test de l'outil ?

Dans cette section nous allons chercher à analyser la façon avec laquelle les motivations se transforment en engagement tout au long du dispositif. Nous avons constaté que les effectifs des participants ont varié au fur et à mesure de l'expérimentation. Nous avons enregistré 41 participants au premier questionnaire (étape 1), 26 au second (étape 3) (Cf. Annexe 4), et 34 à l'entretien (étape 5) (Cf. Annexe 5) (Cf. Figure 63).

Figure 63. Suivi de la participation au DisPAUS



Source : A.Dakouré, 2024

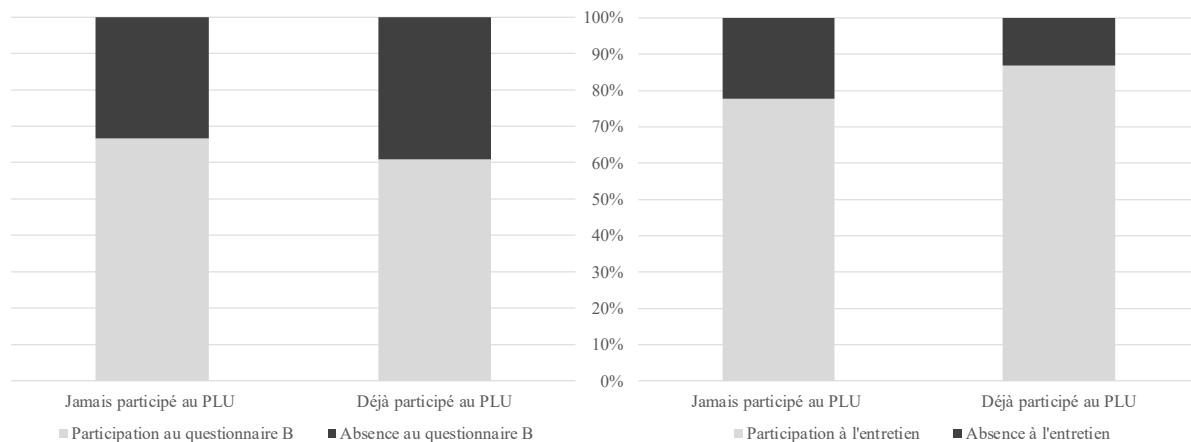
Nous avons sélectionné deux critères pour analyser le suivi de la participation à DisPAUS : les habitudes d’engagement dans une concertation PLU et le niveau de citoyenneté écologique biophilique qui se manifeste par le souhait de préserver les arbres.

Le suivi de la participation selon les habitudes d’engagement

Proportionnellement, la participation au questionnaire B, intitulé « Parlez-nous de votre découverte, lors du recensement d’arbres que vous considérez comme remarquables », est plus forte parmi ceux qui n’ont jamais contribué à la concertation PLU (*67% versus 61% soit versus 14%*).

Cependant, la tendance s’inverse par la suite, lors de l’entretien. En effet (*87% des anciens engagés ont participé à l’entretien versus 78% des nouveaux engagés* (*Cf. Figure 64*). La participation des nouveaux participants à une concertation PLU augmente de 11% entre le questionnaire B et l’entretien (2 personnes de plus) et celle des anciens engagés augmente de 26 points de pourcentage (6 personnes de plus). Le suivi de l’outil varie donc selon les habitudes de participation des membres de DisPAUS.

Figure 64. Le suivi en fonction des habitudes d'engagement dans une concertation PLU



Source : A. Dakouré, 2024

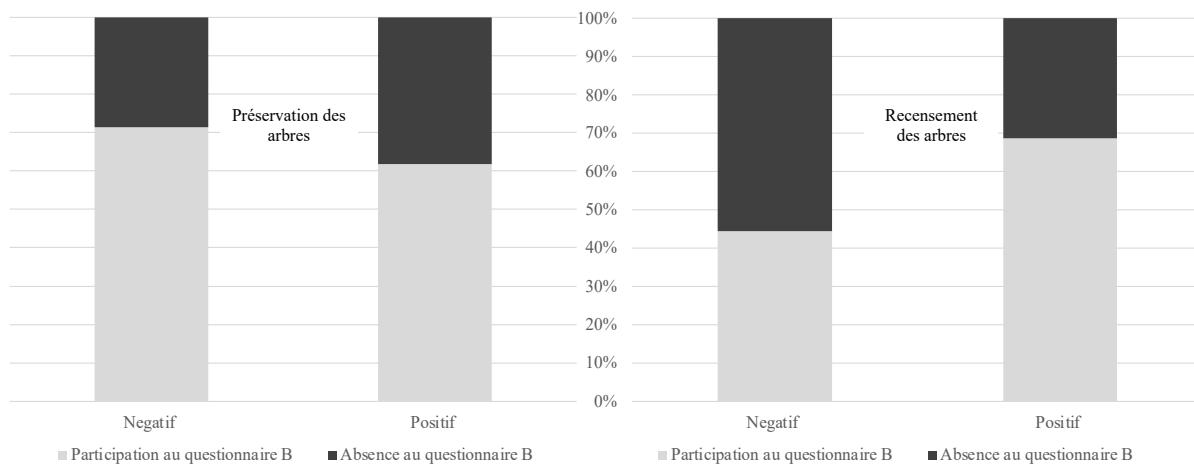
En effet, nous avons observé que parmi les nouveaux engagés ($N=11$), 73% ($N=8$) répondent au questionnaire B et 91% ($N=10$) participent à l'entretien. Nous nous sommes alors demander si, la motivation biophilique avait influencé leur suivi de l'outil.

Le suivi de la participation selon la motivation biophilique

Ceux qui ont répondu positivement au fait que la préservation des arbres qu'ils considèrent comme remarquables les incite à participer à la concertation se sont proportionnellement moins mobilisé (62% de mobilisés) pour répondre au questionnaire B que ceux qui ont répondu négativement à cette question (71% de mobilisés) (Cf. Figure 65).

Il est important de souligner que la dynamique est inversée concernant la question sur le recensement des arbres. Les participants, qui ont répondu positivement au fait que le recensement des arbres motive leur démarche, se sont proportionnellement plus mobilisé (69% de mobilisés) pour répondre au questionnaire B que ceux qui ont répondu négativement à cette question (44% de mobilisés) (Cf. Figure 65). Le comportement de ces participants est donc cohérent : ils indiquent que le recensement les motive et sont, dans les faits, par la suite nombreux à se mobiliser lors de cette étape du recensement des arbres.

Figure 65. Suivi de DisPAUS selon la réponse à la question sur les motivations liées à la préservation des arbres



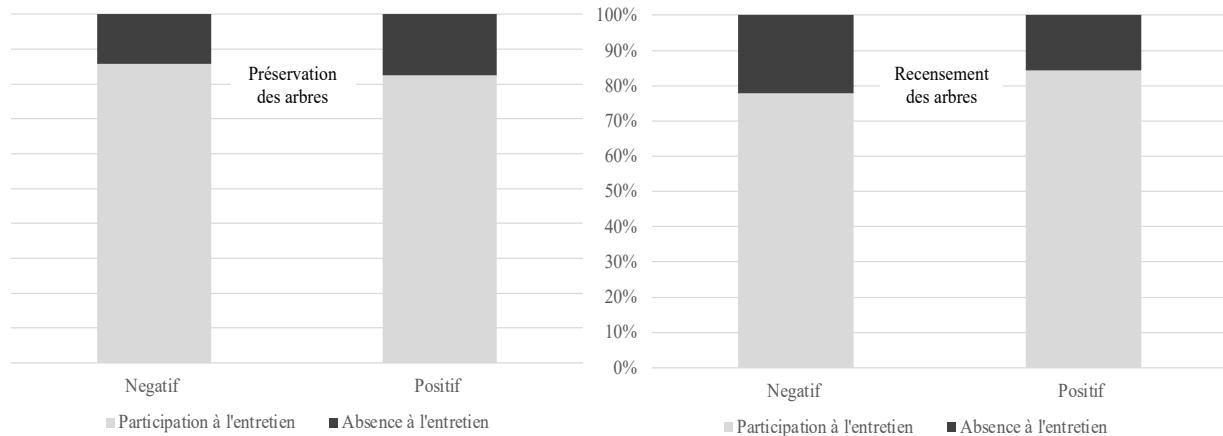
Source : A. Dakouré, 2024

Concernant la participation à l’entretien qui sert à partager les impressions des participants, la tendance reste la même pour les deux questions.

82% de ceux qui ont répondu être motivés par la préservation des arbres remarquables ont participé à l’entretien, contre 86% de ceux qui ont répondu négativement à cette question.

À l’inverse, 84% de ceux qui ont répondu que le recensement des arbres motive leur démarche ont participé à l’entretien contre 78% de mobilisés parmi les réponses négatives (*Cf. Figure 66*).

Figure 66. Suivi de DisPAUS selon la réponse à la question sur les motivations liées aux recensements des arbres



Source : A. Dakouré, 2024

Cela peut être expliqué par le fait que certains n'ont pas considéré que le recensement puisse participer à la préservation des arbres. Pour mieux comprendre ce fait, nous avons analysé les réponses des 9 participants ayant participé à l'entretien (étape 5) sans participer au recensement d'arbres (étape 2) et au questionnaire B (étape 3).

4 d'entre eux nous font part d'une difficulté à utiliser la plateforme du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou à répondre à toutes les questions. L'un d'entre eux nous a confié : « *Je voulais choisir des arbres mais je n'y arrivais pas, au bout de 10 minutes j'ai renoncé. Je ne comprenais pas si je pouvais choisir un arbre moi et je devais choisir un arbre qui était déjà recensé. Et si c'était le cas je me suis dit « dans ce cas ce n'est pas grave je vais utiliser un arbre que je connais et que je vais prendre comme arbre mais je ne l'ai pas trouvé, ou il n'y était pas enfin je n'ai pas réussi à faire ce que je voulais. Donc j'aurais peut-être dû être un peu plus patiente regarder un peu mieux et tout mais je me suis dit bon n'y arrive pas, je réessayerai à un autre moment puis je ne l'ai pas fait, désolée. », « J'ai essayé de prendre la photo et tout ça mais c'était pas du tout pratique. Je ne sais pas si vous avez eu d'autres retours en plus j'aurais eu besoin d'un mètre j'avais besoin de plein de choses j'étais devant l'arbre j'ai essayé de le faire 50 fois quand je retournais aux consignes ça m'effaçait tout et du coup après j'ai un peu laissé tomber alors je ne sais pas comment les autres se sont débrouillés. » ou encore « *J'ai pris en photo un arbre que je n'ai jamais envoyé, alors que je me rappelle mettre intéressée à ça, mais y a un truc qui n'a pas marché...* ».*

Parmi ces 4 individus, l'une d'entre elles était particulièrement gênée par le fait qu'elle n'arrivait pas à répondre au questionnaire : « *Je sais que je n'ai pas pu tout faire parce que*

j'étais un peu nul dans les dates. Je me souviens que j'ai rempli un questionnaire, j'ai mis des photos de cet arbre, après il y avait des questions j'étais incapable de répondre parce que je n'y connais rien (...) je ne connaissais pas l'espèce, j'étais incapable d'estimer sa circonférence et dans le questionnaire ils nous demandaient de choisir pourquoi on choisissait cet arbre-là, et il y avait aucune raison, il y a rien de spécial, il est pas particulièrement vieux, il n'est pas dans un emplacement extraordinaire donc je me rappelle j'avais commencé à compléter ça, et quand j'étais tombé sur ces questions j'ai laissé tomber et après je m'y suis repris à la dernière minute quand j'avais compris que j'avais dépassé la deadline, voilà... »

Concernant les 5 individus restants, 2 ont dit ne pas avoir compris les consignes, 2 n'ont pas eu le temps et la dernière a procrastiné. Elle explique « *je crois que le fait que ça s'étale sur du temps long dans ma tête je me suis un peu dit 'ouai de toutes façons j'ai le temps, enfin on verra etc.' Donc ça ne m'a pas gênée mais je pense que je ne suis pas allé au bout du dispositif parce que ça s'étalait sur un temps assez long et donc du coup dans ma tête j'avais le temps, et finalement je ne l'ai pas fait quoi.* »

Le manque de temps, la difficulté à utiliser la plateforme, l'incompréhension des consignes et la procrastination sont les principales raisons avancées par les individus qui n'ont pas répondu au questionnaire B tout en ayant indiqué être motivées par la préservation des arbres et par le recensement des arbres. Ainsi nous avons mis en avant le fait que le recensement des arbres et leur préservation sont des moteurs de mobilisation pour la concertation PLU particulièrement pour les nouveaux engagés et les engagés réorientés. Il est également apparu que les 34 membres de DisPAUS motivés par le recensement des arbres et la préservation des arbres sont plus de 50% à suivre toutes les étapes du DisPAUS. Mais comment les arbres sont-ils perçus pour que ces individus déclarent être motivés par leur préservation ?

Pour répondre à cette question, nous avons analysé les perceptions et représentations des participants de DisPAUS (à savoir l'échantillon global, N=41).

2. Les représentation et perception des arbres des membres de DisPAUS

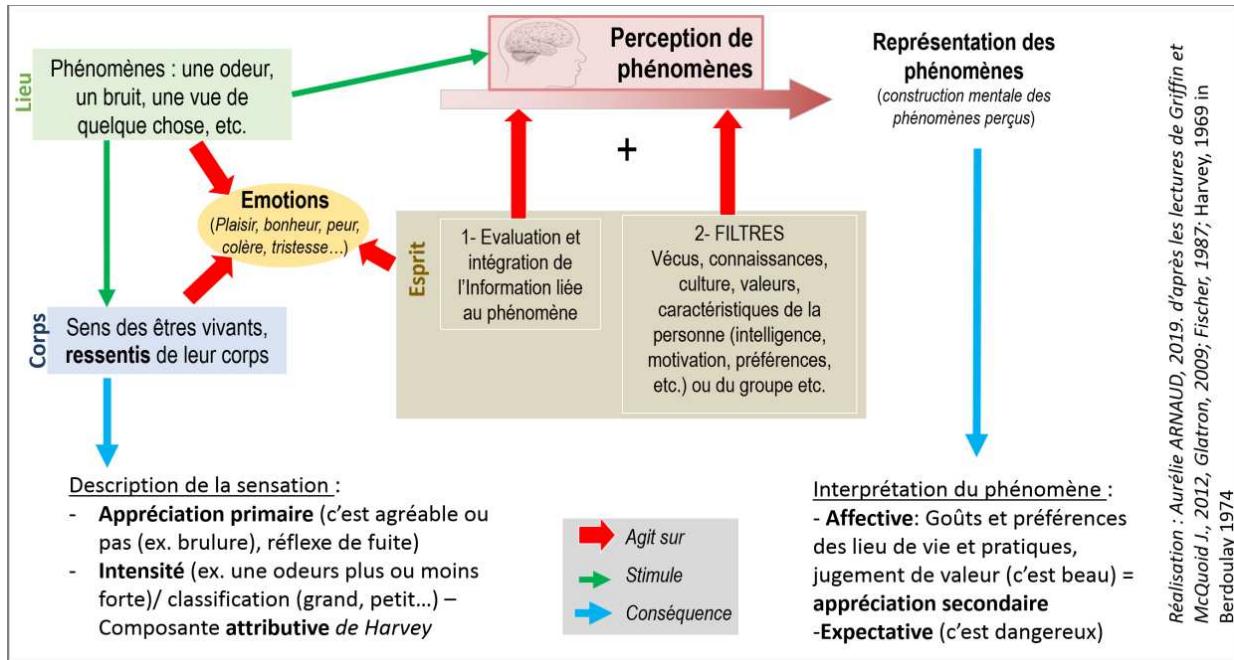
Pour comprendre comment les arbres peuvent mobiliser les participants de DisPAUS, nous nous sommes d'abord intéressés à la façon avec laquelle les 41 participants de DisPAUS perçoivent et se représentent les arbres avant de nous concentrer sur les 18 novices en PLU, composés des nouveaux engagés et des engagés réorientés.

Pour analyser les motivations des 41 participants à DisPAUS mobilisés à l'occasion du DisPAUS, nous nous sommes inspirés des travaux en géographie des représentations, eux-

mêmes influencés par les travaux en psychologie sociale et cognitive, voire en neuroscience. Nous avons cherché à analyser la perception et la représentation des arbres. Nous nous sommes référés aux définitions suivantes, car elles expliquent les liens entre perception et représentation. « *La « perception » est liée à certaines parties du corps humain qui captent des signaux extérieurs qui permettent à une personne d'évaluer si le ressenti est plus précisément la sensation est agréable ou au contraire, désagréable, à travers ses propres instruments de mesure tels que les oreilles, le nez, les yeux et la peau. Quant à la « représentation » d'un phénomène, elle se forme à partir des perceptions individuelles auxquelles s'ajoutent des facteurs qui permettent d'interpréter ses ressentis et de se fabriquer une représentation d'un objet* » (Arnaud, 2020, p. 10). Ainsi, « *La représentation, est une création sociale ou individuelle de schémas pertinents du réel dans le cadre d'une idéologie ; elle consiste soit à évoquer des objets en leur absence, soit, lorsqu'elle double la perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus* » (Bailly *et al.* 1991 cité dans Glatron, 2009, p. 22).

Comme explicité dans les définitions ci-dessus, les travaux en géographie des représentations établissent plusieurs liens qui nous ont intéressé particulièrement entre la perception d'un objet et la représentation que nous en avons. En effet, le premier est qu'il existe une relation entre un ressenti, une perception et une représentation d'un objet ou d'un phénomène (*Cf. Figure 67*)

Figure 67. De la description à l'interprétation du phénomène perçu d'après Aurélie Arnaud (2020)



Source : Arnaud, 2020

Aurélie Arnaud (2020) relève ainsi les liens entre un phénomène, le ressenti associé, les émotions associées, la perception issue du phénomène, l'esprit et la représentation du phénomène et interprétation d'un phénomène.

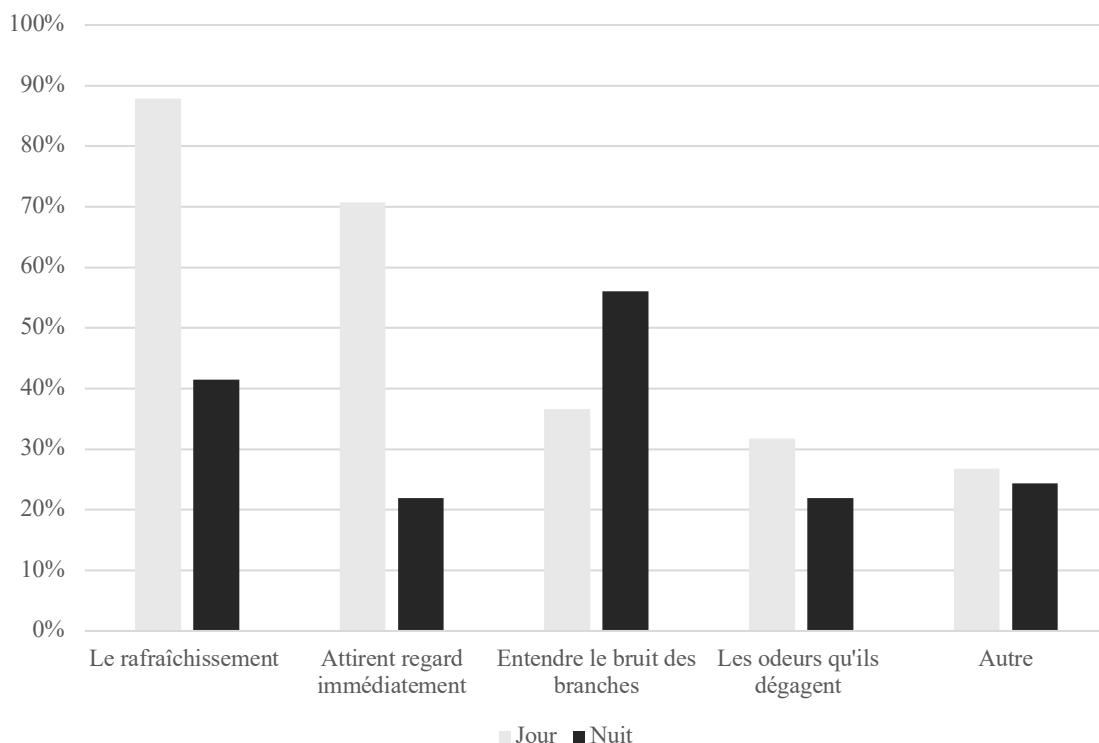
Le second lien identifié associe les représentations et l'action (Bertrand *et al.*, 2006). Les perceptions et représentations des arbres agissent donc sur l'action des participants de s'engager dans DisPAUS.

2.1. Représentation et perception des arbres la nuit et le jour de l'échantillon global

Ainsi nos 41 individus interrogés devraient percevoir et se représenter les arbres différemment selon la théorie. Nous avons donc cherché à restituer cette variété des représentations.

À la question « Quelle est votre perception des arbres urbains ? », les 41 individus interrogés ont fourni des réponses contrastées entre le jour ou la nuit. Pendant la journée, 88 % des individus ont fait référence au rafraîchissement offert par les arbres et 71 % au fait d'avoir le regard attiré par les arbres (*Cf.* Figure 68). En revanche, pendant la nuit, 56 % des individus mettent l'accent sur le son (audition) des branches et 41,5 % le rafraîchissement offert par les arbres.

Figure 68. Différence de perception des arbres le jour et la nuit



Source : A. Dakouré, 2024

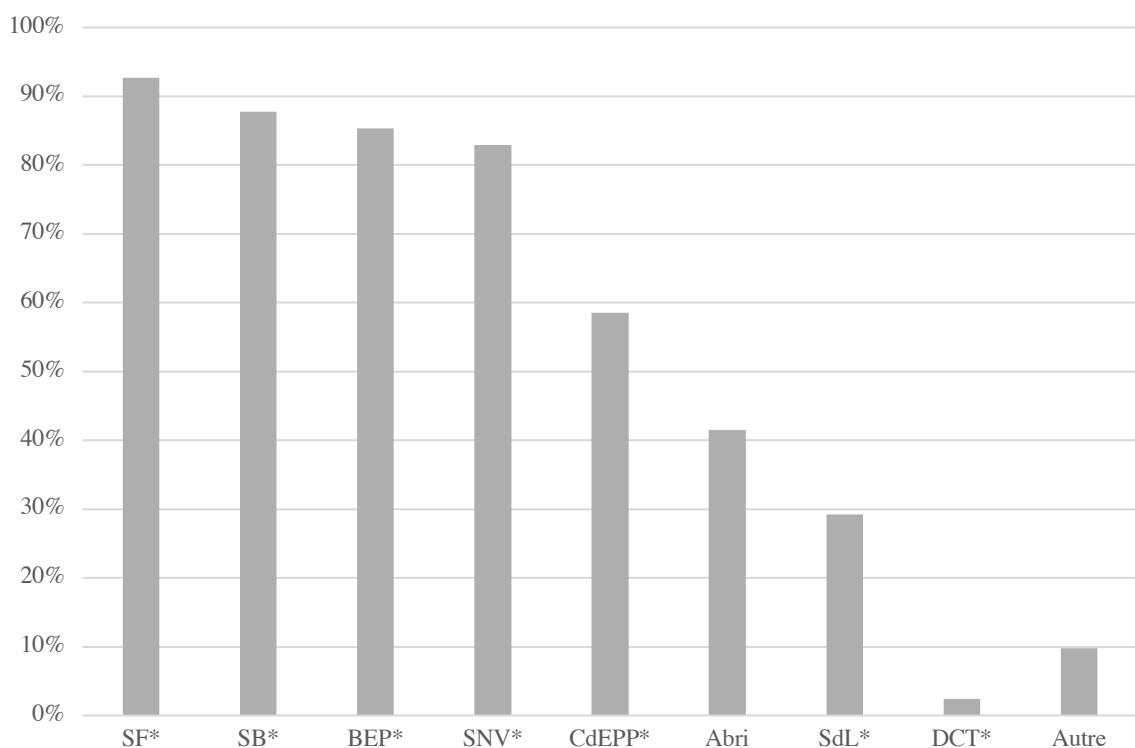
Parmi les autres perceptions évoquées, nous avons noté la tristesse et les préoccupations relatives à la maltraitance des arbres. En effet, certaine perception la journée sont décrites comme suit : « *Parfois ils me rendent triste* » ou encore « *Parfois, ce qui attire mon attention ce sont les mauvais traitements qu'ils reçoivent (déchets, véhicules qui les dégradent...)* ». À l'inverse, certains manifestent la satisfaction de leur présence en mentionnant le fait qu'« *ils sont beaux à regarder* », « *esthétique des allées d'arbres : différence entre boulevard Rochechouart et boulevard sans arbre pourtant similaires autrement.* » ou parlent d'« *apaisement* ». Nous avons considéré que se préoccuper de la santé des arbres et se réjouir de leur présence sont des réactions biophiliques car cela traduit une préoccupation et un souhait de prendre soin des arbres.

En ce qui concerne la représentation, c'est-à-dire la compréhension plus abstraite des éléments environnants, 93 % des participants ont mentionné les arbres comme source de fraîcheur, 88 % comme support de la biodiversité, 85 % comme élément esthétique du paysage et 83 % comme symbole de la nature dans la ville.

Ces premiers résultats mettent en évidence l'importance de la perception, liée à l'expérience passée, dans la représentation des arbres mais aussi l'étroitesse de la distinction entre perception et représentation lorsqu'il s'agit de thermoception, c'est-à-dire de la sensation de la température environnante.

Cependant, les participants mettent également en avant d'autres représentations. En effet, pour 87,8% des participants, les arbres représentent une source de biodiversité (SB). Pour 83%, il s'agit d'un symbole de la nature en ville (SNV) et pour 58,5% d'une caractéristique de l'espace public parisien (CdEPP) (*Cf. Figure 69*). Et 41% considèrent les arbres comme des abris.

Figure 69. Représentations des arbres



Source : A. Dakouré, 2024

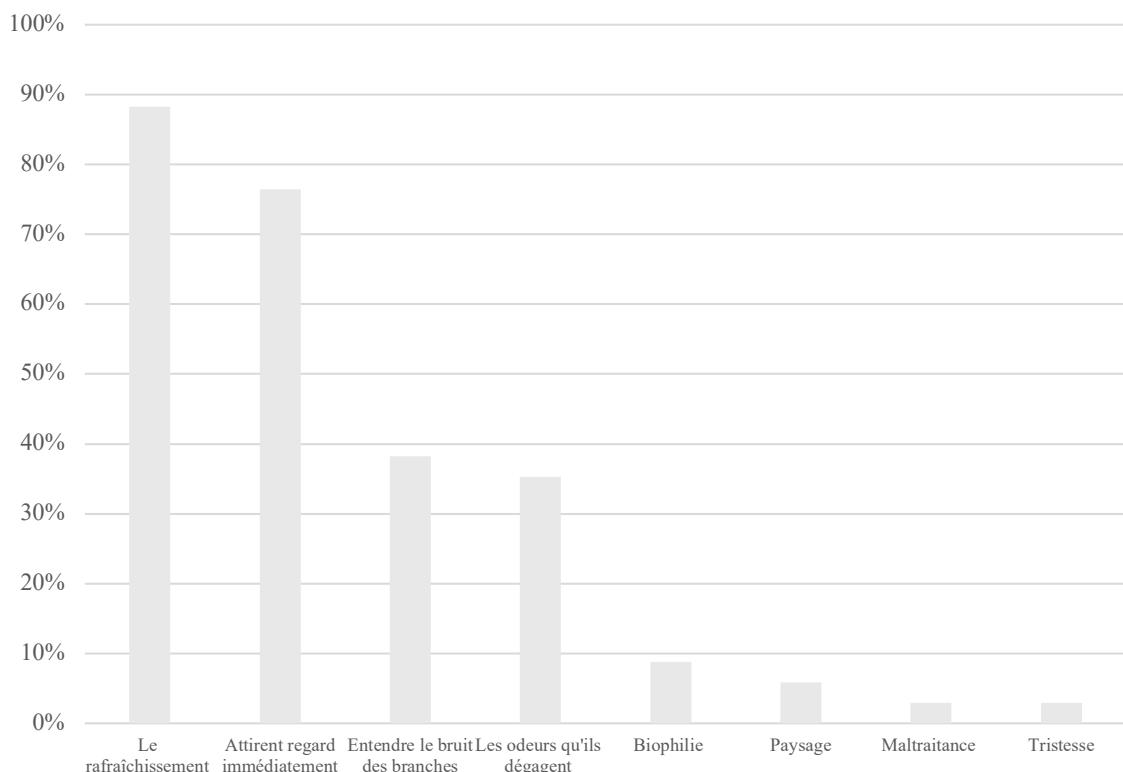
Malgré le symbole de liberté (SdL) que l'arbre a incarné à travers les siècles, les participants au DisPAUS ne sont que 29% à les considérer ainsi. Ce résultat peut être, en partie, expliqué par les réponses de deux participants qui expliquent qu'ils se représentent les arbres « *Comme de pauvres choses qui ne ressemblent plus à des arbres* » ou encore un autre « *parfois, comme des "poteaux" mis là pour dire de mettre des arbres* ». Ainsi, l'espace urbain étant hostile au développement des arbres à Paris notamment du fait d'un manque de pleine terre et d'un sol

peu riche, les arbres n'incarnent plus la grandeur, le déploiement et la vivacité de la liberté selon une partie des participants.

2.2. Les perceptions et représentations des participants biophiliques (Pbio)

Après avoir présenté les résultats pour l'ensemble des participants du DisPAUS, nous nous sommes concentrés sur les 34 participants motivés à intégrer la concertation par la préservation des arbres qu'ils considéraient remarquables. Nous les avons nommés participants biophiliques (Pbio). Nous avons cherché à qualifier les perceptions et représentations des arbres, sources de cette motivation de façon à saisir comment les arbres peuvent devenir des leviers de mobilisation démocratique, comment est façonné l'espace des représentations autour des arbres des participants pour que ces êtres vivants (les arbres) deviennent des moteurs démocratiques ? En journée, le rafraîchissement est la première perception sélectionnée (88% des 34 Pbio), suivie par le fait qu'ils attirent le regard immédiatement (76% des 34 Pbio) puis par le fait que les participants entendent les bruits des branches et enfin sentent les odeurs qu'ils dégagent (38% parmi les 34 Pbio).

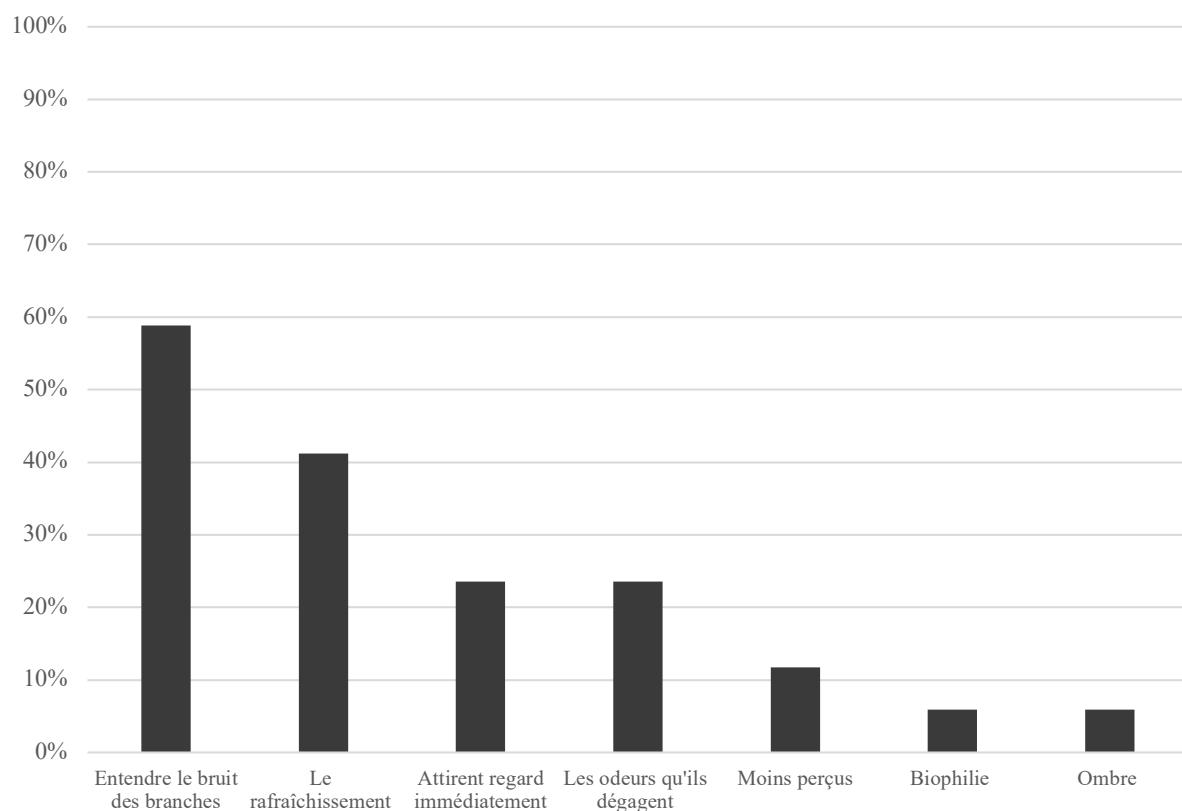
Figure 70. Perception des arbres la journée des 34 Pbio



Source : A. Dakouré, 2024

La tendance est également similaire concernant la perception de nuit (*Cf. Figure 71*). La fraîcheur est indiquée comme étant la seconde façon la plus forte de percevoir les arbres la nuit. Pour expliquer ce résultat, nous nous sommes intéressés aux effets des ICU sur le corps humain. Les îlots de chaleur urbains (ICU), que Olivier Cantat (2004) qualifie de « *dôme d'air plus chaud couvrant la ville* » (Cantat, 2004, p. 1) sont particulièrement ressentis la nuit. Nous suggérons donc que, la nuit particulièrement lors d'un ICU, le corps humain est alors à la recherche de fraîcheur procurée par les arbres (Pinson *et al.*, 2016). Cette fraîcheur est alors fortement perçue.

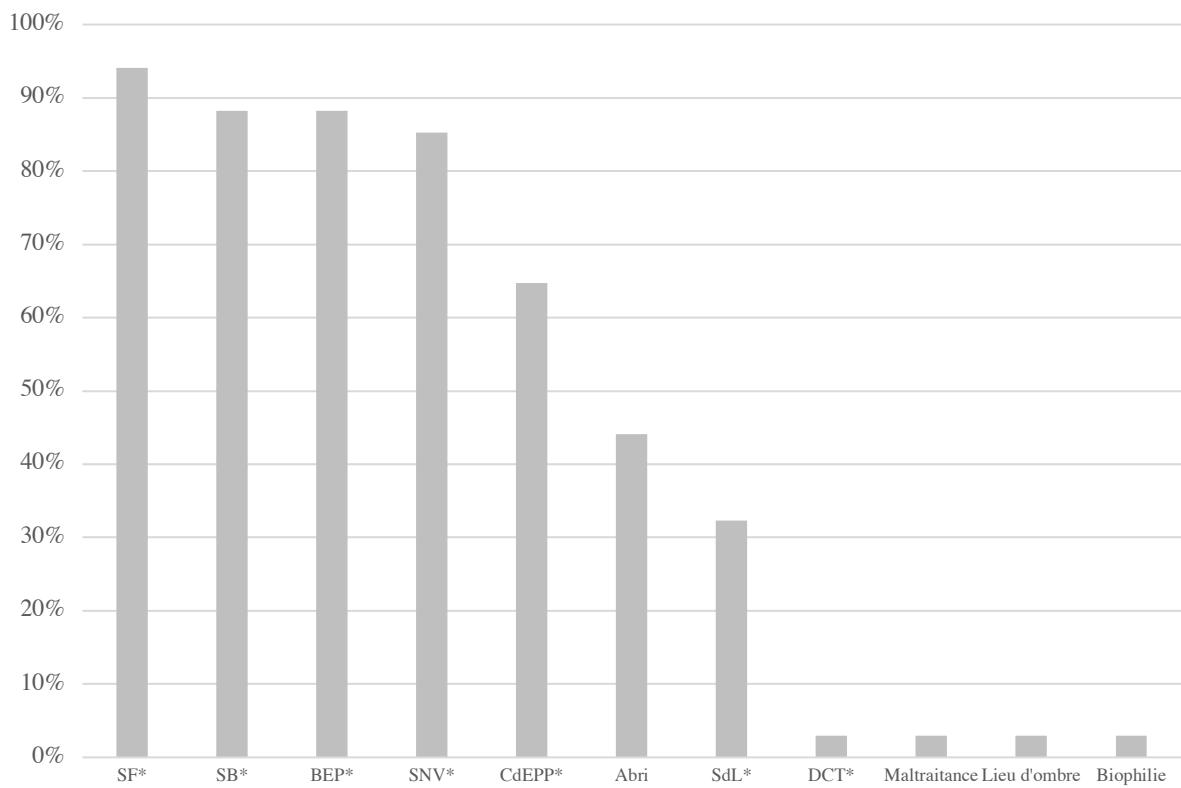
Figure 71. Perception des arbres la nuit des 34 Pbio



Source : A. Dakouré, 2024

Les représentations des 34 Pbio sont, ici aussi, liées à leurs perceptions. Ainsi, pour 94% des Pbio, les arbres représentent une source de fraîcheur (SF) et pour 88% des Pbio il s'agit d'un bel élément du paysage (BEP). Cependant, les Pbio mettent aussi en avant d'autres représentations. En effet, pour 88% des participants, les arbres représentent une source de biodiversité (SB). Pour 85%, il s'agit d'un symbole de la nature en ville (SNV) et pour 65% d'une caractéristique de l'espace public parisien (CdEPP) (*Cf. Figure 72*).

Figure 72. Représentation des arbres des 34 Pbio



Source : A.Dakouré, 2024

Les représentations qui présentent les arbres comme des abris (44%) et des symboles de liberté (32%) sont proportionnellement plus importantes pour ces 34 Pbio que pour l'ensemble des membres de DisPAUS.

Afin d'évaluer si la perception et la représentation confèrent une valeur aux arbres urbains, la question suivante a été posée aux personnes interrogées : « Selon vous, les arbres doivent-ils être remarquables pour être préservés dans la ville ? ».

95% des Pbio ont attribué une valeur positive aux arbres urbains, les qualifiant d'utiles (37 %), de dignes d'être protégés (37 %) et de remarquables (10 %).

Il est intéressant de noter qu'à la question « Dans quelles situations ne seriez-vous pas prêt à accepter la présence d'un arbre à proximité de votre domicile ? » 66% des Pbio ont répondu qu'elles n'accepteraient pas un arbre qui n'est pas en bonne santé ou qui représente un risque pour l'homme. Dans une moindre mesure, 20% des Pbio ont indiqué qu'elles n'étaient pas prêtes à accepter un arbre s'il empêche la lumière de pénétrer dans leur maison, 12% si les racines endommagent les équipements publics, et 5% si l'arbre attire des insectes ou des oiseaux tels que des pigeons ou des corbeaux. Qu'ils aient répondu être ou non motivés par la préservation

des arbres, les Pbio ont sélectionné des situations dans lesquelles ils ne sont pas prêts à accepter la présence d'un arbre à proximité de leur domicile.

Dans la section suivante, nous allons identifier les spécificités des représentations des arbres des participants de DisPAUS par rapport à des participants à la concertation PLU qui n'ont pas participé à DisPAUS. Pour répondre à cette question, nous mobilisons les résultats de notre étude cas-témoins.

3. Les spécificités des participants de DisPAUS

Nous appelons les « témoins » le groupe d'individu ayant participé à la concertation PLU sans participer au DisPAUS, et les « cas », les participants à DisPAUS. Comme expliqué dans le chapitre 5, après appariement, nous avons pu comparer 20 témoins et 20 cas. Dans un premier, nous nous intéressons aux situations préalables (en termes de connaissances et de représentations). Ensuite, pour identifier la façon avec laquelle ces caractéristiques évoluent à travers l'outil DisPAUS, nous comparons les avis exprimés lors de la concertation PLU.

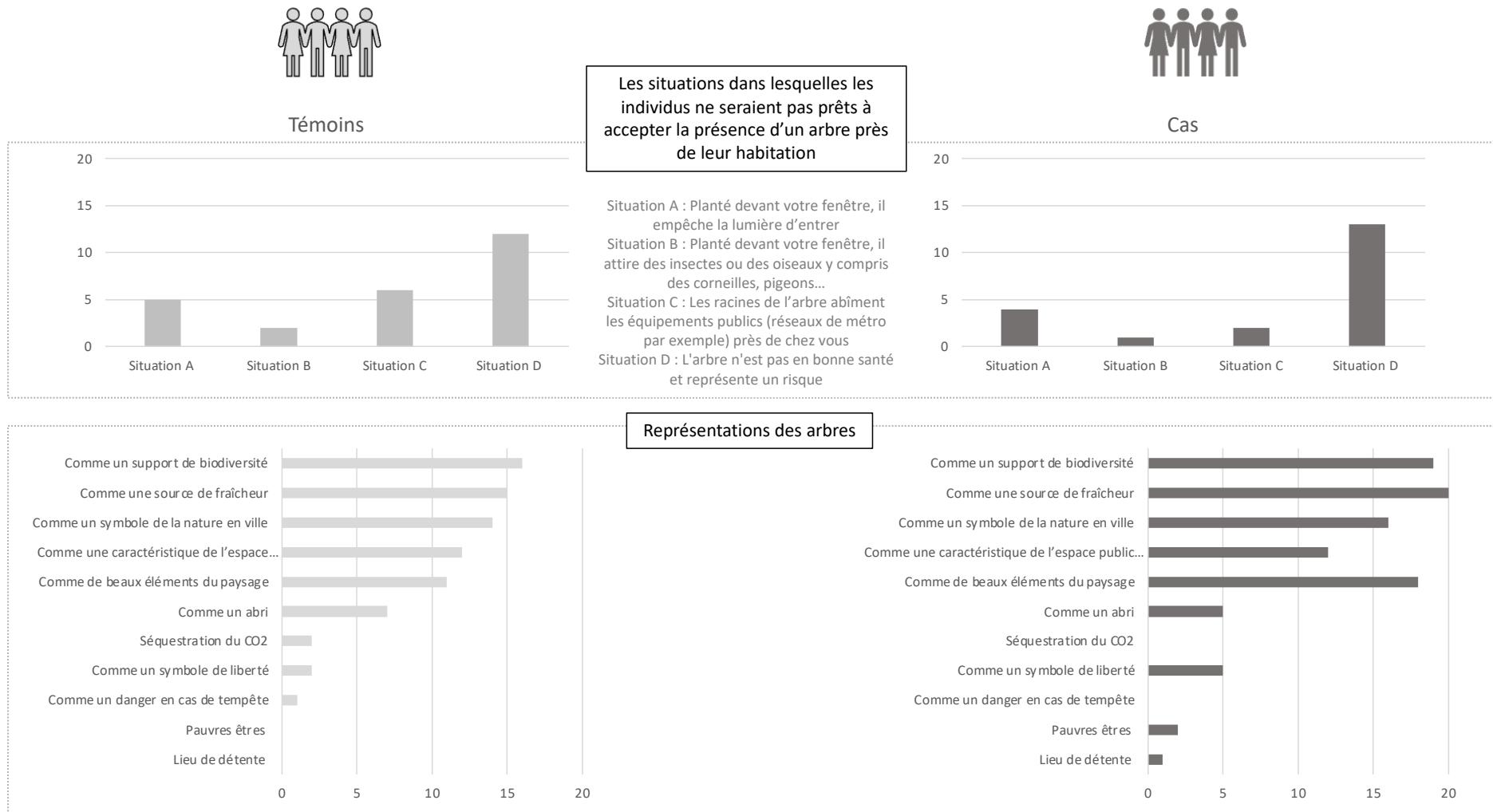
3.1. Comparaison des connaissances et représentations initiales des deux groupes (situations préalables)

Il s'agit ici de mieux comprendre les représentations et connaissances des cas par rapport aux témoins de façon à formuler des explications quant aux motivations des cas à s'engager dans l'outil DisPAUS (*Cf. Figure 57, Chapitre 5, p. 278*).

En adoptant cette approche, nous avons remarqué qu'à la question « Comment vous représentez-vous les arbres à Paris ? » les témoins mentionnent moins souvent que les cas la fonction de rafraîchissement des arbres. Ils choisissent également moins la dimension paysagère. Les cas désignent davantage la fonction de support de biodiversité, et se représentent plus les arbres comme des symboles de liberté et de nature en ville que les témoins.

Nous avons observé qu'à la question « Dans quelles situations ne seriez-vous pas prêt ou prêt à accepter la présence d'un arbre près de votre habitation ? » les réponses des cas sont concentrées sur deux situations la A « Planté devant votre fenêtre, il empêche la lumière d'entrer » et la D « l'arbre n'est pas en bonne santé et représente un risque ». Nous notons qu'à cette même question, les témoins choisissent davantage de situations. En effet, ils sont légèrement moins nombreux à cocher la situation D mais plus nombreux à cocher la situation A, B « Planté devant votre fenêtre, il attire des insectes et des oiseaux » et C « Les racines des arbres abîment les équipements publics près de chez vous » (*Cf. Figure 73*).

Figure 73. Comparaison des représentations initiales des arbres à Paris entre les cas et les témoins



Source : A. Dakouré, 2024

En allant un petit peu plus loin dans l'analyse comparative, nous avons ciblé les réponses marquées par le plus de différences entre les cas = Ca et les témoins =Te.

Nous avons ici saisi les différences de rapport aux arbres entre les cas et les témoins. Concernant la première question relative aux situations dans lesquelles les individus ne seraient pas prêts à accepter la présence d'un arbre près de leur habitation, les cas choisissent 20 situations (les réponses « Aucune » ne sont pas comptabilisées) et les témoins 25. Sur les 45 réponses, la probabilité que la réponse appartienne à un cas est de $P(Ca) = 0,44$. La probabilité qu'il s'agisse d'un témoin est sensiblement plus importante, $P(Te) = 0,66$. Il est donc moins probable de tomber sur un cas que sur un témoin. Nous suggérons donc que les cas sont plus tolérants envers les arbres que les témoins. Par exemple, les cas sont moins nombreux que les témoins à expliquer n'être pas prêts à avoir un arbre près de leur habitation si l'arbre est planté devant leur fenêtre et attire des insectes ou des oiseaux y compris les corneilles et pigeons.

Concernant la seconde question relative aux représentations des arbres, les cas indiquent 99 réponses, les témoins en définissent 79. La probabilité que la réponse appartienne à un cas est de $P(Ca) = 0,55$. La probabilité qu'il s'agisse d'un témoin est sensiblement moins importante $P(Te) = 0,44$. Les cas se représentent donc les arbres de façon plus diverses que les témoins.

Il est donc moins probable de tomber sur un cas que sur un témoin en s'intéressant aux différentes représentations des arbres. Ceci s'explique par le fait que les cas se représentent les arbres de façons plus variées que les témoins. Ils voient notamment les arbres comme des sources de fraîcheurs, des supports de biodiversité et de beaux éléments du paysage. (*Cf. Figure 73*).

Nous pouvons donc conclure que les cas mobilisent plus d'éléments pour décrire leur représentation des arbres. La dimension paysagère et la fonction de rafraîchissement de l'air sont des aspects qu'ils relèvent plus que les témoins. Les témoins, quant à eux, évoquent sensiblement plus de situations dans lesquelles ils ne seraient pas prêts à accepter la présence d'un arbre près de chez eux. Ces sensibilités sont également remarquées dans les avis exprimés.

Pour mettre en avant les différences de caractéristiques inhérentes entre les cas et les témoins, nous nous sommes inspirés du modèle des *Big Five Inventory* à 10 items (BFI-10) (Zimmermann, *et al.*, 2004 ; Courtois, *et al.*, 2020).

Ce modèle suggère que les traits de personnalités d'un individu « se rattachent à l'un des grands domaines suivants : Extraversion, Agréabilité, Caractère Consciencieux, Névrosisme (appelé également Emotions négatives ou Instabilité émotionnelle) et Ouverture (Ouverture d'esprit ou Ouverture à l'expérience) » chacun d'eux pouvant être décrit au moyen d'un nombre relativement faible d'items portant sur leurs aspects les plus caractéristiques. Il est ainsi possible d'évaluer les traits de la personnalité au moyen de questionnaires assez courts, comme le *Big Five Inventory* (BFI) qui ne comporte que 44 items » (Courtois, *et al.*, 2020, p. 1).

Nous avons donc adopté et adapté ce modèle pour évaluer les traits de personnalités des témoins et des cas de façon à cibler les traits de personnalités spécifiques aux cas. Nous avons ainsi posé les mêmes questions aux témoins et aux cas concernant (*Cf. Tableau 34*).

Pour mesurer le niveau d'impulsivité nous avons posé les questions suivantes : Avez-vous tendance à faire des achats sur un coup tête ? Vous arrive-t-il de vous enthousiasmer pour des idées nouvelles sans anticiper les obstacles possibles ? ; Prévoyez-vous toujours un peu de temps pour relire un mail ou un texte manuscrit avant de l'envoyer ou de le transmettre ?

Le niveau d'impulsivité était considéré comme haut si l'individu répondait, par exemple, de la façon suivante : Avez-vous tendance à faire des achats sur un coup tête ? « *Oui toutes les semaines* » ; Vous arrive-t-il de vous enthousiasmer pour des idées nouvelles sans anticiper les obstacles possibles ? « *Oui fréquemment* » ; Prévoyez-vous toujours un peu de temps pour relire un mail ou un texte manuscrit avant de l'envoyer ou de le transmettre ? « *Oui la plupart du temps je prévois du temps* ». Le niveau d'impulsivité était considéré comme haut.

À l'inverse, le niveau d'impulsivité était estimé comme faible si l'individu répondait comme suit : Avez-vous tendance à faire des achats sur un coup tête ? « *Non* » ; Vous arrive-t-il de vous enthousiasmer pour des idées nouvelles sans anticiper les obstacles possibles ? « *Non je m'enthousiasme tout en considérant systématiquement les obstacles possibles* » ; Prévoyez-vous toujours un peu de temps pour relire un mail ou un texte manuscrit avant de l'envoyer ou de le transmettre ? « *Oui je prévois toujours du temps* ».

Pour mesurer le niveau de recherche d'aventure, nous avons posé les 3 questions suivantes : Aimeriez-vous sauter en parachute ? Comprenez-vous facilement quelqu'un qui risque sa vie pour réaliser l'ascension d'une haute montagne ou d'un immeuble très haut ? Partez-vous en voyage sans réserver de logement en amont ?

Pour déterminer le niveau de recherche d'aventure, la règle appliquée correspondait au raisonnement suivant : si l'individu répondait 2 fois oui ou plus, la RA était forte. Si l'individu répondait 1 fois oui, la RA était évaluée comme étant modérée. Si l'individu répondait 0 fois oui, la RA était considérée faible.

Pour évaluer le niveau d'empathie nous avons posé deux questions. La première : Avez-vous tendance à vous crisper lorsque d'autres sont crispés autour de vous ? La deuxième : Est-ce que vous réagissez (interrogation, arrêt, ralentissement du pas) lorsque vous croisez une ou un inconnu en train de pleurer ? Si à cette deuxième question, l'individu répondait « *Non* » le niveau d'empathie était considéré faible. Si la réponse à la première question était « *Oui mais c'est rare* » ou « *Non jamais* » et le niveau était considéré comme modéré si la réponse à la première question était « *Oui la plupart du temps* ».

Si l'individu répondait positivement à la deuxième question, le niveau d'empathie était considéré fort si l'individu avait répondu « *Oui la plupart du temps* » à la première question, et le niveau était considéré comme modéré si l'individu avait répondu « *Oui mais c'est rare* » ou « *Non jamais* » à la première question.

Pour apprécier le niveau d'extraversion de l'individu nous avons posé les questions suivantes : Aimez-vous bavarder avec les commerçants ou d'autres passants au marché, dans les magasins, à la boulangerie, dans les brocantes... ? Avez-vous tendance à affirmer votre avis en groupe ? Vous a-t-on déjà dit que vous étiez "bon public" car vous riez facilement ?

La règle appliquée était similaire à celle utilisée pour évaluer la RA à savoir si l'individu répondait 2 fois oui ou plus, l'extraversion était forte. Si l'individu répondait 1 fois oui, l'extraversion était modérée. Si l'individu répondait 0 fois oui, l'extraversion était faible.

Pour évaluer le niveau de conscience des individus, nous avons choisi les questions suivantes à partir des questions énumérées dans la littérature : Lorsque vous prenez un engagement, considérez-vous qu'il faut tout faire pour le tenir ? Arrivez-vous à vous organiser en autonomie pour gérer un projet et le mener à son terme ?

Si l'individu répondait 2 fois oui, la conscience était considérée comme forte, si l'individu répondait 1 fois oui elle était modérée. Si l'individu répond 2 fois non, la conscience était estimée comme étant faible.

Le niveau d'appréhension était évalué en posant les questions suivantes : Avez-vous tendance à être facilement anxieuse ou anxieux ? Lorsque les choses ne se passent pas comme prévu, avez-vous tendance à vous décourager ?

Si l'individu répondait 2 fois oui, l'apprehension était forte, si l'individu indiquait 1 fois oui elle était modérée. Si l'individu répondait 2 fois non, l'apprehension était considérée comme étant faible.

Pour évaluer l'ouverture d'esprit nous avons également posé une série de questions. Avez-vous tendance à laisser aller votre imagination ? Est-ce que la poésie (un poème ou des poèmes en particulier) a des effets sur vous ? Êtes-vous attaché(e) à vos habitudes au point d'éviter toutes nouveautés ? Êtes-vous curieux de découvrir des modes de vie différents du vôtre ?

La règle appliquée suit le même raisonnement, à quelques changements près, que celle utilisée pour évaluer la RA et l'extraversion à savoir si l'individu répondait 4 ou 3 en faveur de l'ouverture d'esprit alors l'ouverture d'esprit était considérée comme forte. Si l'individu répondait à 2 reprises en faveur de l'ouverture d'esprit alors l'ouverture d'esprit était modérée. Si l'individu répondait 1 ou 0 fois en faveur de l'ouverture d'esprit, l'ouverture d'esprit était faible.

Le niveau conciliabilité était défini par les questions : Avez-vous tendance à voir le meilleur chez les autres ? Hésitez-vous à exprimer votre mécontentement parfois en vous disant « à quoi bon... » ?

Si l'individu répondait 2 fois oui, la conciliabilité était considérée comme forte. Si l'individu répondait 1 fois oui elle était modérée. Si l'individu répondait 2 fois non, la conciliabilité était évaluée comme étant faible.

Nous avons appliqué cette méthodologie et comparé les résultats entre les cas et les témoins. Nous en avons conclu que les cas étaient plus impulsifs, plus empathiques, plus extravertis, avaient plus d'apprehension et plus d'ouverture d'esprit que les témoins (*Cf. Tableau 34*)

Tableau 34. Les différences de traits de caractère entre les cas et les témoins

Traits de personnalités	Rapport cas versus témoin
Impulsivité	Cas > témoins
Recherche d'aventure	Cas = témoins
Empathie	Cas > témoins
Extraversion	Cas > témoins
Agréabilité	Cas = témoins
Conscience	Cas = témoins
Appréhension	Cas > témoins
Ouverture d'esprit	Cas > témoins

Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons donc considéré que ces résultats traduisaient l'impulsivité des cas à s'engager dans le DisPAUS sans toujours pouvoir maintenir leur participation tout au long du dispositif. Leur empathie vis-à-vis d'un autre être vivant est relativement plus forte que celle des témoins. Cela peut-être une explication de l'intérêt porté aux arbres et à leur préservation. La crise écologique étant une source d'anxiété, l'idée d'agir attire ceux qui présentent une appréhension forte. Et enfin, la curiosité de participer à un projet scientifique traduit une ouverture d'esprit singulière.

3.2. Comparaison des avis exprimés

Après avoir comparé les rapports aux arbres et les traits de personnalités des cas et témoins, nous avons analysé les avis exprimés des deux groupes (*Cf. Figure 58, Chapitre 5, p.278*) dans le but de déterminer quel est le groupe qui donne un avis le plus « vert ».

Concrètement, nous nous sommes attelés à déterminer si les messages des cas sont plus « verts » que les messages des témoins. Nous nous sommes intéressés à deux thématiques (*Cf. Tableau 35*) : Ont-ils mentionné des enjeux de gouvernance participative ? Ont-ils évoqué la question de la végétalisation de la ville, et plus largement, celle de la nature en ville ?

Dans le message que les individus ont formulé, ou ont souhaité formuler lors de la concertation, PLU, 13 cas évoquent la végétation contre 7 témoins, 5 cas mentionnent les enjeux de gouvernance contre 4 témoins, et 4 cas évoquent d'autres sujets contre 8 témoins. La probabilité pour que le cas sélectionné aborde la question de la végétation est de $P(C) = 0,65$,

la probabilité pour cela soit le cas d'un témoin est de $P(T) = 0,35$. La probabilité d'un cas aborde la question de la végétation est donc plus forte.

Tableau 35. Comparaison des messages des cas et des témoins

	Sexe	Âge	CSP	N°	(Hors) GouVégétation	Préservation des arbres
Cas	Un homme	60-69 ans	Retraités	31	Végétation	x
Témoin				29	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	Plus de 70 ans	Retraités	17	Végétation	X
Témoin				40	Végétation	Arbre
Cas	Un homme	Plus de 70 ans	CSP +	20	Végétation	X
Témoin				14	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	40-49 ans	Autre	10	Gouv	X
Témoin				39	Gouv	X
Cas	Une femme	60-69 ans	Retraités	15	HorsGouVégétation	X
Témoin				10	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	25-29 ans	CSP +	32	Végétation	X
Témoin				4	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	60-69 ans	CSP +	24	Végétation	Arbre
Témoin				22	Végétation	Arbre
Cas	Une femme	50-59 ans	CSP +	18	HorsGouVégétation	X
Témoin				9	Gouv	X
Cas	Un homme	Plus de 70 ans	CSP +	22	Végétation	Arbre
Témoin				34	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	30-39 ans	Employés	6	Gouv	X
Témoin				1	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	Plus de 70 ans	Retraités	34	Végétation	X
Témoin				32	HorsGouVégétation	X
Cas	Un homme	30-39 ans	CSP +	7	HorsGouVégétation	X
Témoin				33	Végétation	Arbre
Cas	Un homme	50-59 ans	CSP +	2	GouvVégétation	Arbre
Témoin				38	Végétation	X
Cas	Une femme	60-69 ans	CSP +	16	Végétation	X
Témoin				3	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	60-69 ans	CSP +	4	Végétation	Arbre
Témoin				7	Végétation	X
Cas	Une femme	40-49 ans	CSP +	30	Végétation	Arbre
Témoin				19	Gouv	X
Cas	Une femme	40-49 ans	CSP +	26	Végétation	Arbre
Témoin				15	HorsGouVégétation	X
Cas	Une femme	60-69 ans	CSP +	11	Végétation	Arbre
Témoin				18	Végétation	X
Cas	Une femme	50-59 ans	CSP +	5	Gouv	X
Témoin				36	Gouv	X
Cas	Une femme	50-59 ans	CSP +	13	Gouv	X
Témoin				27	Végétation	X

Source : A. Dakouré, 2024

Pour affiner notre analyse, nous avons mobilisé un outil statistique/épidémiologique, le rapport des chances, « odds ratio » (Morabia, 2003) de façon à souligner la probabilité qu'un participant à DisPAUS aient un discours plus vert qu'un témoin.

Le *Odds ratio* étant le rapport des *odds*, il nous est apparu judicieux de définir l'*odd* en s'appuyant sur la formule $\text{Odds}(p) = p/(1-p)$.

« Il s'agit du quotient entre la probabilité d'un événement et la probabilité de non-survenue de cet événement. » (Held, 2010, p. 1). « Un *odds ratio* (OR) est [alors] une mesure de l'association entre une exposition et un résultat. Le rapport des *odds* représente la probabilité qu'un résultat se produise compte tenu d'une exposition particulière, par rapport à la probabilité que le résultat se produise en l'absence de cette exposition. Les rapports des *odds* sont le plus souvent utilisés dans les études cas-témoins » (Szumilas, 2010, p. 1).

L'*Odds ratio* est donc défini comme suit :

$$\text{Odds ratio, } = \frac{p_1/(1-p_1)}{p_2/(1-p_2)} \text{ avec } p_1 \text{ l'}\textit{odd} \text{ des cas et } p_2 \text{ l'}\textit{odd} \text{ des témoins.}$$

Nous nous sommes intéressés à l'effet de l'exposition des cas au DisPAUS sur le fait d'aborder, ou, non les enjeux de végétalisation de la ville dans leur message.

L'*odds message végétation*, $p/(1-p)$, est 1,85 pour les cas et 0,54 pour les témoins.

L'*odds ratio*, dans cette situation, se présente ainsi :

$$\frac{\text{Odds message végétation du groupe des cas}}{\text{Odds message végétation du groupe des témoins}}$$

L'*odds ratio* est donc de 3,42. Cela signifie que l'*odd message végétation du groupe des cas* est 3,42 fois plus élevé que celui du groupe des témoins. L'*odds ratio* étant supérieur à 1, cela signifie que DisPAUS augmente la proportion de message qui abordent les enjeux de végétalisation.

En s'intéressant plus particulièrement aux messages qui portent sur les arbres et leur préservation, nous avons constaté que 7 cas se prononcent en faveur de la préservation des arbres contre 3 témoins.

La probabilité pour que le cas sélectionné mentionne les arbres est de $P(Ca) = 0,35$. La probabilité pour cela soit le cas d'un témoin est de $P(Te) = 0,15$.

L'*odd message arbre*, $p/(1-p)$, est 0,54 pour les cas et 0,17 pour les témoins.

L'*odds ratio*, dans cette seconde situation, est présenté comme suit :

$$\frac{\text{Odds message arbre du groupe des cas}}{\text{Odds message arbre du groupe des témoins}}$$

L'*odds ratio* est donc de 3,17. Cela signifie que l'*odd message arbre du groupe des cas* est 3,17 fois plus élevé que dans le groupe des témoins. L'*odds ratio* est supérieur à 1, ce qui signifie que DisPAUS augmente la proportion de message qui abordent les arbres.

Ainsi, la représentation que les cas ont des arbres est davantage marquée par le rafraîchissement, l'arbre comme habitat de la biodiversité urbaine et l'aspect paysager des arbres que celle exprimée par les témoins. Nous avons supposé que cette différence a conduit les cas à formuler des messages plus « verts » que ceux des témoins.

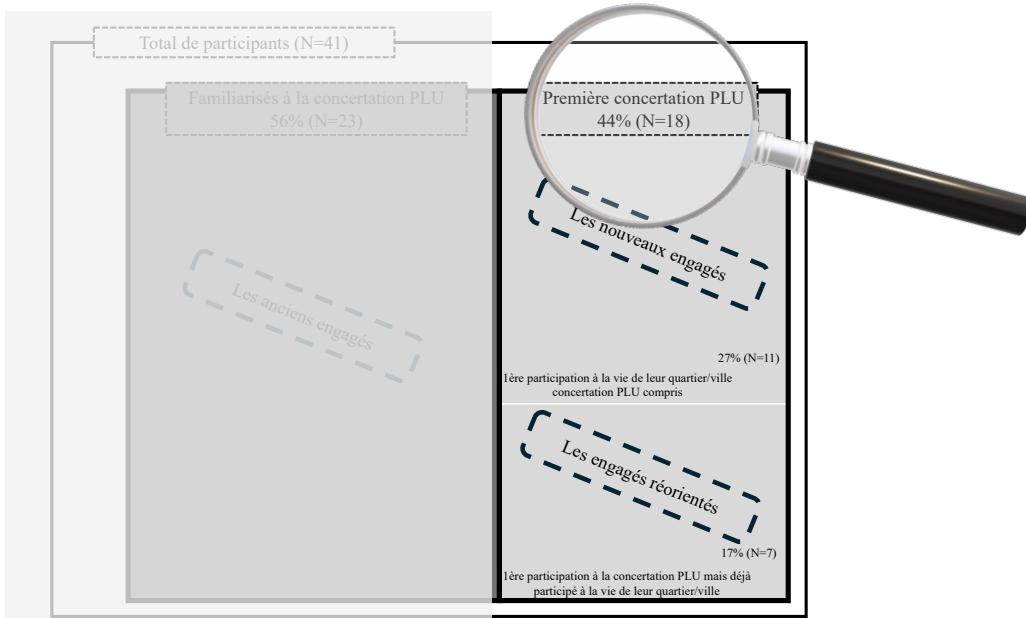
Ce résultat appuie l'hypothèse que DisPAUS est une stratégie gagnante pour la biodiversité urbaine car cette étude cas-témoins révèle que les participants, (les cas), souhaitent davantage aborder les enjeux de végétalisation et de préservation des arbres que les citadins qui ont participé à la concertation du PLU sans participer à DisPAUS (les témoins).

Pour davantage saisir les bénéfices de DisPAUS et mieux comprendre comment DisPAUS attire de nouveaux publics, nous avons continué à mesurer l'effet mobilisateur du DisPAUS. Nous l'avons fait en nous intéressant aux participants du DisPAUS qui participent à une concertation PLU pour la première fois. Nous avons cherché à répondre aux questions suivantes : Qui sont ces novices ? Connaissent-ils les enjeux du PLU ? Et comment se représentent-ils les arbres pour que ces derniers deviennent des leviers démocratiques ? Nous l'avons fait dans la section qui suit (Section 4).

4. Perception et représentations du PLU et des arbres des participants qui participent à leur première concertation PLU avec une motivation biophilique (Les PCPbio)

Nous allons maintenant nous concentrer sur les perceptions et représentations des 18 personnes qui vivent leur premier concertation PLU dans le cadre de leur participation à DisPAUS (*Cf. Figure 74*). Nous chercherons à mieux connaître leur motivation, leur représentation de ce qu'est un PLU et leur représentation des arbres pour saisir la dynamique derrière l'engagement de ce nouveau public.

Figure 74 : Zoom sur les 18 PCPbio



Source : A. Dakouré, 2024

4.1. La tendance mobilisatrice des arbres pour les PCPbio

La tendance mobilisatrice des arbres pour les 18 nouveaux participants à la concertation PLU *via* DisPAUS est claire malgré des doutes exprimés sur l'utilité réelle de leur participation à la concertation du PLU (*Cf.* Tableau 36). Conformément au tableau 33 ci-dessous, 44% de l'échantillon du DisPAUS qui ont découvert la concertation du PLU, a été incité à participer par la préservation des arbres qu'ils considèrent comme étant remarquables mais également, comme le souligne une participante, pas uniquement ceux qui sont considérés comme remarquables, « *TOUS les arbres.* »

Pour analyser finement la capacité de DisPAUS à former de nouveaux publics, nous proposons de nous concentrer sur les 11 nouveaux engagés. Parmi ces 11 nouveaux engagés un seul a déjà adhéré à une association environnementale et à un programme de sciences participatives, 2 d'entre eux ont déjà collaboré simplement à une association environnementale et 1 à un programme de sciences participatives. Ainsi, 4 de ces 11 nouveaux engagés ont déjà exercé leur citoyenneté écologique.

De plus, 100% des nouveaux engagés ayant indiqué être motivés par le recensement des arbres et par leur préservation, nous en avons déduit une attirance pour les arbres et leur vie de la part de ces individus. La biophilie envers les arbres et la citoyenneté écologique des nouveaux engagés, qui se manifestent par le souhait de préserver les arbres, semblent alors être des éléments qui stimulent leur premier engagement dans les affaires de la cité (*Cf.* Tableau 36).

Tableau 36. La tendance mobilisatrice des arbres pour les 18 qui découvrent la concertation PLU (composés des nouveaux engagés et les engagés réorientés)

Première implication dans un processus de concertation PLU	Participation à la vie de mon quartier/ville à travers la participation à des événements de concertation, un engagement associatif ou l'organisation d'événements pour animer la vie de mon quartier ou de ma ville	Le fait que ce recensement puisse alimenter le Plan Local d'Urbanisme de Paris, actuellement en révision, motive votre démarche	La préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu à partir de septembre prochain
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Non	Oui, sans doute
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Oui, entre autres	Oui, mais pas seulement les remarquables. TOUS les arbres.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Tout à fait	Pourquoi pas, cela a éveillé en moi un intérêt en tout cas.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui. Cependant je crois que la parole citoyenne, à moins de faire partie d'un collectif avec l'aide d'un juriste, a peu de poids	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui complètement	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	oui mais pas seulement
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Tout à fait	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	oui

une concertation urbaine PLU			
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui, cela pourrait permettre d'accélérer la végétalisation de Paris	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui

Source : A. Dakouré, 204

Tableau 37. Les nouveaux publics impliqués dans la vie de la cité : un petit public 100% biophilique

Première implication dans un processus de concertation PLU	Participation à la vie de mon quartier/ville à travers la participation à des événements de concertation, un engagement associatif ou l'organisation d'événements pour animer la vie de mon quartier ou de ma ville	Le fait que ce recensement puisse alimenter le Plan Local d'Urbanisme de Paris, actuellement en révision, motive votre démarche	La préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu à partir de septembre prochain
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	tout à fait	Pourquoi pas, cela a éveillé en moi un intérêt en tout cas.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui. Cependant je crois que la parole citoyenne, à moins de faire partie d'un collectif avec l'aide d'un juriste, a peu de poids	Oui !
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui complètement	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	oui	oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	oui	oui !
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui, cela pourrait permettre d'accélérer la végétalisation de Paris	Oui
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Oui	Oui

Source : A. Dakouré, 204

Les 18 PCPbio déclarent donc tous être motivés à participer à la concertation PLU pour contribuer à la préservation des arbres qu'ils considèrent remarquables à Paris.

Mais comment ces PCPbio se représentent-ils le PLU pour qu'il soit considéré comme un instrument pouvant contribuer à la préservation des arbres ?

4.2. La définition du PLU

Avant de détailler les définitions avancées par les 18 participants qui ont découvert la concertation PLU lors du DisPAUS (à savoir les nouveaux engagés et engagés réorientés), revenons sur la définition du PLU publiée sur le site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires comme référentiel. « *Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local.* » (Site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2021).

Cette définition, selon nous, met en avant quatre points clefs. Le PLU 1) contient une vision partagée d'un territoire qui, pour exister, doit être conçue avec les habitants, 2) respecte une imbrication avec les autres textes de prospective territoriale, notamment régionaux, 3) fixe les règles et conditions qui régissent l'occupation du sol et enfin, 4) assure le respect des principes et objectifs du développement durable.

Comparons maintenant cette définition officielle avec les définitions données par des 18 « Premières concertation PLU » participant à DisPAUS. Les définitions proposées par les 18 membres DisPAUS qui participent à la concertation du PLU pour la première fois (*Cf. Tableau 38*) évoquent des éléments que nous trouvons également dans les définitions officielles comme celle publiée sur le site de la ville de Paris qui explique « le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et règlememente toutes les constructions de la ville. C'est le document que l'on consulte lorsqu'on veut construire ou démolir un bâtiment. Il constitue un « projet de ville » qui dessine le futur d'une agglomération pour environ dix à quinze ans » (Ville de Paris, 2024)

Tableau 38. La définition du PLU des 18 PCPbio

Sexe	Tranches d'âges	Catégorie socio-professionnelle (source : INSEE)	En quelques mots, à quoi sert un Plan Local d'Urbanisme pour vous ?
F	60-69 ans	Employés	Évaluer la vie et l'environnement d'un quartier pour procéder à son amélioration, à une meilleure intégration dans la ville
F	40-49 ans	Autre	Définir les zones constructibles et les zones non constructibles
H	50-59 ans	Ouvriers	Gérer, organiser, décider de ce qui doit être construit ou aménagé dans mon quartier, ma ville.
F	25-29 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	fixer des règles et des limites, donner des orientations d'aménagement, protéger, préserver, catégoriser les lieux
H	25-29 ans	Employés	Définir les règles d'urbanisme mais aussi recueillir les expressions des modes de vie des habitants.
F	50-59 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	A définir les critères de construction de bâtiments dans un espace public.
F	25-29 ans	Employés	Le PLU définit les règles les parcelles de sols constructibles ou non selon celles qui doivent rester naturelles, à végétaliser
F	30-39 ans	Employés	définir les axes d'aménagement de mon quartier
F	25-29 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	A réglementer le territoire et son utilisation
F	18-24 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Prévoir l'aménagement de la ville, des bâtiments aux transports, et son interaction avec l'environnement
H	50-59 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Definir les orientations d'une commune/agglo en matière de déplacements, d'investissements, pour faciliter la vie quotidienne
F	25-29 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	A donner des orientations, des règles, permettant d'encadrer le développement d'un territoire
F	60-69 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Aménagement dans le respect du développement durable et tenant compte des contraintes urbaines
F	18-24 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	C'est pour moi le ciment des politiques d'urbanisme et une plateforme de concertation et coordination des acteurs urbains.
H	18-24 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	' Donner une direction à la politique d'urbanisme d'une ville
F	40-49 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	J'imagine que cela sert à concevoir de nouveaux projets pour mieux vivre en ville
H	18-24 ans	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Organiser l'aménagement de la ville de manière cohérente

Source : A. Dakouré, 2024

Comme nous l'avons souligné précédemment, le fait que le PLU fixe les règles et les conditions d'occupation du sol est la principale caractéristique du PLU pour les participants du DisPAUS.

Considérant le fait que 100% de ces 18 novices en PLU (composés des engagés réorientés et des nouveaux engagés) ont répondu que la participation à la concertation du PLU est motivée, entre autres ou principalement, par la préservation des arbres, nous supposons que la préservation des arbres est permise par l'application de la règle du PLU. Ce résultat fait écho au plaidoyer de Michael Stone (1972) *Should trees have standing ? Toward Legal Rights for Natural Objects* qui défend l'idée que les éléments naturels, notamment les arbres, devraient pouvoir bénéficier de droits juridiques.

Dans un contexte d'appel à sortir de l'inaction climatique (l'appel des 1 400 scientifiques, FranceInfo, 2022), d'appel à un sursaut biophilique (Gunderson, 2014), telle que la mobilisation citoyenne spontanée contre l'abattage des arbres à Vincennes en 2024 (France 3 régions, 2024) et à partir de nos propres résultats, nous ajoutons un bénéfice démocratique aux nombreux bénéfices déjà offerts par la présence des arbres en ville. Ces résultats sont confirmés par l'affirmation de Fromm selon laquelle le besoin de créer une forme d'unité avec la nature est, pour l'humain, « *la fondation de toutes les motivations psychiques* » (1955, p. 31). Dans la section suivante, nous continuons à étudier les représentations de ce petit public biophilique en analysant leurs définitions d'un arbre remarquable.

4.3. Représentation des arbres du PCPbio

De façon à mieux saisir comment l'arbre peut devenir un moteur d'engagement pour notre public biophilique, nous poursuivons l'étude de leur représentation de ce qu'est, pour eux, un arbre remarquable. Pour cela, nous mobilisons le concept de définition.

La définition est un champ d'étude peu investie y compris en science du dictionnaire. Elle est principalement abordée dans les études philosophiques et mathématiques plus particulièrement géométriques. Nous trouvons ainsi une règle connue de Pascal dans son livre « *De l'esprit géométrique et de l'art de persuader* » (1658). Il écrit que la définition explicite, c'est-à-dire la définition qui cherche explicitement à donner du sens à un mot, permet « *de substituer la définition à la place du défini* ». Nous suggérons, à l'instar de Céleste Boccuzzi, que définir est un travail de construction du sens. « *Dès ses débuts, la définition voyage entre raison et abstraction (...) combinaison axiomatique et invention. (...) Au fond, comme le souligne Alain Rey, il est presque impossible de définir la définition, étant donné qu'elle est le résultat d'un « acte mental », par lequel il faut faire « correspondre signe et concept* » (Boccuzzi, 2012, p. 20-22). Ainsi l'activité complexe de définir intègre une dimension cognitive certaine (Romian, 1992). Il est donc impossible particulièrement pour un non spécialiste de s'affranchir de ses propres représentations pour définir.

Fort de ce constat, nous proposons d'utiliser la définition comme méthode pour approcher les représentations des individus. Cependant, à l'instar des cartes mentales, cette méthode présente certaines limites. En effet, « *une représentation n'est jamais identique au représenté. On peut dès lors abandonner l'idée d'avoir un accès direct aux représentations d'un individu* » (Rodhain, 2003, p. 2). Aussi envisageons-nous grâce à l'activité définitoire d'approcher la représentation des participants en ayant conscience que nous ne pourrons pas la retranscrire de façon brute. Pour cela nous avons posé la question suivante aux enquêtés : « En quelques mots, qu'est-ce qu'un arbre remarquable d'après vous ? ».

Nous présentons ici les définitions des 18 participants qui n'ont jamais encore participé à une concertation PLU et qui ont expliqué être, entre autres ou essentiellement, motivés par la préservation des arbres qu'ils considèrent comme étant remarquables (*Cf. Tableau 39*). Nous nous intéressons à ces 18 novices en PLU, composés des nouveaux engagés et engagés réorientés, car nous souhaitons saisir ce qui a motivé leur première mobilisation.

Tableau 39. Les définitions d'un arbre remarquable des 18 PCPbio (nouveaux engagés et engagés réorientés)

Implication dans un processus de concertation PLU	Participation à la vie de mon quartier/ville à travers la participation à des événements de concertation, un engagement associatif ou l'organisation d'événements pour animer la vie de mon quartier ou de ma ville	La préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu à partir de septembre prochain	En quelques mots, qu'est-ce qu'un arbre remarquable d'après vous ?
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Sa singularité de par sa taille, ses particularités physiques, son emplacement...
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre rare ou qui a une ancienneté importante ou qui offre un spectacle dû à sa forme/position/hauteur...
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	C'est un arbre qui, de part son essence, sa taille son aspect voire même son histoire, magnifie la cité de sa présence.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	un grand arbre, majestueux, qui en impose par son déploiement/sa posture. Un arbre qui fait de belles fleurs et qui est coloré
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	un arbre qui est unique, dont la présence modifie le rapport de l'habitant, du passant, à l'espace urbain.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Exceptionnel, esthétique, rare, faisant partie du paysage.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	C'est un arbre extraordinaire qui se démarque par sa beauté ou le lieu où il se trouve.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	un arbre ancien
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	grand, épais
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre dont la rareté, l'histoire ou les

une concertation urbaine PLU			caractéristiques le rendent exceptionnelles dans son milieu.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	particulier de part sa taille, son age, son histoire, son emplacement...
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre qui existe depuis longtemps, plutôt grand (mais pas forcément) et porteur d'usages/histoire
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Déjà participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Tous les arbres sont remarquables à Paris, ville ménérale.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre qu'on remarque...qu'on prend en photo, qu'on utilise pour se repérer.
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre haut abritant la vie animale
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un grand arbre, vigoureux, en pleine santé, regorgeant de vie
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Sa hauteur, sa capacité à se renouveler à chaque saison, l'ombre et la captation de CO2 qu'il nous prodigue
1ère participation à une concertation urbaine PLU	Jamais participé à la vie de mon quartier/ville	Réponse positive	Un arbre qui apporte aux habitants un intérêt particulier, parce qu'il est beau ou particulier ou qu'il a une histoire particulière

Source : A. Dakouré, 2024

Les définitions d'un arbre remarquable des 18 PCPbio varient selon leurs sensibilités. Comme nous allons le voir certains sont davantage sensibles à la taille, d'autres à la beauté, à la localisation ou encore à l'ancienneté (*Cf. Tableau 39*).

Pour mettre en exergue la façon avec laquelle les 18 PCPbio sont marqués par les arbres, nous avons cherché à analyser et regrouper les principales caractéristiques d'un arbre remarquable données par les participants. Pour cela, nous avons catégorisé les réponses des 18 participants. Après avoir mené un travail de codification et de catégorisation, nous avons identifié 11 catégories de caractéristiques d'un arbre remarquable.

Nous avons concentré les caractéristiques relatives à la hauteur, ou au déploiement dans une première catégorie intitulée *Taille* (N=10). Une deuxième catégorie regroupe les caractéristiques relatives à l'histoire de l'arbre et à son âge dans une catégorie nommée *Ancienneté/Histoire* (N=7). Une troisième catégorie a trait à la localisation de l'arbre et s'intitule *Position/Situation* (N=6). Une quatrième catégorie rassemble les qualificatifs comme « extraordinaire », « intérêt particulier », « unique » et se nomme *Singularité* (N=5). Une cinquième se concentre sur les caractéristiques *Esthétique/paysage* (N=5). Une sixième, moins représentée, se concentre sur la façon avec laquelle l'arbre est utilisé, par exemple pour se repérer. Elle est intitulée *Usage* (N=2). Une septième intègre une réponse qui évoque les *Fleurs/Couleurs* (N=1). Une huitième catégorie correspond à une réponse qui évoque *Tous les arbres* (N=1). Une neuvième catégorie souligne l'importance de l'arbre comme habitat pour la biodiversité urbaine et se nomme *Abri de biodiversité* (N=1). Une dixième *Bonne santé* (N=1), cible l'importance de la santé de l'arbre. Et enfin, une onzième *Service écosystémique/Régulation* (N=1), met en avant le rafraîchissement permis par l'arbre et sa capacité à capter le CO₂.

Ainsi, les premiers éléments pour définir les arbres comme remarquables, que les PCPbio retiennent sont liées à leur taille, leur forme et particulièrement leur hauteur. Ensuite, les participants mettent en avant la dimension historique des arbres et leur ancienneté. En troisième position, les participants soulignent leur situation. Ils sont également 5 à évoqué leur beauté et leur place dans le paysage. L'arbre remarquable contribue au lieu et le lieu contribue à définir l'arbre dans sa dimension remarquable.

Pour poursuivre cette analyse et approcher les représentations des PCPbio, nous nous sommes intéressés aux souvenirs de ces 18 PCPbio.

4.4. Lien avec les représentations des arbres issues du passé

Les représentations étant motrices d'action, et notamment ici d'engagement participatif, nous avons approfondi notre analyse des représentations des arbres en mobilisant, après la définition, le souvenir.

Nous avons choisi d'analyser les souvenirs pour saisir les représentations de plus près car nous reconnaissons l'influence du passé sur les représentations que les 18 novices en PLU se font des arbres (*Cf. Tableau 40*). Nous partageons ainsi le constat de David Halpin pour qui « [i]l est impossible d'échapper totalement à l'influence du passé. Simplement, nous ne sommes pas suffisamment conscients du fait que la plupart des idées qui nous sont chères - non seulement sur l'éducation, mais sur la vie en général - remontent à très loin, et souvent si loin que nous

avons perdu le contact avec leurs origines, en particulier lorsqu'elles sont fortement présentes dans nos univers d'assumption personnels et collectifs. » (Halpin, 2016, p. 33, traduction libre)

Tableau 40. Les souvenirs des arbres des 18 PCPbio

Définition	Souvenir
Sa singularité de par sa taille, ses particularités physiques, son emplacement...	Oui, plusieurs (j'en ai envoyé d'ailleurs des photos) de façon positive comme négative : En positif, c'est le saule pleureur du Pont de Suresnes (d'ailleurs mentionné "arbre remarquable") qui est d'une taille imposante et le tronc s'est carrément couché par le poids. En négatif, ce sont les arbres que l'on taille bêtement et qui repoussent difformes, ne font plus d'ombre, c'est moche ! Ainsi qu'une douzaine d'acacias abattus rue de l'Évangile (Paris 18 ^e) pour aménager un souterrain SNCF...
Un arbre rare ou qui a une ancienneté importante ou qui offre un spectacle dû à sa forme/position/hauteur...	Cela m'arrive régulièrement... il y a qq jours, sur le parvis du parc d'exposition de la Porte de Versailles, j'ai été émue et surprise de voir un arbre très grand et superbe (je ne connais pas les noms des arbres et une fois de plus celui-ci n'avait pas de carte de visite) je me suis arrêté qq temps pour le regarder, il était soutenu par un câble, Je me suis demandé s'il était là avant le parc des expos...?
C'est un arbre qui, de part son essence, sa taille son aspect voire même son histoire, magnifie la cité de sa présence.	Le Châtaignier de la petite ceinture de Ménilmontant. Il n'est, pour l'heure, pas bien remarquable encore. Il est né d'une châtaigne achetée au "My Auchan" de la rue Henri Chevreau. Ses congénères ont été mangées et une poignée plantée. Il a poussé en pot dans le jardin d'un des immeubles de la même rue. Une fois "grand" et à la faveur de l'aménagement de la petite ceinture, je l'ai planté là. Depuis, notre fils est né et lui grandit tranquillement et est respecté par l'association qui gère cet espace. Je lui souhaite le meilleur pour la vie.
un grand arbre, majestueux, qui en impose par son déploiement/sa posture. Un arbre qui fait de belles fleurs et qui est coloré	Un énorme et vieux magnolia dans le jardin des voisins de chez mes parents. Au printemps, il débordait de fleurs blanches/roses/violettes et on avait l'impression que les branches allaient casser sous le poids des fleurs. Il habillait toute la cour des voisins et la façade de la maison par sa beauté et toutes ces fleurs.
un arbre qui est unique, dont la présence modifie le rapport de l'habitant, du passant, à l'espace urbain.	Oui, il s'agit d'un séquoia géant qui se trouve en face de chez les voisins de la maison dans laquelle habite actuellement mon père, un arbre qui reste là, dont les racines altèrent la bétonisation des environs, et notamment l'habitation des voisins les plus proches. Le trottoir a été modifié dans son tracé il y a quelques années afin de pouvoir aérer les racines. La ville de Clamart où se trouve cet arbre mène une veille sur le sujet puisque dernièrement il est encore apparu dans le journal municipal.
Exceptionnel, esthétique, rare, faisant partie du paysage.	J'ai récemment vu une glycine extraordinaire dans un passage dans le XXeme. Elle était en pleine floraison. Ses grappes de fleurs pendait juste à portée de main. Ça embaumait. J'en ai pleuré tellement c'était beau et poétique. J'aime aussi le hêtre pourpre du parc Monceau.
C'est un arbre extraordinaire qui se démarque par sa beauté ou le lieu où il se trouve.	Alors pour moi ça a été les grands séquoias dans le parc Yosemite aux Etats Unis. C'est assez incroyable la sensation qu'on ressent sous ces géants élégants. On se sent comme une fourmi au milieu de grandes herbes. Et j'ai ressenti la puissance de ces arbres.
Un arbre ancien	j'ai grandi à Nantes j'allais dès ma naissance au Jardin des plantes (jardin remarquable avec son Magnolia grandiflora planté en 1809) Le développement de ce jardin se trouve considérablement encouragé par l'ordonnance royale prise le 9 septembre 1726 par Louis XV pour « assujettir les Capitaines des Navires de Nantes d'apporter Graines & Plantes des Colonies des Païs Etrangers, pour le Jardin des Plantes Médicinales établi à Nantes ». puis Mathurin Jean Armange (1801 - 1877) se distingue particulièrement par la régularité et la richesse de ses apports. Ce capitaine de marine marchande passionné de botanique et d'horticulture navigue principalement vers la Martinique, La Réunion et les Indes. De 1841 à 1863, il rapporte à Nantes des milliers de graines et de plantes vivace qui alimentent le Jardin des plantes mais aussi la Société nantaise d'horticulture et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

Grand, épais	Oui j'ai le souvenir d'un énorme et gigantesque arbre rencontré dans une ville à Mirecourt où je me baladais. Je crois que c'était un chêne. C'était au printemps et j'étais avec ma maman. Il faisait bon, ni trop chaud, ni trop froid. Il était dans un tout petit espace vert, un banc devant lui et face à une église, un tout petit cimetière accolait l'église.
Un arbre dont la rareté, l'histoire ou les caractéristiques le rendent exceptionnelles dans son milieu.	Dans le bois de Vincennes, dans la zone du lac de Saint Mandé où j'allais enfant se trouve un arbre avec des branches très basses que je m'amusais à escalader. Cet arbre est associé pour moi au rire et à l'enfance, cela me désolerait s'il était déplanté.
Particulier de part sa taille, son âge, son histoire, son emplacement...	En Corse, dans la demeure d'une amie, un Cedre du Liban, immense
Un arbre qui existe depuis longtemps, plutôt grand (mais pas forcément) et porteur d'usages/histoire	Un cerisier dans le jardin de mes grands-parents, plantés à leur arrivée dans leur maison ; un vrai "marqueur" de mon enfance.
Tous les arbres sont remarquables à Paris, ville ménérale.	Pas vraiment. Dans mon enfance, les seuls arbres étaient dans la cour d'école : des platanes. Aujourd'hui, j'apprécie les arbres plantés en face de chez moi. C'est la campagne à Paris. Cette verdure est relaxante.
Un arbre qu'on remarque...qu'on prend en photo, qu'on utilise pour se repérer.	Un saule chez mes grands-parents sous lequel nous construisions des cabanes avec ma sœur, dans un jardin dans l'Indre...
Un arbre haut abritant la vie animale	Un arbre chez mes grands-parents dans lequel nous jouions petit
Un grand arbre, vigoureux, en pleine santé, regorgeant de vie	Souvenir d'un immense cèdre du Liban dans ma ville de naissance (en banlieue parisienne) où j'ai grandi. Je passais devant à chaque fois que je sortais de chez moi. J'ai été très affectée, triste, lorsqu'il a été abattu pour un projet immobilier. Le cèdre du Liban a une dimension symbolique et affective pour moi liée au "folklore" familial. Il est notamment mentionné dans une chanson que nous étitions et chantions dans mon enfance (surtout ma sœur aînée je crois). Famille catholique. Chant au sujet de Thérèse de Lisieux: Daniel Facérias, chanson "Thérèse")
Sa hauteur, sa capacité à se renouveler à chaque saison, l'ombre et la captation de CO2 qu'il nous prodigue	Au bout de l'île de la cité, un magnifique sol pleureur a accueilli beaucoup de mes moments de contemplation de Paris.
Un arbre qui apporte aux habitants un intérêt particulier, parce qu'il est beau ou particulier ou qu'il a une histoire particulière	Oui. Dans une forêt, un arbre ancien et biscornu qui montre comment la nature s'adapte et survit

Source : A. Dakouré, 2024

En nous appuyant sur la méthode de codification et catégorisation qui consiste à identifier les thématiques clefs dans le discours d'un individu et à les regrouper entre elles, nous identifions quatre familles de souvenirs qui influencent les représentations de nos 18 PCPbio.

Nous considérons une première famille de souvenirs intitulée *Un souvenir à Paris*. Un participant souligne qu'"en positif, c'est le saule pleureur du Pont de Suresnes (...) En négatif

(...) les arbres que l'on taille bêtement et qui repoussent difformes, ne font plus d'ombre, c'est moche ! Une douzaine d'acacias abattus rue de l'Évangile (Paris 18^e) pour aménager un souterrain SNCF ». Ce même saule pleureur fait l'objet d'un deuxième souvenir, « au bout de l'île de la cité, un magnifique saule pleureur ».

Un autre participant met en avant l'arbre qu'il a lui-même planté sur la petite ceinture « *Le Châtaignier de la petite ceinture de Ménilmontant. (...) je l'ai planté là.* ». Deux autres mettent en avant des arbres dans l'espace public qui les ont particulièrement émus, un situé « *sur le parvis du parc d'exposition de la Porte de Versailles, j'ai été émue et surprise de voir un arbre très grand et superbe* » et l'autre dans le 20^e, la participante confie avoir « *récemment vu une glycine extraordinaire dans un passage dans le 20^{ème} (...) J'en ai pleuré tellement c'était beau et poétique. J'aime aussi le hêtre pourpre du parc Monceau.* ». Enfin un participant profite des arbres qui entourent son immeuble. « *Dans mon enfance, les seuls arbres étaient dans la cour d'école : des platanes. (...) Aujourd'hui, j'apprécie les arbres plantés en face de chez moi.* »

Nous titrons la deuxième famille de souvenirs, *Un souvenir lié à la famille*. Les jardins familiaux sont évoqués à plusieurs reprises. Les participants mentionnent « *[u]n énorme et vieux magnolia dans le jardin des voisins de chez mes parents.* », « *[u]n cerisier dans le jardin de mes grands-parents (...); un vrai "marqueur" de mon enfance.* », « *[u]n saule chez mes grands-parents sous lequel nous construisions des cabanes avec ma sœur, dans un jardin dans l'Indre...* » ou encore « *[u]n arbre chez mes grands-parents dans lequel nous jouions petit* ». Les souvenirs peuvent aussi être marqués par la compagnie d'un membre de la famille. « *[u]n énorme et gigantesque arbre rencontré dans une ville à Mirecourt où je me baladais. Je crois que c'était un chêne. C'était au printemps et j'étais avec ma maman.* ». D'autres évoquent des arbres dans les rues de leur enfance. « *[I]l s'agit d'un séquoia géant qui se trouve en face de chez les voisins de la maison dans laquelle habite actuellement mon père* ». ou encore un « *[s]ouvenir d'un immense cèdre du Liban dans ma ville de naissance (en banlieue parisienne) où j'ai grandi. (...) J'ai été très affectée, triste, lorsqu'il a été abattu pour un projet immobilier. Le cèdre du Liban a une dimension symbolique et affective pour moi liée au "folklore" familial.* »

La troisième famille, étroitement liée à la précédente, fait écho à *Un souvenir d'enfance*. Ces souvenirs se sont déroulés dans l'espace public. « *Dans le bois de Vincennes, dans la zone du lac de Saint Mandé où j'allais enfant se trouve un arbre avec des branches très basses que je m'amusais à escalader. Cet arbre est associé pour moi au rire et à l'enfance, cela me désolerait s'il était déplanté.* » ou encore « *j'ai grandi à Nantes j'allais dès ma naissance au Jardin des plantes (jardin remarquable avec son Magnolia grandiflora planté en 1809)* ».

La quatrième et dernière famille contient *Un souvenir en voyage*. Par exemple, « *[d]ans une forêt, un arbre ancien et biscornu qui montre comment la nature s'adapte et survit* », « *[e]n Corse, dans la demeure d'une amie, un Cèdre du Liban, immense* » ou encore « *les grands séquoias dans le parc Yosemite aux Etats-Unis (...) On se sent comme une fourmi au milieu de grandes herbes. Et j'ai ressenti la puissance de ces arbres.* »

Nous avons constaté donc que les souvenirs les plus fréquemment mentionnés sont anciens et liés à une expérience familiale. Cependant, les voyages et les arbres de la ville de Paris participent également à façonner les représentations que les participants se font des arbres. Ces arbres fascinent par leur taille et leur singularité.

Ces résultats convergent avec les résultats précédents. Pour les 18PCPBio, les arbres sont remarquables selon leur taille, leur ancienneté, leur histoire, leur position et leur singularité. Ces définitions semblent étroitement liées aux souvenirs qu'ils mettent en avant avec une part importante liée à des souvenirs anciens, notamment à l'enfance ou encore une dimension importante liée à la taille et la situation de l'arbre.

Ainsi, influencés à la fois par des souvenirs d'enfance, familiaux ou encore de voyage qui intègrent des arbres et touchés par leur arbre selon leur taille, leur ancienneté ou encore leur position dans la ville, les 18 PCPbio déclarent que la préservation des arbres motive leur participation à la concertation PLU. En effet, ces 18 PCPbio bien que novices, ont tous une idée correcte de ce qu'est un PLU. Cependant, malgré leur enthousiasme lié à la préservation des arbres, ils ont déclaré avoir été freinés par certains éléments de DisPAUS. C'est ce que nous allons maintenant voir en présentant le retour d'expérience de tous les participants à l'entretien.

5. Public en intelligence partagée : les retours d'expériences

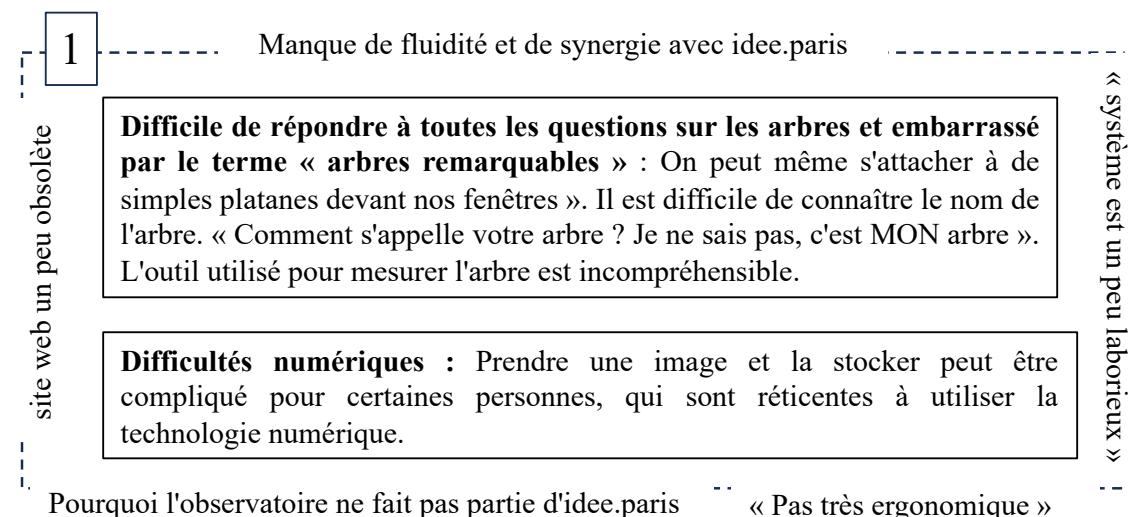
L'objectif de cette session est de mettre en avant les retours des participants et les limites de l'outil. En effet, de façon à définir avec les participants les points de blocage relatifs à DisPAUS, nous avons fonctionné de façon participative en les interrogeant sur leur impression de DisPAUS et en les incitant à commenter les résultats lors d'entretiens menés entre novembre et décembre 2022.

Lors de l'entretien final, nous avons posé aux participants trois questions : « La plateforme développée par le CAUE de Paris pour identifier les arbres est-elle accessible ? » « La concertation PLU mise en place par la Ville de Paris était-elle accessible ? », « Avez-vous été freiné par un élément du dispositif ? ».

5.1. Retour d'expérience sur l'observatoire des arbres

Nos participants ont identifié trois limites principales de la plateforme du CAUE. Parmi ces limites, nous avons identifié une limite structurante appelée « manque de fluidité et de synergie avec *idee.paris* » (la plateforme de concertation urbaine) et deux limites qui contraignent les composantes motivationnelle, cognitive et comportementale de l'engagement : *i)* il est difficile de répondre à toutes les questions sur les arbres et [ils sont] gênés par le terme arbres remarquables (constraint les composantes motivationnelle et cognitive) et *ii)* difficultés numériques (constraint la composante comportementale) (*Cf. Figure 75*).

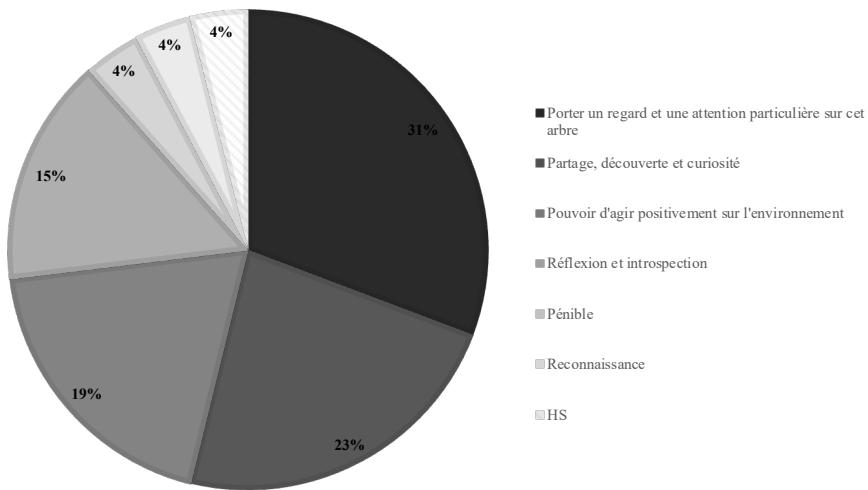
Figure 75. Les freins à la plateforme du CAUE



Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons constaté que cette étape avait eu des effets positifs sur les participants. En effet, à la question, « qu'est-ce que cette expérience (prise en photo de l'arbre, recensement...), vous a apporté personnellement ? », les participants répondent positivement en évoquant une attention particulière portée sur un arbre, du partage, de la découverte ou encore une impression de pouvoir d'agir positivement sur l'environnement (*Cf. Figure 76*).

Figure 76. Retours d'expérience de la prise en photo et du recensement des arbres (N=26)



Source : A. Dakouré, 2024

Nous avons regroupé les réponses des participants à la question précédente en 7 catégories différentes après les avoir codés (*Cf. Figure 76*).

Ainsi, nous pouvons dire que 31% des participants expliquent que leur participation à DisPAUS les a conduits à porter un regard particulier sur l'arbre, 23% que cette expérience a encouragé des découvertes et de la curiosité. 19% évoque des éléments relatifs au pouvoir d'agir positivement sur l'environnement. 15% expliquent que cela a engendré un moment de réflexion et d'introspection. Un individu évoque un sentiment de reconnaissance. Globalement, les réponses hors sujets ou négatives sont minoritaires.

Malgré ces retours d'expérience majoritairement positifs concernant l'étape de prise en photo des arbres, les participants étaient globalement moins satisfaits de la concertation urbaine, organisée par la ville, dans le cadre de la révision du PLU.

5.2. Retour d'expérience sur la concertation en générale

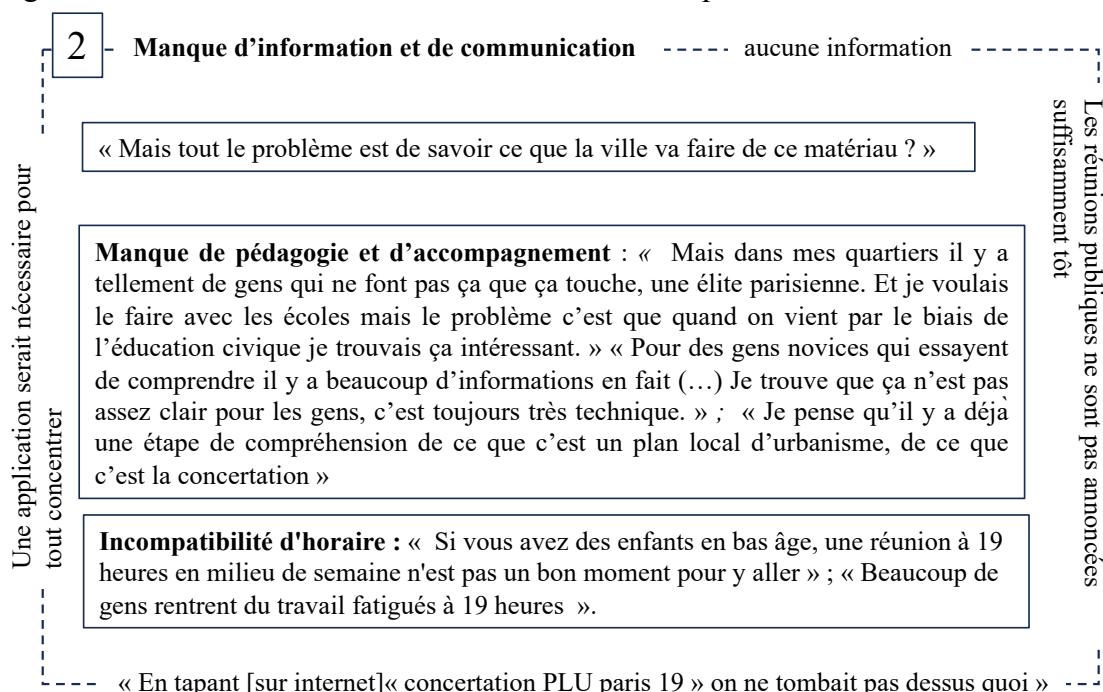
En effet, seulement 26% des 34 participants qui ont répondu à l'entretien déclarent ne pas avoir été freinés par un élément du dispositif. Les autres ont donné 5 raisons principales pour lesquelles ils ont été freinés.

Concernant la concertation urbaine organisée par la mairie de Paris, les participants DisPAUS ont mentionné cinq limites principales (*Cf. Figure 77*). La première limite, le manque d'information et de communication claire, apparaît comme une limite transversale et structurante qui a un impact sur les autres limites. Quatre autres limites affaiblissent les

composantes motivationnelles, cognitives et comportementales de l'engagement : *i*) Une limite qui soulève des soupçons et des questions et qui peut être résumée comme suit : Oui [la concertation PLU] est accessible, mais que vont-ils faire de nos contributions ? (Cette limite constraint la composante cognitive) ; *ii*) Une limite qui représente une frontière pour la compréhension de l'exercice de révision du plan local d'urbanisme ; *iii*) Une limite liée au temps que les personnes peuvent consacrer à l'exercice et à l'organisation de leur emploi du temps ; *iv*) Une incompatibilité d'horaire (constraint la composante comportementale)

En nous appuyant sur un outil de la GUC, à savoir la concertation du PLU organisée par la ville de Paris, DisPAUS a été constraint. Les outils de la concertation déployés par la ville de Paris manquent d'accessibilité (A), ne prennent pas suffisamment de temps (T) pour sensibiliser et expliquer les enjeux à une population large. Ils manquent également de transparence (T) quant aux modes de prise de décision et à l'utilisation des contributions. L'information (I) sur les modalités de participation n'est pas jugée suffisante par les membres de DisPAUS. Un temps de restitution (R) des travaux et décisions des élus et des agents de la ville après la concertation aurait également été judicieux. Enfin, il existe une carence en termes d'explication (E). Nous pouvons donc conclure en disant que DisPAUS est affaibli par le manque de la stratégie ATTIRE de la concertation élaborée par la ville de Paris dans le cadre du PLU.

Figure 77. Les freins à la concertation du PLU, le manque d'ATTIRE



Source : A. Dakouré, 2024

Le manque d'ATTIRE dans la concertation PLU agit négativement sur l'outil DisPAUS. En effet, les participants à DisPAUS ont précisé les limites et apports de DisPAUS.

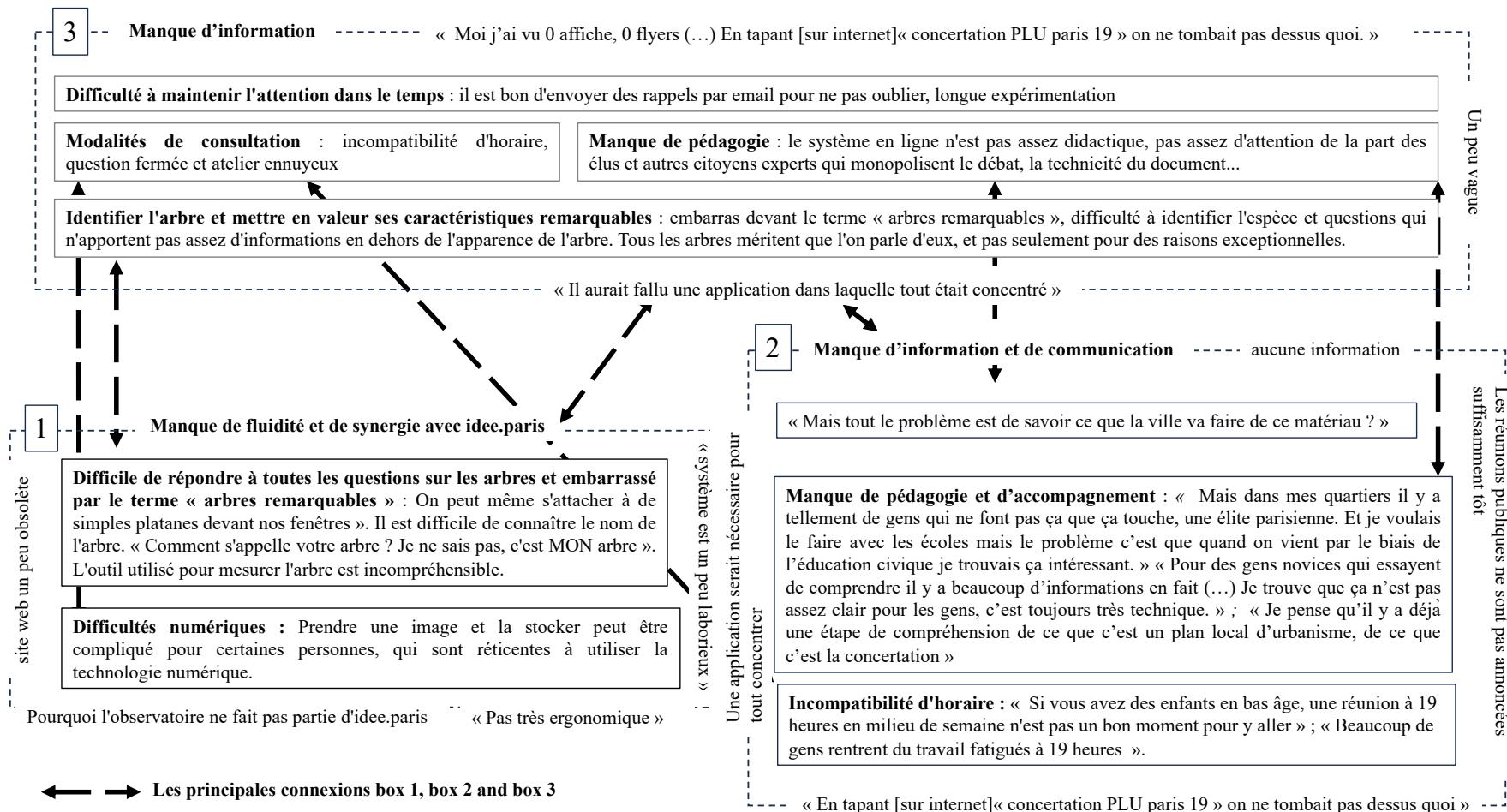
5.3. Retour d'expérience sur dispositif le DisPAUS

Les freins de DisPAUS sont la résultante des freins rencontrés à la fois lors de l'utilisation de la plateforme du CAUE et lors de la concertation dans le cadre de la révision du PLU (*Cf. Figure 35*). Ainsi, malgré les efforts fournis pour informer les habitants concernant les modalités de la concertation relative au PLU, le manque d'information et de communication claires de la mairie perçu par les participants réduit les bienfaits du DisPAUS. Nous retrouvons donc dans DisPAUS cette limite structurante du manque d'information.

Quatre autres limites peuvent être listées : *i)* les difficultés à maintenir l'attention dans le temps, (constraint les composantes comportementales et cognitives) ; *ii)* les modalités elles-mêmes de consultation (constraint la composante comportementale) ; *iii)* le manque de pédagogie (constraint les composantes motivationnelles et cognitives) ; *iv)* les difficultés à identifier l'arbre et à mettre en évidence ses caractéristiques remarquables (constraint les composantes motivationnelles et cognitives).

Comme l'ont exprimé les participants, cet outil pilote, DisPAUS révèle certaines limites qui doivent être prises en compte pour améliorer sa conception. D'abord, le manque de pédagogie et les difficultés liées à l'usage du numérique sont fréquemment mentionnés et apparaissent comme des obstacles importants à la réussite du DisPAUS, considérés comme un problème de société, un frein à la gouvernance et un manque d'attention de la part des politiques. Les participants ont également été gênés par le terme « remarquable » pour qualifier les arbres. Ce dernier point exprimé comme un élément négatif par plusieurs participants traduit un sentiment biophilique et un désir d'égalité de traitement pour tous les arbres.

Figure 78. Les freins du DisPAUS



Source : A. Dakouré, 2024

Ces résultats nous conduisent à conclure que la capacité d'agir des participants est réduite par cinq éléments principaux : 1) un manque d'information et de pédagogie, 2) une difficulté à manipuler les plateformes numériques, 3) le manque de flexibilité des modalités de concertation, 4) une frustration de ne pas pouvoir recenser tous les arbres y compris ceux qu'ils ne considèrent pas comme remarquables et enfin 5) une difficulté à maintenir l'attention dans le temps (*Cf. Figure 78*). Ainsi, dans le cadre de DisPAUS, en considérant une mesure du bien-être par la capacité d'agir sur le ressenti et l'objectif d'un individu, le bien-être des participants a été affecté négativement par les cinq éléments énumérés précédemment. Malgré tout, DisPAUS a agi positivement sur le bien-être des participants.

Les apports de DisPAUS

En effet, les 34 individus qui ont participé aux entretiens ont souligné des bienfaits de DisPAUS que nous pouvons ranger en huit catégories principales (*Cf. Figure 36*).

La première est relative à l'évolution de l'attention portée aux arbres. Les participants expliquent avoir une attention plus fine portée sur les arbres, un regard plus attentif qu'avant leur participation à DisPAUS. Leur attention a également évolué quant à leur propre perception des arbres notamment à la thermoception. Une participante nous confie ainsi : « *[J]e me suis rendue compte que je m'en apercevais pas mal par le ressenti climatique tu vois quand il fait chaud et que tu passes sous des arbres et tu sens qu'il fait plus frais donc si ça m'a apporté je pense un peu plus de conscience sur la présence des arbres à Paris et leur importance.* »

Ils expliquent aussi regarder les arbres d'un autre œil, découvrir de nouveaux arbres. Une participante nous partage : « *[J]ai appris des choses car je me suis mise à regarder les arbres autrement, et je me suis rendu compte qu'il y avait des espèces d'arbres que je ne connaissais pas. Et c'est surprenant parce que j'ai un doctorat en botanique. Donc c'est intéressant de voir qu'il y avait des arbres ornementaux dans Paris qui étaient des arbres assez rares car je ne connaissais pas leur espèce. Et je ne parle pas des arbres de jardins, je parle des arbres d'alignement dans la rue quoi.* »

Ainsi une deuxième catégorie apparaît, « Engager une réflexion sur notre connaissance des arbres et des espèces ». Cette catégorie s'intéresse aux réflexions engagées quant à leur propre connaissance des espèces.

Une troisième catégorie vise l'apprentissage relatif au PLU. À travers DisPAUS et malgré le manque de pédagogie et d'information énoncé précédemment, les participants ont l'impression d'avoir acquis des compétences et d'avoir accru leur connaissance sur les enjeux

d'urbanisme. A titre d'illustration, une participante confie « *c'était intéressant quand même parce que j'ai appris des choses sur un quartier* ». Une autre participante explique avoir « *appris qu'il y avait des initiatives des actions qui étaient mises en œuvre sans ça je ne l'aurais pas su... j'ai même appris à travers le PLU, j'ai appris qu'il y avait l'agence du climat de Paris que j'ai appelé je me suis mis en coach de copropriété.* ».

Une quatrième catégorie, « Découverte de dispositif », signifie que le dispositif représente pour eux l'occasion de découvrir que des dispositifs participatifs existaient dans leur quartier.

Dans la cinquième catégorie « Accéder à l'information », les participants expliquent aussi que grâce à DisPAUS et au lien avec nous, ils ont eu un accès particulier à l'information et cela leur a permis d'y voir plus clair. Un participant déclare : « *Ça m'a apporté surtout le fait de savoir qu'il y avait des choses parce que on est probablement en discutant que ça soit avec des copains en soirée etc. à avoir des idées à se dire tient on pourrait faire ci on pourrait faire ça sans savoir exactement ce qui peut exister comme type de dispositifs par exemple concertation PLU très honnêtement ça serait pas rentré dans vos mails à aucun moment j'aurais pu imaginer que ça aurait pu exister* ». Ainsi, en captant leur attention par leur sensibilité et biophilie envers les arbres, les participants ont pu accéder à l'information.

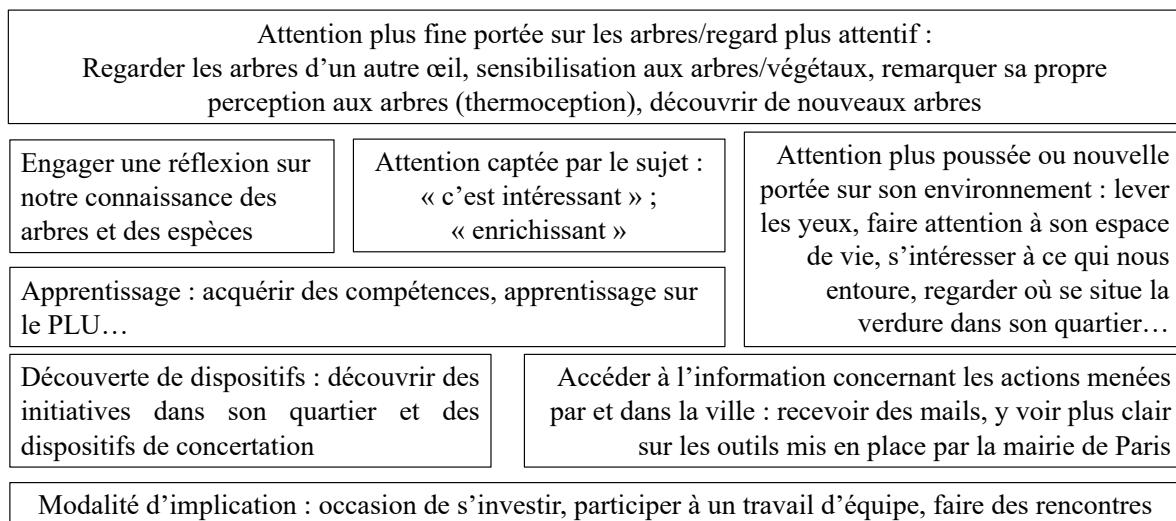
La sixième catégorie « Modalité d'implication » de DisPAUS met en avant le travail d'équipe ou encore l'occasion de faire des rencontres comme étant des bienfaits du DisPAUS.

La septième catégorie traduit les confidences des participants qui expliquent lever davantage les yeux pour observer leur environnement, particulièrement cibler les endroits où se trouve la verdure (septième catégorie).

Enfin la huitième catégorie met en exergue le fait que l'attention des participants a été captée en amont. Le champ lexical constitué des formules comme « c'est intéressant » ou « c'est enrichissant » répétées dans les discours, atteste de l'importance d'attirer et capter l'attention.

De façon à illustrer les liens entre ces catégories, nous avons eu recours à la théorisation ancrée. Nous avons fait ce choix de méthode de façon à rester fidèle au corpus de données en mettant en relation les catégories selon le sens qu'elles ont les unes par rapport aux autres (*Cf. Figure 83*).

Figure 79. Les apports de DisPAUS



Source : A. Dakouré, 2024

Nous considérons donc que le cadre de bien-être attaché au DisPAUS est composé de l'attention portée au sujet et à son environnement, de l'information, de la découverte et de l'apprentissage.

En s'intéressant à la fréquence des 8 catégories d'apports identifiés, nous avons constaté que la catégorie « attention plus fine portée sur les arbres/regard plus attention » était le plus fréquente (*Cf.* Tableau 41). Parmi ces éléments, le plus partagé par les participants est l'évolution de l'observation des arbres.

Tableau 41. Analyser l'apport personnel du dispositif complet (N= 34)

N° catégorie	Catégories	Fréquence
1	Attention captée par le sujet	4
2	Attention plus poussée ou nouvelle portée sur son environnement	6
3	Attention plus fine portée sur les arbres/regard plus attentif	10
4	Aucun apport	4
5	Modalité d'implication	4
6	Annexe	4
7	Apprentissage	5
8	Engager une réflexion sur notre connaissance des arbres et des espèces	3
9	Accéder à l'information concernant les actions menées par et dans la ville	3
10	Découverte de dispositifs	4

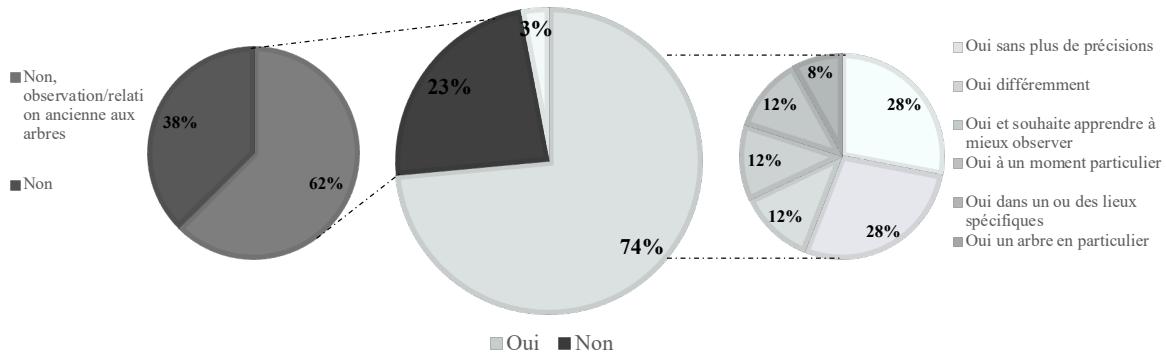
Source : A. Dakouré, 2024

L'évolution de l'observation des arbres

74% des participants à l'entretien final ont confié observer davantage les arbres. Certains ont précisé qu'ils souhaitaient en apprendre davantage sur les arbres grâce à des petites étiquettes

avec le nom de l'espèce par exemple, d'autres expliquaient faire davantage attention à des arbres à un moment (lors d'une promenade de détente) ou à un endroit particulier, au travail par exemple (Cf. Figure 80).

Figure 80. Impression de plus observer les arbres



Source : A. Dakouré, 2024

Parmi ceux qui ont répondu négativement à cette question, 62% expliquent que cela est dû à une relation ancienne et forte avec les arbres. Ainsi, une participante nous confie en répondant à cette question : « *Non parce que les arbres, moi j'ai une relation aux arbres qui m'a été transmise par mon fils, mon premier fils, que j'ai perdu il y a 16 ans, qui un jour en fin de troisième me dit 'maman je veux être agriculteur donc adieu l'école je veux partir en internat pour apprendre un métier pour m'occuper des arbres'. Lui, son rêve c'était d'être, et il l'a fait jusqu'au bout avant de mourir, dans les arbres fruitiers. Donc si tu veux les arbres c'était quelque chose qui revenait à la maison régulièrement. On a planté des arbres dans notre jardin, on les a vu grandir. On avait un regard sur les arbres qui sont indispensables à l'homme, et pas que les arbres fruitiers aussi les arbres qui font de l'ombre.* ». Comme le montre ce témoignage, le rapport aux arbres est également, parfois, le reflet de la relation avec un être aimé.

Les résultats du DisPAUS interprétés à la lumière de l'échelle de bien-être psychologique de Ryff (Ryff 1989) et de l'Indice de connexion à la nature (Cheng & Monroe, 2012)

Pour analyser les effets du DisPAUS sur le bien-être psychologique des participants et les résultats relatifs à la connexion à la nature des participants, nous avons adapté l'échelle de bien-être psychologique de Ryff (1989) et l'indice de connexion à la nature élaboré par Cheng et Monroe (2012) (Cf. Tableau 42).

Tableau 42. Adaptation de l'échelle de bien-être psychologique de Ryff (1989) et de l'indice de connexion à la nature élaboré par Cheng et Monroe (2012)

Les items des indices et échelles sélectionnées	Adaptation dans le cadre de la participation à un dispositif
L'échelle de bien-être psychologique de Ryff (Ryff 1989)	
Acceptation de soi <i>Score élevé</i> : Possède une attitude positive à l'égard de lui-même ; reconnaît et accepte les multiples aspects de sa personne, y compris les bonnes et les mauvaises qualités ; se sent positif à l'égard de sa vie passée. <i>Score faible</i> : Se sent insatisfait de soi ; est déçu de ce qui s'est passé dans sa vie passée ; est troublé par certaines qualités personnelles ; souhaite être différent de ce qu'il est.	Acceptation de soi et de ses connaissances <i>Score élevé</i> : Possède une attitude positive à l'égard de lui-même, se sent satisfait de son engagement et de ses réponses, se sent positif à l'égard de son expérience. <i>Score faible</i> : Se sent insatisfait de soi ; est déçu de ce qui s'est passé durant le projet; souhaite être différent de ce qu'il est (par exemple : avoir de meilleures connaissances sur les espèces...); se sent frustrés et aurait souhaité participer différemment au projet.
Relations positives avec les autres <i>Score élevé</i> : Avec les autres, il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles. <i>Score faible</i> : A peu de relations étroites et de confiance avec les autres ; trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.	Relations positives avec les autres du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques <i>Score élevé</i> : Avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques), il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles. <i>Score faible</i> : A peu de relations étroites et de confiance avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques); trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.
Relations positives avec les autres <i>Score élevé</i> : Avec les autres, il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles. <i>Score faible</i> : A peu de relations étroites et de confiance avec les autres ; trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.	Relations positives avec les autres du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques <i>Score élevé</i> : Avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques), il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles. <i>Score faible</i> : A peu de relations étroites et de confiance avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques); trouve difficile d'être

<p>Relations positives avec les autres</p> <p><i>Score élevé :</i> Avec les autres, il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles.</p> <p><i>Score faible :</i> A peu de relations étroites et de confiance avec les autres ; trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.</p>	<p>chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.</p> <p>Relations positives avec les autres du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques</p> <p><i>Score élevé :</i> Avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques), il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles.</p> <p><i>Score faible :</i> A peu de relations étroites et de confiance avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques) ; trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.</p>
<p>But de la vie</p> <p><i>Score élevé :</i> A des objectifs dans la vie et un sens de l'orientation ; estime que la vie présente et passée a un sens ; a des croyances qui donnent un but à la vie ; a des buts et des objectifs pour vivre ; a des buts et des objectifs dans la vie.</p> <p><i>Score faible :</i> N'a pas de sens dans la vie ; a peu de buts ou d'objectifs, Manque de sens de l'orientation ; ne voit pas le but de la vie passée ; n'a pas de perspectives ou de croyances qui donnent un sens à la vie.</p>	<p>But de son engagement</p> <p><i>Score élevé :</i> A des objectifs dans son engagement et un sens de l'orientation ; estime que ses engagements passés ou présents ont un sens ; a des croyances qui donnent un but à ses engagements ;</p> <p><i>Score faible :</i> N'a pas de sens dans ses engagements ; a peu de buts ou d'objectifs, Manque de sens de l'orientation ; ne voit pas le but de ses engagements passés ; n'a pas de perspectives ou de croyances qui donnent un sens à son engagement dans une activité</p>
<p>L'épanouissement personnel</p> <p><i>Score élevé :</i> A le sentiment d'un développement continu ; se voit comme une personne qui grandit et se développe ; est ouvert à de nouvelles expériences ; a le sentiment de réaliser son potentiel ; voit des améliorations dans sa personne et son comportement au fil du temps ; change de manière à refléter une meilleure connaissance de soi et une meilleure efficacité.</p> <p><i>Score faible :</i> A un sentiment de stagnation personnelle ; n'a pas le sentiment d'amélioration ou d'expansion au fil du temps ; se sent ennuyé et désintéressé par la vie ; se sent incapable de développer de nouvelles attitudes ou de nouveaux comportements.</p>	<p>L'épanouissement personnel au sein de l'activité</p> <p><i>Score élevé :</i> A le sentiment d'un développement continu ; se voit comme une personne qui grandit et se développe à travers son engagement dans une activité/un dispositif ; est ouvert à de nouvelles expériences ; a le sentiment de réaliser son potentiel ; voit des améliorations dans sa personne et son comportement au fil de l'activité ; change de manière à refléter une meilleure connaissance de soi, de son environnement et une meilleure efficacité dans l'activité/dispositif en question.</p> <p><i>Score faible :</i> A un sentiment de stagnation personnelle à travers l'activité/participation au dispositif ; n'a pas le sentiment d'amélioration ou d'expansion au fil de l'activité ; se sent ennuyé et désintéressé par l'activité ; se sent incapable de</p>

développer de nouvelles attitudes ou de nouveaux comportements à travers cette activité/ cette participation.

Indice de connexion à la nature (Cheng & Monroe, 2012)

Interaction sensorielle positive avec les éléments de nature J'aime entendre des sons différents dans la nature J'aime voir des fleurs sauvages dans la nature Lorsque je me sens triste, j'aime sortir et profiter de la nature L'environnement naturel me procure un sentiment de paix J'aime jardiner Ramasser des pierres et des coquillages est amusant <u>Le fait d'être en plein air me rend heureux</u>	Interaction sensorielle positive avec les éléments de nature Je trouve que les arbres sont de beaux éléments du paysage Je ressens un sentiment de fraîcheur grâce aux arbres J'aime les observer
Empathie pour les créatures Je suis triste lorsque des animaux sauvages sont blessés J'aime voir les animaux sauvages vivre dans un environnement propre J'aime toucher les animaux et les plantes Prendre soin des animaux est important pour moi	Empathie pour les autres espèces Je suis triste lorsque d'autres espèces sont blessés J'aime voir les autres espèces vivre dans un environnement propre J'aime toucher les animaux et les plantes Prendre soin des autres espèces est important pour moi
Sentiment d'unité Les humains font partie du monde naturel L'homme ne peut pas vivre sans les plantes et les animaux Le fait d'être à l'extérieur me rend heureux	Sentiment d'unité Les humains font partie du monde naturel L'humain ne peut pas vivre sans les plantes et les animaux Le fait d'être à l'extérieur me rend heureux
Sens des responsabilités Mes actions vont changer le monde naturel Ramasser les déchets sur le sol peut aider l'environnement Les gens n'ont pas le droit de changer l'environnement naturel	Sens des responsabilités Mes actions vont changer le monde naturel Préserver les arbres est une motivation d'engagement Recenser les arbres est une motivation d'engagement Les gens n'ont pas le droit de changer l'environnement naturel

Source : A. Dakouré, 2024

À partir de cette adaptation, les effets et résultats de DisPAUS ont été analysé pour identifier les éléments du dispositif qui contribuent à améliorer le score de bien-être et les éléments du dispositif qui participent à la réduction du score de bien-être (*Cf. Tableau 43*).

Cette analyse s'est faite selon les six catégories de bien-être de l'échelle à savoir, l'acceptation de soi et de ses connaissances, la relation positive avec les autres du groupe, les scientifiques et les autres participants à la concertation PLU en général, l'autonomie, la maîtrise de l'environnement, le but de l'engagement et enfin l'épanouissement personnel au sein de l'activité. L'objectif était également ici de lire les résultats en considérant les interactions

sensorielles positive avec les éléments de nature, l'empathie pour les autres espèces, le sentiment d'unité, le sens des responsabilités.

Tableau 43. Analyse des réponses des participants du DisPAUS

Adaptation dans le cadre de la participation à un dispositif	Réponses des participants du DisPAUS
Déclinaison de l'échelle de bien-être psychologique de Ryff (Ryff 1989)	
Acceptation de soi et de ses connaissances <i>Score élevé</i> : Possède une attitude positive à l'égard de lui-même, se sent satisfait de son engagement et de ses réponses, se sent positif à l'égard de son expérience. <i>Score faible</i> : Se sent insatisfait de soi ; est déçu de ce qui s'est passé durant le projet; souhaite être différent de ce qu'il est (par exemple : avoir de meilleures connaissances sur les espèces...); se sent frustrés et aurait souhaité participer différemment au projet.	Acceptation de soi et de ses connaissances <i>Augmente le score</i> : Apprentissage : acquérir des compétences, apprentissage sur le PLU... Engager une réflexion sur notre connaissance des arbres et des espèces <i>Baisse le score</i> : Difficulté à maintenir l'attention dans le temps, il est bon d'envoyer des rappels par email pour ne pas oublier, longue expérimentation Difficulté à identifier l'espèce et questions qui n'apportent pas assez d'informations en dehors de l'apparence de l'arbre
Relations positives avec les autres du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques <i>Score élevé</i> : Avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques), il entretient des relations chaleureuses, satisfaisantes et confiantes ; se préoccupe du bien-être des autres ; est capable de beaucoup d'empathie, d'affection et d'intimité ; comprend que les relations humaines sont faites de concessions mutuelles. <i>Score faible</i> : A peu de relations étroites et de confiance avec les autres (du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques); trouve difficile d'être chaleureux, ouvert et de se préoccuper des autres ; est isolé et frustré dans ses relations interpersonnelles ; n'est pas prêt à faire des compromis pour maintenir des relations importantes avec les autres.	Relations positives avec les autres du groupe, au sein de la concertation du PLU ou dans le partenariat avec les scientifiques <i>Augmente le score</i> Le dispositif global est une occasion de s'investir, participer à un travail d'équipe, faire des rencontres <i>Baisse le score</i> Modalités de la concertation PLU : incompatibilité d'horaire, question fermée et atelier ennuyeux Les habitués monopolisent la parole
L'autonomie <i>Score élevé</i> : Est autodéterminé et indépendant dans le dispositif; capable de résister aux pressions sociales qui l'obligent à penser et à agir d'une certaine manière au sein du dispositif, et qui cherchent à orienter ses contributions; <i>Score faible</i> : Se préoccupe des attentes et des évaluations des autres ; se fie aux jugements des autres pour prendre des décisions importantes et orienter ses contributions au sein du dispositif	L'autonomie <i>Augmente le score</i> Chacun est libre d'utiliser la modalité de participation de son choix, de participer aux étapes et de délivrer son message <i>Baisse le score</i> Manque de pédagogie : le système en ligne n'est pas assez didactique, pas assez d'attention de la part des élus et autres citoyens experts qui monopolisent le débat, la technicité du document... Manque d'information
Maîtrise de l'environnement <i>Score élevé</i> : A un sentiment de maîtrise et de compétence dans la gestion de l'environnement notamment à travers sa participation à des activités ; utilise efficacement les opportunités environnantes ; est capable de choisir ou de créer des contextes adaptés à ses besoins et à ses valeurs.	Maîtrise de l'environnement <i>Augmente le score</i> Découverte de dispositifs : découvrir des initiatives dans son quartier et des dispositifs de concertation Attention plus poussée ou nouvelle portée sur son environnement : lever les yeux, faire attention à son espace de vie, s'intéresser à ce qui nous entoure, regarder où se situe la verdure dans son quartier

<i>Score faible</i> : A des difficultés à gérer les affaires quotidiennes et de dégager du temps pour participer pleinement aux activités en phase avec ses valeurs ; se sent incapable de changer ou d'améliorer le contexte environnant ; n'est pas conscient des opportunités environnantes ; n'a pas le sentiment de contrôler le monde extérieur en agissant pour réduire l'anxiété que ce manque de contrôle peut procurer comme l'éco-anxiété.	Accéder à l'information concernant les actions menées par et dans la ville : recevoir des mails, y voir plus clair sur les outils mis en place par la mairie de Paris Attention plus fine portée sur les arbres/regard plus attentif : Regarder les arbres d'un autre œil, sensibilisation aux arbres/végétaux, remarquer sa propre perception aux arbres (thermoception), découvrir de nouveaux arbres <i>Baisse le score</i>
But de son engagement <i>Score élevé</i> : A des objectifs dans son engagement et un sens de l'orientation ; estime que ses engagements passés ou présents ont un sens ; a des croyances qui donnent un but à ses engagements ; <i>Score faible</i> : N'a pas de sens dans ses engagements ; a peu de buts ou d'objectifs, manque de sens de l'orientation ; ne voit pas le but de ses engagements passés ; n'a pas de perspectives ou de croyances qui donnent un sens à son engagement dans une activité	But de son engagement <i>Augmente le score</i> Une écrasante majorité des participants expliquent qu'une de leur motivation à participer à la concertation du PLU est la préservation des arbres qu'ils considèrent comme étant remarquables Ils sont heureux de faire partie d'une thèse et savent que leur contribution sera utile d'un point de vue scientifique <i>Baisse le score</i> Le manque de transparence sur le processus de décision et la considération des contributions
L'épanouissement personnel au sein de l'activité <i>Score élevé</i> : A le sentiment d'un développement continu ; se voit comme une personne qui grandit et se développe à travers son engagement dans une activité/un dispositif ; est ouvert à de nouvelles expériences ; a le sentiment de réaliser son potentiel ; voit des améliorations dans sa personne et son comportement au fil de l'activité ; change de manière à refléter une meilleure connaissance de soi, de son environnement et une meilleure efficacité dans l'activité/dispositif en question. <i>Score faible</i> : A un sentiment de stagnation personnelle à travers l'activité/participation au dispositif ; n'a pas le sentiment d'amélioration ou d'expansion au fil de l'activité ; se sent ennuyé et désintéressé par l'activité ; se sent incapable de développer de nouvelles attitudes ou de nouveaux comportements à travers cette activité/ cette participation.	L'épanouissement personnel au sein de l'activité <i>Augmente le score</i> Attention captée par le sujet : « c'est intéressant » ; « enrichissant » Apprentissage : acquérir des compétences, apprentissage sur le PLU... Attention plus fine portée sur les arbres/regard plus attentif : Regarder les arbres d'un autre œil, sensibilisation aux arbres/végétaux, remarquer sa propre perception aux arbres (thermoception), découvrir de nouveaux arbres <i>Baisse le score</i> Plus d'ateliers interactifs en présentiel désirés
Déclinaison de l'indice de connexion à la nature (Cheng & Monroe, 2012)	
Interaction sensorielle positive avec les éléments de nature Je trouve que les arbres sont de beaux éléments du paysage Je ressens un sentiment de fraîcheur grâce aux arbres J'aime les observer	Interaction sensorielle positive avec les éléments de nature Pour 94% des participants, les arbres représentent une source de fraîcheur (SF) et pour 88% des participants il s'agit d'un bel élément du paysage (BEP). 74% des participants à l'entretien final confient observer davantage les arbres
Empathie pour les autres espèces Je suis triste lorsque d'autres espèces sont blessés J'aime voir les autres espèces vivre dans un environnement propre J'aime toucher les animaux et les plantes Prendre soin des autres espèces est important pour moi	Empathie pour les autres espèces Parmi les autres perceptions évoquées, nous notons la tristesse et les préoccupations relatives à la maltraitance des arbres.
Sentiment d'unité Les humains font partie du monde naturel	Sentiment d'unité

L'humain ne peut pas vivre sans les plantes et les animaux Le fait d'être à l'extérieur me rend heureux	Parmi les remarques faites par les participants nous notons que « les arbres sont indispensables à l'homme » Ils sont également gênés par le terme de « remarquables » car ils considèrent que « TOUS les arbres » doivent être préservés
Sens des responsabilités Mes actions vont changer le monde naturel Préserver les arbres est une motivation d'engagement Recenser les arbres est une motivation d'engagement Les gens n'ont pas le droit de changer l'environnement naturel	Sens des responsabilités 83% des participants se sont lancés dans ce dispositif pour notamment recenser les arbres et ont précisé que la préservation des arbres qu'ils considèrent comme remarquables les incite à participer à la concertation du PLU

Source : A. Dakouré, 2024

Conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus, DisPAUS contribue à la fois à améliorer et à réduire le score de bien-être psychologique.

En effet, il agit positivement sur le bien-être des participants en contribuant à l'apprentissage sur le PLU et les règles qui régissent l'évolution du cadre de vie des participants. Il a ainsi eu un effet positif sur une impression de mieux maîtriser leur environnement dans le sens d'une meilleure attention portée sur l'environnement autour d'eux ou encore un meilleur accès aux informations relatives à la vie de leur quartier. L'outil a ainsi encouragé les participants à engager une réflexion sur leur propre connaissance des arbres et des espèces qui les entourent. Le dispositif a également participé à leur bien-être en étant une occasion de s'investir, de participer à un travail d'équipe, de faire des rencontres tout en garantissant à chacun d'être libre d'utiliser la modalité de participation de son choix, de participer aux étapes et de délivrer son message.

Les participants expliquent également percevoir le but de leur engagement. En effet, une écrasante majorité des participants expliquent qu'une de leur motivation à participer à la concertation du PLU est la préservation des arbres qu'ils considèrent comme étant remarquables. Ils confient être heureux de faire partie d'une thèse et savent que leur contribution sera utile d'un point de vue scientifique.

Cependant, DisPAUS baisse le score du bien-être des participants principalement du fait d'être adossé aux systèmes de concertation de la ville de Paris. En effet, les participants ont été gênés par les modalités de la concertation PLU car ils retiennent une incompatibilité d'horaire, des questions fermées et des ateliers ennuyeux. Ils nous ont également expliqué que les habitués (de la concertation PLU) monopolisent la parole. Ils se désolent aussi d'un manque de pédagogie de la part de la ville de Paris. Le manque de pédagogie et la difficulté d'accès à l'information nuisent à l'autonomie et à la maîtrise de l'environnement. Par conséquent, en

s'appuyant sur des éléments de la GUC comme la concertation urbaine du PLU, DisPAUS ne peut pas lever toutes les difficultés pour mobiliser les publics à Paris. Indépendamment du système mis en place par la ville, le DisPAUS baisse le score du bien-être car certains expriment une difficulté à maintenir une attention dans le temps et une difficulté à identifier l'espèce. D'autres regrettent de ne pas avoir eu plus d'ateliers interactifs en présentiel.

Malgré son influence nuancée sur le bien-être, DisPAUS atteste du pouvoir mobilisateur des arbres ainsi que de la possibilité de former un petit public biophilique.

En effet, il encourage des interactions sensorielles positives avec les éléments de nature. En effet, 74% des participants à l'entretien final ont confié observer davantage les arbres. Il met en exergue l'empathie pour les autres espèces. En effet, parmi les perceptions évoquées par les participants, nous notons la tristesse et les préoccupations relatives à la maltraitance des arbres. De plus parmi les remarques faites par les participants nous relevons que « les arbres sont indispensables à l'homme ». Cela traduit un sentiment d'unité. Ils sont également gênés par le terme de « remarquables » car ils considèrent que « TOUS les arbres » doivent être préservés. DisPAUS a également permis de mettre en avant le sens des responsabilités (conscience écologique) des participants. 83% des participants se sont lancés dans ce dispositif pour notamment recenser les arbres et ont précisé que la préservation des arbres qu'ils considèrent comme remarquables les incite à participer à la concertation du PLU.

Ainsi, nous pouvons affirmer que cette application de la GEU qui consiste à allier urbanisme et sciences participatives est bien une stratégie gagnante pour la biodiversité dans la ville de demain mais participe de façon plus nuancée au bien-être des participants.

À partir de ces différents résultats, nous constatons que les résultats de DisPAUS convergent avec la feuille de route de la GEU, en quatre grandes catégories, proposées dans le chapitre 4 (*Cf. Tableau 19, Chapitre 4*).

DisPAUS incite à engager une réflexion sur la connaissance des arbres et des espèces des participants ce qui participe à l'objectif d'informer et d'améliorer la connaissance des acteurs (humain et non-humains).

DisPAUS encourage des interactions sensorielles positives avec les éléments de nature, en particulier les arbres, ce qui est le résultat de l'évaluation menée pour mettre en évidence la portée et les retombées des interactions inter-espèces. La conscience écologique du petit public biophilique, motivé par la préservation des arbres, a été révélée par nos travaux. Le petit public biophilique souhaitent davantage aborder les enjeux de végétalisation et de préservation des

arbres que les citadins qui ont participé à la concertation du PLU sans participer à DisPAUS. Ce résultat contribue à l'objectif de la GEU de faire participer des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions et leurs choix. DisPAUS participe également à considérer les propriétés et règles socio-écologiques des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville (*Cf. Figure 81*).

Figure 81. Les résultats du DisPAUS convergent avec la feuille de route de la GEU

Feuille de route de la GEU (*Cf. Chapitre 4*)

Information et connaissance des acteurs (humain et non-humains)

Évaluation pour mettre en évidence la portée et les retombées des interactions

Participation des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions, leurs choix

Considération des propriétés et règles des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville

Les résultats du DisPAUS

→ Le DisPAUS incite à engager une réflexion sur la connaissance des arbres et des espèces des participants

→ Le DisPAUS encourage des interactions sensorielles positives avec les éléments de nature

→ Conscience écologique avérée du petit public biophilique motivé par la préservation des arbres ; Le petit public biophilique souhaitent davantage aborder les enjeux de végétalisation et de préservation des arbres que les citadins qui ont participé à la concertation du PLU sans participer à DisPAUS

Source : A. Dakouré, 2024

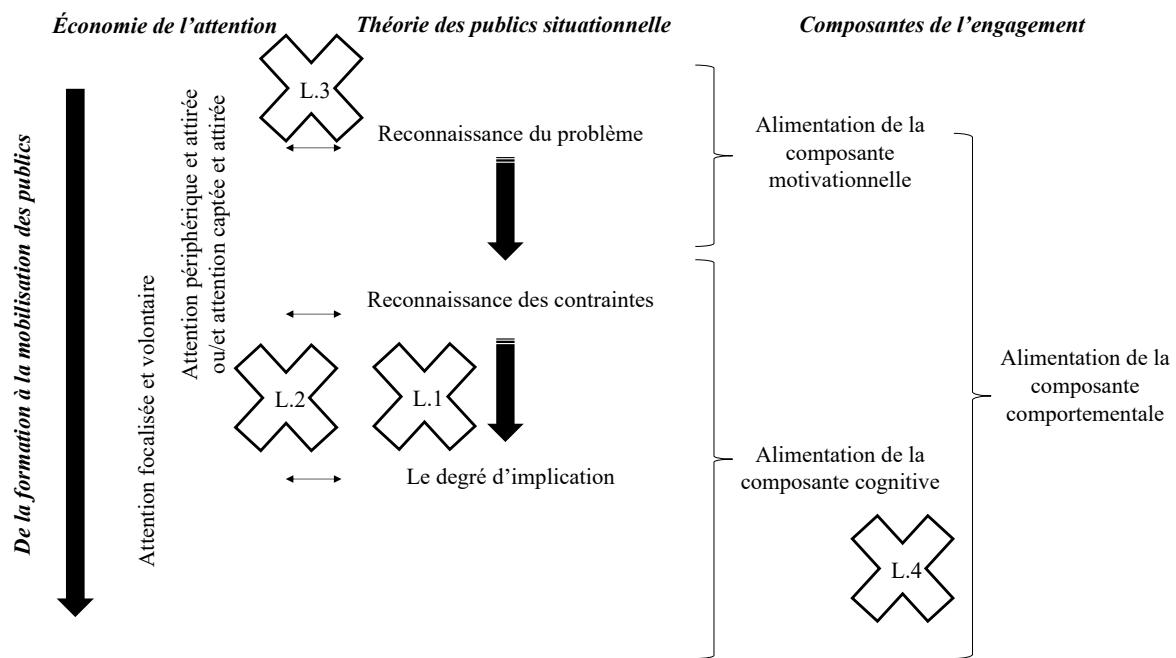
En soulignant ces apports et en contextualisant les limites du DisPAUS, nous tirons des enseignements de DisPAUS que nous allons analyser en mobilisant la grille *EngagePublic* développée dans le chapitre 1 de cette thèse qui permet d'évaluer la mobilisation de nouveaux publics. Nous avions alors identifié des limites que nous avons cherché à disposer en testant DisPAUS. Parmi les limites, le manque d'attractivité et d'information communiqué avaient été relevé.

Les enseignements de DisPAUS une stratégie d'information qui attire l'attention d'un public qui aime le vivant

A partir de ce qui précède, nous avons cherché à lever certaines limites énoncées dans la première partie de la thèse relative à la mobilisation des publics à Paris. Pour rappel, nous avions relevé quatre limites (*Cf. Figure 82*). La formation des publics standardisés induit une condition préalable pour valoriser les avis des citoyens, celle d'être suffisamment informés. Le processus d'information est singulier, unilatéral et ne bénéficie

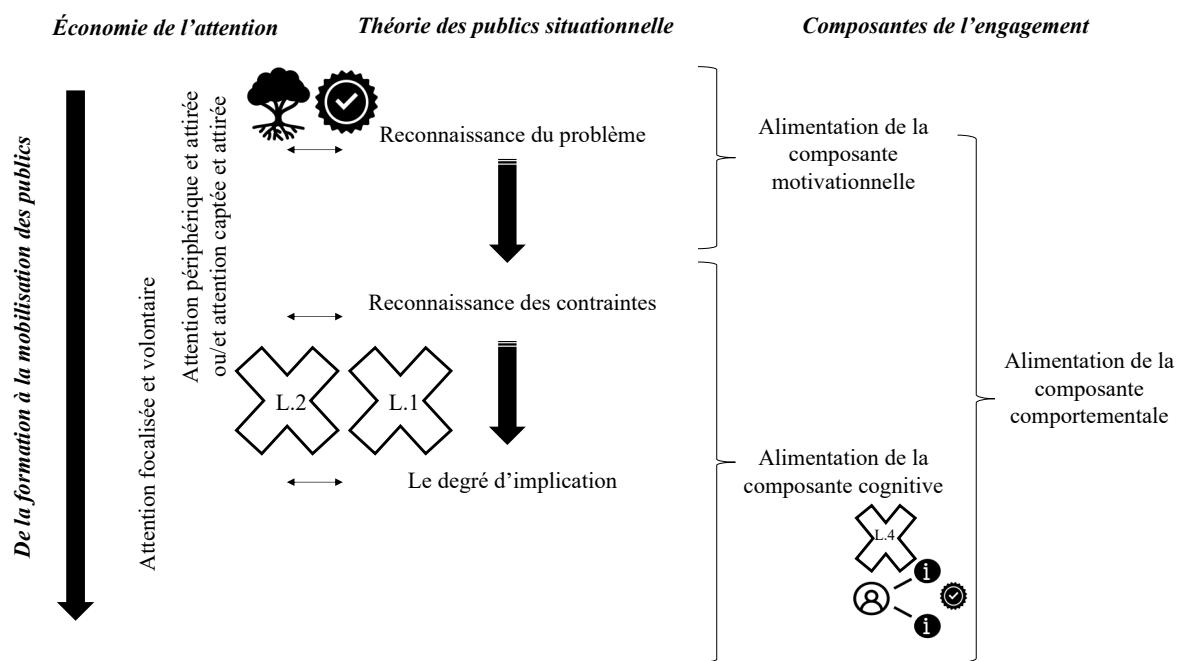
qu'aux participants tirés au sort. *Le processus d'information est à huit clos* : (Limite 1, L.1). La formation politique des publics opérée avec le vote de la loi de démocratie de proximité de 2002 a sacré *le rôle consultatif des conseils de quartier*. *Le public a peu d'outils pour agir sur les problèmes* qui surviennent. Les conseils de quartier ne se forment pas autour d'un problème parce que les individus se sentent concernés par un problème. Le degré d'implication est relativement faible : (Limite 2, L.2). La concertation réglementaire incite à utiliser un vocabulaire réglementaire et urbanistique qui n'est pas accessible pour les individus qui ne sont pas fins connaisseurs. *Cet aspect limite la formation des publics car elle ne permet pas d'attirer et capter l'attention des publics dans les espaces publics*. Ce mode de communication réglementaire peut au contraire favoriser une attention répulsive : (Limite 3, L.3). La multiplication des outils de concertation ne permet pas de lever l'ambiguïté sur la prise de décision et l'enjeu de la concertation. Cet aspect contraint la composante cognitive de l'engagement. *Les publics n'arrivent pas identifier la finalité de leur démarche* : (Limite 4, L.4)

Figure 82. Les limites de la stratégie de formation des publics à Paris analysées à la lumière de la théorie actualisée de publics – Grille EngagePublics



biophiles. Nous avons ainsi constaté que 34 participants sur 41 ont été motivés par la préservation des arbres qu'ils considèrent remarquables à Paris. Parmi ces 34 participants, 18 participent à une concertation relative à un PLU pour la première fois. En étudiant plus finement les habitudes participatives de ces 18 participants, nous avons appris que 11 d'entre eux participent pour la première fois à la vie de leur quartier. Ainsi, l'application de la GEU (DisPAUS) favorise la mobilisation de nouveaux publics avec une conscience écologique marquée par le souhait de préserver les arbres (*Cf. Figure 83*).

Figure 83. Les limites de la stratégie de formation des publics à Paris partiellement levées par DisPAUS– Grille *EngagePublics*



Source : A. Dakouré, 2024

Cependant, DisPAUS ne lève que partiellement la limite 4. En effet, étant un dispositif scientifique, la finalité relative au travail scientifique n'est pas ambiguë pour les participants mais le niveau de considération de leur contribution dans le cadre de la révision du PLU reste flou. Ainsi plusieurs participants ont partagé leur incertitude : « *Oui, j'ai des craintes oui car en général ça ne suit pas.* » (Entretien mené par téléphone, le 24 novembre 2022). Une autre participante nous explique « *Je ne comprends pas bien de toutes les façons ce système de faire valider quelque qui de toute manière est déjà complètement acté et donc déjà passé dans un premier conseil de Paris. Donc ça je suppose que c'est pris en compte mais j'ai peur que ça soit un peu une utilisation politique du système.* » (Entretien mené en présentiel à Paris, 24 novembre 2022). Un autre participant explicite ses interrogations, « *Bah après y a la question*

du suivi de ce qui va être dit, qu'est-ce que [les contributions] vont devenir ? Est-ce que ça devient juste une consultation, c'était intéressant de faire participer la population mais sans plus ou est-ce qu'au final il y a des vrais changement politique derrière qui peuvent advenir ? » (Entretien mené en visio, le 13 décembre 2022).

Ainsi, comme l'expriment les participants, la finalité de la concertation n'est pas claire. En s'appuyant sur ce dispositif participatif mis en place par la Ville de Paris, l'outil DisPAUS n'a pas pu lever cette limite entièrement. Les bienfaits de DisPAUS sont donc ici limités.

Nous constatons alors que bien que DisPAUS ait des effets positifs sur le bien-être des participants et permette de lever quelques limites de la stratégie de formation des publics à Paris, nous considérons que DisPAUS pourrait être amélioré pour agir encore plus favorablement sur le bien-être des participants et pour lever davantage de limites de la gouvernance.

Conclusion du chapitre 6

Ce dernier chapitre a présenté les résultats de l'application de la GEU à travers DisPAUS.

Nous avons démontré que l'application de la GEU, DisPAUS, orientée vers la préservation de l'arbre a motivé tout au long du processus l'implication de 34 individus sur les 41 participants initiaux.

Nous avons révélé que 18 participants qui participent au PLU pour la première fois ont tous été motivés par la préservation des arbres. Ce qui nous a conduit à distinguer deux catégories principales de public issues de DisPAUS, un public biophilique ($N=34$) (Pbio) et, au sein de ce public biophilique, un public pour qui il s'agissait de la première concertation (PCPbio).

DisPAUS a donc permis de mobiliser de nouveaux publics. La tendance mobilisatrice des arbres pour les nouveaux participants à la concertation PLU *via* DisPAUS ($N=18$) est donc claire pour les participants malgré des doutes exprimés quant à l'utilité de leur participation lors de la concertation urbaine du PLU. Ainsi, nous avons révélé, à partir des résultats sur les motivations des membres de DisPAUS, que s'ajoute aux nombreux bénéfices offerts par les arbres en ville un bénéfice démocratique.

Nous nous sommes ensuite appuyés sur les travaux en géographie des représentations pour analyser les motivations et suivi du dispositif des membres du groupe. À partir de ce travail sur les représentations, nous avons mis en évidence l'importance de la perception, liée à l'expérience passée, dans la représentation des arbres mais aussi l'étroitesse de la distinction entre perception et représentation lorsqu'il s'agit de thermoception. Pour l'écrasante majorité des participants, les arbres représentent une source de fraîcheur.

Pour analyser plus finement les spécificités des participants à DisPAUS et de l'effet du dispositif, nous avons mobilisé l'outil de l'expérimentation cas-témoin. Les résultats de cette expérimentation cas-témoins nous ont permis de conclure que les cas sont plus impulsifs, plus d'empathiques, plus extravertis, ont plus d'apprehension et plus d'ouverture d'esprit que les témoins. De plus, nous avons montré que la représentation que les cas ont des arbres est plus marquée par la température, par la fonction de support de biodiversité et l'aspect paysager que celle exprimée par les témoins. Nous en avons donc conclu que les cas, animés par ces représentations et ayant participé à DisPAUS, souhaitent formuler des messages plus « verts » que ceux des témoins.

Nous avons également eu recours à l'exercice définitoire comme méthode pour approcher les représentations des individus. Cette étude des définitions a mis en exergue que les premiers éléments que les participants utilisent pour définir les arbres qu'ils considèrent comme remarquables sont liées à leur forme et leur taille particulièrement leur hauteur.

Nous avons aussi choisi d'analyser les souvenirs pour saisir les représentations de plus près car nous reconnaissons l'influence du passé sur les représentations des individus. Ainsi nous avons identifié quatre familles de souvenirs qui influencent les représentations de nos participants novices dans la concertation PLU et attirés par la préservation des arbres : *Un souvenir à Paris*, *Un souvenir lié à la famille*, *Un souvenir d'enfance*, *Un souvenir en voyage*. Cela nous a conduit à conclure que ce groupe de novices de la concertation PLU motivés par la préservation des arbres remarquables, considèrent que les arbres sont remarquables par leur taille, leur ancienneté, leur histoire, leur position et leur singularité. Ces représentations sont influencées par des souvenirs anciens, notamment liés à l'enfance, à la famille ou plus récent et liée à la dimension importante liée à la taille et la situation de l'arbre. Ce groupe est marqué par une recherche d'aventure forte, une empathie forte, une conscience forte et une ouverture d'esprit forte.

Cependant, nous avons révélé que plusieurs participants ont expliqué que les éléments du dispositif, relatifs principalement à la concertation urbaine dans le cadre du PLU, les ont gênés. Nous avons orienté la démarche vers de la recherche participative de façon à recueillir leur impression sur le dispositif et identifier avec eux les futurs problématiques à adresser. Globalement, nous avons mis en évidence que les freins de l'outil DisPAUS sont la résultante des freins rencontrés à la fois lors de l'utilisation de la plateforme du CAUE et lors de la concertation dans le cadre de la révision du PLU. En effet, la capacité d'agir des participants est réduite par un manque d'information, de pédagogie, la difficulté à manipuler les plateformes numériques, les modalités de concertation, la frustration de ne pas pouvoir recenser tous les arbres y compris ceux qu'ils ne considèrent pas comme remarquables et enfin une difficulté à maintenir l'attention dans le temps. Cela nous a mené à souligner l'importance de l'information, de la pédagogie et du temps dans la mesure du bien-être car ces éléments agissent directement sur l'*empowerment* des personnes. Nous avons ainsi souligné l'importance du droit à l'information claire et accessible.

Mais DisPAUS a aussi eu des effets positifs pour les participants.

En s'appuyant sur le retour des participants, nous avons considéré que le cadre de bien-être attaché au DisPAUS est composé de l'attention portée au sujet et à son environnement, de l'information, de la découverte et de l'apprentissage. Parmi ces éléments, nous avons mis en évidence que le plus partagé par les participants était l'évolution de l'observation des arbres, 74% des participants à l'entretien final ayant confié observer davantage les arbres.

Cela nous a permis de conclure que bien que DisPAUS ait des effets positifs sur le bien-être des participants, il est possible de l'améliorer pour qu'il agisse encore plus favorablement sur le bien-être des participants. Parmi ces pistes d'amélioration, notons l'organisation plus fréquentes d'ateliers, la formation d'un mini-public ou encore une intégration des programmes dans les écoles pour développer la citoyenneté écologique dès le collège ou lycée.

Conclusion de la seconde partie

Cette seconde partie de la thèse a proposé une nouvelle approche de la gouvernance urbaine qui intègre l'écologie à la fois comme un ensemble d'objectifs à atteindre pour développer les territoires et comme un modèle de fonctionnement. L'un des objectifs de cette nouvelle approche de la gouvernance urbaine est de dépasser les limites de la gouvernance territoriale classique, telle qu'elle est mise en place à Paris, en mobilisant de nouveaux publics poussés par leur citoyenneté écologique.

Dans le chapitre 4, nous avons posé les fondations de ce que nous nommons la gouvernance écologique urbaine (GEU). Ce concept s'inspire du cadre théorique de l'écologique politique urbaine (EPU), qui considère la ville comme étant un habitat hybride, à la fois composé d'espèces humaines et non-humaines. Il s'appuie également sur le concept de politique urbaine climatique (PUC) qui met en exergue l'importance de l'*empowerment* et des processus d'apprentissage associés. Enfin, nous nous sommes intéressés aux études des systèmes socio-écologiques (SSE) et particulièrement des règles et propriétés des SSE qui régissent les interactions les sous-systèmes constitués des systèmes de ressources, des acteurs et du système de gouvernance. A partir de ce cadre existant de la SSE, nous avons développé notre propre cadre théorique et analytique de la SSE, sur lequel repose la GEU, pour y intégrer les espèces non-humaines dans la catégorie des acteurs.

Nous avons ensuite proposé une feuille de route de la GEU qui se décline en 4 catégories d'actions principales. La première catégorie d'actions a consisté à assurer l'information et la connaissance mutuelle des acteurs (humain et non-humains). La deuxième catégorie d'actions a souligné l'importance de l'évaluation pour mettre en évidence la portée et les retombées des interactions. La troisième catégorie d'actions a regroupé les actions qui cherchent à faire participer des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville afin de mieux prendre en compte leurs limites, leurs positions, leurs choix. Enfin, la quatrième catégorie d'actions a respecté les propriétés et règles des interactions dans la prise de décision sur les trajectoires de développement d'une ville.

Nous nous sommes consacrés dans le chapitre 5 à la mise en application de la GEU. Nous avons nommé cette mise en application, DisPAUS pour dispositif associant urbanisme et sciences (). Pour définir les étapes de DisPAUS, nous avons utilisé la grille *ProxEng* que nous avons

développé dans ce même chapitre 5. Cette grille associe les proximités (géographiques temporelle, virtuelle ou encore cognitive) et le concept de l’engagement (en mobilisant l’échelle de l’engagement constituée de la composante motivationnelle (pourquoi s’engager ?), comportementale (comment s’engager ?), et cognitive (pour quelle finalité s’engager ?).

Cette grille a permis d’accompagner la conception des étapes du dispositif participatif envisagé en fonction des mécanismes de proximité et de l’engagement identifiés comme pertinents pour optimiser l’engagement de nouveaux publics. DisPAUS, a ainsi été pensé en cinq étapes. Parmi ces 5 étapes, la concertation dans le cadre du PLU de Paris, le recensement d’arbres à Paris et les échanges avec les participants sur le dispositif sont trois étapes majeures. Il nous a semblé judicieux de cibler la composante motivationnelle de l’engagement en accent notre dispositif sur la préservation des arbres (étape 2 et 3, questionnaire et recensement des arbres, Cf. Annexe 5). Nous avons également jugé essentiel de considérer la composante cognitive de l’engagement en assurant aux participants la finalité de l’exercice et l’utilisation, notamment scientifique, de leur contribution (étape 5, l’entretien pour échanger avec les participants sur le dispositif).

Dans le chapitre 6, nous avons démontré que l’application de la GEU, l’outil DisPAUS, a motivé l’implication de 34 individus sur les 41 participants initiaux grâce à la préservation des arbres. Un premier résultat indique que 18 participants qui ont participé au PLU pour la première fois ont tous été motivés par la préservation des arbres. Ainsi, nous avons distingué deux catégories principales de public issues du DisPAUS, un public biophilique (N=34) (Pbio) et, au sein de ce public biophilique, un public pour qui il s’agissait de la première concertation (PCPbio). Ainsi, nous avons ajouté un bénéfice démocratique aux nombreux bénéfices offerts par les arbres en ville car nous avons montré que l’enjeu de sa préservation peut être un levier d’engagement pour de nouveaux publics.

À partir des différents résultats du DisPAUS, nous avons constaté que les résultats du DisPAUS converge avec la feuille de route de la GEU, qui suit les quatre grandes catégories, proposées dans le chapitre 4 (Cf. Tableau 19, Chapitre 4). Nous avons montré que le DisPAUS incite à engager une réflexion sur la connaissance des arbres et des espèces des participants, ce qui participe à l’objectif d’informer et d’améliorer la connaissance des acteurs (humain et non-humains).

Après avoir évalué les effets de DisPAUS, nous avons noté qu’il encourage des interactions sensorielles positives avec les arbres. Cette étape d’évaluation facilite la mise en évidence de la portée et des retombées des interactions inter-espèces. Il est apparu également que les participants de DisPAUS souhaitaient davantage aborder les enjeux de végétalisation et de

préservation des arbres que les citadins qui ont participé à la concertation du PLU sans participer à DisPAUS. Ce résultat contribue ainsi à l'objectif de la GEU de faire participer des acteurs humains et non humains à la prise de décision et aux affaires publiques et privées de la ville. En effet, nous avons montré que les participants du DisPAUS étaient plus enclins à devenir les porte-paroles d'autres espèces, de leurs besoins et d'évoquer leurs habitats en ville (l'arbre (support de biodiversité), espaces vert et corridors écologiques).

Nous avons conclu que DisPAUS, axé sur l'arbre en ville, permet de dépasser, en partie, les limites propres à la gouvernance territoriale classique détaillées dans la première partie de cette thèse, en mobilisant un nouveau public biophilique et en précisant le but de l'engagement des participants.

Pour déterminer si d'autres espèces ont un effet mobilisateur, nous suggérons que de futures recherches en partenariat avec des municipalités ou avec des professionnels de la participation appliquent la GEU en s'appuyant sur des programmes de sciences participatives orientées vers la faune sauvage en ville. Cependant, avant un nouvel essai, l'outil doit être amélioré.

Notre première suggestion pour améliorer le DisPAUS est de mettre l'accent sur la préservation des services écosystémiques des arbres. En effet, sur la base de nos résultats, nous formulons une nouvelle hypothèse, pour une future recherche, selon laquelle l'ajout d'un recensement des services écosystémiques fournis par les arbres dans le processus rendrait le processus plus engageant. De plus, dans le cadre d'une demande légale d'interdiction de construire pour préserver la nature en ville et compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'État expliquée précédemment, ce nouveau recensement permettrait également d'argumenter que les arbres contribuent à un objectif écologique territorial essentiel pour le bien-être des citadins. Afin de compléter la liste des services écosystémiques des arbres perçus par les répondants et de dépasser les limites énumérées, nous suggérons d'organiser un atelier en personne afin de surmonter les difficultés numériques, de guider les nouveaux répondants et de consolider la communauté le plus rapidement possible. Cet atelier en personne représente une opportunité d'aider à identifier les espèces d'arbres, les services écosystémiques (réels et perçus), d'expliquer le périmètre du Plan Local d'Urbanisme et de relier l'importance du recensement des arbres avec le Plan Local d'Urbanisme. Plus précisément, nous recommandons d'organiser, lors d'un atelier participatif collectif en présentiel, une balade urbaine sensible dans le cadre de la consultation urbaine du PLU et d'adopter une approche pédagogique en invitant des experts. La dimension collective de l'atelier pourrait permettre aux répondants de partager leur perception et d'être positivement influencés par la perception et les connaissances des autres. Comme les

perceptions jouent un rôle important dans la relation avec les arbres et que les perceptions des personnes interrogées sont marquées par les services écosystémiques, une promenade sensorielle urbaine autour des arbres pourrait éveiller de nouvelles perceptions et compléter la liste des services fournis par les arbres.

Nous pensons qu'en se concentrant sur les services écosystémiques fournis par les arbres, cette nouvelle version du DisPAUS établirait un lien direct entre les arbres et leur environnement urbain, ce qui pourrait aider les personnes interrogées à associer les arbres à d'autres questions urbaines au cours de la consultation urbaine.

La réalisation de cette nouvelle version de l'expérience nécessite l'implication d'un plus grand nombre de personnes : un facilitateur, différent du chercheur, devrait organiser et diriger l'atelier afin que le chercheur puisse observer l'atelier et la marche.

DisPAUS pourrait également être un projet à mener dans le cadre de l'éducation civique pour accentuer la citoyenneté écologique dès l'école. Ce dispositif pourrait également prendre la forme d'un mini-public tiré au sort. Cela permettrait d'avoir un échantillon représentatif, d'organiser des entretiens avec des experts, et d'encourager le mini-public à sensibiliser d'autres habitants.

Conclusion générale

Dans cette thèse, nous avons étudié deux modèles de gouvernance urbaine. Nous avons montré que le premier modèle que nous avons qualifié de gouvernance urbaine « classique » (GUC), est ancré dans une vision traditionnelle de la ville qui ne pense pas la ville comme un habitat multi-espèce. Nous avons mis en exergue que cette vision ne se renouvelle pas, ou du moins pas suffisamment rapidement, pour s'adapter aux crises écologiques et démocratiques actuelles.

Le deuxième modèle, que nous avons développé dans le cadre de cette thèse, est celui de la gouvernance écologique urbaine (GEU). Cette GEU, marque un changement de paradigme en considérant la ville comme un système socio-écologique qui abrite une multitude d'espèces qui interagissent quotidiennement entre elles.

En présentant ces modèles de gouvernance urbaine, nous avons cherché à saisir plusieurs objectifs de recherche dans le cadre de cette thèse.

En effet, cette thèse visait à mieux comprendre les effets de ces deux modèles de gouvernance urbaine, que sont la GUC et la GEU, sur la connexion des citadins à la nature, sur leur bien-être, et leur *empowerment*. Aussi notre travail de recherche avait-il deux objectifs centraux.

Le premier objectif était de saisir les contours de la GUC telle qu'elle est pratiquée à Paris. Pour cela, nous nous sommes concentrés sur la révision du PLU qui est un exercice politique et technique central dans la vie d'une collectivité urbaine. L'objectif était alors d'évaluer les mécanismes de formation des publics, les modalités de concertation dans le cadre de la révision du PLU à Paris et ses limites.

La difficulté à former de nouveaux publics, une limite de la GUC

De façon à répondre au premier objectif de la thèse, à savoir étudier plus finement la GUC, et les limites de la participation associées, nous avons développé une grille d'évaluation des initiatives participatives, nommée *EngagePublics*. Cette grille croise plusieurs champs de recherche à savoir l'économie de l'attention, la psychologie de l'engagement ou encore les mécanismes au sein de la théorie situationnelle des publics. Elle permet alors d'identifier les mécanismes de formation d'un public et de mettre en exergue les limites de la GUC à former de nouveaux publics, et par ricochet, à développer l'*empowerment* des communautés locales.

Nous avons alors pu démontrer en nous appuyant sur la littérature et sur l'étude des initiatives participatives en France que l'un des défis de la démocratie participative à l'échelle locale est de former de nouveaux publics et de diversifier ces publics. Plusieurs raisons expliquent cette

difficulté. En ville, la stratégie d'information et de communication de la GUC lors de l'élaboration de projets urbains, ne facilite pas l'accès à l'information pour un large public. En effet, l'information, concernant un projet urbain, disponible dans l'espace public n'est pas suffisamment accessible pour que les individus comprennent facilement les enjeux du projet et l'utilité de leur participation.

La révision du PLU à Paris, un cas d'étude pour analyser la GUC

Pour étudier la GUC, nous avons ciblé la ville de Paris car la Ville de Paris a lancé la révision de son PLU en associant à ce dossier, Une Fabrique de la Ville, qui a accueilli cette thèse dans le cadre d'une CIFRE par Une Fabrique de la Ville. Il s'agit d'un outil d'une importance considérable pour une collectivité en France. En effet, le PLU définit les règles d'occupation du sol pour les 15 ou 20 prochaines années. Il reflète donc les prises de décision sur l'évolution d'un territoire urbain. L'association des communautés locales à son élaboration ou sa révision est alors indispensable, précieuse et juridiquement obligatoire. Dans ce cadre, la multiplicité des dispositifs engagés par la ville de Paris nous a permis d'observer des ateliers participatifs, promenades urbaines, réunions publiques et analysé les contributions sur la plateforme participative en ligne, *idee.paris*.

Malgré cet effort de la ville, nos analyses montrent plusieurs limites notamment le choix d'un vocabulaire technique, pour informer et communiquer, qui peine à motiver la population parisienne à participer et, *de facto*, à attirer de nouveaux publics.

Les manques de la GUC pour attirer de nouveaux publics : pédagogie, temps et transparence insuffisants

Le manque de temps et de pédagogie a également été pointé comme étant un frein à la participation par les acteurs territoriaux interrogés dans le cadre de notre étude. En effet, le PLU, étant un document particulièrement technique, un effort pédagogique conséquent doit être déployé pour enclencher un apprentissage et faciliter l'*empowerment* des communautés locales.

De plus, les publics ne sont ni informés des apports de leur contribution ni du processus décisionnel ayant conduit à un choix plutôt qu'un autre. Nous avons alors qualifié la continuité de la participation d'« angle mort » de la GUC. Dans le cadre de cette thèse, nous avons défini « la continuité de la participation comme étant à la fois la cohérence des échanges entre habitants et élus et l'influence que les contributions des habitants ont sur les décisions relatives à l'évolution de leur cadre de vie ».

Les publics, qui se sont mobilisés dans le cadre de la concertation du PLU, ont manifesté un désir de nature. Le travail comparatif entre les interventions des publics, les réactions des élus et des services en réunion publique met en avant une cohérence générale concernant les thématiques abordées. Nous avons donc identifié un caractère continu dans le processus qui s'est manifesté par une influence du public sur les échanges ne se traduisant pas nécessairement par une influence des publics sur la prise de décision.

Nous avons montré que les publics ont peu de retour sur les moyens choisis pour intégrer leur désir d'une meilleure connexion quotidienne à la nature dans le document final. Ce dernier résultat est conforté par la temporalité du processus : la concertation n'a été menée qu'à l'issue de la rédaction quasi complète du projet. C'est pourquoi une contradiction apparaît : la concertation a été factuellement transformée en consultation. Le manque de transparence, dans ce contexte, est alors une limite marquante de la GUC qui nuit au bien-être des participants et à la formation de nouveaux publics. À partir de ce constat, nous avons souhaité proposer un modèle alternatif de gouvernance urbaine.

Le deuxième objectif de cette thèse était alors de décrire ce modèle alternatif de gouvernance que nous avons appelé gouvernance écologique urbaine (GEU) et de mettre en évidence la nécessité de ce nouveau modèle de gouvernance. Le but de la thèse était alors d'appliquer et de tester la GEU en pratique pour en souligner les apports et les limites.

La GEU, de la théorie à la pratique

Nous avons alors détaillé les fondations de la GEU. Il s'agit d'un concept structuré par le cadre théorique de l'écologique politique urbaine (EPU), de la politique urbaine climatique (PUC) et de l'étude des systèmes socio-écologiques (SSE).

Les principaux défis de la GEU que nous avons identifiés étaient (1) de permettre aux acteurs humains et êtres vivants non humains à s'organiser et interagir pour réaliser des actions écologiques visant à défendre la nature en ville, (2) de veiller à ce que le pouvoir local soit réparti de manière égale afin que les individus (ou un collectif) aient la capacité de prendre le contrôle de leur vie et/ou d'atteindre leur objectif écologique.

Pour dépasser la théorie et étudier concrètement les avantages et limites de la GEU, nous avons proposé une mise en application de la GEU. Cette mise en application à travers l'outil DisPAU (dispositif participatif associant urbanisme et science) a été testé dans le cadre de la révision du PLU de Paris. Il s'agit d'un outil que nous avons élaboré en considérant les mécanismes de formation des publics tout en cherchant à dépasser les difficultés de la GUC. Pour concevoir DisPAUS, nous nous sommes appuyés sur un outil d'aide à la décision, la grille, ProxEng que

nous avons élaboré dans le but de concevoir l'outil en définissant au préalable ses contours. Elle a vocation, en croisant les mécanismes d'engagement et de proximité, à accompagner le porteur de projet à définir précisément ses ambitions en termes de participation.

DisPAUS, un outil, en plusieurs étapes, testé dans le cadre de la révision du PLU à Paris

DisPAUS est composé de 5 étapes. Les trois étapes majeures du dispositif sont la participation à la concertation sur le PLU de Paris, le recensement d'arbres à Paris et les échanges avec les participants sur le dispositif représentent. Nous avons également mené des questionnaires (étape 1 et 3) et pour mieux appréhender leur rapport aux arbres et leurs habitudes d'engagement dans la vis de leur quartier.

À travers cet outil, nous avons cherché à nous adresser à la citoyenneté écologique de la population locale parisienne. Plus précisément, nous souhaitions attirer un public biophilique motivé par la préservation des arbres. Nous avons alors cherché à analyser le rapport de ce public aux arbres.

La préservation des arbres a motivé l'implication de 34 individus sur les 41 participants à DisPAUS. Nous avons alors nommé ce public de 34 individus un public biophilique. En étudiant les représentations de ce public restreint biophilique, nous avons constaté que les arbres deviennent des leviers démocratiques lorsqu'ils sont représentés comme une source de fraîcheur, qu'ils marquent les esprits par leur taille, leur ancienneté, leur histoire, leur position et leur singularité. Les souvenirs jouent également un rôle dans la façon de se représenter les arbres et, de fait, sur leur capacité à devenir des leviers de participation à la vie de la ville.

Les apports du DisPAUS contraints par les manques de la GUC.

Le deuxième objectif de la thèse étant de définir les apports du DisPAUS, nous avons orienté notre étude vers de la recherche participative de façon à obtenir les impressions des participants sur l'outil DisPAUS, discuter de leur bien-être durant l'exercice et de l'évolution de leur connexion avec les arbres.

S'appuyant en partie sur la concertation dans le cadre du PLU, DisPAUS souffre des limites de la GUC étudiées précédemment. Cependant, nous avons révélé que les apports de DisPAUS sur le bien-être des participants et leur connexion aux arbres sont importants. En effet, les participants ont évoqué une amélioration de l'attention portée à leur environnement, des découvertes et un apprentissage. Parmi ces éléments, le plus partagé par les participants est l'évolution de l'observation des arbres. 74% des participants observent davantage les arbres. Le DisPAUS agit donc positivement sur la connexion avec la nature.

Cela nous permet de conclure que DisPAUS, en tant que mise en application de la GEU, a des effets positifs sur le bien-être des participants, leur *empowerment* et la connexion avec la nature. Cet outil issu de la GEU permet également d'attirer de nouveaux publics notamment en s'adressant à la citoyenneté écologique de la population locale. Cependant, la GEU n'est pas complètement déconnectée des outils issus de la GUC. Ces outils ont plusieurs limites qui peuvent être résumées de la manière suivante : manque d'accessibilité (A), de temps (T), de transparence (T), d'information (I), de restitution (R) et d'explication (E). L'acronyme ATTIRE permet de souligner les points sur lesquels l'*empowerment* des communautés locales et leur bien-être sont plus ou moins pris en compte. Ainsi, si la GUC ne se développe pas en considérant les composantes d'ATTIRE, un outil comme DisPAUS issus de la GEU ne parviendra pas à dépasser toutes les limites de la gouvernance et à pleinement satisfaire le bien-être démocratique des communautés locales.

Perspectives de recherche

À partir de ce travail de recherche, de nouvelles recherches pourraient être entamées pour continuer d'explorer les possibilités qu'offre la GEU pour répondre aux crises démocratiques et écologiques actuelles.

D'une part, dans le cadre de l'application de la GEU, notre étude a démontré le pouvoir mobilisateur des arbres. Mais détiennent-ils ce pouvoir partout ? En effet, notre étude a démontré que dans certaines situations, la présence de l'arbre n'était pas tolérée par les habitants. Il serait alors pertinent de se demander si l'attention portée aux arbres, et le pouvoir de mobilisation dont ils disposent, sont dépendants de la culture, des valeurs des habitants mais aussi de la situation climatologique de leur ville. Il serait alors intéressant de tester l'outil dans une autre ville moins soumise aux vagues de chaleur.

Il serait également judicieux de se demander si l'arbre est la seule espèce à détenir ce pouvoir. Un nouvel outil pourrait être imaginé, à partir de l'ingénierie de DisPAUS, en se concentrant sur une espèce animale appréciée comme l'abeille, une espèce non désirée comme le rat et une espèce qui présente un statut ambigu comme l'araignée.

D'autre part, nous avons démontré lors du test de l'outil DisPAUS que l'outil se heurte aux limites de la GUC résumées par le manque d'ATTIRE. La question de l'amélioration de la GUC reste donc ouverte. Cette étude pourrait alors être complétée par une nouvelle étude qui se concentrerait sur les acteurs du territoire et sur les freins qu'ils rencontrent à faire évoluer la GUC pour dépasser ses limites.

Annexes

Annexe 1. Exemple d'affiche dans les réunions publiques

Annexe 2. Exemple de croquis des réunions publiques

Annexe 3. Entretien exploratoire, guide

Annexe 4. Les deux questionnaires de DisPAUS

Annexe 5. Guide d'entretien de DisPAUS

Annexe 1. Exemples d'affiches dans les réunions publiques

Affiche à la mairie du 12^{ème}



©A.Dakouré, 2022

Affiche à la mairie du 20^{ème}



©A.Dakouré, 2022

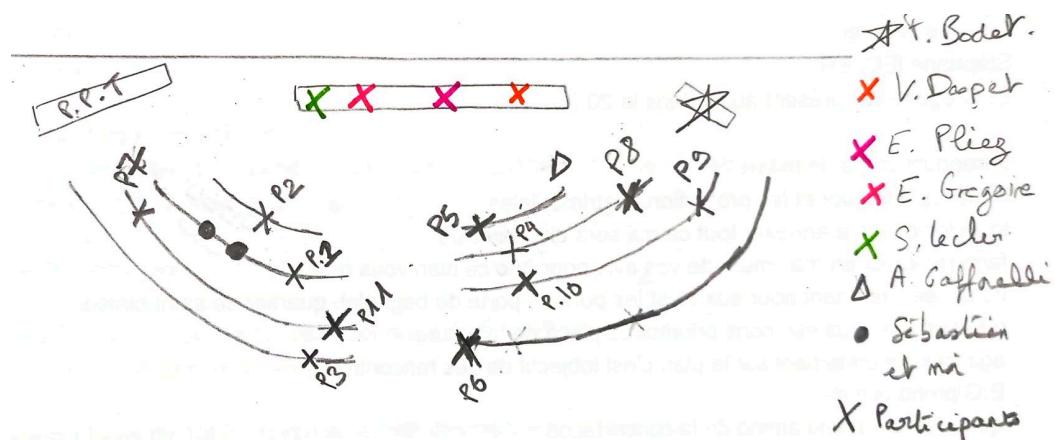
Affiche à la mairie du 13^{ème}



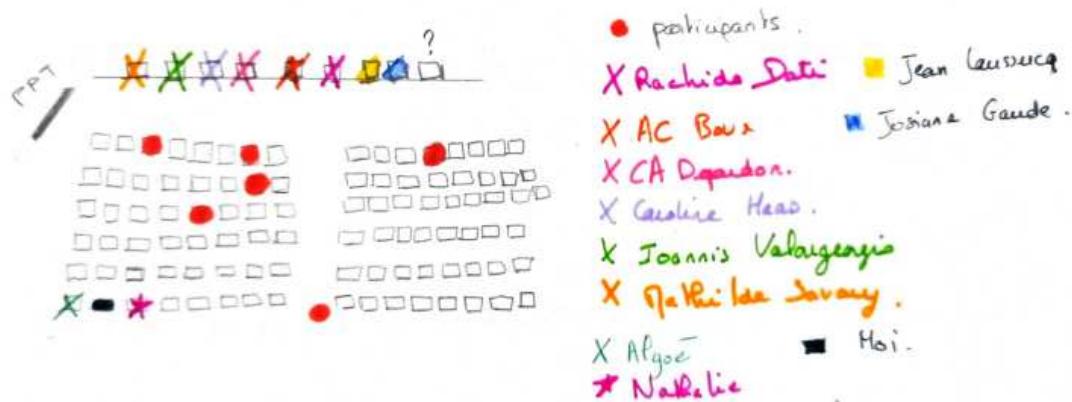
©A.Dakouré, 2022

Annexe 2. Exemples de croquis des réunions publiques

20ème arrondissement réunion publique, croquis



7ème arrondissement réunion publique, croquis



Annexe 3. Entretien exploratoire, guide

Question : écologie & concertation

Écologie : recyclage, réutilisation, tri, sobriété énergétique, énergies vertes, préservation des écosystèmes, jardins, végétalisation, alimentation, achat, mobilité douce...

Démarche participative : atelier participatif, réunion publique, balade, collecte de données...

Questions (10)

1. Est-ce que les démarches participatives sont plus fréquentes dans les projets sur lesquels vous travaillez aujourd’hui ? Si oui, quels sont les types de projets concernés ? (Projets d’aménagement urbain, budget, politique de la ville...) ;
2. Comment la participation est-elle organisée ? Est-ce davantage de la co-conception, de la concertation, de la consultation ou de l’information ? ;
3. Ciblez-vous des limites aux différents dispositifs participatifs que vous rencontrez ? Si oui, lesquels ? ;
4. Est-ce que les projets sur lesquels vous travaillez accordent globalement une place importante aux enjeux écologiques ? Si oui, est-ce récent ? ;
5. Quels sont les principaux enjeux écologiques mis en avant par type de projet (Projets d’aménagement urbain, budget, politique de la ville...) ? ;
6. Si vous travaillez sur des projets d’aménagement urbain, quels sont les principaux enjeux écologiques de ces projets aujourd’hui ? ;
7. Auriez-vous un projet d’aménagement urbain en tête qui vous a particulièrement marqué dans lequel les enjeux écologiques étaient abordés lors du processus participatif ? ;
8. Auriez-vous un projet d’aménagement urbain en tête caractérisé par une participation des habitants au projet qui a permis d’intégrer ou de mieux intégrer les enjeux écologiques (de manière plus systémique par exemple ?) ? ;
9. A l’inverse, auriez-vous un projet d’aménagement urbain en tête caractérisé par une participation des habitants au projet qui a compliqué la prise en compte des enjeux écologiques ? ;
10. Globalement, identifiez-vous des avantages à intégrer l’écologie dans les processus participatifs ? Identifiez-vous des limites ? ;

Annexe 4. Les deux questionnaires de DisPAUS

Questions du questionnaire 1 :

Objectif : comprendre la perception (approche par les sens), la représentation et globalement comment se fait la cohabitation avec les arbres à Paris

Comprendre si les participants font le lien entre le recensement et la démarche de participer au PLU, en d'autres termes lient-ils urbanité et biodiversité

- Parmi les quatre situations déclinées ci-dessous, laquelle ou lesquelles vous correspond ou correspondent le mieux ?
 - J'ai déjà participé à la vie de mon quartier/ville à travers la participation à des événements de concertation, un engagement associatif ou l'organisation d'événements pour animer la vie de mon quartier ou de ma ville
 - J'ai déjà participé à un programme de sciences participatives (Oiseaux des jardins, Sauvages de ma rue ou autres)
 - J'ai fait ou je fais partie d'une association qui vise à protéger et/ou défendre l'environnement/la nature
 - C'est la première fois, dans le cadre de cette étude, que je participe à un programme de sciences participatives (Observatoire des arbres)
 - C'est la première fois, dans le cadre de cette étude, que je vais m'impliquer dans un processus de concertation (concertation relative au PLU)
- En quelques mots, à quoi sert un Plan Local d'Urbanisme pour vous ?
- Saviez-vous, avant d'accepter de participer à cette étude, que le Plan Local d'Urbanisme de Paris est en cours de révision ?
- Est-ce que le fait que ce recensement puisse alimenter le Plan Local d'Urbanisme de Paris, actuellement en révision, motive votre démarche ?
- Appréciez-vous la présence des arbres en ville ?
 - Oui
 - Non
 - Cela dépend
 - Si vous avez répondu "cela dépend" à la question précédente, merci de préciser
- En quelques mots, qu'est-ce qu'un arbre remarquable d'après vous ?
- Les arbres remarquables, selon votre propre définition retranscrite plus haut, ont-ils une valeur équivalente aux bâtiments historiques pour vous ?
- D'après vous, les arbres doivent-ils être remarquables pour être préservés en ville ? Merci d'expliquer en quelques mots votre réponse
- Est-ce que la préservation des arbres remarquables vous incite à participer à la concertation relative au règlement du Plan Local d'Urbanisme qui aura lieu à partir de septembre prochain ?
- Avez-vous le souvenir d'un arbre en particulier qui a suscité chez vous une émotion particulière dans votre vie (à Paris ou ailleurs, dans un espace fictif ou réel, dans votre enfance ou récemment) ? Racontez-nous, en quelques mots, ce souvenir
- Comment percevez-vous, en journée, les arbres dans les quartiers parisiens que vous fréquentez le plus souvent ?
 - Ils attirent votre regard immédiatement
 - A travers les odeurs qu'ils dégagent
 - A travers le rafraîchissement qu'ils vous procurent
 - En entendant le bruit des branches

- Autre
 - Si vous avez indiqué "Autre", merci de préciser
- Comment percevez-vous, la nuit, les arbres dans les quartiers parisiens que vous fréquentez le plus souvent ?
 - Ils attirent votre regard immédiatement
 - A travers les odeurs qu'ils dégagent
 - A travers le rafraîchissement qu'ils vous procurent
 - En entendant le bruit des branches
 - Autre
 - Si vous avez indiqué "Autre", merci de préciser votre pensée :
- Comment vous représentez-vous les arbres à Paris ?
 - Comme un abri
 - Comme un risque pour les réseaux souterrains
 - Comme un support de biodiversité
 - Comme un danger en cas de tempête
 - Comme un symbole de la nature en ville
 - Comme un symbole de liberté
 - Comme une caractéristique de l'espace public parisien
 - Comme un obstacle pour se déplacer facilement dans les rues (étroites et/ou larges) à pied
 - Comme de beaux éléments du paysage
 - Comme des éléments laids du paysage
 - Comme une source de fraîcheur
 - Comme une cause d'insécurité lorsque les regroupements d'arbres ne sont pas éclairés la nuit
 - Autre
 - Si vous avez indiqué "Autre", merci de préciser
- Dans quelles situations ne seriez-vous pas prête ou prêt à accepter la présence d'un arbre près de votre habitation ?
 - Planté devant votre fenêtre, il empêche la lumière d'entrer
 - Planté devant votre fenêtre, il attire des insectes ou des oiseaux y compris des corneilles, pigeons...
 - Les racines de l'arbre abîment les équipements publics (réseaux de métro par exemple) près de chez vous
 - L'arbre n'est pas en bonne santé et représente un risque
 - Autre
 - Si vous avez indiqué "Autre", merci de préciser
- Vous êtes
- Une femme
- Un homme
- Quel âge avez-vous ?
- Quelle est votre catégorie socio-professionnelle (source : INSEE) ?
- Depuis combien de temps vivez-vous à Paris ?
- Dans quel arrondissement résidez-vous ?
- Depuis combien de temps vivez-vous dans cet arrondissement ?

- Quels sont les quartiers parisiens que vous fréquentez le plus souvent (une fois par semaine au moins) ?
- Merci de me préciser votre adresse mail ici :

Questions du questionnaire 2 :

Objectif : comme je n'ai pas accès aux réponses sur la plateforme Observatoire des arbres, il s'agit ici de connaître les réponses des participantes et participants

- Avez-vous déjà participé à des recensements d'espèces floristiques ou faunistiques avant ?
- Combien d'arbres avez-vous photographié et indiqué sur le site de l'Observatoire des arbres de Paris ?
- Connaissiez-vous le nom de la ou des espèces d'arbre(s) au moment de prendre la ou les photos ?
 - Si oui, de quelle(s) espèce(s) s'agissait-il ?
- Avez-vous cherché le nom des espèces photographiées que vous ne connaissiez pas avant de la ou les indiquer sur le site de l'Observatoire des arbres de Paris ?
- Comment avez-vous cherché le ou les noms des espèce(s) ?
 - Si vous avez trouvé, merci de préciser le ou les nom(s) de l'espèce ou des espèces identifiée(s).
- Où se situent l'arbre ou les arbres identifié(s) ? Merci de préciser, en quelques mots, l'adresse (même approximativement), le lieu (cours d'immeuble, rue...) et ce à quoi correspond ce lieu pour vous (sur le trajet domicile-travail, près de chez vous...)
- Pourquoi cet arbre était-il ou ces arbres étaient-ils remarquables pour vous ?
- Qu'est-ce que cette expérience (prise en photo de l'arbre, recensement...), vous a apporté personnellement ?
- Souhaitez-vous participer à la concertation relative au règlement du futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris ? Merci d'expliquer votre réponse en quelques mots
- Souhaitez-vous continuer à participer à des programmes de collecte de données naturalistes comme celui de l'Observatoire des arbres de Paris ? Merci d'expliquer votre réponse en quelques mots

Annexe 5. Guide d'entretien de DisPAUS

Début de l'entretien :

- Annoncer la structure de l'entretien (en trois parties)
- Indiquer la durée minimale nécessaire
- Entretien en visio ou en présentiel éviter le plus possible le téléphone

Participant(e)

Lieu & Date :

1. Partie 1 (10 minutes) : le DisPAUS, suivi et engagement

- a. Nombre d'étapes réalisées, Si des étapes ont été sautées, évitées ou s'il y a eu abandon, pourquoi ?
- b. Si vous avez participé à la concertation, quel moyen a été utilisé et qu'avez-vous exprimé ?
- c. Serait-il ou elle prêt à se réengager dans un dispositif similaire qui associe sciences participatives relatives à une espèce et l'élaboration d'un document d'aménagement ?

2. Partie 2 (10 minutes) : le ressenti, le vécu du dispositif

- a. Est-ce qu'avoir participé à ce dispositif vous a apporté quelque chose ?
- b. Avez-vous été gêné(e) voire freiné (e) par un élément du dispositif ?
- c. Avez-vous trouvé que le système de concertation mis en place par la mairie de Paris était accessible ? Avez-vous des craintes sur la prise en compte de votre contribution ?
- d. Quel message avez-vous souhaité faire passer via la concertation ?
- e. Avez-vous trouvé que le système de recensement mis en place par le CAUE était accessible ?
- f. Observez-vous davantage les arbres qui vous entourent depuis ?
- g. Dans quelles situations ne seriez-vous pas prête ou prêt à accepter la présence d'un arbre près de votre habitation ? *
 - i. Planté devant votre fenêtre, il empêche la lumière d'entrer
 - ii. Planté devant votre fenêtre, il attire des insectes ou des oiseaux y compris des corneilles, pigeons...
 - iii. Les racines de l'arbre abîment les équipements publics (réseaux de métro par exemple) près de chez vous
 - iv. L'arbre n'est pas en bonne santé et représente un risque
 - v. Autre, préciser :

3. Partie 3 (10 minutes) : L'arbitrage

- a. Arbitrage relatif aux arbres (reposer les questions qui ont été posées dans le questionnaire à destination des témoins)
 - i. Trouvez-vous normal d'imposer une distance entre l'implantation d'un bâtiment neuf et un arbre existant ?

- ii. Pour vous, serait-ce acceptable d'empiéter sur cette distance pour améliorer les performances environnementales du bâti ?
- iii. Pour vous, serait-ce acceptable d'empiéter sur cette distance pour augmenter l'offre en logement ?
- iv. Pour vous, serait-ce acceptable d'empiéter sur cette distance pour augmenter les commerces (artisanat non compris) ?
- v. Pour vous, serait-ce acceptable d'empiéter sur cette distance pour augmenter le nombre de commerces d'artisans ?
- vi. Pour vous, est-ce acceptable de couper un arbre lors de projets visant à développer des bureaux si cette coupe est compensée ailleurs ou si l'arbre est remplacé ?
- vii. Pour vous, est-ce acceptable de couper un arbre lors de projets visant à développer des logements si cette coupe est compensée ailleurs ou si l'arbre est remplacé ?
- b. Classer les 6 éléments + demander aussi aux experts + élus de les classer, Quel est l'élément le + acceptable (oui) et le – acceptable (non) ?
- c. Donner une valeur au « oui » ou au « non », les notes cumulées doivent être égales à 60, les 0 sont possibles
- d. D'après les documents que vous avez lus, ce PLU sera efficace selon vous pour adapter la ville au dérèglement climatique ?

Bibliographie

- Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon Geneviève, Senil Nicolas. (2017). L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. In : Le Maroc et les changements climatiques : adaptation et résilience des sociétés. *Hespérис-Tamuda*, 52(1), 357-381.
- Arnaud, A. (2020). Cartes et cartographie des ressentis et représentations d'individus : état des lieux, questions sémantiques et méthodologiques. *Mappemonde*, 129
- Arnould.P, Le Lay Y., Dodane, C., Mélian, I. (2011). La nature en ville : l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1).45-68.
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal Of The American Institute Of Planners*, 35(4), 216-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Bacqué, M. & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idées économiques et sociales*, 173, 25-32.
- Bailly A., & Bourdeau-Lepage, L. (2011). Concilier désir de nature et préservation de l'environnement: vers une urbanisation durable en France. *Géographie Économie Société*, 13(1), 27-43
- Ball, R., Bussey, S., Patch, D., Simson, A., West, S., (1999). United Kingdom. In: Forrest, M., Konijnendijk, C.C., Randrup, T.B. (Eds.), *COST Action E12: Research and development in urban forestry in Europe*. Office for Official Publications of the European Communities, Brussels, 325–340.
- Baron, C. (2003). La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et Société*, 54(2), 329-349. <https://doi.org/10.3917/drs.054.0329>
- Beaujolin, F. (2022). Participation citoyenne : les conditions du succès. *L'Économie politique*, 94, 96-105.
- Becker, H. S. (2006). Sur le concept d'engagement. *SociologieS*. [En ligne]
- Becker, H. S. (1960). Notes on the concept of commitment. *American journal of Sociology*, 66(1), 32-40
- Bellot, C. & Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95–121.
- Berger, M. (2015). Des publics fantomatiques. *SociologieS*. [En ligne]. <https://doi.org/10.4000/sociologies.4935>
- Bertrand, F., & Simonet, G. (2012). Les trames vertes urbaines et l'adaptation au changement climatique : perspectives pour l'aménagement du territoire. *Vertigo, Hors-série* 12. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11869>

Bertrand, M., Blot, F., Dascon, J., Gambino, M., Milian, J., & Molina, G. (2006). Géographie et représentations: de la nécessité des méthodes qualitatives. In *1er colloque international francophone sur les méthodes qualitatives*, 3, 316-334

Bertrand-Krajewski J.L. (2021). Integrated urban stormwater management: Evolution and multidisciplinary perspective. *Journal of Hydro-environment Research*, 38, 72-83.

Bertrand N., & Moquay P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Proximité et territoires*, 280, 77-95

Beuret J. & Cadoret A. (2011). Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux Près de 300 initiatives soumises à une analyse comparative. *Géographie, économie, société*. 13 (4), 363-386.

Blanc N., & Mathieu N., (1996). Repenser l'effacement de la nature dans la ville. *Le courrier du CNRS*, 82, 105-107.

Blatrix C., & Méry J. (2019). *La concertation est-elle rentable Environnement, conflits et participation du public*. Editions Quae, 236 p.

Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 74, 97-119

Blatrix, C. (1996). Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique. in CHEVALLIER Jacques (dir.) *La gouvernabilité*, Paris : PUF-CURAPP, 299-313.

Blondiaux, L., & Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1(1), 8-35. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0008>

Blondiaux, L. (2008). Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative. In *Seuil eBooks*. <http://ci.nii.ac.jp/ncid/BA88367397>

Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? *Raisons Politiques*, n° 30(2), 131-147. <https://doi.org/10.3917/rai.030.0131>

Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout: Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50, 118-129. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0118>

Boubay-Pagès, Michèle (2021) *L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, instrument de la résilience des « territoires perdus » face au covid-19 ?* In : La résurrection des villes face à a covid-19 : Les opportunités de la revitalisation et la régénération urbaines L'Harmattan.163-171.

Boccuzzi, C. (2012). I. Définir la définition. In Giovanni Dotoli éd., *Définition et dictionnaire* (pp. 11-23). Ed. Hermann, Paris

Bourdeau-Lepage, L. & Rolland, L. (2024). Explorer le bien-être sur les territoires: Avancées méthodologiques et retour réflexif sur une recherche dite partenariale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*

Bourdeau-Lepage, L., & Kotosz, B. (2022). Quels effets du grand confinement sur la santé et le bien-être des Français ? *Développement Durable et Territoires*, 13 (2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21310>

Bourdeau-Lepage L. (2022). The city, game of proximity(ies). in *Handbook on Proximity relations*, A. Torre et D. Gallaud, New-York: Edward Elgar, 430-442.

Bourdeau-Lepage, L. (2019). De l'intérêt pour la nature en ville. *Revue D'Économie Régionale & Urbaine, Décembre* (5), 893–911. <https://doi.org/10.3917/reru.195.0893>

Bourdeau-Lepage, L., Vidal, R. (2012). Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville. *Nature et agriculture pour la ville. Les nouveaux désirs des citadins s'imposent, Club DEMETER,, Cahier - Club Demeter*, 293-308.

Bourdeau-Lepage, L. & Huriot, J. (2009). Proximités et interactions : une reformulation. *Géographie, économie, société*, 11, 233-249.

Bourg, & D. Whiteside, K. (2010). *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, 103p.

Bouzouidja, R., Cannavo, P., Bodénan, P., Gulyás, Á., Kiss, M., Kovács, A., Béchet, B., Chancibault, K., Chantoiseau, E., Bournet, P., Bouzidi, R., Guénon, R., Lebeau, T., Musy, M., & Rodriguez, F. (2021). How to evaluate nature-based solutions performance for microclimate, water and soil management issues – Available tools and methods from Nature4Cities European project results. *Ecological Indicators*, 125. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2021.107556>

Borst, G., Cachia, A. (2016). *Les méthodes en psychologie*. Presses Universitaires de France.

Brault-Labbé, A., Dubé, L. (2009). Mieux comprendre l'engagement psychologique : revue théorique et proposition d'un modèle intégratif. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 81, 115-131

Braconnier, C., & Dormagen, J. (2010). Le vote des cités est-il structuré par un clivage ethnique ? *Revue Française de Science Politique*, 60(4), 663-689. <https://doi.org/10.3917/rfsp.604.0663>

Broussolle, Y. (2019). Les budgets participatifs. *Gestion & Finances Publiques*, 3, 32-38. <https://doi.org/10.3166/gfp.2019.3.004>

Brunet, P. (2013). Introduction : la hiérarchie des normes, fétiche ou nécessité ? *Revus*, 21(510). <https://doi.org/10.4000/revus.2768>

Bryant, C. (2018). Gouvernement versus Gouvernance : structure versus processus. *EchoGéo*, 43. <https://doi.org/10.4000/echogeo.15291>

Bryson, J. M., Quick, K. S., Slotterback, C. S., & Crosby, B. C. (2013). Designing Public Participation Processes. *Public Administration Review*, 73(1), 23–34

Bulkeley, H., & Broto, V.C. (2013). «Government by experiment? Global cities and the governing of climate change. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 38, 361-375.

- Busquet G., Carriou C., Flamand A. & Nez., H. (2010). *La démocratie participative sous la premier mandat Delanoë (2001-2008) : une « nouvelle ère démocratique » ?*. Paris, Yves Michel
- Caron, C. & Roche, S. (2001). Vers une typologie des représentations spatiales. *L'Espace géographique*, 30, 1-12
- Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet. Promesses et limites*, Seuil, series La république des idées, 102 p.
- Castagnyrol, B., Muller, S., & Paquette, A. (2024). *De l'arbre en ville à la forêt urbaine*. Ed. Quae
- Cantat, O. (2004). L'îlot de chaleur urbain parisien selon les types de temps. *Norois*, 191, 75-102. <https://doi.org/10.4000/norois.1373>
- Certà I. (1867). *La Teoria general de la urbanizacion*. Madrid :, Imprenta Española
- Chaney, D. (2010). L'apport des cartes cognitives à l'analyse des représentations mentales. *Recherche et Applications En Marketing*, 25(2), 93–115.
- Cheng, J. C.-H., Monroe, M. C. (2012). Connection to Nature: Children's Affective Attitude Toward Nature. *Environment and Behavior*, 44, (1), 31-49.
- Coenen, F. (2008). Local Agenda 21 : 'Meaningful and Effective ' Participation ? Dans *Springer eBooks*, 165-182). https://doi.org/10.1007/978-1-4020-9325-8_10
- Considère, S., & Liénart, O. (2016). Des acteurs en cours de géographie ? In Thémines, J., & Doussot, S. (Eds.), *Acteurs et action : Perspectives en didactiques de l'histoire et de la géographie*. Caen : Presses universitaires de Caen.
- Courtois, R., Petot, J., Plaisant, O., Allibe, B., Lignier, B., Réveillère, C., Lecocq, G., & John, O. (2020). Validation française du Big Five Inventory à 10 items (BFI-10). *L'Encéphale*, 46(6), 455-462. <https://doi.org/10.1016/j.encep.2020.02.006>
- Cosson, J. F., Roturier, C., Desclaux, D., & Frey-Klett, P. (2017). Les sciences participatives et la démarche scientifique. *The Conversation* [En ligne]
- Cormier, L., Joliet, F., Carcaud, N. (2012), « La biodiversité est-elle un enjeu pour les habitants ? Analyse au travers de la notion de trame verte. » *Développement durable et territoires*, 3(2)
- Cormier, L., Joliet, F., Carcaud, N. (2012). La biodiversité est-elle un enjeu pour les habitants ? Analyse au travers de la notion de trame verte. *Développement durable et territoires*, 3 (2)
- Cox, D.T.C., Shanahan, D.F., Hudson, H.L., Plummer, K.E., Siriwardena, G.M., Fuller, R.A., Anderson, K., Hancock, S., & Gaston, K.J. (2017). Doses of Neighborhood Nature: The Benefits for Mental Health of Living with Nature. *BioScience*, 67, 147–155.
- Crettaz von Roten, F. & Moeschler, O. (2010). Les relations entre les scientifiques et la société. *Sociologie*, 1, 45-60

- Dakouré, A., Pelé, M., & Georges, J.Y. (2020). Reconsidérer les modes d'habiter des humains et des animaux à l'ère urbaine post-confinement. *Géographie et cultures*, 116, 19-36
- Deboulet, A., Poumerol, M., Mohamed Ragoubi, M. (2018). Une association aux côtés des habitants : Faire valoir le droit à la ville. *Métropolitiques*,
- Denolle AS, & Duval, E. (2016). Urbanisme et participation. *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 14, 31-39.
- Depraz, S. (2017). *La France des marges: géographie des espaces «autres»*. Armand Colin.
- Deschamps, A. (2020). L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : quelles inégalités socio-spatiales ? *Développement Durable et Territoires*, 11(3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18012>
- Desmarais, M., Rocque, R., & Sims, L. (2022). Comment faire face à l'éco-anxiété : 11 stratégies d'adaptation en contexte éducatif. *Éducation Relative À L'Environnement*, 17(1). <https://doi.org/10.4000/ere.8267>
- Dewey, J. (1927). *The Public and its Problems*, traduit par J.Zask (2010) *Le public et ses problèmes*, Folio
- Dobson, A. (2007). Environmental citizenship: Towards sustainable development. *Sustainable Development*, 15, 276-285.
- Dobson A. & Valencia. A. (2005). *Citizenship, Environment, Economy (Environmental Politics)*. Routledge, 172 p.
- Emelianoff, C. (2007). La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique*, 71, 48-65.
- Emelianoff, C., & Laurent, F. (2005). Développement durable et territoires. *Géologues*, 147, 160-162.
- Epstein, G., Vogt, J. M., Mincey, S. K., Cox, M., & Fischer, B. (2013). Missing ecology: integrating ecological perspectives with the social-ecological system framework. *International journal of the Commons*, 7(2). 432-453.
- Estèbe, P. & Le Galès, P. (2003). La métropole parisienne : à la recherche du pilote ?. *Revue française d'administration publique*, 107, 345-356
- Faure, A. (2020). Action publique territoriale. In Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris: Presses de Sciences Po. 29-34. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0029>
- Falanga, R., & Ferrão, J. (2020). The evaluation of citizen participation in policymaking : Insights from Portugal. *Evaluation And Program Planning*, 84,. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2020.101895>

Fechner, E. (1987). L'arbre de la liberté : objet, symbole, signe linguistique. In *Comment nommer?Barbares - Berbères. Islam. Arbre de la liberté*. Economia. Les juifs de Cagayous. Sig(is)mund. 23-42

Fernandez, F. & Paquette, A. (2024). L'arbre, un support de « biodiversité ». In Castagnyrol B., Muller, S., Paquette, A. (Dir.), *De l'arbre en ville à la forêt urbaine*. Ed Quae

Floch., J-M, Morel., B. (2011). Panorama des villes moyennes. *Document de travail Direction de la Diffusion et de l'Action régionale INSEE*

Foster, J. B. (1999). Marx's theory of metabolic rift: Classical foundations for environmental sociology. *American journal of sociology*, 105(2), 366-405.

Frantzeskaki, N. (2019). Seven lessons for planning nature-based solutions in cities. *Environmental Science & Policy*, 93, 101-111. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.12.033>

Fromm, E. (1956). *The Art of loving*. Ed. Thorsons, Toronto, 112 p.

Gardesse, C. & Grudet. I. (2015). Continuité et discontinuité de l'implication des habitants dans les écoquartiers. Le cas de la Zac Pajol à Paris. *Développement durable et territoires*, 6(2)

Garibay, D. (2015). Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la démocratie participative en Amérique latine ? *Participations*, 11, 7-52. <https://doi.org/10.3917/parti.011.0007>

Ghorayeb, M. (2019). La loi Cornudet, un urbanisme hygiéniste et social. *Droit et Ville*, 88, 43-58. <https://doi.org/10.3917/dv.088.0043>

Giddens A., (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan, 192 p.

Gilly, J. P., & Torre, A. (2000). *Dynamiques de proximité* (p. np). Ed. L'Harmattan, Paris

Glatron, S. (2009). *Représentations cognitives et spatiales des risques et des nuisances pour les citadins*. Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie. Université de Strasbourg, 2009

Glaser BG, & Strauss AA. (2010). *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Armand Colin, series: « Individu et Société », 409 p.

Gobert, J., Deroubaix, J., Bourdeau-Lepage, L., & Franchomme, M. (2023). Mise en scène et en récit de la nature dans la ville : de nouvelles frontières. *Développement Durable et Territoires*, 14(3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.23586>

Goffman, E. (1955) On Face-Work. *Psychiatry*, 13, 213-231.

Gomez, P. & Jaeger, M. (2019). Changer de perspective : le travail comme soin. *Revue Projet*, 370, 38-43

Gourgues, G. (2016). Les pilotes invisibles de la participation publique: Le « fichier des 11 000 » et la démocratie participative en région Rhône-Alpes. *Gouvernement et action publique*, OL5, 51-78. <https://doi.org/10.3917/gap.162.0051>

Gralepois, M., & Guevara, S. (2015). L'adaptation aux risques d'inondation façonnée par les métiers de la ville. *Développement Durable et Territoires*; 6(3). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11014>

Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *L'Espace géographique*, 35, 298-308. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0298>

Guirou. C. (2017). *Faciliter le débat sur les croyances dans les organisations: l'utilisation des cartes cognitives dans la décision publique locale. Gestion et management*. Aix Marseille Université, CNRS, LEST UMR 7317, 446p.

Gunderson, R. (2014). Erich Fromm's Ecological Messianism: The First Biophilia Hypothesis as Humanistic Social Theory. *Humanity & Society*, 38(2), 182-204

Grunig, J-E. (2005). Situational theory of publics. *Encyclopedia of public relations editor Robert L. Health University of Houston*, 2, 778-780

Haaland, C., Konijnendijk van den Bosch C., (2015). Challenges and strategies for urban green-space planning in cities undergoing densification: A review. *Urban Forestry & Urban Greening*, 14(4), 760-771

Haddak, M.M., Moutengou, E., Pochet, P., Licaj. I., (2011). Analyse de l'enquête cas-témoins " Mobilité, style de vie et risque accidentel. *Rapport intermédiaire n°5 du projet Isomerr-Jeunes. [Rapport de recherche]* UMRESTTE-LET. 2011.

Haklay, M. (2012). Citizen science and volunteered geographic information: Overview and typology of participation. *Crowdsourcing geographic knowledge: Volunteered geographic information (VGI) in theory and practice*, 105-122.

Halpin D. (2016). Dancing with eyes wide open – On the role of nostalgia in education. *London Review of Education*, 14(3), 31-40

Hayden T. (2008). *Writings for a Democratic Society: the Tom Hayden Reader* San Francisco: City Lights, 592 p.

Hayden T. Students for a Democratic Society (U.S.) (1962). *The Port Huron Statement*. Chicago, Ill. :C.H. Kerr, 1990

van der Heijden J, Bulkeley H, Certomà C, eds. (2019). *Urban Climate Politics: Agency and Empowerment*. Cambridge University Press

Héran, F. (2015). La ville durable, nouveau modèle urbain ou changement de paradigme ? *Métropolitiques*. [En ligne], URL : <https://metropolitiques.eu/La-ville-durable-nouveau-modele.html>

Heynen, N. (2014). Urban political ecology I: The urban century. *Progress in Human Geography*, 38(4), 598-604. <https://doi.org/10.1177/0309132513500443>

Hobson, K. (2013). On the making of the environmental citizen. *Environmental Politics*, 22(1), 56–72.

Humphreys, D. (2009). Environmental and Ecological Citizenship in Civil Society. *The International Spectator*, 44(1), 171–183

Jerolmack, C. (2008). How Pigeons Became Rats: The Cultural-Spatial Logic of Problem Animals. *Social Problems*, 55(1), 72-94. <https://doi.org/10.1525/sp.2008.55.1.72>

Julliard R. (2017). Science participative et suive de la biodiversité : l'expérience vigie-nature. *Natures Sciences Sociétés*, 25(4), 412-417

Jomier, B., & Surel, L. (2017). La santé dans les grandes métropoles. *Les Tribunes de la Santé*, 56(3), 29-34. <https://doi.org/10.3917/seve.056.0029>

Kessous E., Mellet K., & Zouinar M., (2010). L'économie de l'attention : entre protection des ressources cognitives et extraction de la valeur. *Sociologie du Travail*, 52(3), 359 - 373.

Kim, S. K., & Wu, L. (2021). Do the characteristics of new green space contribute to gentrification ? *Urban Studies*, 59(2), 360-380. <https://doi.org/10.1177/0042098021989951>

Kim, J-N., Grunig, J-E (2011). Problem Solving and Communicative Action: A Situational Theory of Problem Solving. *Journal of Communication*, 61(1), 120–149

Kong, X., Zhang, X., Xu, C., & Hauer, R. J. (2021). Review on Urban Forests and Trees as Nature-Based Solutions over 5 Years. *Forests*, 12(11), 1453. <https://doi.org/10.3390/f12111453>

Konijnendijk, C. C., Ricard, R. M., Kenney, A., & Randrup, T. B. (2006). Defining urban forestry—A comparative perspective of North America and Europe. *Urban forestry & urban greening*, 4, 3-4, 93-103.

Lagadeuc, Y., & Chenorkian, R. (2009). Les systèmes socio-écologiques : Vers une approche spatiale et temporelle. *Natures Sciences Sociétés*, 17(2), 194-196.

Lagane, J. (2019). Aménagement urbain et mobilisation citoyenne autour des arbres à Aix-en-Provence. *Espaces et sociétés*, 178, 157-173.

Lambert, C., & Tellier, A. (2018). Quand la législation se heurte à la tradition : le cas de la loi Labbé. *Management & Avenir*, 3 (101), 187-211. <https://doi.org/10.3917/mav.101.0187>

Laménie, B. (2016). Les territoires industriels face aux effets cumulés du déclin démographique et économique : quelles perspectives avec le métropolisation ? *Espace Populations Sociétés*, 2015/3-2016/1. <https://doi.org/10.4000/eps.6222>

Latta, P. A. (2007). Locating democratic politics in ecological citizenship. *Environmental Politics*, 16(3), 377-393. <https://doi.org/10.1080/0964401070125163>

Lee, H., Calvin, K., Dasgupta, D., Krinner, G., Mukherji, A., Thorne, P., ... & Park, Y. (2023). *IPCC, 2023: Climate Change 2023: Synthesis Report, Summary for Policymakers. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]*. IPCC, Geneva, Switzerland.

Le Galès, P. (2020). *Gouverner la métropole parisienne*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.legal.2020.01>

Leloup, F., Moyart, L. & Pecqueur, B. (2023). Gouvernance, action publique et cohésion ou comment piloter nos territoires: La gouvernance territoriale : d'un mode de coordination à un processus de cohésion territoriale ?. *Géographie, économie, société*, 25, 145-161. <https://doi.org/10.3166/ges.2023.0007>

Lefrançois D., Watcher S. (2021). *Gouverner avec les habitants*. Editions Recherches, Paris, 240 p.
Gouvernement. *L'Agenda 2023 en France*. Le site des objectifs du développement durable.
URL : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

Lefebvre, R. (2020). Proximité. In *Presses de Sciences Po eBooks*, 453–458. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0453>

Lefebvre, H. (1968). *Droit à la ville*. Anthropos Economica, Paris

Lefebvre R. (2005). La proximité à distance. In Le Bart C., Lefebvre, R. (Dir.), *La proximité en politique Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses Universitaires de Rennes, 308 p.

Lerner, H., & Berg, C. (2015). The concept of health in One Health and some practical implications for research and education : what is One Health ? *Infection Ecology & Epidemiology*, 5(1). <https://doi.org/10.3402/iee.v5.25300>

Luce M. (2022). Les grands projets urbains sont-ils encore désirables dans les métropoles ? *The Conversation* [En Ligne]

Mackenzie, J. & S., Jeggo, M. (2019). The one health approach—why is it so important?. *Tropical medicine and infectious disease*, 4(2), 88

Mauss M. (1971). *La sociologie : objet et méthode*. Essais de sociologie. Paris : Éditions de Minuit.

Manusset S. (2012). Impact psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains. *Développement durable et territoires* [En ligne], 3(3).

Mathieu, N. (2014). Jardin de ville, jardin de campagne, quel rôle dans l'émergence d'un mode d'habiter durable in Marie-Jo Menozzi, *Les jardins dans la ville : entre nature et culture*, Presses Universitaires de Rennes, 25-36.

Mathieu, N. (2007). Repenser les modes d'habiter pour retrouver l'esprit des lieux. *Les nouveaux cahiers franco-polonais, Genius loci face à la mondialisation*, 6, 33-44

Mattina, C. (2008). Gouverner la « démocratie locale » urbaine. Comités de quartier et conseils de quartier à Marseille, Toulon et Nice. *Sociologie du travail*, 50(2), 184-199.

Marchand, G. (2013). Les conflits hommes/animaux sauvages sous le regard de la géographie. *Carnets de Géographes*, 5. <https://doi.org/10.4000/cdg.1070>

Marzall, K. (2005). Environmental extension: Promoting ecological citizenship. *Environments*, 33(3)

- Massardier G. (2020). Aménagement du territoire. In Romain Pasquier, Sébastien Guigner et A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Sciences Po, Les Presses, 39-45.
- Mauz I. (2002). Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises. *Espaces et sociétés*, 110-111, 129-146.
- Mehl, D. (1980). Les voies de la contestation urbaine. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 6(1), 26-62. <https://doi.org/10.3406/aru.1980.984>
- Meijer, E. (2019). *When animals speak: Toward an interspecies democracy*,. NYU Press.
- Méliani, V. (2013). Choisir l'analyse par théorisation ancrée : illustration des apports et des limites de la méthode. *RECHERCHES QUALITATIVES*, Hors Série, 15, 435-452.
- Mézière D., Barzman M., Denery S., Roturier C. (2021). Sciences et recherches participatives : quelques points de repère. In *NOVAE Numéro Spécial #01 Les Sciences et Recherches Participatives*
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace Géographique*, 35(2), 115. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Moquay, P., Lardon, S., Marcelpoil, E. & Piveteau, V. (2005). Représentations spatiales et proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial. In Filippi M., éd., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* (pp. 201-214). Versailles: Éditions Quæ.
- Morabia, A. (2003). Risque relatif et odds ratio. *Rev Mal Respir*, 20, 757-9.
- Morel-Brochet. A. (2006). *Ville et campagne à l'épreuve des modes d'habiter. Approche biographique des logiques habitantes*. Sciences de l'Homme et Société. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 570 p.
- Morio, C. (2020), *Guide pratique de la démocratie participative locale*, Berger-Levrault, Les Indispensables
- Morère, L. (2017). *La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités. Quelles contributions à l'éco-acteurisation des participants et au développement territorial? Regards croisés sur 6 initiatives de développement de développement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et de la mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil)* Thèse de doctorat, Université de Lille; Université Fédérale du Minas Gerais
- Neveu, C. (2011). 1. Habitants, citoyens : interroger les catégories. Dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative: Histoire et généalogie* (39-50). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2011.01.0039>
- Nez, H., & Sintomer, Y. (2013). 1. Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique. Dans *Presses universitaires de Rennes eBooks* (p. 29-37). <https://doi.org/10.4000/books.pur.71238>

- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 4(2), 387-404
- Nez, H. (2009). *La mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif*. Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative organisées par le GIS Participation du public, décision, démocratie participative ENS-LSH, Lyon, 27-28 Novembre.
- Nez, Héloïse. (2007). Les conseils de quartier à Paris : de l'expérimentation à l'institutionnalisation. *Rapport de recherche pour le programme PICRI*
- Nonjon, M. (2005). Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante. *Politix*, 70, 89-112. <https://doi.org/10.3917/pox.070.0089>
- Oke, C., Bekessy, S. A., Frantzeskaki, N., Bush, J., Fitzsimons, J. A., Garrard, G. E., Grenfell, M., Harrison, L., Hartigan, M., Callow, D., Cotter, B., & Gawler, S. (2021). Cities should respond to the biodiversity extinction crisis. *Npj Urban Sustainability*, 1(1). <https://doi.org/10.1038/s42949-020-00010-w>
- De Oliveira, O. P. (2010). Chapitre 2. Le budget participatif : pourquoi le modèle de Porto Alegre ? Dans *Éditions de l'IHEAL eBooks* (61-89). <https://doi.org/10.4000/books.iheal.2671>
- Ostrom E. (2009). A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, 5939(325), 419-22
- Ozouf-Marignier, M. (2020). Département. Dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales* (147-153). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0147>
- Padovani, R., Shi, Z., & Harris, S. (2019). Are British urban foxes (*Vulpes vulpes*) “bold” ? The importance of understanding human–wildlife interactions in urban areas. *Ecology And Evolution*, 11(2), 835-851. <https://doi.org/10.1002/ece3.7087>
- Pateman C. (1970) *Participation and Democratic Theory*. Cambridge University Press; UK
- Petit, G. (2024). L'éternel recommencement des politiques locales de démocratie participative. *Gouvernement & action publique*, 12 (4), 111-135.
- Petrosillo, I., Aretano, R., & Zurlini, G. (2015). Socioecological systems. *Reference module in earth systems and environmental sciences*, 1
- Phillips, R., & Matsuda, N. (2022). “Engaging design for ecological citizenship: Informing approaches to human–nature interactions”. *Journal of Design, Business & Society*, 8(1), 39-68.
- Pinson, D. (2016). L'habitat, relevé et révélé par le dessin : observer l'espace construit et son appropriation. *Espaces et Sociétés*, 1(164-165), 49-66. <https://doi.org/10.3917/esp.164.0049>

Priet, F. (2015). Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme : les débuts de la planification stratégique au niveau intercommunal. *Cahiers du GRIDAUH*, 29, 265-276. <https://doi.org/10.3917/cdg.029.0265>

Rallet A., Torre A. (2007). *Quelles proximités pour innover ?* L'Harmattan, Paris, 221 p.

Renaud, B. (2016). Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne. *In Situ* [En ligne], 30

Renard, V. (2017). Cinquantenaire de la loi d'orientation foncière de 1967, une date historique ?. *Tous urbains*, 19-20, 20-21. <https://doi.org/10.3917/tu.019.0020>

Rey-Valette H., Chia E., Mathé S., Michel L., Nougaredes B., Soulard C.T., Maurel P., Jarrige F., Barbe E., & Guihéneuf P.Y. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, Economie, Société*, 16, 65-89.

Rice, J. L. (2014). An Urban Political Ecology of Climate Change Governance. *Geography Compass*, 8(6), 381–394. <https://doi.org/10.1111/gec3.12134>

Rodhain. F., (2003). Peut-on approcher les représentations mentales grâce à la cartographie cognitive ? *Cahier de Recherche du CREGO* - Université de Montpellier 2

Roman, L., Pearsall, H., Eisenman, T.S., Conway, T.M., Fahey, R., Landry, S.M., Vogt, J., van Doorn, N.S., Grove, J., Locke, D.H., Bardekjian, A.C., Battles, J.J., Cadenasso, M.L., van den Bosch, C., Avolio, M.L., Berland, A., Jenerette, G.D., Mincey, S.K., Pataki, D.E., & Staudhammer, C.L. (2018). Human and biophysical legacies shape contemporary urban forests: A literature synthesis. *Urban Forestry & Urban Greening*, 31, 157-168.

Romian, H. (1992). La définition, Centre d'études du lexique, Collection « Langue et Langage », Larousse, 1990. *La Lettre de l'AIRDF*, 11(1), 28-28.

Rui, S., & Villechaise-Dupont, A. (2005). Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée. *Espaces et sociétés*, 123(4), 21-36

Rullier, B. (2004). La démocratie à la parisienne. *Pouvoirs*, 110, 19-33.

Rufat, S. (2019). Qu'est-ce que l'expérimentation dit ou fait des territoires ? *L'Espace géographique*, 48, 57-76

Ryff, C. D. (1989). Happiness is everything, or is it? Explorations on the meaning of psychological well-being. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(6), 1069–1081

Sintomer, Y. (2011). 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. Dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative: Histoire et généalogie* (pp. 113-134). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2011.01.0113>

Sirota-Chelzen, H. (2018). *La place de la concertation dans la mise en oeuvre de projets urbains durables à travers l'exemple de l'agglomération parisienne : territoires, acteurs,*

représentations, thèse de doctorat, Sciences géographiques, Paris, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 413 p.

Schuttler, S. G., Sorensen, A. E., Jordan, R. C., Cooper, C., & Shwartz, A. (2018). Bridging the nature gap : can citizen science reverse the extinction of experience ? *Frontiers In Ecology And The Environment*, 16(7), 405-411. <https://doi.org/10.1002/fee.1826>

Subra, P. (2003). À quoi et à qui sert le débat public ? *Hérodote*, 110, 149-170. <https://doi.org/10.3917/her.110.0149>

Talpin, J. (2011). L'essentiel n'est pas de participer. *La vie des idées*

Taulelle, F. (2010). Chapitre 8 - La France des villes petites et moyennes. Dans : Laurent Cailly éd., *La France, une géographie urbaine* (pp. 149-168). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.caill.2010.01.0149>

Theys, J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement Durable et Territoires, Dossier 2*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1523>

Thoron, S. (2023). L'urgence climatique comme politique ?. *La crise et l'urgence comme politique*, Regimen, Nov 2023, Montréal, Canada.

Tonnelat, S .(2023). L'enquête publique : instrument de légitimation du développement à tout prix. *Métropolitiques*

Torre, A. (2023). Contribution to the theory of territorial development: a territorial innovations approach. *Regional Studies* [En ligne]

Schlesinger, A. M. (1952). Liberty Tree: A Genealogy. *The New England Quarterly*, 25(4), 435–458. <https://doi.org/10.2307/362580>

Schuttler S., Jordan R., Sorensen A., Cooper C., Shwartz A. (2018). Bridging the nature gap: Can citizen science reverse the extinction of experience? *Frontiers in Ecology and the Environment*, 1-7

Sen, A. (1999). *Development of freedom*. Ed. Oxford University Press, 384 p.

Shrestha, B., Cochrane, T. A., Caruso, B. S., Arias, M. E., & Piman, T. (2016). Uncertainty in flow and sediment projections due to future climate scenarios for the 3S Rivers in the Mekong Basin. *Journal Of Hydrology*, 540, 1088-1104. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2016.07.019>

Sivarajah, S. & Castagnayrol, B. (2024). La santé des arbres urbains : menaces et prévention. In Castagnayrol B., Muller, S., Paquette, A. (Dir.).*De l'arbre en ville à la forêt urbaine*. Ed Quae

Sintomer, Y. (2011). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations*, 1(1), 239-276. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0239>

Soga, M., & Gaston, K. J. (2016). Extinction of experience: the loss of human–nature interactions. *Frontiers In Ecology And The Environment*, 14(2), 94-101. <https://doi.org/10.1002/fee.1225>

Stanitsa, A., Hallett, S.H., Jude, S. (2022). Investigating key factors influencing decision-making in the design of buildings and places: A survey of stakeholders' perception. *Archit. Struct. Constr.*, 2, 381–401 <https://doi.org/10.1007/s44150-022-00058-5>

Stone, C. D. (1974). Should trees have standing ? Toward Legal Rights for Natural Objects. *Southern California Law Review*, 45, 450-451

Swyngedouw E. (1996). The City as a Hybrid - On Nature, Society and Cyborg Urbanisation. *Capitalism, Nature, Socialism*, 7(1) 25. 65-80

Vainio, K., Korrensalo, A., Takala, T., Räsänen, A., Lummaa, K., & Tuittila, E. S. (2024). « Do you have a tree friend?—Human-tree relationships in Finland ». *People and Nature*, 6, pp. 646-659

Vaughn, L. M., & Jacquez, F. (2020). « Participatory Research Methods – Choice Points in the Research Process ». *Journal of Participatory Research Methods*, 1(1)

Vogt, J., Hauer, R., & Fischer, B. (2015). The Costs of Maintaining and Not Maintaining the Urban Forest : A Review of the Urban Forestry and Arboriculture Literature. *Arboriculture & Urban Forestry*, 41(6). <https://doi.org/10.48044/jauf.2015.027>

Whitmee, S., Green, R., Belesova, K., Hassan, S., Cuevas, S., Murage, P., Picetti, R., Clercq-Roques, R., Murray, K., Falconer, J., Anton, B., Reynolds, T., Waddington, H. S., Hughes, R. C., Spadaro, J., Jaber, A. A., Saheb, Y., Campbell-Lendrum, D., Cortés-Puch, M., . . . Haines, A. (2023). Pathways to a healthy net-zero future : report of the Lancet Pathfinder Commission. *The Lancet*, 403(10421), 67-110. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(23\)02466-2](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(23)02466-2)

Zask, J. (2023). La démocratie est écologique ou elle ne l'est pas. In Fourniau J.M., Blondiaux L., Bourg D., Cohendet M.A. *La démocratie écologique Une pensée indisciplinée*. Ed, Hermann, Paris

Zimmermann, G., Rossier, J., Meyer de Stadelhofen F. (2004). « Validation de la version française du questionnaire I7 d'impulsivité. Influence de la personnalité, du sexe et de la religion. », *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 162(2), 116-121,

Xypas, C. (2003). Introduction : Qu'est-ce que la citoyenneté ?. Dans : Constantin Xypas éd., *Les citoyennetés scolaires: De la maternelle au lycée* (pp. 281-290). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.meiri.2003.01.0281>

Zask, J. (2008). Le public chez Dewey : une union sociale plurielle. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, 169-189.

Zetlaoui-Leger. J (2022). Urbanisme participatif. GIS Démocratie et Participation. *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition)*.

Zetlaoui-Léger, J. (2013). Urbanisme participatif. In Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.M., Lefebvre R., Neveu C., et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation

Zetlaoui-Leger, J. (2005). L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques. *Les Cahiers de la Cambre. Architecture*, 3, 99-110

Webographie

Agence National de la Cohésion des territoires. *Action cœur de ville. Redonner de l'attractivité et du dynamisme au centre des villes moyennes.* 2020 <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/action-coeur-de-ville-42#scrollNav-1>

Agence Nationale de la Cohésion des territoires. 2022. *La reconquête du bâti ancien dégradé Joinville.* [En Ligne]. URL : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-reconquete-du-bati-ancien-degrade-joinville-1296>

Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E). *L'observatoire des arbres de Paris. Démarches Participatives.* Site du C.A.U.E. [En Ligne]. URL : <https://www.caue75.fr/demarches-participatives/observatoire-des-arbres-de-paris>

Conseil National du Numérique (2022), *Votre attention s'il vous plaît : quels leviers face à l'économie de l'attention ?* Rapport, [cnnumerique.fr, < https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/Dossier%20Attention/CNNum_Votre_attention_s_il_vous_plait !_Dossier_VF.pdf>](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/Dossier%20Attention/CNNum_Votre_attention_s_il_vous_plait !_Dossier_VF.pdf) (consulté le 7 juillet 2023)

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Département de Paris, 2023. *DOSSIER COMPLET.* [En ligne]. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-75>

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). *Base des unités urbaines 2020.* | Insee [En ligne]. URL : <https://www.insee.fr/fr/information/4802589>

Santé Publique France. (2023). *Bilan canicule et santé : un été 2023 marqué par 4 épisodes de canicule, avec un impact sanitaire important.* Site de Santé Publique France. [En ligne], URL : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

Site de actualitix. *Densité de la population à Paris.* [En ligne] URL : <https://www.actualitix.com/blog/densite-de-la-population-a-paris.html>

Site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. *Démarche et outils pour élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU) et un PLUi* [En ligne] URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/demarche-outils-elaborer-plan-local-durbanisme-plu-plui>

Site officiel de la Ville de Paris. *30 propositions citoyennes pour un PLU bioclimatique.* [En ligne] URL : <https://www.paris.fr/pages/30-propositions-pour-un-plu-bioclimatique-15833>

Site officiel de la Ville de Paris. (2022). *Plan local d'urbanisme bioclimatique : vers un Paris plus vert et plus solidaire.* Site de la mairie de Paris. [En ligne] URL : <https://www.paris.fr>

Site officiel de la Ville de Vincennes (2024). *Abords nord du Château : le vrai du faux.* [En ligne] URL : <https://www.vincennes.fr/actualites/abords-nord-du-chateau-le-vrai-du-faux>

The Royal College of Art in collaboration with the University of York's Stockholm Environment Institute and Wrexham University / Prifysgol Glyndŵr. Site du projet *Ecological citizen[s]*. [En ligne], URL : <https://ecologicalcitizens.co.uk>

Littérature grise

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME). 2016. La participation citoyenne réussir la planification et l'aménagement durables. *Cahier méthodologique de l'AEU*

Carré D., Levratto N., Amdaoud M., Tessier, L. (2020). *Synthèse Emploi et territoires : regards croisés sur les 22 métropoles*. Agence Nationale de Cohésion du territoire. 15 p. [En ligne] URL : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/Synthèse-Métropoles_VDef.pdf

CEREMA (2019) Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) [En Ligne], *Outils de l'aménagement*, URL : <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-gestion-des-risques-dinondation-pgr>

Conseil National du Débat Public. Mode d'emploi. [En ligne] URL :<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-04/MODE-D-EMPLOI-CNDP.pdf>

DU 104 Plan Local d'Urbanisme de Paris, (2020), *Prescription de la révision – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation*, Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 24 décembre, Paris

État d'Esprit Stratis, Ville de Paris, (2020), *Bilan de la conférence citoyenne préalable au lancement de la procédure de révision visant à l'adoption d'un plan local d'urbanisme bioclimatique de la ville de Paris*, Rapport de synthèse, Paris

État d'Esprit Stratis, Ville de Paris, (2022), *Révision du plan local d'urbanisme synthèse de la concertation sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)* 21 janvier au 1^{er} avril, Rapport de synthèse, Paris

Journal officielle de la république française, (2001). *Débat parlementaire*, n°43, 2, A.N. (C.R.) Session ordinaire de 2000-2001 203^e séance compte rendu intégral 2^e séance du mercredi 13 juin

Journal officielle de la république française, (2001). *Débat parlementaire*, n°43, 2, A.N. (C.R.) Session ordinaire de 2000-2001 203^e séance compte rendu intégral 2^e séance du mercredi 13 juin

London National Park City. *THE GRASSROOTS MOVEMENT FOR EVERYONE MAKING LONDON GREENER, HEALTHIER AND WILDER*. Site du London National Park City. [En ligne], URL : <https://nationalparkcity.london>

Nations Unies. (2001). *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*. Recueil des Traités, 2161, 447.

Nations Unies, (1998), *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, Recueil des Traités, 2161, Aarhus, Danemark, 25 juin

Ville de Paris, Plan local d'urbanisme que vous pensez vous du projet d'aménagement et de développement durable, Service, [En ligne], URL : <https://www.paris.fr/pages/plan-local-d-urbanisme-que-pensez-vous-du-projet-d-amenagement-et-de-developpement-durable-20109>

Revue de Presse

Jacquet, L. (2024). L'abattage d'un arbre iconique au centre de Paris aurait-il pu être évité ?. *France Info*. [En ligne], URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/video-l-abattage-d-un-arbre-iconique-au-centre-de-paris-aurait-il-pu-etre-evite-2819780.html>

Jaffrelot, D. (2024). En images : 2700 manifestants ont défilé dans les rues de Brest contre la nomination de Michel Barnier. *France Bleu* [En ligne], URL : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/en-images-2-700-manifestants-ont-defile-dans-les-rues-de-brest-contre-la-nomination-de-michel-barnier-7479102>

France Info. (2022). *A Paris, les pluies d'orage inondent les rues et les stations de métro*. Site de France Info. [En ligne], URL : <https://www.francetvinfo.fr> (Consulté en novembre 2022)

France Info (2022). Crise environnementale : 1400 scientifiques appellent les candidats à la présidentielle et les médias à sortir du discours de l'inaction. [En ligne], URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/tribune-crises-environnementales-1-400-scientifiques-appellent-les-candidats-a-la-presidentielle-et-les-medias-a-sortir-des-discours-de-l-inaction_4930099.html

Merlet. P. (2023). Zéro artificialisation nette (ZAN) : « la région Occitanie doit bénéficier d'un statut exceptionnel. La Tribune, [En ligne], URL : <https://toulouse.latribune.fr/decideurs/2023-07-20/zero-artificialisation-nette-zan-la-region-occitanie-doit-beneficier-d-un-statut-exceptionnel-jacques-oberti-970428.html> (Consulté le 20 mars, 2024)

Pauchan L., (2024). Stratégie Déni ou Mépris à quoi joue Emmanuel Macron ?. *France Info*. [En ligne], URL : https://www.francetvinfo.fr/politique/parlement-francais/assemblee-nationale/dissolution/direct-strategie-deni-ou-mepris-a-quoi-joue-emmanuel-macron-rejoignez-le-talk-de-franceinfo_6749500.html

Table des matières

<i>Introduction générale de la thèse</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Première partie.</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Introduction première partie.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Chapitre 1. La formation de nouveaux publics, un défi de gouvernance étudié en France puis à Paris</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>1...La gouvernance territoriale dépendante des spécificités des villes, des départements et de la participation des habitants</i>	22
1.1. La gouvernance territoriale face à des enjeux territorialisés.....	22
1.2. La gouvernance territoriale participative : un enjeu démocratique commun .	28
<i>2....La formation et mobilisation des publics en France : acteurs et initiatives participatives</i>	31
2.1. Les publics de citoyens ou d'habitants ?	31
2.2. Les associations : des acteurs incontournables de la participation dans les territoires.....	34
2.3. Les conseils de quartier, un public consultatif	36
2.4. Les publics standardisés : des démarches descendantes.....	37
<i>3.....Les dispositifs réglementaires et juridiques : l'urbanisme et la concertation</i>	39
3.1. L'enquête publique	40
3.2. La « concertation préalable » au titre du code de l'urbanisme	42
3.3. La commission nationale du débat public.....	43
<i>4.....L'évaluation pour dépasser des limites de la participation des publics</i>	45
4.1. Les limites de la participation documentées	46
4.2. Dépasser les limites en s'appuyant sur des principes structurants	48
4.3. Dépasser la limite d'attirer de nouveaux publics en évaluant les procédures participatives.....	50
<i>5.....Le cas de Paris, illustration de la gouvernance urbaine classique, fonctionnement</i>	57
5.1. La gouvernance parisienne, un pouvoir centralisé malgré de nombreux élus .	57
5.2. Le participatif à Paris : une importante culture de la consultation	59
<i>Chapitre 2. Concertation PLU : de l'information à la contribution, des publics formés et mobilisés pour la ville de demain.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>1... Étudier la concertation PLU pour évaluer les pratiques participatives de la gouvernance territoriale parisienne.....</i>	66
1.1. Le PLU, un outil qui dessine l'évolution d'un territoire et du cadre de vie ? ..	66

1.2	Associer les habitants à l'évolution de leur cadre de vie : la concertation du PLU	71
2 <i>La formation des publics, une étude des facteurs explicatifs</i>	73
2.1.	La stratégie d'information et de communication : observation du terrain	73
2.2.	Entretiens de recherche : Les facteurs agissant sur la formation des publics selon la représentation des acteurs du territoire	84
3	... <i>Les modalités de participation selon les observations de terrain et les représentations des acteurs</i>	105
3.1.	Observation des déroulés des concertations : application concrète des outils présentés	106
3.2.	Les modalités de participation selon les représentations des acteurs.....	119
4 <i>Évaluation de la gouvernance territoriale classique à Paris</i>	129
4.1.	Les limites relatives à la stratégie d'information pour former et mobiliser des publics.....	129
4.2.	Les limites relatives à l'organisation de la participation des publics	131
<i>Chapitre 3. La continuité de la participation dans le cadre d'une concertation PLU, un enjeu politique, juridique et de démocratie locale.....</i> Erreur ! Signet non défini.		
1 <i>Les contributions en ligne du diagnostic à la prescription réglementaire</i>	137
1.1.	Corpus n°1 : les contributions pour le diagnostic	138
1.2.	Corpus n°2 : L'apport de la concertation en ligne lors du volet règlementaire	145
2 <i>Les contributions en présentiel : les réunions publiques</i>	149
2.1.	Méthode d'observation et d'analyse des données recueillies	149
2.2.	Analyse des interventions : recours à la théorisation ancrée	151
3 <i>Les réactions du politique et du technicien aux contributions des publics</i>	156
3.1.	Analyse des réactions : recours à la théorisation ancrée	157
3.2.	Modélisation des réponses versus modélisation des interventions en réunion publique : analyse de la continuité de l'échange	162
3.3.	Échelle d'évaluation des contributions : résultat d'un travail empirique	167
4 <i>La carte agrégée concernant la continuité de la participation</i>	172
4.1.	Carte agrégée : des représentations concentrées autour du traitement des données, de la qualité de la concertation et du bilan de la concertation	172
4.2.	Synthétisation de la carte de la continuité de la participation : plutôt une consultation qu'une concertation.....	179

<i>Conclusion première partie.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Seconde partie.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>La gouvernance écologique urbaine, théorie et application.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Introduction de la seconde partie</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Chapitre 4. Vers une gouvernance écologique urbaine.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>(GEU).....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.....<i>Écologie et démocratie participative : entretiens exploratoires</i>	<i>191</i>
1.1. La méthode.....	<i>191</i>
1.2. Organisations et limites de la participation	<i>192</i>
1.3. Les avantages de l'association écologie-participation pour lever les limites identifiées.....	<i>195</i>
2.....<i>Associer les enjeux de démocratie de participative avec les enjeux écologiques : une pratique souhaitée par les professionnels et qui s'installe</i>	<i>200</i>
2.1. Méthode.....	<i>200</i>
2.2. L'écologie, un sujet incontournable pour optimiser les bienfaits de la concertation.....	<i>201</i>
2.3. Articuler écologie et concertation pour donner un coup de pouce à l'innovation territoriale	<i>203</i>
2.4. La préservation de la biodiversité locale, un enjeu écologique qui ne suscite pas le même degré de préoccupation selon la taille des villes	<i>204</i>
3.....<i>La gouvernance écologique urbaine, l'approche de la ville comme un système socio-écologique</i>	<i>208</i>
3.1 Les systèmes socio-écologiques : plusieurs sous-systèmes	<i>209</i>
3.2 Une complémentarité entre règles et propriétés des SSE, l'émergence de la GEU	<i>211</i>
3.3 La GEU : les SSE et l'empowerment des espèces humaines et non humaines,	<i>215</i>
4.....<i>La GEU en pratique : l'importance d'engager des nouveaux publics écologiques et présentation d'une liste d'actions</i>	<i>218</i>
4.1. Attirer des publics portés par une citoyenneté et conscience écologique, un moteur de la GEU.....	<i>218</i>
4.2. La feuille de route de la GEU en pratique	<i>220</i>
Conclusion chapitre 4.....	<i>229</i>
<i>Chapitre 5. Mise en application de la GEU : Le</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>DisPAUS, un outil pilote pour former un petit public</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>biophilique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.....<i>Le « Dispositif participatif associant urbanisme et sciences » (DisPAUS) : l'objectif de concevoir un petit public biophilique</i>	<i>231</i>
1.1. L'arbre urbain au cœur de notre application de la GEU.....	<i>232</i>

1.2. Les raisons de la nécessité de former d'un petit public biophilique à Paris autour de l'arbre urbain.....	236
2..... <i>Ingénierie du DisPAUS : comment favoriser l'engagement d'un nouveau public biophilique pour répondre aux exigences de la GEU ?</i>	237
2.1. Le croisement entre le concept de l'engagement de Becker et l'échelle de l'engagement de Brault-Labé & Dubé	238
2.2. L'engagement des habitants comme indicateur pour évaluer la gouvernance participative locale : tendre vers l'<i>empowerment</i>	241
2.3. L'engagement des habitants aussi une question de proximités : pourquoi ?..	242
3..... <i>La grille ProxEng qui associe les proximités avec l'engagement : un support pour concevoir l'outil DisPAUS</i>	246
3.1. Les liens entre les proximités et les composantes de l'engagement : l'outil d'aide à la décision, la grille <i>ProxEng</i>	246
3.2. L'outil d'aide à la décision, ProxEng, testé pour concevoir DisPAUS	250
4..... <i>Le dispositif DisPAUS définition des étapes et formation du public</i>	253
4.1. Un dispositif en 5 étapes principales croisant engagement et proximités	253
4.2. Stratégie d'information : mise en avant de la nature en ville, des arbres et de la science258	
4.3. Composition du public de DisPAUS	261
4.4. Une recherche participative	271
5..... <i>L'expérimentation cas-témoin : à la recherche des spécificités du public de DisPAUS pour démontrer son caractère biophilique</i>	274
5.1. Une expérimentation pour isoler et définir l'effet mobilisateur provoqué par l'outil DisPAUS.....	275
5.2. Composition de l'échantillon des témoins	275
5.3. Comparer les situations initiales et les avis exprimés	277
Conclusion chapitre 5.....	283
<i>Chapitre 6. Le DisPAUS, enseignements et limites</i> Erreur ! Signet non défini.	
<i>d'une application de la GEU.....</i> Erreur ! Signet non défini.	
1..... <i>Habitudes, motivation et suivi de l'engagement des participants au DisPAUS</i>	287
1.1. Les habitudes d'engagement des participants	287
1.2. Les motivations biophiliques des 41 participants.....	290
1.3. De la motivation au suivi de DisPAUS	293
2..... <i>Les représentation et perception des arbres des membres de DisPAUS</i>	298
2.1. Représentation et perception des arbres la nuit et le jour de l'échantillon global	
300	

2.2. Les perceptions et représentations des participants biophiliques (Pbio)	303
3..... <i>Les spécificités des participants de DisPAUS</i>	306
3.1. Comparaison des connaissances et représentations initiales des deux groupes (situations préalables)	306
3.2. Comparaison des avis exprimés	312
4.. Perception et représentations du PLU et des arbres des participants qui participent à leur première concertation PLU avec une motivation biophilique (Les PCPbio)	315
4.1. La tendance mobilisatrice des arbres pour les PCPbio	316
4.2. La définition du PLU	320
4.3. Représentation des arbres du PCPbio.....	322
4.4. Lien avec les représentations des arbres issues du passé.....	326
5.....<i>Public en intelligence partagée : les retours d'expériences</i>	331
5.1. Retour d'expérience sur l'observatoire des arbres	332
5.2. Retour d'expérience sur la concertation en générale.....	333
5.3. Retour d'expérience sur dispositif le DisPAUS	335
Conclusion du chapitre 6	349
<i>Conclusion de la seconde partie</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Conclusion générale.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

Liste des Tables

Liste des figures

- Figure 1. L’urbanisme : la construction d’une réponse juridique aux enjeux contemporains
- Figure 2. Organisation de la première partie de la thèse
- Figure 3. La grille *EngagePublics* pour évaluer la participation dans les territoires
- Figure 4. Mode d’utilisation de la grille *EngagePublic* : quelles questions poser pour analyser et évaluer ?
- Figure 5 : Répartition actuelle des 503 élus parisiens
- Figure 6. *EngagePublics* appliquée à la gouvernance territoriale parisienne
- Figure 7. Obligations et possibilités d’un PLU (synthétique)
- Figure 8. Calendrier de la concertation de la phase de diagnostic au volet réglementaire
- Figure 9. Schématisation de l’espace de vie de la population parisienne
- Figure 10. Les sept types de liens à mobiliser pour coder les relations entre les concepts
- Figure 11. Exemple de codage d’un extrait de texte à une carte cognitive
- Figure 12. Exemple de regroupement de cartes cognitives
- Figure 13. La carte agrégée concernant la formation des publics
- Figure 14. Une carte peu différenciée à 5 groupes
- Figure 15. La centralité simple de la carte, les concepts centraux
- Figure 16. Carte synthétisée de la formation des publics autour des groupes et concepts centraux
- Figure 17. Carte synthétisée de la formation des publics autour des groupes et concepts centraux avec les liens d’influence
- Figure 18. Configuration de la salle des réunions publiques
- Figure 19. La carte agrégée concernant les modalités de participation
- Figure 20. La carte cognitive agrégée des modalités de participation peu différenciée à 6 groupes
- Figure 21. La centralité simple de la carte, les concepts centraux
- Figure 22. Carte synthétisée des modalités de participation autour des groupes et concepts centraux
- Figure 23. Carte synthétisée des modalités de participation autour des groupes et concepts centraux avec les liens d’influence
- Figure 24. Évaluation des limites de la stratégie de formation des publics
- Figure 25. Évaluation des limites des modalités de participation—Grille *EngagePublics*

Figure 26. La théorie ancrée, les étapes d'une analyse qualitative

Figure 27. Codification des interventions

Figure 28. Intégration des catégories regroupant les interventions des habitants en réunion publique, dans des thématiques englobantes

Figure 29. La modélisation des contributions des habitants lors des réunions publiques

Figure 30. Codification des réponses, émergence de 38 catégories

Figure 31. Mise en relation et intégration des catégories

Figure 32. Modélisation des réactions des élus et services de la ville en réunion publique

Figure 33. Avant – Après concertation : ajout de l'OAP santé environnementale

Figure 34. Modélisation de la continuité des échanges lors des 9 réunions publiques étudiées

Figure 35. La carte agrégée de la continuité de la participation

Figure 36. Une carte peu différenciée à 5 groupes

Figure 37. La centralité simple de la carte, les concepts centraux

Figure 38. Carte synthétisée autour des groupes et concepts centraux

Figure 39. Carte synthétisée autour des groupes et concepts centraux avec les liens d'influence

Figure 40 : Organisation de la partie 2 de la thèse

Figure 41. Pourcentage d'experts ayant répondu qu'il y avait un effet positif de l'écologie dans le processus de concertation selon la taille des villes

Figure 42. La préservation à l'échelle locale de la biodiversité locale (différentes espèces végétales et animales locales) une préoccupation forte pour les habitants selon le % d'experts de différentes villes interrogés

Figure 43. Les moyens envisagés pour mieux prendre en compte la biodiversité locale lors des discussions de concertation selon le % experts enquêtés

Figure 44. Hiérarchie entre propriétés et règles dans les systèmes socio-écologiques

Figure 45. Cadre du SSE selon la GEU

Figure 47. *EngagePublics* écologiques

Figure 48. La GEU en pratique : les catégories d'actions issues des règles et propriétés adoptées par la GEU

Figure 49. De la théorie à l'application de la GEU

Figure 50. Schéma de la gouvernance territoriale écologique participative avec l'outil DisPAUS

Figure 51. Les liens entre les proximités et les composantes de l'engagement

Figure 52. Les 5 étapes de DisPAUS présentées selon les composantes de l'engagement qu'elles adressent

Figure 53. Les composantes globales de l'engagement du DisPAUS et l'influence des proximités utilisées

Figure 54. La superficie d'espaces verts et quantité d'arbres par arrondissement à Paris

Figure 55. La recherche participative, entre les coulisses et le devant de la scène

Figure 56. Placement de DisPAUS dans la figure 1 page 30 de la revue NOV'AE Numéro Spécial 01 « Que sont les sciences et recherches participatives et comment les caractériser ? »

Figure 57. Étape 1 - Comparaison des situations préalables

Figure 58. Étape 2 – Comparaison des avis exprimés

Figure 59. Les différentes catégories de participants en fonction de leur habitude d'engagement

Figure 60. Comparaison des participants à DisPAUS selon leur âge, sexe et habitudes d'engagement

Figure 61. La préservation des arbres, une motivation à participer à la concertation du PLU

Figure 62. Le fait que le recensement des arbres alimente le PLU motive leur démarche

Figure 63. Suivi de la participation au DisPAUS

Figure 64. Le suivi en fonction des habitudes d'engagement dans une concertation PLU

Figure 65. Suivi de DisPAUS selon la réponse à la question sur les motivations liées à la préservation des arbres

Figure 66. Suivi de DisPAUS selon la réponse à la question sur les motivations liées aux recensements des arbres

Figure 67. De la description à l'interprétation du phénomène perçu d'après Aurélie Arnaud (2020)

Figure 68. Différence de perception des arbres le jour et la nuit

Figure 69. Représentations des arbres

Figure 70. Perception des arbres la journée des 34 Pbio

Figure 71. Perception des arbres la nuit des 34 Pbios

Figure 72. Représentation des arbres des 34 Pbio

Figure 73. Comparaison des représentations initiales des arbres à Paris entre les cas et les témoins

Figure 74 : Zoom sur les 18 PCPbio

Figure 75. Les freins à la plateforme du CAUE

Figure 76. Retours d'expérience de la prise en photo et du recensement des arbres (N=26)

Figure 77. Les freins à la concertation du PLU, le manque d'ATTIRE

Figure 78. Les freins du DisPAUS

Figure 79. Les apports de DisPAUS

Figure 80. Impression de plus observer les arbres

Figure 81. Les résultats du DisPAUS converge avec la feuille de route de la GEU

Figure 82. Les limites de la stratégie de formation des publics à Paris analysées à la lumière de la théorie actualisée de publics – Grille *EngagePublics*

Figure 83. Les limites de la stratégie de formation des publics à Paris partiellement levées par DisPAUS– Grille *EngagePublics*

Liste des tableaux

Tableau 1. Les différents enjeux selon les spécificités des départements

Tableau 2. Tableau récapitulatif des dispositifs juridiques en concertation urbaine

Tableau 3. Présentation des dispositifs d’information et de sensibilisation

Tableau 4. Les thématiques partagées ou spécifiques du guide d’entretien

Tableau 5. Répartition du nombre d’entretien selon leur durée

Tableau 6. Les méthodes de collecte de données pour élaborer la cartographie cognitive

Tableau 7. Les indicateurs de la complexité et de la centralité de la carte

Tableau 8 : Observation des trois promenades urbaines (révision du PADD)

Tableau 9. Les 9 réunions publiques observées

Tableau 10. Les corpus composés de contributions faites en ligne

Tableau 11. Des groupes thématiques construits à partir de réponses sur la plateforme *idee.paris*

Tableau 12. Les 7 propositions les plus votées

Tableau 13. Des groupes thématiques construits à partir de réponses sur la plateforme *idee.paris*

Tableau 14. Échelle de la considération des contributions à partir des réactions en réunion publique et des spécificités du PLU

Tableau 15. Les modalités des entretiens

Tableau 16. Zoom sur l’organisation de la participation et les limites rencontrées

Tableau 17. Zoom sur les enjeux écologiques et les avantages d’associer écologie-participation

Tableau 18. Les différents *Empowerment* (analyse inspirée des travaux de Heijden *et al.*, 2019, p. 8-9)

Tableau 19. 20 actions dans le cadre de la GEU, l’Agenda de la GEU

Tableau 20. Les mécanismes de pari adjacent analysés à la lumière des composantes de l’engagement

Tableau 21. Les six proximités et leur influence sur l’engagement

Tableau 22. Grille d’aide à la décision ProxEng

Tableau 23. Grille d'aide à la décision ProxEng testée pour DisPAUS

Tableau 24. Les modalités de communication pour contacter les participants à DisPAUS

Tableau 25. Les membres de DisPAUS par âge et catégorie socio-professionnelle

Tableau 26. Les arrondissements des participants à DisPAUS selon leur durée de résidence

Tableau 27. Les quatre principales postures méthodologiques de coproduction de connaissances (Bourdeau-Lepage et Rolland, 2023, p.12)

Tableau 28. Calendrier des réunions publiques par arrondissement

Tableau 29. Les profils recherchés ressemblant au public de DisPAUS

Tableau 30. Les questions comparées entre les deux groupes

Tableau 31. Les profils obtenus lors de la recherche des témoins

Tableau 32. Les effectifs par arrondissement

Tableau 33. Les cas et témoins appairés selon l'âge, le sexe et la CSP

Tableau 34. Les différences de traits de caractère entre les cas et les témoins

Tableau 35. Comparaison des messages des cas et des témoins

Tableau 36. La tendance mobilisatrice des arbres pour les 18 qui découvrent la concertation PLU (composés des nouveaux engagés et les engagés réorientés)

Tableau 37. Les nouveaux publics impliqués dans la vie de la cité : un petit public 100% biophilique

Tableau 38. La définition du PLU des 18 PCPbio

Tableau 39. Les définitions d'un arbre remarquable des 18 PCPbio (nouveaux engagés et engagés réorientés)

Tableau 40. Les souvenirs des arbres des 18 PCPbio

Tableau 41. Analyser l'apport personnel du dispositif complet (N= 34)

Tableau 42. Adaptation de l'échelle de bien-être psychologique de Ryff (1989) et de l'indice de connexion à la nature élaboré par Cheng et Monroe (2012)

Tableau 43. Analyse des réponses des participants du DisPAUS

Liste des images

Image 1. Affichage administratif sur l'espace public

Image 2. L'exposition en mairie du 12^{ème} arrondissement

Image 3. La place Denfert-Rochereau à Paris, 14^{ème} arrondissement

Image 4. Positionnement de l'affichage administratif

Image 5. Les premières pages des flyers distribués lors des trois promenades

Image 6. Atelier participatif dans le cadre du PLU, 18ème arrondissement de Paris

Image 7. Affiche DisPAUS

Image 8. Flyers DisPAUS distribués

Image 9. La composition du flyers DisPAUS

Image 10. Les différents supports de communications écrits et médiatiques

Liste des encadrés

Encadré 1 : Explication du déroulé de la participation

Encadré 2. Grille d'observation inspirée de celle de Héloïse Nez (2011) mobilisée lors des réunions publiques organisées dans le cadre de la révision du PLU

Liste des cartes

Carte 1. Répartition des membres de DisPAUS dans des arrondissements denses